

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1909-1910



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1911





BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476292 5







PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

Pendant l'année 1909-1910.

## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

---

# PRÉCIS ANALYTIQUE

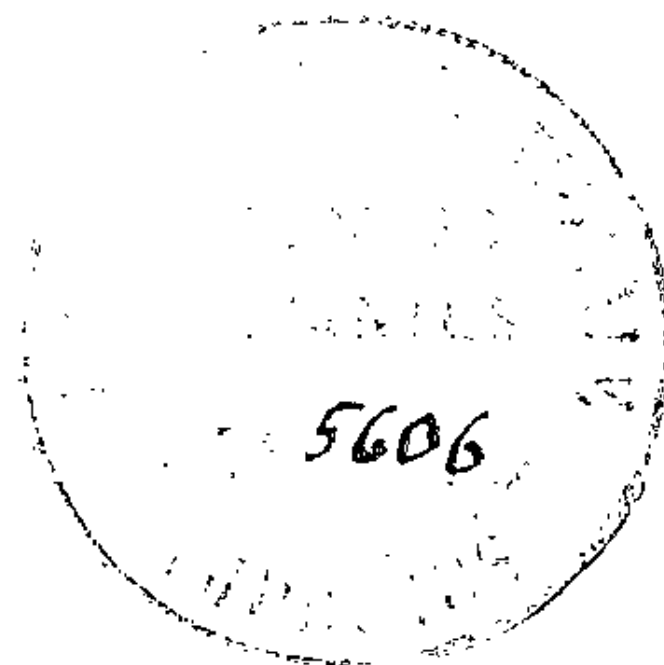
DES TRAVAUX DE

# L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1909-1910



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1911





# SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

TENUE LE 15 DÉCEMBRE 1910, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

---

Présidence de M. Georges DE BEAUREPAIRE, président.

---

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 15 décembre, à huit heures et demie du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Duchemin, adjoint, représentant M. le Maire de Rouen ; M. Houzard, doyen du Conseil municipal ; M. Marcel Delaunay, président de la Société des Artistes rouennais ; M. Lelong, directeur de l'École municipale des Beaux-Arts ; M. Georges Monflier, secrétaire général de la Société normande de Géographie, et plusieurs représentants des diverses Administrations publiques avaient pris place sur l'estrade.

M. le Préfet, M. le Général commandant le 3<sup>e</sup> corps d'armée, M. le Premier Président, M. le Procureur général, M. le Colonel du 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie,

M. l'Inspecteur d'Académie, etc., s'étaient excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. le Président a ouvert la séance et a donné la parole à M. Lucien Valin, pour la lecture de son discours de réception.

Le récipiendaire avait pris pour sujet : *Les Origines de la commune de Rouen*. M. Valin a fourni, avec les données de la plus sûre érudition, l'exposé de ce fait historique, d'un intérêt si particulier à la veille des fêtes du Millénaire.

M. le Président, après avoir constaté le mérite de l'ouvrage de M. Lucien Valin : *le Duc de Normandie et sa cour*, a pris pour sujet de sa réponse l'éloge de M. Léopold Delisle, l'éminent historien normand, membre correspondant de notre Compagnie.

Les prix fondés par M. Pellecat, décernés pour la première fois, ont été attribués à deux peintres : MM. Charles Rasset, d'Oissel, et Narcisse Guilbert, de Rouen.

M. Samuel Frère a exposé dans son rapport, avec la compétence qui lui appartient, les mérites des deux lauréats.

M. Robert Homais a donné dans son rapport un exposé analytique de l'Histoire de Guillaume d'Orange et des Origines des Antilles françaises permettant

d'apprécier l'importance de l'œuvre de M. le vicomte du Motey, auquel a été décerné le prix fondé par M. de La Reinty.

M. Vermont a fait connaître dans son rapport comment, en raison de mérites égaux, l'Académie a accordé *ex-æquo* à M<sup>lles</sup> Marie Sorel et Marie Toutain, pour être partagé entre elles, le prix fondé par M<sup>me</sup> Boulet-Lemoine, décerné pour la première fois.

M. Gaston Bordeaux a exposé dans son rapport, avec une émotion pénétrante, comment avaient été décernés le prix Dumanoir à M. Louis Dupré, pour de multiples actes de sauvetage, les prix Octave Rouland à M. et M<sup>me</sup> Paplorey et à M<sup>lle</sup> Henriette Lestiboudois, pour faits de dévouement familial poursuivis sans défaillance pendant un grand nombre d'années.

Pour terminer, M. Paulme a donné lecture d'une étude sur l'œuvre du poète normand Albert Thomas, et en a fait apprécier la distinction et le charme.

L'auditoire a marqué par ses applaudissements l'intérêt qu'il prenait aux communications qui lui étaient faites.

La séance a été levée à onze heures et demie.

---



# RECHERCHES

SUR LES

## ORIGINES DE LA COMMUNE DE ROUEN

Discours de réception de M. LUCIEN VALIN

---

MESSIEURS,

Pour le vrai Rouennais que je suis, profondément épris du passé tout de gloire de ma ville, rien ne pouvait être plus agréable que d'être admis au nombre des membres de cette Académie qui, depuis près de deux cents ans, a réuni dans son sein la plupart des notabilités qui ont marqué à Rouen dans les sciences, dans les lettres et dans les arts. Aussi mes premières paroles sont-elles pour vous remercier de l'honneur immérité que vous avez bien voulu me faire en m'accueillant dans votre Compagnie.

J'ai un autre devoir de gratitude à remplir vis-à-vis

Bibliographie : *Cartulaire de Notre-Dame de Rouen*, bibl. publique de Rouen. Y. 44.

A. Luchaire : *Manuel des institutions françaises*, Paris, 1892.

A. Luchaire : *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, Paris, 1890.

A. Giry : *Les Etablissements de Rouen*, Paris, 1883.

Ad. Chéruel : *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, Rouen, 1843.

de votre Président, et c'est avec une vive joie que je m'en acquitte. Alors que j'entreprenais avec quelque imprudence un travail que je sentais au-dessus de mes forces, c'est à lui que je me suis adressé pour solliciter une introduction auprès de son regretté père, voulant, avant de me lancer dans des études que j'entrevois pleines de difficultés, prendre le conseil de celui qui, à notre époque, fut, avec M. Léopold Delisle, le maître des études historiques normandes. C'est encore votre Président qui accueillit ma candidature au titre de membre de votre Compagnie, et, l'appuyant de son autorité, la fit accepter par vous. Qu'il veuille bien recevoir ici le témoignage public de mon affectueuse reconnaissance.

Pour obéir à une loi inéluctable qui ne permet pas à ceux que vous accueillez parmi vous de se borner, lorsqu'ils prennent séance, à des paroles de remerciement, je vais maintenant essayer de fixer devant vous les origines de la commune de Rouen, et tenter de déterminer la date précise de son établissement. Les travaux importants dont le mouvement communal a été l'objet en France au cours de ces vingt dernières années ont renouvelé un sujet qui paraissait avoir été complètement traité par nos devanciers, et qui, après eux, semblait épuisé. Ces travaux ont permis de reviser bien des conclusions qu'on croyait arrêtées et ouvert un champ très vaste à de nouvelles études.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Au lendemain de la Révolution française, qui avait montré la force d'expansion des masses populaires, les historiens se préoccupèrent de rechercher les origines du mouvement formidable qui avait ruiné l'Ancien Régime et poussé au premier plan le dernier des Trois Ordres, celui que très dédaigneusement on avait appelé jusque-là le Tiers-Etat. Sous la Restauration, Raynouard d'abord, Augustin Thierry ensuite, essayèrent de percer le mystère qui enveloppait les origines du régime municipal en France. Raynouard tenta de démontrer la survivance de la curie romaine à travers tout le haut moyen âge, et essaya de prouver que les chartes de commune n'étaient qu'une addition, un supplément à l'ancienne loi municipale dont les dispositions n'avaient jamais cessé d'être appliquées. Augustin Thierry, sans remonter aussi haut, soutint cependant que dès le x<sup>e</sup> siècle les villes étaient en possession d'une organisation municipale et qu'elles avaient à leur tête des magistrats annuels nommés par le suffrage populaire (1).

Ces deux écrivains devaient faire école. Dans toutes les provinces de la France, on se tourna vers l'étude des institutions municipales. Notre ville eut bientôt la bonne fortune de trouver en Adolphe Chéruel, qui fut l'un des vôtres, un historien soigneux et bien informé. *L'Histoire de Rouen pendant l'époque communale* est un modèle du genre. Chéruel, se basant sur un mot

(1) A. Luchaire : *Manuel*, p. 370 et 595.

relevé dans une charte de Henri Plantagenet, scellée vers 1150, crut pouvoir affirmer que la commune de Rouen avait été constituée un peu avant 1144 (1).

De nos jours, les conclusions de Raynouard et d'Augustin Thierry ont été revisées par les savants éminents que furent MM. Achille Luchaire et Giry. Elles n'ont pas trouvé grâce devant leurs yeux. M. Achille Luchaire a clairement démontré qu'il n'était nullement prouvé que les institutions municipales du régime gallo-romain aient subsisté dans les villes du moyen âge. Il a établi, au contraire, que le triomphe de la féodalité avait eu pour effet de réduire à l'état servile une partie, ou la totalité de la population urbaine, et que l'émancipation des communes était due à une série d'efforts successifs des habitants des villes pendant les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles pour se dégager du servage et alléger le joug seigneurial.

Les progrès de la critique moderne, qui soumet les textes à un examen de plus en plus minutieux, ne tardèrent pas à mettre en lumière un document des plus intéressants que les historiens du commencement du xix<sup>e</sup> siècle n'avaient pas connu ou auquel ils n'avaient prêté qu'une attention insuffisante, *les Etablissements de Rouen*. Chéruel avait trouvé dans Duchesne et dans les Ordonnances des rois de France un document qui avait été tiré des registres de Philippe-Auguste ; il y vit une constitution communale rédigée pour notre ville vers l'an 1200. Cette pièce semblait former un

(1) I, cxi.



tout complet ; en réalité elle ne renfermait que les vingt-huit premiers articles d'une charte qui en contenait cinquante-quatre et qui était, ainsi que le démontra M. Giry, le premier statut communal de la ville de Rouen (1).

*Les Etablissements de Rouen* avaient joui au moyen âge d'une fortune considérable. Non seulement la plupart des communes de Normandie étaient régies par les dispositions qu'ils édictaient, mais ils avaient de plus constitué le statut de villes ou d'agglomérations très éloignées de Rouen et qui semblaient n'avoir eu avec cette cité aucunes relations, comme la Rochelle, Saintes, Angoulême, Poitiers, les îles d'Oléron et de Ré, Bayonne enfin.

Dans une œuvre magistrale, M. Giry, après avoir reconstitué le texte des *Etablissements*, démontra que Rouen avait été doté de cette constitution entre 1169 et 1189. Par des arguments tirés du texte même de la charte de Henri Plantagenet, de 1150, que je viens de mentionner, il se refusa à voir dans ce document une charte de commune (2). Il prouva, en s'appuyant sur des chartes contenues dans le Cartulaire de la Cathédrale, que vers la fin du règne de Henri II, entre 1173 et 1189, Rouen avait été pour la première fois décoré du titre de commune ; qu'à cette époque, enfin, la ville jouissait de l'organisation municipale que les *Etablissements de Rouen* exposent avec plus de détails.

Depuis longtemps, j'étais hanté par l'idée qu'il était

(1) I, 60.

(2) *Etablissements*, I, 26.

possible d'arriver à des résultats plus précis. Je n'espérais pas retrouver dans les chroniqueurs une indication quelconque pouvant me mettre sur la trace du renseignement cherché, — cette mine a été trop de fois exploitée par des historiens trop nombreux et trop avisés pour qu'il me fût permis d'oser lui demander quelque chose de nouveau — mais je pensais que quelque une des nombreuses chartes passées devant les maires de Rouen me fournirait peut-être un indice précieux sur lequel je pourrais étayer un ensemble de raisonnements me permettant d'attribuer à une date ferme la constitution de la commune. Mes pressentiments ne m'avaient pas trompé. En étudiant de plus près les chartes 228 et 229 du Cartulaire de la Cathédrale, que j'avais déjà examinées à différentes reprises, j'acquis la conviction qu'elles pouvaient me servir pour démontrer que la commune de Rouen avait été constituée par le duc-roi Henri II en juin ou en juillet de l'année 1171. C'est à la démonstration du fait ainsi affirmé que je consacrerai l'étude qui va suivre et pour laquelle je réclame votre indulgente bienveillance.

Avant de pénétrer dans le vif du sujet, il me faut revenir, pour les exposer et pour les discuter, sur les opinions émises par les historiens qui ont traité de la question des origines de la commune de Rouen.

Chéruel n'a pas adopté sur ce point des conclusions bien précises. Tantôt il déclare que la commune s'est constituée « sans organisation régulière, sans existence légale, mais avec une puissance réelle (1) » sous

(1) I, CXL.

Etienne de Blois ; que ce fut elle qui, en 1144, traita de la reddition de la ville à Geoffroy Plantagenet, et que le duc, aussitôt entré à Rouen, se hâta de donner une sanction légale à la commune. Un peu plus loin, il affirme (1) en termes non moins précis que la commune a été constituée vers 1150.

Ces variations dans la fixation de la date de la fondation de la commune rouennaise se comprendront mieux quand on saura sur quels documents s'appuyait Chéruel pour formuler son opinion. Il avait rencontré, dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, le *vidimus* d'une charte de Henri Plantagenet, alors simple duc de Normandie, adressée à l'archevêque Hugues, aux évêques et aux barons de la province, par laquelle ce prince accordait un certain nombre de franchises et de libertés aux citoyens de Rouen, et déclarait que toutes les coutumes dont il venait de faire l'énumération avaient été reconnues aux mêmes citoyens par son père, Geoffroy, celui-ci s'étant engagé de plus à les faire approuver par sa femme, l'impératrice Mathilde, et par ses fils. La charte produite n'était donc que la confirmation d'une donation précédemment faite par Geoffroy Plantagenet. Mais comme dans l'acte il était question « des hommes qui s'étaient retirés de Rouen ou de la commune » (*cives Rothomagi... nec... pro eis qui recesserunt a Rothomago et de Communionem Rothomagi respondebunt*) (2), Chéruel en avait conclu que, soit sous Geoffroy Plantagenet, soit au plus

(1) I, 3.

(2) Chéruel, *op. cit.*, I, 243.

tard sous son fils Henri, mais en tout cas avant l'accession de celui-ci au trône d'Angleterre, la commune de Rouen avait été constituée.

L'erreur dans laquelle était tombé Chéruel tenait à une faute grave de critique. Pour démontrer l'existence de la commune, sans tenir compte de la teneur de la charte qui aurait dû l'amener à des conclusions diamétralement opposées, il s'était uniquement attaché à la présence dans l'acte du seul mot de *Communio*. Or, vous savez, Messieurs, combien est peu précise la langue du moyen âge, combien nombreuses peuvent être les significations d'un même mot, dans quelles acceptions différentes il peut parfois être pris, et combien, par suite, est imprudente la méthode qui conduit à affirmer l'existence d'une institution en se basant uniquement sur la révélation qui nous en serait faite par un mot susceptible d'interprétations multiples.

Ainsi que l'a démontré M. Giry (1), la charte de 1150 ne renferme, en réalité, que la confirmation par Henri Plantagenet des franchises et libertés accordées aux citoyens de Rouen par Geoffroy Plantagenet, son père. « Ce document, ajoute le savant historien..., contient des privilèges nombreux, mais aucune garantie d'autonomie pour la ville, aucune liberté politique pour ses habitants. C'est une grave erreur que de le considérer comme une charte de commune, attendu qu'il ne laisse à la ville aucune liberté de justice ni d'administration, ce qui est l'essence même du droit de commune... la

(1) I, 26.

*communio Rothomagi* ne désigne que la communauté des citoyens. »

Les travaux des historiens modernes nous ont révélé en effet qu'une ville, bien qu'elle ait eu des franchises très étendues, ne pouvait aspirer au titre de commune qu'à la condition de posséder un ensemble de droits qui faisait de la cité une entité politique, « une seigneurie collective jouissant de la plupart des attributs de la souveraineté ». Or, avant le milieu du règne du duc-roi Henri II, aucun document ne nous révèle que la ville de Rouen ait jamais possédé, ni au point de vue administratif, ni au point de vue judiciaire, aucun des attributs de la souveraineté. Comme la plupart des cités du moyen âge, Rouen a passé par les états intermédiaires qui conduisent par degrés à la liberté et à l'indépendance politique. Dudon de Saint-Quentin nous parle des marchands de Rouen, et nous savons par la charte souvent citée de Henri Plantagenet que ces marchands avaient reçu certains privilèges d'Edouard le Confesseur, notamment la concession du port de Downgate, à Londres. Le même document nous apprend que plusieurs des libertés confirmées par le duc Geoffroy avaient déjà été reconnues aux habitants par Henri Beauclerc ; et Orderic Vital, d'une part, Guillaume de Jumièges, de l'autre, nous permettent de penser que ces libertés avaient été concédées aux citoyens de Rouen par Guillaume le Conquérant.

Dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Rouen a donc été une ville *franche* jouissant de libertés plus ou moins étendues. Notre cité allait attendre encore de longues années avant de parvenir au rang de ville *libre*.

Autour d'elle les cités secouaient le joug des seigneurs et arrivaient, soit par des révolutions sanglantes, soit par des concessions habilement obtenues, à l'indépendance politique. Ainsi avaient fait la plupart des villes du Nord de la France, celles de la Picardie, du Vermandois, du Beauvoisis. En Angleterre, Londres s'était arrogé le titre de commune en 1141, commune éphémère il est vrai. Dix ans plus tard, Jean, comte d'Eu, avait accordé à sa ville comtale une commune « semblable à celle de Saint-Quentin, *Communione[m] secundum scripta Sancti Quintini* (1) ». Mais dans les domaines propres des Plantagenets, les villes, tenues sous un gouvernement de fer, n'avaient obtenu aucune concession de droits politiques.

Cependant, à la faveur des libertés dont ils jouissaient, artisans et marchands s'étaient constitués en associations qui portent dans les textes les noms germaniques de *ghildes*. Sous le duc-roi Henri I<sup>er</sup>, apparaissent les ghildes des cordonniers et des tanneurs. La gilde des marchands de l'eau, bien que certainement très ancienne, ne nous est révélée que plus tard. Ce sont ces associations ou plusieurs d'entre elles qui, par leur réunion, forment la *Communio Rothomagi*, dont il est parlé dans la charte de Henri Plantagenet et dont nous trouvons une seconde mention antérieurement à 1165 dans une charte du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand. Qu'était-ce au juste que cette *communio*? Comprenait-elle l'ensemble des citoyens de Rouen,

(1) V. *Charte de fondation de la commune d'Eu*, publiée par M. l'abbé Legris, *Journal d'Eu et du Tréport*, du 14 mars 1909.



comme nous le dit M. Giry, ou bien n'était-elle qu'une élite, une classe à part dans la population urbaine ? J'avoue être porté à préférer cette seconde opinion et je l'appuie sur le texte même du cartulaire de Saint-Amand. Ce document nous apprend que l'acte de vente que la charte a pour but de constater a été passé dans le Chapitre de Saint-Amand, en présence de l'archevêque Hugues, d'un certain nombre de chevaliers et de la commune de Rouen. La charte fut attestée par nombre de clercs et de laïcs, et, dit le rédacteur, par la plus grande partie de la commune, et *communione maxima parte*. Il va de soi que si la plus grande partie de la commune de Rouen se trouvait réunie dans l'église abbatiale de Saint-Amand, qui était un édifice de dimensions assez restreintes, cette commune ne pouvait comprendre l'universalité des citoyens de Rouen. La *communio* dont il est ici question ne peut donc être qu'une association de chefs de famille composée des membres les plus riches et les plus influents des ghildes, des citoyens qui vont bientôt former ou qui forment peut-être déjà l'aristocratie des Cent Pairs, base de l'organisation administrative que les *Etablissements de Rouen* adopteront quelques années plus tard.

Il paraît certain en effet que les Cent Pairs existaient à Rouen avant la charte communale. C'est l'opinion de M. Paul Viollet (1). Le savant historien nous donne le fait comme très vraisemblable, sans toutefois

(1) *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*, III, p. 73.

déduire les motifs de l'avis qu'il formule, autrement que par des raisons d'analogie. Pour ma part, je m'appuierai, dans la circonstance, sur les *Etablissements de Rouen* eux-mêmes. Les historiens, entre autres, M. Luchaire, se sont étonnés de ce que le texte de cette constitution ne se fût pas expliqué (1) sur le recrutement du collège des Cent Pairs. Il est en effet très frappant de voir qu'alors que le rédacteur du document s'est étendu avec soin sur le mode de nomination par le collège des Cent Pairs des magistrats municipaux, maire, échevins, conseillers, il ait commis l'impardonnable négligence d'oublier de fixer les règles suivant lesquelles devait être recruté le collège électoral ! Pour expliquer une omission, qui serait invraisemblable si elle était réelle, il n'y a qu'une hypothèse admissible, c'est la suivante : le rédacteur en parlant du collège des Cent Pairs s'est référé à un ordre de choses déjà existant et qu'il n'avait pas besoin de définir, le corps en question étant déjà organisé depuis de longues années. Il était donc inutile de prescrire pour son recrutement des règles qui étaient arrêtées depuis longtemps par la coutume et bien connues de tous. L'identité de la *communio* anté-communale et du collège des Cent Pairs me semble donc complètement démontrée.

Donc, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les citoyens de la ville de Rouen en possession de franchises déjà importantes ne constituaient cependant qu'un organisme

(1) *Communes*, p. 153.



amorphe, sans existence politique. Ils n'avaient pas de représentants permanents, mais au-dessus des ghildes, et sans doute grâce à elles, il s'était constitué une aristocratie qui, très probablement, dirigeait en fait les destinées de la ville, veillait aux intérêts collectifs des bourgeois et à raison de ce fait portait le titre de *communio*.

Henri II est certainement la plus grande figure du XII<sup>e</sup> siècle. Nul autre personnage que lui n'a tenu une aussi grande place dans l'histoire de son temps. Cet homme corpulent et de taille médiocre, au front large, aux yeux glauques, à la voix cassée, déploya autour de lui une activité dévorante et sut maintenir sous sa domination les peuples les plus divers et les moins faits pour s'entendre. Maître de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, plus tard de la Bretagne, suzerain du royaume d'Ecosse, réunissant ainsi sous son sceptre, en même temps que les Iles-Britanniques, plus de la moitié de la France, il était obéi depuis les lointaines Orcades jusqu'aux Pyrénées. Eloquent et lettré, hardi chevalier, diplomate rusé et peu scrupuleux, administrateur habile, disposant d'immenses richesses, il mit tout en œuvre pour organiser, défendre et agrandir ses vastes États. Incontestablement, il serait venu à bout de la monarchie capétienne s'il n'avait été obligé de faire face aux difficultés sans cesse renaissantes que lui suscitèrent sa femme, ses fils et un chancelier dont il eut l'imprudence de faire un archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket.

Le plus grand titre de gloire de Henri II sera, par-dessus tout, d'avoir été un manieur d'hommes et un administrateur incomparable. Il avait à son avènement trouvé le royaume d'Angleterre en pleine dissolution, épuisé par vingt années de guerres intestines. Il sut réduire les grands barons, reprendre possession des domaines royaux sur ceux qui s'en étaient emparés, réorganiser les tribunaux et remettre en vigueur le système financier instauré au temps de Henri Beauclerc, tenir enfin dans sa dépendance absolue l'Église d'Angleterre.

On conçoit sans peine que ce monarque, qui avait si bien su mater la haute féodalité anglaise, qui était obéi partout dans ses vastes États, ne se soit point laissé arracher contre son gré, par la violence, une charte de commune. Certes la ville de Rouen avait, au XII<sup>e</sup> siècle, une importance considérable. A la faveur des privilèges dont elle jouissait, elle avait vu s'accroître le nombre de ses habitants. A côté des citoyens de vieille roche qui demeuraient dans l'enceinte gallo-romaine, de forme carrée comme le camp d'une légion, tout une population nouvelle était venue se grouper au pied des murailles antiques. Cette agglomération formait ce qu'on appelait alors *le bourg* (1). De nombreuses paroisses avaient été créées depuis un siècle en dehors des murs, Saint-Sauveur-du-Marché, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Godard, Saint-Maclou, dans le Malpalu. Cette ville, l'une des plus célèbres de l'Eu-

(1) *Charte de Henri Plantagenet*, art. 5, apud Chéruel, *op. cit.*, I, 242.

rope, au dire de Guillaume de Newborough, était alors l'entrepôt du bassin de la Seine, et, par là, d'une partie du centre de la France. Les marchands de l'eau avaient leur port particulier à Londres, et le monopole du commerce avec l'Irlande leur appartenait. Mais malgré toute sa puissance, cette ville n'eût pu tenir longtemps contre l'armée du roi d'Angleterre, maître du château, cette fameuse Tour de Rouen dont les hautes murailles s'élevaient à l'intérieur ou, pour mieux dire, à l'angle Sud-Est de l'enceinte gallo-romaine, sur l'emplacement occupé par les halles et les deux places qui ont gardé son nom. Cette forteresse avait été construite par Richard I<sup>er</sup>, qui en avait fait sa résidence habituelle. Henri Beauclerc, qui fut un grand bâtisseur et un ingénieur remarquable, en augmenta considérablement les défenses; il en fit une citadelle formidable, capable de défier toutes les attaques. De fait, Geoffroy Plantagenet, cependant maître de la ville, ne put s'en emparer par la force, et la faim seule contraignit Guillaume de Varenne à lui en ouvrir les portes.

Contenue par la garnison qui occupait la Tour de Rouen, la ville ne pouvait bouger; aucune révolte de la bourgeoisie n'était à craindre. Cependant, Henri II, pour des raisons faciles à comprendre, devait chercher à se concilier la population de la capitale de son duché. La ville n'était qu'à une journée de marche de l'Epte, qui séparait la Normandie de la France. Un raid de cavalerie, passant inaperçu à la faveur de la nuit entre les forteresses de la frontière, pouvait être en quelques heures aux portes de Rouen. Louis le Gros avait tenté

le coup en 1119, et la chevauchée avait failli réussir. Si Henri Beauclerc, averti à temps, ne s'était porté en toute hâte au-devant de lui et ne l'avait mis en déroute à Brémulles, le roi de France aurait sans doute surpris la ville des ducs. A un moment où la bourgeoisie devenue puissante par ses richesses voulait entrer dans la hiérarchie féodale, où le peuple des cités s'agitait pour arriver à l'indépendance politique, où un grand frisson de liberté secouait toutes ces corporations d'artisans et de marchands qui avaient pris conscience de leur force, il eut été vraiment impolitique de la part du duc-roi Henri II de s'aliéner la ville sur laquelle il devait compter le plus pour maintenir l'intégrité du territoire de son duché, celle qui était nécessairement, en raison de son importance, de ses ressources et de sa situation, sa base d'opérations sur le continent. La commune de Rouen a pour origine une concession de Henri II, provoquée par des instances réitérées des bourgeois de la ville à un moment où le duc-roi sentait la nécessité de se ménager leur appui.

S'il dut, pour éviter des maux plus grands, consentir à abandonner aux citoyens de Rouen une partie des droits de souveraineté qu'il possédait sur eux, le profond politique qu'était Henri II ne le fit que dans la mesure qui lui parut être la moins dommageable à ses intérêts. Dans la constitution qu'il donna à la ville, nous retrouvons la marque de la hauteur de vues, de l'exacte compréhension des hommes et des choses qui firent du Plantagenet un administrateur hors de pair. La ville de Rouen obtient des magistrats municipaux

électifs, des Assemblées délibérantes, une juridiction, un sceau, le droit de percevoir des impôts et de disposer de leur produit, toutes les marques extérieures de la souveraineté. En réalité, le duc-roi participe à la nomination du maire, se réserve le Plaid de l'Épée, n'abandonne aucun de ses droits financiers et se ménage pour renforcer son armée un contingent important en organisant fortement la milice bourgeoise dont il peut requérir le concours sans restrictions. Cette constitution municipale ne représente guère, au dire de M. Giry (1) « que le minimum des droits que pouvait posséder une ville ayant le titre de commune. »

La commune de Rouen est donc due à un acte délibéré de la volonté de Henri II. Mais les *Etablissements de Rouen*, tels qu'ils nous sont parvenus, sont-ils la charte de fondation de la commune ? Grave et délicate question qu'il n'est pas facile d'élucider en l'état des documents qui nous restent. Toutes les chartes de Henri II sont rédigées sur un mode à peu près uniforme, d'une extrême simplicité. Aucune de celles qui émanent de sa chancellerie ne porte de date. Cependant, si la copie intégrale de la charte de fondation de la commune nous était parvenue, peut-être aurions-nous pu la dater d'une manière suffisamment précise en suivant les règles récemment posées par le regretté M. Léopold Delisle dans son savant mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II. Mais les *Etablissements de Rouen* ne nous sont pas connus dans leur forme primitive ;

(1) I, 432.

nous n'avons que la teneur interne, les dispositions mêmes de l'acte de concession, non l'acte lui-même dans son intégrité, avec son protocole et ses suscriptions. Ce n'est donc que par des inductions que nous pourrions décider si, oui ou non, nous sommes en présence du texte par lequel le duc-roi a proclamé la commune et pourvu à son organisation.

Ma conviction nettement arrêtée est en faveur de l'affirmative. Dès avant 1177, nous voyons fonctionner à Rouen une organisation qui est celle décrite par *les Etablissements de Rouen*. La charte 183 du Cartulaire de la Cathédrale (1) nous montre que les fils de Guérout Malclerc s'engagent, en présence de Barthélemy Fergant, Maire de la Commune et des Pairs, à payer, aux octaves de la Pentecôte 1177, à l'archidiacre Gautier de Saint-Valery, quatorze marcs et trente-six livres d'angevins. Etant donné l'énormité de la somme, l'engagement devait être pris à longue échéance. Il est donc certain que la charte est antérieure d'une année, de plusieurs peut-être à la Pentecôte 1177. D'après ce que nous savons déjà, nul doute que la constitution qui était alors en vigueur ne fut précisément celle qui nous est connue aujourd'hui. Nous voyons, en effet, figurer dans la charte le Maire, la Commune et les Pairs; la Commune est déjà en possession de la juridiction gracieuse et d'un sceau. Nul doute que les *Etablissements de Rouen* n'aient déjà été promulgués à cette époque. Ces *Etablis-*

(1) F<sup>o</sup> 111.



*ments* sont donc bien le premier statut communal de la ville de Rouen. Ce semble être également l'opinion de M. Giry (1).

Cette hypothèse admise comme vraie, examinons quels arguments nous pourrions tirer au point de vue des dates du texte que nous avons sous les yeux. Ainsi que je l'ai dit plus haut, M. Giry estimait que la rédaction des *Etablissements* doit se placer dans le laps de vingt années qui sépare 1169 de 1189.

« La prévision de voyages des magistrats en Angleterre, nous dit-il, nous reporte à l'époque de la domination anglaise (art. 5), la mention de la monnaie d'Anjou (art. 23) à la dynastie des Plantagenets, enfin les articles qui prévoient la présence à Rouen du roi ou de son fils (art. 17 et 21) ne peuvent guère s'appliquer qu'à Henri II et à Richard Cœur de Lion. C'est donc dans les dernières années du règne de Henri II, après l'année 1169, qu'il faut dater la rédaction des *Etablissements* » (2).

Il me paraît possible de resserrer dans des limites plus étroites le laps de temps ainsi déterminé par le savant historien. Les articles 17 et 21 parlent de mesures qui seront prises contre différentes personnes ne faisant pas partie de la commune, mesures qui pourront être exécutées, « sauf en cas de présence à Rouen du roi ou de son fils ou d'Assises, *nisi dominus Rex vel filius ejus adsint Rothomagi, vel Assisia.* » M. Giry en a inféré qu'il s'agissait là de Henri II et de Richard

(1) I, 28.

(2) I, 11.

Cœur de Lion. Je pense, pour ma part, qu'il est question au texte, non de Henri II et de Richard Cœur de Lion, mais de Henri II et de son fils aîné, Henri le jeune. Le Plantagenet avait fait couronner roi, à Westminster, le 14 juin 1170, l'aîné de ses fils, alors âgé de quinze ans, et l'avait associé, nominalelement au moins, au gouvernement de l'Angleterre et de la Normandie. Bromton nous raconte que vers la Saint-Jean-Baptiste de cette même année, Henri partit pour le continent, laissant en Angleterre son fils, le jeune roi, et, qu'avant son départ, il ordonna qu'on fit confectionner au jeune prince un sceau afin de lui permettre d'exercer en personne le gouvernement et de présider à l'administration de la justice, « *Novo rege filio suo in Anglia dimisso cui omnes rectitudines et justitias per novum sigillum quod ei fieri præceperat facere concessit* » (1). Quant à Richard, à aucune époque il ne fut associé au trône. Il ne peut donc être question de lui au texte. Le fils aîné étant mort en 1183, la charte de fondation de la commune de Rouen se place donc nécessairement entre le 14 juin 1170, date du couronnement de Henri le jeune, et le 11 juin 1183, date de sa mort.

C'est ici qu'il convient de faire intervenir les deux chartes du Cartulaire de la Cathédrale. Elles vont nous permettre de resserrer encore la fourchette dans laquelle nous venons d'enfermer la date recherchée.

L'acte contenu dans la charte 228 (2) nous apprend

(1) Bromton *apud* Twysden, col. 1070.

(2) F<sup>o</sup> 127. V. l'Appendice.



que Toutain le Maçon, et Bonne, sa femme, vendirent à Roger de Warwic, chapelain du roi, une mesure avec jardin et dépendances que Bonne tenait à fief par droit héréditaire de l'archevêque d'York. Le tènement, sis à Rouen, rue Saint-Denis — la rue existe encore sous la même dénomination depuis sept cent quarante ans — était borné : au Nord, par la rue; à l'Ouest, par la mesure de Richard le Moine et le domaine propre de l'archevêque; au Sud, par les fossés du château à partir de l'une des tours jusqu'à l'ancien mur d'enceinte de la ville vers le Robec. Ce mur formait l'abornement du côté de l'Est. La vente était faite par le prix de sept livres d'angevins, et, en outre, à charge par l'acheteur de servir à l'archevêque une rente de deux sous et six deniers, payable par moitié à Noël et à la Saint-Jean de chaque année. L'acte fut passé en pleine commune devant Barthélemy Fergant, alors maire de Rouen, « et confirmé par le sceau de la commune ». Les témoins présents au contrat furent : Geoffroy, doyen du Chapitre; Raoul de Varneville, sacriste; trois chanoines de la Cathédrale; Renaud de Gerponville, Guillaume de Malpalu, plus tard justicier du roi, enfin douze bourgeois dont les noms se retrouvent dans la plupart des chartes de cette époque.

Par le second acte (charte 229) (1), Roger, archevêque d'York, déclare que la vente précédente a été conclue avec son assentiment, et qu'il en accepte toutes les dispositions. Cette confirmation eut pour témoins :

(1) *Ibid.*, fo 127 v°.

Geoffroy, doyen du Chapitre de Rouen; Raoul de Varneville, qualifié cette fois de trésorier d'York; l'archidiacre Jérémie, Maître Vacarius, Maître Angot, Raoul, prieur de Gloucester; Godard de Vaux, Renaud de Gerponville, Barthélemy Fergant, maire de Rouen, accompagné de douze bourgeois.

La présence du doyen Geoffroy à la passation de ces actes nous permet d'affirmer qu'ils sont antérieurs aux nones de juin 1177, époque à laquelle ce haut dignitaire avait été remplacé dans son office par Robert de Calletot. (1). Elles sont antérieures à 1173, parce que Robert de Varneville, qualifié de sacriste dans l'une, de trésorier d'York dans l'autre, ne porte pas encore le titre de chancelier du roi, poste qu'il occupa à dater de cette année 1173 (2) jusqu'en 1182, époque de son élection comme évêque de Lisieux. En tous cas, la présence à Rouen de l'archevêque d'York, Roger, nous permet d'affirmer que les actes qui nous occupent sont contemporains du voyage que ce prélat fit en Normandie dans le courant de décembre 1171.

Roger de Pont-l'Évêque, archidiacre de Cantorbéry, avait été consacré archevêque d'York à Westminster le 10 octobre 1154 (3), quinze jours avant la mort d'Étienne de Blois. Il tint le siège pendant la majeure partie du règne de Henri II, ayant vécu jusqu'au 22 no-

(1) L. de Glanville, *Hist. du Prieuré de Saint-Lô de Rouen*, II, 326.

(2) Robert de Varneville fut nommé chancelier de Henri II en remplacement de Geoffroy Ridet, élu évêque d'Ély, et intronisé le 17 mai 1173. R. de To, II, 37.

(3) R. de Dicet, *apud Twysden*, I, 529.

vembre 1181 (1). Normand de naissance, comme l'indique son nom, l'archevêque Roger fut un des plus fermes soutiens du Plantagenet. Les archevêques d'York et de Cantorbéry, luttant pour la primatie de l'Angleterre, étaient sans cesse en opposition. Dans la querelle qui, dès l'élevation de Thomas Becket au siège archiepiscopal de Cantorbéry, naquit entre ce prélat et Henri II, Roger de Pont-l'Évêque, entraînant à sa suite tout le clergé de l'Angleterre, prit le parti du roi. Il assista, en janvier 1164, au concile de Clarendon (2) dans lequel furent approuvées les fameuses constitutions qui, sous couleur de rappeler les coutumes existantes sous Guillaume-le-Conquérant, avaient pour objet et eurent pour résultat de placer l'Eglise d'Angleterre sous le contrôle et la surveillance, en un mot dans la main de la royauté. Le même prélat fit partie, en octobre suivant, de cet autre concile réuni à Northampton (3) devant lequel comparut Thomas Becket, accusé de plusieurs crimes et notamment de haute trahison. L'archevêque de Cantorbéry, qui connaissait les sentiments de la Cour à son égard, qui savait que pas une voix ne s'élèverait pour sa défense, prit le parti de s'enfuir de Northampton, et, traversant toute l'Angleterre, alla se réfugier auprès de Louis VII. On sait le reste : l'exil du prélat, son séjour en France, les négociations qui suivirent et qui occupèrent six années. Thomas Becket, mollement appuyé

(1) *Chronique de Robert de Torigni*, édition L. Delisle, II, 110.

(2) *Ibid.*, I, 181.

(3) *Monasticon Anglicanum*, V, 112.

par Louis VII, considéré comme gênant par le pape, voyait ses doléances demeurer sans écho. Le sacre de Henri le jeune auquel Roger de Pont-l'Evêque procéda (1), au mépris des droits du siège de Cantorbéry, porta au paroxysme les colères de l'exilé. Le pape, pressé par le roi de France, allait mettre le royaume d'Angleterre en interdit. Henri II préféra traiter avec l'archevêque et lui permit de rentrer dans sa province. Mais le prélat n'allait revenir dans sa ville archiépiscopale que pour y subir le martyre : le 29 décembre 1170, dans sa cathédrale, au pied des autels, il était assassiné par quatre chevaliers de la suite du roi.

L'archevêque d'York, comme étant l'un des principaux conseillers de Henri II, fut accusé, comme le roi lui-même, d'avoir trempé dans le meurtre. Henri II fit sa soumission aux légats du pape, se disculpa par serment de toute complicité dans le crime, et le 27 septembre 1172, devant les portes de la cathédrale d'Avranches, à genoux sur une pierre que pieusement on conserve encore, il consumma la pénitence que les légats lui avaient infligée. Roger de Pont-l'Evêque, excommunié, suspendu de son office, dut prouver qu'il n'avait point participé à l'assassinat. Le 13 décembre 1171 (2) il comparut à Aumale devant Rotrou de Beaumont, archevêque de Rouen, et les envoyés de l'évêque d'Amiens, commissaires délégués par le pape, et se purgea du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry,

(1) R. de To, II, 18.

(2) *Sancti Thomæ Cantuariensis Vita et Epistolæ* (édition Giles), IV, 173; *Epist.* cccc xv.

suivant la procédure prescrite par le Souverain Pontife.

La compurgation d'Aumale est la seule trace que j'aie rencontrée — malgré des recherches longuement poursuivies — d'un séjour en Normandie de l'archevêque Roger entre les années 1170 et 1177. Il convient cependant d'ajouter que ce prélat a souscrit trois des chartes de Henri II scellées en terre normande. Deux ont été données à Argentan, la troisième le fut à Valognes. Toutes trois, à n'en pas douter, d'après les souscriptions dont elles sont revêtues, sont, à peu de chose près, contemporaines de la compurgation.

Vers le milieu de 1172, Roger de Pont-l'Evêque dut s'en retourner dans sa province. A partir de cette date, nous ne retrouvons plus trace de lui sur le continent. Par contre, nous avons des renseignements aussi précis que possible sur ses faits et gestes en Angleterre pendant les cinq années qui suivirent. A la mi-carême 1173, Henri le jeune avait brusquement quitté la Cour du roi et s'était réfugié auprès de son beau-père, Louis VII. Après Pâques éclata la révolte des barons d'Angleterre qui avaient pris le parti du jeune prince. L'archevêque Roger, dans cette crise, qui fut l'une des plus terribles que le Plantagenet eut à traverser, fut l'un des plus fermes soutiens de son maître. Il aida le justicier Richard de Lucy à rétablir la paix dans le Nord. On le voit, abandonnant la crosse pour le harnais de guerre, parcourir sa province et faire le siège des forteresses rebelles. En 1174, accompagné du bâtard du roi, Geoffroy, évêque élu de Lincoln, il assiege Malessart l'un

des châteaux de Roger de Montbray (1). En 1175, il préside dans sa cathédrale à la cérémonie au cours de laquelle Henri II et le roi d'Ecosse, Guillaume, renouvellent la paix jurée à Falaise l'année précédente (2). Au mois de janvier 1176, il assiste au concile de Northampton (3). Le 14 mars suivant, il est présent au concile de Londres (4). L'assemblée devait, sous la présidence du légat du pape, décider qui de lui ou de l'archevêque de Cantorbéry avait droit à la prééminence. Mais la discussion s'envenima à un point tel que les serviteurs de l'archevêque de Cantorbéry, prenant par trop vivement le fait de leur maître, se précipitèrent sur Roger de Pont-l'Evêque, le jetèrent à bas de son haut siège et le foulèrent aux pieds. La question de la prééminence resta en suspens. Le 15 août de la même année, Henri II réconcilie à York le prélat avec son adversaire, Geoffroy Ridel, évêque d'Ely. En mai 1177, le roi lui remet la garde du château de Scarborough (5). Nous voici arrivés à une date à partir de laquelle nos recherches sur les allées et venues de l'archevêque d'York vont devenir inutiles, car nous avons déjà acquis la certitude que les chartes dont nous cherchons à fixer la date sont antérieures à juin 1177. Ce que nous venons d'apprendre sur l'existence et les déplacements de Roger de Pont-l'Evêque, entre 1172

(1) Roger de Hoveden, Ed. Stubbs, II, 58.

(2) *Ibid.*, II, 79.

(3) *Ibid.*, II, 92.

(4) R. de To, II, 59.

(5) *Ibid.*, II, p. 133.



et mai 1177, nous permet donc d'affirmer que les chartes 228 et 229 sont bien contemporaines de la compurgation d'Aumale.

Si un doute pouvait encore subsister après les précisions qui viennent d'être apportées, je crois qu'il se trouverait levé par la présence dans la suite de l'archevêque d'York de *magister Vacarius*. On sait qu'au XII<sup>e</sup> siècle, portaient seuls le titre de *magister* les clercs qui avaient suivi les cours des Universités alors dans la splendeur de leur première jeunesse. Vers la fin du siècle précédent, Irnerius avait commencé à Bologne l'enseignement public du droit et avait publié sur les Pandectes des gloses qui sont parvenues jusqu'à nous. L'école de Bologne ne tarda pas à devenir florissante et la réputation des jurisconsultes italiens passa bientôt les monts. Lorsque vers 1142 des différends s'élevèrent entre Henri, évêque de Winchester et son métropolitain, Thibaut de Cantorbéry, celui-ci voulut s'entourer de conseils sûrs afin de s'éclairer sur la procédure à suivre devant la Cour de Rome saisie des appels de l'évêque, son suffragant. Il fit venir d'Italie plusieurs jurisconsultes parmi lesquels *magister Vacarius*. Celui-ci, Lombard d'origine, connaissait les lois romaines. Vacarius vint en Angleterre et y demeura depuis lors. Il fonda à Oxford une école dans laquelle il enseigna le droit romain, et vers 1149, composa un ouvrage en neuf livres répondant aux neuf premiers du Code, à l'usage des étudiants pauvres (1), d'où le nom de *pauperistæ* donné autrefois aux étudiants d'Oxford.

(1) R. de To, I, 250.

On suit sa trace jusqu'en 1170, époque à laquelle le titre de chanoine lui est donné dans une décrétale (1). Il est naturel de penser que si Vacarius se trouvait à Rouen, dans la suite de l'archevêque d'York, c'était parce que celui-ci, ayant à répondre devant les commissaires délégués par le pape, à l'accusation si grave qui pesait contre lui, avait voulu s'entourer des lumières et des conseils du savant jurisconsulte.

L'ensemble des considérations que je viens d'exposer m'a paru constituer un faisceau de preuves suffisamment serré pour me permettre d'attribuer, sans hésitation possible les chartes 228 et 229 aux alentours du mois de décembre 1171. Par voie de conséquence, il en résulte, puisque nous voyons dans la première de ces chartes la commune en plein fonctionnement, que la naissance de celle-ci se trouve enserrée entre le 14 juin 1170, date qui nous est déjà connue, et la fin de l'année 1171. Il nous reste à rechercher dans ce laps de temps, somme toute assez court, la date définitive que nous poursuivons.

A raison de l'importance considérable du fait accompli, des conséquences qu'il devait entraîner, de la longueur enfin et de la complexité du document à rédiger, la constitution de la commune dut être précédée de longues négociations. Les citoyens de Rouen se livrèrent indubitablement à des démarches répétées auprès du duc-roi et les articles de concession durent être de la part de celui-ci l'objet de longues réflexions, les bourgeois demandant l'autonomie la plus large pos-

(1) De Savigny : *Histoire du droit romain au moyen âge*, IV, p. 90.



sible, le duc-roi s'efforçant de sauvegarder le plus qu'il pouvait ses prérogatives, et cherchant à n'abandonner ses droits de souveraineté que dans la mesure la plus faible. Pour ces raisons, les négociations ne purent se poursuivre qu'à Rouen ou dans les environs de la ville pendant l'un des séjours que Henri II avait coutume d'y faire de temps à autre pour se reposer des fatigues de sa vie sans cesse agitée et toujours errante. Nous savons par le savant itinéraire dressé par le révérend R. W. Eytton que le Plantagenet, débarqué à Barfleur le 24 juin 1170 (1), demeura sur le continent jusqu'au 1<sup>er</sup> août de l'année suivante. Pendant ces treize mois, il fit deux séjours de quelque durée en Normandie. A la fin de décembre 1170, il se trouvait dans son palais de Bur, près Bayeux, et c'est de là que, se croyant autorisés par une exclamation imprudente du monarque, Renaud Fils-Ours et ses trois compagnons partirent pour aller égorger Thomas Becket, pensant, par ce crime, exécuter les volontés de leur maître. De Bur, il se rendit à Argentan où il tint sa Cour solennelle de Noël, et c'est dans cette ville que le 1<sup>er</sup> janvier 1171, il apprit le meurtre du prélat. Il demeure quarante jours à Argentan, mesurant l'effroyable responsabilité qui pèse sur sa tête, attendant avec anxiété les événements, essayant de détourner la tempête qui s'amasse sur lui et va bientôt se déchaîner au synode de Sens, donnant enfin ses instructions aux ambassadeurs qui vont porter à Frascati l'appel au pape interjeté contre les décisions de l'Assemblée de Sens. Puis, laissant ses envoyés

(1) Eytorn's *Itinerary of King Henry II*, p. 138-160.

s'acheminer vers l'Italie, il se dirige vers la Bretagne et s'en empare. En mai, il rentre en Normandie par Pontorson et vient passer les mois de juin et de juillet près de Rouen dans sa magnifique résidence de Quevilly qu'il avait fait élever une dizaine d'années auparavant au milieu d'un ancien parc des ducs. Fin juillet, il se rend à Argentan où il avait fait convoquer l'Assemblée des barons normands, et de là, par Bur et Valognes, il se dirige vers Barfleur, d'où le 1<sup>er</sup> août il s'embarque pour l'Angleterre. Il devait rester outre Manche jusqu'au 12 mai de l'année 1172.

C'est pendant le mois de juin ou de juillet 1171 que se place la proclamation de la commune de Rouen. A cette époque, l'ambassade envoyée auprès du pape Alexandre est de retour. Après des débats qui ont duré quinze jours au sein de la curie, au cours desquels les évêques de Worcester et d'Evreux, Robert du Neufbourg, doyen d'Evreux, et différents autres envoyés, parmi lesquels Richard, archidiaque de Poitiers, ont plaidé les circonstances atténuantes en faveur du Plantagenet et ont essayé de montrer que si le roi a été, par ses propos imprudents, la cause de l'assassinat de l'archevêque, il n'a cependant ni ordonné, ni même voulu le meurtre, le pape a rendu son arrêt. Dans la séance du 21 avril, il a confirmé l'interdit prononcé par l'archevêque de Sens sur les possessions continentales de Henri II, ainsi que les sentences d'excommunication et de suspension portées contre les prélats anglais. Il a excepté de l'interdit la personne du roi, mais défense est faite à celui-ci d'entrer dans aucune église. Le pape

a terminé en disant qu'il enverrait ses légats vers le roi afin qu'ils se rendissent compte de son degré d'humilité.

A une époque où la religion était associée d'une manière aussi étroite à la vie de chaque jour, la condamnation prononcée par le pape avait une portée qu'on a peine à concevoir aujourd'hui. L'interdit, c'était les églises fermées, les cloches muettes, le culte suspendu, toutes les classes de la société, les mourants eux-mêmes sans sacrements, les cadavres pourrissant aux carrefours sans sépulture. L'interdit, c'était non seulement la vie religieuse, mais encore la vie civile qui était arrêtée, et cela dans tous les domaines continentaux du Plantagenet, celles de ses possessions qui étaient à la portée du roi de France, son adversaire déclaré. Par là et du même coup, le pape déchaînait contre l'auteur responsable de tous ces maux la colère de ses peuples frappés dans leurs intérêts les plus sacrés. On conçoit que dans ces circonstances terribles l'âme de fer du Plantagenet se soit amollie et qu'il ait tout fait pour se ménager des appuis, pour se concilier en premier lieu l'orgueilleuse bourgeoisie rouennaise si fière de ses richesses et sur la fidélité de laquelle il lui fallait compter avant tout. Il avait besoin de s'en faire une alliée sûre dans la lutte qu'il entrevoyait comme inévitable entre lui et le roi de France, exécuteur tout désigné des ordres du pape, au cas où lui, le roi d'Angleterre, ne satisferait pas aux exigences des légats déjà en route pour recevoir sa soumission. C'est cet état d'esprit qui a conduit l'habile souverain à concéder aux habitants de la capitale de son duché un ensemble de

droits politiques, et c'est vers le milieu de cette année 1171, dont les débuts avaient été pour lui remplis de tant d'angoisses, et dont les derniers mois lui apparaissaient si chargés d'orages, que, dans la Tour de Rouen ou au milieu des ombrages du parc de Quevilly, le duc-roi fit sceller la charte qui, élevant la ville ducale au rang de commune, faisait entrer la bourgeoisie rouennaise dans la hiérarchie féodale.

### MESSIEURS,

L'événement dont je viens d'essayer devant vous de fixer la date devait avoir une importance considérable. Alors que la veille, les habitants de Rouen n'étaient dans la main des fonctionnaires du duc qu'une plèbe inorganique et méprisée, ils se voyaient tout d'un coup, par le seul fait de l'octroi de la charte ducale, former une seigneurie collective pourvue des attributs ordinaires de la souveraineté. Ils avaient désormais, entre autres biens précieux, le droit de se réunir, de lever des impôts ; ils possédaient maintenant un sceau, des cloches, une juridiction, une milice, — tout ce que le moyen âge a envié, recherché, poursuivi de ses désirs ardents et de ses vœux, — et leur chef, le Maire de la ville, marchait l'égal des plus puissants seigneurs.

Saluons ce jour, Messieurs, ce fut une grande date, l'une des plus glorieuses de nos fastes rouennais. Il marque le moment où notre ville a pris conscience d'elle-même, celui où elle a su acquérir dans la société féodale le rang qui était dû à sa puissance et à ses richesses, fruits du labour patient de ses habitants.

Toutes les villes de la Normandie, du Poitou et de l'Aquitaine recevront bientôt des mains de Henri II ou de ses fils des constitutions communales calquées sur celle de Rouen. Elles accueilleront comme un bienfait les *Etablissements de Rouen*. De sorte qu'à travers le moyen âge et jusqu'à l'aurore des temps modernes, dans la partie occidentale de la France, le nom de Rouen a été associé à toutes les manifestations qui ont salué l'avènement de la liberté.

---

PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

I

*Carta Tustani Lathomi super masura.*

Notum sit presentibus et futuris quod Tustanus le Macon et Bona uxor sua vendiderunt Rogero de Warwic capellano domini regis masuram suam in vico sancti Dyonisii quam jure hereditario tenebant de feodo archiepiscopi Eboracensis que est inter masuram Ricardi monachi et domnicum prefati archiepiscopi cum gardino et tota terra a vico usque ad murum castelli cum omnibus pertinentiis suis in latum et longum sicut se porportat a turre ejusdem muri usque ad antiquum murum civitatis versus Rodobecam, pro septem libris andegavensium quas idem Rogerus eis inde donavit. Terram illam libere et quiete et jure hereditario tenendam ei et heredibus suis reddendo inde per annum prefato archiepiscopo et heredibus suis duos solidos et vj denarios usualis monete pro omni servitio, medietatem in Natali Domini et medietatem in festo beati Johannis Baptiste...  
(*Clauses de style.*)

Et hoc factum fuit in plena communia coram Bartholomeo Fergant tunc maiore Rothomagi et sigillo communie confirmatum. Testibus his : Gaufrido decano Rothomagensi, Radulfo de Warne-

villa sacrista, Jeremia, Radulfo filio Tehardi, Willelmo de Ripa canon[icis] Rothomagi, Reinaudo de Gerpunvilla, Willelmo de Malapalude, Johanno filio Luce, Hugone filio vicecom[itisse], Gaufrido fratre suo, Waltero filio Geroldi, Guidone Parvo, Hugone Wastel, Nicholao Groinnet, Rogero de Bello Monte, Bartholomeo Batalle, Ricardo filio Benedicti et pluribus aliis.

(Cartulaire de l'église Notre-Dame de Rouen, charte 228, f° 127.)

## II

*Carta Rogeri Eboracensis archiepiscopi super masura  
Rogeri de Warwic.*

Omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, Rogerus Dei gratia Eboracensis archiepiscopus, salutem in Domino. Notum esse volumus universis quod Rogerus de Warwic capellanus domini regis emit quandam masuram apud Rothomagum de feodo nostro in vico sancti Dyonisii de Bona uxore Tustani Cementarii pro septem libris andegavensium de consensu nostro et permissione nostra quam de nobis jure hereditario tenebat cum gardino et tota terra de retro supra fossatum a dextris, et a sinistris sicut terra se extendit a turrenula muri castelli usque ad antiquum murum civitatis versus Rodobecam... (*Clauses de style.*) Hujus autem concessionis nostre et confirmationis testes sunt : Gaufridus Rothom[agensis] decanus, Radulfus de Warnevilla thesaurarius Eboracensis, Jeremias archid[iaconus], Magister Vacarius, Magister Ansgotus, Radulfus prior de Glocestria, Godardus de Vallibus, Reginaldus de Gerpunville, Willelmus de Malapalude, Bartholomeus Fergant tunc maior communie Rothom[agi], Johannes filius Luce, Bartholomeus Batalle, Gaufridus filius vicecomitisse, Walterus filius Giroldi, Guido Parvus, Rogerus de Bello Monte, Ricardus filius Benedicti, Rogerus Dorgoil, Bernardus Pistor et multi alii.

(Cartulaire de l'église Notre-Dame de Rouen, charte 229, f° 127 v°.)

# LÉOPOLD DELISLE

Membre de l'Institut,  
Correspondant de l'Académie de Rouen.

---

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. VALIN

Par M. DE BEAUREPAIRE, Président.

---

MONSIEUR,

L'Académie s'est empressée de vous accueillir dans ses rangs dès qu'elle a connu votre *Etude sur le duc de Normandie et sa Cour*. Elle voulait tout d'abord affirmer en quelle estime particulière elle tenait ce travail qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire administrative et judiciaire de notre province aux x<sup>e</sup>, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles.

Lorsque Rollon et ses compagnons se fixèrent définitivement, au x<sup>e</sup> siècle, sur le sol neustrien, ils prirent possession d'un pays ruiné. Rassasiés de pillages, avides de repos, les Vikings ne pouvaient établir leur pouvoir sans obstacles, sans contrainte; mais dans la poursuite de leur œuvre, les chefs barbares apporteront — ce sont vos expressions — leur esprit d'entreprise, la hardiesse de leurs vues, leur initiative que rien n'effraiera.

Grâce à des efforts continus, l'Etat normand se



constitue et, rapidement, atteint son apogée. Bientôt, il n'est plus question d'élection pour les ducs qui se comportent en véritables souverains.

Les églises et les abbayes sont relevées de leurs ruines, et richement dotées; la puissance est déléguée à la Cour ducale et aux grands officiers. Au jour du sacre, dans la cathédrale de Rouen, le haut clergé, les abbés, les dignitaires seront présents, et lorsque le duc aura prêté serment de conserver la paix à l'Eglise de Dieu ainsi qu'au peuple chrétien, la foule répondra par le *Christus vincit* et les acclamations répétées de *Feliciter, Feliciter*.

Les ducs devenus rois d'Angleterre, une nouvelle période va s'ouvrir, féconde en progrès, où le droit privé se développe régulièrement jusqu'à ce qu'il trouve son expression dans un corps de doctrine : *Le très ancien Coutumier*.

La partie capitale de votre étude, celle qui vous appartient en propre, c'est le livre consacré à la Cour ducale. Après avoir épuisé toutes les sources d'information, vous étudiez la composition et la compétence de ce puissant organisme et vous reprenez la question si débattue et si obscure des origines de l'Echiquier.

Au milieu de savantes dissertations, me permettez-vous de signaler, tout particulièrement, celle que vous consacrez à cette sorte de jury en matière civile, à l'enquête du pays, d'origine franque, importée en Angleterre par les Normands.

L'indication des sources diplomatiques si largement consultées, un choix heureux de pièces justificatives



témoignent de votre érudition et justifient tous les suffrages. Avec de telles informations, avec le souci et le respect de la vérité, écrivait notre excellent doyen, quel ouvrage n'inspirerait estime et confiance ? Votre exposé méthodique et complet montre encore une fois que notre province avait sur la France capétienne une avance de plus de cent ans. Pour conclure, je puis ajouter avec Mgr Loth, que votre étude constitue une digne préface au millénaire que nous allons célébrer.

Aujourd'hui, Monsieur, vous enrichissez notre histoire locale d'une page savamment documentée ; aussi, tandis que cet auditoire vous écoutait, plus d'un pensait, sans doute, qu'en vous accueillant notre Compagnie n'avait consulté que son propre intérêt. Quelle question, en effet, peut être plus intéressante pour nous, Rouennais, que celle de nos origines communales ?

Après M. Giry, vous nous avez rappelé que les *Etablissements de Rouen* doivent être considérés comme le premier statut communal de notre ville ; vous avez été plus loin et par une argumentation rigoureuse dont rien, nous l'espérons, ne viendra détruire la belle ordonnance, vous avez cherché à préciser la date exacte de concession.

Vous vous êtes arrêté en l'an 1171, à l'époque où l'un des plus puissants souverains de l'Europe, accusé du meurtre de Thomas Becket, voyait son royaume mis en interdit et cherchait de tous côtés à se concilier des appuis.

En vous entendant parler de Henri II, qui occupe

une si grande place dans l'histoire du XII<sup>e</sup> siècle, en vous voyant tracer le portrait de cet administrateur incomparable, hardi, rusé, peu scrupuleux, maître à la fois de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, ma pensée se reportait vers le savant qui vient de s'éteindre au cours d'entretiens journaliers avec le duc normand. Qui analysera avec plus de perspicacité que M. Léopold Delisle les chartes de Henri II ? Qui percera mieux que lui les secrets de la chancellerie royale ? Et je me prenais du désir de vous retracer, bien imparfaitement, hélas ! la carrière de ce travailleur modeste, obstiné, dont le souvenir est intimement lié à mes souvenirs les plus chers. Si j'acquittais, en quelque sorte, une dette familiale, notre Compagnie ne pouvait oublier qu'en 1868 elle avait inscrit sur la liste de ses membres correspondants ce nom qui devait porter, sans efforts, mais bien loin dans le monde, la renommée de l'érudition française.

•  
• •

M. Léopold Delisle était né, le 24 octobre 1826, à Valognes, où son père exerçait la médecine, fort estimé de ses concitoyens dont il avait la confiance.

Vous me permettrez de m'arrêter quelques instants sur les premières années de notre illustre confrère, car lui-même les a rappelées en termes d'une exquise bonhomie (1).

Elles s'écoulèrent à Valognes, dans cette petite ville

(1) L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. 1<sup>er</sup>, *Souvenirs de jeunesse*.

somnolente, aux rues désertes, dont les portes cochères et les hôtels attestent la splendeur passée. Ses études, sans aucun doute, furent des plus brillantes. Il les commença chez les Frères de la Doctrine chrétienne, pour les achever dans le petit collège de sa ville natale. Il était encore sur les bancs lorsqu'il fut remarqué par un vieillard, Charles de Gerville, dont toute la jeunesse s'était passée dans l'émigration en Angleterre (1). M. de Gerville attirait fréquemment chez lui le jeune écolier, l'entretenant de géologie, de numismatique, d'archéologie. Dès cette époque, le disciple avait trouvé sa voie, partageant les goûts et même la passion de son maître pour l'étude du moyen âge, mais surtout du moyen âge normand. « C'est là, écrit M. Delisle, que j'appris qu'il existait une Académie des Inscriptions, et aussi, ce qui me paraissait un peu mystérieux, une Ecole des chartes. »

Pour l'initier aux anciennes écritures, M. de Gerville lui tira un jour du coin de sa bibliothèque un vieux registre qui n'était autre que le Cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Après lui avoir expliqué ce qu'on trouvait dans un cartulaire il lui fit lire, au commencement de son manuscrit, quelques lignes écrites en beaux caractères gothiques : c'était une charte de Henri II, roi d'Angleterre. Bientôt le jeune Delisle obtenait la permission d'emporter le manuscrit chez ses parents, dans sa chambre d'écolier, et « la plus plaisante de ses récréations consista, pendant tout un été, à copier une bonne partie du Cartulaire. »

(1) *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, Valognes, 1853. Signé L. D.

Au collège, était annexée la bibliothèque publique qui remplissait l'ancienne église du Séminaire fondé, en 1654, par François de la Luthumière. Elle paraissait immense au jeune écolier qui déjà s'intéressait à ces vieux livres dont beaucoup étaient en caractères gothiques. En les feuilletant, il lui semblait déjà — c'étaient ses expressions — que sous ses doigts ils rendaient comme une musique pleine de charmes.

A la fin de l'année 1845, M. Delisle fut conduit à Paris par ses parents; il y devait suivre les cours de l'École des chartes et de l'École de droit. Dans son bagage, se trouvaient quelques lettres de recommandation de M. de Gerville. L'une d'elles était destinée à M. Auguste Le Prévost, député de l'Eure, savant aussi distingué par la bonté du cœur que par l'étendue des connaissances, et auquel — disons-le en passant — pleine justice n'a pas été rendue par ses compatriotes.

M. Le Prévost fut en effet de ceux qui contribuèrent le plus à développer le goût des études judiciaires « à révéler le charme de l'histoire jusqu'alors trop négligée de l'obscur commune et de l'humble clocher (1) ». Il avait, en 1817, présidé les travaux de notre Compagnie et ses ouvrages lui avaient ouvert les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Si nous en croyons M. Delisle, l'effet de ces lettres fut merveilleux; mais nous aimons mieux imaginer que, dès cette époque, tous ceux qui virent le jeune

(1) Ch. de Beaurepaire, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost...* (*Revue de la Normandie*, 31 août 1863.)

étudiant surent apprécier ses merveilleuses qualités et lui demeurèrent attachés par les liens de la plus fidèle amitié. M. Auguste Le Prévost fut certainement du nombre; n'écrivait-il pas quelque temps après à M. Passy : « Il faut que vous connaissiez mon jeune ami Léopold Delisle, c'est un travailleur acharné; il ira si loin, si loin, qu'il nous dépassera tous ».

Les trois années passées à l'Ecole des chartes furent assez accidentées et laissèrent à Delisle beaucoup de loisirs, d'autant plus qu'avec l'assentiment de ses parents il avait abandonné l'Ecole de droit. En 1846, l'enseignement ne comprenait qu'un seul cours et encore n'était-il guère régulier. L'année suivante, la réorganisation de l'Ecole réduisit à trois mois la durée des cours. Delisle en profita pour publier sa première étude : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*. Présentée au Concours des antiquités nationales, cette dissertation devait valoir à son auteur une médaille et les éloges du rapporteur. « Ce premier mémoire, limité à un sujet de peu d'étendue, fut estimé un morceau achevé; et, pour un début dans la science, disait M. Lenormant, il serait difficile de rien produire qui montrât mieux tous les caractères de la maturité. »

Les événements de 1848 amenèrent une assez longue interruption dans les études. Alors eut lieu cette amusante manifestation, contée par M. d'Arbois de Jubainville, et dans laquelle Adolphe Tardif, au nom de ses camarades, vint adresser au Gouvernement provisoire les hommages de l'Ecole. Comme on était assez peu fixé

sur l'enseignement que recevaient ces jeunes gens, on les prit pour de futurs diplomates.

Cependant, nous imaginons assez mal M. Delisle se mêlant aux bruits de la rue; nous le voyons bien plutôt au fond de quelque bibliothèque poursuivant obstinément ses recherches sur l'histoire de sa province natale. A cette époque, paraît successivement toute une série de mémoires consacrés à la Normandie : *Le Clergé normand au XIII<sup>e</sup> siècle*, d'après le Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen ; *Notice sur les biens de la Sainte-Chapelle en Normandie* ; *Pèlerinages d'enfants au Mont-Saint-Michel*, d'après un manuscrit donné à l'auteur par M. de Gerville et déposé par M. Delisle à la bibliothèque d'Avranches ; *Mémoire sur le Bienheureux Thomas Hélie, de Biville* ; *Notice sur un traité inédit du XII<sup>e</sup> siècle, intitulé : « Miracula ecclesie constantiensis »*. « Ces mémoires ne sont pas d'un élève, écrit M. P. Le Cacheux (1), mais d'un maître en matière d'érudition ; on y découvre une pensée déjà sûre d'elle-même, un esprit en possession de tous ses moyens et l'on conçoit aisément les espérances qu'ils ont fait naître chez les compatriotes et les amis du jeune auteur. »

Sa connaissance approfondie de nos anciennes institutions allait bientôt lui permettre d'aborder un sujet d'ordre plus général et qui devait faire l'objet de sa thèse à l'École. Rechercher de quoi se composaient les revenus des ducs de Normandie, à quelles dépenses on

(1) *Revue catholique de Normandie*, 15 mars 1903.



les employait, comment on les administrait, quelles vicissitudes les finances de cette province ont subies depuis Richard II jusqu'à Philippe-Auguste, tel fut l'objet de son étude sur les *Revenus publics en Normandie au XII<sup>e</sup> siècle*. En parcourant ces pages, malheureusement restées inachevées, on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer de l'étonnante clarté de l'auteur, dans une matière aussi complexe, ou de la richesse et de la sûreté de la documentation.

Que de travaux normands nous pourrions encore signaler aux débuts de cette brillante carrière, travaux analysés par M. P. Le Cacheux dans son étude sur *L. Delisle, historien normand*, et rappelés par M. Georges Dubosc dans le *Journal de Rouen* (1).

Je ne saurais cependant passer sous silence les remarquables *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*. Couronnées par la Société libre de l'Eure, qui avait proposé le travail en 1849, elles valurent à leur auteur le premier prix Gobert. M. Delisle avait alors vingt-cinq ans. Dans cette œuvre d'érudition, universellement estimée, qui présente ce caractère particulier qu'elle est à la portée de tous, je ne veux aujourd'hui recueillir qu'un seul témoignage (2). Le servage, dont on trouve des traces évidentes en Normandie au XI<sup>e</sup> siècle, disparaît complètement au siècle suivant. Là encore, la Normandie ducale a précédé

(1) *Journal de Rouen*, n<sup>o</sup> du 2 août 1910.

(2) Compte rendu de M. Ch. de Beaurepaire, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XIII (1851), p. 394.

de deux siècles la France elle-même dans la voie de la civilisation.

A cette époque, Léopold Delisle avait compulsé presque tous les fonds anciens de nos archives provinciales et possédait déjà la copie de la plupart des chartes normandes antérieures à la conquête de Philippe-Auguste. D'ailleurs, il le déclarait lui-même, les dépôts lui avaient été ouverts dans des conditions ultra-libérales.

Le plus souvent, à Rouen ou à Caen, il se faisait enfermer dans les Archives de la préfecture et il y restait ainsi, seul tout le jour, sans que personne vint le troubler. Plus tard, dans les Archives si riches du Vatican, il pourra, avec quelques appuis, adopter la même méthode de travail. Après avoir reçu en dépôt les manuscrits qu'il désirait consulter, pour ne pas perdre un instant, il se laissait enfermer seul pendant des journées entières.

M. de Gerville, qui s'intéressait toujours aux succès de son jeune disciple, avait imaginé qu'un jour Delisle pourrait bien être l'archiviste de l'un de nos départements normands et il avait fait partager cet espoir à M. Le Prévost.

En 1851, le poste de la Seine-Inférieure allait se trouver vacant. Delisle fut informé qu'il pourrait y poser sa candidature ; en même temps, M. Le Prévost l'informait que le baron Le Roy était tout disposé à le nommer archiviste du département.

M. Delisle, enchanté de la perspective, s'ouvrit de ses projets à M. Guérard qui s'empressa de l'en détour-



ner ; mais, en même temps, notre savant compatriote indiquait à M. Le Prévost l'un de ses meilleurs amis, désireux de regagner sa province, Normand comme lui, heureux d'être préposé à la garde de tant de documents précieux.

Au mois de novembre 1852, Delisle était nommé employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Alors commença pour lui, sous la direction de M. Guérard, cette brillante carrière où les mérites de l'administrateur le disputent aux découvertes du savant et qui devait se poursuivre pendant cinquante-trois années.

Tandis que l'administrateur enrichit graduellement l'établissement qui lui est confié, provoque des dons et des legs, grâce aux sympathies qu'il inspire, améliore le sort des employés, satisfait aux désirs des travailleurs, le bibliophile révèle l'histoire des manuscrits anciens, les décrit minutieusement, s'éprend de leur beauté, recherche par qui et pour qui ils ont été faits, quels artistes les ont décorés, en quelles mains ils sont passés, quelles aventures les ont parfois mutilés pour en disperser les fragments en des dépôts lointains.

Il ne saurait m'appartenir de rappeler tous les travaux, articles ou mémoires de M. Delisle. Sa bibliographie, publiée en 1902 par M. Paul Lacombe (1), comprenait déjà près de 1,900 numéros.

Qu'il me soit permis, cependant, de rappeler, aussi

(1) Le supplément à la *Bibliographie des travaux de M. Delisle*, par M. Lacombe, est sous presse ; il portera le chiffre des articles à 2,101, plus 50 numéros d'additions.

brièvement que possible, les principales étapes d'une existence si bien remplie.

Peu de temps après son entrée à la Bibliothèque nationale, Delisle épousait M<sup>lle</sup> Laure Burnouf, fille aînée du savant indianiste, membre de l'Institut, et, par cette alliance, il allait bientôt devenir le beau-frère du remarquable professeur, du brillant écrivain que fut Gaston Boissier.

Cette union qui, suivant l'expression de notre compatriote, « mettait fin au triste isolement dans lequel il vivait, sans rien changer à ses habitudes studieuses », lui apportait le bonheur au foyer et les meilleures conditions de travail. Femme éminemment distinguée, esprit très cultivé, M<sup>me</sup> Delisle partageait tous les goûts de son mari, et, pendant quarante-sept ans, elle devait s'associer à tous ses travaux.

Son mariage est bientôt suivi de son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : il vient seulement de passer la trentaine.

Puis, ce sont les tristesses de la guerre, les angoisses du siège et les horreurs de la Commune. Avec quel soin jaloux le jeune bibliothécaire veille sur les trésors qui lui sont confiés. Il écrit alors à l'un de ses amis dont vous percerez facilement l'anonymat :

« Après les épreuves que nous venons de traverser, c'est une grande consolation quand on reçoit quelques lignes tracées par une main amie, et quand on peut échanger une lettre avec ceux qui ont bien voulu penser à nous pendant les jours de crise que nous avons vu s'écouler si lentement dans ces derniers temps.

Enfin, grâces à Dieu, nous sommes délivrés, et la leçon a été si rude que bien des yeux qui se fermaient obstinément à la lumière devront s'ouvrir. Espérons que les horreurs dont nous avons été témoins, et dont vous ne pouvez vous faire une idée même après les récits des journaux, ne se renouvelleront pas de longtemps, et que de toutes parts et sans arrière-pensée on va travailler à réparer les ruines morales et matérielles de notre pauvre France. Personnellement, nous avons été épargnés : nous n'avons aucun malheur à déplorer ni dans notre famille, ni parmi nos amis. Lair est cependant fort à plaindre : il a vu brûler tous ses livres et jusqu'à la dernière de ses notes, dans l'incendie qui a dévoré la plus grande partie de ses entrepôts.

« Les Archives et les grandes bibliothèques (à l'exception de celle du Louvre, qui a été consumée sans qu'un seul volume ait été arraché aux flammes) n'ont pour ainsi dire pas souffert, mais elles ont connu les plus grands dangers.

« Avant l'entrée des troupes et l'effroyable lutte qui en a été la conséquence, nous avons eu bien des ennuis et des inquiétudes à la Bibliothèque nationale. Deux délégués de la Commune s'y sont successivement implantés, et le dernier, X... aurait tout désorganisé s'il avait encore conservé le pouvoir pendant quelques jours. La Commune m'a fait l'honneur de me révoquer parce que je m'étais formellement opposé à l'installation d'un aventurier à qui les bons patriotes voulaient confier les manuscrits orientaux ; mais cette révocation ne m'a pas empêché de venir à peu près sans interruption

veiller sur nos chères collections, et nous sommes arrivés au jour de la délivrance sans que les intrus aient mis le pied dans les dépôts. Je suis aujourd'hui conservateur du département, et, dans l'arrêté du chef du Pouvoir exécutif qui me nomme, on m'a fait la gracieuseté de faire remonter ma nomination au 12 mai, jour où le *Journal officiel* de la Commune a publié ma révocation. . . . . »

Pour mieux montrer en quelles mains vigilantes étaient placées nos richesses nationales, rappellerai-je l'affaire fameuse des manuscrits Libri et Barrois? L'histoire de la collection Ashburnham est bien connue, mais elle témoigne, chez notre éminent correspondant, d'une merveilleuse sûreté d'investigation et d'aptitudes diplomatiques de premier ordre. Pendant cette campagne, qui dura des années et qui lui valut la croix de commandeur, Delisle se montra, disons le mot exact, à l'honneur de notre race, le plus fin des Normands.

Tandis que la liste de ses travaux ne cesse de s'allonger, tous les honneurs viennent à ce maître. Le voici maintenant; docteur *honoris causa* de l'Université de Halle; grand-officier de la Légion d'honneur; conservateur du Musée Condé; en 1902, le monde savant célèbre dignement le cinquantième anniversaire de son entrée à la Bibliothèque nationale; en 1907, nouveau cinquantenaire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1); honneurs, titres, hommages, il accueille

(1) Le jour même où l'Académie des Inscriptions fêtait le jubilé de Léopold Delisle, l'Empereur d'Allemagne lui conférait l'ordre si recherché « Pour le Mérite ».

tout avec simplicité, on pourrait presque dire avec timidité.

Un jour vint cependant où sonna l'heure de la retraite, et ce fut un décret qui l'en informa en termes imprévus.

Avant de rendre la place qu'il avait si vaillamment défendue pendant plus d'un demi-siècle, M. Delisle commença par donner à la Bibliothèque nationale les 50,000 volumes qui constituaient sa bibliothèque personnelle. Puis, il fit un autre sacrifice, qu'il se prit parfois à regretter. Il avait correspondu, pendant plus de cinquante ans, avec l'Europe savante, et les lettres qu'il avait ainsi reçues étaient régulièrement classées. Craignant sans doute quelque abus de la curiosité moderne, cédant à une inspiration qui ne peut que l'honorer, il décida de tout détruire.

Loin de la Bibliothèque nationale, conservant pieusement au cœur le souvenir de celle qui avait été la compagne de sa vie, M. Delisle s'adonna tout entier aux études qui avaient charmé sa jeunesse. Installé à sa table de travail, devant la fenêtre de son cabinet, entouré de livres, il vécut dans un commerce journalier avec Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Henri II et ses chanceliers. Quand Dieu le rappela subitement à lui, au cours d'un entretien avec le chanoine Müller, Delisle parlait encore du puissant roi d'Angleterre.

Normand d'origine, Normand par ses premiers travaux et ses dernières publications, ce maître de l'érudition resta toujours fidèle à la patrie normande. Chaque année, il revenait à Valognes pour y passer ses vacances

avec ses frères, avec sa sœur restée gardienne du foyer paternel.

Dans ce cadre fait d'aimable simplicité, il aimait revivre les douces années de sa jeunesse, car, avec toutes ses splendeurs, l'établissement de la rue Richelieu ne dut jamais lui faire oublier la bibliothèque de M. de Gerville.

Passionné pour le travail, je n'oserais dire qu'il vint s'y reposer. Lorsque M<sup>me</sup> Delisle, disparue, ne sera plus là pour modérer cette inlassable ardeur, tendrement, pour limiter les veillées, sa sœur imaginera de mesurer les bougies, M. Delisle, par des achats savamment dissimulés, saura déjouer tant d'alarmes.

La capitale normande ne lui était pas moins chère et il aimait à y revenir. Rouen lui rappelait sa jeunesse pleine d'espérances; ses longues séances dans nos archives alors disséminées ou mal classées; l'accueil de plusieurs de nos concitoyens, notamment de M. Jean Rondeaux et de M. Curmer; ses excursions aux vieilles abbayes normandes que son savoir rendait tout à coup si vivantes; ses visites au château du Parquet, sur la lisière de la forêt de Roumare, où il revoyait M. Auguste Le Prévost et M<sup>me</sup> Ricard; enfin, dans notre ville, il retrouvait d'anciens amis demeurés fidèles. Malgré des fonctions absorbantes, nul, en dehors de Rouen, ne s'intéressa plus utilement que lui à nos Sociétés savantes. Les *Bibliophiles rouennais* proclamaient hier ce qu'ils devaient à ce guide infailible; demain, sans doute, la *Société de l'Histoire de Normandie* rappellera les savantes publications qui lui sont dues, et sa chronique



de Robert de Torigny : pour tout dire, il suffisait d'être Normand pour recevoir près de ce maître les conseils les plus sûrs, l'accueil le plus empressé.

\*  
• •

L'œuvre de Léopold Delisle ne pourra être dignement rappelée que par ses pairs. Vous m'excuserez, néanmoins, Messieurs, d'avoir voulu mêler mon faible hommage à ce concert d'admiration et, pour terminer, permettez-moi un dernier souvenir.

Tandis que l'aumônier de l'Hospice Condé parlait de gloire à ce savant qui tout à l'heure allait rendre l'âme, « de cette gloire qui vient sans qu'on l'ait poursuivie, qui murmure des louanges sans qu'elles soient intéressées », Delisle répondit simplement : « Je n'ai jamais cherché que la vérité..... » Ce furent ses dernières paroles.

S'efforcer d'atteindre un aussi noble but, s'inspirer des méthodes qu'il mit en honneur, n'est-ce pas, en vérité, la meilleure manière de glorifier cet illustre enfant de Normandie !

Je n'ignore pas, Monsieur, que telle est votre ambition. En vous ouvrant nos rangs, je ne puis que m'en féliciter, puisque notre Compagnie est appelée à profiter de votre précieuse collaboration.

---





## RAPPORT SUR LE PRIX Eugène PELLECAT

Par M. SAMUEL FRÈRE.

---

MESSIEURS,

Ce n'est pas une question neuve que celle de savoir si l'aisance est utile ou nuisible au développement de l'éducation artistique. Depuis le temps qu'on en parle, on aurait bien dû en donner la solution !

Selon les uns, rien n'est plus précieux que l'école de la pauvreté pour un jeune peintre bien doué. « Là où il y a gêne, il n'y a pas plaisir ! » vérité à double tranchant ! La gêne n'est pas un plaisir, soit, mais c'est une cause de profit moral pour cet étudiant qui va nécessairement peiner, au lieu de bâiller aux cornes.

La gêne l'oblige à un labeur incessant. Elle lui épargne le trouble des distractions et des tentations offertes à l'argent. Elle trempe son âme comme un glaive d'acier fin. Elle soumet son esprit de persévérance à une épreuve décisive, ainsi qu'on crible le grain. Si l'artiste sort victorieux de ce dur traitement, c'est qu'il est un fort, un vaillant, une personnalité. Sûrement, il comptera plus tard parmi les hommes utiles à la cause commune. S'il succombe, au contraire, c'est tant mieux ; l'armée de la palette et du ciseau ne

saurait profiter du recrutement d'un soldat débile et mou, d'un vaincu par avance. Ainsi raisonnaient jadis les parents chinois, quand ils jetaient, rien que pour voir, leurs nouveau-nés dans l'eau glacée !

Selon les autres, il est beaucoup moins nécessaire de soumettre les jeunes au régime dit de la vache enragée. — La gêne, répondent-ils, paralyse les premiers efforts à l'heure où les facultés et les sentiments ne sont pas encore munis d'une armure défensive. Elle gèle les premiers bourgeons du génie ; elle oblige celui sur lequel elle abat ses griffes redoutables à perdre son temps et ses forces dans des luttes matérielles et mesquines. Il sort de là, meurtri au midi de la vie, quand il aurait besoin de manier l'épée d'un bras robuste. *Vœ victis* ? C'est bientôt dit ! mais ne voyez-vous pas, que s'il avait été aidé et nourri, ce déshérité, ce poitrineux, il eût, à vingt-cinq ans, figuré avec honneur à l'avant-garde des combattants d'élite. M. Ingres, qui s'y connaissait en hommes, qui fut un vrai père pour ses élèves, et sauva Hyppolyte Flandrin du besoin et en même temps de l'obscurité, avait une façon paradoxale de soutenir cette thèse bien humaine. Il proposait de n'admettre les jeunes gens aux études de l'art que s'ils justifiaient de 1,500 francs de rente. Autrement, disait-il, on en fera des manœuvres, des coureurs de cachet, des professeurs de petites filles !

Le moyen est peut-être excessif, mais l'idée part d'une conception juste. Un apprenti menuisier de dix-huit ans, qui gagne ses premiers sous, s'apprend par ses travaux de débutant à devenir patron ; un peintre, au con-

traire, contraint de donner des leçons, de dessiner des prospectus ou de colorier des photographies pour être sûr de manger avant de se coucher, désapprend ce qu'il sait, et n'apprend pas ce qu'il ne sait pas. Dans cette galère, la main, le goût, les inspirations, les traditions saines, tout s'oblitére, tout s'en va en charpie ! Et celui-là, remarquez-le bien, est encore parmi les heureux, car il vit, et c'est déjà quelque chose. Mais à côté de lui il y a tous ceux qui n'ont rien, ni les leçons, ni les prospectus, ni les photographies coloriées. Cependant, à celui-là, il faut suivre des cours, faire des avances, acheter des couleurs et des toiles, aller de temps en temps à Paris se retremper dans un courant plus vivant, payer des modèles, payer ses tramways ou son chemin de fer pour gagner le beau site à étudier, payer ses cadres, sa terre glaise, ses outils, son marbre, la location de son atelier, payer tout et toujours et ne rien recevoir tant que le public et la critique ne l'aurent pas diplômé. Que quelques-uns de ces naufragés surnagent à force de faire la planche, ça peut se voir, encore est-il que, si on lui avait lancé à temps une ligne ou une bouée, il se serait séché plus tôt.

Les braves gens, partisans de la théorie raisonnée du sauvetage ont commencé par assurer, autant que possible, la gratuité à l'éducation artistique. De là, la création de nos établissements régionaux de peinture et de sculpture. De là, notre école de Rouen, où les meilleurs professeurs forment d'excellents élèves, sans toucher à leur bourse. Seulement, cette protection a une fin. A la sortie de l'école, l'artiste se retrouve seul.

C'est là vraiment le moment solennel ! le moment du début de la lutte, des dépenses et des mises de fonds, la période de vingt à trente ans, où tous les estomacs ne peuvent pas digérer cette vache enragée si vantée tout à l'heure ! alors quoi ?

C'est bien simple, répondent les malins. Changez de métier, faites-vous cordonnier ou maçon pour avoir crédit chez le boulanger. Cette volte-face sera du reste fort utile à la société qui s'enrichira ainsi d'une paire de bottes de plus ou d'un moellon de surcroît. La France ne mourra pas de se voir privée de vos statues et de vos fresques rentrées, qui eussent constitué tout au plus des objets de luxe !

Que répondre, Messieurs, à cette fallacieuse invite ? Je m'en doute un peu, mais, rassurez-vous, je ne vous promènerai pas dans les jardins de l'amplification, en reprenant ici la défense de l'art et de la mission des artistes. La justification de leurs droits, devant un auditoire éclairé comme celui-ci, tournerait au lieu commun. Nous sommes tous d'accord ; l'artiste a le droit de vivre en tant qu'artiste. J'en appelle à l'ombre glorieuse de notre Poussin et de notre Géricault !

Telle était aussi l'opinion de l'homme de goût et de bien, auquel nous devons la fondation des prix que l'Académie décerne ce soir pour la première fois. M. Eugène Pellecat, lui aussi, était artiste, mais il était riche. M. le conseiller Pellecat, dont les études sur la galvanoplastie sont bien connues de vous, fut heureux de voir son fils Eugène s'intéresser aux questions d'esthétique. Il lui donna les moyens de s'installer à Paris

pour y suivre les cours de l'École nationale des Beaux-Arts : à l'atelier de Gérôme, Eugène Pellecat était considéré comme un amateur en passe de devenir professionnel; il aimait surtout le paysage, et il laissa dans ce genre d'agréables toiles dénotant un sens assez pénétrant de la nature, un peu dans la manière de Boudin.

C'est ainsi qu'il entra en contact avec des camarades moins fortunés que lui-même. Il fut témoin de leurs efforts, de leurs tentatives avortées, faute d'argent : noblement, il ne se contenta pas de les plaindre, il les aida de sa bourse avec une discrétion et une délicatesse rares. Il voulut enfin faire plus. Par son testament, il confia à l'Académie un capital suffisant pour nous permettre d'attribuer chaque année deux sommes de mille francs à deux jeunes artistes méritants. C'était là sa pensée dominante, puis, entraîné par son cœur, il voulut, dans la formule de sa volonté, employer des termes autorisant l'Académie à élargir, quand elle le croira utile, le terrain où elle recherchera ses candidats, en dehors au besoin de la carrière artistique : notre Compagnie sera ainsi à même de désigner, à quelque profession qu'ils appartiennent, deux jeunes gens de Rouen ou du département (ce sont les propres expressions du testament) « jugés avoir le plus de mérite, et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière. »

Pénétrée des intentions du fondateur, intentions pleinement confirmées d'ailleurs par M<sup>me</sup> Eugène Pellecat, sa veuve, l'Académie se trouvait en 1910 en pré-

sence de quatre dossiers ; l'un concernant un jeune ingénieur ; les autres, trois artistes.

Le mérite du premier candidat ne s'imposant pas, au surplus, d'une façon absolue, nous avons été incités à porter l'attribution des prix pour la première année sur les trois candidats artistes. Dans une ultime sélection, et tout en rendant hommage au talent d'un sculpteur rouennais qui fait honneur à l'enseignement de M. Alphonse Guilloux, nous avons pensé que l'extrême jeunesse de ce statuaire permettait, sans préjudice pour lui, de reculer l'époque où, sans nul doute, il deviendra le titulaire de l'un des prix, et nous avons arrêté notre choix sur deux peintres : M. Charles Rasset, d'Oissel, et M. Narcisse Guilbert, de Rouen.

Pour parler d'eux comme il convient, dans la mesure de la sincérité qui leur est due, le rapporteur ne saurait se livrer à une apologie intempestive. L'Académie a, pour les artistes normands arrivés et notables, une récompense d'une nature supérieure, sinon par les chiffres, du moins par le rang : le prix Bouctot, délivré tous les trois ans au moment de l'Exposition municipale des Beaux-Arts. Il n'y a pas de confusion à établir entre ces deux espèces de récompense, et vous trouverez juste que nous réservions au prix Bouctot le dessus de notre vocabulaire élogieux pour qualifier le talent d'hommes expérimentés dont le nom est sur toutes les bouches avant qu'il soit prononcé. Le prix Bouctot récompense le passé, les prix Pellecat aident le présent et encouragent l'avenir.



Ceci dit, nous sommes fort à l'aise, ce me semble, pour rendre justice à MM. Rasset et Guilbert qui méritent l'estime de tous.

\*  
\* \*

M. Charles Rasset a vingt-huit ans ; son père est comptable à Oissel, où il a élevé dignement ses six enfants. L'aîné, notre lauréat d'aujourd'hui, a d'abord été mécanicien ; il gagnait ainsi plus de sept francs par jour ; à vingt ans, après son service militaire, le démon du dessin lui fait abandonner lime et marteau. L'instinct de la peinture se révèle en lui presque tout à coup, sans s'expliquer, comme pour tant d'autres, par le contact recherché ou subi d'un camarade artiste.

Il vient à Rouen suivre les cours de l'Ecole régionale et, dès le début, il y est signalé comme un élève exemplaire. Interrogeons ceux qui l'ont alors connu. Voici le passage important d'une attestation de notre distingué collègue, M. Zacharie, un de ses professeurs : « Rasset, dit-il, a été mon élève à l'Ecole, où il a remporté les prix dans toutes les divisions aussi bien artistiques que scientifiques, prix de dessin, prix d'anatomie, prix d'histoire de l'art, prix de perspective. Elève très sérieux, bien doué, travailleur infatigable, il est digne à tous égards de la sollicitude de l'Académie. »

L'esquisse du portrait est déjà fort bien indiquée par quelques traits significatifs. Plus tard, en une demi-heure, M. Zacharie a bien voulu terminer oralement le portrait lui-même à l'usage du rapporteur : volonté

inlassable, esprit ferme, un peu mélancolique, Rasset n'est pas de ceux, paraît-il, que l'éloge grise et amollit en les portant à rester convaincus de leur valeur. Lui, au contraire, se montre rarement content de son travail, parce qu'il aperçoit derrière ce qu'il a fait, ce qu'il aurait pu faire, en serrant de plus près encore le caractère de son modèle.

De pareils scrupules sont les indices d'une véritable conscience artistique, ils semblent les gages d'un heureux avenir et de succès mérités.

« Je reste convaincu, écrit le jeune Rasset dans une lettre datée de cette année, qu'on arrive à quelque chose qu'à la seule condition de savoir attendre... attendre que l'on soit devenu, non pas un maître, mais simplement un peintre capable d'exécuter un bon tableau, à propos duquel on aura rien à se reprocher. On finit toujours par intéresser le public par un travail pondéré et sincère. »

Avec de pareilles dispositions, si différentes des doctrines pleines de fatuité de certains jeunes gens prétentieux dont, à les entendre, la venue sur la scène du monde révolutionnera les principes de l'enseignement, Rasset pouvait compter à sa sortie de l'École sur le prix Vauthier, fondé dans le même esprit que les prix Pellecat. Il l'obtint en 1908, pour l'ensemble de ses travaux. Cette haute récompense a d'autant plus de valeur, qu'elle est complétée d'ordinaire par l'attribution d'une bourse destinée à subvenir aux frais du lauréat habitant la capitale et terminant ses études à l'École des Beaux-Arts de Paris. Seulement, cette bourse doit être



donnée à un Rouennais. Rasset, habitant Oissel, ne pouvait en profiter. Le Conseil général de la Seine-Inférieure lui décerna en revanche une subvention de 600 francs, mais 600 francs par an ne mènent pas loin et l'on devine comment les 1,000 francs du prix Pellecat seront les bienvenus dans ce petit budget d'étudiant alimenté par les sacrifices de la famille.

Jusqu'ici, Rasset a étudié la figure, il se donne comme peintre de genre, c'est pure modestie, il se classera sûrement un jour parmi les représentants autorisés de cette forme d'art qu'on n'ose plus appeler peinture d'histoire : Hier, en décembre 1909, élève de Tony-Robert Fleury et de Jules Lefèvre, il remportait le premier prix à l'Académie Julian qui est, vous le savez, une institution des plus autorisées ; il vient de concourir pour le prix de Rome. Le succès n'a pas couronné ses efforts et nous ne devons pas nous en étonner. On triomphe rarement sur ce terrain la première fois qu'on s'y présente. Au surplus, le public pourra bientôt le juger en connaissance de cause, car il prépare une toile pour le Salon de 1911.

Incidemment, Rasset emploie le peu de loisirs dont il dispose à travailler pour la librairie, il illustre agréablement des livres où, suivant la méthode moderne, les « images » tiennent une large place. Il donne ainsi la mesure de son imagination et de son aptitude à composer un sujet. Enfin, vous le voyez, il ne flâne guère, et vous ne serez pas surpris d'entendre un de ses parrains dire de lui : « *Voilà quinze ans que je le suis, Rasset n'a jamais trouvé le temps de s'amuser.* »

C'est une bonne note, Messieurs, j'ose dire une note peu banale, quand il s'agit d'un peintre, car les peintres en général, surtout s'ils ont vingt-cinq ans, jouissent plutôt de la réputation de ne pas aimer à s'ennuyer. On leur met volontiers sur le dos des histoires de bambochades ne présentant qu'un lointain rapport avec les inspirations du peintre du xvii<sup>e</sup> siècle, Pierre Van Laar, dit Bamboche, lequel a donné le nom au genre. Eh bien, Charles Rasset n'a pas pratiqué les bambochades et, comme l'Académie ne les aime pas non plus, elle s'est trouvée à priori bien disposée envers son candidat. Il est à désirer, en effet, que la fondation de M. Eugène Pellecat ne serve pas à subventionner les fêtes des Quat'-z'Arts. Quoiqu'il ne s'agisse pas ici d'un prix de vertu, nous sommes en droit d'exiger des peintres s'adressant à nous, disons le mot, bien qu'il fasse sourire les sceptiques, des preuves de moralité.

\*  
\* \*

Narcisse Guilbert est originaire de Pavilly où son père occupait une position modeste. Il vint à Rouen, tout enfant, suivit l'École primaire et, à quatorze ans, petit apprenti, il gagnait 40 francs par mois. A cette époque il fait, par l'entremise d'un ami, la connaissance du peintre rouennais Delâtre, dont le charmant impressionnisme enveloppe d'un voile de poésie les rives de la Seine où naissent ses toiles exquises. Surpris de son instinct artistique, Delâtre donne à Guilbert ses premières notions de peinture, et, sans abandonner son métier, le jeune homme entre à l'École régionale des Beaux-Arts de Rouen.

Nous le trouvons à vingt ans dans une importante maison de confection de notre ville, comme employé, il y est encore aujourd'hui. Désormais, sa vie est partagée en deux zones distinctes. Dans la semaine, Gilbert est au magasin où il s'acquitte avec conscience des fonctions matérielles qui constituent l'élément principal de son gagne-pain. Il s'est marié, il a un enfant. Il se sent des devoirs supérieurs de famille, et il envisage la vie, comme elle se présente, avec netteté, avec fermeté, sans lancer à la destinée ces anathèmes virulents dont ne se privent pas Messieurs les Incompris.

Le dimanche, passez-moi le mot, il change de peau, il redevient paysagiste, il court à Croisset, à Dieppedalle, au Pré-aux-Loups, il installe son chevalet sur une pente ou dans une île et il étudie la nature avec passion. Le froid, la brume, la neige, la tombée du jour, rien ne le rebute. C'est une vraie santé de paysagiste, car il faut une singulière dose de courage, un mépris parfait des douleurs, pour travailler dehors par certains jours. Heureux les jeunes qui bravent impunément la tyrannie des rhumatismes ! Pas plus tard qu'il y a un mois, par une après-midi glaciale, et un vent aigre de Nord-Ouest, nous apercevions sur le flanc des coteaux de Canteleu, une sorte d'ours brun de conte de fée, botté, encapuchonné, bataillant avec un chevalet que l'aquilon mettait à mal, et cet ours brun, fort souple d'ailleurs, oubliait tout pour traiter sa toile de vingt, comme un gladiateur enragé, à grandes estafilades de brosse et de coups de pouce nerveux, pen-

dant que les nuées s'amoncelaient sur l'inondation de Bapeaume, sans qu'il parut s'en douter autrement que pour les saisir au vol. Cet enragé-là, c'était Guilbert, et il ne m'en voudra pas de l'avoir rangé momentanément dans la classe des plantigrades, car je le sais excellent cœur, parfaitement sociable, et point du tout susceptible.

J'ajoute que ces combats homériques ne constituent pas sa seule manière de procéder. Il a même une façon de travailler qui lui est commune avec tous les bons peintres. Il travaille en marchant. Vous l'avez peut-être rencontré dans une rue de Rouen portant un paquet ou faisant une course pour la patron, dans un autre uniforme que celui de l'ours brun, vous avez peut-être cru que Guilbert profitait de la circonstance pour se reposer de penser. Détrompez-vous, il a la tête en l'air, et l'œil à l'affût. Il suit nos amusantes rues, en ne perdant ni un effet, ni une perspective. Il reluque les nuées jouant avec les cheminées des toits, il note *in petto*, l'enveloppe des plans. A travers l'atmosphère embrumée de nos quartiers bas, il compare les valeurs, surprend les accents, et enregistre les tonalités, il emmagasine tout cela dans sa caboche d'employé en course, et le lendemain matin, Guilbert, l'autre Guilbert, se lève dès les chats, pour courir à ses pinceaux, avant l'ouverture du magasin. Comme sa mémoire de peintre joue un rôle important dans sa méthode, il retrouve plus ou moins ses notes mentales de la veille et il leur donne alors une forme rarement dénuée de justesse.

En s'imposant de telles habitudes, Guilbert devait arriver : ses premières toiles exposées chez M. Legrip révélèrent un tempérament de coloriste, à l'encontre de Brassat, notre autre candidat, qui se montre avant tout bon dessinateur. Leurs palettes ne se ressemblent guère : l'une est plus grise que l'autre ; Guilbert a l'œil juste, il voit large et il est plus impressionné de la lumière que de la forme ; un tournant du fleuve, des collines fuyantes, une voile de bateau d'un ton sonore, et là-dessus l'empreinte de l'heure, le souci de l'atmosphère, et voilà une jolie toile attestant déjà un tempérament. Les connaisseurs et les acheteurs le suivaient donc déjà avec intérêt même avant la fondation de la Société des artistes rouennais.

La création dans notre ville de cette institution aujourd'hui solidement établie grâce au dévouement et à la persévérance de son président, M. Marcel Delaunay, permit à Guilbert de se faire connaître plus avantageusement encore. Dès la première exposition, les toiles de notre candidat se placèrent aux premiers rangs des envois, et dans le cercle local des amateurs ou des visiteurs, son nom fut dès lors prononcé avec une réelle faveur. La presse rendit justice à ses efforts. A la dernière Exposition municipale des beaux-arts, le jury lui décerna une médaille de vermeil.

Ses patrons lui accordèrent alors quelques vacances. Il les employa à peindre des paysages de mer, des motifs de falaises ; dernièrement, il poussait sa pointe à Saint-Malo, et il tressaillait d'aise en abordant pour la première fois la nature bretonne dont il importe de

pénétrer la pensée plus encore peut-être que la seule apparence. L'Académie se réjouit de constater que les mille francs du prix Pellecat vont peut-être lui servir de bourse de voyage en 1911.

Le paysagiste, en effet, a besoin de se remuer, de voir du neuf, il se lasse fatalement un jour de contempler les mêmes sites, il ne met plus autant de cœur à les interpréter : peu à peu même, il en arrive à ne plus posséder la notion exacte de leur valeur. La jeunesse est ardente et curieuse. La vieillesse seule donne le privilège de trouver bien ce qu'elle voit sans cesse.

Guilbert a trop de raison pour ne pas prendre d'abord l'existence par le côté pratique ; il a aussi des droits à désirer étendre le champs de ses travaux esthétiques et reculer les limites de sa production. La récompense décernée ce soir par notre Compagnie l'aidera dans cette double tâche et nous sommes sûrs qu'il fera honneur ainsi à la mémoire de M. Pellecat, au choix de l'Académie et aux espérances que ses compatriotes placent désormais en ses progrès.

---



## RAPPORT SUR LE PRIX DE LA REINTY

Par M. ROBERT HOMAIS.

---

MESSIEURS,

Notre Compagnie doit décerner, cette année, un prix destiné à récompenser « l'auteur du meilleur ouvrage faisant connaître l'histoire politique, sociale ou l'histoire naturelle des Antilles françaises présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle ». Ce prix fut institué, le 11 octobre 1865, par M. le baron Baillardel de La Reinty en même temps que deux autres : l'un, à attribuer « à un marin de l'ancien pays de Caux, reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services, par ses actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité » ; le second, réservé à une personne appartenant « au pays de Caux et de préférence aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Dyel et Baillardel, qui se sera fait remarquer par ses vertus ou une action d'éclat ou par des services utiles au pays de Caux, n'eussent-ils aucun caractère maritime ».

L'ensemble de ces dispositions s'explique à merveille quand on sait que le baron de La Reinty était un descendant du marin dieppois Pierre Baillardel, qui, en 1635, sur son vaisseau *le Saint-Jacques*, alla prendre,

au nom du Roi, possession de l'île de la Dominique. Le baron de La Reinty fut très justement curieux de ses origines, et l'étude qu'il en fit accrut avec son fervent amour du pays normand, son admiration pour ses ancêtres et leurs compagnons d'armes. C'est ainsi qu'il fut amené à laisser après lui une touchante marque d'intérêt aux marins cauchois et aux habitants des humbles villages d'où, jadis, en compagnie de son aïeul Baillardel, les Belain d'Esnambuc et les Dyel du Parquet étaient partis vers d'héroïques aventures.

Le baron de La Reinty savait également combien il restait à découvrir dans le champ peu exploré de l'histoire des Antilles. Aussi voulut-il encourager les chercheurs et les savants qui apporteraient leur contribution à cette histoire. Il la connaissait d'ailleurs assez bien lui-même pour se rendre compte qu'on ne pouvait l'écrire sans élever en même temps un monument à l'honneur de ses ancêtres et de son propre nom.

C'était donc dans la catégorie des historiens des Antilles que nous devions découvrir notre lauréat d'aujourd'hui.

Cette recherche pouvait être délicate, car un sérieux historien des Antilles est, de notre temps, plus difficile à rencontrer qu'un Cauchois vertueux. Heureusement, M. le vicomte du Motey, vice-président de la Société historique et archéologique de l'Orne, nous a présenté son livre, intitulé : *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises*. Sa supériorité sur d'autres concurrents s'est affirmée de si indiscutable façon que notre choix fut aisément fait.



Le livre de M. le vicomte du Motey rentre admirablement dans le programme tracé par M. de La Reinty. Il est à coup sûr le fruit de longs travaux et de patientes recherches. C'est une œuvre considérable, sobrement et purement écrite, mûrie avec un soin minutieux, je crois même que je pourrais dire avec un amour tout filial. Il me semble, en effet, avoir vu des du Motey figurer dans la descendance de Marie-Madeleine d'Orange. J'en induis que l'auteur avait de bonnes raisons pour porter à son sujet un intérêt tout particulier.

Malheureusement, Messieurs, votre rapporteur ne peut que résumer à grands traits. Il s'excuse près de vous et près de l'auteur s'il ne donne qu'une très imparfaite idée d'un ouvrage excellent mais qui, par la multiplicité des détails qu'il renferme, se prête difficilement à l'analyse.

\* \* \*

Le pouvoir colonial de la France aux Antilles a eu pour point de départ, en 1625, une aventureuse équipée.

Le traité de Vervins réglait alors, et depuis 1598, nos relations avec l'Espagne. Henri IV et Philippe II, également désireux de conclure la paix, n'avaient cependant jamais pu s'entendre sur un point, celui de la liberté des mers.

Les Espagnols, se basant sur les découvertes de leurs marins et sur une bulle du pape Alexandre VI, qui leur donnait le Nouveau-Monde, prétendaient ne laisser

naviguer entre les deux tropiques que leurs propres vaisseaux. Dans les seules années 1582 et 1583, ils avaient capturé et brûlé vingt-cinq navires français sur la côte du Brésil.

Les protestations des Français n'étaient d'ailleurs pas plus platoniques que les prétentions des Espagnols. Notre flotte ne pouvait rivaliser que difficilement avec celle de l'Espagne, mais les rois de France autorisaient par des lettres dites de « marque » nos marins à donner la chasse aux galions espagnols. Les corsaires normands et bretons usaient largement de la permission et il semble même que ceux qui n'avaient pas de lettre de marque se bornaient à s'en passer sans pour cela se montrer moins entreprenants.

Impuissants à solutionner cette question de la libre circulation sur les mers, les signataires du traité de Vervins tombèrent d'accord pour la réserver. Ils imaginèrent de tracer sur la carte, au travers de l'Océan, la ligne idéale qui, depuis, reçut le nom de « ligne des amitiés », et il fut décidé que Français et Espagnols, si tel était leur désir, pourraient se combattre sans merci au delà de cette ligne, sans que cela dût porter la moindre atteinte aux excellentes relations qu'ils entretiendraient en deçà. Ce qui fut dit fut fait.

Or donc, en l'année 1625, à la fin de l'été, sortit un jour du port de Dieppe un brigantin à un pont et à deux mâts armé de quatre canons et de quelques pierriers. Il était commandé par un cadet de famille noble et pauvre du pays de Caux qui se nommait Pierre Belain d'Esnameuc et était originaire d'Allouville, près Yve-

tot. C'est dans cet équipage peu imposant que d'Esnambuc partait tranquillement faire la guerre aux galions espagnols.

Echangea-t-il avec eux quelques saluts courtois avant d'avoir franchi la « ligne des amitiés ? » La chose est bien possible. Il reste d'ailleurs certain qu'arrivé dans la zone de ses opérations, il trouva à qui parler. Un galion espagnol le surprit à son désavantage, vers la Jamaïque, dans la baie du Grand-Cayman, et un duel terrible s'engagea. Les trente-cinq canons du vaisseau ennemi faisaient rage contre le chétif brigantin qui, plus mobile que son adversaire, esquivait ses coups et le balayait d'enfilade. Le moment vint où chacun des deux combattants souffrit assez pour ne plus songer qu'à son propre salut. L'Espagnol se retira et d'Esnambuc fit de même. Il restait loin de tout secours, ayant perdu dix hommes, en ayant plus encore hors de combat. Il répara de son mieux les avaries de son vaisseau fracassé, et après avoir parcouru 500 lieues aborda à Saint-Christophe.

Là, il trouva un établissement anglais et quelques Français naufragés, sous les ordres d'un nommé Levasseur.

D'Esnambuc, qui avait quitté Dieppe sans la moindre arrière-pensée de fonder un empire colonial, fut frappé de la fertilité de l'île de Saint-Christophe et du succès avec lequel nos compatriotes, en attendant des jours meilleurs, avaient cultivé le « petun » ou tabac. Ne pouvant rapporter l'or espagnol, il fit une ample provision de tabac qu'il chargea sur son navire, en disant :

« Voilà qui vaut des lingots d'or », et il rapporta en France et à bon port sa précieuse cargaison.

En Normand avisé, il en tira un excellent parti et songea alors à organiser une entreprise coloniale.

Pour cela, il fallait trouver des bailleurs de fonds. Il y réussit sans trop de difficulté, car les imaginations s'enflammaient volontiers quand il était question de ces Amériques d'où venaient l'or, le sucre, le tabac, les épices, le tout accompagné de récits plus ou moins fabuleux. L'un des actionnaires de la Compagnie qui fut formée était un des hommes les mieux qualifiés pour mettre en relief l'entreprise de d'Esnambuc, c'était le cardinal de Richelieu en personne. En sa qualité de Grand-Maître et Surintendant du commerce, il donna à d'Esnambuc et à son compagnon Urbain de Roissey commission avec pouvoirs égaux « d'aller peupler les îles de Saint-Christophe et de la Barbade, de les fortifier, d'y mener des prêtres et des religieux pour instruire les Indiens et les habitants en la religion catholique, apostolique et romaine, d'y faire cultiver les terres et travailler toutes sortes de mines moyennant le paiement au roi d'un dixième des produits. » En même temps et à titre purement privé, le cardinal ne dédaigna pas de souscrire quelques-unes des actions de 2,000 livres qui constituaient le capital de la Compagnie.

Trois vaisseaux furent armés : *la Catholique*, *la Cardinale* et *la Victoire*, et la petite flotte leva l'ancre le 24 février 1627, emmenant 532 engagés.

La traversée fut désastreuse. Les Français laissés à

Saint-Cristophe, qui attendaient impatiemment du renfort, ne virent débarquer un jour qu'environ 250 hommes à demi morts et si faibles qu'ils pouvaient à peine se soutenir.

La Compagnie, peu au courant des expéditions lointaines et de leurs nécessités, avait entassé un nombre de colons trop considérable sur une trop étroite surface et les avait approvisionnés insuffisamment, d'où les déplorables résultats du voyage.

D'Esnambuc resta au milieu de ses compagnons et renvoya en France Roissey sur *la Cardinale* pour chercher des secours et des renforts qu'il obtint de la Compagnie.

En février 1628 *la Cardinale* repartait de France emmenant 150 hommes, escortée d'un petit bâtiment ou fibot que commandait un jeune marin appelé à jouer le rôle le plus important aux Antilles. Il se nommait Guillaume d'Orange, sans avoir d'ailleurs aucun lien de parenté avec la maison de Nassau. Il était Normand, non pas Dieppois, comme l'ont cru certains auteurs, mais originaire de Cherbourg ou de ses environs, comme le démontre péremptoirement M. le vicomte du Motey. Sa famille était pauvre mais fort ancienne et revendiquait la qualité de noble qui lui appartenait par droit d'origine.

Les états de service de Guillaume d'Orange, explorateur, guerrier valeureux et colon modèle, qui résumement exactement la période de formation des colonies antilliennes, ont permis à M. le vicomte du Motey de grouper ses développements autour de ce héros à partir

de son arrivée à Saint-Christophe, en 1628, jusqu'à sa mort, en 1674. Sans cela, ainsi qu'il l'explique dans sa préface, il lui eût été difficile, sinon impossible, de donner de l'unité à son travail à cause du nombre d'îles sur lesquelles il porte et de l'extrême variété des événements.

Votre rapporteur, dans le cadre très réduit qui lui est tracé, ne peut qu'imiter l'auteur. A la suite de l'exposé qui vient d'être fait des premières expéditions aux Antilles, il ne peut que chercher à mettre en lumière les principaux épisodes de la vie de Guillaume d'Orange.

\*  
\* \*

Dès son arrivée à Saint-Christophe, d'Orange, malgré sa jeunesse, fut chargé d'un service important : la garde des côtes et des frontières de la colonie lui fut confiée. Ce n'était pas précisément une sinécure qu'on lui offrait. L'île était en partie occupée par les Anglais, voisins entreprenants, plus nombreux, mieux installés, plus aguerris contre le climat que les Français. D'autre part, une nombreuse population indigène, les Caraïbes, très jaloux de leur indépendance, traduisaient en fort mauvais procédés leurs inquiétudes, à tout prendre assez justifiées, sur la pureté des intentions des Européens à leur égard. Contre les attaques des Caraïbes, la vigilance et l'énergie de d'Orange eurent un plein succès, mais tout son courage ne put empêcher les empiètements des Anglais qu'une escadre, commandée par l'amiral de Caluzac et envoyée par Richelieu, dut enfin mettre à la raison.



Cahuzac avait à peine vengé nos injures et fait reconnaître nos droits qu'un autre adversaire s'attaqua à Saint-Christophe. Une formidable flotte espagnole, commandée par don Frédéricigo de Tolède, lança sur cette île une forte colonne de débarquement qu'appuyait le feu des navires. En dépit des efforts héroïques de d'Orange et de Dyel du Parquet, neveu de d'Esnambuc (Normand aussi, né à Cailleville, près Saint-Valery-en-Caux), qui acceptèrent une lutte par trop inégale, les colons s'effrayèrent, la trahison de quelques-uns acheva la démoralisation des autres, Saint-Christophe fut évacué et les Français se réfugièrent à Antigoa. Ils y attendirent que le départ des Espagnols leur permît de reprendre possession de leur île et de leurs domaines dévastés où tout était à refaire.

Ils se remirent à l'œuvre. Grâce aux trafiquants hollandais qui venaient croiser dans leurs parages, la prospérité se rétablit peu à peu en dépit des prohibitions de la Compagnie qui, sans soutenir suffisamment ses colons, voulait profiter seule du négoce avec eux, et leur avait fait interdire tout commerce avec d'autres qu'avec elle. Heureusement que, grâce à la distance, la Compagnie fut toujours peu à même de faire respecter ces instructions aussi sévères que maladroitement.

Ce fut, à ce moment, l'âge d'or de Saint-Christophe. Il était permis de songer à étendre nos possessions aux Antilles, et Guillaume d'Orange, devenu le bras droit du lieutenant-général de d'Esnambuc, Liénard de l'Olive, fut chargé d'un voyage d'exploration dans les îles voisines de Saint-Christophe. Ce voyage était plein



de périls dans des régions inconnues, habitées par les Caraïbes que leurs premiers démêlés avec les colons de Saint-Christophe avaient rendus, pour le moins, ombrageux. D'Orange accomplit heureusement sa mission et désigna la Guadeloupe comme l'île qu'il serait le plus facile et le plus avantageux d'occuper. Avec l'Olive, il partit en France pour demander à la Compagnie l'autorisation de coloniser la Guadeloupe. Tous deux arrivèrent à Dieppe à la fin de 1634.

A leur débarquement, ils rencontrèrent dans le port, par hasard, Jean du Plessis, brave gentilhomme qui avait fait partie de l'expédition de Cahuzac et qu'un document de 1647 qualifie « d'avocat d'un bon esprit et d'une humeur grandement douce ». Du Plessis se disposait à partir pour Saint-Christophe avec quelques compagnons. Les récits de l'Olive sur la Guadeloupe l'enthousiasmèrent. Il offrit son concours à l'Olive, et une fois obtenues les autorisations nécessaires, partit avec lui et Guillaume d'Orange. Au passage, l'expédition planta la croix et l'écusson royal à la Martinique, sans y demeurer, puis s'installa à la Guadeloupe. Dans le même temps, d'ailleurs, la Martinique et la Dominique furent occupées par d'Esnambuc.

Les possessions françaises aux Antilles s'accroissaient donc singulièrement, mais leur mise en valeur se heurtait à de graves difficultés. L'état de guerre contre tant d'ennemis : Caraïbes, Anglais, Espagnols, Hollandais était presque constant et non moins fâcheuse était la mauvaise administration de la Compagnie. Quelle ténacité ne fallait-il pas à une poignée d'hommes pour

se maintenir sur le sol conquis, sous un climat meurtrier pour les nouveaux venus, à mille lieues de la mère-patrie d'où les renforts et les ravitaillements ne parvenaient qu'après de longs mois d'attente et de souffrances. Heureux encore sont nos colons quand ceux qui viennent les secourir n'arrivent pas eux-mêmes malades et exténués, quand la Compagnie n'a pas mesuré si strictement ses envois qu'il en reste encore quelque chose dans les soutes des navires.

Comme le dit très justement un chroniqueur contemporain, le P. du Tertre, fréquemment cité par le vicomte du Motey : « Il est aisé de concevoir combien il faut souffrir lorsqu'on est réduit à attendre un secours de France, de personnes, lesquelles ayant avancé cinq sous en espèrent vingt de profit à la fin de l'année et se rebutent et abandonnent tout lorsque les affaires n'ont pas un si prompt et si heureux succès. »

Trop souvent aussi les colonies avaient à souffrir des intrigues auprès d'un pouvoir trop lointain pour être bien informé, des dissensions intestines allant parfois jusqu'à la guerre civile, des compétitions entre colons normands et parisiens, entre les gouverneurs des îles, même entre les représentants du roi. Ne voit-on pas, par exemple, M. de Poincy, lieutenant-général du roi, faire appréhender son remplaçant, M. de Thoisy, lieutenant-général des îles, et le réexpédier tranquillement en France.

Au milieu de tant de vicissitudes, toujours et partout nous retrouvons d'Orange comme le meilleur colon, le meilleur soldat et le meilleur citoyen.

Persécuté pour son loyalisme vis-à-vis de M. de Thoisy, chargé d'une mission militaire équivalant à un arrêt de mort par un gouverneur indigne qui cherche à se débarrasser de lui, il se soumet avec une grandeur d'âme antique. Ses biens sont injustement confisqués, il abandonne la Guadeloupe et, sans se décourager, va refaire sa fortune à la Martinique.

Là encore, il se signale contre les Caraïbes et les Anglais et il contribue à ramener l'ordre troublé par de graves séditions.

Le dévouement et le courage semblent avoir été héréditaires dans sa famille. Je n'en veux pour preuve que ces lignes que j'extrais littéralement de l'ouvrage du vicomte du Motey. C'était pendant l'attaque que les Anglais dirigeaient, le 6 juillet 1667, contre la Martinique. « Le danger était grand à la batterie Saint-Sébastien où se trouvait Guillaume d'Orange. Centre de la défense, cet ouvrage était canonné avec fureur, et à un moment donné les bras manquèrent pour servir les pièces. On vit alors une femme, Madeleine d'Orange, l'épouse de Jean Valence, digne fille du plus brave des Martiniquais, venir prendre place intrépidement sous le feu de l'ennemi, à côté de son père et de son mari, apporter cartouches et boulets et même mettre le feu à un canon.

« Madeleine d'Orange se comporta aussi virilement lors du siège de Saint-Pierre que Jeanne Hachette lors du siège de Beauvais. L'histoire doit un hommage ému à sa vaillance patriotique d'autant plus admirable qu'elle était mère de quatre enfants dont le dernier était au berceau.

« Pendant qu'elle donnait ce mémorable exemple de courageuse abnégation, son mari fut tué près d'elle, son beau-frère, le capitaine Claude Papin de l'Epine, fut atteint mortellement, et son père, Guillaume d'Orange, fut blessé une fois de plus. »

D'Orange approchait alors de la vieillesse. Son exploitation prospérait et, près de sa nombreuse famille, il vivait entouré du respect et de l'estime de tous. Louis XIV, par une faveur insigne, l'avait autorisé à porter pavillon blanc, c'est-à-dire le pavillon royal, sur ses canots et bâtiments de mer. La Compagnie des Indes occidentales lui avait également accordé, en 1671, en considération des services éminents qu'il avait rendus à la colonie, exemption des droits de capitation et de corvée pour lui, son fils aîné et pour tous les aînés mâles de la famille.

Cependant, une nouvelle guerre avec la Hollande, où d'Orange devait trouver une mort héroïque, menaçait la colonie.

Le 19 juillet 1674, apparaissait, en vue de Saint-Pierre, la flotte hollandaise, forte de trente-huit bâtiments, commandée par Ruyter.

Alors commença une lutte épique. Enfermés dans le fort Royal, ouvrage bien situé mais médiocrement armé, 161 Français tinrent en échec les 5,000 Hollandais que Ruyter avait débarqués. D'Orange, en dépit de son âge et de la blessure qui le privait presque complètement du bras droit, était du nombre. Ne pouvant se servir d'un mousquet, il était monté au sommet du fort. Là il servait de vigie et renseignait les nôtres sur les mouvements de l'ennemi.

Craignant qu'en dépit des falaises les Hollandais ne tentassent d'escalader le fort, il faisait entasser autour de lui, par l'esclave qui l'avait accompagné, des pierres énormes et des morceaux de roc.

La précaution n'était pas vaine. Pendant que les Hollandais semblaient porter tous leurs efforts contre la palissade, un détachement tenta en effet l'escalade. Heureusement d'Orange faisait bonne garde. De son seul bras valide, il fit pleuvoir les quartiers de roc sur les assaillants. Seul, il les tint assez longtemps en échec pour permettre d'envoyer de ce côté quelques hommes qui, grâce à l'avantage de la position, arrêtaient l'ennemi.

« Cependant, infatigable, dit M. du Motey, Guillaume d'Orange ne cessait de son côté d'écraser les assaillants. Leurs corps se brisaient sur les rochers ou tombaient à la mer, et ce spectacle excitait la fureur de leurs camarades qui faisaient pleuvoir une grêle de balles sur le héros français.

« Longtemps, d'Orange sembla invulnérable, mais une balle finit par l'atteindre. Il tomba percé de part en part, blessé à mort.

« A ce moment, les Hollandais fléchissaient, lâchaient pied, se retiraient en désordre dans leur camp. Ils avaient 1,000 à 1,400 hommes noyés, tués ou blessés. Le comte de Styrum, qui commandait en chef la descente, était mort; le fils de l'amiral Ruyter avait l'épaule fracassée d'un coup de mousquet; le comte de Horn avait les deux bras cassés.

« La nuit était close. Dans le fort, le silence avait succédé au tumulte du combat, et autour du héros qui

avait la joie suprême de voir le triomphe de la cause à laquelle il avait sacrifié sa vie, se pressaient, anxieux, les compagnons d'armes. A genoux, un capucin l'exhortait et lui présentait le crucifix. Guillaume d'Orange mourut quelques heures après dans les bras du religieux. »

Quand l'aube se leva le 21 juillet, la flotte hollandaise disparaissait à l'horizon.

Le 20 décembre 1674, la *Gazette de France*, en publiant le rapport de M. de la Calle sur le siège de la Martinique, insérait cet éloge de notre héros qui suit le récit de sa mort : « Ainsi ce brave, qui avait été autrefois couvert de blessures en la conquête et en la défense de toutes les îles, termina glorieusement sa vie, encore pour leur conservation, en l'âge de plus de soixante ans étant sensiblement regretté de tous les habitants qui ne l'aimaient pas moins pour l'hospitalité qu'il pratiquait envers eux, que pour les services considérables qu'il avait rendus. »

L'histoire des origines des Antilles françaises se termine avec la vie de Guillaume d'Orange, qui la résume si complètement.

En décembre 1674, la Compagnie des Indes occidentales déposa son bilan, et les îles d'Amérique allaient être désormais réunies au domaine de la couronne.

\*  
\*  
\*

M. le vicomte du Motey a consacré une notable partie de son livre à rétablir la descendance de Guillaume d'Orange.



Avec lui, la science des généalogies perd le caractère quelque peu conjectural que des esprits chagrins lui ont parfois attribué, et, sous sa conduite, nous nous sentons en pleine sécurité. Il nous mène d'ailleurs, il faut l'avouer, d'étonnement en étonnement, et il a raison de dire qu'il est bien rare de rencontrer, dans une période relativement courte de deux cents ans, semblable pléiade d'illustrations se rattachant à un auteur commun.

Guillaume d'Orange eut de son mariage avec Madeleine Huguet, nièce de Liénard de l'Olive, premier gouverneur de la Guadeloupe, neuf enfants, trois garçons et six filles, dont l'une épousa Nicolas Baillardel. Presque tous eurent une nombreuse postérité et certains comptèrent des descendants illustres tels que l'amiral Latouche-Tréville, par exemple. Mais il suffira pour faire apprécier l'intérêt qui s'attache aux recherches de M. le vicomte du Motey de considérer seulement la descendance de Marie d'Orange, troisième enfant de Guillaume d'Orange. Par une succession de dix actes de baptême, de mariage ou autres, tous inédits et découverts par l'auteur, sauf les deux derniers en date, nous arrivons à reconnaître comme indiscutablement descendante de Guillaume d'Orange, à la cinquième génération, Marie-Joseph-Rose dite Joséphine Tascher de la Pagerie, née le 23 juin 1763, mariée le 12 septembre 1779 à Alexandre-François-Marie, vicomte de Beauharnais, et, le 9 mars 1796, à Napoléon Bonaparte.

Et la descendance de Guillaume d'Orange se poursuit.



Par Hortense de Beauharnais qui épouse Louis Bonaparte, Guillaume d'Orange devient l'aïeul de l'empereur Napoléon III.

Par Eugène de Beauharnais qui épousa Auguste-Amélie-Louise, princesse de Bavière, la famille de Guillaume d'Orange se ramifie à la branche aînée des ducs de Leuchtenberg titrée « altesse sérénissime », à la branche cadette des princes Romanowsky, titrée « altesse impériale », à la Maison royale de Danemark, et à la Maison royale de Suède. C'est d'ailleurs au chef de cette Maison que M. le vicomte de Motey a dédié son livre. Sa Majesté Gustave V a bien voulu agréer cette dédicace.

En invitant M. le vicomte du Motey à venir recevoir le prix La Reinty, il n'est que juste de lui exprimer quelque gratitude, car il a singulièrement facilité notre tâche. Tâche bien honorable et bien flatteuse à la vérité que d'avoir à dispenser des libéralités et des couronnes. Mais combien délicate ! Que de mémoires nous sont souvent envoyés, faits un peu trop à notre intention et en vue du matériel et très modeste accessoire d'un prix qui ne vaut surtout que par l'honneur de l'avoir mérité ! Trop souvent transparaît à travers les lignes la genèse du travail qui nous est soumis : séances dans une bibliothèque, occupation paisible et confortable pour quelques soirées d'hiver ; compilation des livres qui ont traité le sujet ou les alentours du sujet mis au concours ; extraits qui serviront de canevas ; quelques fleurs, et l'auteur — appelons-le l'auteur — nous envoie son œuvre — son œuvre, si l'on veut — sous le couvert

d'une devise infailliblement latine, dissimulant un anonymat qu'on ne brûle pas de transpercer.

C'est pourtant tout autre chose que le baron de La Reinty nous a chargés de récompenser.

Aujourd'hui, Monsieur, vous avez mis notre conscience en paix en nous présentant votre livre, fruit d'études approfondies, de labeur patient et désintéressé, avec quelque chose de plus, quelque chose comme l'étincelle, bref, livre tel que le baron de La Reinty l'avait sans doute rêvé.

Nous imaginons aisément la joie du petit-fils de Pierre Baillardel s'il lui eût été donné de vous lire, de voir sous votre plume d'historien consciencieux, documenté, impartial, tout un passé mal connu se dessiner exactement à ses yeux et tant d'événements glorieux pour les siens sortir des imprécisions de la légende pour entrer définitivement dans l'histoire.

Volontiers aussi nous imaginons son salut respectueux et ravi à l'impériale et délicieuse cousine que vous lui avez découverte — que vous nous avez découverte, car, en vérité, s'il nous plaît toujours de nous souvenir que nous sommes de Normandie, cela nous charme plus particulièrement en vous lisant.

Et puis, votre livre nous est venu à son heure, à la veille du jour où nous nous apprêtons à célébrer le millénaire de la fondation du duché de Normandie.

De tous ceux qui vont rivaliser d'efforts pour honorer les grands ancêtres et glorifier la patrie normande, fort peu, Monsieur, réussiront aussi bien que vous.

Vous avez écrit dans votre préface : « Je n'ai qu'un

souhait à formuler en publiant ma laborieuse étude, c'est celui de l'historiographe de France, Sorel : Et toi, ô pays ! reçois de la gloire de tout ceci. »

Ce souhait vous honore ; soyez sûr qu'il est réalisé.

---



## RAPPORT SUR LE PRIX BOULET-LEMOINE

Par M. VERMONT.

---

L'Académie de Rouen, pour la seconde fois depuis peu d'années, a eu l'honneur d'être choisie par une personne généreuse pour récompenser ceux qui, s'oubliant eux-mêmes, s'étaient signalés d'une manière exceptionnelle par leurs vertus familiales.

Après M<sup>me</sup> Rouland, qui voulut tout à la fois perpétuer le souvenir du fils qu'elle avait perdu et venir en aide à ceux dont le dévouement fraternel s'était le plus manifesté, M<sup>me</sup> Lemoine, née Boulet, a choisi notre Compagnie « pour décerner un prix de 1,000 francs à la personne de condition pauvre, homme ou femme, de notre département et y demeurant, qui aurait donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices, pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

On critique avec raison de tels testaments s'ils déshéritent les parents au profit d'étrangers. Nous devons aux nôtres ce qui vient des nôtres et l'on a bien raison de blâmer ceux qui, trop souvent inspirés par le ressentiment ou la vanité, oublient la loi si juste du droit romain et de notre droit coutumier. Ce qu'on a reçu des ancêtres, on doit le transmettre à leurs descendants,

ne fussent-ils que des collatéraux. La transmission du patrimoine familial est une des conditions de l'union et de la prospérité de la famille.

Mais il faut approuver au contraire les détenteurs de la fortune qui, par une libéralité modeste, continuent après leur mort le concours qu'ils donnaient de leur vivant aux œuvres dont ils avaient apprécié l'utilité, et nous devons, ce me semble, louer plus encore ceux qui, n'ayant que des collatéraux éloignés, leur lèguent tout ce qu'ils avaient eux-mêmes reçu et une partie de ce qu'ils avaient gagné ou économisé, en consacrant le surplus à des fondations, soigneusement étudiées, qui perpétuent le nom d'une famille presque éteinte ou le souvenir d'un mari tendrement aimé.

C'est ce qu'a fait M<sup>me</sup> Lemoine.

La fondation qu'elle a chargé l'Académie de Rouen d'exécuter doit être approuvée d'autant plus qu'elle rappelle des vérités et récompense des vertus longtemps incontestées et qu'on oublie trop souvent aujourd'hui. La famille n'est pas seulement l'origine des sociétés et des nations, elle en est le soutien nécessaire.

L'Etat ne peut pas se substituer aux parents. Plus il conteste leurs droits, plus il restreint leurs devoirs, plus il affaiblit leur autorité, et c'est ainsi que s'amoin-drissent et parfois même disparaissent ce respect, cette affection, ces mille liens qui ne naissent pas seulement de la nature et de la reconnaissance, mais aussi de ce qu'il y a de plus fréquent et de plus naturel dans le cœur de l'homme : l'amour de la famille.

Celui des parents est le plus puissant de tous, parce qu'il est le plus désintéressé ; celui des enfants s'affaiblit et se raréfie malheureusement parmi nous. Aussi M<sup>me</sup> Lemoine a-t-elle bien fait de l'honorer et de le récompenser ; mais comme ce sentiment est tout à la fois un des plus naturels et un des plus forts qui soient au monde, l'Académie de Rouen a trouvé facilement plusieurs personnes pauvres, originaires de notre département, habitant dans la Seine-Inférieure, et qui en étaient dignes.

Elles en étaient tellement dignes, qu'embarrassés dans notre choix, nous avons dû partager entre deux d'entre elles un prix que l'une et l'autre avaient absolument mérité.

Marie Sorel est née à Normanville, le 6 août 1855 ; elle y a toujours habité. Sa vie n'a été qu'une longue suite de dévouement pour ses proches. Une de ses sœurs, étant infirme, reçut d'elle, pendant vingt ans, les soins les plus assidus et d'autant plus nécessaires que, dans les huit dernières années de sa vie, elle était impotente.

Le 20 octobre 1893, son père, ouvrier agricole chez M. Plaquevent, mourut quatre mois avant de recevoir le prix d'ancienneté de services dans la même ferme.

La maison restait sans ressources.

Marie Sorel joignit à son métier de tisseuse celui de garde-malade et n'eut que trop l'occasion de l'exercer chez elle. En 1897, sa mère devint paralysée et ne décéda que sept ans et demi plus tard, sans que le dévouement de Marie Sorel se fût un seul instant



démenti, alors même qu'avaient été épuisées les seules ressources que son père avait pu économiser.

Marie Sorel a donc passé trente années de sa vie à joindre au travail de tisseuse à la main la pénible fonction de garde-malade, auprès de parents paralytiques auxquels elle prodiguait des soins nuit et jour.

Ses forces se sont épuisées à ce double labeur; elle a aujourd'hui grand-peine à vivre et, selon l'expression du maire et de l'ancien maire de Normanville, la seule consolation qui lui reste est d'être la vénération du pays.

Marie-Victoire-Séraphine Toutain est née le 14 juillet 1840 au Mont-aux-Malades, qu'elle a toujours habité. Elle est l'aînée de onze enfants dont les parents avaient une situation plus que modeste. Leur père, Placide Toutain, mourut, en 1892, à l'âge de soixante-dix-neuf ans : il était paralysé depuis dix-sept ans.

La mère, Catherine Lemassier, complètement infirme depuis dix ans, était depuis longtemps en enfance quand elle mourut, en 1908, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Elle laissait après elle un fils, né en 1855, qu'une maladie contractée en 1892 avait rendu incapable de travailler. Il est à la charge de sa sœur qui n'a pu, durant le long espace de trente-trois années garder, entretenir et soigner ses parents malades qu'en élevant des nourrissons. Celui qui lui est en ce moment confié est le quatre-vingt-cinquième.

La personne honorable qui nous signale le mérite de Marie Toutain a porté sur elle un jugement que je me

fais un devoir de reproduire : « Il est peu de personnes pauvres qui aient donné plus de preuves de dévouement et de sacrifices, car, toute sa vie, M<sup>lle</sup> Toutain s'est sacrifiée elle-même pour sa famille. »

De telles vies n'ont pas besoin d'éloges, il suffit de les révéler pour les faire apprécier. Elles font un heureux contraste avec beaucoup d'autres et prouvent que, malgré la diffusion de tant de doctrines perverses, l'âme chrétienne de la France conserve ses nobles traditions et ses admirables vertus.

L'Académie de Rouen, admirant également le dévouement de M<sup>lle</sup> Sorel et de M<sup>lle</sup> Toutain, a décidé de partager entre elles le prix Boulet-Lemoine et les invite l'une et l'autre à le recevoir.

---



# RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU

PRIX DUMANOIR ET PRIX O. ROULAND

Par M. G. BORDEAUX.

---

MESSIEURS,

L'Académie est appelée, chaque année, à décerner, en séance publique, un certain nombre de prix, parmi lesquels figurent le prix Dumanoir et les prix Octave Rouland.

Vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme rapporteur et je ne crois pouvoir mieux justifier votre confiance qu'en abordant immédiatement mon sujet ; les faits valent mieux que les paroles et j'aime à espérer que les belles et bonnes actions qu'il m'échoit de faire connaître masqueront mon insuffisance à les célébrer comme il conviendrait.

Le prix Dumanoir consiste en une somme de 800 francs à remettre, suivant l'intention du généreux donateur, « à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure. »

Le choix de votre Commission s'est porté — entre beaucoup de candidats très méritants, mais dont les actes ne pouvaient, pour le nombre et la valeur, rivaliser avec ceux du lauréat, sur M. Dupré (Louis), chef d'équipe

de débarquements, demeurant avenue du Mont-Riboudet, à Rouen. Le style administratif — j'en puis parler en connaissance de cause, et je crains fort de vous en fournir ce soir une preuve trop évidente, est dépourvu d'élégance ; la clarté en constitue la seule beauté, et sa lecture ne présente généralement rien de palpitant. Eh bien ! pour une fois, un document officiel m'a fait ressentir une véritable émotion, due — soit dit sans la moindre irrévérence — beaucoup plus aux faits qu'il relate qu'au talent du rédacteur. Et comme je m'en voudrais de conserver pour moi tout seul le charme qui s'en est dégagé, je vous demande la permission de vous en reproduire le texte en entier :

« Rouen, le 25 septembre 1907.

« L'Administrateur principal de l'Inscription maritime de Rouen certifie que M. Dupré (Louis-Edouard), chef d'équipe, domicilié à Rouen, avenue du Mont-Riboudet, né à Paris (XV<sup>e</sup> arrondissement), le 2 décembre 1866, a obtenu, en mai 1907, le prix Henri Durand de Blois, pour les faits de sauvetage ci-après :

« Rouen (9 décembre 1897). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine.

« Rouen (12 juillet 1899). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine.

« Rouen (21 décembre 1900). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine.

« (Pour ces trois sauvetages la Chambre de commerce de Rouen a décerné une médaille de vermeil.)

« Rouen (29 décembre 1909). — Sauvetage d'un

homme tombé en Seine (lettre de félicitations et gratification de 30 francs).

« Rouen (7 août 1903). — Sauvetage de quatre hommes en danger dans la cale du pétrolier *Hamburg* (mention honorable du Ministre de l'Intérieur : En souvenir de son honorable et courageuse conduite, le Ministre de l'Intérieur, au nom du Président de la République, décerne un diplôme d'honneur à M. Dupré.)

« Rouen (2 janvier 1904). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine.

« Rouen (6 octobre 1904). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine (une médaille de bronze du Ministre de la Marine).

« Rouen (23 février 1906). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine (une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe).

« Rouen (10 mai 1906). — Sauvetage d'un homme tombé en Seine (une médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe).

.....

« Le présent est délivré à l'effet d'être joint au dossier de proposition du prix Dumanoir.

« *L'Administrateur de l'Inscription maritime,*

« Signé : CAUMONT. »

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, à ces répétitions « Sauvetage d'un homme tombé en Seine » qui se reproduisent jusqu'à onze fois de suite, une harmonie et une résonance particulièrement mélodieuses ; ces mots ne reviennent-ils pas comme un leitmotiv caresser

nos oreilles et réchauffer nos cœurs ? N'attestent-ils pas en effet que le courage et l'abnégation ne sont pas bannis de ce monde ; qu'il est de nobles cœurs pour les pratiquer simplement, naturellement comme Dupré, sans que la pensée du danger soit venue effleurer son esprit et amollir son bras !

Et n'allez pas croire que ce soit fini, Dupré est un récidiviste du bien. Il s'est, depuis le certificat que je me suis plu à vous lire, signalé par deux nouveaux sauvetages :

Le 29 mars 1909, il s'est encore jeté à la Seine, tout habillé et venant de manger, pour porter secours à un homme tombé à l'eau et qui allait se noyer. Il a réussi à le ramener sur la berge et lui a prodigué les soins que réclamait son état ; une médaille d'or du Ministère de la Marine est venue consacrer le fait.

Enfin, le 29 janvier de cette année, au cours de l'inondation, une pauvre femme de soixante-dix ans était, dans les prairies qui avoisinent le Mont-Riboudet, assiégée par les eaux ; elle ne pouvait sortir de chez elle. Dupré l'apprend, parcourt quatre-vingts mètres dans l'eau, charge la malheureuse sur ses épaules, et la dépose en lieu sûr.

Onze sauvetages en Seine, dont plusieurs au péril de sa vie, voilà le bilan de Dupré. J'aurai soin de ne l'affaiblir par aucun commentaire ; il se suffit à lui-même et est plus éloquent que le plus beau discours. Aussi ne manquerez-vous pas de trouver comme nous que le prix Dumanoir ne saurait être mieux placé qu'en la personne de Dupré, qui répond si amplement et si com-



plètement aux conditions imposées par le donateur ; et en acclamant Dupré, vous applaudirez à tout ce qu'il y a de meilleur et de vraiment supérieur dans l'homme : le courage, le dévouement et l'oubli de soi-même !

La libéralité Octave Rouland comporte deux prix, de 300 francs chacun, « aux membres des familles nombreuses ayant fait preuve de dévouement envers leurs frères et sœurs ». C'est à la consolidation du lien de famille qu'ont tendu ses auteurs, on ne peut qu'admirer la haute signification de leur geste, quand il se trouve éclairé par la lumière de certaines existences comme celles qu'a dévoilées l'examen de vos dossiers et qui ne sont pas aussi rares, — soit dit à l'honneur de l'humanité, que pourrait le faire croire notre époque d'égoïsme que favorisent, comme par surcroît, les intérêts particuliers ; vous pourrez en juger par l'histoire des Paplorey et d'Henriette Lestibouois.

La famille Paplorey, du hameau de Saint-Maurice, à Malaunay, se compose du père, Auguste, modeste journalier, gagnant 3 francs par jour, de la mère Picard (Clémence), et a compté jusqu'à dix-sept enfants ! Si deux sont mort-nés, quinze ont été élevés par la mère, au sein autant que possible ; cinq sont décédés à différents âges. Malgré leur nombreuse famille, les Paplorey ont adopté successivement à la mort du frère et de la sœur (les deux frères ayant épousé les deux sœurs), six orphelins.

Ils soutiennent encore une vieille tante. Par suite de ces circonstances, écrit M. le Maire de Malaunay, en faisant l'éloge de ses administrés, comme M. le Prési-

dent de la Société de l'Enfance l'a fait de la mère nourricière, il ont été longtemps vingt à table ! Et c'est avec 3 francs que gagnait le chef de famille qu'il a pu suffire à tous les besoins ! N'y-a-il pas une Providence pour les braves gens, et n'est-ce pas là tout un poème ! Quand on mesure le chemin parcouru, lorsqu'on constate les résultats obtenus, on se demande ce que l'on doit le plus admirer ou du fait intrinsèque pris en lui-même, dont l'ampleur dans sa simplicité révèle une beauté morale incomparable, ou de ceux qui l'ont accompli modestement, sans bruit, remplissant un devoir social, d'autant plus méritoire qu'il est volontaire, rien ne les forçant, si ce n'est leur bon cœur, à prendre à leur charge, avec leurs dix enfants, six orphelins !

Vous vous inclinerez, comme l'Académie, devant de tels faits qui relèvent et honorent l'humanité, et vous en reconnaîtrez la grandeur en en récompensant les auteurs, les époux Paporey.

Reste Henriette Lestiboulois dont la vie peut se narrer à la mode des historiettes du bon vieux temps.

Il était une fois de pauvres gens, bien pauvres en effet, car ils n'avaient que leurs bras pour subvenir à leurs besoins et donner la pâtée à toute la nichée ; et il en fallait, de la pâtée, pour nourrir dix petits. Pendant longtemps ils purent suffire à la tâche ; deux bonnes fées, la santé et le courage, protégeaient la maison. Mais surgit un jour une mauvaise fée, la maladie, qui, d'un coup de son aile noire, enleva en trois jours la bonne ménagère, la mère de famille, celle qui secon-

dait avec tant de cœur et de vaillance « son homme », tenait le ménage, élevait les enfants.

Comment faire? Il y avait, lorsque se produisit le fatal événement, encore six enfants en bas âge, le dernier né n'avait que onze mois! Le père ne pouvait être à la fois au chantier et à la maison. C'était la dispersion de la famille, l'abandon après la mort!

C'est alors qu'apparaît une nouvelle bonne fée, sous les traits d'Henriette, la fille aînée. Elle a vingt-trois ans, elle n'est pas sans avoir caressé le rêve de toute jeune fille à cet âge. Qu'importe? En présence de ce qui se passe, elle n'hésite pas un instant; elle ignore de quoi sera fait demain, mais ce qu'elle sait, c'est qu'aujourd'hui même il faut remplacer l'absente. L'imiter sera la meilleure manière de la pleurer.

La réflexion n'est pas longue : elle prend, sans perdre de temps, la direction de la maison, fait le ménage, la cuisine, recoud hardes, linges et vêtements, envoie les grands à la classe, soigne, habille, débarbouille les petits. Son empressement est si grand à bien faire, son dévouement pour tous si enveloppant que chacun s'en voudrait de la contrarier et que tous rivalisent d'efforts pour travailler et se bien conduire.

Grâce à elle, la famille a pu se maintenir, le père continuer sa tâche, les enfants grandir et prospérer.

Voilà ce qu'a fait avec son cœur Henriette Lestibouois. Or, dans tout conte qui se respecte, la vertu doit être récompensée. Vous ne faillirez pas à la tradition puisqu'il vous est donné d'attribuer à M<sup>lle</sup> Henriette Lestibouois, la petite maman de ses frères et

sœurs, un prix Octave Rouland. Elle s'est oubliée pour eux, et a fait leur bonheur; mais la Providence qui, elle aussi, est une bonne mère, s'en est souvenue, et a voulu, dans sa justice, qu'après avoir été si longtemps à la peine Henriette Lestiboudois fût ce soir à l'honneur!

---





ALBERT THOMAS, poète normand.



UN JEUNE POÈTE ROUENNAIS MODERNE

**Albert THOMAS**

(1873-1907)

QUELQUES NOTES SUR LUI. — QUELQUES VERS DE LUI.

Par M. HENRI PAULME.

---

A l'issue de quelques-unes des séances publiques que tient, chaque année, l'Académie, et où, comme ce soir, elle réunit un public d'élite, notre Compagnie eut la bonne fortune d'offrir à ses invités le régal de manifestations musicales, toujours merveilleusement organisées et conduites.

Vous avez tous, Messieurs, présentes à la mémoire — et je ne cite que les plus récentes — les auditions de 1900 et 1908 consacrées aux compositions charmantes de notre confrère M. Haelling, et celle de 1905 où « la Gamme » qu'il a créée, et la maîtrise Saint-Evode, dirigée avec tant d'autorité par M. l'abbé Bourdon, notre autre et très distingué collègue, firent entendre une sélection d'œuvres d'Adrien Boieldieu, l'exquis auteur de *La Dame Blanche*.

Il ne vous a point été loisible, Monsieur le Président, en cette précieuse et traditionnelle séance de 1910, de joindre à l'éclat des paroles éloquentes et des mérites



justement célébrés celui d'œuvres musicales interprétées par un orchestre choisi et des chanteurs éminents.

J'oserai tenter de suppléer, dans la plus modeste des mesures, à l'absence de ces harmonies toujours si goûtées, en faisant entendre à vos oreilles la mélodie des vers — cette musique de la prose — vers écrits par un enfant de la Normandie, mère féconde de tant de poètes — vers dont la prochaine anthologie provinciale ne manquera point d'ombellir son écrin déjà si riche en purs joyaux.

Les Anciens prétendaient que ceux-là étaient aimés des dieux qui mouraient jeunes. Si le poète que la destinée fit naître à Rouen, en 1873, et dont je viens évoquer devant vous, Messieurs, la sympathique figure, avait vécu au temps des croyances mythologiques d'Athènes ou de Rome, ses contemporains lui eussent appliqué cette parole, car Albert Thomas a été, en pleine fleur de talent, ravi aux lettres françaises qu'il a grandement honorées et servies dans sa courte carrière : il allait, au jour de sa mort, compter à peine sa trente-troisième année !

Et c'est par un rapprochement presque instinctif que ma pensée se reporte aux souvenirs antiques, à propos d'Albert Thomas, car s'il a été un moderne, ce moderne fut pénétré d'une inspiration plutôt païenne, nourrie aux sources les plus limpides de la littérature grecque et romaine ; il fut, comme Ovide — mais avec les correctifs inévitables de la civilisation chrétienne au milieu de laquelle il naquit, — épris de toute la beauté extérieure des choses et des êtres. Et, c'est aussi, très

spontanément que le nom du vieux poète latin vient à mon esprit et tombe de mes lèvres en parlant de ce jeune poète français — non pas que celui-ci ait sacrifié ainsi et autant qu'Ovide à la poésie érotique, — mais, de l'auteur des *Métamorphoses*, Thomas a l'élégante fluidité de style, l'éclat des descriptions, la souplesse d'allure, même la pure débauche d'imagination : il lui est supérieur, ce me semble, pour la sincérité, la profondeur du sentiment.

Je n'entends pas, d'ailleurs, refaire ici une biographie d'Albert Thomas, qui a été tracée en 1908 par la plume concise et doucement émue d'un de ses amis dévoués, M. Marcel Langlet, en préface au premier des deux volumes publiés quelques mois après la mort prématurée de l'auteur. Une courte étude, fort intéressante, de M. Pierre Quillard, parue dans le *Mercur de France*, complétait encore, la même année, ce portrait fidèle.

Cependant, je voudrais, Messieurs, avant de vous lire quelques extraits de ses jolies pièces, choisies parmi les plus harmoniques, esquisser les traits essentiels de cette attachante physionomie de poète.

L'occasion me fut donnée de le connaître, vers sa quinzième année, alors qu'éleve au lycée d'Evreux, et fils d'un vieux et très honorable percepteur de l'arrondissement de Pont-Audemer, ancien capitaine retraité pourvu d'une nombreuse famille, il ne pouvait, comme ses camarades plus fortunés, aller fréquemment à Montfort-sur-Risle chez son père. Albert Thomas venait le dimanche passer la journée avec mes fils, ses

camarades, plus jeunes, au même lycée. C'était alors un garçon plutôt timide et réservé, peu communicatif, assez fier, soucieux de sa personne, mais dont ni la conversation, ni l'esprit ne semblaient promettre et augurer le savoir solide, la délicatesse châtiée du style, la sensibilité artiste que l'homme jeune montra ensuite. Travailleur consciencieux, mais élève plutôt moyen, il ambitionnait par ailleurs, dès la rhétorique, d'accéder à l'École normale supérieure. Ses maîtres ne paraissaient pas partager ses espoirs.

Je le perdis de vue en 1891-92, son père ayant obtenu, lorsque la limite d'âge l'atteignit comme percepteur, une recette ruraliste en Seine-et-Marne ; et c'est seulement vers 1899 que, ayant plusieurs fois lu au bas d'articles de critique sérieusement pensés et fort joliment écrits dans la Revue *L'Art décoratif*, la signature : Albert Thomas, je risquai une lettre à l'auteur pour le complimenter et lui demander s'il ne serait point, par hasard, le jeune lycéen d'antan, dont j'avais été, à Evreux, le correspondant affectueux et temporaire.

C'était bien lui. Il me répondit d'une écriture précise, nette, originale, par une épître toute pleine de déférence charmante. Depuis, j'eus maintes fois l'occasion de le revoir, de causer avec Thomas de ses travaux, de ses ambitions littéraires, et la mort seule, une mort lamentablement prématurée, a pu briser les relations que j'avais été heureux de renouer avec cet homme jeune, plein d'avenir, apprécié dans ses fonctions de rédacteur au cabinet du Ministre de la Guerre,

et qui consacrait avec enthousiasme tous ses loisirs aux nobles travaux de l'art et des lettres.

La collection de ses articles de critique dans *L'Art décoratif* constitue de petits modèles non seulement de style, mais aussi de jugement sûr et d'intelligence artistique : elle passe en revue peintres et sculpteurs, parmi les plus modernes et les plus personnels, comme Socard, Marcel Magne, Louis Boucher, Jean Baffier, Villé Valgren, Théodore Rivière, René Ménard, etc., tous épris de cette formule, trop abandonnée pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un art répondant aux conceptions sociales de l'époque, « l'art de tous et non plus de quelques-uns, et dont la tâche est de répandre le beau sur tout ce qui nous entoure. »

Touchés au fond du cœur des appréciations de ce jeune critique, plein de conscience, d'impartiale ferveur, la plupart de ces maîtres de l'art décoratif moderne lui vouèrent une amitié que la mort n'a pas détruite, et l'un d'eux m'écrivait en parlant de Thomas : « J'avais été frappé, dans notre temps de snobisme et de surenchère, de son équilibre, de l'émotion sincère qu'il avait devant la nature et devant les œuvres des grands maîtres. » (1) Un autre (2) se « fait un devoir de garder le souvenir de cet ami si regretté, si délicat, si artistement doué ».

L'horizon d'écrivain de Thomas, borné tout d'abord aux œuvres purement décoratives, s'ouvrit bientôt plus largement, et dans un des derniers articles qu'il

(1) René Ménard.

(2) Villé Valgren.

donna, je crois, à la revue dont il avait été, plusieurs années, le fidèle collaborateur, c'était toute la sculpture, au Salon de la Nationale en 1905, qu'il étudiait avec une précision de jugement, une rectitude de goût, une ornementation de langue surprenantes. Le court extrait qui suit, sur Rodin et Constantin Meunier, vous fera mieux apprécier, Messieurs, la manière et le style de l'auteur que de superficiels commentaires.

« Rodin, à l'exemple du divin Puvis, représente toute une conception, toute une époque d'art... aussi l'œuvre du maître une fois découverte, — comme on s'attarde devant elle, comme on se recueille, comme on découvre largement son âme pour recevoir l'impression de beauté... et nous nous arrêtons devant *le Penseur*.

« Assis, les pieds crispés contre la roche abrupte, le coude droit posé sur le genou gauche, rappelant par cette attitude le douloureux *Ugolin* de Carpeaux, le menton et la bouche sur la main droite renversée, courbant sa nuque puissante... l'homme s'absorbe dans une intense méditation. Il songe à des choses profondes et générales. Il est nu, il ne porte la marque d'aucune race, il est en dehors du temps et du lieu. C'est le songeur immortel et anonyme... Il contemple avec une attention passionnée la foule des êtres... *Le Penseur* ! une figure de Michel-Ange, porte également ce titre : *Il Pensieroso*. Rodin seul pouvait oser un tel rapprochement : il le supporta sans faiblir. L'artiste parisien est d'ailleurs de la race du vieil artiste de Florence. Il a son génie puissant, son rêve sombre,

avec toute la mélancolie moderne : il a le goût du mouvement et du caractère qui porte à l'exagération systématique des modèles, — cette hâte à créer de nouvelles œuvres laissant tant d'autres incomplètes, cet entêtement de demi-dieu qui ne veut pas obéir à la nature, qui l'attaque de front avec une folle violence pour lui arracher ses secrets. Il a de plus une grâce exquise, le sens des allongements, des pelotonnements voluptueux, des formes souples, des épidermes palpitations. Il joint à la force d'un Buonarrotti la tendresse d'un Clodion fiévreux et enthousiaste : il fait jaillir du marbre de fines fleurs sensuelles comme la *Naiade*, du Luxembourg ; il est l'auteur du *Baiser*, de l'*Eternel printemps*, de même qu'il est celui des *Bourgeois de Calais*, du *Balzac*, de la *Porte de l'Enfer*, et de l'énigmatique songeur, en un mot il est Rodin ! . . . »

En vérité, le morceau n'est-il pas de la plus déliée, de la plus perspicace analyse, et ces quelques lignes ne résumant-elles point en traits précis, estompés des ombres nécessaires, la haute figure du vieux statuaire français ?

Ecoutez encore ce parallèle saisissant entre Rodin et Constantin Meunier, le robuste sculpteur flamand, dont un *Mineur* voisinait au même Salon avec le *Penseur*.

« Organisme las, ravagé, néanmoins puissant, ce mineur a derrière lui tous les êtres que Constantin Meunier fit surgir un à un des ténèbres du pays noir, tous les martyrs du puits, du haut-fourneau et de l'usine : les haveurs, les herscheurs, pudleurs, laminiers, marteleurs, et tous ceux que sa pitié fut cher-



cher dans les champs, au long du quai : les porte-faix, les débardeurs, les faucheurs, les laboureurs...

« L'art de Rodin est de tous les temps et de tous les pays : il embrasse la nature et l'âme dans leurs manifestations éternelles, il est la vie. L'art de Constantin Meunier est plus concret : il étudie l'homme dans ses rapports avec la société, il est l'élément de cette société qui peine, souffre, se lamente... et se révolte parfois. Bien qu'il s'exprime dans une langue sobre et de pureté classique, la langue des sculpteurs de l'antique Égypte et de la Grèce, il est actuel, il sert un sentiment nouveau, mais impatient de remuer le monde, — le sentiment de l'injustice sociale, la pitié. Aussi, son exemple est-il extraordinairement fécond, et je vais grouper autour de Constantin Meunier, vieux et robuste chêne, dont le roc immense qu'est Rodin m'avait un instant caché les rameaux, tous les arbustes nés de lui, nourris de sève généreuse... »

Mais il me tarde, ayant tenu à vous montrer, Messieurs, quel critique averti et consciencieux faisait Albert Thomas, d'arriver au poète. On pouvait, au surplus, dans l'abondance vigoureuse et fleurie du formulaire dont dispose le premier, pressentir qu'il y avait en lui la somptueuse étoffe du second.

Poète, il le fut dès le collège — comme nous tous ou à peu près — à l'âge de l'épanouissement des adolescences. Qui de nous alors n'a rimé des stances à Chloris et caressé la muse ? Qui ne retrouverait dans ses cartons de jeunesse ou en marge de vieux livres scolaires, quelques feuillets jaunis, couverts de laborieux



essais en la langue divine? Tentatives plutôt vaines, auxquelles le plus souvent le souffle auguste fait défaut...

Thomas ne faillit point, au lycée, à ces hardiesses juvéniles; mais lui, du moins, avait déjà le souffle et l'inspiration, et dans un premier volume qu'il publia en 1897 — à vingt-quatre ans — sous ce joli titre : *Lilas en fleurs*, auquel il demandait plus tard qu'on reconnût « au milieu de puérilités, sans doute nombreuses, quelques mérites de fraîcheur et de sincérité », Thomas se découvrait déjà « un interprète ému et délicat des paysages familiers ». On y trouve, bien entendu, l'inévitable *madrigal*, la *sérénade* mélancolique, l'ordinaire *aubade*, le *rendez-vous* familier, l'éternelle *chanson*. Et, comme dans tout recueil de « jeune » qui se respecte, la traditionnelle pièce composée pour un banquet de la Saint-Charlemagne. Celle de Thomas avait été dite au lycée Lakanal (janvier 1894) et se terminait par cette strophe :

Héros des nouvelles conquêtes  
Chantez les temps qui vont venir,  
Mais de vos aïeux dans les fêtes  
Gardez le pieux souvenir.  
Si déjà dans la clarté blonde  
La paix souveraine et féconde  
Se dresse au seuil de l'avenir,  
Combattant dans la nuit profonde  
Nous avons préparé le jour,  
Nous avons versé dans les plaines  
Le sang généreux de nos veines  
D'où naîtront les moissons prochaines  
De la justice et de l'amour !

Il y a bien dans cette pièce des épithètes amassées — et plus de souci de la cadence que de la clarté dans la pensée : mais cela ne manque pas d'allure. Plus loin, la grâce fine et déliée apparaît déjà charmante en *Flânerie d'avril*, où passent de jeunes ouvrières, port cambré, démarche au rythme sûr, cheveux envolés, l'œil en fête . . . et le rire illumine

Leurs dents, rayons frisant les perles d'un écriin,  
Car toute femme, au pli des lèvres, porte un brin  
De rire, comme un brin de lilas blanc, qui tremble  
En grappes de lumière odorante, et qui semble,  
Le joli rire en fleur, appeler tout ensemble  
Et l'abeille divine et le divin baiser.

Mais le meilleur de ce petit livre de jeunesse est encore le *Prologue* qui, bien que placé naturellement à la première page, en fut la dernière pièce composée à l'heure où le poète inné qu'il y avait en Thomas commençait à prendre conscience de sa valeur, et à mieux châtier la plastique de son vers.

Puisque c'est le printemps, et puisque c'est l'aurore,  
Puisque les frais lilas que la nuit fit éclore  
Tremblent dans le soleil en perles de clarté,  
J'irai goûter, par les jardins, la volupté  
De piller les rameaux mouillés au bord des sentes,  
De cueillir, sans compter, les grappes frémissantes  
En m'enivrant de leur senteur ; puis calme et las  
Je rentrerai le soir si chargé de lilas  
Que les femmes, debout et rêvant sur leur porte,  
Surprises, souriant au fardeau que je porte,  
Me salueront gaîment, et d'un geste coquet,  
Voudront toutes, tendant leurs doigts vers mon bouquet  
Me dérober un brin de lilas au passage  
Pour embaumer leur gorge et fleurir leur corsage.

On peut en ces vers, coulés de source, et dont la fraîcheur cristalline est si séduisante, présager l'écrivain du beau *Poème du Désir et du Regret* qui devait, au lendemain même de la mort de Thomas, être honoré d'une des quatre seules mentions décernées en 1907 par le jury du concours Sully-Prudhomme.

Dès 1900, notre « artiste » a conçu le plan de ce poème qui sera son œuvre de prédilection, celle où il résume la conception que, seul, loin de toute coterie et même de toute école, il s'est formée de son art, et qu'il a exposée dans une série de conférences à Meaux et à Lagny.

« Trop de nos aînés, disait-il en 1905, ont fait de la poésie une chose hautaine, une chose froide, étrangère à la vie. » Mais pour lui, comme pour Albert Samain, qu'il admire et avec lequel il a tant de parenté littéraire, pour Fernand Gregh, pour Charles Guérin, son ami, son ami cher,

. . . . . poète  
 Qui d'un art volontaire et sûr, avait étreint  
 Dans son œuvre le corps de la beauté parfaite,

dont il avait suivi « la montée ardente vers les cimes », dont à peine de deux mois, la mort précéda la sienne, à la mémoire duquel il dédiait son poème en des vers émus et palpitants comme l'aile d'un oiseau blessé (1)

(1) Moins de deux mois avant sa mort (18 mai), Thomas m'écrivait le 7 avril 1907 : « Excusez mon écriture si mauvaise et si vite, mais j'ai recopié, aujourd'hui, beaucoup de vers composés récemment, dont une élégie sur la mort de mon ami, l'admirable poète Charles Guérin, qui vient d'être enlevé à trente-trois ans ; il avait eu le temps

— pour tous ceux-là « la poésie doit être simple et vivante, accessible à tous, nourrie des sentiments les plus généreux de l'âme humaine... » Ceux-là sont remontés « plus haut que le Symbolisme et le Parnasse, à la source de la poésie moderne, à Lamartine, à Musset, à Vigny, à Hugo ».

On les lit encore, en les lira toujours « parce qu'on y trouve sincèrement, éloquemment exprimés les sentiments, les passions, les inquiétudes naturelles à chaque homme, la tendresse paternelle et filiale, l'amour, la pitié, l'angoisse de l'esprit devant l'énigme du monde, devant le problème de l'existence et de la mort. Lamartine, c'est une âme admirable ; Alfred de Vigny, une pensée pure et stoïque ; Musset, un cœur douloureux et brûlant ; Hugo, c'est l'homme tout entier, l'homme du XIX<sup>e</sup> siècle, se penchant tour à tour sur la nature impassible, sur l'histoire des religions et des peuples, sur la vie sociale, sur la tombe d'un enfant, sur le berceau d'une petite fille, sur lui-même, plein d'aspiration, de trouble, de lumière et de ténèbres. Et *le Lac, Samson et Dalila, la Maison du Berger, les Nuits, la Tristesse d'Olympio, à Villequier, la Conscience, l'Expiation, les Pauvres gens*, toucheront éternellement les hommes parce qu'ils sont largement,

d'écrire une œuvre immortelle. *Pourvu que la fin n'arrive pas pour moi sitôt : elle me prendrait trop au dépourvu.* Quand donc aurai-je fait ma tâche ? Je concours cette année pour le prix Sully-Prudhomme. Le Président de la Commission, Victor Margueritte, m'est tout à fait favorable ; favorable aussi, Auguste Dorchain. L'honneur d'être premier et 1,500 francs, quelle aubaine ! Mais je connaîtrai peut-être la déception ! »

intensément humains. Ce qui frappe, émeut jusqu'à faire verser des larmes... c'est la vérité, la sincérité, la profondeur du sentiment,

C'est cette voix du cœur qui seule au cœur arrive... »

Entre temps, au cours de ces années, que ses occupations de fonctionnaire régulier et les contraintes de l'existence remplirent sans le distraire de ses labeurs poétiques, Thomas voyait son talent consacré par le succès de son poème à Victor Hugo, dans le concours ouvert en 1901 par les « Annales ». *Sous l'Arc de Triomphe* était classé premier sur six cent vingt-cinq manuscrits, par un jury où figurent André Theuriet, Edmond Haraucourt, G. d'Esparbès, Auguste Dorchain. La superbe allure de ce morceau, tout imprégné du souffle puissant de l'ancêtre, qui n'eut pas renié les vers de ce débutant, justifie la décision de ces bons juges en la matière ; en voici quelques strophes martiales et sonores.

La Victoire que Rude au pied du monument  
Tailla, figure mâle, héroïque et crispée,  
Les seins raidis, la foudre aux yeux, en main l'épée  
Parmi le gonflement orageux des drapeaux,  
Poussait plus âprement sa troupe de héros,  
Et soudain de sa bouche noire, de sa bouche  
Convulsive sortit cette clameur farouche  
Qui depuis bien longtemps obscurément tonnait  
Et que le dur lien du granit retenait :

« Paladins qui passiez jadis dans les mêlées,  
Comme, au milieu des nuits chaudes et constellées,  
Des astres surgissant d'horizons inconnus,  
Pleurez tous, Olivier, Roland, Eviradnus !

Rois, princes et grands chefs de guerre, Charlemagne,  
 Saint-Louis, François premier que l'honneur accompagne,  
 Condé, Saxe, Turenne au front pensif, Villars,  
 De vos pleurs douloureux mouillez vos étendards !  
 Généraux de vingt ans, groupe clair et stoïque,  
 Ephèbes dont le chœur menait la République  
 A travers l'ouragan de la poudre et du fer,  
 Pleurez, Hoche, pleurez, Marceau, pleurez, Kléber !  
 Vous, mes vieux grenadiers qu'on sculpta sur ces frises,  
 Forçant les ponts, entrant dans les villes conquises,  
 Moissonnant les drapeaux, les affûts, les canons,  
 Comme on glane les beaux épis dans les sillons,  
 Et toi, Napoléon de bronze, sentinelle  
 De la gloire debout sur la ville éternelle  
 Dont le tumulte bat ton pilier de son flot,  
 Déroulez dans la nuit un immense sanglot !  
 Et vous, filles du ciel sonore, Renommées,  
 Victoires qui volez au-dessus des armées,  
 Suspendez votre haleine, arrêtez votre essor,  
 Brisez, dans vos deux poings crispés, vos clairons d'or,  
 Laissez tomber la lourde averse de vos larmes,  
 Déboulez vos corsets d'acier, jetez vos armes

Et, parmi la rougeur ardente des combats  
 Tragiques, dressez-vous en vous tordant les bras !  
 Hélas ! vous n'avez plus de poète à vos tailles  
 Pour dire votre geste au milieu des batailles,  
 Pour faire de vos noms graves et radieux  
 Un fracas triomphal qui monte jusqu'aux cieux,  
 Puisque l'Aède est mort, puisque, dans l'étendue,  
 La Voix, la grande Voix éclatante s'est tue ! »

La Victoire clamait ainsi. La porte en deuil  
 Courbait son arc sublime au-dessus du cercueil.  
 Le crépe noir tombait en frissonnant du faite,  
 Les astres oscillaient dans la nuit violette,  
 Lampes d'argent brûlant pour le convoi d'un dieu ;  
 Le vent qui devenait tragique peu à peu  
 Tourmentait la clarté verte de chaque torche  
 Et les soldats rangés devant l'immense porche,

Dragons et cuirassiers rigides, à cheval,  
 Portant le casque avec l'armure de métal,  
 Penchant leur front hagard sous la visière sombre  
 Entendaient s'élever de longs sanglots dans l'ombre !

Aussi bientôt les portes de la *Revue de Paris*, dirigée par un homme de lettres qualifié, Louis Ganderax, s'ouvrent aux vers du jeune poète : et successivement, Thomas put y faire paraître diverses pièces dont la réunion constituera plus tard deux poèmes : *la Guirlande* et *De l'Automne au Renouveau* (1) et tous deux formeront eux-mêmes la matière presque intégrale d'un volume, *le Miroir de l'heure*, miroir en effet, le plus fidèle qui soit et du tain le plus pur — miroir de sentiments intimes et de sensations extérieures. Ces « images » prises au hasard de la vie, au cours des heures, sont, comme l'a très justement noté Auguste Dorchain, l'œuvre d'un dévot de l'art. Ces paysages, ces vallées, ces collines, ces ciels qu'il décrit, avec quel charme incomparable Thomas les voyait avec l'œil d'un peintre :

Vous souvient-il, ami, du beau soir de septembre  
 Couleur d'azur, couleur de rose et couleur d'ambre  
 . . . . . graves, nous descendions. . . .  
 Vers la plaine déjà d'un fin brouillard voilée  
 Et vers le fleuve harmonieux dont la coulée  
 Scintillait par endroits entre les arbres noirs ?

N'est-ce point là, tout en cinq vers, une de ces belles toiles calmes, au ciel diapré, d'Albert Lebourg ?

. . . . . automne grave et doux  
 . . . . . magiques paysages  
 Touchés d'ombre et de rouille et de miel et d'or roux  
 . . . . . Drapent leurs feuillages  
 Contre un beau ciel de perle et d'opale.

(1) *Le Miroir de l'heure*.



Et dans ces quelques rimes, voilà complet devant nos yeux ce tableau d'Aman-Jean, *le Parc enchanté*,

. . . . . où la voix des fins jets d'eau d'argent  
Se mêle à la chanson des feuilles et des brises

Et la longue, l'émouvante série des portraits d'Eugène Carrière défile :

Pareilles aux vapeurs qu'exhale la forêt  
A l'heure où le croissant sur l'horizon paraît,  
Des formes, des blancheurs incertaines vêtues  
Sortent de l'ombre ainsi que de vagues statues.  
Dans le remous crépusculaire, des regards  
Luisent confusément, puis des fronts, des pommettes  
S'indiquent par endroits, frôlés d'éclats blafards  
Et d'instant en instant plus réelles, plus nettes.  
Ce sont des femmes innombrables. Les douleurs  
Ont ciselé les traits des femmes et des mères,  
Creusé des plis au coin de leurs lèvres amères :  
Mais les yeux des enfants sont beaux comme des fleurs.

On voudrait pouvoir tout citer de cette poésie pénétrante dont le rythme adorablement berceur met encore plus en relief le réel et la sincérité.

Mais — et je ne fais qu'indiquer deux essais dramatiques timidement esquissés, que l'auteur ne renouvela point : l'un, inachevé en trois tableaux, *la Sulamite*, sur un thème emprunté au « Cantique des Cantiques », — l'autre, *Par un beau soir*, acte en vers, dans le genre des pièces de Musset, *la Nuit de mai*, *la Nuit d'octobre*.

Bientôt Thomas réserva tous ses laborieux loisirs à son œuvre de prédilection, « œuvre d'haleine un peu longue, un tout », ce *Poème du Désir et du Regret*,

auquel il put mettre le point final quelques mois avant sa mort. Et dans ce livre où il a prodigué tout son cœur, toute sa « sensitivité » — il affectionnait le mot « sensitif », — toute la richesse de stylisme dont il ornait sa pensée, toute la subtilité de nuances que sa plume exercée lui permettait, Albert Thomas a fait œuvre d'artiste admirablement doué et sincère, ardemment épris des réalités souriantes ou douloureuses de la vie.

En bien des pages de ce beau poème, les passages amoureux rappellent, et d'assez près en vérité, les vers les plus passionnés de Racine dans *Bérénice*, ou de Corneille dans *Psyché* !

L'élégie, — car c'est une élégie, le titre caractérisé l'affirme, — n'a jamais été ni plus brillante ni plus vive : il y règne toute la fièvre d'un amour violemment sensuel. Toutefois, quelle délicatesse d'artiste parfait l'auteur apporte-t-il dans son expression — à ce point que l'ardeur de ses joies, de ses souffrances, de ses souvenirs amoureux s'atténue et se fond dans la grâce infiniment élégante de la forme qu'il leur donne ! Thomas avait le goût trop fin, trop distingué pour aller jusqu'à l'outrance, et, comme l'a fort justement souligné Dorchain, dans les pages les plus osées et dont la valeur d'art est extrême « rien de malsain ne vient souiller ces audaces mêmes (1) ».

J'ai hâte de ne point prolonger ces commentaires et de laisser la parole au poète lui-même.

Ses vers chanteurs, mélodieux et pensifs vous diront mieux que de relatives appréciations la beauté de son

(1) *Annales politiques et littéraires*, 4 octobre 1908.

art, l'impeccabilité de sa méthode, et la sensibilité vibrante de son être.

Le livre précieux est donc un poème à l'Amour, thème éternel, source inépuisable.

Et me voici

Devant ma table où ce papier déjà noirci  
Va recueillir les mots de mon regret, l'histoire  
Dont le souvenir accable ma mémoire  
Et l'emplit de mortelle ivresse et de souci,  
Toi, mon bonheur ancien, les vers de ce grimoire  
Qui garderont le sel de tes pleurs, tu les liras  
Et tordant le collier flexible de tes bras :  
« Comme il m'aimait ! Comme il m'aimait ! Est-ce possible ?  
Diras-tu ; cependant que toute âme sensible  
Dira : « Vraiment s'exalte et souffre, ardent et lourd,  
Ici même le cœur inquiet de l'amour ».

(*Prologue.*)

Et l'aventure sentimentale se développe dans le cadre admirable de l'admirable Paris moderne ; les Tuileries aux parterres peuplés de statues, le Louvre aux salles débordantes de trésors d'art, — puis, dans cette vallée de la Marne, où les hasards de la vie ont fixé le poète...

O jardin ! merveilleux jardin ! toute une année  
Dans ton cadre de faste et de rêve, — où les yeux  
Errent du noble Louvre à cet arc orgueilleux  
Dont la Ville apparaît, au couchant, couronnée, —  
Notre tendresse, pas à pas, s'est promenée :  
Elle a suivi fatalement ton rythme obscur ;  
Elle a fait palpiter au milieu de l'azur  
Des feuilles tour à tour d'émeraude vivante  
Et de bronze aux chaleurs profondes et d'or pur.

Quelles descriptions lumineuses et colorées se rencontrent alors à chaque page :

C'est d'abord sous un ciel de sensitive opale  
En avril, un décor impalpable et flottant,  
Des marronniers poudrés d'une verdure pâle,  
Un bassin d'argent rose, un Louvre inconsistant  
Que l'on croirait bâti de vapeur et de rêve.  
Fluide vision, prestige d'un instant !

. . . . .  
Puis, tu restes pensive. . . . .  
. . . . . En ce moment la brume  
Qui baignait l'horizon d'une moelleuse écume  
Se dissipe aux rayons plus vifs, et, peu à peu,  
Le palais vacillant s'affirme. Un trait de feu  
Accuse les contours des pavillons illustres,  
Dessine les frontons, les frises, les balustres,  
Les sculptures de grâce et de force. Et pareil  
Au Louvre surgissant à l'horizon vermeil,  
Sous le soleil nouveau qui monte dans ton âme  
Où fondent mollement les vapeurs de l'éveil  
Le palais de l'Amour se précise et s'enflamme !

(*Aux Tuileries*, II).

Maintenant, c'est l'hiver. Quand le givre étoilé  
Au sommet des marronniers et des platanes  
A suspendu ses étincelants filigranes,  
Quand la neige, savante habilleuse, a voilé  
Les parterres, enveloppé les nymphes nues  
Et feutré de silence les avenues,  
Nous chérissons encore le jardin constellé,  
Et pour fixer en nous ces suprêmes féeries  
Nous menons, sous ces arbres clairs, nos songeries,  
Mais sitôt que l'averse et la bise défont  
La vision d'ouate et de cristal fragile,  
Le Louvre et son musée accueille notre idylle.  
O le Louvre ! tiédeur, douceur, calme profond,  
Atmosphère idéale et nourrissante, asile  
Où ne résonnent pas les fracas de la ville,

Où flotte un long parfum de rêve et de beauté,  
 Où la chaude couleur d'un tableau perpétue  
 La grâce d'une bouche rose qui s'est tue,  
 Où, près de toi, je vais, tout à la volupté  
 De voir les chers portraits nous sourire au passage,  
 Ton visage d'amour répéter leur visage  
 Et ton instant, fleurir en leur éternité.

Et le couple admire, en ces heures hivernales, *la Joconde*,

. . . . . l'œuvre où le Vinci  
 A résolu par le sourire d'une femme  
 Ce problème qui fait l'éternel souci,  
 Le problème anxieux de la chair et de l'âme.

— *Laura de Dianti, la duchesse de Ferrare*,

. . . . . la créature  
 Dont tu sembles la sœur éblouissante et pure  
 Et qu'un jour de beauté peignit le Titien.

— *Et l'Antiope du Corrège*, qui rayonne

Dans l'alanguissement suave du sommeil.

— *Et l'Embarquement pour Cythère*,

. . . départ joyeux, dont nous rêvâmes  
 A l'automne, devant le ciel prodigieux.

Départ pour le pays du rêve et de la réalité

. . . . . qu'abordera bientôt,  
 Au retour du printemps, la galère vermeille,  
 La galère d'amour qui, pour nous appareille  
 Dans le soir de topaze évoqué par Watteau.

(*Au Musée du Louvre.*)

Les beaux jours sont revenus; l'idylle se poursuit  
aux champs, sur les bords de la Marne,

La rivière harmonieuse où les chalands  
Promènent les filets d'argent de leurs sillages.

Et le poète évoque le souvenir de ces mois de bonheur  
trop vite écoulés

. . . . . au jardin sous les jeunes lilas,  
Sous les blancs cerisiers, et sous les pommiers roses  
Des vergers, par les bois au clair taillis, le long  
De la rivière qui se frôle au coteau blond.

Mais déjà je ne sais quels soucis incertains, quelles  
préoccupations vagues viennent troubler son esprit et  
son cœur. . . . .

. . . . . Mon amour, tu prends au paysage  
Un charme dont s'accroît celui de ton visage  
Un rythme qui s'ajoute à ton rythme, une odeur  
Fraîche et diverse qui se mêle à ton odeur ;  
Tu frémis au toucher du vent comme un feuillage,  
Tu portes avec toi l'ivresse et la candeur ;  
Parfois comme ferait une douce fontaine  
Tu ris, mais te voici bientôt triste et lointaine,  
Et tu voiles tes yeux de beaux cils palpitants,  
Et moi dans le jardin, les vergers, la campagne,  
Sous le fluide azur et les rameaux flottants,  
Je songe que mon âme inquiète accompagne  
L'âme jeune et mystérieuse du Printemps !

*(Dans la Vallée de la Marne, IV.)*

Puis, hélas ! les craintes imprécises se sont réa-  
lisées. . . l'aimée a fui, et le poète resté seul, mais qui

n'a point oublié, revit par le souvenir les jours heureux  
passés avec l'inconstante,

Je viens d'ouvrir le secrétaire en bois de rose  
Où sommeillaient depuis trois ans les chers débris  
De mon amour : chiffons fanés, bouquets flétris,  
Bouquets décolorés par une nuit morose. . . . .

Car

Je n'ai pas un billet de toi. Ton cœur discret,  
Ton cœur prudent, ton cœur fuyant, ton cœur sauvage,  
Redoutait les écrits par quoi l'être s'engage.

*(Le Secrétaire en bois de rose.)*

Et après les plaintes, le Regret surgit en l'âme du  
délaissé :

Je veux dire à présent la détresse infinie  
D'un cœur fervent par ton amour abandonné. . . . .

. . . . .  
Jusqu'à l'extrême automne, au logis déserté,  
Pour mûrir mon chagrin amer, je veux rester.  
Aujourd'hui, le soleil hésitant de novembre  
S'efforce de sourire aux vitres de la chambre  
Ainsi qu'un vieil ami par mon deuil attristé.  
Je suis tout étourdi de larmes. . . . .

La plume rouille : l'encre au puits de l'encrier  
A séché peu à peu : le livre attend, la page  
Jaunit. . . . .

Et je m'en viens tomber, les coudes à la table  
Devant ton pur, ton cher, ton suave portrait,  
Et là, sous ton sourire, exhaler mon regret !

. . . . .  
« Va, contemple ton œuvre, ô vagabonde, vois  
Ce qu'ont fait d'un amant fidèle ces deux mois,  
Mes yeux brûlés de pleurs, ma figure flétrie,  
Mon cœur où pleut l'ennui comme aux cloîtres déserts,  
Mon esprit, si docile à modeler des vers,  
Refusant aujourd'hui la volupté d'écrire. . .



. . . . .  
 Va, garde ton secret, je garde ma prière,  
 Mon culte, mes soupirs, mes adorations. »  
 . . . . .  
 Secouant la torpeur et l'ennui monotone  
 Je retrouverai bien quelque jour la fierté  
 Et la sérénité vibrante de l'artiste,  
 Et, dénombrant les deuils au fond de mon cœur triste,  
 Je les lierai selon des rythmes de beauté.  
 . . . . .  
 Mais si tu lis un jour ce douloureux poème,  
 Ne crois pas que je reste amer et courroucé.  
 La tristesse, vois-tu, conseille l'indulgence ;  
 Ton cœur léger, fantasque et plein d'inconscience  
 C'est la glycine au long du mur, c'est, dans les bois,  
 Le chevreuil qui bondit, hume la brise, goûte  
 Le fin bourgeon sucré, tremble, se dresse, écoute,  
 Part comme un trait d'argent, puis s'arrête à la voix  
 De la source versant sa peine goutte à goutte.  
 . . . . .  
 Ah ! tu demeures bien vivante. J'avais beau  
 Te vouloir conserver comme une jeune morte  
 Mains jointes, dans mon âme ainsi qu'en un tombeau  
 Dont mon ressentiment devait murer la porte.  
 Tu vis ! la sève en toi monte abondante et forte,  
 Car tu puises toujours aux endroits les meilleurs  
 De mon être, et poussant une aveugle racine  
 Tu prends incessamment au fond de ma poitrine  
 Tes sucs et tes parfums, mais, tu fleuris ailleurs !

(*Le Regret. — Épilogue.*)

Ainsi se clôt ce poème, où coulent à plein livre les flots colorés et mélodieux des sentiments les plus vifs, des sensations les plus vibrantes, poème tout de forme simple, sans renfort de ces verbes étonnants et tarabiscotés qu'affectionnent tant de poètes à la mode. Car, vous aurez remarqué, Messieurs, dans ces quelques cita-

tions, combien la rime est faite de mots usuels et courants, mais auxquels la sûreté du rythme donne toute leur musicale valeur.

J'ai dit au début de cette courte étude que l'inspiration d'Albert Thomas m'apparaissait souvent trop « païenne » — je l'ai bien des fois du reste, dans un reproche souriant, ainsi qualifiée à l'écrivain lui-même. C'était, j'imagine, beaucoup par entraînement d'artiste. Ne disait-il pas lui-même dans une de ces conférences — sur la poésie, après avoir analysé *les Nuits* de l'auteur de *Rolla* : « L'âme humaine y palpite et y souffre, dans sa beauté native, dégagée de toutes les fanges. On sait pourtant que ces poèmes — là sont nés d'une passion sincère, en somme assez trouble, équivoque, assez vilaine par endroits. Mais le miracle de la poésie est précisément de faire de la beauté avec le réel, comme les alchimistes du moyen âge prétendaient faire de l'or avec les plus vils métaux, — comme le soleil fait, avec les boues des marais, la rosée de l'aube et les merveilleuses vapeurs du crépuscule. »

Au surplus, il ne serait pas difficile de trouver dans l'œuvre d'Albert Thomas des morceaux non moins châtiés de lignes, et tout imprégnés de la même intense poésie que son *Poème du Désir et du Regret* — morceaux d'un souffle plus pur et plus spiritualiste, comme celui par exemple qui passe à travers les écrits de notre confrère Edward Montier.

Telle, *Méditation d'un jour des morts* :

. . . . . vêtus de noir, pensifs,  
 Les yeux baissés, les bras chargés de chrysanthèmes,  
 Des visiteurs s'en vont, couvant au fond d'eux-mêmes  
 Le deuil qu'a ravivé l'amer parfum des ifs. . . .  
 . . . . .  
 Nous aussi, nous avons posé notre couronne  
 Et versé nos regrets sur un tombeau. Personne  
 N'eut un père meilleur, ni plus noble à pleurer,  
 O douleur ! . . . . .  
 Ecoute la leçon qui monte du tombeau . . . .

Telle encore : *Heure mystique*, dont le début s'inspire des litanies incomparables de la Vierge :

O Reine de candeur ! ô Vierge immaculée !  
 Vapeur blanche qui flotte à l'horizon vermeil,  
 Nef d'argent, puits d'eau vive au creux de la vallée  
 Où notre âme se traîne et souffre en plein soleil !  
 O miroir de sagesse ! ô lys vêtu de gloire !  
 Clarté de lune pâle aux fentes des taudis,  
 Lueur miraculeuse à travers la nuit noire,  
 Porte ouverte sur les jardins du Paradis !  
 Vierge, trésor d'amour ! Vierge, source des grâces  
 Tu sièges au milieu des anges triomphants,  
 Mais tu règnes aussi sur la terre, tu passes  
 Dans les songes des hommes purs et des enfants...

Et les strophes qui suivent rappellent les émouvantes lamentations de Musset :

Je ne suis pas, ô Christ, de ceux que la prière  
 Dans tes temples muets amène à pas tremblants...

et j'oserai dire qu'elles sont aussi belles, — et se ferment sur ce cri déchirant d'espoir, lancé vers Marie :

Oh ! retrouver ma place au creux de ta poitrine  
 Et confesser ma honte à voix basse, et sentir  
 Sous le ruissellement d'une source divine  
 Les roses de la foi tout à coup reflourir !

Comme ces quelques citations, les vibrantes et chaleureuses *Stances à Corneille* qui furent dites le 6 juin 1906, lors des fêtes du III<sup>e</sup> Centenaire, devant la statue du Pont-de-Pierre — et qu'a recueillies le *Précis* de notre Compagnie — attestent, elles aussi, qu'à l'occasion, la muse d'Albert Thomas était assez puissante, assez inspirée pour accorder son merveilleux instrument poétique avec les sujets les plus élevés et les plus austères.

Et quand je songe, Messieurs, que mon jeune ami était né dans cette noble ville de Rouen, patrie de Corneille, aux pieds de cet incomparable cirque de collines, — qu'il a vécu les années de sa jeunesse dans les jolies vallées ombreuses de l'Iton, de la Charentonne et de la Risle, — les années où précisément l'intelligence et le cœur commencent à prendre conscience des grandes clartés de la vie, je me réjouis de penser que c'est bien du vieux fonds normand qu'Albert Thomas a emporté toutes les qualités et les ressources de son incontestable talent (1).

C'est à la tendre et touchante piété de sa jeune veuve que nous devons la publication posthume de ces vers exquis, où Thomas, ce « cœur douloureux et brûlant », comme Musset, a mis le meilleur de son âme d'artiste,

(1) Les lettres — a pu écrire M. Victor Margueritte qui avait eu à juger ses œuvres comme membre de la Commission de la bourse nationale de voyage littéraire et du prix Sully-Prudhomme, — les lettres ont fait une véritable perte quand mourut Albert Thomas. Un poète de race s'est éteint avec lui; il avait surtout un sens très personnel du rythme, qui donnait à ses vers en même temps qu'une ferme clarté, une grâce élégante et fluide.

et je puis clore ces lignes consacrées à son œuvre par des vers empruntés à cet admirable autre poète, qui dort son dernier sommeil, aux côtés de sa mère, sur la colline sacrée de Bonsecours, Hérédia :

Des larmes d'une enfant sa tombe est arrosée  
Et l'aurore pieuse y fait chaque matin  
Une libation de gouttes de rosée !

---

ŒUVRES EN VERS D'ALBERT THOMAS

*Lilas en fleurs*, poèmes, 1 vol., édition de « La Plume », 1897, Paris,  
*Stances à Corneille*, « Précis analytique de l'Académie de Rouen »  
1905-1906.

*Le Poème du Désir et du Regret*, 1 vol., chez Sansot et C<sup>ie</sup>, rue  
de l'Eperon, Paris, 1908.

*Le Miroir de l'heure*, poèmes, 1 vol., chez Sansot et C<sup>ie</sup>, rue de  
l'Eperon, Paris, 1909.

La bibliographie complète des œuvres d'Albert Thomas figure en  
fin de ce dernier volume, *le Miroir de l'heure*.

---



CLASSE DES SCIENCES





**RAPPORT**  
SUR LES  
**TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES**  
**ANNÉE 1909-1910**

Par M. A. GASCARD, Secrétaire.

---

Pendant l'année 1910, qui comptera pour une des plus néfastes, la classe des Sciences a perdu trois de ses membres : M. Canonville-Deslys, M. le D<sup>r</sup> Giraud et M. Suchetet.

Vous avez écouté avec émotion les notices biographiques qui ont été consacrées à ces trois confrères par MM. Lecaplain, Merry Delabost et Edward Montier ; je n'essayerai donc pas de retracer leurs mérites : qu'il me soit permis seulement, en saluant leur mémoire, de rappeler les principaux événements de leur vie académique.

M. Canonville-Deslys, entré à l'Académie en 1889, siégea au bureau pendant huit ans comme Trésorier, Vice-Président, Président en 1899, puis Secrétaire de la classe des Sciences, fonctions qu'il abandonna en 1906 pour raisons de santé.

Ses communications doivent une grande partie de

leur saveur à la variété de ses moyens; je n'en veux pour preuve que les titres suivants :

*Les Rouennaises qui obtinrent une certaine célébrité au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle;*

*Les Merveilles de la céramique rouennaise;*

*Décadents et symbolistes;*

*L'Amiante et ses emplois.*

En M. le D<sup>r</sup> Giraud, l'Académie perd l'un de ses membres les plus actifs et les plus assidus. Chaque année il nous donnait quelques notes originales et une analyse des travaux les plus intéressants de la Société d'anthropologie ou de la Société de médecine légale. Pendant cinq ans, il assumait les délicates fonctions de trésorier.

Frappé cruellement, au cours de l'année de sa présidence, il ne devait plus revenir parmi nous, bien qu'une amélioration manifeste de sa santé nous en eût donné l'espoir.

M. Suchetet avait pris pour sujet de son discours de réception, en 1891 : *Les Hommes de l'époque quaternaire qui ont habité notre région.*

Les devoirs parlementaires ont retenu fort longtemps notre confrère loin de Rouen et ont privé l'Académie d'un concours que l'activité inlassable de M. Suchetet eût rendu très précieux.

La classe des Sciences, diminuée si cruellement en 1910, a eu la bonne fortune de s'adjoindre le D<sup>r</sup> François Hüe. Elle n'est pas seule à s'en réjouir; la classe des Belles-Lettres pourrait, en effet, à juste titre, réclamer notre nouveau confrère; son *Histoire de l'His-*

*pice-Général* et son Discours de réception en sont la preuve. Mais nous voyons en lui, avant tout, le chirurgien habile et expérimenté, dont la réputation a franchi les limites de notre province, le professeur de pathologie externe et de médecine opératoire dont la verve a séduit de nombreuses générations d'étudiants.

Nous attendons de lui d'intéressantes communications.

La classe des Sciences compte aussi un membre correspondant de plus, M. le Dr Xavier Gouraud, dont les travaux déjà nombreux ont été analysés dans le rapport complet de notre confrère M. le Dr Boucher.

Sous le titre : *De Tizi-Ouzou à Beni-Mengallet*, M. Layer a rendu compte d'une intéressante excursion faite dans les montagnes de la Kabylie; il a décrit l'aspect de cette contrée pittoresque, le caractère de ses habitants rudes au travail et âpres au gain, poussant la vengeance jusqu'à la vendetta.

Il signale, en passant, l'effort constant de l'Administration française pour prévenir et réprimer l'effet de ces mœurs vindicatives.

La vue du pays, où crêtes et pitons s'élèvent de toutes parts comme une trombe terrestre arrêtée aux pieds du Djurdjura, rappelle au prix de quelles fatigues put être réalisée la conquête de ces réduits naturels défendus par une population vaillante, passionnément attachée à son indépendance.

Quel est l'état d'âme du Kabyle? dans quelle mesure l'école exerce-t-elle une influence favorable au rapprochement des indigènes et des conquérants? Notre con-

frère pose la question sans oser la résoudre. Les indications qu'il fournit montrent qu'il ne croit pas ce rapprochement possible pour le moment.

Au terme de son voyage, notre confrère visita une mission des Pères Blancs et il nous dépeint l'émotion qu'il ressentit sous l'impression de la ferveur d'un groupe de néophytes kabyles ; il indique la transformation de la situation de la femme par le fait du droit indissoluble qui lui est acquis au foyer et compare cette situation à celle de la femme indigène, assujettie au caprice de l'homme, monogame, il est vrai, dans la montagne, mais usant du divorce au gré de sa fantaisie.

M. Layer, qui manie l'objectif avec aisance, illustra sa communication de projections documentaires dont plusieurs présentent un véritable caractère artistique et doivent orner notre *Précis*, grâce à l'amabilité de notre confrère.

Vous vous souvenez des conférences faites ici même par M. Lecaplain au cours des années dernières :

*La Télégraphie sans fil,*

*Les différentes espèces de radiations ;*

*L'Analyse spectrale ;*

*La Téléphotographie ;*

*Progrès de la télégraphie sans fil ;*

*La Constitution du soleil.*

Cette année, M. Lecaplain a traité, en quatre séances, toujours aussi attrayantes : *Les plus lourds que l'air*, sujet doublement d'actualité puisque nous étions à quelques jours de la Semaine rouennaise d'aviation.

Adoptant le plan suivi dans les questions précédentes,

notre confrère a consacré son premier entretien à la récapitulation des principes de mathématiques et de mécanique indispensables à connaître : sinus, cosinus, force, résultante, parallélogramme des forces, travail. Puis notre confrère expose les lois de la résistance de l'air, étudie le vol des oiseaux et classe les appareils plus lourds que l'air en ornithoptères, hélicoptères et aéroplanes, dont les noms indiquent le but poursuivi.

Il est probable que l'homme ne parviendra jamais à imiter le vol des oiseaux, pas plus qu'il n'a copié, dans ses véhicules, la marche des animaux. Il a trouvé autre chose : *la roue*. La roue est une invention humaine par excellence ; la nature ne nous offre rien de semblable. Cette roue, l'homme l'a utilisée dans toutes les machines depuis la montre jusqu'à la locomotive ; elle symbolise l'invention humaine. La roue, modifiée avec beaucoup d'ingéniosité par Sauvage, lui a donné l'hélice, cette nageoire de nos gigantesques transatlantiques.

C'est encore l'hélice qui permet de faire progresser les aréoplanes, semblables à de gros insectes au vol lourd et continu, et qui sont en réalité des cerfs-volants, dont la corde est remplacée par la traction de l'hélice.

M. Lecaplain nous a décrit, avec beaucoup de détails, l'aéroplane type, ses différents organes : les ailes, le moteur, l'hélice, les gouvernails de profondeur et de direction, la queue stabilisatrice. Puis il a crayonné le portrait des principaux modèles réalisant plus ou moins heureusement les conditions indispensables, monoplans

et biplans, les uns plus rapides, les autres plus stables.

Nous passons rapidement sur ces causeries très lumineuses de notre confrère, parce qu'il les a lui-même résumées dans le *Précis* en les illustrant de croquis qui pour être schématiques n'en sont que plus faciles à comprendre.

Pour répondre au désir de notre président, qui ne pouvait souffrir les séances sans lecture, votre secrétaire essaya de vous résumer, en quelques mots, une conférence faite à Paris, par Ernst Cohen, sur *la peste de l'étain et la maladie de l'écrouissage*.

Ce sont des transformations moléculaires qui se produisent sous certaines conditions rappelant l'évolution d'une maladie contagieuse.

Les objets en étain conservés pendant longtemps à basse température se couvrent d'une véritable éruption qui tombe lentement en poussière, pendant que la transformation se propage de proche en proche. La poussière qui se détache ainsi, mise au contact d'un objet en étain sain, provoque très rapidement la transformation au point touché, si la température est basse.

M. Cohen a établi que l'étain existe sous deux variétés : l'une blanche, celle que nous connaissons, stable au-dessus de  $+ 18^{\circ}$ ; l'autre grise, presque noire, stable au-dessous de  $+ 18^{\circ}$ ; cette dernière est moins dense; il en résulte que la transformation se fait avec augmentation de volume : d'où cette sorte d'éruption constatée.

Au-dessous de  $18^{\circ}$ , l'étain blanc ne se transforme pas fatalement en étain gris, il reste en état métastable; le



contact d'une parcelle d'étain gris rompt l'équilibre instable; de là cette sorte de contagion observée.

On a constaté des cas de peste de l'étain en Russie, où la température descend très bas; des blocs d'étain fin de Banca, entreposés pour quelques mois, ont été transformés totalement en poussière noirâtre.

Souvent aussi l'on a observé semblable altération sur des tuyaux d'orgue. Ceux-ci paraissent rongés en certains points d'où le métal se détache, laissant une perforation.

Notre Musée d'antiquités offre des exemples de vases en étain du moyen âge ainsi altérés.

Pour prévenir cette transformation, il faut éviter les basses températures et le contact d'objets déjà atteints.

Ce que M. Ernst Cohen appelle « la maladie de l'écrouissage » est un phénomène plus général. Les molécules de tout métal écroui, fondu ou forgé, sont dans un équilibre instable, elles tendent à cristalliser.

L'élévation de la température, les vibrations, le contact de cristaux du même corps activent cette transformation qui a pour résultat de faire perdre au métal son homogénéité et sa résistance; les soudures ne tiennent plus, les essieux cassent. On peut dire que cette altération est la cause de bien des accidents.

Vous n'avez pas oublié la lecture faite par M. Paulme d'un très intéressant travail du Dr Merry Delabost intitulé : *Souvenirs épars, à propos de portraits de deux anciens chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, membres de l'Académie de Rouen.*

Ces portraits, donnés aux hospices par M<sup>me</sup> Roquigny-Flaubert, ornaient le cabinet de consultation d'Achille Flaubert, logé, comme ses prédécesseurs, dans l'hôpital; ils présentent un intérêt historique de premier ordre.

L'Administration a résolu de placer ces portraits dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu, orné déjà de plusieurs documents relatifs à l'histoire des hôpitaux. C'est une occasion que saisit le D<sup>r</sup> Delabost de nous raconter quelques-uns de ses souvenirs d'hôpital, en faisant revivre les personnages dont les noms sont inscrits sur la table de marbre placée dans l'escalier d'honneur, et de tracer, en une rapide esquisse, quelques-uns des traits caractéristiques de leur personnalité.

Vous lirez ce travail dans le *Précis*. Je vous le résume donc brièvement.

D'abord Lecat qui aborda l'étude de presque toutes les sciences avant de s'orienter vers la chirurgie. Avec quatre de ses amis, il fut parmi les fondateurs de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dont il assura la vitalité par sa fécondité inépuisable.

A Lecat succéda David, son gendre, qui le premier érigea en principe le traitement conservateur dans la nécrose des os; il fit de nombreuses observations sur le mal vertébral qui pourrait aussi bien s'appeler *mal de David* que *mal de Pott*.

Son successeur, dans ses différentes fonctions, fut Laumonier qui pratiqua la première ovariectomie, fit des recherches sur le système lymphatique et créa à

Rouen une école destinée à l'encouragement de l'art des préparations modelées en cire.

Parmi les élèves de Laumonnier se trouvait Achille-Cléophas Flaubert; il remplaça Laumonnier, malade, puis lui succéda, comme chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, en 1818.

Le ménage Flaubert alla s'installer à l'Hôtel-Dieu, où, trois ans plus tard, naquit Gustave Flaubert.

Cléophas Flaubert fut un chirurgien d'une grande notoriété non seulement en Normandie, mais en France et même à l'étranger; il fut surnommé le Dupuytren de la province.

Il eut pour successeur son fils, Achille Flaubert, qui fut le maître et l'ami de notre très sympathique trésorier. M. Delabost a déjà tracé le portrait de ce grand chirurgien, dont il a conservé un souvenir toujours vivant. Son diagnostic était sûr, sa prestesse et sa sûreté de main peu communes et bien précieuses à une époque où le chloroforme, peu connu et mal employé, n'apportait pas encore aux malades et aux opérateurs le secours de ses admirables propriétés.

Notre confrère consacre ensuite quelques lignes à un médecin dont le nom figure aussi dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu, Lepecq de la Cloture, qui occupa dans la science, surtout comme épidémiologiste, un rang distingué.

En terminant, le Dr Delabost émet le vœu que l'exemple de M<sup>me</sup> Roquigny-Flaubert soit suivi et que l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu devienne ainsi un musée d'histoire locale qui ne manquera pas d'intérêt.

Pour clore cette énumération, rappelons que M. le Dr Boucher vous a présenté deux rapports très étudiés sur les travaux de M. le Dr Xavier Gouraud et sur l'ouvrage de M. le Dr F. Hüe, intitulé : *Histoire de l'Hospice-Général de Rouen, de 1602 à 1840*, et que M. le Dr Pennetier a adressé à l'Académie le XIII<sup>e</sup> fascicule des *Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen*.

---

## NOTES

SUR LA

# COMMUNAUTÉ DES CHIRURGIENS DE ROUEN

---

Discours de réception du D<sup>r</sup> FRANÇOIS HÜE.

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS,

Je ne saurais trop vous remercier d'avoir bien voulu m'accueillir dans votre Compagnie, car mon bagage littéraire est bien léger. En portant vos suffrages sur ma personne, vous avez très certainement voulu suivre une tradition. Le fondateur de cette Académie ayant été un des chirurgiens les plus marquants du XVIII<sup>e</sup> siècle, il vous est resté une reconnaissance discrète pour la corporation, et cela a été à vos yeux mon premier mérite. Cette pensée, qui m'a assailli dès le premier moment, a orienté de nouveau mes recherches vers l'histoire de ceux qui, au cours des siècles passés, ont exercé la chirurgie dans notre cité normande, si riche en document de toutes sortes.

Vous possédez déjà dans vos annales de nombreuses et précieuses pages sur Nicolas Lecat, à qui je faisais allusion en commençant. Sa personnalité était telle-

ment originale et puissante, son énergie et sa force de travail telles, qu'il fait pâlir autour de lui tout le reste de la corporation, et que ceux qui ont voulu étudier l'histoire des sciences médicales à Rouen, avant la Révolution, n'ont guère vu que lui. Il a préparé, en effet, la formation d'un centre scientifique avec corps enseignant et a été le protagoniste d'un changement profond dans la situation des chirurgiens de notre pays, et aussi, par à-coup, des médecins de sa génération. Mais j'ai à m'excuser ici d'aborder un pareil sujet et d'avoir pensé que je découvrirais, pour vous les apporter, des faits entièrement inédits dans le fonds si riche des archives départementales. J'y ai été précédé, vous le pensez bien, par votre regretté père, Monsieur le Président, et partout, dans sa patiente moisson, Charles de Beaurepaire a coupé les plus beaux épis pour en composer ces gerbes si pleines et si brillantes qu'il a déposées souvent ici, ne laissant plus qu'à glaner derrière lui.

Si nous essayons, avec notre mentalité, nos habitudes et nos mœurs actuelles, d'évoquer ce qui existait alors, nous verrons qu'il y avait matière à évolution et qu'une énergie comme celle dont disposait Lecat n'était pas inutile pour modifier un ensemble de coutumes qui s'expliquent par l'ambiance d'alors, mais entravaient plus qu'elles ne favorisaient la marche vers le mieux, idéal passionnant de notre époque.

Les choses alors n'allaient pas comme de nos jours où il n'existe aucune différence dans l'état social des médecins et des chirurgiens. Chacune de ces deux

branches de l'art de guérir naît d'un tronc commun, vigoureux, constitué par une somme d'études et de connaissances communes. La différence ne tient qu'au perfectionnement dans la pratique et à la difficulté de rester au courant de la multiplicité des découvertes constantes dans tous les sens. Mais on ne conçoit plus un médecin ne faisant jamais acte chirurgical, ni un chirurgien qui ne serait pas au courant des choses de médecine. Et, encore, si la spécialisation est accentuée dans les grandes villes, elle n'existe plus dans les campagnes où le praticien, le plus souvent seul en face de toutes les surprises, ne peut faire appel à un aide que par exception.

Il y a deux siècles, les médecins et les chirurgiens étaient nettement séparés, et le plus souvent pas frères du tout, mais bien ennemis acharnés. Cela tenait à des causes multiples.

D'abord les médecins, agrégés en collège à Rouen, vers 1605, appartenaient à l'Université et jouissaient, de ce fait, de privilèges considérables comme tous ceux de profession libérale, privilèges dont ils étaient jaloux. C'est la règle. Ils étaient exempts de tout guet, garde, recette, commission publique, police de ville, de paroisse et de logement des gens de guerre. Ces exemptions avaient été confirmées en faveur des services gratuits que rendaient à tour de rôle les médecins au bureau des pauvres de la ville et de l'hôpital et aux gens de guerre qui devenaient estropiés. Mais l'accès du collège était assez difficile. Il fallait :

1° Un certificat d'études régulières pendant l'espace



réglé par les statuts dans une des Facultés de France : Paris, Montpellier ou Caen ;

2° Un certificat de philosophie ;

3° Un certificat de maître ès arts, qui équivalait à notre baccalauréat actuel, ou de licencié, ou de docteur ;

4° Une attestation d'exercice de la médecine pendant deux ans, au moins, ailleurs qu'à Rouen.

Il fallait, en outre, exhiber un témoignage de religion prouvant qu'on était catholique, car Louis XIV avait expressément défendu de recevoir dans le collège plus de deux membres de la religion protestante. Un arrêt du Parlement de 1674 n'en autorise même plus qu'un seul. Alors le candidat demandait son agrégation. On lui donnait un sujet de thèse qu'il devait écrire et qu'il exposait et défendait en deux jours de séances. Puis il prêtait serment, s'il était agréé toutefois par les membres constituant le collège. Ces sujets de thèse, qui ont bien vieilli, étaient par exemple, celui-ci proposé à Reu, aspirant, en 1707 : *Doit-on préférer, chez une femme enceinte, atteinte de variole, la saignée de la veine cardiaque ?* Ou encore celui de Michel Estard, la même année : *Peut-on employer les purgatifs dans les plaies de tête, compliquées de fracture et d'inflammation du foie ?*

Les médecins agrégés avaient la haute main sur tout ce qui touchait à l'art de guérir et devaient présider tous les examens des chirurgiens, apothicaires, sages-femmes, etc. Autant d'actes pour lesquels le collège touchait des redevances. Les médecins auraient cru déroger à toute dignité s'ils avaient fait œuvre manuelle,

comme de panser une plaie, pratiquer une saignée. Cela était bon pour les chirurgiens. Eux donnaient des avis, indiquaient ce qu'il fallait faire, et le souci de rester supérieurs au vulgaire les entraînait parfois à rédiger dans un langage un peu obscur les consultations qu'ils donnaient.

C'est ainsi que le collège, suivant l'édit du Parlement, s'assemble extraordinairement le 10 août 1701 pour délibérer sur la réponse à faire à cette triple demande : *Quelle est l'opinion des médecins sur les qualités du cidre nouveau, doux et fermenté, et sur ses qualités nutritives? Quand ces divers points seront examinés, indiquer leurs effets dans cette province, en raison de son usage général.*

« Tous sont d'avis que le cidre nouvellement sorti du pressoir est éminemment contraire à la santé, puisqu'en effet il résulte de son usage une foule de maladies du ventre, telles que l'hypocondrie, des obstructions, d'affreuses indigestions, des vents, d'atroces coliques, des flux, des diarrhées, des dysenteries. Aussi son usage doit-il être évité avec soin par tous ceux qui désirent conserver leur santé.

« Mais lorsqu'il a été purgé par la fermentation et bien clarifié, il possède, au bout de quelque temps, une saveur agréable et légèrement vineuse, et n'est pas seulement salubre, mais peut singulièrement exalter l'esprit. Il devient propre à combattre *les effets de l'humidité*. Il est comparable, à cause de l'analogie de ses principes, aux effets du vin, dont la puissance contre *l'humidité primitive* est connue. Donc le cidre

est propre à rétablir l'abondance des sucres nourriciers, et à rendre des forces aux convalescents.

« Enfin, quand le cidre prend de l'acidité, il devient dur, comme on dit; comme boisson ordinaire, il est absolument contraire à la santé; employé comme sauce, il ne peut produire aucun effet fâcheux, ainsi que l'apprend l'expérience journalière faite si fréquemment dans cette province. Il est plus puissant dans les parties *obtusés* qu'*aigués*, moins dans celles de la poitrine que dans les parties inférieures. Il offre cette particularité que, dans les voyages au long cours, il se défend plus longtemps que le vin lui-même contre l'altération acide, d'où s'explique facilement la préférence qu'on lui accorde pour la navigation. Chacun ayant approuvé cet avis l'a signé. » Telle est une des pages du très intéressant registre du collège des médecins, le seul, malheureusement, qui nous ait été conservé.

Les chirurgiens, au contraire des médecins, faisaient partie des corporations d'arts et métiers. La Faculté de Médecine de Paris, jalouse du collège de Saint-Côme, n'avait rien négligé pour humilier et avilir les chirurgiens de robe longue, ainsi que l'a si bien décrit Guardia dans sa remarquable histoire de la médecine. Elle avait tenu à régenter la chirurgie et avait pris comme instrument les barbiers, qu'elle avait instruits, pour les agglomérer aux chirurgiens, ainsi avilis, et en faire une communauté; communauté qui avait toutes les entraves des autres corporations. Mais il arriva pour cette corporation ce qui paraît être la règle pour toutes les sociétés opprimées, elle se per-

fectionna et prit un mouvement d'ascension lente qui arriva peu à peu à rendre ses membres dignes de leur émancipation et de la création officielle, en 1762, sous l'influence de La Martinière, premier chirurgien du Roi, et de Lecat, remarquable chirurgien de province, du collège de chirurgie de Rouen. Lecat fut certainement celui des membres de la communauté de Rouen à qui on est le plus redevable de cette création d'un collège rouennais de Saint-Côme à côté du collège des médecins. La communauté n'avait par renfermé jusqu'à son arrivée d'homme de sa trempe. La plupart de ceux de ses membres, dont nous avons pu retrouver l'histoire, demeuraient toujours des barbiers chirurgiens. Il paraît bien qu'une de leurs principales préoccupations consistait à ouvrir une boutique achalandée, boutique qui restait la propriété de leur veuve, après leur mort, et que celle-ci pouvait faire gérer pendant un certain temps, tout au moins, par un garçon chirurgien.

On accédait à la profession de chirurgien par un long apprentissage d'abord, analogue à l'apprentissage des autres corporations. L'« apprentif », ou garçon chirurgien, commençait de bonne heure à se placer chez un chirurgien commissionné pour la banlieue, ou chez un maître juré à Rouen. Les fils de maître pouvaient être plusieurs années « apprentifs » de leur père. C'est ainsi que Lecat, dans sa demande pour la maîtrise à Rouen, qui fut transmise à la communauté, le 23 juillet 1733, indique que, depuis douze à treize années, il s'est appliqué à l'art de la chirurgie tant chez son père, qui était

chirurgien à Blérencourt, province de Picardie, que sous les plus excellents maîtres de l'art à Paris. Dans l'histoire de l'Hospice-Général de Rouen, j'ai trouvé la nomination, comme « apprentif », de Dubuisson, âgé de dix ans, fils du sieur Dubuisson, ci-devant chirurgien du même hôpital.

Pendant son apprentissage, le garçon chirurgien aidait le maître dans l'exercice de sa profession et s'instruisait ainsi pratiquement. Il pansait les blessés en ville ou dans les hôpitaux et mettait, si on peut le dire, la main à la pâte, ce que ne faisaient pas les médecins. Le maître lui enseignait l'anatomie pratique. Quand il y avait des cours d'anatomie, de chimie et de botanique, il y allait et son maître était tenu, par lettres patentes données à Fontainebleau en 1563, et par arrêt du Parlement de Normandie du 8 mars 1565, de lui en laisser la facilité. Il faut savoir que les apprentifs étaient logés, nourris, etc., par leurs maîtres et qu'ils ne pouvaient sortir sans une permission d'eux. D'autant plus qu'il arrivait de temps en temps que ces garçons chirurgiens cherchaient à voler de leurs propres ailes, en dehors de la boutique du patron, à qui ils portaient préjudice, n'ayant aucune des charges de ceux-ci et manquant souvent d'expérience. Ce sont là choses de tout temps. Il existe même un arrêt du Parlement à ce sujet du 4 juin 1768 pour la répression de cette sorte d'exercice illégal.

Tous ces garçons chirurgiens n'étaient cependant pas des maladroits si on en croit l'histoire suivante que j'ai copiée dans un recueil d'*anecdotes historiques, litté-*

*raires et critiques sur la médecine, la chirurgie et la pharmacie*, publié à Amsterdam, en 1785 :

Un arracheur de dents, qui prétendait ne mentir jamais, exerçait depuis quelque temps son art dans la ville de Rouen ; il parlait haut et toujours vantait sa dextérité et ses prouesses ; il aimait son métier jusqu'à la fureur, et regardait les dents qu'il avait arrachées comme autant d'escadrons renversés et de trophées élevés à sa gloire. Il avait commencé par distribuer pendant trois jours force billets imprimés, où il assurait, avec autant de vérité que tous ses autres confrères, qu'il arrachait sans douleur toutes les dents, tant grosses que petites. Sa gloire aussi brillante, mais aussi fragile que le cristal, est venue échouer contre un chicot obstiné. Voici le fait :

Le laquais d'un de nos magistrats vint chez notre artiste pour se plaindre d'un reste de dent qui le gênait beaucoup, surtout lorsqu'il mangeait. L'examiner, offrir ses services, manquer la dent une fois, deux fois, et même jusqu'à trois fois, tout cela fut l'affaire d'un moment. Le laquais, qui saignait fort, avait de l'humeur et la témoignait en termes énergiques. L'opérateur, tout en rougissant, accusait tantôt ses instruments, tantôt l'impatience du patient. Les assistants haussaient les épaules et riaient. Cependant le dentiste, qui s'aperçut de ce ris, dit : « Vous riez, Messieurs, eh bien ! apprenez qu'après moi il n'y a point en France de dentiste capable de tirer ce chicot ; je parie tout à l'heure... » « Tout beau, Monsieur, ne pariez pas, lui répondit un des assistants, car si



M. La Fleur le permet, avant deux minutes je tire ce malheureux chicot ». Aussitôt dit, aussitôt fait, et d'un coup de main aussi léger que prompt, la dent sort de la bouche avec l'instrument. La vue du chicot ensanglanté, le regard malin des spectateurs, la joie de La Fleur, pétrifièrent le pauvre dentiste, mais sans lui faire perdre la tête. « Je vois bien, Monsieur, dit-il au nouvel opérateur que vous êtes du métier; mais le diable me damne, si jamais vous eussiez tiré cette dent, avant que je l'eusse ébranlée. L'élève en chirurgie, car c'en était un, piqué de cette rodomontade, répliqua : « Asseyez-vous là, et si je ne vous arrache pas toutes les dents les unes après les autres, sans en manquer une seule, je consens... » « Il n'est pas nécessaire, reprit le dentiste; je vois que vous êtes un habile homme, et le seul que j'aie rencontré ici en état de me tenir tête. »

Les cours d'anatomie étaient, entre autres choses, un des gros griefs entre médecins et chirurgiens. Les médecins s'étaient toujours réservés de faire ces cours. Ils le devaient régulièrement du 20 octobre au 5 avril et on trouve dans Avenel que le collège avait fait choix, le 2 janvier 1670, pour les démonstrations anatomiques et les discours de médecine, d'un emplacement dans le couvent des Carmes. Le docteur Levannier était spécialement chargé d'obtenir des bons Pères l'autorisation de s'y établir.

Ce couvent des Carmes avait donné asile aussi au bureau des pauvres valides, noyau du futur Hospice-Général, quand il avait été séparé de l'Hôtel-Dieu. Ce



qui explique peut-être encore ce choix, c'est que les Carmes étaient chargés par la communauté de célébrer la fête des bienheureux saint Côme et saint Damien, ses patrons, fête annuelle à laquelle devaient assister tous les maîtres chirurgiens, sauf excuse très valable. On payait à ce sujet trente livres au sacristain pour l'office divin, sans compter vingt livres dix-sept sous, pour le luminaire pris chez l'épicier, puis neuf livres au tapissier pour les tentures et deux livres à l'imprimeur pour les billets et affiches.

Au sujet des leçons d'anatomie, la communauté des chirurgiens payait soixante livres par an au collège des médecins, mais, soit que ceux-ci manquassent d'ardeur, soit qu'ils aient été rebutés par le peu d'empressement des garçons chirurgiens, ou par les entraves que les maîtres apportaient sourdement à leurs leçons, celles-ci ne paraissent pas avoir été toujours régulières. On trouve bien dans le registre du collège des médecins que le doyen en charge était tenu de faire ces cours, tel Barassin, vers 1670 ; mais on trouve aussi qu'à l'arrivée de Lecat le cours n'existait plus depuis plus de vingt ans, sous prétexte que la communauté des chirurgiens ne payait plus la redevance de soixante livres. D'ailleurs, dit Avenel, les médecins déléguèrent bénévolement aux chirurgiens, pour une somme annuelle de cinquante livres, le soin de professer ces cours, en se réservant toujours le droit d'ouvrir la première séance par un discours d'apparat, qui était à lui seul payé cinquante livres.

Cela évoque le frontispice des œuvres d'André Vésale

où l'on voit, au centre, carrément installé dans une cathédre élevée, un médecin-président, en perruque poudrée et habits somptueux, désignant avec une longue canne et un geste condescendant le thorax d'un cadavre. Un chirurgien en habits plus modestes et les manches relevées, sectionne le sujet sous cette indication. L'assistance jeune et nombreuse se bouscule pour voir et s'étage pittoresquement autour de ces deux figures centrales. Pour pimenter la scène, un valet lave un intestin dans un seau, tandis qu'un chien se sauve sous la table avec un débris.

Il arriva donc peu à peu que cet enseignement se trouva dispersé et que certains chirurgiens instituèrent des cours particuliers d'anatomie, afin de se faire valoir parmi ceux de leur génération. Ils se dégageaient de la gangue qui les amalgamait aux barbiers. Certains maîtres se spécialisaient ainsi vers la chirurgie ou vers les accouchements. Ce fut le début d'un enseignement qui fut de plus en plus suivi, surtout quand Lecat eut apporté l'exemple de son ardeur et de sa ténacité, en dépit de tous les règlements qui entravaient tout essor. Ce noyau de maîtres désireux d'enseigner, et réunissant un auditoire autour d'eux, fut l'embryon de notre Ecole de médecine actuelle et l'on peut affirmer que les véritables fondateurs de cette Ecole furent les chirurgiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lecat en tête.

Il fallait être maître-juré ayant passé le grand chef-d'œuvre à Rouen pour se permettre de sortir ainsi du commun sans trop de danger. La communauté le fit bien voir à un certain Nicolas Janson qui, vers l'époque

de l'arrivée de Lecat, en 1732, était venu de Paris, et s'était mis à enseigner l'anatomie à Rouen. On découvrit qu'il avait été expulsé de la maîtrise à Paris pour avoir produit une fausse quittance d'une somme qu'il aurait dû verser à Bourgeois, « prévost des chirurgiens de la capitale et qu'il avait été condamné à faire amende honorable au Châtelet, à genoux, nuds pieds, en chemise, la corde au cou et tenant un cierge de cire jaune de deux livres ». Aussi fut-il, après constat par huissier de la présence dans sa maison de squelettes et de cadavre d'enfant en dissection, rapidement et rudement prié d'aller porter ses leçons ailleurs.

On n'obtenait le titre de maître dans la communauté des chirurgiens jurés de Rouen, comme d'ailleurs dans les autres centres importants, que par l'épreuve du *grand chef-d'œuvre*, par opposition à la *légère expérience*, qui ne conférait qu'un droit limité d'exercer la chirurgie, avec défense de tenter une opération un peu sérieuse sans la présence d'un maître. Ceci rappelle un peu la situation de nos anciens officiers de santé, car souvent les mots changent plus vite que les choses. La *légère expérience* était surtout destinée aux chirurgiens des petites villes ou des faubourgs, qui pouvaient porter secours aux blessés, arrêter les hémorragies, etc., pendant la nuit, quand les portes de la ville étaient fermées.

L'examen du grand chef-d'œuvre paraît autrement long et difficile que nos examens actuels de Faculté. Il durait trois semaines et comprenait quatorze épreuves.

Il fallait que le candidat, après deux ans au moins

d'apprentissage, ait travaillé trois ans chez des maîtres, soit à Rouen, soit dans une ville possédant une communauté reconnue, et il fallait au minimum six maîtres pour constituer une communauté. Ces délais pouvaient être abrégés pour les fils de maîtres qui, eux, pouvaient se présenter en tout temps, alors que les autres ne le pouvaient qu'au mois de mars. L'aspirant choisissait un conducteur qui le présentait à l'assemblée générale des maîtres où on l'agréait et il faisait avec lui visite à tous les maîtres et au médecin désigné pour présider à son admission, quand toutefois médecins et chirurgiens n'étaient pas en guerre ouverte comme cela arrivait souvent. Puis le grand chef-d'œuvre commençait. Il était composé d'une immatricule ou tentative, du premier examen, des actes des trois semaines, du dernier examen et de la prestation de serment.

L'immatricule consistait à subir, devant le lieutenant du premier chirurgien du roi et les prévôts, un interrogatoire sommaire sur les principes de la chirurgie et, si le candidat était jugé suffisant sur ces matières, il était immatriculé sur les registres et renvoyé à un mois pour son premier examen. Chacun des actes était fait en présence du lieutenant du premier chirurgien du roi, des prévôts, du doyen et de tous les maîtres et ne pouvait durer moins de deux heures.

Au premier examen le jury, composé du bureau et de quatre maîtres tirés au sort, interrogeait sur les principes de la chirurgie, sur le chapitre singulier, sur le général des plaies, des ulcères, des aposthumes, et chaque juge, l'un après l'autre, tenait le candidat

pendant au moins une demi-heure. Puis l'aspirant se retirait, on votait, et ce premier examen lui était refusé ou alloué. Un mois après avait lieu l'examen des trois semaines. D'abord la semaine d'ostéologie. Elle comprenait le premier jour l'ostéologie de la tête, de la poitrine, de l'épine, des extrémités supérieures et inférieures. Le second jour, l'interrogatoire portait sur les maladies des os, les bandages et appareils.

On passait ensuite à la semaine d'anatomie et opérations qui se faisait sur un cadavre humain délivré gratis et sans frais, par ordonnance des juges. La semaine comprenait huit actes en quatre jours consécutifs. A chacun de ces jours le candidat exécutait le matin deux opérations et l'après-midi faisait des démonstrations anatomiques des parties principales du corps humain en commençant le premier jour par celles du bas-ventre, continuant le second jour sur la poitrine, le troisième sur la tête et le quatrième sur les extrémités.

Puis venait la semaine des saignées et médicaments. Le premier jour l'examen roulait sur la théorie et la pratique des saignées, qu'on faisait exécuter en différentes parties du corps avec leurs bandages et appareils. On interrogeait sur les maladies chirurgicales qui exigent la saignée, comme aussi sur l'application des ventouses, cautères et vésicatoires. L'aspirant devait apporter ses lancettes, pour qu'on juge s'il savait les entretenir et repasser convenablement. Les plus vieux registres que j'ai pu consulter laisseraient presque entendre qu'il devait les fabriquer lui-même.

Pendant le second jour de cette semaine, l'interro-

gatoire portait sur les médicaments simples, comme les émoullients, les carminatifs, apéritifs, caustiques, sur les vulnéraires, sur les médicaments composés, emplâtres, cataplasmes, fomentations d'huiles, baumes simples et composés, sur leurs vertus et leurs effets.

Enfin, arrivait le dernier examen, dit de rigueur, qui comprenait toute la pratique de la chirurgie et portait, principalement, sur la théorie de la pratique des rapports que nous appelons aujourd'hui médico-légaux.

Quand l'aspirant avait franchi toutes ces étapes sans accrocs, le lendemain avait lieu le dernier acte, la réception ou prestation de serment. Le lieutenant du premier chirurgien et le prévôt indiquaient une maladie sur laquelle l'aspirant dressait un rapport écrit qu'il lisait ensuite devant l'assemblée. Après quoi il prêtait serment entre les mains du président.

Excusez, Messieurs, la longueur et la monotonie des détails où m'a entraîné mon ardeur à retracer les conditions de la vie d'autrefois. J'ai pensé, cependant, que les difficultés qui défendaient l'admission à la maîtrise en chirurgie vous rendraient indulgents pour l'âpreté avec laquelle les maîtres-jurés défendaient leurs prérogatives ; que vous trouveriez là l'explication des tracasseries auxquelles Lecat fut en but pour avoir osé fonder un cours public d'anatomie avant d'avoir passé son grand chef-d'œuvre et d'avoir reçu le *dignus intrare*. De même la communauté n'admit jamais qu'en rechignant, parmi ses membres, les chirurgiens gagnant maîtrise de l'Hospice-Général, et le chirurgien du danger, c'est-à-dire de la peste, du Lieu-de-Santé. Ceux-ci



étaient dispensés du grand chef-d'œuvre par l'édit de Louis XIV et par le Parlement, à condition de servir six ans gratuitement et uniquement dans ces établissements pour les pauvres.

Les maîtres-jurés poursuivirent, entre autres, avec une vigueur qui nous paraîtrait peut-être un peu excessive, un de ces derniers nommé de Beaurain qui, entré ainsi par la petite porte, s'était avisé de réunir un volume d'histoires et de scandales sur la communauté, le tout orné de deux pièces de vers latins. Il avait eu l'imprudence de donner ce recueil à relier seulement, pas à imprimer, dit-il, chez un relieur qui le confia à un ami, lequel s'était empressé de le vendre aux maîtres en exercice. Il fut mis en prison, rayé de la liste des maîtres, perdit sa boutique; sa femme étant morte de chagrin. On voulait lui faire payer deux mille livres pour aider à bâtir une salle d'anatomie. Enfin, il fut condamné à venir faire amende honorable, entouré d'archers et d'exempts du grand prévôt, conduits par des records sous les ordres du lieutenant criminel, dans la chambre de réunion de la communauté. Il dut demander pardon à genoux à ceux qu'il avait offensés et brûler lui-même le livre infamant, cela en présence de la lie du peuple qui s'était précipitée, croyant assister à une exécution. Il raconte la chose dans une supplique bien amusante adressée au Parlement de Paris et où se trouvent intercalés, de place en place des vers latins, dans lesquels il ne peut se retenir de dauber encore ses persécuteurs. « C'est en vain, dit-il, qu'ils aient pour armoiries : *Oculata manus*



*ægros mirifice sanat.* Il faudrait plutôt dire : *Cæca manus ægros vice funesta necat.*

Cette autodafé eut lieu dans la salle où Lecat subit ses examens, à partir du lundi 5 avril 1734. Les registres l'appellent la *chambre commune et de juridiction*. Des baux, conservés dans les liasses des archives, indiquent que les chirurgiens donnaient à bail en 1715 et années suivantes à un nommé Pierre Buquet, une maison qu'ils tenaient des merciers et qui était située rue du Chaudron, derrière le cimetière Saint-Maclou, avec une restriction. Ils se réservaient la grande chambre du premier, sur le devant, pour leurs réunions, et la petite chambre du second, avec accès à ces pièces par l'escalier et latitude d'enterrer dans le jardin de la maison les débris des cadavres ayant servi pour les anatomies.

La maison existe toujours, et a été vendue comme bien national, c'est elle qui porte le n° 17 de la rue Géricault actuelle. Le jardin est toujours là, mais toute splendeur a disparu. Cependant, dans le couloir d'accès que ferme encore, plutôt mal, la même porte ancienne, on trouve, à droite, une niche où, dans le voisinage, s'est conservée la tradition qu'il y avait un saint. Mais saint Côme a disparu depuis longtemps, et je n'ai trouvé que l'alcool comme seule divinité du lieu.

La fameuse chambre commune et de juridiction a été divisée en quatre logements insalubres par des refends. Malgré son étendue respectable, on comprend qu'elle ait paru insuffisante à Lecat pour en faire le centre de

son enseignement qui devint si brillant à la porte Bouvreuil.

Ce fut bien lui qui, par son exemple, tira la communauté hors de son train-train séculaire, la mit en demeure de tenir de plus en plus tête aux médecins dont le nombre avait fortement diminué devant la concurrence des chirurgiens, au point qu'ils n'étaient que huit quand les autres étaient plus de trente. Médecins et chirurgiens voulurent, à l'instar de Lecat, se mettre à enseigner aussi l'anatomie. Toute cette belle ardeur avait préparé à Rouen l'avènement de l'édit de Louis XV, de 1762, qui séparait enfin les chirurgiens des barbiers, rendait leur profession libérale comme celle des médecins, avec les mêmes avantages civiques et transformait la vieille communauté en collège de Saint-Côme de Rouen. C'est parmi les membres de ce collège qu'on voit apparaître, presque de suite, les noms de citoyens éminents de notre ville, noms qui restent encore vivants dans les souvenirs de beaucoup d'entre nous, comme ceux des Pillore et des Blanche.

---



**NOTES**  
SUR  
L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS HOPITAUX DE ROUEN

---

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION  
DE M. LE D<sup>r</sup> FRANÇOIS HÛE

Par M. GEORGES DE BEAUREPAIRE, Président.

---

MONSIEUR,

Si jadis le Collège des médecins était bien distinct de la Communauté des chirurgiens, si ceux-ci étaient en conflit perpétuel avec ceux-là, il nous faut reconnaître que les temps sont heureusement changés. Nous sommes loin de l'époque où dans un mouvement de vivacité, désavoué par le Conseil (1), un notable médecin de Rouen déclarait que tous les chirurgiens méritaient le supplice de la corde !

Notre Compagnie, j'en suis convaincu, n'a jamais connu ces querelles qui nous paraissent aujourd'hui bien puériles. En tous cas, il est certain qu'elle ne s'y trouva jamais mêlée. Il nous suffit, pour en être assuré, de parcourir la liste de ses premiers associés. Lorsque le 18 août 1744, l'Académie, ayant désormais une existence légale, se réunit pour la première fois, les

(1) Avenel : *Le Collège des médecins de Rouen*. Séance du 14 janvier 1706.

académiciens de fonction étaient au nombre de vingt-trois. Parmi eux se trouvaient — était-ce pour n'éveiller aucune susceptibilité? — quatre médecins et quatre chirurgiens.

Depuis lors, les uns et les autres se sont succédé dans nos rangs, contribuant pour une large part à la considération dont nous jouissons dans la cité.

Fidèles à ces traditions, nous saluons en vous, Monsieur, un maître éminent parmi les chirurgiens. Professeur suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchement, dirigeant bientôt dans votre service de l'Hospice-Général une clinique libre sur les maladies chirurgicales des enfants, chef des travaux bactériologiques à l'Ecole préparatoire de médecine, professeur de pathologie externe, chirurgien en chef des hôpitaux de Rouen, autant d'étapes d'une carrière féconde que je ne saurais retracer comme il convient.

Bien simplement, je fais l'aveu de mon incompetence et m'associe, du fond du cœur, aux regrets de ceux qui m'entendent. Si vous aviez rencontré, pour vous accueillir dans nos rangs, l'aimable confrère qui présida aux travaux de l'Ecole de médecine et lui reste attaché par les liens de l'honorariat, lui, du moins, aurait pu rappeler dignement votre précieuse collaboration à l'enseignement de la chirurgie, et combien vos qualités étaient appréciées, je ne dirai pas dans les limites de la ville, mais dans toute la région.

Cependant, je ne puis taire ce que je sais : l'estime particulière dont vous êtes entouré par vos anciens élèves, par vos confrères et, disons-le, l'affection de

tous ceux qui vous connaissent. Me permettez-vous d'ajouter qu'il existe sur les hauteurs de Bouvreuil, tout près de l'endroit où Lecat se livrait à ses expériences, une vaste demeure consacrée au soulagement des misères humaines. Je serais tenté d'en faire la maison de la douleur si les praticiens habiles qui la fréquentent, si les religieuses compatissantes qui s'y dévouent au soin de ceux qui souffrent, n'en faisaient le plus souvent le dernier refuge de l'espérance. Je suis convaincu que vos éminents confrères ne trouveront rien d'exagéré dans mon langage si j'affirme que les chambres de vos malades y redisent à l'envi votre dévouement, votre habileté et votre expérience professionnelles.

Mais si vous n'ignorez, Monsieur, rien des merveilles de la chirurgie moderne, les recherches historiques ne vous sont pas moins familières.

Parmi ceux qui s'intéressent aux origines lointaines de nos établissements hospitaliers qui n'a lu votre *Histoire de l'Hospice-Général de Rouen*? Mieux que personne vous en connaissez l'organisme et la vie de chaque jour, et disputant, sans nul doute, le temps de vos recherches aux heures d'un repos mérité, vous avez rappelé quels liens unissaient le présent au passé. Cet Hospice-Général qui, en 1786, comptait déjà 2,170 lits, vous l'avez montré succédant au Bureau des pauvres valides et vous avez tracé son histoire depuis l'édit du Roy de mai 1681 jusqu'à nos jours (1).

(1) Dr François Hüe : *Histoire de l'Hospice-Général de Rouen*, 1602-1840.

Vous y avez joint des notes fort intéressantes sur les chirurgiens, les médecins, les pharmaciens, sans oublier les premières religieuses.

Pour ne pas sortir d'un sujet que vous connaissez à merveille, me permettez-vous, Monsieur, de vous entretenir des anciens hôpitaux de Rouen et plus particulièrement des origines de notre Hôtel-Dieu actuel ?

Je ne rappellerai que pour mémoire les anciennes léproseries, placées jadis aux portes de la ville, et sur le compte desquelles l'histoire se montre fort discrète.

Le nom du Mont-aux-Malades suffit à évoquer le souvenir d'une ancienne maladrerie qui servait d'asile à vingt et une paroisses comprises dans l'ancienne enceinte de Rouen (1). Saint-Gervais en possédait une au hameau d'Yonville, et la croix de la maladrerie en était, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le dernier témoignage. Sous l'invocation de sainte Véronique, le Boisguillaume en possédait une autre pour les paroisses de Boisguillaume, de Saint-Godard et de Saint-Laurent; la rue Sainte-Venisse en conserve aujourd'hui le souvenir. Les statuts de l'antique confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'église Saint-Godard, nous font connaître les obligations des confrères (2), si l'un d'eux était atteint de la terrible maladie :

« *Item*, si aucun frère ou sœur devenoit lépreux ou

(1) Ch. de Beaurepaire : Notes sur les lépreux dans *Nouveau Recueil de notes historiques et archéologiques* et *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VI.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, G. 6676.



ladre, laditte charité luy aidera de sept sols six deniers tournois et, avec ce, aura messe et y seront tenus être les prevost, échevin et les frères servants, sur peine de l'amende et sera convoyé en son hostel ou maladrerie jusqu'à la banlieue et auront la cloquette et la bannière si le malade le requiert et sera tenu quitte comme mort. »

Ces quelques lignes valent une longue description et suffisent, n'est-il pas vrai? pour dépeindre l'horreur d'une pareille situation.

Saint-Léger-du-Bourg-Denis possédait encore une maladrerie pour les paroisses de Saint-Léger, de Saint-Maclou, de Sainte-Croix-Saint-Ouen et de Saint-Candle-Vieux. Darnétal avait la sienne pour les paroisses de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise. Elle en avait remplacé une autre fondée primitivement près des murs de l'abbaye de Saint-Ouen (1). Cette léproserie, dont la translation eut lieu au *xiv*<sup>e</sup> siècle, fut ruinée et démolie, selon toute vraisemblance, par l'armée de Henri IV, lorsqu'il vint occuper la vallée de Darnétal et faire le siège de Rouen. Nous en retrouvons également d'autres à Saint-Paul et à Saint-Sever, près des Emmurées.

Plus loin, sur la rive gauche de la Seine, nous aurions rencontré, près de l'antique chapelle qui survit à tant de ruines, la salle aux Pucelles, fondée, pour les lépreuses nobles, par le roi Henri II, duc de Nor-

(1) Ch. de Beaupaire : Notes sur la léproserie de Carville. — Léproserie de Sotteville, dans *Notes historiques et archéologiques* et *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. IV et V.

mandie, dans son manoir de Quevilly. Pour être complet, je ne saurais omettre une dernière léproserie construite à Sotteville, au XIII<sup>e</sup> siècle, par les trésoriers de l'église, sur une terre que leur fieffaient à perpétuité le prieur et les religieux du Mont-aux-Malades. Cet établissement n'eut qu'une faible importance et certainement ne put survivre au XVI<sup>e</sup> siècle.

A l'intérieur de la ville se trouvaient les hôpitaux Saint-Martin et Saint-Vivien, celui du Saint-Esprit, l'hôpital du Roi, enfin, le plus intéressant de tous, l'Hôtel-Dieu.

Sur l'hôpital Saint-Martin, les renseignements sont rares. On ignore le nom de son fondateur, l'époque de sa fondation, la manière dont il était administré. Si l'on en croit l'auteur de *l'Histoire de Rouen de 1731*, c'était cependant le plus ancien hôpital de la ville. Tandis que les revenus de cette maison étaient, au cours des âges, affectés aux autres hôpitaux, le bénéfice ecclésiastique subsistait et le titulaire portait encore, à la veille de la Révolution, la qualification de chapelain de l'hôpital Saint-Martin. Je n'oserais insister si le dernier titulaire, chanoine honoraire de Rouen, n'avait loué à Jacques-Adrien Boïeldieu la maison qui seule rappelait l'ancien hôpital. Boïeldieu, dont la femme tenait un magasin de modes, fit de mauvaises affaires et se trouva dans l'impossibilité de tenir ses engagements envers l'abbé Cornet qui se montra très débonnaire. « On peut supposer, si l'on veut, qu'il tenait compte au malheureux commerçant de l'intérêt que les

chanoines portaient à son fils, le jeune Boïeldieu, ancien élève de la Maîtrise » (1).

On a souvent fait de l'hôpital du Saint-Esprit ou de Jéricho deux maisons distinctes à l'origine, mais qui cependant auraient fini par être réunies. En réalité, sous cette double dénomination, il n'y avait qu'un seul et même établissement auquel on donnait encore le nom d'hôpital de Martainville (2). Le fondateur n'est pas, comme on l'a dit également, Guillaume le Conquérant, mais un pieux chevalier du xv<sup>e</sup> siècle, Jean de Laigle, qui fut, à Paris, administrateur de l'hôpital Saint-Louis des Quinze-Vingts.

Sans nul doute, Jean de Laigle avait rêvé pour son hôpital une affectation analogue, et l'histoire de l'aveugle-né de Jéricho pourrait n'être pas étrangère à la dénomination qu'on donnait à cette maison. Cependant, il est certain que si le fondateur put atteindre le but qu'il s'était proposé, l'hôpital servit bientôt de logement aux pauvres passants, puis fut complètement abandonné.

Jean de Laigle, qui avait déjà fondé un autre hôpital à Cléry et qui affectait aux pèlerinages et aux œuvres charitables des sommes importantes, ne s'en tint pas là. Touché du danger que couraient les pauvres pèlerins qui se rendaient au Mont-Saint-Michel, au péril

(1) Ch. de Beaurepaire : Notice sur l'ancien hôpital Saint-Martin, dans *Notes historiques et archéologiques et Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. V.

(2) Ch. de Beaurepaire : Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit. *Ibidem.*

de la mer, il construisit pour eux un troisième hôpital au Val-Saint-Père, près Avranches. Sur le bord des grèves où vient se perdre la Sélune, en face du gué, jalonné d'épines, qui montre le chemin au milieu des sables mouvants, on aperçoit encore, à demi-cachés par de grands arbres, de vieux murs avec de larges contreforts, c'est l'ancien hôpital du Gué-de-l'Epine, le seul témoin qui demeure des anciennes fondations de Jean de Laigle.

Si nous rentrons à Rouen, la rue de l'Hôpital nous rappellera la fondation faite au XIII<sup>e</sup> siècle par Guillaume de Saâne, trésorier de l'église de Rouen (1). Fondée pour les pauvres pèlerins, la maison fut d'abord appelée l'hôpital du Trésorier jusqu'au jour où, dotée de grands revenus par Philippe le Bel, elle prit le nom d'hôpital du Roi.

(1) 18 déc. 1276. Acte donné par l'official de Rouen à M<sup>e</sup> Gautier de la Tour, curé de Saint-Laurent de Rouen, de sa protestation contre la construction, par Guillaume de Saâne, trésorier de la Cathédrale, d'une chapelle « *in vico Belvacensi. . . . ad stabula hospitalis ipsius thesaurarii per retro* », avec sommation du curé d'avoir à cesser la construction. — Même date. Acte est donné au curé de Saint-Laurent de la défense faite par le Chapitre de continuer la construction et de la soumission du trésorier à cette défense. — 30 sept. 1279. Echange par Guillaume Fauvel et sa femme de leur mesure et de ses constructions sis à Saint-Etienne-du-Rouvray, contre une pièce de terre appartenant à Guillaume de Saâne, trésorier de la Cathédrale, plus une soulte en argent de 47 l. t.; ladite mesure devant désormais appartenir audit trésorier ou à l'hôpital bâti par lui, rue Saint-Ouen, à Rouen. — 30 octobre 1288. Vente par l'hôpital de la rue Saint-Ouen représenté par son garde Jean d'Osqueville, prêtre, à Geffroy Paris, clerc et à sa femme Jeanne d'un tènement sis à Saint-Etienne-du-Rouvray. *Cartulaire de Saint-Wandrille*. A. II, litt. 3<sup>a</sup>, 4<sup>a</sup>, 11<sup>a</sup>. (Communication due à l'amabilité de Dom H. Vautier).

La maison avait perdu depuis longtemps son caractère hospitalier, lorsqu'en 1622 les premiers Oratoriens vinrent s'y installer (1).

Vers 1658, ils construisirent une église nouvelle, mais, jusqu'à cette époque, ils s'étaient contentés, pour leurs offices, de l'ancienne chapelle de l'hôpital, située vers la rue Beauvoisine, et qui resta debout jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Près de l'église Saint-Vivien existait encore un autre hôpital. Fondé au XIV<sup>e</sup> siècle par un bourgeois de la ville, sans doute Jean Lefèvre, nommé deux fois maire de Rouen, il était affecté au logement gratuit des pauvres passants, ce qui était alors l'objet le plus habituel des établissements de charité (2). Un jour vint cependant où les trésoriers de la paroisse, qui en avaient été constitués les administrateurs, trouvèrent les charges trop onéreuses et sollicitèrent la suppression de l'hôpital. N'était-ce pas, disaient-ils, un établissement dangereux ? Si dans chaque ville il se trouvait de pareils hospices, si partout les vagabonds étaient accueillis sans frais ni dépenses, n'était-ce pas favoriser la vie errante des mendiants ? Ces doléances ne furent

(1) Ch. de Beaurepaire : *Notice sur l'Oratoire de Rouen*.

(2) Ch. de Beaurepaire : Notice sur l'hôpital Saint-Vivien, dans *Nouveau Recueil de notes historiques et archéologiques et Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. VI. — Hôpital de Saint-Martin-de-Briquedalle, à Sassetot, pour recevoir les pauvres passants. — Hôpital fondé au XIV<sup>e</sup> siècle, à Petit-Couronne, « ouquel seront receuz et hebergiez les pourez pèlerins et autres poures passanz par le païs ». *Nouveaux Mélanges historiques et archéologiques et Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. XI.

pas écoutées et l'hôpital fut maintenu avec charge d'accueillir ces passants. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on y logeait, pendant deux nuits, ceux qui s'y présentaient et on leur fournissait, depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, à chacun deux fagots. Notons que le nombre de ces pauvres voyageurs s'éleva souvent à plus de quinze cents par an.

L'hôpital Saint-Vivien, qui avait survécu à quantité d'établissements du même genre et qui subsistait encore en 1792, ne fut point épargné malgré son but populaire et philanthropique. Il fut vendu comme bien national le 22 octobre 1793.

Un siècle plus tard, un jeune vicaire devait, sur cette même paroisse, reprendre l'œuvre interrompue. Emu du sort de tant de pauvres hères qui s'en vont le soir à travers les ruelles et cherchent un pas de porte pour s'y blottir furtivement, il ouvrit un asile où tous ces passants pourraient dormir d'un sommeil réparateur. L'œuvre de l'hospitalité de nuit, créée tout d'abord rue Ambroise-Fleury, fut plus tard transportée boulevard Saint-Hilaire. C'est là que l'Académie est venue chercher l'abbé Bazire pour lui remettre le prix Dumanoir. L'œuvre est bien connue; après le beau discours que fit alors notre confrère, M. Le Verdier, il est superflu d'insister; mais il était juste de constater que « la maison du curé » ne peut rien envier à l'hôpital Saint-Vivien.

De tous les anciens hôpitaux rouennais, le plus intéressant est, sans contredit possible, l'Hôtel-Dieu ou prieuré de la Madeleine.



Je ne tenterai pas d'esquisser, même à grands traits, son histoire dont les débuts semblent se confondre avec les origines de l'église de Rouen. Cependant, qu'il me soit permis de rappeler l'installation primitive près de la Cathédrale. L'église du prieuré, dont certains gros murs subsistent encore aujourd'hui, se trouvait à l'angle de la place de la Calende. Elle avait succédé à un premier monument qui donnait sur la rue de la Madeleine. Il y a quelques années — au cours de travaux exécutés dans une maison de la rue du Change — on eut la bonne fortune de remettre en lumière l'ancien portail qui donnait sur la cour du Pelletier (1). C'est le seul vestige intéressant de l'église construite au xvi<sup>e</sup> siècle par Nicolas Coquet. Malheureusement, ce prieur semble s'être beaucoup plus préoccupé de l'embellissement de sa maison que du soin des pauvres. Avec son successeur, les abus augmentent et nécessitent une réforme qui sera générale à cette époque. La direction des établissements charitables appartenait depuis des siècles à des communautés d'hommes et de femmes. En vertu d'une ordonnance de François I<sup>er</sup>, le contrôle et la direction des hôpitaux furent, à partir de 1545, attribués à des Conseils administratifs. L'Hôtel-Dieu subit le sort

(1) Ch. de Beaurepaire : Notice sur l'église de l'ancien Hôtel-Dieu de Rouen, dans *Nouveaux Mélanges historiques et archéologiques*, et dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. XII, et Notice historique sur l'église de la Madeleine, dans *Mélanges historiques et archéologiques* et dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. IX.



commun et reçut comme premiers administrateurs deux conseillers au Parlement, deux chanoines, deux bourgeois et deux conseillers de la ville. La réforme fut accueillie avec faveur par l'autorité religieuse. La présence de deux membres du Chapitre en est un premier témoignage que semble confirmer la visite faite en grande pompe par le cardinal de Vendôme. De son palais, il se rendit à pied à l'Hôtel-Dieu où il pénétra par la grande porte de l'église. Après avoir été congratulé par le président Petremol, il visita la salle des pauvres dont les lits avaient été recouverts pour la circonstance de belles tapisseries aux armes de Mgr d'Amboise.

Et si l'on veut maintenant se faire une idée de ce qu'était devenu l'hôpital au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, il faut se rappeler que le Bureau, en prenant possession de la Madeleine, au mois de juillet 1551, y trouva quatre-vingt-cinq pauvres, quatorze religieux et quatorze religieuses. Enfin, à la fin de décembre 1556, il y avait quatre pauvres par lit.

Lors de la terrible peste de 1619, c'est à l'Hôtel-Dieu que le premier cas sera constaté (1), mais, avec des conditions hygiéniques aussi peu satisfaisantes, on ne s'étonnera pas de voir le fléau se propager et ravager la ville pendant des années.

Si nous n'avons pas à nous préoccuper de la peste, à rappeler les mesures de protection qui étaient alors prises, il est juste d'ajouter que les malades étaient

(1) Ch. de Beaurepaire : *La Peste à Rouen, 1619-1623.*

transportés au Lieu-de-Santé où ils étaient installés dans des loges ou constructions légères. Bientôt on allait édifier pour eux, sur les plans de l'architecte Hardouin, les deux hôpitaux Saint-Roch et Saint-Louis (1), tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Nous sommes au xviii<sup>e</sup> siècle; désormais, l'Hôtel-Dieu apparaît comme tout à fait défectueux, mais pour se décider à le transporter ailleurs, que de difficultés! Tout d'abord, il ne fut question que de réparations et de reconstructions, et l'architecte Parvys fut, en 1746, chargé d'un premier examen des bâtiments (2). Au mois de juillet 1748, on reconnaît la nécessité de soutenir par des étais la salle des pauvres qui menace ruine. L'année suivante, Parvys déclare indispensable la reconstruction d'une grande partie de l'Hôtel-Dieu, et il propose d'affecter à ces travaux la somme de 200,000 livres.

Les bâtiments de l'Hôtel-Dieu exigeaient trop de réparations; ils étaient, de plus, insalubres et insuffisants. Quant aux hôpitaux du Lieu-de-Santé, ils se dégradèrent faute d'occupants. On y avait bien logé, à certaines époques, des soldats et des pauvres; on y avait emmagasiné des grains; on s'en était servi — souvenir plein d'actualité — pour héberger plusieurs familles dont les domiciles se trouvaient inondés par le débordement de la rivière. Une idée devait se présenter

(1) Dr G. Panel : *Le Lieu-de-Santé de Rouen*. — Société rouennaise de bibliophiles.

(2) Archives de la Seine-Inférieure : *Délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu*.

naturellement à l'esprit, c'était de transporter au Lieu-de-Santé l'Hôtel-Dieu, décidément trop à l'étroit. C'est le parti que prit, à l'unanimité, au mois de juin 1949, une Assemblée où se trouvaient l'Archevêque, le premier Président, le Procureur général au Parlement et l'Intendant.

Les travaux ne se poursuivaient pas à cette époque avec la même rapidité qu'aujourd'hui, aussi verrons-nous les procès-verbaux refléter les préoccupations des administrateurs pendant des années.

Pour obtenir les ressources nécessaires, on s'inquiète plus que jamais du maintien ou du renouvellement des privilèges de l'Hôtel-Dieu. Un arrêt du Conseil, du 14 novembre 1752, proroge pour six années, à commencer du 1<sup>er</sup> juillet 1753, la levée d'un droit sur le pied-fourché et celle du doublement de l'ancien droit sur les boissons. Nous ne saurions préciser le rendement de ces taxes, mais nous pouvons imaginer qu'il était fort appréciable si nous songeons que l'octroi établi en faveur de l'Hospice-Général, par lettres patentes de 1762, donnait en moyenne chaque année (1), déduction faite des frais de régie, un produit net de 97,715 l. 8 s. 6 d.

La population tout entière s'intéresse aux travaux du nouvel hôpital. Au mois d'avril 1757, M. Méry, administrateur, chargé de vider les troncs du Lieu-de-Santé, y trouve 313 l. 13 s. 9 d. A la même époque, les troncs de la Madeleine, de Notre-Dame de Saint-

(1) Archives de la Seine-Inférieure, C. 998.

Etienne-la-Grande-Eglise, donnent, en y comprenant la quête faite dans l'église de la Madeleine au temps de Pâques, 1,302 l. 7 s. 3 d. L'année suivante, on trouve dans les troncs 1,197 l. 17 s. 3 d. Comme on le voit, ces charités anonymes sont loin d'être insignifiantes.

Les dons particuliers se succèdent. Tandis que MM. Jacques et Etienne Le Couteulx donnent 1,000 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, Mgr le Cardinal envoie 1,000 livres en aumône pour les bâtiments du Lieu-de-Santé (27 mai 1757).

Les donations à charge de rente viagère semblent se multiplier. Grâce à cette combinaison, l'Administration peut disposer dès maintenant de capitaux importants, et les charges dont elle se trouve grevée ne sont que momentanées et fatalement disparaîtront bien vite. Qu'il me soit permis d'en citer quelques exemples :

Au mois de mai 1757, M<sup>me</sup> Marie-Esther Haillet, veuve de M. Pigou, conseiller au Parlement, âgée de cinquante-huit ans, verse la somme de 20,000 livres, à charge de rente viagère. M. Duval, doyen de la Cour des Comptes, donne, au mois de juillet, 3,000 livres qui seront employées à faire et garnir douze lits pour servir aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, dès qu'il sera transféré au Lieu-de-Santé : « Lorsqu'il enverra quelqu'un à l'hôpital, domestique ou autrement, la personne sera couchée *seule* dans un de ces lits ». Dans la même séance, les administrateurs acceptent d'autres donations de Françoise Lainé, maîtresse rubannière, de l'abbé Damfreville, de Catherine de Lorgeril, veuve de M. Baudouin, sieur d'Escalles. Au mois de décembre,

le président de Motteville donne 1,500 livres, moyennant lesquelles l'Hôtel-Dieu fera une rente à une femme Darré, âgée de soixante et un ans, qui demeure à Petit-Quevilly ; sans nul doute, il s'agit d'une ancienne domestique. Le même personnage donne 1,200 livres pour faire 100 livres de rente à Renard, cuisinier. Une carte à jeu, oubliée dans le registre des délibérations, porte au dos la mention suivante : « M. le Président de Motteville, instruit de la réponse polie de MM. les Administrateurs à l'occasion de la somme Renard, augmente la somme de 1,200 à 1,300. Signé : DAMFREVILLE. »

Cette simple mention ne suffit-elle pas pour nous faire voir combien les administrateurs savaient ménager les sympathies qui, naturellement, allaient aux pauvres malades.

Dans toutes les paroisses on quête pour l'Hôtel-Dieu. Un pauvre boulanger, ainsi qu'un marchand, sont priés de se trouver au bureau : ils devront rendre raison de n'avoir point quêté ou fait quêter, l'un à Sainte-Croix-des-Pelletiers, l'autre à Saint-Georges, suivant l'avertissement qui leur avait été donné aux termes de l'arrêt du Parlement du 26 mars 1727.

De ces exemples que l'on pourrait multiplier (1), nous ne voulons retenir qu'une chose, l'intérêt que toutes les classes de la société rouennaise portaient à l'Hôtel-Dieu.

(1) 26 janvier 1753. — Don anonyme de 12,000 livres pour être employées à la construction et à la décoration de l'église que l'on fera bâtir au Lieu-de-Santé. — 11 mai. Don anonyme de 3,000 livres pour la construction de la nouvelle église.

Cet intérêt, il faut croire qu'il était parfois indiscret, lorsqu'aux beaux jours d'été nos concitoyens eurent pris comme but de promenade les nouvelles constructions. Le 5 juin 1757, « on décide de voir M. le Commandant du régiment qui est à Rouen pour l'engager à donner, les dimanches et fêtes, quatre sentinelles que l'on placerait au Lieu-de-Santé pour empêcher le désordre que l'affluence de peuple cause dans les bâtiments ».

Les travaux se poursuivaient, en effet, sans relâche. Dès les premiers jours de l'année 1758, l'Administration s'adressait à Parvys et le priait de porter son attention pour que les bâtiments fussent prêts pour le mois de mai suivant, ainsi qu'il s'y était engagé.

A cette date, on aménage successivement les cuisines, la maison des religieux, le réfectoire des religieuses, la demeure du chirurgien, son cabinet de physique. Lecat se charge lui-même d'un certain nombre de travaux, moyennant l'abandon par les administrateurs d'une somme de 2,400 livres (1). On écrit au R. P. Ferry qui s'occupe des ouvrages concernant les eaux et qui est absent de Rouen, pour le prier de ne point différer son retour.

Quant à la construction de l'église qui devait remplacer l'ancienne chapelle Saint-Louis, bâtie vers 1654, on avait décidé de surseoir jusqu'à l'achèvement des bâtiments. On estimait cependant qu'il était à propos d'établir, en attendant mieux, une chapelle dans une des salles nouvelles. M. l'abbé Delarue, M. l'abbé de

(1) 5 mai 1758. — Le 7 juillet, on lui accorde encore 600 livres pour toutes les peintures qu'il y aura à faire dans sa maison.



Saint-Aubin et M. Méry furent donc autorisés à faire démonter celle des chapelles de l'Hôtel-Dieu qu'ils jugeraient convenable pour la faire transporter et placer au Lieu-de-Santé.

Pendant ce temps, Mgr de Saulx-Tavannes qui s'est toujours fort intéressé à l'hôpital est fréquemment à Paris. On le prie de présenter à M. de Paulmy, ministre de la Guerre, le député du Bureau qui vient solliciter, en faveur des receveurs de l'Hôtel-Dieu, la décharge du logement des troupes. Plus tard, on informe le Cardinal que l'on espère pouvoir faire la translation de l'Hôtel-Dieu au commencement de juin. Le seul obstacle possible, c'est l'absence d'une voie praticable, tant les charrois ont défoncé le chemin du Lieu-de-Santé. On prie Son Eminence d'en conférer avec l'Intendant pour que celui-ci donne, au plus vite, les ordres nécessaires. En considération des travaux, les administrateurs ont obtenu certains privilèges. Un arrêt du 8 octobre 1748 concédait encore à l'Hôtel-Dieu, pour dix ans : 1° un droit de 2 sols par muid de vin, 1 sol par muid de cidre ou poiré ; 2° la levée de 500 livres par an sur le produit des tailles. Malgré ces secours, les dépenses dépassent de beaucoup les revenus. Les frais d'aménagement et de déménagement, les appointements plus grands qu'il faudra donner aux médecins et chirurgiens par suite de l'éloignement de la ville, l'augmentation du nombre de religieuses (1) et de domes-

(1) Suivant délibération du 30 mars 1754, il y avait quarante religieuses. Le 24 août 1758, on décide d'augmenter le nombre des religieuses ; désormais elles seront quarante-quatre, à raison de l'éloignement des salles.



tiques obligent l'Administration à emprunter dès maintenant au moins 50,000 livres pour subvenir aux dépenses courantes, sans parler d'une église à construire dont la cinquième partie n'est point encore faite. Il importe plus que jamais d'obtenir du Roi prorogation de tous les privilèges. Le Bureau se recommande au premier Président, à l'Intendant et prie le Cardinal d'employer tout son crédit auprès de Sa Majesté dans une affaire aussi importante au sujet des malades.

Au mois de juin 1758, tandis que l'on déménage la maison des religieuses et celle de Lecat, l'architecte représente au Bureau que les bâtiments sont achevés et en état de recevoir les malades. M. l'abbé de Saint-Aubin, M. Durand et M. Lefébure, accompagnés de Parvys et des dames religieuses, viennent visiter les lieux et constatent qu'il n'y a plus rien à faire, sauf quelques menus ouvrages.

Dans les premiers jours de juillet, les malades sortaient de l'ancienne Madeleine. Croix et chandeliers en tête, on les conduisit processionnellement au Lieu-de-Santé ; les convalescents marchaient à pied ; les autres étaient portés dans des charrettes, aux frais de Mgr de Saulx-Tavannes qui avait mis cent lits garnis à la disposition de l'Administration.

A la même époque, le Bureau recevait 1,000 livres de M. Dufossé, conseiller au Parlement, suivant la volonté de feu son frère ; 500 livres de M. de Reneville, maître des Comptes, suivant la volonté de feu M. l'abbé de Gouy ; enfin, un nouveau don de 1,000 livres du Cardinal pour les bâtiments du Lieu-de-Santé.

Devant ces libéralités de l'archevêque, on comprend les termes du mandement (1) adressé par le Chapitre, le 15 mars 1759, au clergé du diocèse. Je n'en rappellerai que le passage intéressant l'Hôtel-Dieu.

« Cette antique maison que la piété de nos pères avait érigée autrefois dans le cœur de la ville, pour servir de retraite à l'infirmité et à l'indigence se trouvait alors dans un état si déplorable que les malades n'y étaient pas en sûreté ; son étendue bornée les y tenait trop resserrés, et le peu d'air qu'on y respirait rendait leur convalescence et plus lente et plus difficile ; ces considérations firent concevoir à Monseigneur le Cardinal le grand dessein de transporter cet Hôtel-Dieu hors la ville, dans un vaste emplacement, dans un lieu toujours rafraîchi par un air pur et salubre. La divine Providence a béni un si louable dessein et a procuré des moyens efficaces pour son exécution. Vous voyez, N. T. C. Frères, s'élever près de nos murs cet édifice immense, qui fait également l'admiration du citoyen et de l'étranger ; et en le considérant, vous n'oublierez jamais les aumônes, les soins, les attentions de notre illustre cardinal pour avancer ce grand ouvrage et le conduire à la perfection ; un de ses plus grands regrets en mourant a été de n'y avoir pas vu mettre la dernière main. »

Les travaux de l'église étaient, en effet, restés en

(1) *Mandement du vénérable Chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, le siège vacant, pour ordonner des prières dans tout le diocèse pour le repos de l'âme de feu Mgr le cardinal de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen. Rouen, 1759.*

suspens. Comme nous l'avons vu, on s'était contenté d'aménager une chapelle provisoire dans une des salles. C'est là, sans doute, qu'au lendemain de la translation, le Chapitre était venu célébrer une grand'messe solennelle où les personnes de considération avaient été invitées par billets, où la première Présidente, priée de faire elle-même la quête, avait recueilli 15,000 livres. Faut de ressources, les plans de Fontaine et de Parvys ne pouvaient être suivis.

Le 5 février 1760, Parvys mourait à Paris (1) ; lorsque Le Brument reprit les travaux, sept années s'étaient écoulées. L'œuvre commencée était alors compromise ; des modifications importantes devaient être apportées au projet primitif. Enfin, après bien des difficultés, Mgr de La Rochefoucauld et M. de Crosne possaient, le 21 mai 1773, les premières pierres de cette église, construite pour les malades et qu'un décret du 6 septembre 1790 devait ériger en paroisse.

A l'heure où plusieurs de vos confrères réclament, pour cause d'hygiène, un nouvel exode, alors que d'autres veulent aménager une large voie au milieu des vieux bâtiments de l'Hôtel-Dieu, vous m'excuserez,

(1) Délibération du 22 août 1758 : « Le s<sup>r</sup> Parvys continuera jouir de 2000 livres par an pour ses apointements jusqu'à la fin de la construction de l'église et à condition qu'il fera tous les plans nécessaires pour mettre l'administration en état de disposer de l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, et pour le récompenser du soin qu'il a apporté dans la bâtisse de l'Hôtel-Dieu au Lieu-de-Santé et qu'il continuera d'apporter pour achever de construire l'église, l'administration lui accorde 1200 livres de rente viagère par an, et le décès arrivant du s<sup>r</sup> Parvys, avant que son fils ait atteint l'âge de 25 ans, l'Hôtel-Dieu continuera à sondit fils 400 livres de rente viagère. »

Monsieur, d'avoir rappelé si longuement son installation au Lieu-de-Santé.

Que de chapitres intéressants on pourrait consacrer à l'histoire de notre vieil hôpital. Qui rappellera, d'une façon définitive, ses origines, la protection dont il fut entouré par les ducs normands et par les rois de France, l'appui que lui donna la papauté, les donations qui constituèrent son patrimoine ?

L'histoire de son prieuré et de ses chanoines, de ses religieuses et de ses paroissiens (1), le nombre de ses bénéfices, le ressort de sa haute justice, les exemptions et privilèges dont il jouissait, les avantages particuliers accordés à ses administrateurs ou à ses fermiers (2), le droit exclusif de vendre la viande qui lui était réservé pendant le carême (3), les droits d'octroi

(1) 1777. Arrêt du Parlement de Rouen qui maintient les religieux dans leur droit d'administration spirituelle sur tous ceux qui entrent à l'Hôtel-Dieu à titre de pauvreté et sur les autres personnes renfermées dans l'hôpital. — 9 avril 1736. Déclaration du roi qui ordonne au religieux sacristain de la Madeleine de tenir les registres des actes d'inhumation et de baptême.

(2) 1681. Déclaration du roi qui exempte les administrateurs, greffiers, officiers et domestiques de l'Hôtel-Dieu de tutelle, curatelle et autres charges, pendant le temps qu'ils sont en exercice dans l'hôpital. — Exemption du logement des troupes en faveur des suppôts de l'Hôtel-Dieu. (Délibération du 1<sup>er</sup> avril 1757.) — Les fermiers de la Grande et de la Petite-Madeleine doivent être exempts de la corvée (Délibération du 10 juin 1757.)

(3) 1685. Déclaration du roi et arrêt du 8 mars 1685 autorisant les administrateurs de l'Hôtel-Dieu à louer, par adjudication, le droit et privilège dont jouit cet hôpital de vendre seul, pendant le carême, la volaille, le gibier et la viande de boucherie. — 1726. Déclaration de Louis XV concernant le privilège exclusif de vendre la viande pendant le carême.

qui lui avaient été concédés sur les boissons, et notamment le droit sur le pied-fourché (1) ; que d'objets pour de patientes recherches !

Vous, Monsieur, qui pratiquez en maître la chirurgie et qui connaissez si bien l'histoire des chirurgiens, que de piquants tableaux vous pourrez nous donner sur les anciens praticiens de l'Hôtel-Dieu, sans parler des apothicaires. Vous nous direz qui aurait raison, devant la Faculté, de Lampérière ou de Jouyse, le premier avec son *Traité de la peste*, avec *L'Ombre de Nécrophore* ; le second avec son *Examen du Livre de Lampérière* et son *Bref et fidèle discours*.

A de savantes études sur les maîtres qui vous ont précédé, vous joindrez, sans nul doute, de curieuses observations, résultat de vos expériences personnelles. A côté des médecins et des chirurgiens qui l'ont grandement honorée, l'Académie s'est empressée d'inscrire votre nom ; elle se flatte, Monsieur, de vous voir, comme vos devanciers, la faire bénéficier de vos travaux.

---

(1) Supprimé par arrêt du Conseil du 13 mars 1736, rétabli par lettres patentes de Louis XV, à commencer du 1<sup>er</sup> juillet 1738.



# DE TIZI-OUZOU A BENI-MENGALLET

Par M. E. LAYER

---

Outre le charme du parcours d'une région merveilleusement accidentée, une excursion dans les montagnes de Kabylie présente un considérable intérêt, à la fois rétrospectif et présent.

L'objectif principal de celui qui écrit ces lignes était Beni-Mengallet, centre d'une importante mission des Pères Blancs, où se trouvent réunies des familles d'indigènes catholiques.

On espérait, et cet espoir n'a pas été déçu, trouver près des modernes apôtres et de leurs néophytes, un sujet d'observation et d'étude renouvelant les impressions éprouvées en parcourant les documents retraçant l'histoire des origines chrétiennes.

Toutefois, l'objet particulièrement envisagé ne devait pas absorber l'attention de façon exclusive.

Après avoir quitté la plaine, à quelques kilomètres de Tizi-Ouzou, petite ville située au pied des contreforts de l'Atlas, on aborde les versants, les pitons et les crêtes du massif montagneux habité par des populations naguère réputées indomptables ; retranchées sur les cimes, elles avaient échappé à la domination des



conquérants successifs, Romains, Vandales, Grecs, Arabes et Turcs.

Dans la réponse faite à la demande de soumission qui leur avait été adressée par le maréchal Bugeaud, les tribus kabyles avaient rappelé qu'elles n'avaient jamais payé de tribut à personne.

Plus d'un quart de siècle après la prise d'Alger, l'armée française a pu, en 1857, après de laborieuses campagnes, amener la soumission matérielle des montagnards. Ce grand effort accompli, la conquête définitive, celle des volontés, restait à faire. Les événements de 1871 ont montré qu'il s'agissait là d'une œuvre à réaliser à très longue échéance.

Dans quelle mesure un résultat préparatoire à l'œuvre énigmatique de l'assimilation, aurait-il été obtenu, c'est ce qu'il ne saurait être donné à un passant de distinguer ?

Autant il serait malaisé de pénétrer le mystère de l'état de l'âme kabyle, autant se manifeste avec éclat la qualité maîtresse des montagnards, l'inlassable ardeur au travail de la terre, si ingrate soit-elle.

On admire les laboureurs conduisant sur des versants inclinés à 45 degrés des charrues attelées d'agiles petits bœufs, obstinés au travail, comme leurs maîtres.

On reconnaît, une fois de plus, en parcourant cette région, morcelée à l'infini, appartenant exclusivement aux indigènes, quelle influence toute puissante exerce sur l'énergie humaine la possession de la propriété individuelle, l'amour passionné du sol.

Ici, on est chez des Berbères, de lointaine origine

aryenne, semblables par le costume seulement aux Arabes sémites.

Les deux races ont, à travers les siècles, nonobstant de partiels rapprochements, conservé leurs caractères distinctifs, physiques et moraux, de même que leurs langues.



Marché de Tizi-Ouzou.

Des observateurs ont remarqué des analogies existantes entre les Kabyles et divers types européens ; au dire de certains d'entre eux, il suffirait de revêtir tels indigènes d'une blouse, de la casquette traditionnelle, de les chausser de sabots, pour se croire en Normandie, en présence des paysans du pays de Caux.

La ressemblance ne serait pas seulement physique, on la retrouverait non moins apparente dans le caractère, si l'on s'en tient au moins à l'âpreté de la passion

pour la possession du *bien*, dans le sens matériel du mot. Aussi le portrait des terriens du Nord, tracé de main de maître, avec l'art d'un lettré et la compétence d'un notaire, s'applique-t-il si bien aux laboureurs de la région du Djurjura, que mieux vaut le citer que courir le risque de le remplacer de façon fort inégale.

« Le paysan, disons le Kabyle, adore la terre ; il la préfère à toute autre valeur, il s'y attache exclusivement, et c'est avec passion qu'il ensemence pour récolter. Lors des règlements successoraux, il veut sa part : « A chacun le sien, dit-il. » Et quand son âpre labeur lui a procuré quelque épargne, il achète un, deux arpents, un lopin qu'il est fier de posséder privativement. Et toujours il travaille, il écomise pour acheter *du bien*.

« C'est une belle race que cette patiente population..... Ne croyez pas que ce paysan soit absorbé exclusivement dans le labeur agricole : sous sa placidité, il y a des énergies dans cet humble rustre, un idéal qui dort, qui peut s'éveiller, s'élargir tout à coup, cet homme de paix peut, sous certaines impulsions, se transformer en héros. »

Les derniers traits du caractère du paysan normand, si judicieusement indiqués par M. Paul Toutain, ne s'appliqueraient pas exactement au Kabyle ; chez celui-ci, l'esprit de violence est toujours en éveil.

La suite de cet exposé permettra d'apprécier à quel point l'énergie des montagnards peut être à redouter, pour peu que les circonstances lui permettent de se manifester.

La population étant extrêmement dense en Kabylie, à titre d'exemple, une commune de 23,704 hectares, comptait 56,921 habitants, soit plus de 240 par kilomètre carré.

La propriété, partagée à l'infini, est pour ainsi dire émiettée. Il arrive de pratiquer, pour sortir des indi-



Tisseuses de burnous.

visions successorales, des partages étonnants, à tel point que l'on a vu des procès s'engager, le litige portant sur la possession d'une des branches d'un arbre, par un unique propriétaire. De beaux arbres, des oliviers séculaires, de grands figuiers, des frênes au tronc superbe, constituent d'ailleurs la principale richesse du pays ; des cultures d'orge en forment l'appoint. Les feuilles des frênes fournissent le fourrage pour la nour-

riture des animaux, aussi les branches de ces arbres, souvent dépouillées de leur frondaison, paraissent-elles des membres velus, contournés et disgracieux.

Une terre de médiocre fécondité et d'étendue restreinte ne saurait à elle seule nourrir tous les hôtes de la montagne, quelle que soit leur frugalité, aussi compte-t-on parmi eux des artisans et de nombreux émigrants de saison. Parmi les premiers, des bijoutiers, réputés naguère pour l'originalité de leur art, originalité compromise aujourd'hui par le contact avec l'article de Paris.

On trouve parmi ceux qui s'éloignent momentanément, des colporteurs qui vont commercer au loin, et des ouvriers qui fournissent une main-d'œuvre agricole dans les plaines et même dans des mines éloignées.

Si le Kabyle est bon ouvrier, il a aussi une grande aptitude pour le commerce et, malheureusement pour la pratique de l'usure, il s'en réserve àprement le monopole avec ses compatriotes. On ne rencontre pas de Juifs dans la montagne, ce serait, par leurs qualités et leurs défauts, des concurrents qu'il convient d'écarter, et on n'y manque pas.

Les procédés de ces populations montagnardes, pour se débarrasser de ce qui les gêne, étant d'une sauvage énergie, les descendants de Sem ne songent pas à en courir le risque, en vue d'un profit très incertain.

Soit par le commerce, soit par des procédés illicites, de grosses fortunes se sont formées chez ces indigènes, mais la possession en a été souvent troublée par la vendetta qui se poursuit avec une persistance qui ne le



cède pas, si elle ne l'excède, à celle des vengeances corses.

Des compagnons de voyage citaient, aux approches d'une maison inhabitée, le nom d'un personnage qu'un succès électoral aurait pu faire supposer populaire..... par un étranger. Or, ce favori de l'électeur, je veux



Route de Fort-National.

dire de l'Administration, n'oserait pas, dit-on, résider dans la montagne, deux personnes de sa famille ayant été successivement assassinées.

Il n'y a pas lieu à froissement d'intérêts dans le massif du Djurjura, entre des Européens et des indigènes, la colonisation n'ayant été possible que dans les vallées, où la population était clairsemée.

Les Kabyles ont aimé traditionnellement les sommets, comme le refuge séculaire de leur indépendance, aussi

sans doute comme favorables à la défense au cours des guerres que les tribus entretenaient entre elles et, peut-être, comme inaccessibles à la fièvre.

On ne compte comme étrangers dans la montagne qu'un petit nombre de fonctionnaires, d'hôteliers, d'entrepreneurs de transports, de petits commerçants, entretenus surtout par le passage des touristes, des missionnaires catholiques et protestants et quelques religieuses.

Dans cette région, du moins, les parlementaires philanthropes et leurs émules socialistes n'auraient pu invoquer, à l'encontre du code de l'indigénat, l'intérêt du pauvre indigène, victime née, suivant eux, du colon, le patron de là-bas. En poursuivant, avec un parti-pris coutumier, une sensiblerie affectée, une ignorance complète du milieu, des réformes irréfléchies, ces hommes compatissants pour les criminels seulement, se rendraient inhumains à l'encontre des Kabyles inoffensifs et honnêtes, dans la mesure où l'éducation et la tradition atavique leur permettent de l'être.

Quoique l'on puisse dire de l'Administration française, il faut bien l'affirmer, l'indépendance ne se confondant pas avec le dénigrement, elle constitue pour les populations de l'Algérie un incontestable bienfait. Cette constatation n'implique, en aucune façon, que les indigènes aient conscience des services qui leur sont rendus, et se considèrent comme les obligés des Roumis.

Quoiqu'il en soit, il est aisé de comprendre que l'Administration d'une commune mixte de 75,000 habitants, formée de multiples villages, ne constitue pas pour le



fonctionnaire qui en est chargé et ses deux adjoints une sinécure. C'est une rude besogne que celle de mettre un frein, chez les Kabyles, aux ardeurs batailleuses d'antan, de rechercher les auteurs de multiples meurtres et larcins.

N'est-il pas de commune renommée, qu'à l'égard de l'infidèle, le mensonge est œuvre pie, et que chez les



Pâtres kabyles.

indigènes arabes, Kabyles et Juifs, le faux témoignage, sympathique ou vénal, est d'usage courant? Quel que soit le mobile, tout est mis en œuvre pour dérouter la justice. Sait-on dans quel village se trouve le coupable, il est impossible de le discerner dans un ensemble de burnous et d'innocences d'une blancheur également relative.

C'est alors que la responsabilité collective, judiciai-

sement pratiquée, pouvait avoir le bon côté de réveiller, sous la pression de l'intérêt, les consciences endormies. En présence de la complicité effective d'une population pour protéger un coupable, un administrateur prit le parti d'interner toutes les femmes d'un village. Le lendemain, le criminel se rendant au vœu de ses concitoyens, impatients de rentrer en possession d'un bien dont ils étaient particulièrement jaloux, venait avouer sa faute à l'administrateur et celui-ci, détail de mœurs à noter, l'envoyait seul se faire incarcérer.

Avant la conquête, chaque village ou *thaddert* était divisé en deux cofs ou factions ennemies, et ces démocrates, à la fois primitifs et avancés, mettaient en pratique ce système de la représentation proportionnelle qui n'est encore pour le libéralisme des métropolitains qu'un insaisissable idéal.

Dans chaque village kabyle, la majorité désignait le premier fonctionnaire, l'*amin*, on pourrait dire le maire ; la minorité, le *tamin*, le receveur municipal. On se rend compte si, sous l'influence de ce dualisme, les intérêts publics étaient l'objet d'une active et réciproque surveillance.

Le suffrage théoriquement universel était, par le consentement populaire, réservé aux *Anciens*, aux hommes jouissant d'une considération particulière ; c'était, a-t-on dit, une sorte de Sénat, traditionnellement constitué.

La vie publique était surtout communale. Il existait un lien fédératif à plusieurs degrés, réunissant les *douars* ou tribus dans des circonstances exceptionnelles, telles que la menace d'une invasion.

Après une tentative d'arabisation, qui avait sévi sous l'influence de l'idée utopique et antifrançaise, de la création d'un empire arabe, on est revenu aux formes de l'ancienne organisation. C'est ainsi que chaque village a son amin, son *oukil* et sa *djemma*, ou Conseil municipal, mais à l'élection par les habitants a succédé, pour toutes les fonctions, la désignation par M. l'Administrateur.

A cela près, l'Assemblée municipale se réunit comme par le passé, dans des locaux d'une simplicité toute primitive, un passage, par exemple, ouvert à tous les vents. Les conseillers délibèrent dans un courant d'air qui peut être hygiénique, les habitudes de vie ne comportant pas jusqu'ici chez les Kabyles de soins de propreté minutieux. La pénurie d'eau, sur les sommets, excuserait l'omission des ablutions rituelles, négligées parfois là où la ferveur musulmane plus active les pourrait aisément pratiquer.

Le costume est, parmi les montagnards, plutôt misérable, on le pourrait dire négligé par principe, aussi serait-il impossible, dans de semblables conditions, de baser l'impôt sur le revenu sur les signes extérieurs de la richesse trahis par le vêtement.

Pour établir une distinction entre le riche et le pauvre, loqueteux à l'envi l'un de l'autre, il faudrait franchir le seuil du logis et rechercher les traces d'un confort rudimentaire et d'une vie moins frugale.

Dans cet embarras on avait procédé par voie de taxe de capitation, *la lezma*, portant sur tous les hommes en état de porter les armes, les femmes,

tenues pour quantité négligeable, étaient exemptes de cette taxe, en sorte que les familles qu'Allah avait affligées d'un grand nombre de filles, éprouvèrent, pour la première fois, un sentiment de satisfaction de cette répartition familiale. Faute d'aveux sincères des contribuables sur la réalité de leurs ressources, l'impôt avait été établi d'après des sondages fondés sur la commune renommée. Cette méthode n'avait pas été sans provoquer de vives réclamations, bien qu'elle eût été appliquée avec une modération équitable, en tenant compte, sans aucun doute, que ces pauvres indigènes n'ayant pas de députés pour défendre leur bourse, il eût été abusif de leur imposer des charges égales à celles subies par le paysan français, favorisé d'un représentant au Parlement.

En suivant la route qui mène de Tizi-Ouzou à Fort-National, on rencontre à mi-chemin de l'abrupte montée une belle école ; on en avait déjà distingué d'autres dominant les crêtes ; leurs murailles en blancs moellons et leurs rouges toitures en tuiles détachaient, avec quelque relief sous la pleine lumière, ces constructions scolaires, de la masse de sombre verdure.

Les Kabyles, fort ignorants, n'apprécièrent pas tout d'abord les avantages d'un savoir offert par les étrangers. Dans quelle mesure se rendent-ils compte, aujourd'hui, du bienfait de l'instruction, au moins pour les garçons et, ce qu'il importerait de pénétrer, c'est dans quel esprit les enfants reçoivent ou subissent l'enseignement.

Dans l'Aurès, de jeunes élèves voulant témoigner à

quel point ils avaient profité de leçons d'histoire, manquant à la fois de circonspection et d'à-propos, avaient placardé sur les murs des écoles des copies énumérant les revers subis par la France.

Les jeunes Kabyles ont-ils moins d'application sournoise que leurs condisciples des Hauts-Plateaux ?



Jeunes kabyles.

Quant aux filles, les indigènes jugent l'école pernicieuse pour elles et, dans une certaine mesure, il en serait ainsi au cas où elle aurait éveillé, parmi ses rares élèves, des aspirations incompatibles avec la situation faite à la femme par des mœurs dérivant de la suprématie attribuée à l'homme par la loi musulmane.

Il advint tout d'abord que l'instruction reçue par les garçons fut exclusivement envisagée comme le moyen



d'arriver à un emploi public et le droit de l'obtenir du Gouvernement.

L'Administration était considérée comme tenue à l'acquit d'une sorte de dette contractée à l'égard de ceux qui, pour lui complaire, avaient consenti à fréquenter nos écoles. La situation de fonctionnaire est particulièrement enviée par les indigènes, d'abord parce qu'elle leur assure une vie moins rude, ensuite, et principalement peut-être, parce qu'elle les fait participer à la puissance du *Beylik*, être idéal, correspondant pour eux, avec quelque chose de plus nettement redoutable, à ce qu'ailleurs on appelle l'Etat. Mais le Kabyle, sans être insensible aux satisfactions d'amour-propre, est surtout préoccupé des avantages matériels, aussi peut-on supposer qu'il escompterait certains profits indirects venant s'ajouter, comme suite de son influence supposée, à ceux que lui conférerait officiellement une fonction.

L'Administration s'est à juste titre émue d'un état d'esprit aussi peu favorable à la diffusion utile de l'instruction, qu'onéreuse pour elle, du moins moralement. Aussi lit-on dans le *Plan d'études de l'Enseignement primaire des indigènes en Algérie* : « Le jeune indigène formé dans nos écoles est préparé à améliorer les conditions d'existence de sa famille, il n'est pas porté à rechercher une autre situation ; ses préoccupations sont tournées vers les travaux des champs et de l'atelier. »

Cet énoncé doit être pris pour ce qu'il est, l'expression d'un vœu dont la réalisation serait tout au moins lointaine, l'admît-on en voie de préparation.

Au dire de Paul Bert et de beaucoup d'autres après lui, les programmes, faute d'être appropriés au milieu, ne sauraient conduire au but si sagement envisagé. Était-il bien nécessaire de préparer un enfant à réciter sans broncher, lors d'une visite officielle, la liste des ministères qui s'étaient succédés depuis l'avènement de la troisième République? Était-il plus utile que des élèves aient été parfaitement mis au fait de l'épisode mérovingien du vase de Soissons et d'une foule d'autres détails, constituant de stériles exercices de mémoire, propres tout au plus à développer la vanité des bambins, et à leur inspirer les ambitions encombrantes que l'on voudrait éviter?

On trouve, dans le *Plan d'Etudes*, d'excellentes instructions données aux instituteurs telle que celle « de respecter les convictions religieuses des populations parmi lesquelles ils vivent, de ne pas oublier que la morale s'appuie sur cette idée de Dieu qui lui donne à la fois son idéal et son caractère de perfection et d'universalité, etc., etc. »

Si l'application suit le précepte, l'école en Algérie n'aurait pas à être défendue, car elle resterait presque en deçà des exigences de la neutralité.

On a créé plusieurs écoles professionnelles; grâce aux aptitudes des Kabyles, à la fois laborieux et intelligents, il y a lieu de croire qu'ils sauront tirer parti de cet enseignement; on peut former le souhait que les circonstances ne leur permettent pas de mettre leur savoir à profit, comme le firent leurs devanciers, lors du soulèvement de 1871. Les élèves d'une première école d'Arts



et Métiers, établie à Fort-National, après avoir incendié l'établissement où ils avaient été instruits, devinrent, grâce aux connaissances reçues de professeurs français, de précieux auxiliaires pour les révoltés. Ces jeunes gens dirigèrent, avec une redoutable habileté, le siège du fort détesté, au dire des indigènes : « une épine dans l'œil de la Kabylie ». L'expression donne l'idée exacte de la mentalité de populations de mœurs violentes, tenues au respect par les canons à longue portée de la citadelle française. L'artillerie pourrait exercer son action sur une population de 80,000 à 100,000 habitants, répartie dans de multiples villages, couronnant pitons et crêtes jusqu'à l'extrême horizon.

Il est juste de dire que le grand soulèvement qui s'est produit en 1871 avait été provoqué par une mesure prise au cours de l'Année terrible. Arabes et Kabyles avaient ressenti avec un même sentiment d'irritation l'infériorité où les plaçait, à l'égard d'une minorité qui ne leur était pas sympathique, le décret accordant aux Israélites le privilège de la naturalisation et le profit de l'influence électorale.

Il convient de rappeler que cette infériorité avait été infligée à la majorité de la population indigène au lendemain des jours de deuil où les régiments de turcos avaient été décimés au service de la France.

Comme épilogue, la population juive aurait bénéficié des confiscations de terres qui suivirent la répression de l'insurrection, tandis que les vaincus étaient envoyés au bagne, comme des criminels de droit commun.

Justement préoccupés de l'intérêt de la défense natio-

nale, compromis par l'abaissement de la natalité dans notre pays, M. Messimy et d'autres ont pensé qu'il conviendrait, pour compenser l'insuffisance inéluctable du recrutement, d'assujettir les indigènes de l'Algérie au service militaire obligatoire. Est-ce au moment où l'obligation du devoir civique paraît trop lourde à des nationaux qu'il conviendrait d'exiger des services comportant un loyalisme inébranlable de populations demeurées sous l'influence de croyances, de traditions, de mœurs, voire même de rancunes, parfois justifiées, qui les séparent des conquérants ? Ne conviendrait-il pas de se souvenir que les Romains, dont l'histoire en Afrique aurait été bonne à consulter, avant même de débarquer à Sidi-Ferruch, n'admettaient dans leurs légions que des citoyens ?

Les maîtres du monde recrutaient, parmi les populations soumises, des auxiliaires ; c'est le système qui a été suivi jusqu'ici, avec succès, pour la formation, par voie d'engagements volontaires, de corps indigènes. Un fait indiquerait qu'il convient de s'en tenir là ; les tirailleurs, rentrés dans leurs douars, après avoir rendu d'excellents services au régiment, ne seraient pas les sujets les plus sûrs. De longues années passées sous nos drapeaux n'auraient produit aucun résultat au point de vue de l'assimilation.

Si l'on admet que la fréquentation de l'école communale puisse exercer une influence efficace sur les dispositions de la population kabyle, à l'endroit de l'occupation française, encore conviendrait-il de rechercher dans quelle proportion les enfants la fréquentent,

bien que l'obligation existe pour ceux qui résident dans un rayon de trois kilomètres. On peut croire que le nombre des élèves est très restreint, si l'on tient compte de la densité de la population et de la difficulté de communication, dans une région aussi accidentée, entre des villages relativement rapprochés.

Combien faudrait-il d'écoles pour recevoir tous les enfants dans une commune comptant, comme celle de Michelet, une population de 75,000 habitants, éparses sur nombre de crêtes et de pitons ?

Quelles ressources seraient nécessaires pour établir une organisation scolaire complète pour une pareille agglomération numérique et une semblable dispersion ? Or, un fonctionnaire indigène intelligent, distingué, agréable compagnon de route, constatait que des communes naguère riches se trouvaient aujourd'hui dans une situation financière difficile par le fait des dépenses faites pour l'instruction.

Quant aux filles, leur religion, au dire d'un administrateur, ne leur permet pas de se rendre à l'école. Cette simple remarque explique les conséquences fâcheuses subies par le petit nombre de jeunes filles, filles de fonctionnaires, orphelines plus ou moins réelles, que l'Administration avait pu réunir dans les établissements scolaires. Leurs compatriotes ne voulurent plus de ces malheureuses pour femmes. Or, dans un pays où la chasteté chrétienne est ignorée, le pire des mariages est envié ; après une cruelle expérience, de pauvres répudiées souhaitent de rencontrer un nouveau maître, espérant qu'il sera meilleur ou moins mauvais que le

précédent. Comme suprême ressource, quelques-unes de ces élèves infortunées trouvèrent pour époux des naturalisés, c'est-à-dire des gens appartenant, sauf exception, à la partie la moins recommandable de la population. On recherche, paraît-il, la naturalisation pour échapper à la surveillance spéciale aux indigènes et pour tenir plus facilement l'Administration en échec, à titre d'électeur.

Il convient de remarquer que l'éducation avait été donnée en même temps que l'instruction aux jeunes filles ainsi frappées de discrédit, par des femmes très distinguées, noblement dévouées à leur œuvre, mais peut-être trop disposées à rapprocher leurs élèves du type de la jeune fille française, qui ne serait pas à sa place dans un ménage kabyle.

Quelles influences ont pu exercer, au profit de l'occupation française et d'une entente cordiale avec les Kabyles, les instituteurs et les institutrices, — il en est de dignes, par leur caractère et leurs talents, de la plus haute estime, qui ont accepté de vivre isolés au milieu d'une population plutôt hostile — il serait difficile de le dire. On doit, n'y étant pas astreint par obligation professionnelle, se garder de l'optimisme officiel qui a permis de discerner des résultats d'assimilation par le fait de l'adoption du costume européen, parfois même par des détails de minuscule importance, tel que celui relevé par un inspecteur, l'emploi de l'eau de Lubin par de jeunes indigènes.

Fort-National rappelle la défense héroïque opposée pendant cinq mois en 1871 à des milliers de Kabyles

par une poignée d'hommes, cinq cents soldats et civils, dirigés, et l'on peut dire inspirés, par un chef héroïque, le colonel Maréchal.

A l'aide de grandes échelles, construites sous la direction des anciens élèves de l'École des Arts et Métiers, un assaut formidable fut donné à la citadelle ; elle se trouva soudainement assaillie sur toutes ses faces. La surprise, silencieusement préparée à la faveur d'une nuit obscure, trahie seulement par l'imperceptible frémissement de la foule en marche, fut déjouée par la vigilance toujours en éveil du commandant et par le sang-froid gardé, sous l'inspiration de son chef, par la petite garnison. Au moment où les assaillants arrivèrent aux parapets, les feux de salve des défenseurs les rejetèrent dans le fossé. Vainement, comptant sur la supériorité du nombre, les Kabyles gravissaient-ils les échelons, avec une indomptable intrépidité, ils retombaient en grappes humaines sur les glacis.

Le rappel de la répression merveilleuse de l'insurrection de 1871 et les souvenirs de la conquête de la Kabylie suffisent à montrer combien sont vaines les théories de l'antimilitarisme.

Pour réduire les révoltés, le général Lallemand disposait de quelques centaines d'hommes, les uns revenant de captivité, les autres ayant fait partie de l'armée de la Loire, les uns et les autres déprimés par des souvenirs de misère et de défaite. Le général, unissant la prudence à la hardiesse, sut, en graduant l'effort, ménager à sa petite armée de premiers succès, et grâce à une offensive heureuse, rendit à ses troupes la confiance en elles-mêmes, gage de la victoire.

Le Conseil municipal d'Alger, sous l'influence de la tradition révolutionnaire, jugea opportun d'envoyer, à l'exemple de la Convention, des délégués chargés d'apprécier dans quelle mesure pouvait bien exister un soulèvement, et s'il ne s'agissait pas principalement pour les militaires d'une occasion de gagner grades et décorations.

Les représentants en mission, fort bien accueillis, se montrèrent ravis de la réception qui leur était faite, mais vers la fin du repas une fusillade éclata, c'était une belle occasion d'apprécier la situation en suivant leurs hôtes. Suffisamment édifiés, les commissaires jugèrent convenable d'éviter des risques que leur devoir professionnel ne leur imposait pas ; le combat terminé, ils avaient disparu.

Le seul aspect physique de la Haute-Kabylie permet d'apprécier à quel point fut laborieuse la conquête de ces réduits naturels, défendus par des montagnards obstinés. On comprend qu'il ait fallu s'y reprendre à plusieurs fois, avant d'obtenir une complète soumission. Avant l'ouverture de ces belles routes, enserrant monts et vaux de leurs multiples lacets, il n'existait dans la montagne que des sentiers. C'était, grâce à cette absence de voies de communication que les montagnards avaient pu, pendant des siècles, maintenir leur indépendance. Là où le cheval du bey, disaient-ils, ne peut poser le pied, là cesse le beylik. On comprend quelles fatigues durent surmonter les troupes françaises, dans cette région convulsée, pour aborder tour à tour crêtes et pitons, s'élevant de toutes parts, comme les lames d'une



immense houle, soudainement arrêtée au pied des contreforts arides du Djurjura.

En suivant pour gagner le bourg administratif de Michelet la belle route tracée à flanc de coteau, sur le versant de la montagne, on aperçoit, à quelques kilomètres de Fort-National, une blanche pyramide : c'est le monument rappelant les deux batailles livrées à Icherriden, la première pour achever la conquête, la seconde pour réduire l'insurrection.

La formidable position était, lors de l'une et de l'autre rencontre, défendue par les tribus kabyles, superbes d'intrépidité, et chaque fois le courage et le nombre des miliciens occupant une crête presque inabordable, ont dû céder à l'attaque d'adversaires dont la vaillance était servie par une organisation et une direction militaires régulières.

Encore convient-il de remarquer que les Kabyles avaient tiré parti, au profit de leur résistance, de ce qu'ils avaient appris au contact des Français. Lors de la seconde bataille, les révoltés avaient élevé des ouvrages de campagne fort bien compris, complétant les défenses naturelles.

Malgré ces obstacles nouveaux, l'homme de guerre éminent qui dirigeait l'attaque, le général Lallemand, sut, en réduisant les pertes éprouvées dans la première bataille, obtenir un succès complet. La position fut à la fois abordée de front et tournée et, dans cette circonstance, un contingent kabyle faisant partie du corps expéditionnaire français rendit les plus sérieux services. Ce fait confirme une fois de plus la convenance de l'em-



ploi des indigènes recrutés par voie d'engagements volontaires.

Après avoir recueilli en cours de route, suivant les hasards et parfois la bonne fortune des rencontres, d'intéressantes indications sur les questions perpétuellement agitées, on serait tenté d'engager les parlementaires en mission à se dépouiller parfois du prestige de leur qualité de députés pour recourir aux procédés d'information prêtés au calife Haroun-al-Rachid, ils pourraient surprendre, grâce à cet effacement méritoire, la vérité, dans le négligé de la vie quotidienne. C'est ainsi qu'il advint de prendre un intéressant aperçu des résultats obtenus par la discrète évangélisation des Pères Blancs. Ces religieux qui se rapprochent des indigènes par le costume même, judicieusement choisi par leur éminent fondateur, le cardinal Lavignerie, demeurent fidèles à la tradition reçue du grand apôtre ; ils procèdent avec une inlassable patience à la conquête des âmes par la persuasion, naissant de la pratique de la charité. Les missionnaires d'Afrique accomplissent à l'égard de tous, sans condition ni distinction de personnes, ces œuvres de miséricorde dont le Christ, leur maître, a été, par ses préceptes et ses actes divins, l'initiateur incomparable en ce monde.

Dès l'aube du dimanche, je quittais la petite agglomération qui aurait pu recevoir avec plus d'à-propos, au lieu du nom de Michelet, celui de Lallemand ou de quelque autre héros dont le souvenir demeure attaché à l'histoire de la conquête. Après une petite heure de trajet à dos de mulet, avec un jeune Kabyle à la mine

éveillée pour guide, on arrivait à la station de Beni-Mengallet, à temps pour assister à la grand'messe célébrée pour un groupe de Kabyles catholiques. Le visiteur avait pu apprécier en suivant un chemin relativement facile les fatigues que comporte pour les missionnaires le parcours de monts et de vaux merveilleusement pit-



Chemin de Beni-Mengallet.

toresques, surtout si l'on tient compte que les trajets, qui n'exigent pas plus de trois heures de marche, se font à pied.

On passe, en se rendant à la Mission, devant l'hôpital de Sainte-Eugénie ; la visite de cet établissement devait être le grand attrait de l'après-midi. Les bâtiments de la station, auxquels on accède par un chemin raviné, couronnent le sommet de la crête.

Les néophytes exacts à l'heure de l'office arrivaient en hâte, ils se pressaient dans la chapelle, un simple appartement, devenu insuffisant, vu le nombre croissant des convertis. Les fidèles se divisaient en deux groupes, les hommes avec les Pères, à droite ; les femmes avec les Sœurs Blanches, à gauche. Quelques élèves de l'école et des néophytes occupaient le premier rang.

La messe commencée, à peine quelques petits enfants troublèrent-ils le recueillement de la pieuse assistance. Après l'évangile, le supérieur général des missions de Kabylie et de l'Aurès, le R. P. Baldit, prit la parole en langue kabyle. Son discours avait pour objet, m'a-t-il expliqué, de répondre aux objections faites à des néophytes au sujet de l'union de la nature divine à la nature humaine dans la personne du Sauveur. Ces pauvres Kabyles qui ont su, avec l'aide de la grâce, discerner l'étoile divine et la suivre, révélaient par leur accent, en s'associant soit aux chants liturgiques, soit aux cantiques français, de l'ardeur de leur foi. Au moment de la communion, les hommes d'abord, à leur suite les femmes, s'avancèrent vers l'autel avec une dignité d'attitude, une ferveur émue, profondément impressionnantes.

La messe terminée, l'assistance se retira lentement ; des femmes s'arrêtèrent un instant, les jeunes discrètement réservées, les vieilles auxquelles leur âge permettait plus de liberté, très disposées à la causerie.

Les élèves de l'école, de gentils enfants à la physionomie intelligente et gaie, s'étaient, pour la plupart, rendus dans la cour de la mission où le Père Baldit,

entouré du R. P. Duvernois, supérieur de la mission de Beni-Mengallet, son jeune et dévoué collaborateur, et de leurs confrères, reçut sous le préau, ou mieux sous le cloître modeste, avec la plus affectueuse bonne grâce, le visiteur recommandé par Monseigneur Livinhac.

L'hospitalité de ces aimables religieux, leur simplicité apostolique, ont fourni à leur hôte l'occasion de passer parmi eux un des meilleurs dimanches qu'il lui ait été donné de vivre.

Outre la jouissance d'avoir appris beaucoup par ce qu'il vit et entendit, le visiteur éprouva celle plus grande encore de pénétrer par une observation personnelle l'étendue de mérites que l'humilité évangélique ne permettait pas de lui révéler. C'est ainsi qu'il lui a été donné de prendre conscience de la portée de l'œuvre civilisatrice poursuivie par les Pères avec le double et exclusif appui de la grâce de Dieu et de la charité chrétienne.

La présence des marabouts chrétiens n'a pas soulevé, chez les populations musulmanes, les susceptibilités fanatiques invoquées pour prohiber toute action chrétienne. Les religieux ont obtenu, par leurs œuvres et leur caractère, respect et sympathie; l'enquête officielle en a fourni le témoignage. Par le fait des sentiments qu'ils ont inspirés aux indigènes, nos dévoués compatriotes, pacifiques conquérants des volontés, ont servi efficacement et servent chaque jour l'évangélisation et l'influence française.

Auprès des bâtiments de la mission, constructions



très simples, les Pères Blancs ont groupé un certain nombre de familles. Les maisons en briques, couvertes en tuiles, premiers éléments d'un village, abritent, comme tous les logis indigènes, bon nombre d'habitants. Des ressources insuffisantes ne permettent pas de former autant qu'il serait désirable des groupes chrétiens



Après la messe.

et d'isoler les convertis de leurs compatriotes dont ils ont à la fois abandonné les croyances, les mœurs et les préjugés. Devenus chrétiens, les Kabyles sont des Roumis, des Français ; leur assimilation est effective, sans qu'il soit même besoin de naturalisation officielle.

Il est d'autant plus important d'entrer dans quelques détails sur l'action chrétienne et ses résultats en Algérie, qu'elle y est peu connue, et, on peut ajouter, parfois

méconnue. Tous les convertis ne sont pas des modèles, les séjours périodiques loin de la montagne, et le contact qui en résulte avec les Européens, sont rarement de nature à les affermir dans la foi, et même dans la pratique de la tempérance. Or, on sait comment des gens dont les exemples ne seraient pas à suivre, savent



Village chrétien.

discerner chez autrui les défaillances, les exagérer et les condamner, ne pratiquant l'indulgence et souvent à l'excès, qu'en ce qui les concerne eux-mêmes.

Avec plus de critique, on constate un début de civilisation, sans s'étonner des misères, suite inévitable de la faiblesse humaine et l'on hésiterait d'autant mieux à jeter la première pierre à ces pauvres gens que l'on constate ailleurs, par la décadence morale systématique-

ment poursuivie, ce retour à la barbarie par voie scientifique que signalait M. Bourget dans son discours de réception à l'Académie française.

L'établissement des missions est relativement récent ; c'est seulement en 1871 que les Pères Blancs ont pu, avec l'autorisation de l'amiral de Gueydon, venir en Kabylie.

Sous l'obsession de la pensée qui avait inspiré, à la suite d'un voyage de Napoléon III en Algérie, en opposition avec le développement de la colonisation, le projet de la création d'un empire arabe, on avait entrepris, en dépit même du principe néfaste des nationalités, l'arabisation des Kabyles. La langue kabyle n'étant pas écrite, on avait, comme conséquence logique de la tentative officielle, décidé d'emprunter pour la fixer les caractères arabes, au lieu de profiter de la circonstance, comme l'auraient fait les religieux, pour la faire écrire en caractères français.

A l'organisation démocratique des montagnards, on substituait le système aristocratique des Arabes, avec leurs grands chefs, leurs *bach-aghas*. Au point de vue religieux, on prohibait toute propagande chrétienne, et, par une étrange contradiction, l'Administration française mettait son influence au service d'une rénovation musulmane. Dans son beau livre : *A travers la Kabylie et les questions kabyles*, M. Charveriat écrivait : « Les écoles françaises furent sévèrement proscrites. Les *zaïouas*, c'est-à-dire les écoles musulmanes, furent au contraire favorisées, et l'enseignement du Coran reçut une nouvelle impulsion. Les Kabyles ne



se conformaient pas à toutes les prescriptions de l'orthodoxie islamique. . . . . ils furent invités à suivre une plus stricte observance. Comme ils ne possédaient pas partout des mosquées, ils furent invités à en bâtir dans les villages qui en manquaient. . . . .

« Ils durent désormais pratiquer leur culte en commun et non en particulier, comme ils le faisaient jusqu'alors, et célébrer leurs fêtes avec plus de pompe. L'Administration fut même invitée par le Pouvoir central à rehausser par un éclat officiel les solennités de l'Islam. Enfin, pour achever de réchauffer le zèle musulman, des pèlerinages à la Mecque furent organisés aux frais de l'Etat. »

Il suffit d'avoir rencontré un train ramenant des pèlerins, d'avoir vu les habitants de villages voisins venus au devant des *hadjs*, d'avoir observé les effusions échangées, d'avoir retenu l'expression des physionomies, pour avoir pris la notion exacte des effets redoutables pour la sécurité de la colonie, de ces déplacements qu'envisageait avec un optimisme étrange un préfet qui ne représentait pas l'illusion impériale.

Fort heureusement, l'effort fait pour constituer, à l'encontre de l'intérêt français, un bloc de populations indigènes, d'origines et de mœurs différentes, n'a pas produit de grands résultats. Cette tentative a été abandonnée par le régime actuel. Mais si on a rendu, nominale-ment, aux Kabyles, leur organisation ancienne, leurs tamens, leurs oukils et leurs djemmaas, une chose a subsisté dans son intégrité : la division de chaque village en deux cofs ennemis. L'un de ces deux partis,

par opposition à l'autre, se nomme aujourd'hui le cof français, mais il faudrait se garder, assure-t-on, de voir dans cette désignation autre chose que le souci de conserver ou d'obtenir, au détriment du parti adverse, les faveurs administratives.

On a avancé à titre d'axiome que le Musulman était inconvertissable. Il est de toute évidence que les mœurs établies par l'Islam au profit des passions de l'homme, constituent un obstacle à la conversion au christianisme, mais pareil empêchement peut se rencontrer ailleurs. Ce que l'on doit constater, c'est qu'en raison d'un amoindrissement moral, consécutif à l'affaiblissement des croyances, la religion de Mahomet a rencontré une certaine bienveillance officielle, alors que le culte national devenu, trop austère pour une mentalité dévoyée, était frappé d'une défaveur instinctive avant d'être l'objet d'une hostilité déclarée, de cette inextinguible haine dont parlait le P. Lacordaire.

En Tunisie, la France veut ignorer que la liberté de conscience n'existe pas ou n'existe qu'à demi. Un chrétien est parfaitement libre de se faire musulman, mais un musulman qui embrasserait le christianisme encourrait de sévères pénalités.

Avant l'occupation, deux jeunes fiancés convertis au christianisme furent saisis au moment où ils quittaient le pays et subirent la peine capitale. On peut supposer que la pénalité serait différente aujourd'hui, mais la loi subsiste, et l'on peut dire que l'évangélisation est plus difficile dans ce pays où flotte le drapeau tricolore qu'elle ne l'est au centre de l'Afrique.

M. l'abbé Klein a fait connaître les villages d'Arabes chrétiens de la plaine du Cheliff; on trouve parmi les groupes de Kabyles catholiques, comme dans ces premières créations, la famille constituée sur la base respectée du mariage indissoluble. Or, bien que la femme paraisse moins amoindrie chez les Kabyles que chez les Arabes, elle reste chez eux dans une situation de cruelle infériorité vis-à-vis de l'homme. Qu'elles soient données, en quelque sorte, à titre précaire à l'époux qui aura fourni la dot à la convenance de leur famille, la jeune fille ou la femme déjà divorcée auront à supporter la charge des travaux les plus pénibles, et si elles ne donnent pas d'enfants et surtout de fils à leurs époux elles courront le risque d'une répudiation conforme à l'usage.

Le Kabyle est rarement polygame, mais il pratique le divorce au gré de sa fantaisie, c'est le brutal abandon rêvé par certains sous le titre de consentement d'un seul.

La femme est tenue dans l'ignorance par mépris et par calcul, néanmoins les Sœurs Blanches ont pu réunir dans leurs écoles plus de quatre cents petites filles, nombre presque égal à celui des garçons qui fréquentent les écoles des Pères Blancs.

Les religieuses ont gagné la confiance des familles en s'attachant à préparer de bonnes ménagères kabyles. Grâce à un enseignement strictement approprié au genre de vie auquel elles sont destinées, les Sœurs ont pu faire de leurs élèves des compagnes enviées par leurs compatriotes. On a pris particulièrement soin

d'enseigner des travaux d'aiguille d'usage tout à fait courant, enseignement judicieux, car, par le fait de l'incapacité de leurs femmes, les Kabyles sont contraints de réparer eux-mêmes leurs vêtements.



Famille kabyle.

Dans leurs écoles, religieux et religieuses reçoivent des élèves musulmans et peuvent, tout en restant dans les limites que comporte, d'après le Manuel officiel, l'enseignement moral d'une bonne école laïque, tel qu'on le comprend en Algérie, exercer une action effi-

cace sur la mentalité indigène. A l'appui de ce qu'ils ont à dire « sur le lien qui existe au fond de nos âmes entre la loi morale et l'idée de Dieu », les instituteurs doivent notamment, aux termes du Manuel, prendre des exemples dans l'Évangile et le Coran.

Les écoles des Missions sont au nombre de dix-sept ; mais le moyen d'influence le plus efficace résulte de la pratique des œuvres d'assistance charitable ; les Pères possèdent en Algérie trois hôpitaux et quinze dispensaires ; du mois de juin 1906 au mois de juin 1907, 109,225 malades avaient reçu des soins dans ces établissements.

L'hôpital de Sainte-Eugénie, appartenant à l'Administration française, est confié par elle aux Sœurs Blanches. C'est un bel établissement, dont le seul défaut est d'être insuffisant pour l'agglomération de populations qu'il est appelé à secourir ; le nombre des lits est de cent cinquante pour les hommes, autant pour les femmes. Les religieuses faisaient les honneurs de l'hospice auquel elles ont consacré leur vie, avec une gracieuse complaisance, heureuses de montrer tout ce qui est fait pour le bien-être des malades, et notamment une salle d'opérations, pouvant être comparée à celles des établissements de la métropole. On est pris de regret en songeant que les ressources limitées d'un pays pauvre font obstacle, aussi bien pour l'assistance que pour l'enseignement, à la réalisation des intentions bienveillantes du Gouvernement de l'Algérie.

Beaucoup de femmes sont accompagnées par leurs plus jeunes enfants, et ce n'est pas sans attendrissement



que l'on parcourt ces salles, où la philanthropie et la charité unissent leurs ressources pour le soulagement de tant de misères mornes et silencieuses. Au nombre des malades se trouvait un blessé amputé d'un bras ; un mauvais fusil avait éclaté entre ses mains au moment



A la Mission.

où il essayait d'en faire un usage resté suspect. Cet homme n'ayant pas l'autorisation de porter une arme devait, au sortir de l'hôpital, subir la peine prévue pour cette infraction de nature inquiétante dans un milieu où les vengeances s'exercent impitoyables et même à l'aide de professionnels salariés.

L'ensemble des établissements créés en Algérie par les Pères Blancs, est desservi par cinquante-cinq missionnaires, sept catéchistes et quatre-vingt-quatre

Sœurs. Le nombre des néophytes est de neuf cents environ.

Une journée passée à Beni-Mengallet avec ces religieux exemplaires, qui unissent la simplicité au savoir, laisse au visiteur une impression dont le souvenir ne saurait s'effacer.

Dans les montagnes, les Pères Blancs, très au fait des travaux historiques récents, appréciaient tout particulièrement les ouvrages du regretté Abbé Fouard, de M. Paul Allard et de M. l'abbé Vacandard.

L'après-midi, l'assistance du matin se retrouvait à la chapelle avec la même ferveur, le même recueillement. On ne pouvait se défendre, en admirant cette jeune chrétienté, prémices de l'apostolat parmi la foule infidèle, de songer à l'apparition de l'Eglise dans le monde païen, aux âges apostoliques.

En conversant avec les religieux, on prend conscience d'une des causes qui assurent le succès de leurs missions : la connaissance exacte des misères morales de l'homme et la céleste compassion pour cette infortune. Le missionnaire ne saurait subir cette impression dédaigneuse qu'éprouve trop souvent le voyageur s'arrêtant à l'aspect extérieur du pauvre. En Kabylie, la négligence du costume, portée à l'extrême, même par calcul, justifierait la répugnance.

En regagnant la mission avec le R. P. Baldit, on croisa un indigène, loqueteux à faire envie à un émule de Callot. Or, ce déguenillé n'était nullement le misérable qu'il affectait d'être par souci de sécurité, c'était le fils d'un forgeron rapportant probablement des recouvrements au logis paternel.



Si, apercevant une femme montant une charge d'eau, l'on compatit au sort de la pauvrete, on apprend que la descente, le séjour à la fontaine et le retour au logis sont les meilleurs moments pour la femme kabyle. C'est là que se font les rencontres journalières entre dames exclusivement, bien entendu ; la source, c'est le salon en plein vent et, quand les ménagères y sont réunies, les hommes doivent rester à distance. Les femmes sont tenues de descendre et de remonter par groupes et si, à l'occasion de cette règle, on s'apitoie sur la surveillance jalouse dont elles sont l'objet de la part de leurs maris, on apprend que c'est le moindre mal, l'obstacle nécessaire à un épouvantable dévergondage. L'amour très réel de l'enfant, seule protection efficace pour garder à la femme sa place au foyer, est un autre gage de moralité relative.

Il arrive d'apprécier sévèrement la rudesse avec laquelle sont élevés, chez les montagnards, les enfants dès le plus jeune âge.

A la réflexion, on se rend compte que si les femmes transportent sur leur dos les pauvres petits, singulièrement cahotés, alors que leurs mères sont au travail, c'est sous l'influence de la nécessité.

Une visite aux cimetières, dont le nombre et l'étendue sont en rapport, en Kabylie, avec la densité de la population, n'est pas sans intérêt. Si, dans un cimetière destiné aux étrangers, les tombes sont disposées avec peu de soin, il en est tout autrement dans une nécropole établie à quelque distance de la mission. Là, les pierres tombales, pressées les unes contre les autres, sont symétriquement rangées et rituellement orientées.

Au delà du cimetière s'élève une chapelle musulmane dite *kouba* ; une sorte de cierge était allumé dans ce sanctuaire, et, près de ce lieu de pèlerinage, divers objets étaient suspendus, à titre d'*ex-voto*, à des arbres dessinant une sorte de croix.

Une fillette apportait comme offrande à la *kouba* un plat de kouskous. Ces faits attestent l'existence d'un ensemble de pratiques religieuses observées sous l'influence de la croyance à l'existence de Dieu, à l'action de la Providence, notions naturellement perçues par les esprits simples, alors qu'elles échappent parfois au savoir et au génie, arrêtés dans leur évolution vers le vrai, par l'étude de multiples phénomènes, et plus encore par la rencontre de beaucoup d'hypothèses.

Le retour à Michelet, sous la conduite de l'excellent Père Baldit, fut l'occasion d'une leçon de choses intéressante au point de vue même de l'histoire de la conquête. Un aperçu fut pris fortuitement de l'impression laissée aux indigènes par les souvenirs de la lutte. Un vieux Kabyle voulut indiquer au visiteur, par l'obligeante entremise de son pieux compagnon, comment les Français, lors de leur première apparition, avaient établi leur camp au sommet du massif qui surmonte Michelet. Ils sortaient, disait-il, le matin, rayonnaient dans le pays, rentraient le soir ; ils disparurent un jour, et revinrent seulement deux ans après. L'accent du narrateur, l'expression de sa physionomie, ne trahissaient ni haine, ni rancune, seulement un sentiment de légitime fierté, en rappelant la résistance glorieuse.

L'éminent religieux que je me prenais à qualifier de

Monseigneur, tant sa physionomie ascétique paraissait être celle d'un patriarche, me disait avoir connu un Kabyle qui racontait avec une inspiration véritablement épique les épisodes mémorables d'une lutte où, quelle que



Village kabyle.

fût la fortune des armes, l'honneur demeurerait partagé. On comprend qu'un officier ayant pris part, aux débuts d'une brillante carrière, aux campagnes de Kabylie, M. le Général de Torcy, ait voulu, en se rendant au Maroc, revivre en quelque sorte le passé. Les troupes

espagnoles n'avaient-elles pas à réduire, comme l'avait fait l'armée française, des populations berbères, retranchées dans les défenses naturelles d'une région montagneuse ?

Chemin faisant, il a été donné de constater la vénération inspirée par le Père. Des indigènes s'approchaient, lui prenaient la main et la baisaient, et il advint au touriste de partager, assez confus, un hommage qui était pour lui un excès d'honneur im-  
mérité.

On fit la rencontre de marabouts avec lesquels on échangea un salut, et le Père m'apprit, quand ils nous eurent quittés, qu'il tenait en grande estime et sympathie l'un d'eux, aussi bien pour son caractère que pour son savoir. Cet homme, de mœurs chrétiennes, me disait-il, n'avait eu qu'une femme et bien qu'elle ne lui eût pas donné d'enfants, il l'avait gardée. En outre, véritable savant, ce musulman était venu en aide au missionnaire pour la traduction de l'Évangile en langue kabyle.

Ces relations s'expliquent, car, me disait un interprète indigène, les Pères Blancs, tout le monde les aime. Le respect ne s'arrête pas à la personne des serviteurs de Dieu, il s'étend à la religion qui inspire leurs actes ; le digne marabout dont nous avons parlé, convient que la doctrine des chrétiens est supérieure au point de vue de la morale.

Le publiciste trop brièvement cité, M. François Charveriat, enlevé par la mort au début d'une carrière qui s'annonçait brillante, « pensait avec raison,

suivant son éditeur, que la France n'aurait rien fait, tant que les indigènes ne seraient pas de véritables Français..... il comprit bientôt qu'un peuple dont toute la vie a pour base la religion mahométane, ne pourrait devenir Français qu'en devenant Chrétien. »



Vue du Djurjura.

D'autres peuvent songer à réaliser l'assimilation à l'aide de la Libre-Pensée. Ce serait un gros risque à courir que de vouloir introduire dans l'école indigène des doctrines franchement négatives. Il est vrai qu'en pareille matière, on procède par voies détournées et que les succès dissolvants obtenus ailleurs, grâce à une méthode insidieuse, pourraient engager à s'en prendre à la foi des adorateurs d'Allah, en usant de moyens



analogues. Jusqu'ici, la crainte du sentiment populaire a servi la cause de la sagesse en Algérie.

Quoi qu'il en soit des desseins officiels, il est intéressant d'observer comment, dans un groupe catholique rencontré en pays d'Islam, se trouve modifiée la situation de la femme ; ce n'est plus l'esclave de l'homme, c'est sa compagne, consciente à la fois de ses droits et de ses devoirs ; elle possède la sécurité du foyer. N'est-ce pas le sentiment de cet inexprimable bonheur qui a, sous toutes les latitudes et par intuition, fait de la femme chrétienne, suivant l'expression liturgique, le sexe pieux ?

Si chez les Kabyles, généralement monogames, la polygamie ne produit pas les terribles ravages signalés ailleurs par une femme de grande distinction, M<sup>me</sup> Dieulafoy, la faculté de répudiation réservée à l'homme « détruisant l'union des foyers, sapant la morale, ravalant la femme, enlevant à la moitié du genre humain la conscience de sa dignité » est la conséquence de l'inégalité établie entre les deux sexes par la loi de l'Islam. De son côté, M. Charveriat avait confirmé cette appréciation en constatant que, sous l'influence de mœurs vicieuses et brutales, on ne rencontrait pas chez les populations kabyles la jeune femme dont la beauté et la charme trouvent leur épanouissement à la suite du mariage librement et joyeusement contracté, avec des envolées d'immatérielle et réciproque tendresse.

Après avoir étudié, dans la mesure où le permettait le servage professionnel, le développement de la civili-

sation chrétienne dans le monde romain, en Europe et dans notre France, grâce aux travaux de M. Guizot, de M. Ozanam, des membres éminents de notre Compagnie, M. l'abbé Vacandard, M. Paul Allard, et d'autres que nous regrettons, tels que M. l'abbé Fouard, M. de Beaurepaire ; après avoir suivi dans le présent l'œuvre des missions, quel attrait n'éprouve-t-on pas à rencontrer, au déclin de la vie, une évolution naissante attestant l'inlassable action de Dieu pour affranchir les faibles, pour ménager aux captifs involontaires d'une foi sensuelle, l'accès d'un idéal spiritualisé ?

Les sentiments marqués par la population kabyle à l'endroit des missionnaires et des sœurs, la montre digne d'estime. C'est une belle chose de savoir supporter, sans froissement misérable, la supériorité morale, c'est l'indice d'une intime aspiration vers le bien.

Puissent Pères Blancs et Sœurs Blanches servir toujours, dans la liberté commune, la double cause de la gloire de Dieu et de la grandeur de notre pays ! Puissent-ils, sans porter ombrage à d'autres mérites, en s'associant par leurs œuvres à toutes les inspirations généreuses, contribuer, grâce à leur charitable abnégation, à faire bénir un jour, par ceux qui lui sont soumis, le pouvoir de la France !

#### OUVRAGES CONSULTÉS :

*A travers la Kabylie et les questions kabyles*, par François Charveriat.

*Lettres sur l'Algérie*. Général Donop (1907-1908).

*Plan d'études et programmes de l'Enseignement primaire des indigènes en Algérie* (Alger, 1897).

*Compte rendu des travaux du Congrès de l'Afrique du Nord* (1909).





# SOUVENIRS EPARS

A PROPOS DE PORTRAITS

DE DEUX ANCIENS CHIRURGIENS DE L'HOTEL-DIEU

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE ROUEN.

Par M. le D<sup>r</sup> MERRY DELABOST.

---

MESSIEURS,

En 1887, notre distingué confrère, M. le D<sup>r</sup> Penne-  
tier, appelé, en sa qualité de professeur à l'Ecole de  
médecine et de pharmacie, à prononcer le discours  
d'usage, à la séance solennelle de rentrée des établisse-  
ments d'enseignement supérieur (coutume actuelle-  
ment supprimée), avait, dans un travail très docu-  
menté et plein d'intérêt, fait revivre la physionomie  
originale de Laumonier, un savant chirurgien de  
l'Hôtel-Dieu qui, pendant trente-trois ans, de 1785 à  
1818, avait, avec autant de distinction que de dévoue-  
ment, exercé les fonctions de chirurgien en chef, tout  
en se livrant à des travaux d'anatomie du plus haut  
intérêt. Le D<sup>r</sup> Penne-  
tier terminait ainsi son discours :

« Il ne me reste plus qu'à formuler un vœu. La Ville  
de Rouen a donné, il y a vingt ans, le nom de Laumo-

nier à l'une de ses voies publiques, mais aucun souvenir, aucune plaque commémorative, ne rappellent encore, dans l'Hôtel-Dieu, le nom de l'un des chirurgiens qui ont fait le plus d'honneur à notre cité. N'appartient-il pas à l'Administration hospitalière qui, de son vivant, ne laissa échapper aucune occasion de reconnaître son zèle et ses nombreux services, de sauver sa mémoire d'un injuste oubli ? Je me fais donc ici, Messieurs, bien certainement, votre interprète, en réclamant l'inscription du nom de Laumonier à côté de ceux de Lecat et de Flaubert. »

Messieurs, le vœu du Dr Pannetier aura bientôt, je l'espère, reçu double satisfaction.

Depuis quelques années déjà, en effet, une plaque commémorative, placée par les soins de l'Administration hospitalière dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu, rappelle le souvenir de Laumonier.

En outre, l'an dernier, M<sup>me</sup> Roquigny-Flaubert et son fils, M. Ernest Roquigny, eurent la généreuse pensée d'offrir à l'Administration des hôpitaux, en souvenir de leur père, aïeul et bisaïeul, deux belles toiles, portraits d'anciens chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, Lecat et Laumonier.

Ces portraits ornaient le cabinet de consultations d'Achille Flaubert, logé, comme ses prédécesseurs, dans l'hôpital. Indépendamment de leur valeur artistique, qui, pour l'un des deux, tout au moins, est réelle, ils présentent un intérêt historique de premier ordre, et le beau geste de M<sup>me</sup> Roquigny-Flaubert et de son fils, mérite d'être unanimement loué.

L'Administration a résolu de placer ces portraits dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu.

Les personnes qui ne connaissent pas cet hôpital, pourraient, au premier abord, s'étonner du choix fait d'un escalier pour recueillir de précieux vestiges du passé. Il n'est donc pas inutile de faire connaître les raisons de ce choix.

Sans être monumental, l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu ne manque pas d'un certain cachet artistique, qui ressortit surtout dans une circonstance dont j'ai gardé le souvenir. C'était le jour où le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, vint, après des grandes manœuvres dans le Vexin, visiter l'Hôtel-Dieu.

Le vestibule était rempli de personnages venus pour saluer le chef de l'Etat : membres de la Commission administrative des hôpitaux ; médecins et chirurgiens ; officiers aux brillants uniformes ; sur les marches de l'escalier s'étagaient, en une longue théorie, les religieuses de l'Hôtel-Dieu dans leurs pittoresques costumes.

L'escalier avait vraiment grand air. De tous les locaux de l'hôpital, il est le plus fréquenté. C'est par lui que sont introduits tous les visiteurs de marque ; — c'est assurément là que les deux portraits seront le mieux en vue.

Le choix de cet emplacement se trouve ainsi expliqué et justifié ; — et cela d'autant mieux qu'on y voit déjà réunis d'intéressants souvenirs.

En commençant l'ascension, nous apercevons, à

notre gauche, une table de marbre, sur le fond noir de laquelle ressort, en lettres d'or, le nom d'un jeune étudiant en médecine, Ragueneau, mort le 27 juillet 1893, au champ d'honneur du corps médical, des suites d'une diphtérie contractée à l'Hospice-Général. La table destinée à conserver les noms des victimes du devoir professionnel est vaste. Puisse-t-elle ne se remplir que bien lentement !

Au-dessus d'un palier situé à mi-étage, en face de la porte d'entrée, est placée, au centre, une autre grande table de marbre, entièrement remplie par une inscription latine rappelant que, sous le règne de Louis XV, l'ancien hôpital de Sainte-Madeleine, situé près de l'église métropolitaine, menaçant ruine, on construisit — *extra urbem* — sur un vaste emplacement où l'on pût jouir d'un air plus pur et plus salubre, le magnifique hôpital actuel. Commencé en 1749, il fut terminé en 1758 et ouvert le 16 juillet de cette même année.

A gauche de ce tableau, une plaque de marbre porte l'inscription : Achille Flaubert, chirurgien, 1813-1882; sur une autre, disposée symétriquement, on lit : J.-B.-P.-N.-R. Laumonier, chirurgien, 1749-1818.

Parvenus au premier étage, si nous tournons le dos à la cour, nous apercevons, à notre droite, occupant le centre d'un grand panneau, un buste sur une console, et de chaque côté du buste, une plaque de marbre.

Le buste, dû au ciseau de Pradier, est celui d'Achille-Cléophas Flaubert, chirurgien en chef, père de deux glorieux enfants de notre cité : — Achille, son digne

successeur dans les fonctions de chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; Gustave, l'éminent écrivain, auquel une statue a été érigée à Rouen.

Les deux plaques commémoratives rappellent, l'une, la mémoire de « C.-N. Lecat, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en 1731 », l'autre, la mémoire de « Lépecq de la Clôture, médecin de l'Hôtel-Dieu, en 1771 ».

A un étage supérieur, au-dessus du tableau qui rappelle la création de l'Hôtel-Dieu actuel, se voit une vaste table de marbre portant des inscriptions fort intéressantes, car elles consacrent les noms des bienfaiteurs des hôpitaux (1). Des places y restent disponibles ; il est à désirer qu'elles soient promptement comblées, car les hôpitaux de Rouen sont loin, très loin d'être riches, comme le sont certains autres, ceux de Lyon, par exemple. Administrateurs et médecins ont à souffrir de cette situation ; trop souvent elle les met dans l'impossibilité de faire profiter les malades de progrès scientifiques trop coûteux pour le budget restreint dont on dispose.

\* \* \*

Deux exemples récents serviront à montrer, une fois de plus, quels inestimables services rendent à l'humanité et à la science les personnes généreuses qui disposent de leurs libéralités en faveur des malades des hôpitaux, et des Ecoles de médecine. Ils montrent aussi combien sont intimement liés, dans bien des cas, les

(1) La liste des bienfaiteurs des hôpitaux est reproduite à la fin de ce travail.



intérêts des administrations hospitalières et ceux de la pratique ou de l'enseignement médical, — sans parler des intérêts du public, puisque ce dernier profite, en définitive, de progrès réalisés au moyen de recherches qui, pour être probantes, ne peuvent guère être entreprises que sur une vaste échelle.

Grâce à un don de l'Association des anciens élèves de l'École de médecine et de pharmacie, le service de la clinique chirurgicale, à l'Hôtel-Dieu, était depuis une dizaine d'années pourvu d'un laboratoire de radiographie, où l'emploi thérapeutique des rayons X avait été pratiqué aussi largement que possible.

Mais, par suite de l'évolution rapide de la science et des appareils radiologiques, ce modeste laboratoire avait grand besoin de transformations, vivement désirées par le professeur de clinique chirurgicale. Une circonstance imprévue vint, l'année dernière, procurer au professeur Cerné, au delà même de ses espérances, les satisfactions qu'il désirait.

Une dame Mellier avait légué, en souvenir de son fils, « à M. le D<sup>r</sup> Brunon, directeur de l'École de médecine et de pharmacie, une somme de 10,000 francs, à charge d'employer cette somme à la création, à l'augmentation ou à la réorganisation de tel des services de l'École de médecine qu'il jugera le plus utile à l'enseignement. Il le fera sans aucun contrôle. »

M. le D<sup>r</sup> Brunon décida d'employer les 10,000 francs à l'accroissement du laboratoire de radiographie — qui portera dorénavant le nom de « Paul-Mellier. »

Aussi, à l'heure actuelle, le service de la clinique

chirurgicale possède-t-il une très belle installation, pourvue d'instruments puissants qui se manœuvrent avec une admirable précision, grâce à un mécanisme perfectionné; ce qui m'a permis d'apprécier combien est vraie cette parole du savant professeur Bouchard : « Nous vivons dans un temps où il fait bon vivre quand on s'intéresse aux choses de la médecine. »

Redevenu, en effet, par occasion, étudiant en médecine, et cela, avec grand plaisir, malgré mon âge, j'ai assisté à des examens radioscopiques qui m'ont émerveillé.

Dans une obscurité complète, debout entre une ampoule de Crookes et un écran qu'observent avec une attention soutenue l'opérateur et les assistants, le malade ingurgite une excellente et inoffensive crème au bismuth. Aussitôt, à travers toute l'épaisseur du thorax et de l'abdomen rendus transparents, le bismuth, interceptant les rayons X, comme le ferait une plaque métallique, est vu descendant le long de l'œsophage, s'engageant dans l'estomac, le parcourant, en révélant les anomalies lorsqu'il en existe.

Si le bismuth a été ingéré quelque temps à l'avance, comme l'exigent certaines recherches, on peut encore l'apercevoir aux divers points des intestins où les mouvements péristaltiques l'ont amené.

Je ne fais, bien entendu, qu'indiquer très sommairement l'une des applications des rayons X; ne suffit-elle pas pour faire comprendre que la clinique trouve, dans cette méthode, un précieux auxiliaire pour le diagnostic souvent si obscur des affections thoraciques et abdominales ?

L'outillage sert, à la fois, comme moyen de diagnostic et comme procédé de traitement. L'empressement avec lequel le chef du service met son laboratoire et ses connaissances spéciales à la disposition de ses confrères rend cette annexe de la clinique doublement précieuse, car les malades de ce service ne sont pas seuls bénéficiaires de ces améliorations, dont peuvent également profiter les malades des autres services de l'hôpital et même des malades de l'extérieur.

Quand aux propriétés thérapeutiques des rayons X, le nombre des guérisons obtenues, grâce à eux, dans des maladies diverses, et, en particulier, sans opérations, dans des cas de maladies cancéreuses avérées, est maintenant trop considérable pour qu'on puisse, malgré quelques insuccès inévitables, les mettre en doute. Certains cas sont fatalement au-dessus des ressources de l'art.

Le legs pieux de M<sup>mo</sup> Mellier mérite donc la reconnaissance publique, et le D<sup>r</sup> Brunon doit être félicité d'en avoir fait un emploi aussi judicieux, aussi utile.

\* \*

Mais les applications thérapeutiques des rayons X ne peuvent se faire qu'à la surface des corps.

Un autre agent thérapeutique, de même ordre, le *radium*, permet de s'attaquer à des affections plus profondes.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les intéressants et substantiels mémoires présentés au concours du prix Bouctot, en 1908, par M. le D<sup>r</sup> X. Gouraud et

M. Saunier, sur *la radio-activité des sources thermales*. A cette occasion, notre distingué confrère, M. Lecaplain, vous présenta un savant rapport dont il est utile de rappeler quelques points : 1° la découverte, par l'illustre physicien Becquerel, en 1896, de radiations spéciales émanant des sels d'uranium « radiations présentant de grandes analogies avec les rayons cathodiques et les rayons X de Röntgen, dont les surprenantes propriétés ont émerveillé le monde entier » ; 2° la découverte, par M. et M<sup>me</sup> Curie, du *radium*, extrait de la pechblende, et qui constitue le type des substances radio-actives ; 3° les applications que l'on avait commencé à faire des sels de radium à la thérapeutique.

Avec raison, M. Lecaplain s'était élevé contre les enthousiasmes excessifs qui, au risque de compromettre l'avenir d'une excellente méthode de traitement, prétendent en faire une panacée universelle.

Mais, ces exagérations mises à part, il est indubitable — de nombreuses observations le prouvent — que la découverte du radium et de ses propriétés a mis entre les mains des praticiens un précieux moyen de lutte, sans effusion de sang, contre certaines formes du cancer, ce mal jusque là réputé, non sans raison, impitoyable.

Il importait donc de se procurer ce remède nouveau. Mais pouvait-on demander à une administration hospitalière dont les ressources sont trop modestes un médicament dont un gramme coûte 400,000 francs ?

« Il reste un moyen » — écrivit le D<sup>r</sup> Cerné, dans le

numéro du 15 janvier 1909 de la *Normandie médicale*, « faire appel à la générosité publique. Au nom des malades cancéreux, je demande à un ou plusieurs philanthropes rouennais les 4 à 5,000 francs dont nous avons besoin pour sauver ceux que le radium peut sauver. »

La réponse ne se fit pas attendre : le numéro suivant du même journal débutait ainsi : « Notre appel a été entendu. Un homme de grand cœur, qui n'a jamais cessé, au milieu des merveilleux développements d'une grande industrie, de penser aux intérêts, à l'hygiène, à la moralisation de ses ouvriers ; dont les œuvres philanthropiques sont universellement connues, a mis à notre disposition la somme que nous sollicitons pour l'achat de quelques parcelles de radium. M. Badin, de Barentin, n'a pas seulement témoigné sa sollicitude à son personnel, il a fondé, pour la commune de Barentin, un hôpital-hospice, un sanatorium, une crèche, etc.

« Aujourd'hui, c'est aux Rouennais qu'il prête son généreux concours. Au nom des malheureux, au nom de l'École de médecine de Rouen, nous lui présentons ici, dans ce journal dont il est le lecteur assidu depuis nombre d'années, l'hommage de notre respectueuse admiration et de notre profonde reconnaissance.

« Ce noble exemple sera suivi, nous ne pouvons en douter. Au minimum indispensable que nous allons posséder, d'autres dons s'ajouteront et notre service du radium pourra se compléter pour le plus grand bien de tous. — A. CERNÉ. »

Ce serait, Messieurs, affaiblir l'effet de ces paroles

éloquentes et émues que d'y ajouter un seul mot. Je reviens donc, sans plus tarder, au sujet dont la contemplation suggestive de la liste des bienfaiteurs des hôpitaux m'a, un instant, écarté.

\*  
• •

C'est en face du buste de Flaubert, dans un grand panneau resté vide jusqu'ici, et convenablement éclairé, que la Commission administrative a résolu de faire placer les portraits de Lecat et de Laumonier, avec une inscription rappelant les généreux donateurs (1).

Chargé par la famille de mon regretté maître et ami, le Dr Achille Flaubert, d'offrir ces portraits à l'Administration hospitalière, je tiens d'abord à remercier MM. les Administrateurs de l'excellent accueil qu'ils ont fait à ma démarche.

Ensuite, il m'a semblé que le devoir s'imposait presque de faire revivre pour quelques instants les personnages dont je viens de rappeler les noms, non point en entreprenant d'en écrire l'histoire, ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin — cette histoire, d'ailleurs, a déjà été écrite, et mieux que je ne saurais le faire, pour certains d'entre eux — mais simplement en traçant, dans une rapide esquisse, quelques traits caractéristiques de leurs personnalités.

La mémoire de mon maître, Achille Flaubert, était riche en souvenirs, provenant de traditions paternelles : il se plaisait à les évoquer dans l'intimité ; quelques-

(1) Depuis cette lecture, le placement a été effectué, et dans les conditions les plus satisfaisantes.



uns d'entre eux trouveront place dans cette communication.

Commençons par Lecat. A bien des titres il mérite de figurer le premier dans cette revue : il est le plus ancien de tous et c'est à lui, pour une bonne part, que notre Compagnie doit l'existence.

Bien curieuse figure que celle de Lecat, dont notre excellent confrère, M. le Dr Boucher, nous a raconté, dans une très intéressante notice, insérée au *Précis* de 1901, les débuts mouvementés et laborieux.

Son père exerçait la chirurgie à Blérancourt, bourg de Picardie, où Lecat naquit le 6 septembre 1700. Il était destiné à devenir chirurgien de campagne comme son père ; mais les dispositions d'un esprit très éveillé dès le jeune âge et avide de connaissances variées, l'entraînèrent tout d'abord vers d'autres études. Ce fut la philosophie qui l'attira, en premier lieu, puis la théologie ; il embrassa même, nous dit le Dr Boucher, l'état ecclésiastique, et, pendant quelques années, porta le petit collet sans avoir prononcé les vœux.

Puis, les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences naturelles, la météorologie, le dessin, l'architecture militaire se disputent tour à tour ou simultanément ses préférences, si bien que, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, il demeure indécis sur le choix d'une carrière.

Enfin, il se décide à s'orienter vers la chirurgie et commence ses études à Reims, sans pourtant abandonner les sciences qui l'avaient, les premières, captivé, puisqu'en 1721, on le voit publier, à Reims, une dis-





LECAT



sertation sur le balancement des arcs-boutants de l'église Saint-Nicaise, pour démontrer que le mouvement très sensible éprouvé par ces arcs-boutants, lorsqu'on sonne les cloches, n'altère en rien leur solidité; et qu'en 1725, à l'occasion d'une aurore boréale qui avait considérablement impressionné l'opinion publique, il publie une lettre dans laquelle il combat la superstition populaire qui voulait voir, dans ce phénomène, des présages fâcheux. Il quitte Reims, pour aller à Paris continuer ses études et devient l'élève du célèbre chirurgien Morand, et de Winslow, le grand anatomiste.

Ce fut à cette époque que l'archevêque de Rouen, Mgr de Tressan, eut occasion de le rencontrer. Frappé de la vivacité de son intelligence et de sa merveilleuse facilité de travail et d'assimilation, il se l'attacha comme chirurgien avant même qu'il eut conquis ses grades.

Quelques années plus tard, Lecat est définitivement fixé à Rouen, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, démonstrateur royal d'anatomie, lithotomiste patenté, etc., etc. Son activité tient du prodige; il correspond avec presque toutes les Sociétés scientifiques de France et de l'étranger, prend part à tous les concours, à tous les débats scientifiques de quelque importance; se voit invité par l'Académie royale de chirurgie à ne plus concourir pour ses prix, son nom ayant pour effet de décourager et d'écarter tous les autres concurrents.

« La Société des Curieux de la Nature, de Saint-Pétersbourg, qui avait coutume de donner un surnom

résumant ses qualités à chacun de ses membres, l'appela Plisthonicus, c'est-à-dire le remporteur de prix. » (D<sup>r</sup> Boucher.)

C'était, a dit de lui un ancien membre de notre Compagnie, dans un discours à l'Académie, le 8 août 1844, « un de ces esprits qui ne peuvent contenir en eux-mêmes le feu qui les anime et dont l'ardeur se communique à tout ce qui les entoure ».

Après avoir fondé, avec quatre de ses amis, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, il en assura la vitalité par sa fécondité inépuisable. Sur 257 communications qui figurent au *Précis*, de 1751 à 1760, 74 sont de lui. Il fut directeur, en 1745, et secrétaire pour la classe des Sciences de 1752 jusqu'à sa mort, en 1768.

En 1762, Lecat avait reçu des lettres de noblesse.

Son mérite était trop éclatant, ses succès en tous genres trop notoires pour ne pas susciter de jalousies.

Que ne lui reprocha-t-on point ? ambition, vanité, désir immodéré de paraître, etc., etc.

Mais ce fut surtout à l'occasion d'un voyage à Lille, en 1755, que se déchaînèrent les attaques les plus virulentes. Il fut dénoncé à l'Académie royale de chirurgie, dont il était membre associé régnicole, comme s'étant livré à des pratiques charlatanesques.

Et, chose surprenante, affligeante même, plus de cent ans après sa mort, on vit ces accusations reparaître sous la plume d'un historien de grand talent et des plus honorables(1), mais qui semble, dans cette occasion, avoir trop

(1) Guardia, *La Médecine à travers les siècles*.

écouté les rancœurs des ennemis de Lecat. Voici, en effet, les traits sous lesquels il le représente : « C'est dans la catégorie des médecins vaniteux qu'il faut ranger Lecat, célèbre chirurgien de Rouen, et membre de l'Académie royale de chirurgie. Cet homme habile, qui s'était fait une grande réputation dans son art, devait sa notoriété autant à ses talents, qu'on ne saurait justement contester, qu'aux soins assidus qu'il donnait à l'entretien et à l'accroissement de sa renommée. J'ai sous les yeux une lithographie qui le représente d'après un très beau portrait conservé à Rouen (1).

« Le front est découvert et l'œil très vif ; il y a sur ce masque beaucoup d'intelligence et de finesse. Mais ce nez proéminent et pointu, cette bouche largement

(1) Sans nul doute, ce portrait est celui qui vient d'être offert par M<sup>me</sup> Roquigny-Flaubert à l'Administration des hôpitaux, et la lithographie est un double de celle qui figure dans la salle de vos séances.

Le portrait ne porte pas de signature, du moins dans les parties de la toile accessibles à la vue ; mais un très intéressant travail de M. l'abbé Porée, membre correspondant (*Notes sur quelques portraits de Lecat*), inséré dans le *Précis* de 1898-1899, permet de l'attribuer avec certitude à Dupont. La gravure, conservée dans la salle des séances, est signée Bacheley, elle est la reproduction exacte du portrait, sauf qu'elle représente Lecat vu à gauche, alors que la toile le représente vu à droite.

D'après M. l'abbé Porée, il y aurait eu (outre celui qui nous occupe), plusieurs portraits de Lecat ; l'un de Thomiers, gravé par Jean-Georges Wille ; un autre de Jean-Bernard Restout, gravé par Henriquès ; un troisième appartient à M. l'abbé Blanquart, curé de la Saussaye (Eure), membre correspondant de l'Académie. Sur le fond, à droite, on lit la signature : peint par Le Chevalier Sixe, en 1751.

M. Moinet, ancien directeur des hôpitaux, a bien voulu faire les photographies des portraits de Lecat et de Laumonier qui sont jointes à ce travail.

fendue, ce menton court, arrondi et relevé, le pli qui avoisine la commissure des lèvres et la saillie des pommettes, composent un visage d'une physionomie très complexe, où l'on démêle pourtant trois sentiments en prédominance : la satisfaction de soi-même, l'inquiétude et l'insolence. Avec ses traits aigus et sa face osseuse, Lecat représente à merveille le type de la vanité inquiète. Le physique du personnage répond parfaitement à l'esprit et au caractère qu'il fit paraître dans une carrière parcourue non sans éclat et sans utilité, malgré la préoccupation qu'il eut constamment de contenter sa vanité sans mesure. »

Sans mettre en doute une sagacité permettant de découvrir les sentiments intimes d'un individu dans l'analyse de son portrait, la forme des protubérances ou des rides de son visage, je ne puis me défendre de penser que l'auteur de cette description eût peut-être éprouvé quelque embarras pour la faire, s'il n'eût connu d'abord l'histoire du personnage et s'il ne s'était, à son insu, laissé influencer par les critiques acerbes de ses adversaires.

Certes Lecat n'était pas sans défauts. Lui-même convient, non sans malice, que la satisfaction de remplir son devoir n'était pas son unique mobile.

On lit, en effet, dans la préface du *Précis* concernant les opérations de la taille : « L'auteur le plus désintéressé, le plus dévoué au bien public, a deux buts lorsqu'il travaille : le bien public et le sien propre, soit honneur, soit profit. Celui qui ne le dit pas le pense ; ou, si c'est possible qu'il n'y pense pas, il est entraîné par



ce sentiment comme par l'instinct. Le public n'est pas dupe de celui qui cache ce sentiment avec le plus d'art ».

Au nombre des défauts qu'on lui a reprochés, à tort ou à raison, mais certainement en les exagérant, Lecat n'avait donc pas celui d'afficher des prétentions au désintéressement ; il semble même assez vraisemblable, à distance, qu'il dût pratiquer cette vertu dans une certaine mesure, car, après une carrière sans doute lucrative, il mourut laissant assez peu de fortune pour que l'Administration des hôpitaux se considérât comme obligée de venir au secours de sa veuve.

Quant à l'affaire de Lille, je crois qu'envisagée sans parti-pris, elle peut se résumer de la manière suivante : Lecat avait été appelé à Lille par un M. de Vallerave, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, et deux dames, affligées comme lui de cataractes.

M. de Vallerave, qui était l'un des principaux magistrats de Lille, lui demandait, dans sa lettre, s'il voudrait faire une tournée dans les villes de Flandre et pratiquer les opérations qui se présenteraient.

Avant de continuer ce récit, permettez-moi, Messieurs, une petite digression. Pour apprécier sainement les actions humaines, surtout lorsqu'elles remontent à une époque lointaine, il ne faut pas les considérer dans le cadre actuel de l'existence, mais dans le milieu, le temps, les circonstances où elles ont été accomplies.

Or, si, de nos jours, le développement des études médico-chirurgicales, et, en particulier, de l'anatomie et



de la médecine opératoire, a rendu accessibles à de nombreux praticiens des opérations autrefois réservées, et pour cause, à un très petit nombre de privilégiés ; si, à l'heure actuelle, dans tous les centres importants, et même dans de petites villes ou bourgades, se rencontrent, couramment, des chirurgiens instruits, habiles, capables de mener à bonne fin les opérations les plus délicates, il était fort loin d'en être ainsi du temps de Lecat. Le D<sup>r</sup> Boucher nous a montré quelles difficultés rencontra Lecat lorsqu'il voulut enseigner l'anatomie, sans la connaissance approfondie de laquelle il est impossible de faire de bonne chirurgie.

Fort rares étaient donc, à cette époque, ceux qui pouvaient, osaient se livrer à la pratique des opérations. Presque tous les cas un peu difficiles étaient centralisés au chef-lieu. J'ai entendu raconter par Flaubert que, durant de longues années, et encore au commencement du siècle dernier, il y avait à l'Hôtel-Dieu une salle (salle Saint-Ferdinand) pouvant contenir, si je ne me trompe, seize ou dix-huit lits, exclusivement réservés aux malades opérés ou à opérer de la pierre, et que cette salle était presque constamment remplie.

Lecat était lithotomiste patenté pour toute la province de Normandie.

Magnifique domaine pour s'entretenir la main !

Il n'y a dont rien d'étonnant à ce que ses merveilleuses aptitudes, et l'immense réputation dont jouissaient ses talents d'opérateur, fissent solliciter de très loin son intervention en la mettant à contribution pour les pauvres.

Dans sa réponse à M. de Vallerave, Lecat dit : « Il n'est pas douteux que je me fasse un plaisir d'exercer mon art dans toute son étendue, *partout où j'en trouverai des occasions honnêtes*. Je consens que MM. les Magistrats de Lille informent ceux des autres villes de mon arrivée et de mon séjour à Lille (excepté, pour la taille, celles où opère, en qualité de pensionnaire, mon ami M. Vandergracht, à qui je serais fâché de faire le moindre tort); *mais je ne crois pas qu'il me convienne de donner mon itinéraire; cela sent un peu trop cette espèce d'opérateurs avec laquelle je serais trop honteux d'être confondu; j'opèrerai à Lille seulement, et les affligés des autres villes ou y viendront ou me manderont exprès.* »

M. de Vallerave et les autres magistrats de la province crurent, sans doute, bien faire en avertissant, par affiches, de l'arrivée de Lecat, les pauvres qui avaient besoin d'opérations, et en leur indiquant les précautions préparatoires à prendre.

Cette publicité fut attribuée à Lecat et dénoncée à l'Académie de chirurgie qui chargea l'un de ses membres, M. Bagieu, alors en déplacement à Lille, d'instruire l'affaire.

De retour à Paris, M. Bagieu, que Morand, secrétaire perpétuel de l'Académie, qualifie « bon observateur et praticien excellent » répondit que, « prévoyant les justes inquiétudes de l'Académie sur cela, il avait approfondi l'affaire; que MM. les Magistrats avaient fait imprimer et répandre d'office les lettres-circulaires en question, *que M. Lecat n'y avait aucune part et*

*qu'il s'est comporté partout d'une façon honorable. »*

Cette réponse de M. Bagieu, complétée, corroborée par la lettre écrite par Lecat à l'Académie de chirurgie me semble devoir clore ce débat à l'entière justification de notre concitoyen.

Si je me suis laissé entraîner à vous entretenir de de cette querelle plus longuement que je n'aurais voulu, c'est que j'ai considéré presque comme un devoir de ne pas laisser peser sur la mémoire d'un de nos plus illustres compatriotes des imputations que j'estime imméritées.

\*  
\* \*

Le successeur de Lecat, comme chirurgien en chef, lithotomiste, professeur, fut son gendre David. Aucune plaque commémorative ne lui est consacrée à l'Hôtel-Dieu, et je crois, néanmoins, nécessaire de vous en parler, car il est de ceux dont le nom et les services ne doivent pas être oubliés.

Dans une circonstance semblable à celle qui avait suggéré au D<sup>r</sup> Pennetier l'heureuse pensée de faire revivre la mémoire de Laumonier, M. le D<sup>r</sup> Cerné, professeur de clinique chirurgicale à l'École de médecine, a rappelé, avec sa compétence particulière, les incontestables mérites de David, dont, fâcheusement, la renommée fut éclipsée par le rayonnement persistant de de la gloire de son beau-père.

David n'était pas d'origine normande ; il était né dans l'Ain, à Gex, en 1737 ; mais il fut attiré à Rouen par un concours ouvert devant l'Académie de cette ville

en 1765. Voici en quels termes, plus spirituels que bienveillants, Louis, le célèbre secrétaire général de l'Académie royale de chirurgie, raconte les circonstances qui le fixèrent définitivement dans notre ville.

« M. Lecat, qui tenait un rang très distingué dans l'Académie de Rouen, avait une fille unique, dans l'âge d'être pourvue. Les grâces de la jeunesse et de la figure recevaient un nouveau prix d'une éducation très soignée. Mais, monsieur son père, dont la culture des sciences avait toujours été la passion dominante, plus occupé de sa réputation et de la gloire qu'il y attachait que de la fortune, jugea que les arrangements domestiques demandaient un gendre qui pût lui succéder avec honneur dans toutes ses places. C'était une très bonne dot et elle fut accordée à M. David. M. Lecat fit connaître ses intentions et, sans indiquer précisément un concours, les choses s'arrangèrent de telle façon que plusieurs jeunes chirurgiens se rendirent de Paris à Rouen dans l'intention de mériter la palme. M. David était du nombre. On aurait pu parier presque à coup sûr qu'il aurait l'aveu du père, d'après les succès académiques qui étaient si fort de son goût. La victime paraissait ignorer qu'elle était l'objet de la recherche de ces Messieurs et il est assez probable qu'elle redoutait le sacrifice qu'on devait faire de sa personne. Si l'on s'en rapporte au mécontentement, ou peut-être au dépit des rivaux, qui ont été trompés dans leurs espérances, M. David ne s'est occupé qu'à se rendre agréable à la mère, et il y a réussi. Il sut donc mieux qu'eux calculer les efforts pour parvenir à son but. »

Le Dr Cerné ajoute : « La relation est piquante et méchante, ce que l'on comprendra par l'inimitié survenue entre Louis et David, précisément à propos de Lecat. Mais je dois dire que la tradition d'une sorte de concours est restée dans la famille David, au sujet de ce mariage. »

Dans la suite du temps, les dispositions réciproques de M<sup>me</sup> Lecat et de David, qui, d'après Louis, auraient assuré le triomphe matrimonial de ce dernier, eurent-elles assez de consistance et de durée pour détruire, en ce qui les concerne, la légende, si bien accréditée de nos jours, des relations aigre-douces entre gendres et belles-mères ?

Les quelques détails que donne, à cet égard, le Dr Cerné, prouvent le contraire ; le passage se termine ainsi : « La discorde éclate bientôt, aboutit à des échanges d'injures, à un procès, et, après sept années seulement, à une séparation..... de logement. »

En effet, après la mort de son mari, M<sup>me</sup> Lecat avait été autorisée à habiter à l'Hôtel-Dieu avec son gendre et sa fille.

Mais, comme le fait observer M. Cerné, ce qui nous importe beaucoup plus qu'une vie privée plus ou moins heureusement conduite, ce sont les mérites professionnels. Voici comment le savant professeur apprécie ceux de David :

« Il nous reste, dit-il, à décrire David vraiment chirurgien, apportant au diagnostic et au traitement des maladies une observation scrupuleuse et une perspicacité remarquable. Louis, que nous avons cité plus

haut sur un tout autre sujet, rend à ses qualités une pleine et entière justice, et l'on sait s'il était bon juge! »

« . . . . . Dans ses nombreux mémoires, il est quelques points vraiment importants, où l'on peut dire que David a fixé la science, a posé des règles et formulé des préceptes dont on ne s'est pas écarté depuis lors, ou auxquels on est revenu après s'en être éloigné. Ce sont les maladies des os qui paraissent l'avoir tout particulièrement intéressé. Il est universellement cité comme ayant nettement, le premier, érigé en principe le traitement conservateur dans la nécrose osseuse. »

Le Dr Bouvier, dans ses remarquables études sur les maladies de l'appareil locomoteur, montre qu'en la même année 1779, parurent deux opuscules traitant du mal vertébral, l'un de David, l'autre de Percival-Pott; en même temps, donc, que le chirurgien anglais, dont le nom est demeuré attaché à l'histoire de cette maladie, David l'avait parfaitement décrite, et l'on pourrait dire, tout aussi justement « mal de David » que « mal de Pott ».

« Il n'y a rien, fait remarquer le Dr Cerné, rien à retrancher, même maintenant, des appréciations de David sur ce sujet. »

Il est donc hors de doute que ce chirurgien rouennais a laissé, en divers points de la science, l'empreinte de son talent, et si l'on songe qu'il est mort à quarante-sept ans, après seize années seulement de pratique comme chirurgien en chef, on sera sans doute d'avis que lui aussi a bien mérité que son souvenir soit conservé.



Lauréat de l'Académie de Rouen, lors de son arrivée dans notre ville, David en était devenu membre, avec le titre d'adjoint, en 1766, puis, comme titulaire en 1770, et président en 1773.

Comme son beau-père, il aborda volontiers des sujets très divers; c'est ainsi que M. Cerné le signale aux amateurs de la pédale comme un précurseur du roulement sur billes; il avait, en effet, préconisé l'insertion de petits cylindres dans les moyeux des roues, pour rendre le frottement moins considérable.

\*  
\* \*

Son successeur, en 1785, dans les fonctions de chirurgien en chef, professeur et démonstrateur royal d'anatomie et de chirurgie, et lithotomiste pensionnaire, fut Laumonier, qui fut élu en 1786 membre de votre Académie, et président en 1792.

Le D<sup>r</sup> Pennetier nous le montre chirurgien habile et novateur : « Un jour, dit-il, qu'il ouvrait un abcès pelvien chez une jeune femme récemment accouchée, il s'aperçut que l'ovaire était le siège de désordres irréparables; il se décida, témérairement, à faire l'ablation de l'organe, et la malade guérit. »

C'était la première ovariectomie. A ce sujet, Laumonier fit à l'Académie, en 1786, une communication ayant pour titre : « Extirpation de l'ovaire ».

Dans une autre circonstance, Laumonier ayant diagnostiqué une grossesse normale s'était proposé de pratiquer une opération qui seule pouvait sauver la malade.



LAUMONIER



Mais, sur seize de ses confrères appelés à donner leur avis dans ce cas embarrassant, sept se prononcèrent pour l'opération, neuf contre. Laumonier dut, à contre-cœur, se ranger à l'avis de la majorité. La malade mourut; les résultats de l'autopsie montrèrent que Laumonier avait raison, et qu'il était regrettable qu'il n'eût pu donner suite à son projet.

Ces deux exemples cités par le D<sup>r</sup> Pennetier montrent quelle était la valeur chirurgicale de Laumonier; mais ce qui appela particulièrement sur lui l'attention des savants, ce furent ses travaux en anatomie, ses recherches sur le système lymphatique, et plus encore la création, sous son impulsion, d'une école destinée à l'enseignement de l'art des préparations modelées en cire. Il avait acquis, à cet égard, une réputation incontestée, ainsi qu'en témoigne le rapport d'une Commission de l'Institut, dont faisaient partie les illustres savants, Fourcroy, Chaptal, Cuvier.

« Laumonier, y est-il dit, a appliqué tous ses moyens avec tant de patience et un sentiment si parfait de ressemblance qu'il n'y a, pour ainsi dire, que le tact et l'odorat qui avertissent que ce n'est point un cadavre que l'on voit. Nous pouvons assurer que la France a aujourd'hui l'honneur de surpasser l'Italie dans l'art des représentations anatomiques; mais cet art n'est possédé que par le seul M. Laumonier dans ce degré de perfection. »

Le portrait de Laumonier présente, à cet égard, comme pièce documentaire, un intérêt considérable (1).

(1) Ce portrait est signé Heinsius.

Le chirurgien-anatomiste y est, en effet, représenté exécutant en cire une pièce d'anatomie d'après un modèle disséqué. Dans sa main gauche sont quelques ébauchoirs, pendant que la main droite tient un *compas*, témoignage voulu de la précision mathématique qu'il apportait à l'exécution de son travail.

Conformément aux conclusions de l'Institut, un décret fut rendu au palais de Saint-Cloud le 29 mai 1806, portant, en substance, qu'une école destinée à l'enseignement de l'art des préparations anatomiques modelées en cire, sous la direction de M. Laumonier, sera établie à Rouen; qu'il y sera exécuté des séries de pièces d'anatomie humaine, les plus délicates et les plus compliquées, pour l'usage des écoles de médecine; des pièces d'anatomie comparée nécessaires à la collection du Muséum d'histoire naturelle, etc.; — que six élèves suffisamment versés dans les connaissances anatomiques et dans l'art de modeler seront attachés à cette école, sur la nomination du Ministre de l'Intérieur, après présentation d'une Commission composée de professeurs nommés par l'École de médecine de Paris et le Muséum d'histoire naturelle. »

A cette période de la vie de Laumonier se rattache une plaisante aventure qui, paraît-il, divertit fort ses concitoyens, et qui me fut racontée par Flaubert.

Laumonier était grand amateur de bals masqués. C'était alors un usage très répandu que ces bals fussent fréquentés, non seulement par la jeunesse qui s'amuse, mais aussi par des personnes d'un âge plus mûr, attirées par la curiosité du spectacle.



On s'y rendait soit revêtu d'un domino, soit en costume de ville, avec ou sans masque.

Cette coutume dura assez longtemps ; l'un de mes plus savants maîtres, ancien membre de cette Académie, personnage grave et de mœurs irréprochables, ne dédaignait pas d'assister aux bals du théâtre, encore vers le milieu du siècle dernier.

Était-ce pour la satisfaction platonique de voir les amusements d'autrui que Laumonier allait au bal ? Mon narrateur n'en croyait rien.

Quoi qu'il en soit, un certain soir que, selon sa coutume, Laumonier était au bal, la curiosité générale des assistants ne tarda pas à être mise vivement en éveil par un spectacle inaccoutumé.

Le chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, bien connu de toute la population rouennaise, s'y multipliait ; il était partout à la fois, circulant sans trêve ni relâche, montrant un entrain surprenant, une verdeur et une pétulance inlassables.

On eut bientôt l'explication de cette énigme : Habiles dans l'art du modelage, ses élèves s'étaient confectionné des masques reproduisant avec une scrupuleuse exactitude les traits du maître, et revêtus tous de costumes absolument semblables, irréprochables sosies, ils donnaient l'illusion d'un personnage unique, jouissant du don d'ubiquité. Pour n'être pas chirurgicale, l'opération n'en avait pas moins été très artistement exécutée et, par suite, la plaisanterie pleinement réussie.

Flaubert ajoutait à ce récit que Laumonier avait trop d'esprit et de bienveillance pour se fâcher de cette



équipée, et qu'il avait été le premier à rire de cette « farce » d'étudiants tout à fait originale.

Il convient d'ajouter que ces *farceurs* étaient tous sujets d'élite, parmi lesquels on comptait Achille-Cléophas Flaubert, qui eut une si brillante carrière dans notre ville; puis Delmas, docteur en chirurgie et procureur de l'Ecole de Montpellier, envoyé de cette ville à Laumonier pour être formé dans l'art des préparations artificielles. Retourné dans son pays, il devint un distingué professeur et enrichit le Conservatoire de la Faculté de pièces remarquables; puis encore les deux frères Cloquet, qui conquérèrent à Paris, de hautes situations. L'aîné, Hippolyte, dont les connaissances étaient très variées, anatomiste, naturaliste, etc., devint professeur d'anatomie à la Faculté de médecine. Sa brillante carrière fut interrompue, en 1840, par une mort prématurée, à l'âge de cinquante-trois ans.

Jules, de trois ans plus jeune que son frère, fut plus tard créé baron et devint, en 1831, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine. Il en est assez souvent parlé dans la correspondance de Gustave Flaubert, car les relations d'amitié nouées à Rouen s'étaient perpétuées et les deux frères Flaubert se louaient fort de la bienveillance, à leur égard, du vieil ami de leur père.

On le voit, Laumonier était bien entouré et bien secondé, car si, parfois, ces jeunes gens sacrifiaient au plaisir, le plus souvent ils travaillaient ferme. De cette collaboration résultèrent des pièces artificielles fort remarquables; je me borne à signaler l'une d'elles,

très importante, qui est conservée au musée Orfila de la Faculté de Médecine de Paris.

De nos jours, les procédés de Laumonier se sont modifiés, industrialisés.

Les pâtes inaltérables, imaginées par le D<sup>r</sup> Auzoux, pour remplacer la cire, ont permis d'obtenir des pièces, moins parfaites, il est vrai, que celles de Laumonier, mais plus résistantes; formées de parties amovibles, faciles à manier, superposables, elles rendent de grands services dans l'enseignement, notamment dans celui de l'histoire naturelle, pour les écoles, lycées, etc.

Il était bon de rappeler que cette industrie toute moderne dérive de l'initiative de Laumonier.

\*  
\*  
\*

Celui-ci eut pour successeur à l'Hôtel-Dieu un de ses anciens élèves, Flaubert. Il n'était venu à Rouen, dit sa petite fille, M<sup>me</sup> Commanville, (maintenant M<sup>me</sup> Franklin Grout), dans ses souvenirs sur Gustave Flaubert, « que pour le temps de remettre sa santé affaiblie par trop de travaux et les privations d'une vie pauvre ». Une idylle l'y fixa.

Fils d'un vétérinaire de Nogent-sur-Seine, Flaubert avait eu, au cours de ses études en médecine à Paris, des succès brillants, d'autant plus brillants qu'ils étaient remportés sur les concurrents les plus redoutables, tels que Marandal, Magendie, Breschet, Pelletan, qui ont laissé de grands noms dans la science. Il obtint, entre autres, « le premier prix au grand concours et fut, par ce succès, reçu docteur sans qu'il

en coutât rien aux siens. A peine venait-il de passer ses examens, qu'il fut envoyé par Dupuytren, dont il était l'interne, à Rouen près de Laumonier (1). »

Le Dr Chéreau, dans son intéressante notice du dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, sur Flaubert père, prétend que Dupuytren avait saisi avec empressement cette occasion d'évincer un futur compétiteur qu'il jugeait redoutable.

Dans la maison de son nouveau chef de service Flaubert rencontra une jeune fille, orpheline, qui avait alors treize ans ; elle était en pension et sortait, chaque semaine, chez sa marraine, M<sup>me</sup> Laumonier, sœur de Guillaume Thouret, député de Rouen et président des Etats-Généraux.

« Elle venait d'arriver comme mon grand-père, — dit M<sup>me</sup> Commanville, — quand ils se virent. Quelques mois après ils s'avouèrent leur amour et se promirent d'être l'un à l'autre. Le ménage Laumonier, semblable à beaucoup d'autres de cette époque, tolérait, sous des dehors spirituels et gracieux, la légèreté des mœurs. La nature éminemment sérieuse de ma grand'mère et son amour la préservèrent des dangers d'un tel milieu. Mon grand-père, d'ailleurs, plus clairvoyant qu'elle ne pouvait l'être, voulut qu'elle restât en pension jusqu'au moment de l'épouser. Elle avait dix-huit ans et lui vingt-sept quand ils se marièrent. Leur bourse était légère, mais leur cœur ne s'en effraya pas. L'apport de mon grand-père se bornait à son avenir ; ma grand'mère avait une petite ferme d'un revenu de 4,000 livres. »

(1) Caroline Commanville. *Souvenirs sur Gustave Flaubert.*

J'ai connu M<sup>me</sup> Flaubert mère; c'était une femme excellente, fort intelligente et modeste, douce, accueillante. Ses traits, dans sa vieillesse, donnaient l'impression que, jeune, elle devait être très séduisante.

Le jeune ménage s'installa dans la rue du Petit-Salut (maintenant rue Ampère). C'est là que, le 9 février 1813, naquit Achille Flaubert, le futur chirurgien, l'aîné de la famille.

En 1815, la santé de Laumonier l'ayant obligé à cesser, momentanément, pensait-on, ses fonctions, Flaubert fut, avec le titre d'adjoint, chargé du service; puis, la maladie s'étant aggravée, on lui donna le titre de chirurgien en chef. Mais « l'Administration hospitalière, prenant en considération les longs services rendus aux pauvres par Laumonier, exprima le désir de le voir conserver le titre de chirurgien honoraire, avec le traitement et le logement dont il avait joui jusqu'alors, comme une légitime récompense de ses travaux passés ». (D<sup>r</sup> Pennetier.)

Le Ministre ratifia cette mesure. Dans la lettre par laquelle Laumonier remerciait l'Administration des hospices et le Ministre se trouve un passage qui mérite d'être cité, car il honore à la fois les deux chirurgiens : « J'avais depuis longtemps, dit-il, formé le vœu d'associer à mes derniers efforts un sujet capable de répondre un jour à la confiance dont vous m'avez si longtemps honoré. Le choix que vous avez fait de M. Flaubert ne peut manquer de remplir vos espérances; j'ai reconnu le premier qu'il devait à son tour illustrer la carrière à laquelle il se destinait. En terminant la mienne, il

m'est doux de penser que vous aurez conservé un souvenir honorable de mon zèle et de mon dévouement. Vous m'en donnez une preuve qui m'impose la plus vive reconnaissance. »

Laumonier rendit le dernier soupir le 10 janvier 1818. Ce fut alors que le ménage Flaubert alla s'installer à l'Hôtel-Dieu, où, trois ans plus tard, le 12 décembre 1821, naquit Gustave Flaubert.

La carrière professionnelle de Cléophas Flaubert s'accomplit dès lors avec une utilité et un éclat dont je ne saurais mieux donner l'idée qu'en reproduisant quelques lignes de la notice du D<sup>r</sup> Chéreau :

« Sans avoir jamais rien écrit, dit-il, (il y a ici une légère erreur), ce chirurgien a obtenu une grande notoriété, non seulement dans la Normandie qu'il habitait, mais encore dans toute la France et même à l'étranger. C'est que, comparable sous bien des points à Dupuytren, il n'a eu en vue que la pratique, l'instruction des élèves au lit du malade. Doux, affable, plein de bonhomie, sachant se faire estimer, chéri du peuple, ami dévoué, indépendant, et d'une certaine opiniâtreté, possédant un jugement sain, d'une scrupuleuse exactitude dans son service, connaissant à fond son art, plein de ressources dans les cas d'une gravité exceptionnelle, Flaubert pouvait être nommé le Dupuytren de la province. »

Flaubert entra à l'Académie de Rouen en 1815 et en fut vice-président en 1826. Dans son discours de réception, il émettait quelques pensées judicieuses, qu'il peut être utile de méditer : « Puisque le médecin,

disait-il, ne doit être étranger à aucune des sciences, s'il est appelé à observer et à s'instruire partout, c'est particulièrement au milieu des sociétés savantes qu'il peut espérer d'acquérir des connaissances solides, soit en conversant avec des médecins instruits, mûris par l'expérience, soit en s'éclairant des lumières de ceux qui s'occupent à étendre le domaine des sciences physiques ou morales. »

Le *Précis* de l'Académie contient un certain nombre de ses communications, et, par le moyen des thèses de ses élèves, il répandait ses idées et innovations en thérapeutique — méthode des grandes incisions dans le traitement des abcès froids (thèse de Bailleul); suture osseuse pour la guérison des pseudarthroses (thèse de Laloy), etc. L'assertion de Chéreau, qu'il n'a jamais rien écrit, n'est donc pas littéralement exacte. Ce qui est vrai, c'est que le temps lui manquait presque toujours pour le faire, absorbé qu'il était par les soins d'une immense clientèle.

Pour bien faire apprécier l'estime et l'affection que lui avaient values les services rendus, il suffira de rappeler que sa mort, survenue brusquement le 15 janvier 1846, en plein exercice professionnel, fut un deuil général; que ses funérailles revêtirent un caractère à la fois grandiose et touchant. La population presque entière de la ville y assistait et ses anciens malades de l'Hôtel-Dieu avaient tenu à honneur de porter à bras son cercueil.

Quelle plus belle apothéose un médecin pourrait-il rêver ?



\*  
\* \*

Que vous dirai-je, maintenant, Messieurs, de son successeur, mon vénéré maître, Achille Flaubert, que vous ne sachiez ? Quelques-uns d'entre vous, sans doute, l'ont connu, et à l'occasion du travail du D<sup>r</sup> Penetier, sur Laumonier, j'ai eu déjà l'honneur de vous en entretenir en 1889 (1). Par quelques détails de sa vie bien connus de moi, je vous ai fait entrevoir les qualités de cœur de ce chirurgien qui n'avait pas moins de dévouement, de patience, de douceur pour ses plus modestes malades de l'hôpital que pour les personnes les plus riches ou les plus puissantes de sa clientèle. Souvent je le vis, le soir, parfois même la nuit, rentrant après une journée de fatigue, aller encore faire un tour dans ses salles pour voir un malade ou un opéré dont l'état le préoccupait ; et, lorsqu'il partit pour Nice, afin de tâcher d'y retrouver des forces qui l'abandonnaient, sa dernière recommandation eut pour objet son service, dont j'étais alors chargé.

Je me suis demandé parfois si l'amitié dont il m'honora n'avait pas eu pour point de départ une réponse un peu vive que je lui fis à l'occasion d'une réprimande que je jugeais peu méritée ; et si la bonté et l'esprit de justice du maître ne lui avaient pas suggéré l'idée d'un moyen discret et délicat de panser la légère blessure faite à la susceptibilité un peu excessive, j'en conviens, d'un simple étudiant. Toujours est-il qu'à

(1) *Laumonier et les Flaubert*, simple esquisse de trois chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Rouen pendant un siècle (1785-1882).

partir du lendemain de ce jour, après qu'une opération pratiquée au dehors, dans l'Eure, eut plus longuement, plus intimement réuni le maître et l'élève, il me témoigna une affection presque paternelle.

Au point de vue des qualités professionnelles, son diagnostic était sûr, sa prestesse et sa sûreté de mains peu communes, et bien précieuses à une époque où le chloroforme, peu connu et mal employé, n'apportait pas encore aux malades et aux opérateurs le secours de ses admirables propriétés.

Au point de vue scientifique, le nom d'Achille Flaubert restera attaché à une opération qu'il imagina et pratiqua le premier avec succès : l'ablation du maxillaire supérieur sain, dans le but de créer une voie d'accès pour l'extirpation de polypes naso-pharyngiens que leur volume et leur situation ne permettent pas d'enlever par les voies naturelles (1).

Il mourut en janvier 1882, à Nice.

Avec lui s'éteignit une antique tradition, celle du logement du chirurgien en chef dans l'Hôtel-Dieu. Longtemps il en avait été de même pour le médecin en chef ; notre ancien confrère, le Dr Hellis, avait été le dernier à jouir de ce privilège.

En suivant pas à pas, de Lecat à Achille Flaubert, la liste des *chirurgiens* dont les noms — David excepté — figurent dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu, j'ai dû laisser de côté un *médecin* qui s'y trouve également

(1) Observation d'ablation de l'os maxillaire supérieur en totalité, pour une affection indépendante de cet os : guérison. (*Arch. gén. de Méd.*, 1840.)

et à juste titre, celui de Lépecq de la Clôture. Je ne saurais le passer sous silence, car, à son époque, il occupa, dans la science, surtout comme épidémiologiste, un rang distingué.

Il s'était établi d'abord à Caen, où il était né en 1736 ; puis il vint à Rouen, fut médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie en 1778, et président en 1782 et 1791. Ses recherches sur les épidémies ont été consignées particulièrement dans deux ouvrages : *Observations sur les maladies épidémiques en 1776* et *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques en 1778*. Il était, si je ne me trompe, le grand-père de notre vénéré confrère, M. de Glanville, mort il y a quelques années, et qui, malgré son grand âge, était encore assidu aux séances de l'Académie.

°  
° °

J'ai terminé, Messieurs, la revue de ces souvenirs évocateurs de services rendus à l'humanité et à la science, que les Administrations antérieures ont eu la bonne pensée de grouper dans l'escalier d'honneur de l'Hôtel-Dieu. En décidant de placer au même lieu les portraits de Lecat et de Laumonier, offerts par les héritiers des Flaubert, l'Administration actuelle semble indiquer l'intention de poursuivre et compléter l'œuvre de ses devancières. Sans nul doute tout le monde applaudira à cette heureuse pensée.

Ainsi se trouverait constitué le noyau d'un très intéressant musée d'histoire locale, que des apports

successifs pourraient enrichir. L'avenir se trouve ainsi réservé. Il reste là d'autres places susceptibles de recevoir la même destination, et l'exemple donné par M<sup>me</sup> Roquigny-Flaubert et son fils est de nature à inciter, soit maintenant, soit plus tard, les possesseurs de souvenirs analogues à en faire don aux hôpitaux, dans le but de perpétuer la renommée de parents ou d'amis qui se seraient distingués par leur savoir et leur dévouement aux malades de l'Hôtel-Dieu.

---

BIENFAITEURS DES HOPITAUX DE ROUEN

1185. — Urbain III, pape .....	» fr
1195. — Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie.	»
1219. — Pierre de Hotot .....	»
1240. — Défosses.....	»
1270. — Tartarin (Robert) et sa femme.....	»
1291. — Lecuré de Becthomas.....	»
1314. — Philippe IV, dit Lebel, roi de France.....	»
1339. — Philippe de Valois, roi de France.....	»
1366. — Charles V, roi de France.....	»
1402. — Charles VI, roi de France .....	»
1437. — Elipson de Beaumare .....	»
1457. — Martel (Jean) du Martelet.....	»
1478. — Louis XI, roi de France .....	»
1542. — François I <sup>er</sup> , roi de France.....	»
1558. — La Biffe, dit Buhot (Robert).....	6.000
1577. — Dupont (Thierry).....	16.000
1622. — Maignard de Bernières et dame Puchot, son épouse.....	8.240
1623. — Louis XIII, roi de France.....	»
1628. — Lehue (Charles) et (Simon) .....	10.000
1631. — Prestreval (de), seigneur de Saint-Paer.....	5.000

1642. — Lesueur (Michel).....	8.100 fr.
1645. — Gaumont (Pierre).....	35.000
1649. — Labbey de Bellegarde (Jacques).....	9.000
1651. — Lebreton (Guillaume).....	20.000
1651. — Lecornu de Bimorel .....	} 200.000
1651. — Lecornu d'Igoville.....	
1681. — Lecornu des Epinières et de Bimorel.....	
1651. — Hesbert (veuve), née Haller (Marguerite).....	6.000
1652. — Cotterel (Guillaume).....	26.010
1654. — Geuffray-Larchevesque.....	35.000
1654. — Turgot (Nicolas).....	6.000
1656. — Demoy (Louis).....	6.000
1658. — D'Amfreville (comtesse veuve), née Duval Poutrel.....	34.480
1658. — Cavelier (Pierre) .....	40.000
1665. — Le Breton (veuve), née Raimbourg (Marie)...	32.550
1667. — Deshameaux (comte d'Auffay) (M. et Mme)...	19.500
1668. — Louis XIV, roi de France.....	»
1668. — Leblanc-du-Roulet de la Croizette (Aimé)..	20.000
1671. — Houdemare (M <sup>lle</sup> Marie).....	15.000
1672. — Auber, sieur Delahaye (François).....	5.000
1672. — Bigot (Claude).....	141.000
1672. — Toustain (Robert) .....	9.000
1675. — Verrier (Claude).....	24.000
1676. — Beaudouin (M <sup>lle</sup> ).....	5.000
1676. — Leprevost (Jean).....	14.300
1676. — Mithon (Louis).....	9.562
1676. — De Longueville (duchesse), née de Bourbon (Geneviève), princesse du sang.....	10.000
1676. — Gorot (Jean) .....	6.400
1676. — Godescar (Etienne).....	20.000
1677. — Bizet (Gabriel).....	7.000
1677. — Le Roux de Thilly (Alexandre).....	16.800
1681. — Delaplace de Grainville (Claude).....	300.000
1682. — Lemarchand (Guillaume).....	20.500
1682. — Lefebure ou Lefebvre (Jacques).....	6.000
1684. — Letourneux (Nicolas).....	7.200
1686. — Legendre (Guillaume) .....	5.000
1688. — De Chaslons (Alphonse) .....	23.000
1688. — Voisin de Neufbosc (Jacques).....	13.000
1693. — Brice (Barthélemy).....	12.000
1693. — Ducheron (M <sup>me</sup> ), née Lamy (Marie) .....	6.000
1695. — Le Paigne de Pinterville (veuve), née Dufour (Suzanne).....	16.026

1699.	— De Champagne de Séricourt (Claude).....	11.394 fr.
1700.	— Frigot (Guillaume).....	35.000
1701.	— Duval de Montreuil (Pierre).....	17.333
1702.	— Maillard (Pierre).....	58.022
1702.	— Sourdon (Nicolas) et Larchevesque (M <sup>me</sup> Marie), son épouse.....	12.000
1702.	— Levesques (Jacques).....	9.583
1705.	— Lepigeon (Germain), sieur de Darnétal.....	8.600
1707.	— Pain (Mathieu).....	30.000
1710.	— Robard (Jean) et Lefebvre (M <sup>me</sup> Marie), son épouse.....	52.931
1714.	— Bouchard de Blosserville (M <sup>lle</sup> Marguerite)...	135.775
1715.	— Mesnager (Nicolas).....	20.000
1717.	— Mouchard (veuve), née Dupuis (Claude).....	7.000
1718.	— Taguet de Breteuil (veuve), née Rozé (Geneviève).....	13.000
1718.	— Lefrançois (M <sup>lle</sup> Madeleine).....	100.000
1718.	— Moulin (Guillaume).....	9.000
1719.	— Dubuisson (Hector).....	17.160
1720.	{ Morin (Joseph)..... } frères ..	36.000
	{ Morin (François), sieur de Tourville }	
1721.	— Boutren-Dugourel (Claude).....	200.000
1728.	— De Germont (Jacques-Christophe).....	134.700
1730.	— Louis XV, roi de France.....	)
1730.	— Bence (Pierre).....	10.000
1731.	— Aubourg (Jacques).....	7.412
1731.	— Delarue (M <sup>me</sup> Marie).....	15.000
1731.	— Bladel (Jacques).....	10.000
1731.	— Moulin (Jean) et Lenoble (M <sup>me</sup> Marguerite), son épouse.....	62.000
1733.	— Bigaut (veuve), née Brière (Anne).....	12.000
1734.	— Cavé (François-Claude).....	5.000
1734.	— Larchevesque (Pierre-Nicolas).....	100.000
1736.	— Frémy (M <sup>me</sup> ).....	8.000
1737.	— Mirault.....	12.000
1738.	— Simon (Louis).....	72.000
1739.	— Thorin (David).....	15.576
1745.	— De Brinon.....	11.300
1745.	— Hochet (Nicolas).....	5.712
1745.	— De Pontrevé (Alexis) et Godeheu (M <sup>me</sup> Catherine), son épouse.....	8.500
1745.	— Potier, sieur d'Ancourteville (veuve), née Chéron (Marguerite).....	14.000



1746. — Vivien (veuve), née Asselin du Coudré (Jeanne).....	6.000 fr.
1746. — Desvaux (Jean).....	5.433
1749. — Gravois (M <sup>lles</sup> Marie-Jeanne et Catherine)....	7.800
1751. — Taillet (Pierre).....	5.000
1752. — Bigot de Sassetot (Robert).....	99.000
1752. — Morel de Bonnetot (Alexis).....	42.000
1753. — De Lalonde (comte).....	6.000
1754. — Chomnicq de Forçade (Jean-Pierre).....	7.750
1755. — Du Moncel de Louraille (M <sup>lle</sup> Anne-Elisabeth).....	10.000
1756. — Chelier de Beaulieu (M <sup>lle</sup> Gabrielle).....	6.000
1758. — Jaharel (veuve), née Druault (Françoise)....	10.000
1759. — Jossaud (Louis).....	11.000
1760. — Martin.....	11.973
1763. — Delomel (Charles).....	6.400
1764. — Moulin de la Thuillerye (Charles).....	5.608
1765. — De Germont (veuve), née Puchot (Madeleine).	95.056
1768. — Cousin (veuve), née Leduc (Anne).....	30.000
1782. — De Romé (Louise-Charlotte).....	12.000
1784. — Dubourg (veuve), née Denis (Marie-Catherine)	51.894
1789. — Féré (Pierre-Antoine-Laurent).....	20.000
1790. — Bigot (Jean-Robert).....	6.000
1803. — Napoléon (consul).....	»
1805. — Widebien (Françoise-Clotilde).....	7.901
1805. — Le Remois (Charles-Adrien).....	30.000
1810. — Belhomme de Glatigny.....	12.000
1810. — Desacquépée (André-Nicolas-Victorien).....	180.000
1810. — Riout (Jean-Augustin).....	6.000
1818. — Dieullais (M <sup>lle</sup> Marie-Anne-Amable).....	6.000
1818. — Hurard (Pierre-Louis-Nicolas).....	6.000
1818. — De Villequier-Asselin (Marie-Jacques-François).....	20.300
1820. — Dubos (veuve), née Le Prévost (Marie-Anne).	20.000
1822. — Dumont (M <sup>me</sup> ), née Heuque (Geneviève-Angélique).....	18.647
1823. — Parent de Saint-Ouen (veuve), née Vieillot (Sophie).....	6.000
1824. — Auber (Jean-Baptiste).....	56.457
1824. — Bourdon (Thomas-Robert).....	12.000
1828. — Quesnel (veuve), née Delavigne (Marie-Thérèse).....	16.000
1838. — Bigot (M <sup>lle</sup> Marie-Thérèse).....	160.000

1835. — D'Héricy (Marquise).....	10.000 fr.
1837. — Legal (M <sup>lle</sup> Marie-Suzanne).....	12.219
1837. — Obrée (Pierre) .....	5.000
1840. — Raffetot (Deschamps, comte de) et dame Grandin, son épouse .....	16.000
1841. — Gossier (Joseph-François).....	10.000
1842. — Salomon (Pierre-Félix).....	80.000
1843. — Bouctot (Georges-Pierre) .....	100.000
1844. — Renard (Pierre-Jacques) .....	10.000
1847. — Deshomets (Adrien-Charles), marquis de Martainville .....	9.500
1848. — Lequesne (François-Pierre-Constant) .....	12.000
1850. — Lavoine (Jean-Jacques-Marie).....	5.000
1850. — Petit (Paul-Olivier).....	24.000
1850. — Hay-de-Slade (Richard-Suzanne) .....	50.000
1851. — Vellet (Pierre).....	10.000
1852. — Malfilâtre (Jacques-Stanislas) .....	12.000
1853. — Pillore (Marie-Jean-Henri), médecin-chef à l'Hôtel-Dieu .....	200.000
1855. — Pellerin (M <sup>me</sup> Caroline), son épouse.....	
1853. — Dupré (Aimable-Hyacinthe) .....	23.719
1854. — Leflament (M <sup>lle</sup> Julie-Clémence).....	160.000
1854. — Caignard (veuve), née Hauchard (Adélaïde)..	6.000
1855. — Barrois-Beaumanoir (veuve), née Duval (Jeanne-Madeleine) .....	12.000
1854. — Dumanoir (Juste-Isidore) .....	45.000
1863. — Deschamps de Boishebert (Paul).....	10.000
1863. — Quesnel (Louis), ancien administrateur des hospices .....	5.000
1866. — Flambard (Michel), ancien adjoint au maire de Rouen.....	60.000
1867. — Morin (Auguste), propriétaire.....	100.000
1867. — Pimont (Narcisse), administrateur des hospices .....	5.000
1868. — Verdrel (Charles-Amédée), maire de Rouen...	5.000
1868. — Tuvache de Vertville (Augustin), ancien administrateur des hospices .....	20.000
1869. — Gervais (Gabriel), ancien directeur des hospices .....	10.000
1873. — Demachy (veuve Cécile Yvart), propriétaire. .	20.000
1873. — Soyer (Prosper), propriétaire.....	700.000
1875. — Lévesque (Henriette), ex élève des hospices..	33.400
1876. — Simon (Ulysse-Dominique), vagemestre de l'Hôtel-Dieu .....	5.000

1877. — Maraine (Marie-Henriette).....	17.000 fr.
1878. — Boucherot (Jean-Baptiste-Henri), aîné.....	5.000
1878. — Dubosc (veuve Aimée-Victoire Maurin) .....	30.000
1879. — Tellot (Edmond-Edouard) .....	5.000
1880. — Laurens (Constance-Onésime), don de linge..	12.355
1880. — Comité des fêtes de bienfaisance de Rouen...	6.000
1880. — Dieusy (Marthe-Rose), veuve Quévremont...	20.000
1880. — Brifaut (Charles-Eugène) .....	40.000
1886. — Bellanger (Narcisse-Adrien) .....	80.000
1886. — Guérin (Ambroise) et M <sup>me</sup> Guérin-Chemin...	20.000
1888. — Dieusy (Auguste-Jules).....	50.000
1890. — Boudehan (Lucie-Caroline), veuve Rouland..	15.000
1893. — Beaufour (Marie-Rose), veuve Bellet.....	6.000
1893. — Houlley (Sophie-Alexandrine), veuve Moulin.	25.100
1894. — Leprince (Marie-Catherine), veuve Sporck...	10.000
1894. — Derocque (Elisa-Angélique), veuve Alexandre	100.000
1894. — Demachy (veuve Cécile Yvart), propriétaire (legs).....	10.000
1895. — Geslin (Marie-Denise), veuve Morin .....	10.000
1896. — Hébert (Charles-André), administrateur des hospices.....	30.000
1898. — Picard (Alphonse-Désiré), vice-président de la Commission administrative des hospices...	5.000
1899. — Demonchy (Joséphine), veuve Duchesne.....	33.633
1899. — Leroi (Clémence), veuve Brun .....	157.037
1899. — Mac-Cartan (abbé Christophe) .....	»
1899. — Cartier (Narcisse-Florentin) .....	»
1899. — Letellier (Charles-Henri) .....	8.770
1900. — Antheaume (Céleste-Mélanie), veuve Le Michel	40.000
1900. — Marie (Pierre-Constant) .....	»
1902. — Dutuit (Philippe-Auguste-Jean-Baptiste) ....	»
1903. — Legrand (Julie-Solance), veuve Germaine ...	»
1904. — Boulan (Eulalie-Victoire) .....	»
1907. — Deltourbe (Marie-Louise-Antoinette), veuve Chapuis .....	»
1908. — Dupuis (François-Eugène).....	»
1909. — Duruble (Rosalie-Céline), veuve Sauvage....	»
1910. — Bodey (Estelle-Aimée-Rosalie), veuve Picard.	»

---

# LES PLUS LOURDS QUE L'AIR

Par M. LECAPLAIN.

---

Après avoir conquis l'empire de la terre et l'empire des mers, l'homme devait marcher à la conquête de l'air. A toutes les époques cette idée le poursuit, et bien nombreux sont ceux qui voulurent imiter Icare, le premier martyr de l'aviation.

Je limiterai mon sujet à l'étude générale de ce qu'on appelle aujourd'hui les plus lourds que l'air.

Ces appareils comprennent :

- 1° Les ornithoptères ;
- 2° Les hélicoptères ;
- 3° Les aéroplanes.

Cette étude exige avant tout la connaissance exacte des lois de la résistance au mouvement des corps d'un fluide (liquide ou gaz). Ces lois ont été indiquées par Newton.

Bien des savants après lui, Borda, d'Alembert, Bossut et tant d'autres encore ont cherché à les vérifier. Les voici :

La résistance qu'oppose un fluide au mouvement d'un corps entièrement plongé dans son sein est :

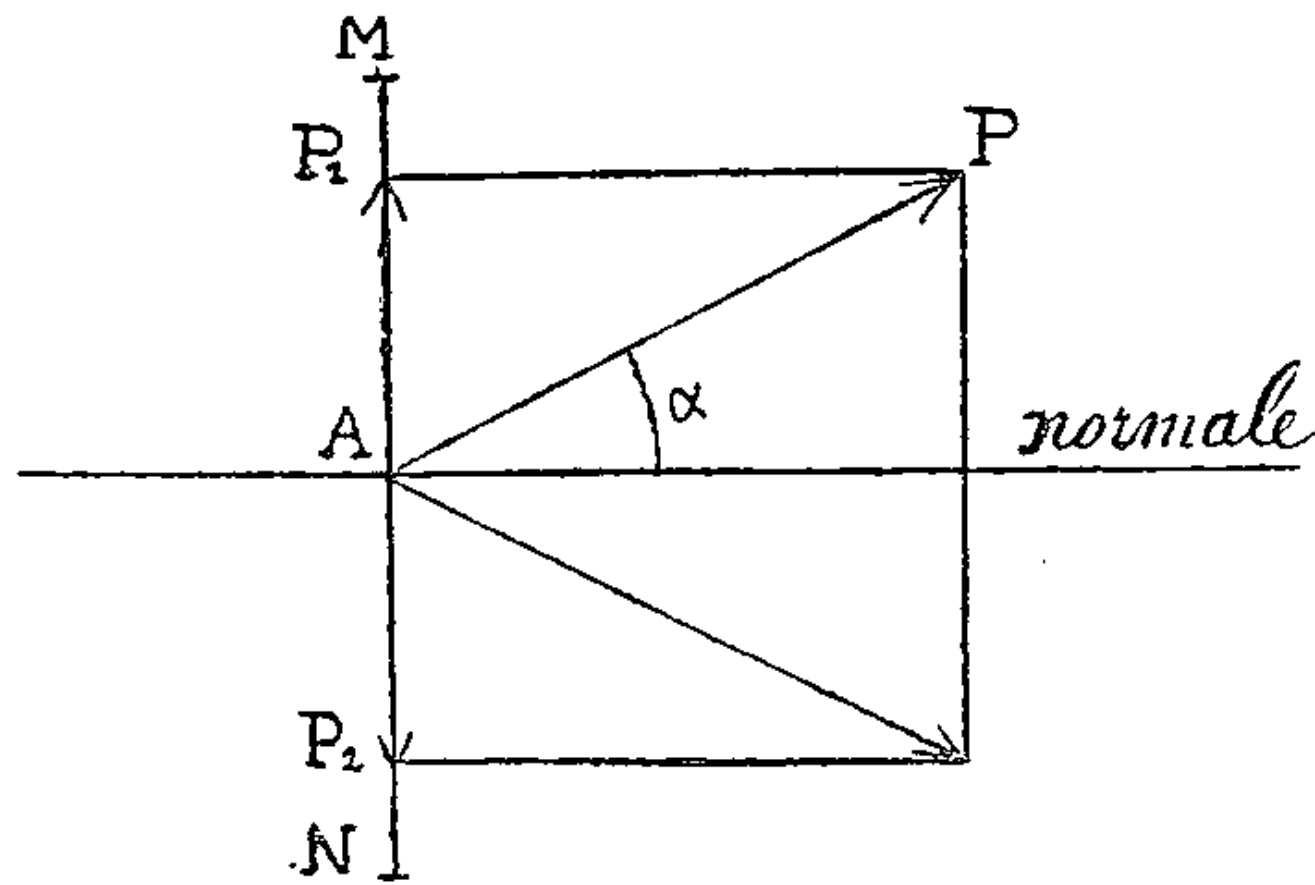
- 1° Normale à la surface ;
- 2° Proportionnelle à la surface ;
- 3° Proportionnelle au carré de la vitesse ;
- 4° Proportionnelle au carré du sinus de l'angle d'attaque.

Ces lois servant de base à la théorie de tous les appareils qui progressent dans l'atmosphère, reprenons-les successivement :

1° La pression exercée sur une surface plongée dans un fluide est normale, c'est-à-dire perpendiculaire à cette surface.

Cette loi est une conséquence de la fluidité parfaite des liquides et des gaz et de leur symétrie autour d'un point. Montrons-le :

Soit une surface plane MN plongée dans un fluide, ce plan étant en repos ou en mouvement.



Il s'agit de prouver qu'en un point A la pression est normale à MN. Si, en effet, en ce point A nous supposons une pression P inclinée sur la normale d'un

angle  $\alpha$ , par raison de symétrie il existerait une pression  $P'$  faisant le même angle  $\alpha$  au-dessous de la normale.

Décomposons les forces  $P$  et  $P'$  en deux autres dirigées suivant la normale et suivant la surface, comme l'indique la figure, les composantes  $P_1$  et  $P_2$  se détruisent, les composantes normales s'ajoutent pour donner une résultante normale, ce qu'il fallait démontrer.

Le principe précédent peut être démontré expérimentalement. Une sphère pleine d'eau, munie d'un petit corps de pompe dans lequel se meut un piston est muni d'ouvertures multiples formées par des bouchons. On enfonce vivement le piston, les bouchons sautent et l'eau jaillit en chaque, normalement à la sphère.

*Point d'application de la résistance.* — Supposons un plan mince se mouvant dans l'atmosphère supposée parfaitement calme. La résistance, comme nous venons de le démontrer, est normale au plan ; mais, où est son point d'application ?

Premier cas. — Le plan se meut dans une direction normale à sa surface, le centre de résistance est évidemment au centre de figure, comme le centre de gravité. Par exemple, si le plan a la forme rectangulaire, le centre de résistance sera au point de croisement des diagonales.

Deuxième cas. — Mais, si le plan s'avance dans une direction oblique à cette surface, il n'en est plus ainsi.

Appelons  $\alpha$  l'angle que fait le plan avec la direction du mouvement et que l'on appelle ordinairement l'angle



d'attaque. Dans ce cas, le centre de résistance, comme le montrent le calcul et l'expérience, n'est plus au centre de figure. Il est déterminé par une loi indiquée par Avanzini et confirmée, en 1870, par Jøessel. Dès qu'on incline le plan sur la direction de son mouvement, le centre de résistance se rapproche du bord le plus avancé.

Ce centre de résistance lorsque  $\alpha$  devient nul, est à une distance du bord B le plus avancé égale à  $\frac{4}{5}$  de la longueur du plan. Si on appelle  $d$  la distance du centre de résistance au bord antérieur B,  $l$  la longueur du plan, on a

$$d = (0,2 + 0,3 \sin \delta) l$$

Si

$$\alpha = 90^\circ \quad \sin \alpha = 1 \quad d = 0,2 + 0,3 = 0,5 l$$

le centre de résistance est au centre de figure.

Si  $i$  diminue,  $\sin i$  diminue,  $d$  diminue, le centre de résistance se rapproche du bord antérieur B.

Enfin si  $\alpha = 0$   $\sin \alpha = 0$ , et on a

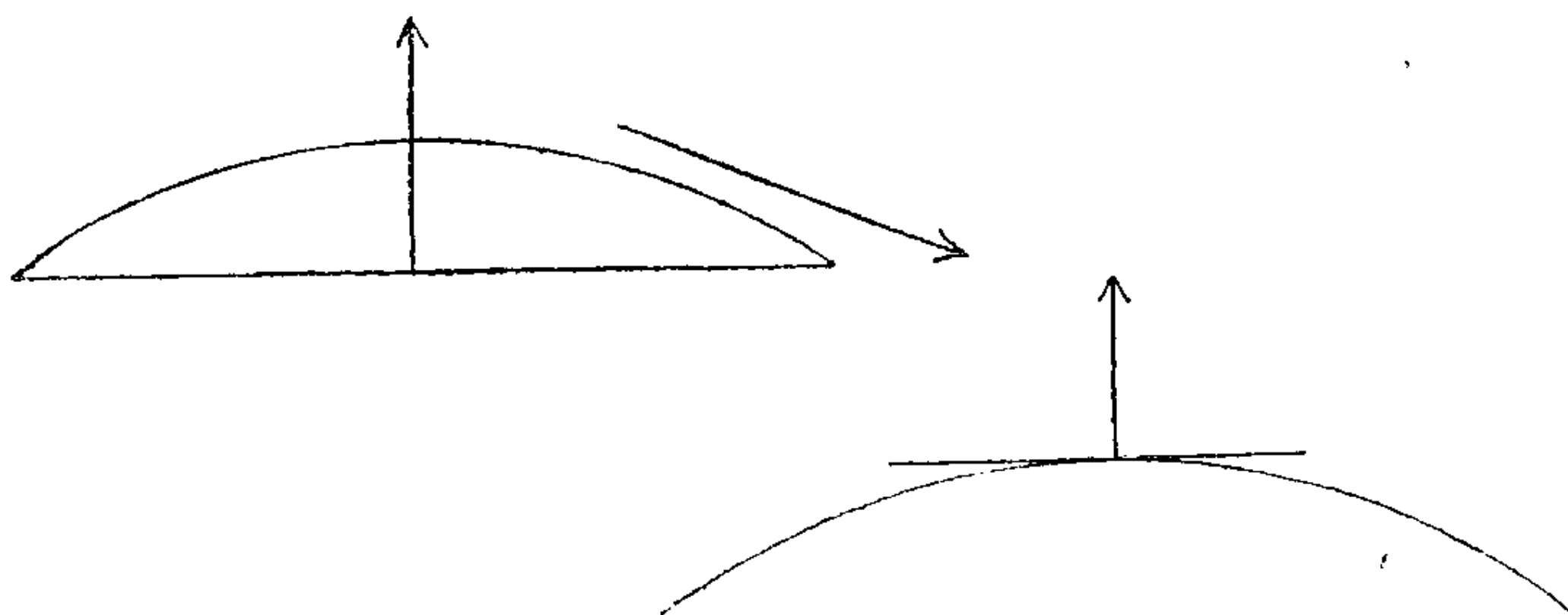
$$d = 0,2 l = \frac{2}{10} l = \frac{4}{5} l.$$

*Direction de la résistance si la surface en mouvement est incurvée.* — Quelle est la direction de la résistance ?

Est-elle normale à la corde ?

Ne serait-elle pas normale au plan tangent mené au point où est le centre de résistance ?

Cette seconde manière n'est pas inadmissible si l'on songe que, dans les actions obliques, le centre de résistance se rapproche du bord le plus avancé.



Il y a là un point douteux qui demande de nouvelles études.

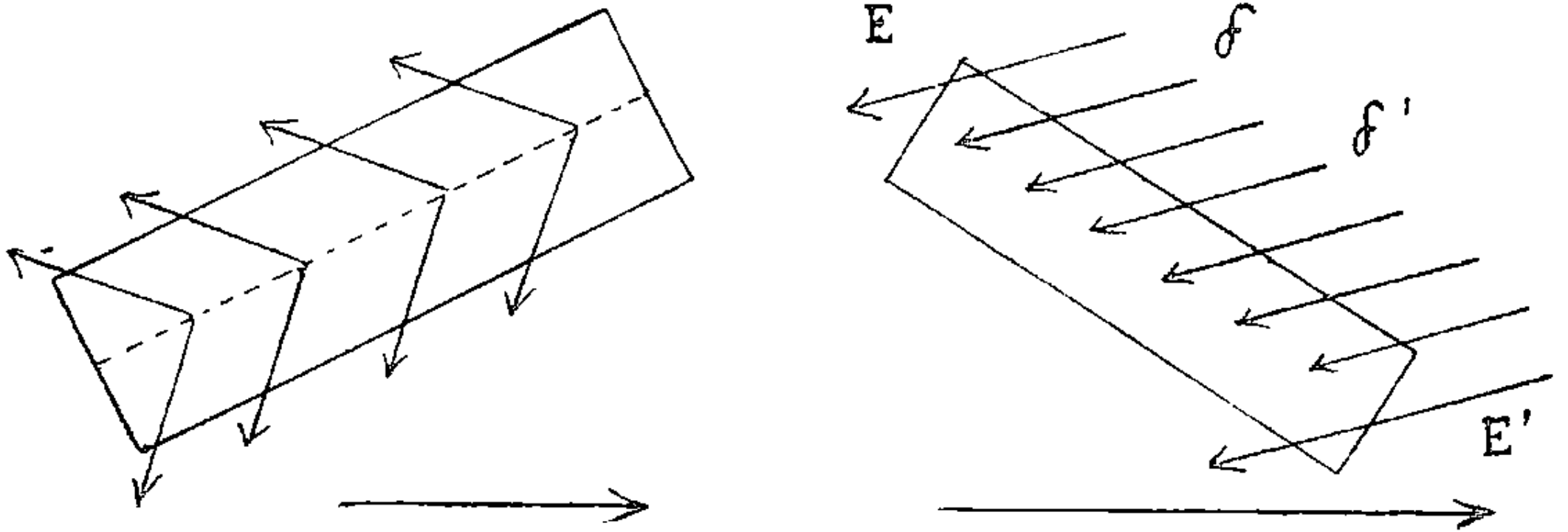
*La résistance est proportionnelle à la surface.* — Cette loi est exacte si la surface est perpendiculaire à la direction de son déplacement ; mais si la surface est inclinée, si c'est, par exemple, un rectangle, la résistance n'est pas la même, suivant que le côté avant est le petit côté ou le grand côté du rectangle.

Dans le deuxième cas la résistance est plus grande, quoique dans les deux cas la surface soit la même. On peut s'en rendre compte sans calculs.

En effet, supposons qu'à l'avant soit le petit côté, l'air s'enfuit tout le long des grands côtés.

Si c'est le grand côté qui est en avant, l'air qui frappe vers les extrémités E, E' peut s'enfuir immé-

diatement, mais les filets  $f$ ,  $f'$  de la partie médiane restent pris sous le plan, ils le soutiennent et ne s'échappent que quand tout le plan a passé.



De là résulte que, dans un aéroplane, les surfaces sustentatrices devront avoir dans le sens du mouvement une dimension beaucoup plus grande que dans le sens perpendiculaire.

Les oiseaux, du reste, ne nous donnent-ils pas une indication à cet égard ? Ils frappent toujours l'air par une surface de grande envergure.

*La résistance est proportionnelle au carré de la vitesse.* — Cette loi est admise par tous et utilisée dans tous les calculs relatifs aux aéroplanes. Victor Tatin, très connu en aérostation et qui a été un précurseur de grand mérite, a fait, relativement à cette loi, une observation fort judicieuse.

A mesure que la vitesse augmente, l'air devient plus dense en avant du plan en mouvement et moins dense en arrière. A l'arrière du plan se produira un vide relatif, d'où une sorte d'aspiration à l'arrière. Cette

sorte d'aspiration tendra à retenir le corps ; sa résistance au déplacement sera augmentée.

On peut calculer la valeur de cette augmentation. On trouve qu'à une vitesse de 416 mètres par seconde on aurait à l'arrière du plan le vide complet, et par suite une aspiration de 1 kil. 033 par centimètre carré, et alors il faudrait, d'après le calcul, compter sur une résistance  $2 V^2$  et non plus  $V^2$  comme on l'admet.

Toutefois, dans les appareils d'aviation, en supposant une vitesse de 40 mètres par seconde qu'on est aujourd'hui loin d'atteindre, l'augmentation de résistance résultant du fait indiqué ne serait que de  $\frac{1}{100}$ . Dans ces conditions on peut admettre, sans erreur sensible, la loi du carré de la vitesse.

*La résistance est proportionnelle au carré du sinus de l'inclinaison.* — Newton n'a pas indiqué le raisonnement qui l'a conduit à cette loi. En tout cas, elle paraît tout à fait inexacte.

De nombreuses expériences ont conduit Duchemin à admettre que la résistance était proportionnelle à

$$\frac{2 \sin \alpha}{1 + \sin^2 \alpha}$$

Si on n'emploie que des petits angles :  $5^\circ$  à  $6^\circ$ , comme dans les aéroplanes actuels,  $\sin \alpha$  est petit,  $\sin^2 \alpha$  encore plus petit, et l'expression précédente se réduit simplement à  $2 \sin \alpha$ .

Soreau a enfin donné une formule beaucoup plus compliquée, dans laquelle il fait intervenir le rapport des deux dimensions du plan.

*Formule résumant les lois.* — Si nous résumons les lois fixant la résistance  $R$  d'un plan à l'avancement, en admettant la loi de Duchemin, nous aurons

$$R = K S V^2 2 \sin \alpha$$

la constante  $K$  serait alors égale à 0 kil. 07.

$$\text{Alors} \quad 2 K = 0,14 \text{ ou } 0,15$$

$$\text{Alors} \quad R = 0^2,15 \times S \times V^2 \sin \alpha$$

ou en désignant cette fois 0,15 par  $K$

$$R = K S V^2 \sin \alpha.$$

Remarque. — Si, dans cette dernière formule, on suppose

$S = 1$  mètre carré  $V = 1$  mètre à la seconde, on a  
 $R = K = 0^2,15$ .

Donc  $K$  représente la résistance de l'air pour un plan de 1 mètre carré, avançant avec une vitesse de 1 mètre par seconde.

Les lois de la résistance de l'air connues, abordons l'étude des appareils d'aviation plus lourds que l'air.

*Classification de ces appareils.* — Ces appareils comprennent :

- 1° Les ornithoptères ;
- 2° Les hélicoptères ;
- 3° Les aéroplanes.

1° ORNITHOPTÈRES. — On appelle ainsi les appareils dans lesquels on cherche, à l'aide d'ailes battantes, à imiter le vol des oiseaux.

Le vol des oiseaux a été analysé par Marey dans un travail des plus remarquables, et cependant, tout n'est pas dit encore sur cet intéressant sujet. Le vol des insectes laisse encore des détails incomplètement expliqués. Ce qui est certain, toutefois, c'est que ces merveilleux volateurs obéissent aux lois générales de la mécanique.

On distingue chez les oiseaux trois sortes de vol :

- 1° Le vol ramé ;
- 2° Le vol plané ;
- 3° Le vol à voile.

1° *Vol ramé.* — Le vol est dit ramé quand l'oiseau bat des ailes. Ce battement d'ailes est analogue aux battements des rames du canotier, d'où le nom de vol ramé.

Ce vol est celui qu'emploie l'oiseau lorsqu'il veut s'élever dans les airs. L'oiseau est-il petit, il saute vivement, retombe brusquement sur une couche d'air. Ses ailes alors ouvertes compriment cette couche qui réagit et lui permet de partir.

L'oiseau est-il de dimensions plus grandes, comme l'aigle ou le vautour, il se jette le plus souvent dans l'air du haut d'un rocher. S'il veut s'élever de terre, il court sur le sol avec rapidité, jusqu'à ce que la réaction de l'air qu'il comprime ainsi soit assez grande pour déterminer son envolée. Si on les enferme dans une cage à ciel ouvert, il leur est absolument impossible de prendre leur vol.

2° *Vol plané.* — Le vol est dit plané lorsque l'oiseau glisse dans l'air, les ailes étendues et immobiles. C'est



alors la pesanteur qui est le moteur. S'il ne donne aucun coup d'ailes et que le vent ne souffle pas il descend peu à peu.

3° *Vol à voile.* — Dans le vol à voile, c'est le vent qui joue le rôle capital. Le vent, dont on mesure la vitesse à l'anémomètre, n'est jamais constant ; il se compose toujours en réalité d'une succession très rapide de petites rafales de vitesses infiniment variables. Langley a constaté des changements d'allure atteignant en une minute le nombre 100.

L'oiseau utilise le vent avec un merveilleux instinct propre à déconcerter le savant le plus perspicace. Dans ce vol à voile l'oiseau ne s'avance pas en ligne droite. Il décrit une ligne ondulée à la façon des montagnes suisses. Ces ondulations sont très irrégulières. Ces irrégularités proviennent de l'inconstance du vent. Une rafale enlève l'oiseau et le fait monter. Grâce à son poids il redescend puis s'élance de nouveau en vol plané. A tout moment il modifie son attitude pour profiter du secours que lui apporte le vent.

*Peut-on espérer imiter l'oiseau ?* — Il semble qu'en munissant l'aviateur d'ailes battantes on puisse atteindre le but. Vain espoir ! L'oiseau est fait pour voler et l'homme pour rester sur la terre. Tout dans l'organisation de l'oiseau est admirablement combiné pour en faire l'habitant des airs : sa forme, son squelette, la constitution des os où l'air pénètre pour l'alléger, ses muscles puissants insérés sur le bréchet. L'aile est un organe merveilleux, elle est flexible et cependant d'une

extrême solidité; il modifie à tout instant l'allure de cet organe incomparable : tantôt il le relève, tantôt il l'abaisse ou l'incline, soit à droite, soit à gauche, pour assurer sa stabilité. L'aile battante dont se munirait l'aviateur ne peut, en aucune façon, jouer le rôle singulièrement complexe de l'aile de l'oiseau.

Depuis Icare qui attachait ses ailes avec de la cire que le soleil fit fondre, toutes les tentatives faites pour imiter le roi des airs n'ont eu d'autres résultats que d'allonger la liste des martyrs de la science.

Le vol des oiseaux peut sans doute nous fournir d'utiles indications, mais il faut renoncer à faire de l'homme un oiseau. Un savant disait plaisamment : « Quand l'homme veut faire l'oiseau, il n'est qu'une oie. »

*Essais de vol plané.* — Renonçant aux ailes battantes, on a fait quelques essais de vol plané.

Lillienthal se servait d'un appareil ayant à peu près la forme d'une immense chauve-souris. L'ossature était en acier et les membranes en toile. Il s'élançait du haut d'une colline de 30 mètres. Il put franchir ainsi une longueur de 300 mètres, avec une vitesse de 54 kilomètres à l'heure. Hélas ! le 9 août 1906, l'appareil chavira et le malheureux aviateur se cassa la colonne vertébrale.

Cependant les expériences de Lillienthal ne furent pas inutiles car, le premier, il posa les lois d'une méthode expérimentale pour le planement.

Pilcher, ingénieur de la marine anglaise, améliora légèrement le planeur de l'aviateur allemand. Une

bourrasque le précipita à terre et il paya de sa vie son audacieuse tentative.

En 1893 et 1894, un ingénieur américain, Chanute, essaya un biplan, invitant les savants à répéter ses expériences de Chicago.

En 1900, Wilbur et Orville Wright répondirent enfin à l'appel de Chanute. Leurs essais, qui durèrent quatre ans, les conduisirent aux merveilleux résultats que tout le monde connaît aujourd'hui. Nous y reviendrons au chapitre Aéroplanes.

## 2° HÉLICOPTÈRES. — Arrivons aux hélicoptères.

Ce sont des appareils munis d'hélices à axe vertical, dont le but est de maintenir l'esquif auquel on les adapte à une certaine hauteur dans l'atmosphère.

L'hélicoptère s'est révélé tout d'abord sous forme de jouets fort ingénieux. Tel est l'hélicoptère Pénaud. Pénaud utilisait de minces fils de caoutchouc tordus ensemble. Leur détorsion produit la force nécessaire à la rotation d'une hélice fort légère. En 1870, le jeune inventeur faisait voler le minuscule appareil jusqu'à la hauteur d'un troisième étage.

Ce jouet bien connu planait quelques instants puis retombait quand les fils de caoutchouc s'étaient complètement détordus.

Je passe tous les appareils du même genre. Ils n'ont pas été sans utilité, car ils ont vulgarisé l'idée qu'un système plus lourd que l'air peut se maintenir dans l'atmosphère.

### *Nécessité de deux hélices tournant en sens inverse.*

— Si l'esquif n'était muni que d'une seule hélice, en

vertu du principe de l'action et de la réaction l'esquif tournerait en sens inverse du mouvement de l'hélice. Avec deux hélices tournant en sens inverse on annule ce que les mécaniciens appellent le couple de torsion et l'esquif ne tourne plus sur lui-même.

Il ne suffit pas de s'élever, il faut encore avancer, d'où la nécessité d'une hélice propulsive à axe horizontal, comme celle des navires.

Notre hélicoptère aura donc trois hélices : deux à axe vertical, nécessaires pour la sustentation, une à axe vertical, nécessaire à la propulsion.

Au point de vue mécanique, les trois hélices amènent une complication fort gênante.

Un second inconvénient résulte de ce que le rendement de l'appareil est assez médiocre. L'hélicoptère ne peut s'élever que lorsque l'effort de traction des hélices dépasse le poids de la machine, tandis qu'un aéroplane quitte le sol sous un effort égal à la moitié du poids de l'appareil.

Signalons enfin un danger possible. Si la force centrifuge projette les ailes de l'hélice, l'hélicoptère est précipité sur le sol ; nul accident tragique ne résulte de ce fait pour un aéroplane. Pourquoi, pour éviter ce péril, ne munit-on pas l'hélicoptère d'un parachute ? La complication qui en résulterait a écarté cette solution.

Si on lui adjoint des surfaces sustentatrices on arrive à l'aéroplane.

A côté des inconvénients il est juste de signaler un avantage précieux. L'hélicoptère s'élève verticalement

d'un point quelconque, tandis qu'il faut à l'aéroplane, pour prendre son vol, une assez vaste étendue de terrain.

Arrivera-t-on un jour à combiner l'hélicoptère et l'aéroplane? Peut-être. Mais jusqu'ici la complication mécanique résultant de cet agencement a éloigné les aviateurs de cette solution.

3° AÉROPLANES. — Arrivons enfin aux aéroplanes. Voici le plan que nous suivrons :

- 1° Généralités concernant tous ces appareils ;
- 2° Hélices et moteurs ;
- 3° Description sommaire de quelques-uns d'entre eux.

*Etude sommaire du cerf-volant.* — Quelques mots d'abord sur le cerf-volant. L'étude de cet appareil qui a réjoui notre jeunesse nous conduira tout naturellement à l'aéroplane.

Le cerf-volant aurait été inventé par les Chinois deux cents ans avant notre ère.

Il peut affecter des formes très diverses que l'on peut ramener à deux types principaux :

- 1° Le cerf-volant monoplan, constitué par une surface unique ;
- 2° Le cerf-volant biplan ou cellulaire, tel que celui de Hargrave. Il est formé de deux boîtes rectangulaires en toile placées aux extrémités d'une tige de bambou.

Occupons-nous seulement du monoplan.

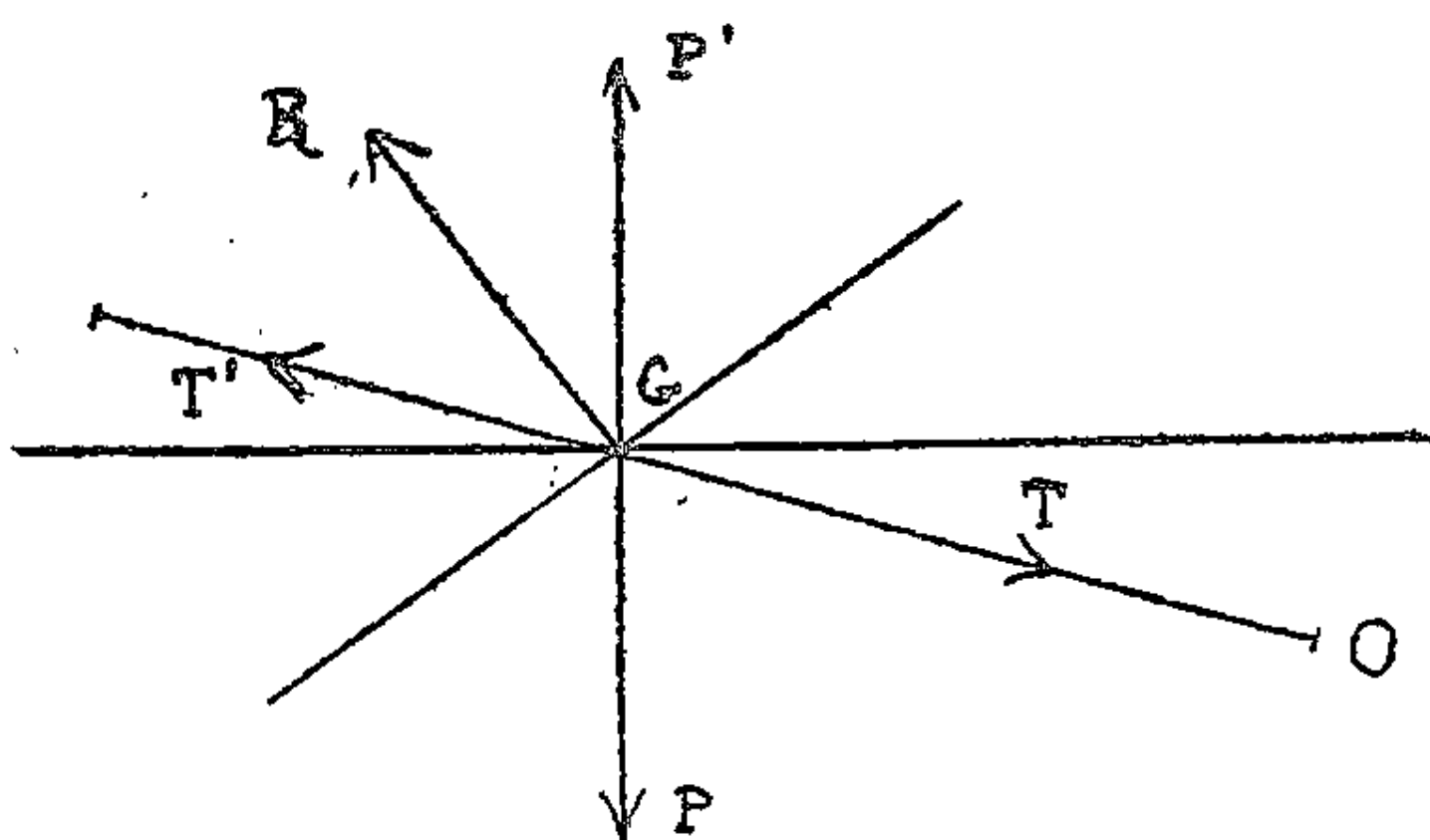
On peut réduire théoriquement le cerf-volant mono-

plan à un plan soumis à l'action du vent. S'il n'y a pas de vent, celui qui le tient court plus ou moins rapidement, ce qui revient théoriquement au même.

Nous supposerons l'appareil fixé en un point  $O$  et le vent soufflant dans une direction connue oblique au plan. Dans ces conditions, l'équilibre peut être maintenu sous certaines conditions. Montrons-le :

Les forces agissantes sont :

1° Le poids  $P$  appliqué au centre de gravité  $G$  ;



2° La traction  $T$  de la corde que nous supposerons appliquée au point  $G$  ;

3° La résistance  $R$  du vent. Dans le cas d'un plan oblique par rapport à la direction du vent, le point d'application de cette résistance n'est pas appliqué au centre de gravité ( $G$ ) mais en un point dont la position dépend de l'inclinaison et qui est plus près du bord avant du plan que le point  $G$ . Toutefois, pour simpli-



fier les raisonnements, supposons que le point d'application de la résistance  $R$  coïncide avec le point  $G$ . Cette approximation n'infirmes pas, dans son sens le plus général, la conclusion à laquelle nous voulons arriver.

Figurons les forces agissant.

Sur le plan s'exerce :

- 1° Le poids  $P$  appliqué au centre de gravité  $G$  ;
- 2° La résistance  $R$  du vent qui est normale au plan ;
- 3° La traction de la corde.

Décomposons  $R$  en deux autres, l'une dans le prolongement de la corde, l'autre verticale. La composante  $GT'$  sera détruite par la résistance de la corde, l'autre,  $GP'$ , tendra à soulever l'appareil.

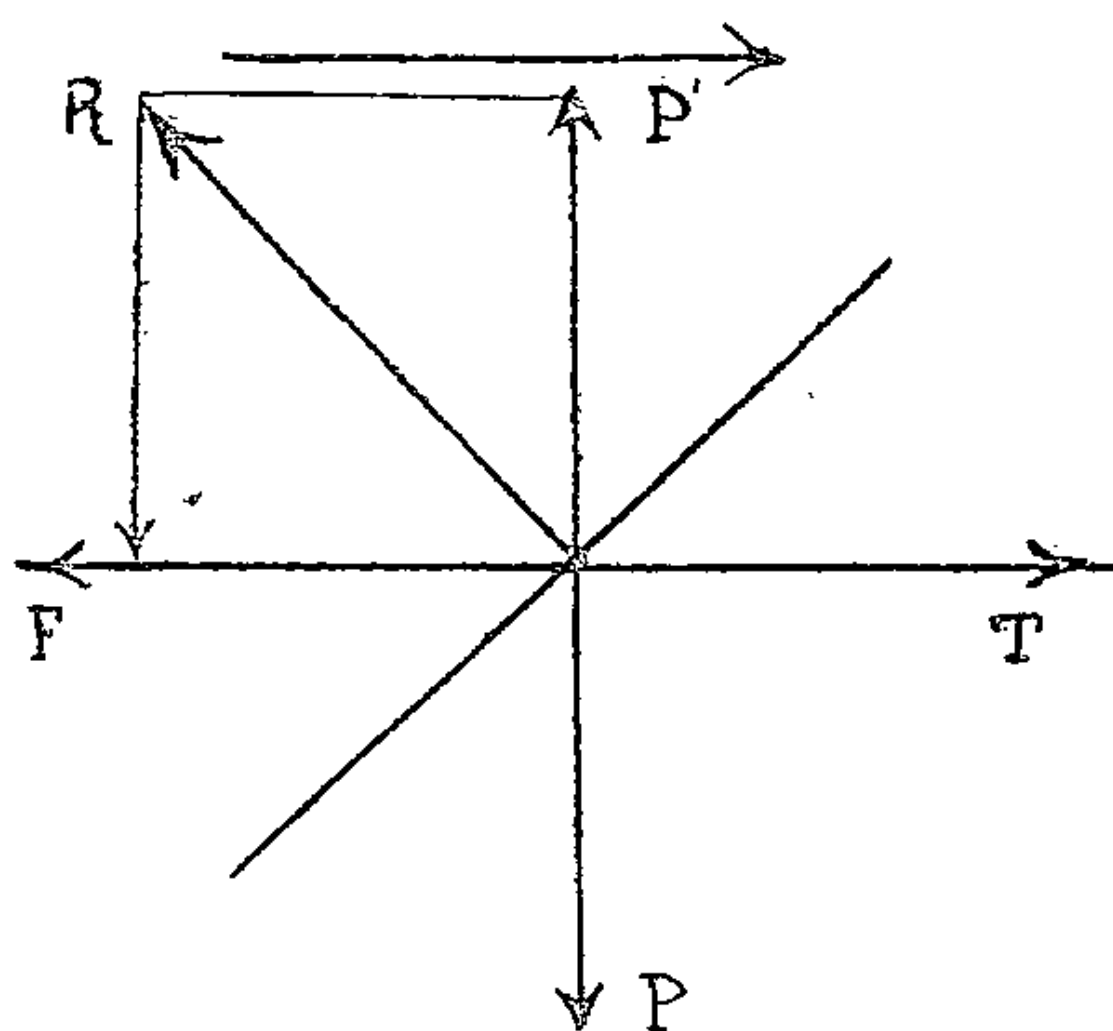
Si la vitesse du vent augmente,  $R$  augmente, et même rapidement, puisque  $R$  est proportionnelle au carré de la vitesse. Si  $R$  augmente, sa composante  $GP'$  augmente et par suite pourra devenir égale à  $P$ , et il y aura équilibre.

Non seulement le cerf-volant peut se tenir en équilibre, mais il peut s'élever. Si, en effet, celui qui tient la corde court plus vite, la résistance de l'air augmentera, sa composante verticale augmentera ; elle finira par devenir plus grande que le poids, et l'appareil s'élèvera. Si, au contraire, la rapidité de la course diminue, la résistance diminue et par suite aussi sa composante verticale ; elle deviendra plus petite que le poids et l'appareil descendra.

Cette théorie très simple du cerf-volant nous conduit tout naturellement à celle de l'aéroplane.

*Théorie de l'aéroplane.* — Réduisons pour plus de simplicité l'aéroplane à un plan mince et supposons d'abord l'air parfaitement calme. Les forces agissantes sont :

- 1° Le poids  $P$  appliqué au centre de gravité  $G$  ;
- 2° La résistance de l'air normale au plan. Nous sup-



poserons, comme tout à l'heure, qu'elle est appliquée au point  $G$ , quoiqu'en réalité elle soit appliquée, nous l'avons déjà dit, en un point du plan plus rapproché du bord antérieur ;

3° La traction  $T$  produite par le moteur. Cette force  $T$  remplaçant la traction  $T$  de la corde du cerf-volant.

*Conditions d'équilibre.* — Cherchons d'abord les conditions d'équilibre. Pour cela, décomposons la force  $R$  en deux autres : l'une verticale  $P'$ , l'autre horizon-

tale  $F$  ;  $P'$  sera opposé à  $P$  et  $F$  à la force de traction  $T$ .

Il faut évidemment, pour l'équilibre, que l'on ait :

$$\begin{cases} P' = P \\ F = T \end{cases}$$

la force  $F$  est la résistance à l'avancement.

*Conditions pour que l'aéroplane avance d'un mouvement uniforme.* — Quand une machine possède un mouvement uniforme, les forces qui lui sont appliquées sont en équilibre.

En effet, si elles ne faisaient pas équilibre, elles auraient une résultante qui ferait varier la vitesse ; le mouvement ne serait donc pas uniforme.

Donc nous aurons dans ce cas, comme tout à l'heure

$$\begin{cases} P' = P \\ F = T \end{cases}$$

*Calcul de la force de soulèvement.* — *Calcul de la vitesse, le mouvement étant supposé uniforme.* — Appelons  $\alpha$  l'angle d'inclinaison du plan, nous aurons

$$P' = R \cos \alpha$$

Or :

$$R = KSV^2 \sin \alpha \quad (K = 0 \text{ k. } 15)$$

donc :

$$P' = KSV^2 \sin \alpha \cos \alpha$$

ou :

$$P' = \frac{KSV^2 \times 2 \sin \alpha \cos \alpha}{2} = \frac{KSV^2 \sin 2 \alpha}{2} \quad (1)$$

Ainsi la force  $P'$ , qui est la force du soulèvement, est proportionnelle à la surface  $S$ , proportionnelle au carré de la vitesse.

Enfin elle augmente avec  $\alpha$  jusqu'à  $\alpha = 45^\circ$ .

De la formule (1) tirons  $V$ .

$$2 P' = KSV^2 \sin 2 \alpha$$

d'où :

$$V^2 = \frac{2 P'}{KS \sin 2 \alpha}$$

$$V = \sqrt{\frac{2 P'}{KS \sin 2 \alpha}}$$

mais nous avons vu que  $P' = P$ , donc

$$V = \sqrt{\frac{2 P}{KS \sin 2 \alpha}}$$

*Travail nécessaire pour obtenir cette vitesse.* — Calculons maintenant le travail  $T$  nécessaire pour obtenir la vitesse que nous venons de calculer. On sait que l'on a :

Travail en  $l'' = \text{force} \times \text{déplacement}$ .

Ici, la force, c'est la force de traction  $T$ , d'ailleurs  $T = R \sin \alpha$ .

Le déplacement en 1 seconde, c'est précisément la vitesse  $V$ .

Donc

$$T = R \sin \alpha \times V$$

$$R = KSV^2 \sin \alpha$$

par suite

$$T = KSV^3 \sin^2 \alpha \quad (1).$$

D'autre part on a, d'après ce qui précède

$$V^2 = \frac{2 P}{KS \sin 2 \alpha}$$

par suite

$$V^4 = \frac{4 P^2}{K^2 S^2 \sin^2 2 \alpha}$$

par suite

$$V^3 = \frac{V^4}{V} = \frac{4 P^2}{V K^2 S^2 \sin^2 2 \alpha}$$

Remplaçons dans (1)  $V^3$  par sa valeur, il vient

$$T = K S \sin^2 \alpha \times \frac{4 P^2}{V K^2 S^2 \sin^2 2 \alpha}$$

ou

$$T = \frac{4 P^2 \sin^2 \alpha}{V K S \sin^2 2 \alpha}$$

ou encore

$$T = \frac{4 P^2 \sin^2 \alpha}{V K S \times 4 \sin^2 \alpha \cos^2 \alpha}$$

ou enfin

$$T = \frac{P^2}{K S V \cos^2 \alpha}$$

Dans le travail à développer en 1'', c'est-à-dire la puissance du moteur est :

1° Proportionnel au carré du poids P.

Il faut donc que ce poids soit le plus petit possible.

2° En raison inverse de la surface S.

Il faut donc que la surface S soit grande tout en étant légère.

3° En raison inverse de la vitesse V.

Il y a donc intérêt à avoir une grande vitesse.

4° En raison inverse de  $\cos^2 \alpha$ .

Si  $\alpha$  est petit,  $\cos \alpha$  est grand ; par suite, le travail développé est plus petit.

En général, on prend pour l'inclinaison  $\alpha$  un angle de 5° à 6°.

*Calcul de la force de traction T.* — On a :

$$T = F \times V$$

mais nous avons vu que l'on a

$$F = T$$

donc

$$T = T \times V, \text{ d'où } T = \frac{T}{V}$$

remplaçant T par la valeur trouvée

$$T = \frac{P^2}{KSV \cos^2 \alpha}$$

ou

$$T = \frac{P^2}{KSV^2 \cos^2 \alpha}$$

La force de traction est :

1° En raison directe de  $P^2$  ;

2° En raison inverse de S, de  $V^2$  et de  $\cos^2 \alpha$ .

Ainsi le travail et la force de traction peuvent être réduits pour une surface donnée par l'augmentation de la vitesse et la diminution de l'angle d'attaque (angle  $\alpha$ ). La solution du problème paraît donc simple, mais il se complique par la nécessité d'adjoindre au plan sustentateur :

1° Un gouvernail dit de profondeur permettant de monter ou de descendre. Il est horizontal et joue le rôle de la queue de l'oiseau ;

2° Un gouvernail de direction ; il est vertical. Il joue le rôle du gouvernail des navires ;

3° Un moteur et une hélice.

De là résulte que le travail se compose non seulement du terme  $KSV^3 \sin^2 \alpha$  calculé tout à l'heure mais encore



du terme représentant le travail nécessaire pour faire avancer l'esquif (corps de l'appareil, moteur, gouvernails). Calculons ce deuxième terme.

Soit  $S'$  une surface idéale de même résistance que l'esquif,  $K'$  une constante, le travail nécessaire sera :  $K'S'V^3$ .

De telle sorte que le travail total sera :

$$KSV^3 + K'S'V^3$$

ou en remplaçant  $KSV^3$  par la valeur trouvée plus haut :

$$\text{Travail total} = \frac{P^2}{KSV \cos^2 \alpha} + K'S'V^3$$

Le premier terme diminue à mesure que la vitesse  $V$  augmente, mais le deuxième terme, qui représente le travail nécessaire pour vaincre les résistances passives, augmente ; de là résulte que le travail total est susceptible d'un minimum. Le calcul de ce minimum mène aux conclusions suivantes posées par Renard :

1° Le travail total nécessaire à la sustentation et à la propulsion est minimum lorsque la résistance du sustentateur est égale à trois fois la résistance de l'esquif ;

2° La force de traction est minima quand la résistance de sustentation est égale à la résistance de l'esquif.

*Comment on assure la stabilité transversale ou encore comment on évite le roulis.* — Les courants aériens changent à tout instant de direction et d'intensité. Le vent peut souffler plus fort sur l'une des ailes

que sur l'autre, alors l'appareil penche ou à droite ou à gauche. Il faut remédier à ces mouvements de roulis, c'est-à-dire assurer la stabilité transversale.

On pourrait, à la rigueur, déplacer un poids en le portant du côté qui se relève pour rétablir l'équilibre, mais ce poids, qui devrait être assez considérable, alourdirait l'appareil.

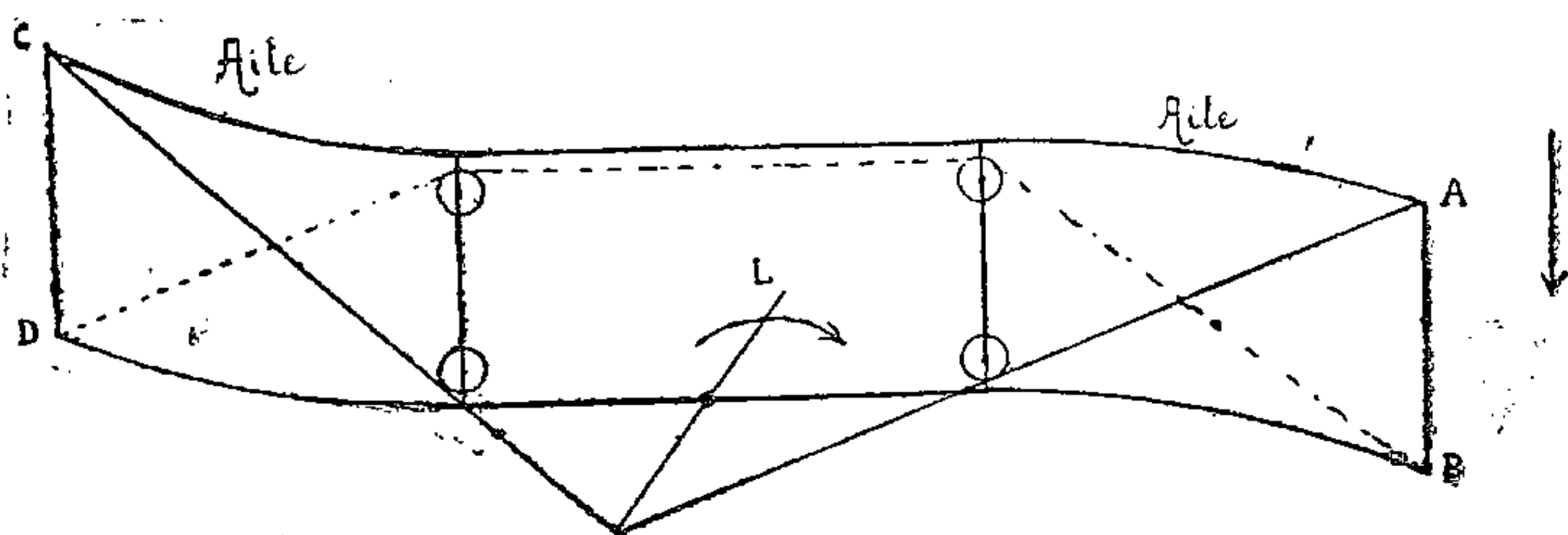
Deux solutions ont été proposées pour assurer la stabilité horizontale.

Première solution : Gauchissement des ailes (système Wright) ;

Deuxième solution : Emploi d'ailerons (système Blériot).

SYSTÈME WRIGHT.— Supposons que l'appareil penche vers la droite ; il faut relever ce côté.

Une figure est nécessaire :

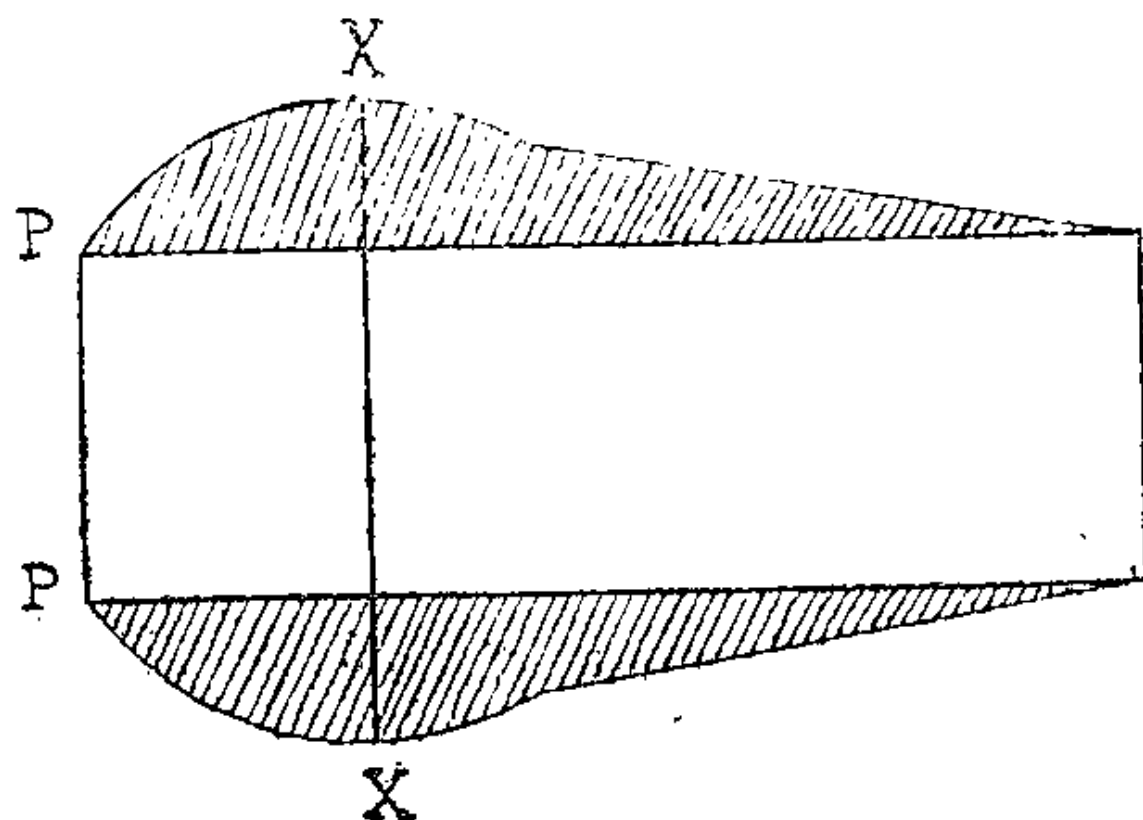


On tire le levier dans le sens indiqué.

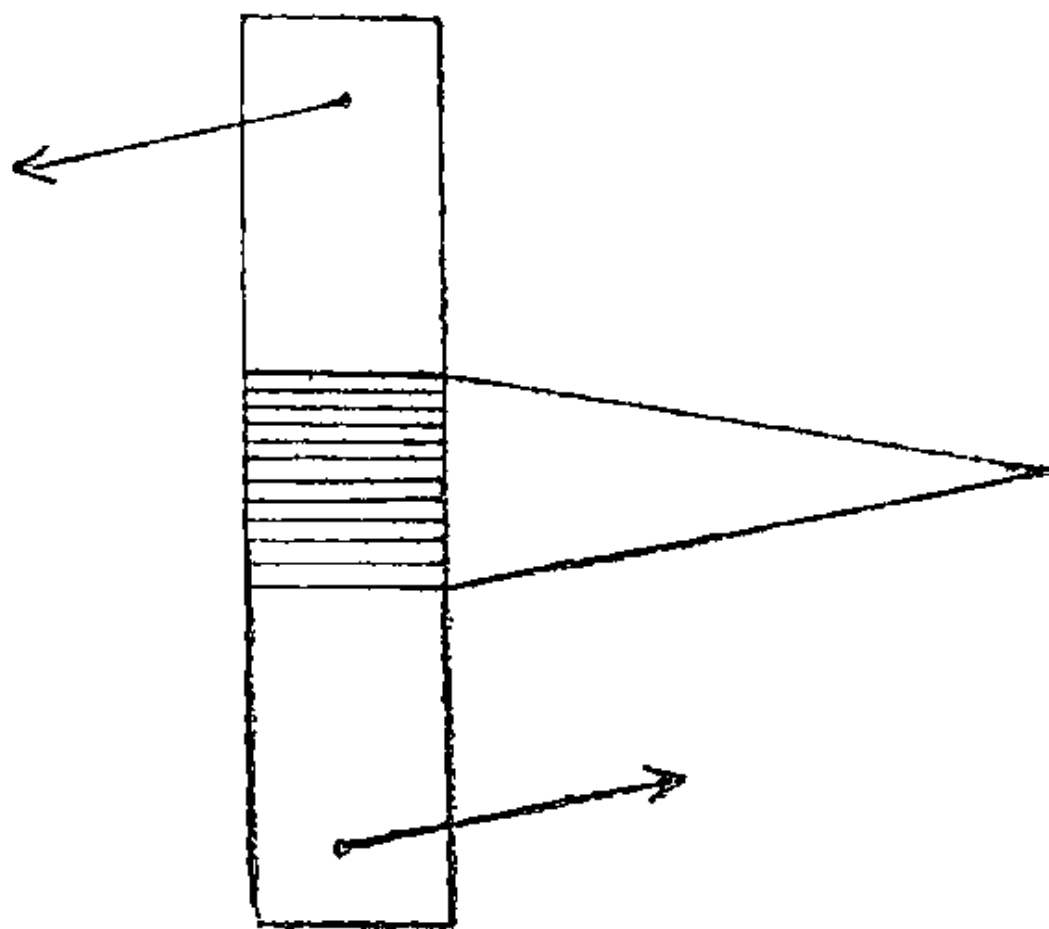
L'extrémité A s'abaisse.

L'extrémité B liée rigidement à A s'abaisse aussi ; D lié à B se relève, par suite C se relève aussi ; la résistance de l'air augmente sur l'aile droite, diminue sur l'aile gauche, et l'appareil se redresse.

SYSTÈME BLÉRIOT. — Les ailes sont munies d'ailerons. Ces ailerons sont formés de deux petits plans P, P mobiles autour d'un axe horizontal XX. L'appareil s'incline, l'aile droite, par exemple, est plus basse que l'aile gauche.



Il faut relever l'aile droite et abaisser l'aile gauche. A cet effet, on relève le bord avant de l'aileron de droite et on abaisse celui de l'aileron de gauche.



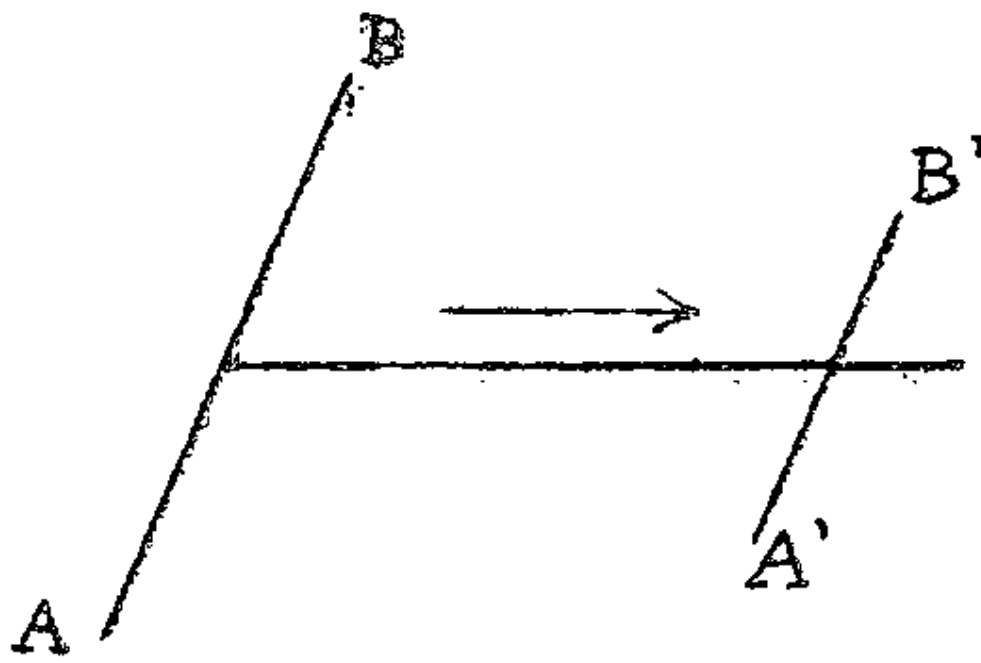
Sur l'aileron de droite, la composante verticale V est dirigée vers le haut, tandis que la composante ver-

ticale  $V'$  de la résistance  $R'$  est dirigée vers le bas, l'appareil se redresse donc.

Au point de vue mécanique, cette solution paraît plus simple que le gauchissement des ailes.

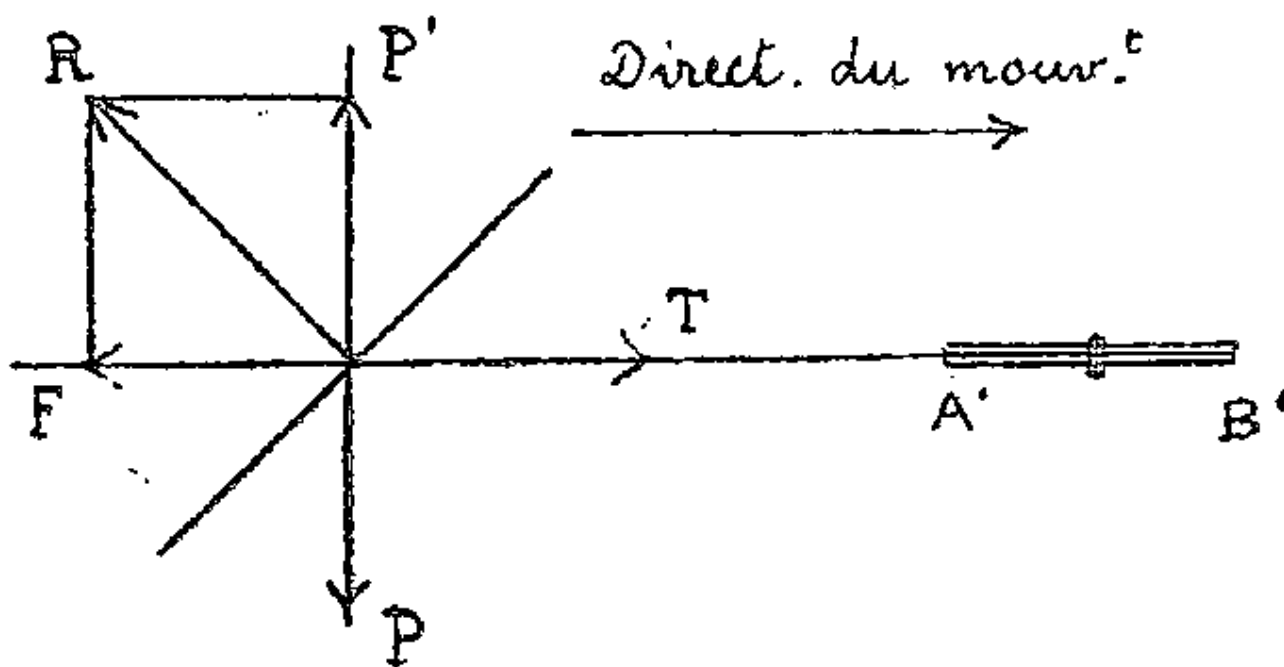
Grâce en particulier à cette disposition, Blériot a pu voler, même par des vents violents.

*Montée et descente à l'aide du gouvernail dit de profondeur.* — Pour monter ou descendre on se sert du gouvernail de profondeur. Il consiste en un plan



$A'B'$  mobile autour d'un axe horizontal perpendiculaire à la direction de la marche. Il est plus petit que le plan sustentateur  $AB$ .

1° Plaçons d'abord ce gouvernail  $A'B'$  dans la direction de la marche et supposons l'aéroplane en mouvement dans un air parfaitement calme.



Sur le plan sustentateur  $AB$  s'exerce, comme précédemment, la résistance  $R$  normale au plan. Le plan  $A'B'$

se présentant par sa tranche très mince, la résistance sur ce plan sera négligeable.

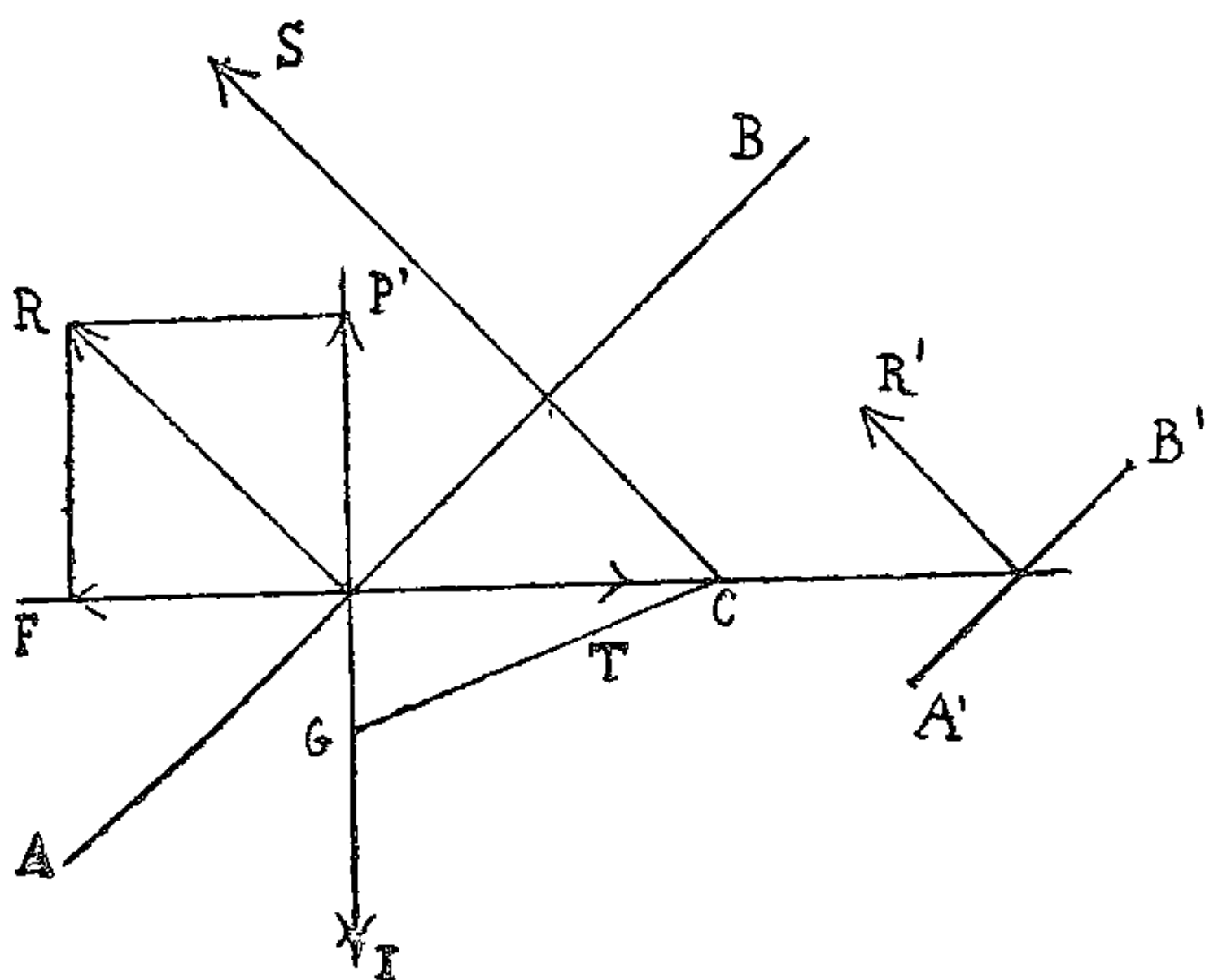
Les forces agissantes sont :

- 1° La résistance  $R$  ;
- 2° Le poids  $P$  ;
- 3° La force de traction  $T$ .

Décomposons la force  $R$  en deux autres, l'une verticale  $P'$ , l'autre horizontale  $F$ . Si nous supposons le mouvement uniforme, nous aurons

$$\left\{ \begin{array}{l} P' = P \\ T = F \end{array} \right.$$

2° Inclignons maintenant le gouvernail  $A'B'$  et plaçons-le d'abord parallèlement à  $AB$ . Dans ces conditions, il éprouvera une résistance  $R'$  parallèle à  $R$ . Les



deux forces  $R$  et  $R'$  auront une résultante  $S$  parallèle à  $R$  et  $R'$  égale à leur somme et appliquée en un certain point  $C$  géométriquement déterminé.

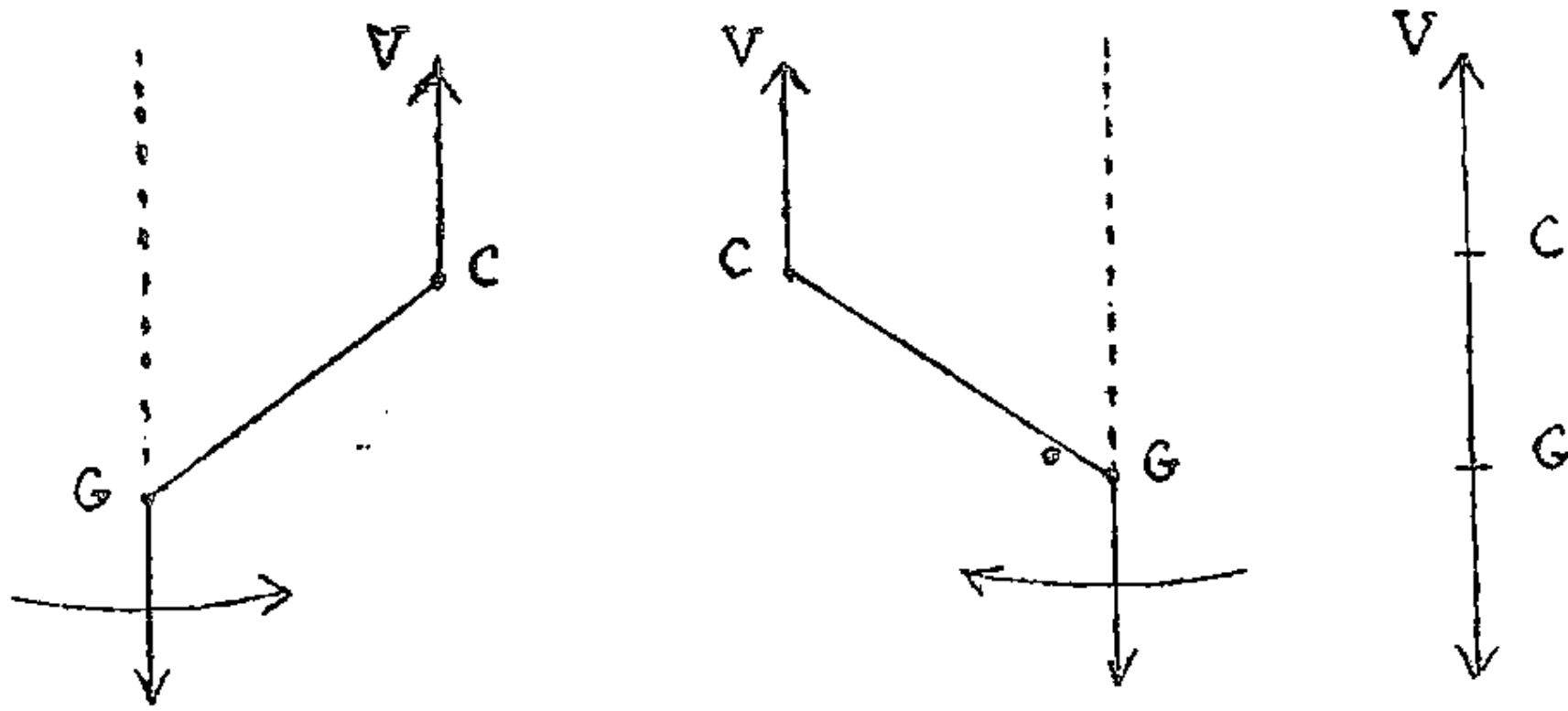
Ne figurons plus que les forces  $P$  et  $S$ .

Sous l'influence de  $P$  et de la composante verticale  $V$  de  $S$ , l'appareil tournera dans le sens indiqué, l'avant de l'appareil se relèvera. L'angle d'inclinaison  $\alpha$  ayant augmenté,  $R$ ,  $R'$  augmentent par suite leur résultante  $S$ , et par suite  $V$ . Alors cette force  $V$  l'emporte sur le poids  $P$  et l'appareil monte ;

3° Supposons que  $A'B'$  ne soit pas parallèle à  $AB$ , la résistance  $R'$  ne sera plus parallèle à  $R$ , les forces  $R$  et  $R'$  seront concourantes, elles auront encore une résultante  $S$  et la conclusion sera la même.

Enfin, en tournant le gouvernail en sens inverse, on descendra au lieu de monter.

*Cas où le vent souffle.* — Nous avons supposé dans tout ce qui précède que l'air était parfaitement calme ; en réalité cela n'est pas. Il faut alors tenir compte de la force qui résulte du vent.



Le point  $C$  où est appliquée la résultante finale pourra alors être à droite de la verticale qui passe par  $G$  ou sur la verticale du point  $G$ .

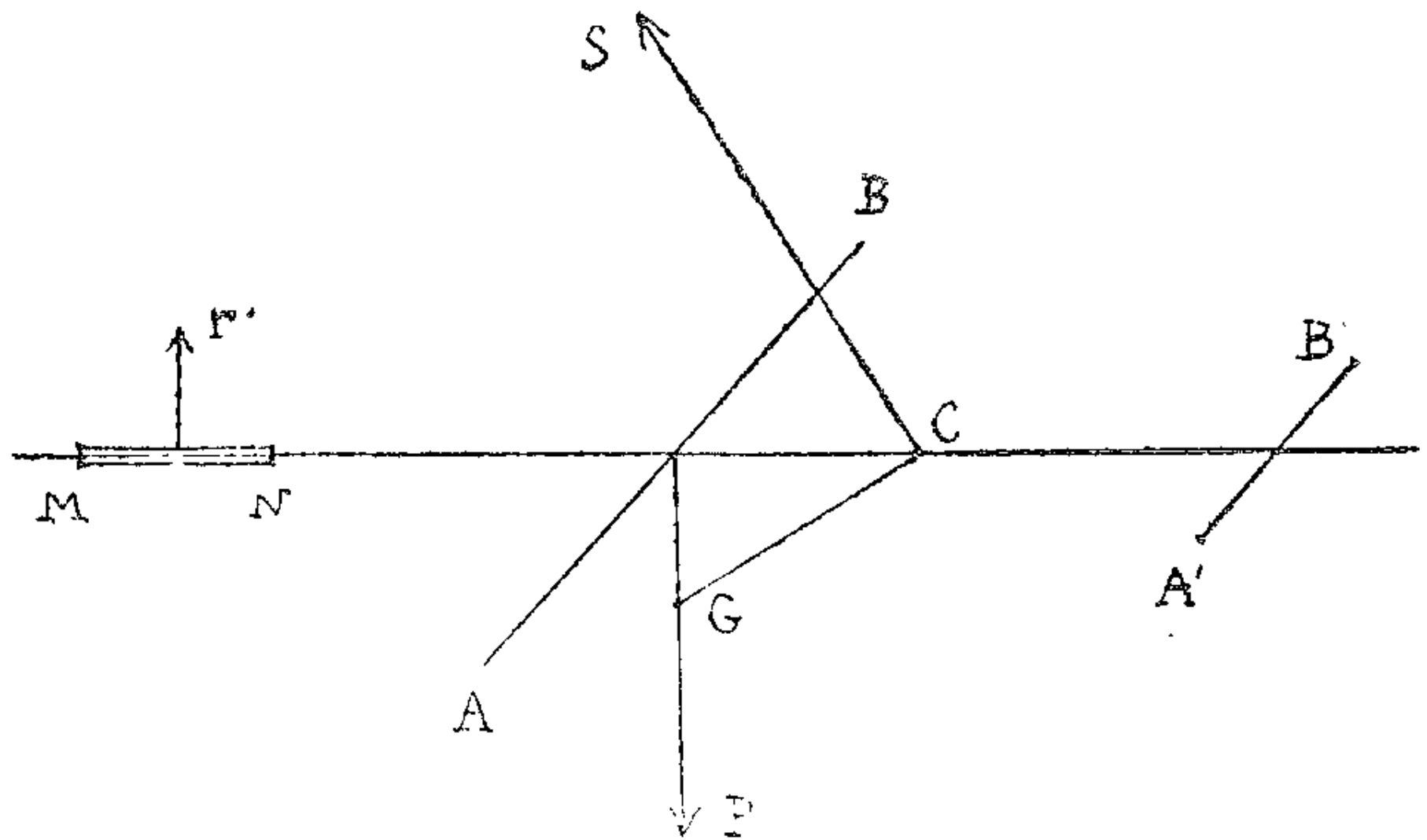


*Comment on assure la stabilité longitudinale, ou comment on évite le tangage.* — Des variations du vent résulte un mouvement de tangage toujours plus ou moins prononcé.

Pour s'opposer à ce mouvement, c'est-à-dire pour assurer la stabilité longitudinale, le pilote agira sur le gouvernail de profondeur, mais il lui faudra pour remplir ce rôle une attention des plus soutenues et des plus fatigantes. Il était donc désirable de chercher à rendre ce réglage automatique. On peut atteindre ce but à l'aide d'une queue stabilisatrice.

*Queue stabilisatrice.* — La queue stabilisatrice consiste en un plan MN placé à l'arrière du navire aérien dans la direction du mouvement.

Supposons que, le vent changeant, l'avant de l'appareil tende à se relever (cas où le point C est à droite de

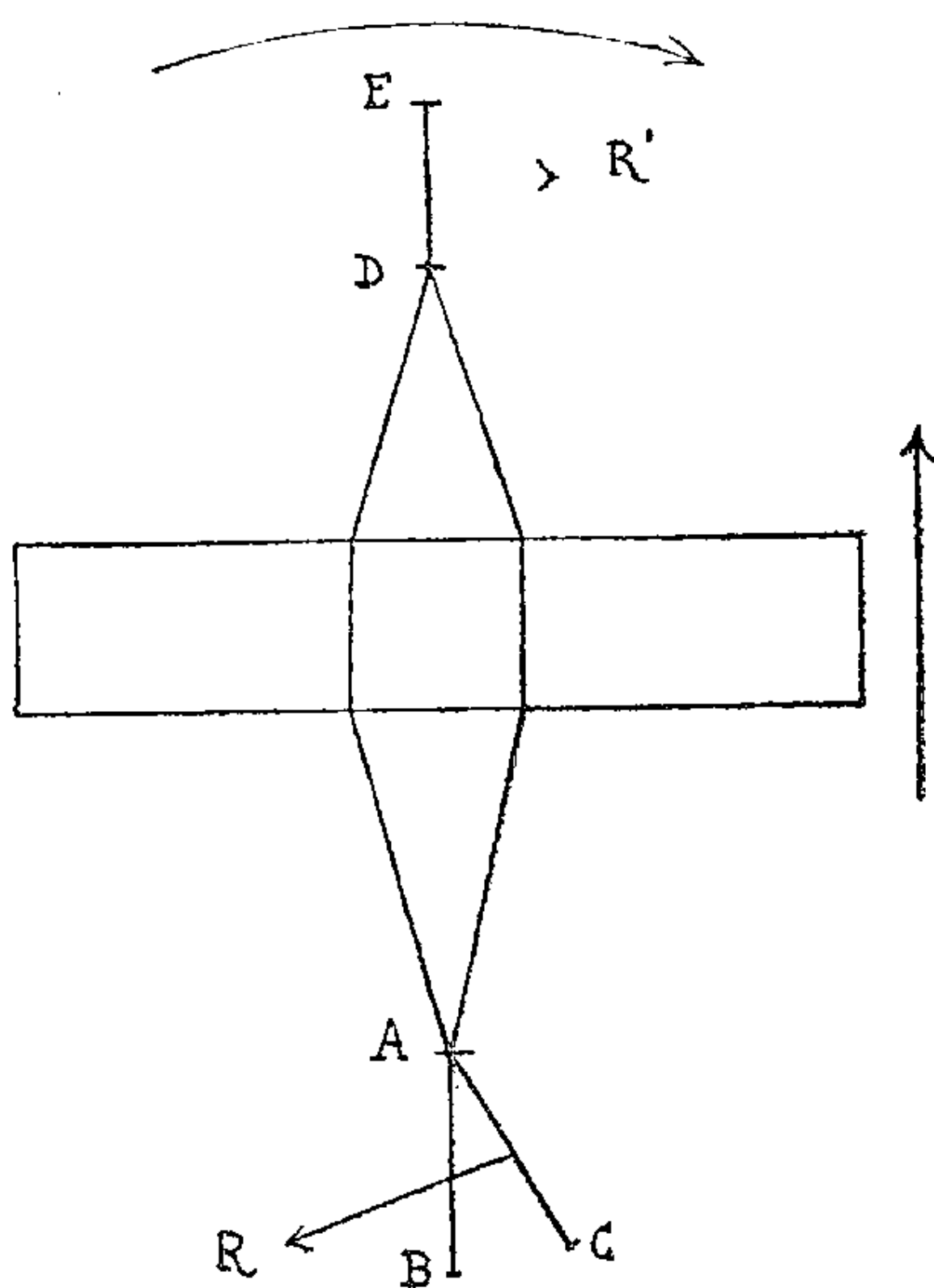


la verticale passant par le point G), la queue MN s'abaisse, elle éprouve une résistance V dirigée vers le haut, et l'arrière se relève.

Si, au contraire, l'avant s'abaisse, la queue se relève, la résistance  $V$  est dirigée vers le bas et l'esquif se relève.

*Virages.* — Il s'agit, à un moment donné, de changer de direction.

On y arrive en agissant sur un gouvernail (gouvernail de direction) analogue au gouvernail des navires et constitué par un plan mobile autour d'un axe vertical.



A ce gouvernail on adjoint souvent un deuxième plan vertical placé en un point quelconque. Si ce second plan n'existe pas, il est remplacé par les parois latérales du corps de l'appareil.

Amenons le gouvernail  $AB$  de direction en  $AC$ . Sur  $AC$  s'exerce normalement une résistance  $R$ . L'appa-

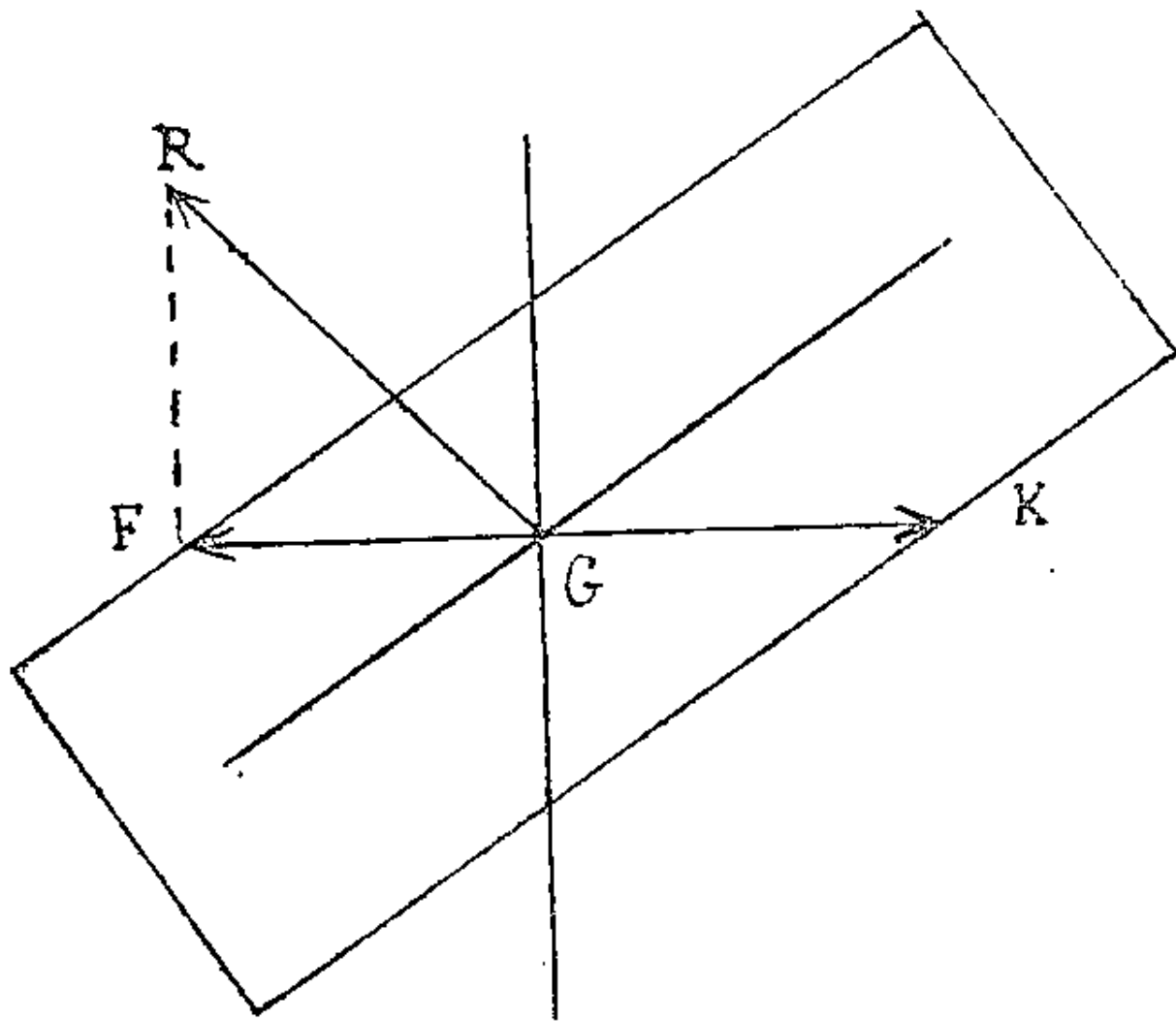
reil tout entier est entraîné vers la gauche ; alors le plan DE est sollicité par une force  $R'$ . Dans ces conditions l'esquif tourne évidemment vers la droite.

Si on amène AB en AC', l'appareil tournera vers la gauche.

*Influence de la force centrifuge.* — Il faut remarquer toutefois que le virage sera moins aisé que celui des navires. Il faut, en effet, tenir compte de la force centrifuge qui tend à entraîner l'esquif en dehors de la direction à prendre avec d'autant plus d'énergie que la vitesse est plus grande. Il serait donc difficile, sans un artifice particulier, d'exécuter un virage à court rayon.

Que fait l'écuyer sur un cheval tournant autour d'une piste circulaire ? Il incline le corps vers le centre de la piste. Il faudra donc incliner l'aéroplane.

Quelques développements sont ici nécessaires.



Supposons d'abord un point P décrivant une circonférence C.

La force centrifuge PK est dirigée, comme on le sait, suivant le prolongement du rayon de la circonférence.

Inclinons l'appareil, la résistance  $R$  augmente, sa composante horizontale  $FR$  augmente et équilibre la force centrifuge pour une inclinaison convenable de l'esquif.

*Résumé des parties constituantes d'un aéroplane.*

— En résumé, un aéroplane comprendra :

- 1° Une ou plusieurs surfaces sustentatrices ;
- 2° Un gouvernail de profondeur ;
- 3° Un gouvernail de direction latéral ;
- 4° Souvent une queue stabilisatrice ;
- 5° Une hélice actionnée par un moteur.

*Hélice.* — Disons quelques mots de l'hélice :

L'hélice est un appareil destiné à transformer le mouvement de rotation d'un moteur en un mouvement de progression dans le sens de son axe.

Elle est constituée par des palettes ou ailes affectant la forme d'un pas de vis. Ces ailes sont réunies en étoile autour d'un moyeu monté sur un arbre.

L'hélice se visse dans l'air comme une vis dans son écrou. La longueur dont cette vis avance pour un tour complet constitue ce qu'on appelle son pas. Il existe cependant une différence entre les effets d'une vis s'enfonçant dans un solide et ceux d'une hélice se vissant dans un fluide (eau ou air). En effet, les molécules d'un fluide présentent une extrême mobilité, d'où résulte qu'elles se dérobent, qu'elles fuient sous l'effort. Non seulement les ailes font avancer l'appareil auquel elles sont adaptées, mais encore elles chassent violemment le fluide derrière elles. De là résulte qu'en

pratique l'hélice n'avance pas à chaque tour d'une quantité égale à son pas, comme cela arrive dans un solide, mais d'une quantité moindre appelée l'avance. La différence entre le pas et l'avance s'appelle la perte du pas. Enfin, le rapport entre la perte du pas et le pas s'appelle le recul, et l'on a

$$\text{Recul} = \frac{\text{perte du pas}}{\text{pas}}$$

Exemple : le pas est 10, l'avance 8. On aura

$$\text{Recul} : \frac{10-8}{10} = \frac{2}{10} = \frac{1}{5}$$

*Rendement.* — Calculons le rendement, en supposant qu'il n'y ait pas de recul. Soit un moteur de 1 cheval-vapeur, c'est-à-dire fournissant, en 1 seconde, 75 kilogrammètres. Admettons 1 pas de 1 mètre et 6 tours par seconde. Enfin, supposons un effort de traction de 11 kilogrammètres. Le travail recueilli sera, en une seconde : force et déplacement

$$11 \text{ kil.} \times 1 \text{ mèt.} \times 6 = 66 \text{ kilogrammètres.}$$

Le travail fourni par le moteur dans le même temps est de 75 kilogrammètres.

Par suite le rendement, qui n'est autre chose que le rapport du travail recueilli au travail que peut fournir le moteur, sera

$$\frac{66}{75} = 88 \text{ 0/0}$$

Le recul diminue le rendement.

Le rendement est très variable. Il dépend du nombre des ailes, de leur largeur, de leur longueur, de leur épaisseur, de leur rugosité plus ou moins grande. On

peut l'améliorer par un choix judicieux de toutes les parties. La théorie, ici, est insuffisante. Elle n'est pas encore complètement établie, même pour l'hélice marine. Force est de s'adresser à l'expérience, et l'expérience offre de grandes difficultés. Il faudrait, pour bien faire construire des hélices variées, les faire agir sur l'appareil à faire mouvoir, car une hélice qui convient à un appareil peut ne pas convenir à un autre, mesurer enfin, dans chaque cas, le résultat obtenu.

Ces essais seraient fort coûteux.

On s'est contenté de faire des essais dits au point fixe, c'est-à-dire dans lesquels l'hélice tourne mais n'avance pas. Un dynamomètre mesure l'effort de traction. Les travaux de Tatin, du colonel Renard, faits dans ces conditions, ont fourni de très utiles indications, quoique la question laisse encore subsister bien des lacunes.

*Pas.* — Il paraît convenable de donner au pas une valeur comprise entre les  $\frac{2}{3}$  et les  $\frac{3}{2}$  du diamètre de l'hélice, jusqu'à nouvel ordre du moins.

Quelle doit être la largeur des ailes? L'hélice doit brasser dans un temps donné la plus grande quantité d'air possible pour obtenir le meilleur rendement.

Si on les prend trop étroites, il y a manque d'appui sur l'air. Si on les prend trop larges, il y a trop de frottement. Il faut se tenir entre des limites non encore complètement fixées.

Leur longueur doit être assez grande pour brasser une masse d'air suffisante; mais là encore on est limité

par la légèreté et la solidité qu'elles doivent présenter. Et puis les effets de la force centrifuge sont à redouter.

Quel nombre d'ailes doit-on adopter ? Des expériences bien conduites ont été faites à cet égard en 1866 par par Wenham. Si elles sont trop nombreuses, chacune rencontre de l'air mis en mouvement par celles qui précèdent, d'où une diminution dans le rendement. De plus, le poids de l'hélice augmente.

Certains aviateurs munissent leur hélice de quatre ailes ; mais il paraît préférable de n'en employer que deux.

Il est permis de penser aujourd'hui que les hélices lentes et à grand diamètre, telles que celles que les frères Wright utilisent, sont préférables aux ailes rapides et courtes de plusieurs aviateurs français.

Une fois encore, tout n'est pas dit sur l'hélice. C'est une question qui demande de nouvelles études.

*Quelques mots sur les moteurs.* — Les moteurs à vapeur exigeant une chaudière forcément lourde ne pouvaient convenir.

Les moteurs électriques ne marchant qu'avec des accumulateurs au plomb seraient d'un poids également trop considérable. On pourrait les utiliser le jour où un ingénieux inventeur trouverait un accumulateur de faible poids.

Les moteurs à essence sont seuls employés. Le développement si rapide de l'automobile a forcé les constructeurs à étudier et à perfectionner ce genre spécial de moteurs, et, sous ce rapport, l'automobilisme a prêté à l'aviation un précieux concours.



Les moteurs employés sont des moteurs à explosion. Le carburateur est plus léger que la chaudière.

En 1900, le colonel Renard indiquait que le problème de l'aviation était possible si le poids du moteur ne dépassait pas 1 kilog. 500 par cheval-vapeur. Le capitaine Ferber admettait 1 kilogramme.

En 1906, Santos-Dumont confirmait ces indications en exécutant le premier vol mécanique.

Le moteur Antoinette, imaginé par M. Levavasseur, mérite une mention spéciale. On lui donne la légèreté voulue en employant l'aluminium pour toutes les parties qui n'ont pas d'efforts à supporter. Pour la circulation d'eau, il suffit d'une enveloppe constituée par une simple feuille de laiton.

Le nombre des cylindres est de 8, de 16 ou de 32 ; le poids de chacun est à peine de 6 kilogrammes.

On supprime le volant, dont le poids moyen est de 20 kilos. Le volant, en effet, n'a d'autre but que de franchir les espaces morts. Avec 8 cylindres ou plus, il y en a au moins 2 travaillant en même temps ; par suite, jamais d'espaces morts.

Le carburateur et ses tuyauteries sont remplacés par une petite pompe aspirante et foulante envoyant l'essence aux cylindres.

L'allumage est assuré par un alternateur à haute fréquence. Le poids est de 85 kilos pour une puissance de 50 chevaux, avec une vitesse de 1,400 tours par minute.

Sans entrer dans aucun détail, nous mentionnerons :  
Le moteur Robert-Esnault-Pelterie ;

L'aéromoteur de Farcot ;

Le moteur Dufaux ;

Le moteur Wright.

Tous ces moteurs présentent des particularités fort intéressantes, marquées au coin d'une grande ingéniosité. Peut-être toutefois a-t-on trop sacrifié à une grande légèreté. La légèreté est une qualité, sans doute, mais ce qu'on doit rechercher avant tout dans un aéroplane c'est sa facile pénétration dans l'air.

Ils ont encore des arrêts subits qui déconcertent. Il faut y apporter de nouveaux perfectionnements pour rendre moins dangereuse la pratique de l'aviation.

Donnons une description très sommaire de quelques aéroplanes :

*Aéroplane Blériot.* — M. Blériot a construit des aéroplanes monoplans de différents types. Avec une patience inlassable, il ne cesse d'apporter à ses appareils d'ingénieuses modifications. Contentons-nous de décrire dans ses grandes lignes l'aéroplane n° 8.

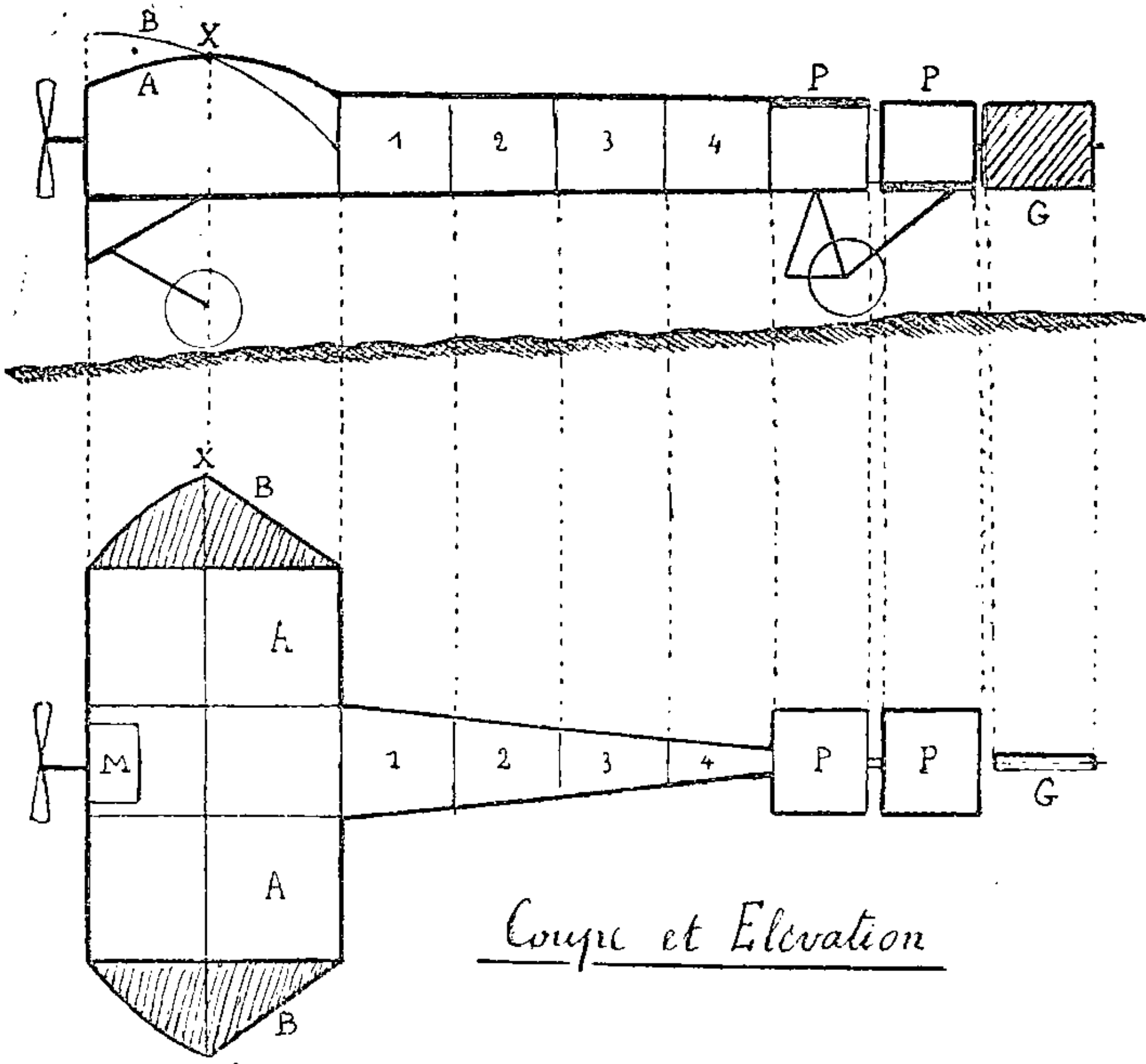
Cet aéroplane ressemble à une libellule d'énormes dimensions. Il comprend :

1° Le corps même de l'appareil formé d'un long fuselage métallique mesurant 10 mètres. Sa section est quadrangulaire ;

2° A l'avant, deux ailes de 11 m. 20 d'envergure. Elles sont constituées par une charpente en bois très légère, comprenant toute une série de lattes, le tout recouvert de papier parcheminé et verni. Ces ailes sont reliées au corps fuselé, de façon à former un ensemble de grande solidité ;

3° Les ailerons B,B placés aux extrémités des ailes ; ils sont mobiles autour d'un axe horizontal XX' ;

4° Le gouvernail de profondeur formé par deux plans horizontaux placés, l'un plus haut, l'autre plus bas ;



5° Le gouvernail de direction à l'arrière. Il est vertical ;

6° Le châssis sur lequel repose la partie fuselée (deux roues en avant, une à l'arrière). Le corps de l'appareil repose sur le châssis par l'intermédiaire d'une suspension articulée élastique destinée à amortir le choc au moment de l'atterrissage ;

7° Le moteur du système Antoinette a 8 cylindres, d'une puissance de 50 chevaux ;

8° L'hélice a 4 branches. Le diamètre est de 2 m. 20 et le pas de 1 m. 30.

Le poids total est de 480 kilos, ce qui représente une charge de plus de 21 kilos par mètre carré.

*Un mot sur l'aéroplane Blériot n° 9.* — Le corps fuselé de 10 mètres de long présente à l'avant une section quadrangulaire et à l'arrière une section triangulaire.

Sa surface est utilisée comme radiateur. Elle est formée d'une feuille de zinc supportant un grand nombre de réservoirs minuscules reliés par des tubes en caoutchouc.

A l'aide d'une seule manœuvre le pilote peut déplacer les organes de stabilisation de la quantité nécessaire.

Le moteur est à 16 cylindres. Sa puissance est de 65 chevaux.

*Aéroplane monoplan de Robert-Esnault-Pelterie.*  
— Il a l'aspect d'un gigantesque hanneton.

On y trouve :

1° Un corps fuselé cylindrique, à l'intérieur duquel se trouve l'aviateur ;

2° Deux ailes fixées au corps par 4 haubans seulement. Elles sont caoutchoutées, mobiles dans tous les sens par un système de commande sous la main du pilote ;

3° Un gouvernail de profondeur et un gouvernail de direction.

Toutes les commandes sont dissimulées dans l'épaisseur des ailes, de façon à réduire au minimum la résistance à l'avancement ; c'est dans cette disposition spéciale et fort bien comprise que réside la caractéristique de l'appareil. Par suite, il peut atteindre une vitesse de 80 à 90 kilomètres à l'heure.

Le moteur, de très ingénieuse construction, est à 7 cylindres ; sa puissance est de 30 chevaux.

L'hélice a 4 branches. Poids total, 350 kilos.

*Aéroplane Gastambide-Mengin.* — Le corps quadrangulaire a une longueur de 7 mètres.

Les ailes ont 10 mètres d'envergure et une surface de 24 mètres carrés.

Une queue triangulaire termine l'appareil.

Il est mû par un moteur Antoinette de 50 chevaux.

Le poids total est de 400 kilos.

Arrivons aux biplans :

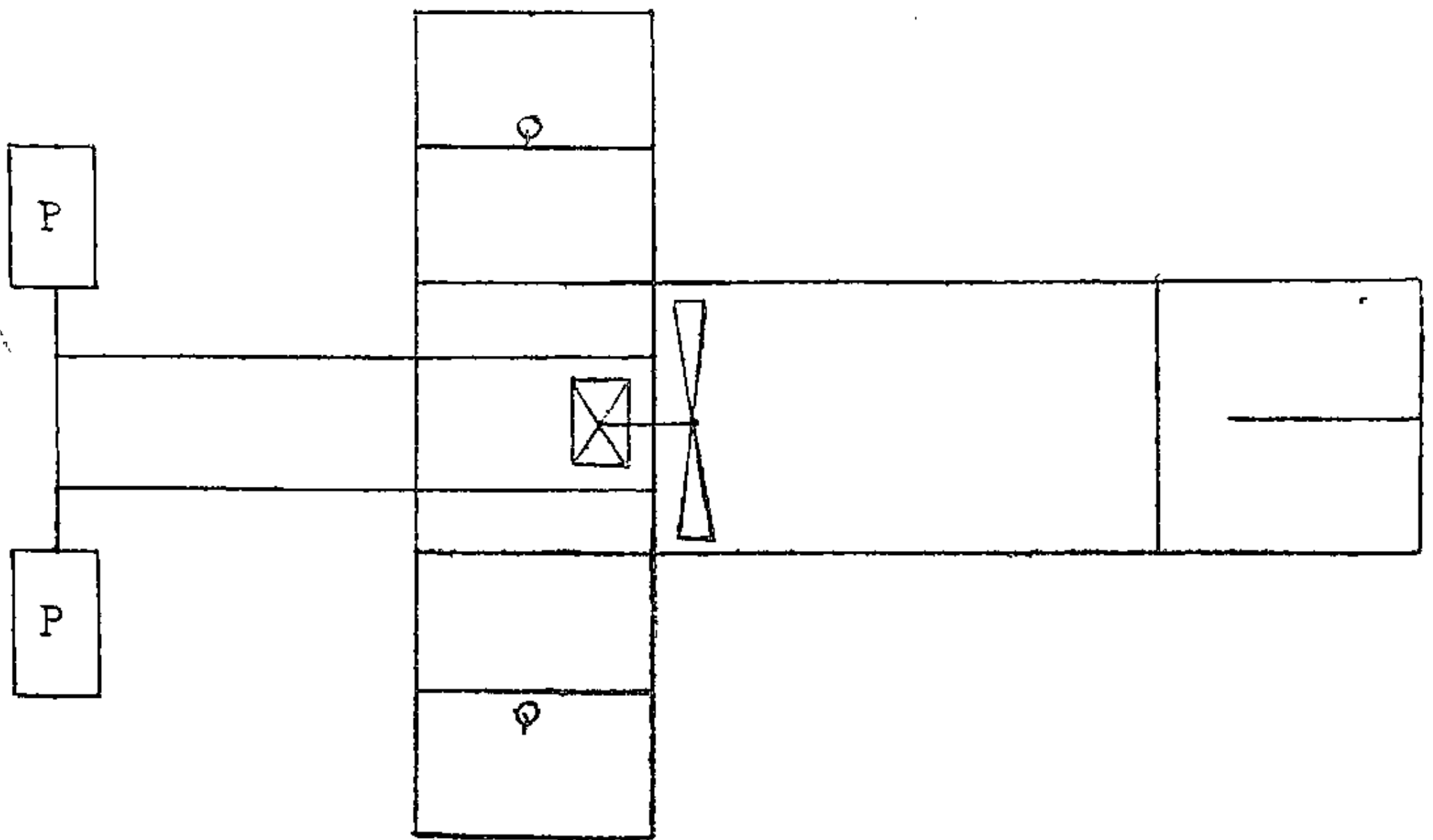
*Biplans Farman et Delagrangé, construits par les frères Voisin.* — Ce sont les théories du capitaine Ferber qui ont mené aux biplans français :

1° Le corps de l'appareil a une section quadrangulaire ;

2° Les surfaces sustentatrices S, S sont composées de deux plans superposés, distants de 1 m. 50, reliés par des montants et des fils d'acier. L'armature en bois est recouverte d'une étoffe vernie. L'envergure est de 10 mètres et la dimension perpendiculaire a 2 mètres. Des plans verticaux Q, Q augmentent la stabilité transversale ;

3° Le gouvernail de profondeur est à l'avant. Il est formé de deux plans P, P horizontaux ;

4° Le gouvernail de direction G, constitué comme toujours par un plan vertical, est dans une cellule placée à l'arrière. Un seul volant permet la manœuvre des deux gouvernails ;



5° La cellule d'arrière forme une queue stabilisatrice. Deux plans superposés la constituent ;

6° A l'avant est une pièce effilée facilitant la pénétration de l'appareil dans l'air ;

7° Le moteur est de 38 chevaux ;

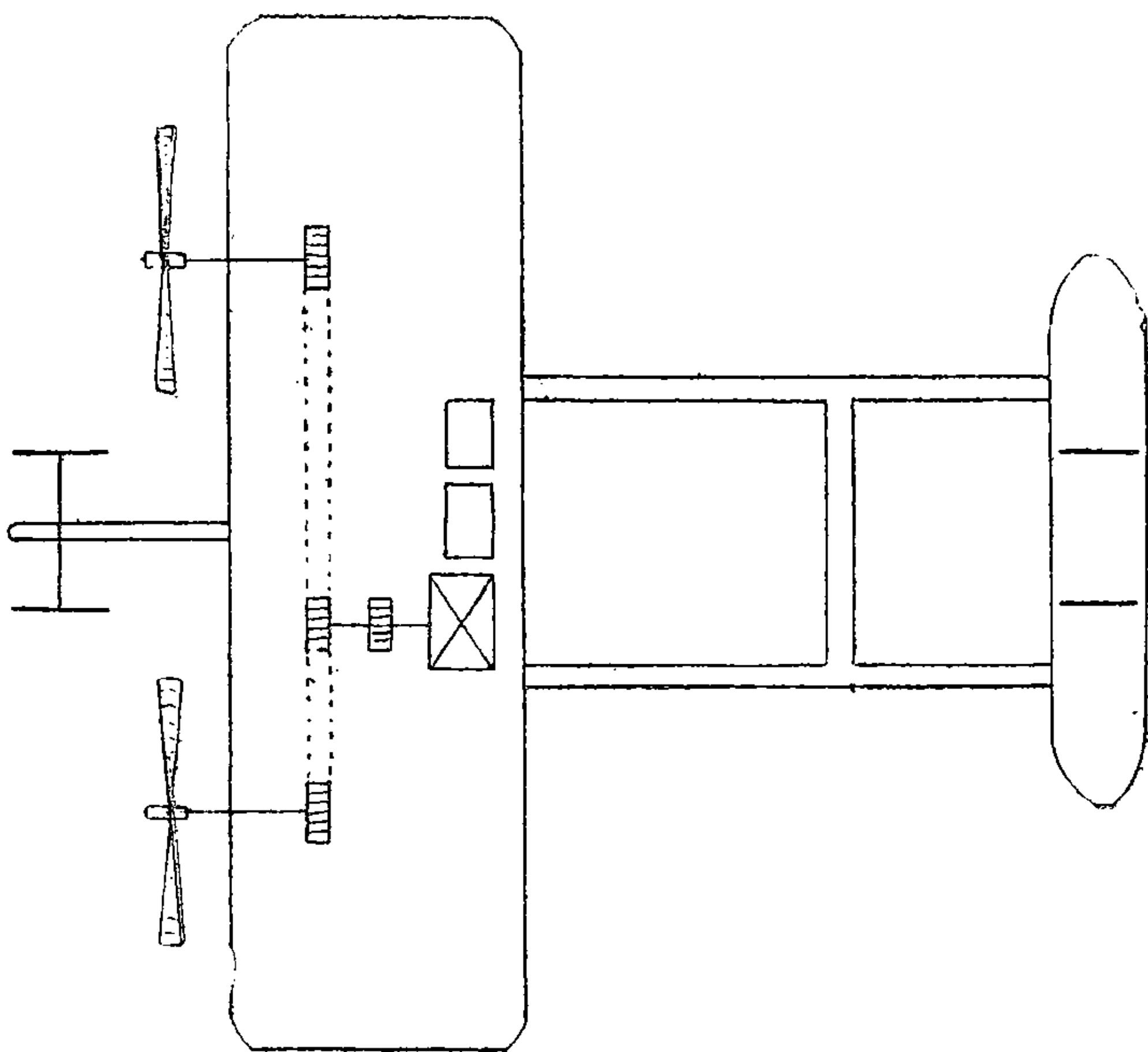
8° L'hélice a un diamètre de 2 m. 30 et un pas de 1 m. 40 ;

9° La longueur totale est de 10 m. 50 ;

10° Enfin l'appareil est porté par 4 roues et des ressorts sont disposés pour diminuer le choc au moment de l'atterrissage.

*Aéroplane Wright.* — L'appareil comprend :

1° Deux surfaces sustentatrices superposées, légèrement courbes, distantes de 1 m. 90. L'envergure est de 12 m. 50 ; dans le sens de la marche, 2 mètres. La surface portante totale est de 50 mètres carrés. Les sur-



faces portantes sont formées par une toile tendue sur une ossature en bois. Des montants en sapin d'Amérique relient les deux surfaces. Ces montants sont à articulations, ce qui donne à l'appareil une grande souplesse ;

2° Le gouvernail de profondeur placé en avant des ailes est formé de deux surfaces parallèles ;



3° Le gouvernail de direction, placé à 2 m. 50 en arrière des surfaces sustentatrices, est biplan ;

4° La longueur totale est de 10 mètres ;

5° Le moteur de 30 chevaux est placé de côté par rapport à l'axe de symétrie. Le poids du pilote lui fait équilibre. Si le pilote est accompagné d'un voyageur, ce dernier prend place sur l'axe de symétrie pour ne pas troubler l'équilibre ;

6° Les deux hélices ont 2 m. 50 de longueur et tournent en sens inverse. Elles font 150 tours par minute. Elles sont commandées par le moteur, à l'aide de chaînes passant dans des tubes d'acier.

L'appareil ne comporte pas de queue stabilisatrice. De là résulte que l'appareil est plus léger ; mais cet avantage est largement compensé par le manque de stabilité. Le pilote doit agir constamment sur le gouvernail de profondeur ; il faut une attention de tous les instants et un imperturbable sang-froid.

Les prodigieux résultats obtenus par les frères Wright sont dus en partie à leur extraordinaire habileté.

Le poids total est de 450 kilos.

C'est une charge de 9 kilos par mètre carré.

*Départ et atterrissage.* — L'appareil repose sur un chariot à l'aide de patins élastiques. Ce chariot roule sur un rail de 24 mètres. Au chariot est fixée une corde passant sur 3 poulies. Sur cette corde tire un poids de 700 kilos descendant entre les montants d'un pylone.

Je dois ajouter que Wright est arrivé à prendre son vol sans se servir de cette disposition compliquée en se lançant tout simplement sur un rail plus long, d'environ 30 mètres.

Comment, avec un moteur de 30 chevaux seulement, Wilbur Wright a-t-il pu non seulement s'enlever lui-même, mais encore donner place à un passager ? Ce succès sensationnel tient à trois causes :

1° A la suppression de la queue stabilisatrice qui allège notablement l'appareil ;

2° A l'abandon sur le sol du chariot destiné au lancement ;

3° Au rendement très élevé des deux hélices.

Mais toute chose a son bon et son mauvais côté. Nous avons déjà indiqué le manque de stabilité résultant de la suppression de la queue stabilisatrice.

L'aviateur abandonne son chariot ; si une panne se produit, l'aéroplane ne peut reprendre son vol puisqu'il est privé de son outillage de lancement ; il faut revenir au point de départ pour retrouver ce que l'on avait abandonné.

MONOPLANS. — BIPLANS. — On a pu s'élever avec des monoplans, des biplans et même des triplans. Faut-il préférer un système à l'autre ?

*Monoplans.* — Ils offrent moins de résistance à l'avancement ; c'est là un précieux avantage.

Par contre, il leur faut une grande envergure et par suite leur construction est moins aisée que celle des biplans.

*Biplans.* — Envergure moins grande ; construction plus facile ; solidité plus grande ; mais, d'un autre côté, ils offrent à l'avancement une résistance plus grande.

A l'heure actuelle, il serait téméraire de trancher la question, quoique les partisans des monoplans paraissent plus nombreux.

On sera peut-être amené, suivant les circonstances, à se servir tantôt des uns, tantôt des autres.

Sachons attendre.

*Perfectionnements possibles.* — Bien des perfectionnements sont encore à souhaiter. Au pas où tout marche aujourd'hui, ils ne se feront pas, sans doute, beaucoup attendre. De nombreuses expériences auront à déterminer d'une manière plus précise :

1° La courbure la plus avantageuse à donner aux ailes ;

2° La disposition la meilleure à adopter pour les gouvernails de profondeur et de direction ;

3° Les moyens les plus efficaces pour assurer la stabilité :

4° Le choix des hélices capables de fournir le rendement maximum ;

5° La fixation définitive d'un moteur irréprochable.

Espérons que le xx<sup>e</sup> siècle rendra l'homme maître de l'atmosphère comme il l'est aujourd'hui de l'Océan, et, en terminant, rendons hommage à Ader, Santos-Dumont, Vuia, Delagrangé, Blériot, Voisin, Farman, Esnault-Pelterie, de La Vaux, Gastambide-Mangin, Bréguet, les frères Wright, le capitaine Ferber, Latham, le comte Lambert, Paulhan, et d'autres encore.

Ils n'ont pas craint de s'exposer aux plus grands dangers pour doter l'humanité d'une découverte rêvée par tous les siècles.

Que d'aviateurs ont déjà payé de leur vie leurs audacieux essais. La liste, hélas ! n'est pas close. Puisse-t-elle ne pas trop s'allonger.

---



## NOTICE

SUR

**M. le D<sup>r</sup> Albert GIRAUD**

Membre de l'Académie de Rouen,

Par le D<sup>r</sup> MERRY DELABOST.

---

« Mon nouvel adjoint est une perle », me dit, un jour de l'année 1873, le médecin en chef de l'asile de Quatre-Mares.

Vous estimerez, sans doute, Messieurs, qu'une semblable appréciation était vraiment flatteuse quand j'aurai ajouté qu'elle provenait d'un savant éminent, le D<sup>r</sup> Foville, qui devint quelques années plus tard, par concours, Inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur, et que celui qu'elle visait en était bien digne, puisqu'il s'agissait du très distingué confrère que la mort nous a ravi il y a quelques mois, le D<sup>r</sup> Albert Giraud.

Cette haute opinion qu'il avait su donner de lui à son chef de service, dès les premiers temps de son entrée en fonction à l'asile de Quatre-Mares, ne s'affaiblit pas avec le temps, ainsi qu'il arrive quelquefois. Dans les lignes émues consacrées au souvenir du D<sup>r</sup> Giraud (1),

(1) *Normandie médicale*, 1<sup>er</sup> juin 1910.

par son ancien collègue, M. le Dr Lallemand, directeur-médecin en chef de l'asile de Saint-Yon, nous lisons : « Il fut, à Quatre-Mares, le collaborateur assidu et dévoué de ce maître éminent qu'était Foville et qui eut toujours pour son élève une particulière estime et une préférence marquée. »

Pour ceux qui, ainsi que moi, les ont particulièrement connus, le souvenir de l'un demeure intimement lié au souvenir de l'autre. Ayant à vous entretenir, aujourd'hui, du dernier disparu des deux, je suis donc naturellement conduit à faire revivre, pour quelques instants, devant vous, la physionomie sympathique de son ancien maître, de l'un des hommes qui ont le plus honoré notre Compagnie, dont il fut membre de 1873 à 1880, et président en 1879.

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, se sont trouvés en même temps que lui dans cette enceinte ; mais ils se font rares, car il y a trente ans déjà qu'il fut appelé à Paris, pour y remplir les importantes fonctions dont j'ai parlé.

Les seuls survivants de cette époque sont, si je ne me trompe, MM. Loth, Houzeau, Paul Allard, Boutillier, Samuel Frère, Octave Marais et Gaston Le Breton. Je suis convaincu qu'ils ne l'ont pas oublié. Peut-être me saura-t-on gré, profitant de cette occasion, de consacrer quelques lignes à sa mémoire.

Sa notice nécrologique, très intéressante et très complète, a été lue ici par M. de Sapincourt, alors secrétaire pour la classe des Sciences ; elle figure au *Précis* de 1888.



Je veux simplement, aujourd'hui, au moyen de quelques souvenirs personnels, montrer quel guide incomparable le D<sup>r</sup> Giraud avait trouvé en lui.

Le point de départ des relations suivies qui s'établirent entre le D<sup>r</sup> Foville et moi fut... une histoire de brigand... fantastique mais vraie, et qui, selon moi, mérite une digression, que vous voudrez bien me pardonner, je l'espère.

Sur ma demande, le D<sup>r</sup> Foville avait été, ainsi que le D<sup>r</sup> Morel, médecin en chef de Saint-Yon, désigné pour procéder à une expertise médico-légale concernant un détenu qui donnait des signes d'aliénation mentale.

C'était un nommé Petitot, un spécialiste du vol; sa spécialité consistait à dévaliser les presbytères; il était voleur de curés; mais il était aussi assassin, quand les nécessités du métier ou simplement ses fantaisies le comportaient.

C'est ainsi que, parlant des cinq ou six personnes qui avaient réussi à l'arrêter, après un vol commis chez un curé du pays de Caux, il disait : « J'étais armé; s'ils ne m'avaient pas surpris, comme ils l'ont fait, il n'en serait pas resté un seul vivant. »

Il y a lieu de supposer que notre excellent confrère, M. Vermont, et moi, fûmes de compagnie, un jour, menacés d'un sort semblable; son client d'occasion n'eût, assurément, pas hésité, pour démontrer la réalité de sa démence, à tourner, contre son avocat et le médecin de la prison, un sabre de gardien dont, avec une souplesse extraordinaire, il avait réussi à s'emparer. Nous échappâmes au danger, grâce à un ressort con-

tenu dans la poignée de l'arme ; Petitot, fort heureusement pour nous, en ignorait l'existence et le mécanisme ; un retard s'ensuivit dans la sortie de la lame et permit de désarmer le prétendu fou furieux, avant qu'il eût pu se servir du glaive.

Telle était la perfection avec laquelle il jouait son rôle d'aliéné que les trois médecins-experts jugèrent nécessaire, afin de fournir au jury des preuves indubitables de simulation, de le transférer momentanément à l'asile de Quatre-Mares, où l'observation était plus facile qu'à la prison.

Il n'y séjourna pas longtemps.

Le 3 mars 1873, je recevais du D<sup>r</sup> Foville, la lettre suivante : « Mon cher confrère, la comédie est terminée. Votre aimable Petitot n'a pas jugé possible de continuer plus longtemps son rôle, et, après trente-six heures passées à Quatre-Mares, il y a renoncé ; ses aveux ont été complets et la simulation est absolument démontrée : — *habemus fatentem reum*.

« J'ai communiqué ce dénouement à M. le D<sup>r</sup> Morel, et j'ai fait, de suite, auprès du Président des Assises, les démarches nécessaires pour nous débarrasser d'un hôte aussi incommode. J'espère qu'aujourd'hui même les gendarmes viendront le prendre pour le conduire à la prison, où vous pourrez le revoir, et où l'on fera bien de le garder de près, car c'est un horrible drôle poussant le cynisme et la dépravation à leur plus extrême limite. »

Les instincts de Petitot étaient peut-être encore plus pervers que ne l'avait supposé l'auteur de la lettre, si

l'on en juge par le langage qu'il tint au directeur, à son retour à la prison : « Il y avait, jusqu'ici, lui dit-il, onze personnes que j'avais désignées pour mourir de ma main ; maintenant, il y en a douze ! » — « Ah ! et la douzième victime désignée, serait-ce moi ? » lui demanda le directeur, M. Vallet. — « Non, je ne vous en veux pas, à vous, répondit Petitot : mais le gros médecin de Quatre-Mares, oh ! celui-là, je ne le manquerai pas, je vous en réponds. »

Cette menace avait été proférée avec une telle conviction, un tel accent de haine et de férocité bestiale, que M. Vallet, qui, pourtant, en avait vu bien d'autres, jugea urgent de m'en faire part, afin que le Dr Foville, dûment informé, pût se mettre en garde au cas où il se retrouverait en présence de son ancien pensionnaire. On conçoit, dès lors, qu'à dater de ce moment, mon confrère s'enquit avec une vive et très légitime curiosité, des faits et gestes de Petitot. Ce fut par lui que je connus l'odyssée, vraiment peu banale, de ce sinistre bandit.

Condamné par la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, après des débats fort curieux, où il soutint qu'il était dans son droit en volant les curés, il est conduit à Versailles pour répondre d'un autre vol, commis, naturellement, chez un curé du département de Seine-et-Oise ; en route, il trouve le moyen d'échapper aux mains des gendarmes ; mais, ayant pris une impasse pour une rue, il est repris, condamné de nouveau, interné à la Maison centrale de Beaulieu, y recommence sa comédie de démence et est transféré dans un asile d'aliénés ; on comblait ainsi ses désirs.

Pour prévenir tout danger d'évasion, on n'avait trouvé rien de mieux que de lui enlever ses vêtements après qu'il s'était mis au lit. Une nuit, il s'échappa... en chemise, ... détroussa un passant qu'il rencontra et, couvert de ses dépouilles, revint se présenter, un soir, chez le curé du pays de Caux qu'il avait précédemment dévalisé ; fort poliment, et ayant soin de se faire reconnaître ! « Je suis Petitot ! », il lui demanda à souper. Le curé, peu soucieux de mécontenter un hôte dont il connaissait tous les mérites, s'empressa de lui donner satisfaction.

Sa faim apaisée, Petitot prend congé, avec les mêmes formes de politesse, retourne dans la Côte-d'Or, son pays natal, redévalise un presbytère, est pris, après avoir blessé un ou deux gendarmes, condamné et envoyé à la Nouvelle-Calédonie.

La mort qui faucha si prématurément mon ami Foville, le 15 décembre 1887, mit fin aux renseignements qu'il me donnait de temps à autre sur Petitot. Mais un autre ami habitant la Bretagne, auquel j'avais raconté les hauts faits du brigand, m'envoya de Rennes successivement deux articles découpés dans un journal et dont voici le contenu : « De Dijon. — La Cour d'Assises de la Côte-d'Or a été occupée, hier, à établir l'identité d'un accusé, le nommé Petitot, qui revenait devant cette Cour, statuant sans l'assistance du jury, à la suite d'un arrêt de la Cour d'Assises de Saône-et-Loire, rendu à la session du mois d'août ; Petitot, poursuivi pour vol au presbytère de Verdonnet, avait été condamné par la Cour d'Assises de la Côte-d'Or à qua-

rante ans de travaux forcés, à raison de son évacion de la Nouvelle-Calédonie. Mais Petitot protestait qu'il y avait erreur sur son identité.

« Sur son pourvoi en Cassation, la Cour suprême cassa l'arrêt de Dijon et le renvoya devant la Cour d'Assises de Saône-et-Loire.

« Là, il fut impossible de s'entendre, Petitot tutoyant les magistrats, haranguant le public, simulant la folie. La Cour d'Assises de Saône-et-Loire se déclara incompétente pour statuer sur l'identité et renvoya à son tour Petitot devant la Cour d'Assises de Dijon, se réservant de le juger pour les crimes de vol à lui imputés. Hier donc, la Cour d'Assises de Dijon a statué sur l'identité de Petitot, reconnu du reste par ses parents, par d'anciens gardiens de prison, d'anciens camarades et d'anciens patrons où il travailla. Petitot est né à Dijon le 1<sup>er</sup> août 1852.

« Ce va-et-vient de Cour d'Assises en Cour d'Assises prendra seulement fin en janvier prochain, à Châlon, où Petitot sera jugé pour les vols qui lui sont imputés. »

Le deuxième article était intitulé : « Un cheval de retour. — De Châlon-sur-Saône : la Cour d'Assises a condamné hier, à vingt-cinq ans de travaux forcés, pour vol chez le curé de Verdonnet (Côte-d'Or), le nommé Petitot, évadé de Calédonie, traduit pour la quatrième fois devant des jurés différents, sous la même accusation à la suite de cassation et d'incidents de procédure. Petitot, simulant la folie, avait refusé de comparaître. Les débats ont eu lieu sans lui. »

Je n'ai pas eu, depuis, de nouvelles de ce personnage.

A mes yeux, il a un mérite, celui de m'avoir, le premier, mis en situation d'apprécier les remarquables qualités d'un homme dont je m'honore d'avoir été l'ami, et auquel je conserve un reconnaissant souvenir de l'aide éclairée qu'il voulut bien me prêter en diverses circonstances.

Je ne saurais oublier, en effet, que ce fut sur ses vives instances que je publiai, en 1875, dans les *Annales d'hygiène*, à la rédaction desquelles il collaborait avec le professeur Brouardel, un article intitulé : « Note sur un système d'ablutions, pratiqué à la prison de Rouen, et applicable à tous les grands établissements, pénitentiaires ou autres. »

Un jour que le hasard d'une expertise l'avait conduit à la prison de Bonne-Nouvelle, à une heure où avait lieu une séance de bains de ce nouveau système, ayant eu la curiosité d'y assister, il eut la prescience de l'avenir des bains-douches.

Le système avait, à cette époque, deux ans d'existence, mais pas encore d'état-civil. Sans le Dr Foville, peut-être serait-il demeuré à peu près ignoré. Mis en lumière, grâce à lui, il reçut bientôt le baptême dans le traité d'hygiène du professeur Arnould, et, depuis, son emploi s'est généralisé.

Ce fut également par les conseils du Dr Foville et à l'aide d'intéressants documents qu'il avait eu la complaisance de rapporter, à mon intention, des prisons d'Angleterre et d'Ecosse, que j'entrepris un travail sur l'alimentation des détenus, considérée au point de vue hygiénique et pénitentiaire, à l'occasion duquel je fus



délégué du Gouvernement aux Congrès internationaux de Rouen et de Saint-Pétersbourg.

Je pourrais citer d'autres nombreux exemples de son extrême complaisance et de son esprit d'initiative. En outre, les relations dont l'affaire Petitot avait été le début me procurèrent de véritables bonnes fortunes scientifiques. La perspicacité, la méthode, le sens pratique, la netteté de diagnostic et la clarté d'exposition dont il avait fait preuve en cette circonstance me déterminèrent à accepter, dorénavant, en collaboration avec lui, des missions que jusque-là j'avais soigneusement écartées : les expertises médico-légales relatives à des cas de folie, vraie ou simulée.

Permettez-moi de citer brièvement deux de ces expertises dans lesquelles, en plus d'une connaissance approfondie de la science mentale, il fit montre d'une véritable passion de savant.

Nous avons été chargés par le Parquet de déterminer l'état mental d'un négociant poursuivi comme faussaire. Il fut facile de reconnaître et démontrer que l'inculpé, atteint de paralysie générale progressive, était irresponsable. Notre mission était ainsi remplie ; nous pouvions en rester là et envoyer notre rapport avec cette conclusion. Mais M. Foville me proposa de pousser nos recherches plus loin — pour l'amour de l'art — de chercher à déterminer l'époque probable du début des troubles mentaux ; et nous voilà recommençant notre enquête, fouillant des registres, lisant des correspondances commerciales, vérifiant des factures, interrogeant les négociants et les ouvriers avec lesquels l'accusé s'était trouvé en rapport.



Ces recherches qui, auparavant, m'eussent paru fastidieuses, faites en la compagnie d'un clinicien de la valeur du Dr Foville, présentaient un intérêt captivant.

Dans une autre expertise où il s'agissait encore d'un paralytique général, les manifestations morbides, qui avaient été le point de départ des actes incriminés, avaient cessé; la santé paraissait rétablie, et, néanmoins, avec une remarquable sûreté de diagnostic, le Dr Foville affirma que le calme n'était qu'apparent, que la maladie, à l'état de sommeil, se réveillerait à quelque jour, et il conclut à l'irresponsabilité. Il y eut un non-lieu.

Les événements n'allaient pas tarder à le justifier. Peu de temps après, en effet, de nouveaux symptômes caractéristiques apparurent, nécessitant la séquestration du malade à l'Asile, où il ne tarda pas à mourir.

Publiée dans *Les Annales d'hygiène et de médecine légale*, cette intéressante observation a été reproduite, comme modèle de rapport médico-légal, dans le *Précis de Médecine légale* du Dr Vibert. Il m'est d'autant mieux permis de rappeler ces faits que si, avec sa scrupuleuse probité, le Dr Foville avait cru devoir, dans cette publication, associer mon nom au sien, je dois convenir que ma part de collaboration était, en réalité, fort réduite.

•  
•

Si je n'écoutais que mes sentiments intimes, et la satisfaction que j'éprouve à revivre, par le souvenir, ces heures passées dans le commerce de ce savant si

distingué, si bon, je me laisserais facilement entraîner à poursuivre l'exhumation de souvenirs de toutes sortes, à vous montrer, par exemple, la prestigieuse faculté d'assimilation du Dr Foville.

Mais ce n'est pas ici le lieu, ni le moment, et j'en ai dit assez pour montrer combien le Dr Giraud, avec ses remarquables aptitudes et son infatigable ardeur au travail, devait trouver, en la collaboration journalière d'un pareil maître, d'éléments d'instruction aussi solide que variée, non seulement dans la science médicale, mais aussi dans la science administrative.

Aussi ne tarde-t-il pas à se signaler tout particulièrement à l'attention de ses confrères et des personnes compétentes.

N'avait-il pas, d'ailleurs, pour ainsi dire, dans le sang, l'amour de la médecine mentale ? Son père était, nous dit le Dr Lallemand, « un aliéniste de grande valeur, dont la carrière a été parmi les plus réputées ».

Cette origine et cette ambiance devaient tout naturellement orienter les études de notre confrère vers la spécialité dans laquelle, à son tour, il parvint à conquérir une légitime renommée.

Albert Giraud était né à Châlons-sur-Marne, en 1848, et fut reçu docteur en médecine devant la Faculté de Paris, à l'âge de vingt-quatre ans. Sa thèse inaugurale avait pour titre : « Du délire dans le rhumatisme articulaire aigu ».

« L'opinion qu'il y défendait, dit le Dr Lallemand, était qu'il n'y a pas une folie qui soit spéciale au rhumatisme ; que la folie rhumatismale n'existe pas. Cette

opinion, ajoute-t-il, est encore celle de la majorité des aliénistes ». Aussitôt en possession de son diplôme, Giraud aborde la carrière des Asiles, passe quelques mois, comme médecin-adjoint, à Auxerre, puis est nommé à Quatre-Mares, où nous l'avons vu débiter sous la direction du D<sup>r</sup> Foville, en 1873. Cinq ans après, en 1878, il devient médecin en chef à l'Asile de Bordeaux, 1878-1879; puis directeur-médecin en chef de l'asile de Fains, près Bar-le-Duc. Il y reste huit ans, et revient, en 1887, chargé des mêmes fonctions, à l'asile de Saint-Yon.

Ses vœux étaient comblés, car, suivant le D<sup>r</sup> Lalle-mant, « il avait quitté Rouen, emportant la sympathie de ceux qu'il considérait désormais comme ses concitoyens, et tellement charmé de l'accueil qui lui avait été fait, qu'il n'eut plus qu'une pensée : revenir un jour dans cette vieille cité normande, dont il appréciait fort les richesses artistiques, pour y terminer sa carrière ».

Il atteignit, en 1907, l'âge de la retraite, et se fixa à Rouen, où la mort le frappa, le 22 mai 1910.

Vous avez pu, Messieurs, apprécier les rares mérites de ce savant aussi instruit que modeste; le D<sup>r</sup> Giraud a appartenu à notre Compagnie pendant quatorze ans; il en avait été élu membre le 3 juillet 1896.

Au début de son discours de réception, sur *les Procès de sorcellerie en Normandie*, faisant allusion à la devise de l'Académie « *tria limina pandit* », il crut devoir, avec sa modestie accoutumée, s'excuser de n'être ni un littérateur, ni un homme de sciences, ni un artiste.

La valeur littéraire de son discours prouvait, au contraire, que la classe des lettres aurait pu le revendiquer comme l'un des siens; et la dernière œuvre, dont, en 1909, il nous donna lecture sur *les graveurs Le Carpentier, Langlois, Brévière et G. Morin, membres de l'Académie*, en réponse au discours de réception de M. Robert Homais, montre que, pour n'être pas un artiste pratiquant, il n'en avait pas moins des connaissances et des goûts artistiques très développés.

Quant au titre d'homme de science, toute sa carrière protestait contre son allégation; en outre, le président de l'Académie, à cette époque, M. Le Verdier, évoqua fort justement les services rendus par lui à la population de l'Asile de Saint-Yon: « Elles sont là, disait-il, près de douze cents malades, petites et grandes, tranquilles et furieuses, confiées à votre direction. Secondé de plusieurs médecins, vos adjoints, de cent quarante religieuses, servantes obscures et résignées, dans une population vouée au désordre et à l'agitation, vous savez maintenir l'ordre et la paix, sans que votre douceur se démente jamais, que votre patience se lasse, que votre activité se ralentisse, avec une sagacité toujours en éveil, une méthode toujours en progrès, une étude toujours appliquée au soulagement. Voilà vos titres, Monsieur; ils valent bien nos vers ou notre prose. L'Académie se fait un honneur d'ouvrir ses portes à toutes les sciences; en est-il une supérieure à celle qui se consacre à l'humanité souffrante? C'est la vôtre; voilà pourquoi nous nous félicitons de vous posséder ».

Malgré l'éloignement de sa résidence, malgré ses occupations multiples et absorbantes, le D<sup>r</sup> Giraud était, vous le savez, un des membres les plus assidus aux séances de l'Académie et il avait le continuel souci d'y faire profiter ses confrères de ses connaissances spéciales et variées. Lorsqu'une séance menaçait d'être écourtée, le Président n'avait qu'à lui adresser un appel et d'intéressants comptes rendus des Bulletins de la Société d'anthropologie venaient utilement combler les vides. D'autres fois c'étaient des lectures sur des sujets très variés, tels que : — Un cas d'endurance remarquable chez un aliéné ; — Un début dans la pratique de la médecine légale ; — Les méfaits d'une racine introduite dans une canalisation d'eau, où elle s'était étrangement développée ; — Le télégraphe de Caselli ; — Notes et impressions de voyage en Sicile en 1906 ; — Des questions de médecine légale ; — Les applications du ciment armé.

Cette liste, bien qu'incômplète, suffit à montrer combien son concours nous était précieux.

Durant de longues années, se retranchant derrière ses occupations et l'éloignement de son domicile, il se refusa à accepter les fonctions auxquelles l'estime de ses confrères voulait l'appeler. Ce ne fut qu'en 1903 qu'il consentit à se charger de celles de trésorier. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, avec quelle distinction et quel zèle il s'en acquitta ! Familiarisé avec les plus délicates pratiques de comptabilité par ses doubles fonctions de directeur et de médecin d'un établissement important, il mit son savoir administratif au service de notre Compagnie en inaugurant, en 1905, un nouveau système de comptabilité.

Je ne serais pas sincère si je vous disais que, quand, appelé à la Vice-Présidence en 1908, il dut être remplacé dans ses fonctions de trésorier, ce fut avec enthousiasme que son successeur adopta sa méthode, pour laquelle il n'était nullement préparé ; mais la conviction communicative du Dr Giraud et son inlassable complaisance d'initiateur eurent raison de ma résistance. Actuellement, je suis pleinement convaincu de l'excellence de son innovation.

A peine venait-il d'inaugurer ses fonctions de président, en recevant parmi nous notre excellent confrère, M. Robert Homais, qu'il fut brutalement frappé par la première atteinte d'une maladie qu'il connaissait trop bien pour conserver quelque doute sur son issue.

Soutenu dans cette pénible épreuve par une énergie et un courage peu communs, par la vive affection de sa chère famille et de ses nombreux amis, et par de sincères convictions religieuses, il la supporta avec un calme et une résignation admirables, conservant la plénitude de son intelligence, jamais abattu, toujours empressé à rendre service et, en particulier, à me tirer des embarras dans lesquels me plongeaient, parfois, mes fonctions de comptable des deniers de l'Académie, heureux de s'entretenir de notre Compagnie, des communications qui y étaient faites, de ses confrères.

Combien devait-il, pourtant, sans en rien laisser voir, éprouver de regrets d'avoir été si soudainement privé de cette activité qui s'était manifestée jusque-là, comme un besoin de nature, par sa participation à tant d'œuvres diverses auxquelles il donnait, sans compter, le meilleur de lui-même.



Le D<sup>r</sup> Lallemand qui, mieux que personne, était en mesure d'apprécier ses services, dans l'asile qu'il dirige maintenant, a écrit : « Parlerai-je des améliorations considérables que Giraud sut introduire à l'asile Saint-Yon au cours de sa longue direction médicale, du dévouement qu'il apportait dans les soins éclairés donnés aux malades ? Je n'en veux pour témoignage que la touchante pensée que certaines d'entre elles ont eue de me demander de suivre la dépouille mortelle de leur ancien directeur. »

En plus de ses fonctions déjà si complexes de directeur-médecin de cet asile, nous l'avons vu faire partie, comme membre et président, — de la Société de médecine de Rouen; de l'Association professionnelle des médecins de cette ville; de la Société normande d'hygiène; de l'Œuvre du sanatorium de Saint-Etienne-lu-Rouvray. Il fut secrétaire général et organisateur du premier Congrès de médecine mentale à Rouen; membre de la Société médico-psychologique; de la Société de médecine légale; président du Congrès de médecine mentale de Rennes; membre de l'Œuvre rouennaise de l'assistance par le travail, etc. Partout, dans toutes ces occasions et ces Sociétés, il payait largement de sa personne, et par ses connaissances variées, son jugement droit, son application calme et méthodique à la solution des questions difficiles, rendait les plus signalés services.

A ses lectures à l'Académie, dont je n'ai donné qu'une liste écourtée, s'ajoutent de nombreux travaux témoignant d'un labeur acharné, ininterrompu.

*Expertise médico-légale dans un cas d'asphyxie*



*de deux enfants par l'air comprimé*, en collaboration avec M. Ed. Lallement, professeur-adjoint à la Faculté de médecine de Nancy.

(*Mémoires de la Société de médecine de Nancy* (1871-72).

*Oblitération du tronc basilaire. Considérations sur le ramollissement cérébral.*

(*Union médicale de la Seine-Inférieure* (1875).

*De la mélancolie dans ses rapports avec la paralysie générale.*

(*Journal de médecine de Bordeaux* (1879).

*Fragments d'histoire de la folie. — La sorcellerie au moyen âge; une épidémie de délire de nos jours.*

(*Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc* (1883).

*Etudes d'anthropologie. — Variations de volume du cerveau; la carte ethnographique de la France; le crâne des assassins.*

(Bar-le-Duc.)

*Revue de médecine légale. — L'affaire Lombardi, à Genève.*

(*Annales médico-psychologiques* (1887).

*Le projet de révision de la loi sur les aliénés à la Chambre des députés.*

(*Annales médico-psychologiques* (1892).

*Le projet de révision de la loi sur les aliénés au Conseil supérieur de l'assistance publique.*

(*Ibid.* (1892).

*Des Sociétés de patronage des aliénés.*

(*Congrès des médecins-aliénistes de langue française. — Session de La Rochelle* (1893).

*Rapport sur l'organisation du patronage des individus guéris d'une maladie mentale et le patronage des épileptiques abandonnés et sans ressources.*

(Congrès international d'Anvers (1894).

*Lieu de naissance et migration des malades admises pour la première fois dans un asile d'aliénés et entrées à Saint-Yon de 1891 à 1895.*

(Assises de Caumont (Rouen, 1896).

Communications, au III<sup>e</sup> Congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée, à Bordeaux :

*Des aliénés convalescents.*

*Les Sociétés de patronage pour les aliénés.*

(Bordeaux (1904).

*Note sur les aliénés processifs.*

(*Journal de neurologie* (1904).

*Notice sur Gabriel Gravier* (1905).

*Du domicile de secours des aliénés*, en collaboration avec M. Chandelier, chef de division à la préfecture de la Seine-Inférieure.

(Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée.)

Permettez-moi, Messieurs, de terminer cette notice sur le D<sup>r</sup> Albert Giraud, par un dernier emprunt fait à l'article du D<sup>r</sup> Lallemand, qui l'a si bien connu et justement apprécié : « Il cachait, dit-il, sous une apparente réserve, une profonde sensibilité et une inépuisable bonté. Quand on faisait appel à son expérience

incontestée des affaires administratives, il accueillait son interlocuteur par un silence qui ne laissait pas d'être parfois embarrassant, mais qui n'était qu'une réflexion mûrie chez cet esprit méthodique ; la question qui lui était soumise était résolue avec clarté, et Giraud s'offrait souvent à prendre à son compte toute la besogne qu'elle exigeait. »

Tel était bien l'excellent confrère que nous avons eu le sincère regret de perdre si prématurément et que nous ne saurions oublier.

---



## NOTICE

SUR

# M. CANONVILLE-DESLYS

Par M. LECAPLAIN

---

Thomy-James-Edward Canonville-Deslys naît à Paris le 31 mars 1846. Il est le dernier descendant d'une vieille famille normande : les de Canonville, marquis de Raffetot, dont un des ancêtres fut compagnon de Guillaume-le-Conquérant. Il était allié par sa mère à la famille du marquis du Hallay Coëtquen qui était, à la Révolution de 1789, grand veneur de Normandie, et avait son hôtel rue Bourg-l'Abbé. Il tenait également aux familles de Chimay, de Bresson, de Colobria, de Brigode, d'Amelot de Chaillou, neveu à la mode de Bretagne du littérateur bien connu Francis Wey. En 1884, il était adopté par son oncle maternel Charles Deslys auquel on doit tant de charmants romans devenus rapidement populaires. Loin de moi la pensée de faire fi de ses titres de noblesse et des alliances qui le rattachaient à d'illustres familles, mais ses vrais titres à la reconnaissance de beaucoup ne sont pas ceux qu'il a hérités de ses aïeux, mais ceux qu'il a conquis lui-même par son constant labeur.

Il fait ses études à l'Institution Massin, qui était alors des plus florissantes, et dont les élèves suivaient les cours du lycée Charlemagne. A cette époque, trois institutions restées célèbres : Massin, Barbet et Jauffret, dirigées par des hommes de valeur, rivalisaient de zèle avec une ardeur peu commune. Il faut avoir vécu à ces temps déjà éloignés de nous pour se rendre compte de la lutte homérique que se livraient les élèves de ces trois établissements, stimulés sans cesse par des maîtres distingués. C'est à qui vaincrait ses rivaux et remporterait le plus de succès au grand concours et au lycée.

C'est dans ce milieu très entraînant, et qui comptait tant de jeunes gens pleins de promesses, que Canonville-Deslys s'initia de bonne heure aux différentes branches de la littérature et des sciences. Dès la première année, M. Massin signalait son intelligence et son amour du travail, et le jeune élève justifiait bientôt par de brillants succès les espérances de ses maîtres. Ses professeurs et ses condisciples aimaient cette franchise, cette gaieté, cette affabilité charmante, cette humour si française, en un mot, ces qualités écloses de bonne heure et qui resteront la caractéristique de son honorable carrière. Avec quel plaisir il rappelait à ses amis ses heureuses années où tout sourit et qui laissent à tous un inoubliable souvenir.

A dix-huit ans, il entre à l'École centrale des Arts et Manufactures, et, malgré son jeune âge, il en sort brillamment, en 1868, muni du diplôme d'ingénieur-mécanicien. La carrière s'ouvrait pour lui sous les plus heureux auspices. A sa sortie de l'École, il se rend au

Havre où on ne craint pas de lui confier d'importants travaux au bassin de la Citadelle. Bien armé pour la lutte, possédant à un haut degré la bouillante ardeur de la jeunesse, il se tire à son honneur d'une tâche difficile et mérite les éloges de ses chefs. S'il eût persisté dans cette voie, il fût devenu assurément un ingénieur de marque, mais ses goûts le font pencher bientôt vers la carrière de l'enseignement et, en 1860, il entre au lycée d'Alais, comme professeur de mathématiques et de travaux graphiques. Malgré la tâche très lourde qui lui incombe, il prépare les examens ardues de l'agrégation, prenant au besoin sur ses nuits pour ne rien dérober à ses élèves du temps qu'il estime leur devoir, et, en 1872, l'Université comptait un agrégé de plus. Il est alors nommé au lycée d'Angoulême. Il y noue de solides amitiés, en particulier avec M. Liard, qui devait devenir un jour vice-recteur de l'Académie de Paris. Cet homme éminent, qui ne se trompait guère dans le choix de ses amis, demeura fidèle à notre collègue jusqu'au dernier jour. Il ne reste qu'un an à Angoulême et, sur les rapports élogieux de tous ceux qui avaient à le juger, il est nommé au lycée de Rouen où il passera le reste de sa carrière. Ses nombreux élèves aimaient son enseignement lumineux, prenaient goût à la science qu'il avait le talent de rendre aimable. Ils étaient frappés de cette bonhomie, de cette bienveillance qui lui avaient conquis déjà tant de sympathies au Havre, à Alais et à Angoulême. Il fut, au lycée Jeanne-Darc, le premier professeur de mathématiques. Le choix était judicieux. N'avait-il pas, en effet, toutes



les qualités requises pour empêcher les jeunes filles de reculer, épouvantées devant les abstractions de l'arithmétique et de l'algèbre ? Il réussit pleinement dans cette tâche délicate, grâce à son talent et à son tact.

En octobre 1878, il est nommé professeur de mécanique rationnelle et de mécanique appliquée à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres, heureuse de lui ouvrir ses portes. Versé dans cette science si féconde en tant d'utiles applications par les fortes études de l'Ecole centrale, il était plus apte que tout autre à occuper une chaire où devaient s'allier harmonieusement la théorie et la pratique. Il dut alors prêter son utile concours aux candidats à l'agrégation de l'enseignement spécial. La tâche n'était pas aisée. Ses nouveaux disciples n'étaient plus de tout jeunes gens, mais des hommes déjà licenciés ès-sciences mathématiques, occupant même dans l'enseignement des postes qu'ils abandonnaient un an ou deux pour puiser à l'école les connaissances multiples imposées par les programmes de la plus difficile des épreuves. Il eut également comme auditeurs les candidats aux postes d'agents-voyers et de conducteurs des ponts et chaussées. Il remporte dans l'enseignement supérieur les mêmes succès que dans l'enseignement secondaire. La liste des nouveaux agrégés compta par trois fois au premier rang un des candidats de Rouen.

Une large partie de ces brillants succès est due au professeur de mécanique. Pendant de longues années, Canonville présida les examens d'entrée à l'Ecole supérieure de commerce et fut membre de la Commission de

sortie. Il se montra toujours un juge impartial et bienveillant.

Nous le retrouvons encore à la Commission des examens d'agents-voyers et à celle des brevets de capacité. Il ne cherche ni à faire parade de sa science, ni à intimider les candidats par des questions capiteuses. A tous il tend la main, aimant mieux féliciter que condamner.

Il a également fait partie de la Commission de surveillance de l'Ecole d'apprentissage, depuis sa fondation jusqu'en 1901, date où ce Comité a été supprimé.

Pendant dix-neuf ans, il a été membre du Conseil académique de Caen, nommé d'abord par les professeurs agrégés des lycées de l'Académie et ensuite par les professeurs de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen. Ce fut là une marque d'estime et de confiance dont il avait droit d'être fier.

Depuis dix ans il présidait le Groupe régional des Ingénieurs de l'Ecole centrale (Seine-Inférieure et Eure). Les camarades garderont un durable souvenir de leur sympathique représentant dont ils admiraient l'entrain, l'extrême cordialité et le dévouement à leurs intérêts.

Je suis loin d'avoir épuisé la liste déjà longue des services sans nombre rendus par notre infatigable collègue. N'a-t-il pas appartenu à toutes les Sociétés savantes de notre belle cité ?

Depuis 1889, il a été successivement trésorier, secrétaire, vice-président et président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Pendant dix ans, il a fait partie du bureau. Il avait pour elle une

prédilection toute particulière. On est heureux, disait-il, d'appartenir à cette Compagnie d'élite où toujours règne une cordiale entente, où chacun prend plaisir à être agréable à tous. Que de fois j'ai éprouvé le même sentiment ! Et si je reviens si vite, après le coup qui m'a frappé, prendre part à vos travaux, c'est que, comme lui, je me sens ici entouré de toute part d'affectueuses sympathies. Que de fois nous avons été sous le charme de sa chaude et vibrante parole ! Ses rapports si lumineux, ses discours si bien écrits et si bien lus résonnent encore à nos oreilles. Citons rapidement ses principales œuvres :

1° *Le Mouvement scientifique et industriel* dans les départements de la Normandie, puis dans le Maine, l'Anjou et le Perche, de 1886 à 1896. Ce travail, réellement considérable, lu aux Assises de Caumont, lui a demandé deux années de travail. Il constitue à lui seul un important volume ;

2° *La Galerie des machines à l'Exposition faite à Rouen en 1896* ;

3° *Les femmes rouennaises au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle* ;

4° *La faïence de Rouen aux siècles derniers* ;

5° *La vitesse des trains* ;

6° *Thérapeutique par les agents physiques* ;

7° *Le féminisme*, étude intéressante lue dans une des séances solennelles de rentrée de l'Académie. Rappelons encore les ouvrages composés pour les élèves de nos lycées :

1° *Géométrie descriptive*, en deux volumes ;

2° *Cours de mathématiques appliquées ;*

3° *Arithmétique et algèbre.*

La Société de géographie, qu'il a eu l'honneur de présider pendant deux ans, lui doit également beaucoup. C'est avec les qualités d'un organisateur émérite qu'il a préparé avec un soin méticuleux le Congrès national des Sociétés françaises de géographie. Seuls, ceux qui ont eu pareille tâche à remplir savent ce qu'elle exige de travail et d'esprit de conciliation.

La Société industrielle, la Société d'émulation ont aussi profité largement de son inlassable activité.

Celui sur la vie duquel nous jetons à vol d'oiseau un rapide coup d'œil était tout en même temps un scientifique distingué et un fin littérateur. Il estimait, en effet, avec tous les bons esprits, que la culture des sciences est insuffisante, que l'étude approfondie des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des temps modernes est encore le meilleur moyen d'orner l'esprit et de grandir le cœur. Il a collaboré avec Charles Deslys, et de cette collaboration sont nées des œuvres charmantes, entre autres :

*La Belle de Mai ;*

*Le Vœu de Jeanne d'Arc ;*

*Les Diables rouges.*

Aussi, la Société des Gens de Lettres l'avait, à l'unanimité, inscrit avec plaisir sur la liste de ses membres.

Les beaux-arts, enfin, charmaient ses rares moments de loisirs. La preuve en est dans l'étude faite avec un goût très sûr sur quatre peintres normands : Théodule Ribot, Renouf, Chaplin et Philippe Rousseau. En 1887,

il recevait les palmes d'officier de l'Instruction publique et, en 1904, la croix d'officier du Nichan Iftikar.

Comment se fait-il qu'après une vie si noblement remplie, toute d'honneur et de travail, il n'ait pas eu la légitime satisfaction de voir briller sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur qu'il méritait à tous égards ? Comment la voix de notre regretté recteur, Edgard Zévort, n'a-t-elle pas été entendue ? Comme directeur de l'École supérieure, j'avais bien des fois réclamé pour lui cette faveur si hautement justifiée. Avec quel plaisir je lui aurais annoncé cette nouvelle à laquelle tous nous aurions applaudi. Mais ne suffit-il pas pour les siens que nous déposions virtuellement cette croix sur la tombe où il va dormir de son dernier sommeil. Et d'ailleurs, pour un homme de cœur, la plus belle récompense n'est-elle pas dans l'estime et dans l'affection de ses concitoyens.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1908, terrassé par une implacable maladie, il consent à prendre sa retraite. Quel coup ce fut pour lui ! Avec quels regrets il abandonna les chaires qu'il occupait depuis près de trente-neuf ans.

Pendant plus de vingt-sept mois, il endura avec patience les plus cruelles souffrances. Le plaisir qu'il prenait encore à recevoir bon nombre de ses amis restés fidèles ne l'empêchait pas, à certains moments, de sentir qu'il s'inclinait peu à peu vers la tombe et de grosses larmes roulaient de ses yeux. Nous n'oublierons de longtemps ce navrant spectacle. Du moins a-t-il eu la consolation de voir à son chevet celle qui a partagé toute sa vie avec un dévouement sans égal. Sans

illusions sur le mal qui le minait, au risque de compromettre sa santé, elle n'a cessé jour et nuit de lui prodiguer les soins plus touchants. Il a vu à son chevet les deux fils qu'il aimait tant, et qui, comme leur mère, malgré la plus poignante des émotions, cherchaient à lui sourire. Le 18 février, après une longue agonie, soutenu au moment suprême par les espérances du chrétien, il rendait sa belle âme à Dieu.

Notre bien-aimé collègue ne disparaît pas tout entier. Il revivra dans ses deux fils qui, bons et intelligents comme lui, suivent déjà les nobles traditions de la famille. Nous reporterons sur la veuve éplorée, aux pleurs de laquelle nous mêlons les nôtres, et sur les deux enfants privés du plus tendre des pères, l'affection que nous portions à celui dont hélas ! nous n'entendrons plus la voix.

Le Ciel, avec ses félicités éternelles, n'est-il pas réservé à ceux qui, comme lui, ont passé sur la terre en faisant le bien !







NOTICE

SUR

M. ANDRÉ SUCHETET

Membre résidant de l'Académie.

PAR M. EDWARD MONTIER.

---

Le Loyal Serviteur, commençant le récit de la vie du chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, et voulant montrer son dévouement aux trois Etats qui constituaient alors la France, écrivait en son pittoresque langage : « En iceux trois états s'est si vertueusement gouverné qu'il en aura, quant à Dieu, sa grâce et quant au monde, verdoyante et immortelle couronne de laurier, pour ce que : touchant l'Eglise ne s'est jamais trouvé un plus obéissant, quant à l'état de noblesse un plus deffensible, et à l'état de labour un plus piteux ne secourable. »

C'est au même titre et avec la même vérité que je pourrais appliquer, sans exagération, ce triple éloge à M. André Suchetet, notre regretté collègue, ayant eu l'honneur très particulier d'être associé par lui à ses travaux et le victorieux réconfort de vivre dans son intimité, et d'y apprendre, sinon d'en retenir, le secret des inépuisables dévouements et l'art de faire de sa vie quodidienne une démonstration de la beauté.

Je ne sais, Messieurs, si l'émotion est académique ; vous excuserez celle qui, je le sens, va circuler dans cette notice dont je ne veux pas faire une oraison funèbre, mais que je ne saurais écrire, *sine studio*, sans complaisance attendrie sur l'homme admirable qui, par suite de ses occupations multiples, disparaissait déjà de notre Compagnie au moment où j'y entrais, et qui, par suite aussi, dans mes souvenirs m'apparaît moins comme un collègue en belles-lettres que comme un maître de vie morale.

M. André Suchetet naquit à Elbeuf le 6 mars 1849. Sa famille y était connue : une place de Caudebec-lès-Elbeuf porte le nom d'Hector Suchetet, son cousin.

Orphelin dès sa plus petite enfance, il fut élevé par sa grand'mère maternelle, M<sup>me</sup> Delarue, et fit ses études, ainsi que son frère, à l'Institution Patry, qui était alors installée boulevard Jeanne-Darc. Ses études finies, il retourna à Elbeuf et on essaya de l'intéresser à l'industrie de la laine. Il n'y toucha qu'avec une certaine réserve, en y mettant des gants (je dis cela sans métaphore), et bientôt, il fut transféré dans une étude de notaire, d'où volontiers il s'échappa aussi, assez peu fixé sur l'orientation à donner à sa vie, épris d'études imprécises encore et couvant sans aucun doute le rêve vague des hommes destinés à l'action publique et auxquels ne convient aucun métier pratique.

Son activité devait cependant trouver momentanément un emploi digne de lui. La guerre de 1870 éclata et André Suchetet fut versé dans un corps de mobiles.

Généreux et patriote, il fit bravement son devoir

aux avant-postes de Paris. Lui-même racontait sa Noël sanglante dans les caves de Bondy en l'attente des Prussiens. Il n'y a que ceux qui n'ont jamais souffert pour la Patrie qui ne sont pas patriotes. La Patrie enchaîne par les sacrifices mêmes qu'elle demande. Tout amour véritable est fait de douleurs acceptées pour l'objet aimé. Et quel cœur était plus apte à voir s'épanouir en lui le patriotisme ? Les vagues aspirations du jeune mobile se précisèrent ainsi. Bientôt son cœur connut en récompenses les joies d'un pur amour. Vers la fin de 1871, tout jeune encore, il fondait un foyer qui fut singulièrement béni et fécond, mais où n'ont pas manqué non plus les épreuves qui donnent à la vie sa grave et suprême beauté. M. Suchetet était d'ailleurs un artiste distingué en peinture. Des chapelles lui doivent une décoration murale qui n'est pas sans mérite ; il a laissé également des tableaux et des toiles que les connaisseurs estiment, mais ce ne fut là pour lui qu'un passe-temps.

On peut dire en effet que dès lors sa vie fut l'action extérieure, l'illustration logique et fidèle de sa foi intime, sereine en lui et pitoyable pour tous.

« Pour ce que touchant l'Eglise, ne s'est jamais trouvé un plus obéissant. » Cet homme, souriant et bon, avait une foi de médiéval et de cette simplicité de sa foi naissait chez lui, comme chez un chrétien du moyen âge, en effet, l'audace tranquille de ses initiatives sociales.

On ne saurait parler de M. Suchetet, ni même tenter d'en esquisser le portrait, sans signaler ce trait carac-

téristique et profond de sa physionomie morale. Cet homme en toutes ses habitudes, en toutes ses initiatives, fut orienté victorieusement et continuellement par les suggestions d'une foi sans réserve.

Cette foi, au su de tous, sans qu'il s'en cachât, sans qu'il s'en targuât non plus, s'est affirmée dans toutes les manifestations de son activité; elle a fait l'homme du foyer, l'homme des champs, l'homme de science, l'homme du Forum comme l'homme de l'Académie.

De l'homme du foyer, du chef de famille, honoré et aimé, par discrétion et pour obéir à l'expression de désirs qui, pour moi, plus que pour tout autre, sont des ordres, et que vous comprendrez, je me ferai une loi de ne pas parler ici : je l'ai vu de trop près ; j'ai été trop admis à pénétrer dans l'intimité de sa vie. Je ne saurais m'en tenir à des généralités, les anecdotes exquises et charmantes abondent et je pourrais céder à la tentation de revivre devant vous de trop belles pages du livre de sa maison ; c'est là un trésor de souvenirs qu'il convient de laisser intact à ceux dont il reste la seule et touchante consolation. Mais l'homme public appartient à l'histoire, l'homme de science surtout appartient à l'Académie, et si j'ai insisté quelque peu sur la mentalité religieuse de cet homme, c'est que l'Académie elle-même le doit à cette foi dont je parlais tout à l'heure et qui fut l'inspiratrice véritable, la seule inspiratrice de ses travaux de naturaliste.

M. Suchetet n'avait aucune ambition d'auteur : riche, marié, heureux, tout au plus se serait-il donné l'agrément de devenir ce que Lamartine crut toujours avoir été lui-même : un amateur distingué.

Il aimait les champs ; ses larges poumons avaient besoin des larges brises des plateaux cauchois ; la chasse lui était presque nécessaire. S'il y avait en lui du sang de croisé, il y avait aussi en lui du sang de féodal, de féodal sensible et généreux pour qui le village n'est que la famille agrandie et qui exerce consciencieusement son métier ou plutôt sa mission providentielle de châtelain.

En 1880, M. Suchetet avait pris possession du château d'Antiville, à Bréauté, château qui eut son heure et son genre de célébrité, quand y fut arrêté, au bas de l'escalier de la cuisine, à un endroit que M. Suchetet se plaisait à préciser, le trop fameux général de Cubières.

En archéologue averti, M. Suchetet prit plaisir d'abord à restaurer ce château qui n'est pas sans allure, et il y vécut en gentilhomme-fermier, ami des champs et de l'étude.

Le milieu rural, les hôtes des bois aperçus et observés au cours des randonnées de chasse, les habitants plus paisibles des basses-cours, tout ce monde animal, mystérieux aux plus savants, n'étaient pas sans intéresser sa pensée. Aussi bien des théories diverses et contradictoires n'ont-elles pas cherché, en ce dernier siècle surtout, à expliquer l'origine de la vie, les lois de la reproduction, l'évolution des races, la sélection des êtres ; Darwin, d'un côté, la *Bible*, de l'autre, ne présentent-ils pas certaines oppositions dans le tableau de la création ou de la génération des animaux, y compris l'homme, sur le globe terrestre.

A une époque où l'on exagérait de bonne foi la portée littéralement scientifique de la *Bible* ne pouvait-il pas naître un trouble dans l'âme d'un chrétien savant également sincère ?

M. Suchetet connut ce trouble, et il essaya d'en sortir non en s'appuyant sur le mol oreiller du doute ou de l'insouciance, mais en approfondissant pour lui et pour les autres ses études en cette matière. Harmoniser la science naturelle et la foi, montrer indirectement que si les livres saints n'ont pas tout dit quant à l'origine de la vie, ils n'en ont cependant rien dit qui fût en opposition véritable avec les découvertes modernes, limiter d'ailleurs le champ d'abord exagéré de ces découvertes, réduire à de plus exactes proportions l'autorité des hypothèses trop souvent acceptées gratuitement dès qu'elles semblent contredire à des traditions vénérables, et, pour cela, prouver par des croisements de races habilement ménagés, par la vie même des hybrides lamentablement et immanquablement stériles, l'impuissance de l'homme à créer des races nouvelles capables de se reproduire ensuite et montrer ainsi que la vie reste le grand secret réservé que ni Prométhée ni personne n'a pu ravir à l'auteur mystérieux du feu sacré; telle fut la pensée directrice de M. Suchetet; tel fut le double but qu'il poursuivit en des travaux trop peu connus du public français peut-être, mais qui, selon une loi compensatrice, jouissent d'une certaine autorité à l'étranger et qui — c'était à ses yeux une récompense suffisante — devaient lui ouvrir, le 25 juillet 1890, les portes de l'Académie.



Dans son discours de réception, — M. Georges de Beaufort le rappelait, le 22 juillet, sur sa tombe prématurément ouverte, — M. Suchetet, fidèle à ses préoccupations quotidiennes, « à grands traits esquissa le genre de vie, l'industrie, les croyances, l'origine de ces peuplades qui n'ont pas d'histoire », « de ces hommes qui, à l'époque quaternaire, habitèrent nos régions et foulèrent le sol que nous foulons aujourd'hui ».

Les travaux géologiques de M. Suchetet sont considérables et variés : un naturaliste pourrait en faire apprécier la belle économie, l'ordonnance avisée, la prudence et l'autorité tout à la fois des conclusions ; ces travaux ont d'ailleurs été accueillis avec empressement par des revues spéciales qui, jusqu'à la fin, assaillirent de nouvelles demandes de collaboration notre collègue.

C'est ainsi que M. Suchetet publia, dans les *Mémoires de la Société zoologique de France*, pour 1889, *la Fable des jumards* : le mâle hypothétique de la jument, lequel ne serait pas un cheval.

En 1891 : *Les Oiseaux hybrides rencontrés à l'état sauvage*, travail auquel il devait ajouter, en 1892, le chapitre des *Passereaux* ;

*L'Histoire naturelle du Rachelhane, hybride du Tétrix et du Urogallus* ;

*L'Hybride du Faisan ordinaire et de la Poule domestique* ;

*L'Hybride dans la nature*, Bruxelles, 1888 ;

*La Question du léporide*, Bruxelles, 1889 ;

*L'Histoire du Bimaculated, duck de Pennant*



*confondu avec l'Anas gloecitans de Pallas et notes sur plusieurs oiseaux du même genre.*

Les obligations de la vie sociale et politique et les multiples mandats qu'il laissa imposer à son dévouement, interrompirent les travaux scientifiques de notre confrère sans les lui faire perdre de vue. Il regrettait de ne plus pouvoir s'y livrer tout entier et ils restaient, au milieu de tant de sollicitudes, son repos par changement de travail.

Entre deux propositions de loi, entre deux interventions à la tribune, avant de présider le Conseil municipal de Bréauté, après une séance du Conseil général, tout en préparant un discours pour la Société de secours mutuels de Goderville qu'il avait fondée, ou pour la Société pratique d'agriculture de l'arrondissement du Havre, qui lui devait une part de sa prospérité, M. Suchetet, sous les futaies d'Antiville, revenait à ses chères études et à ses expériences, visitait avec une assiduité toujours intéressée, parfois même amusante, ses volières où il réunissait les oiseaux les plus hétéroclites : faisans, colombes et poules de tout plumage, curieux de surprendre leurs mœurs et leurs mythologiques amours ; il arrivait de même à n'être plus craint de ses lièvres peureux, de ses lapins aux aguets, et ses biches délicieuses, aux yeux d'agate et au regard quasi virginal, venaient lui prendre délicatement aux doigts, presque pudiquement, les brins d'herbe fleurie qu'il leur présentait en souriant comme François d'Assise souriait en leur parlant à ses sœurs les palombes de l'Ombrie.

Au mois de septembre dernier, malgré la multiplicité de ses travaux parlementaires, malgré aussi les souffrances d'un estomac trop longtemps dédaigné, délabré enfin, il étudiait encore et préparait l'édition du deuxième volume de son ouvrage sur les Hybrides.

Une grève, qui éclata dans l'imprimerie où s'éditionnait son ouvrage, l'obligea à suspendre la correction commencée des épreuves. La maladie le forçait bientôt lui-même à partir pour le Midi, où, le printemps revenu, il avait l'horrible et soudaine douleur de perdre une de ses filles âgée seulement de vingt-deux ans. On sait comment, terrassé par ce coup, il revint à Bréauté, où il devait, par conscience, se démettre du mandat de député accepté par conscience aussi et expirer doucement, la douleur ayant été enfin transformée par sa résignation, le 15 juillet 1910.

L'homme social n'avait pas été moins bien inspiré. Vivant au milieu de ces villageois dont on dit trop légèrement peut-être, d'après Virgile, qu'il leur suffirait, pour être heureux, de connaître leur bonheur, il savait leurs réelles misères, et, par tous les moyens — anciens et nouveaux — il essayait de les soulager.

Certes, il employait largement le moyen primitif, il distribuait des aumônes sans compter. Tous les pauvres de Bréauté et de la région connaissaient le chemin du château d'Antiville et ils allaient avec une singulière assurance, sûrs, comme la femme de l'Évangile, d'être exaucés, s'ils parvenaient seulement à atteindre le maître.

Mais, confiant aux nouveautés utiles, conscient, pour

les avoir observées de près, des lois de l'évolution sociale, il savait adapter sa charité aux moyens modernes, la rendre éducative, la faire organisée, la rendre plus féconde que l'aumône pure.

Il aimait à relever la dignité des miséreux, en les faisant se relever eux-mêmes et en leur facilitant le moyen de s'assurer une vie plus heureuse, une vieillesse à l'abri du besoin.

C'est ainsi qu'il avait fondé, d'accord avec MM. Vermont et Christophe Allard, nos autres collègues et ses amis, la Société de secours mutuels du canton de Goderville ; c'est ainsi qu'il avait fondé et fait accepter des cultivateurs, un peu défiants, le Syndicat agricole contre la mortalité du bétail, une des premières créations de ce genre en France, et qui révèle chez M. Suchetet un esprit singulièrement averti des orientations de l'aide mutuelle contemporaine.

Nous avons dit que la Société pratique d'agriculture de l'arrondissement du Havre lui doit en grande partie sa bonne renommée.

M. Raoul Ancel a pu le dire, lors de ses funérailles, avec une éloquence qui se passe de commentaires : « Toujours il revenait avec une faveur particulière vers cette population rurale dont le persévérant effort lui paraissait achever l'œuvre divine en arrachant à la terre les richesses que le Créateur y a déposées en germe mais qui n'appartiennent qu'au travail, au long et patient effort. Il aimait tant ceux qui pratiquent l'un et l'autre de ces nobles moyens que sa vie s'en était trouvée à son tour toute animée. L'amour du devoir

avait comme créé chez lui le besoin de l'accomplir sans repos et l'habitude de se sacrifier à tous lui avait fait connaître des joies que goûtent seules les âmes hautes comme l'était la sienne ».

Rien de ce qui touchait à l'agriculture ne lui était étranger. Non seulement il aimait les paysans, mais il les connaissait, il les fréquentait. On le voyait, dans les marchés, dans les foires, abordé avec cette familiarité nuancée de déférence que lui valaient sa complaisance infatigable et l'indiscutable intégrité de sa vie, et le mot du Loyal Serviteur s'appliquait bien encore à lui, car on n'aurait pas pu trouver non plus : « à l'état de labour ung plus piteux ne secourable ».

On sera moins étonné, maintenant que j'ai dit ces choses, que les suffrages spontanés de ses concitoyens soient venus le chercher à plusieurs reprises et aient successivement élargi le cercle de son influence. Maire de Bréauté depuis 1892, conseiller général du canton de Goderville, il était, au mois de mai 1898, élu député de la troisième circonscription du Havre.

Nous n'avons point à traiter ici de son rôle politique qu'il éleva d'ailleurs à de singulières hauteurs ; mais la façon dont il fut porté de son lit de souffrance à son siège du Palais-Bourbon est comme une petite épopée.

Un dimanche après-midi d'avril, en effet, six cents ouvriers de Bolbec montaient à Bréauté acclamant sa candidature inattendue. Bientôt cette masse, dont l'invasion inopinée avait d'abord quelque peu effrayé, battait les murs d'Antiville et réclamait le châtelain. M<sup>me</sup> Suchetet, effrayée de cette popularité meurtrière

des charmes de la vie familiale, parlementait en vain, disputant son mari aux électeurs ; il fallut céder, et une délégation enthousiaste, irrésistible, envahit la chambre du convalescent.

La foi de M. Suchetet le persuada qu'il n'avait pas le droit de se récuser devant ce qu'on lui présentait comme une mission. Huit jours après, sans avoir fait campagne, il était élu ; sa popularité ne devait que grandir au cours des législatures suivantes, jusqu'à ce que, rompu de fatigue, il résignât son mandat avant de le voir expirer, en avril 1910.

Député d'une circonscription à la fois industrielle, avec Bolbec et Lillebonne ; agricole, avec Criquetot et Goderville ; maritime, avec Etretat et Fécamp, il se livra à cette triple tâche d'une ardeur et d'une persévérance égales.

Sa mort fut un deuil public. Ses obsèques, la manifestation grandiose et émouvante de la sympathie de toute une région. A Bréauté, sur le passage du cortège immense dans lequel figurait M. le Sous-Préfet du Havre, les drapeaux étaient en berne aux fenêtres des maisons.

Autour de sa dépouille mortelle des discours éloquents furent prononcés. M. Brindeau, député de la deuxième circonscription du Havre, rendit témoignage au parlementaire. Il rappela la question des droits sur les oléagineux d'origine étrangère, question vitale pour nos ruraux et à laquelle M. Suchetet consacra, on peut le dire, les derniers festes de sa voix, à sa dernière apparition à la Chambre. « On peut citer, disait l'honorable député, comme des modèles d'argumentation et

de documentation ses discours concernant la protection de la culture du lin et du colza : il eut le grand mérite de s'attacher avec une ténacité inlassable à faire aboutir une proposition de loi sur le relèvement des droits protecteurs de cette culture nationale. » Il eut d'ailleurs, disons-le, la satisfaction d'obtenir à peu près gain de cause.

« Les intérêts maritimes de sa circonscription, ajoutait M. Brindeau, le trouvèrent eux aussi toujours en éveil. Personne n'a perdu le souvenir de l'énergie qu'il déploya, notamment lors de la discussion de l'accord franco-anglais pour la défense des intérêts de la grande pêche sur le banc de Terre-Neuve. Il convient d'en rapprocher ses interventions en faveur de nos colonies de Saint-Pierre et Miquelon, ses observations et propositions relativement à la sécurité de nos pêcheurs. » On peut citer aussi l'heureuse initiative qu'il prit en 1910 en déposant une proposition de loi tendant à la création d'une médaille d'honneur pour les marins comptant 300 mois de navigation, médaille qu'il arriva à faire délivrer rapidement à 1,200 marins.

Les témoignages rendus à sa bonté et à sa largeur de vues ont été unanimes. Ils eurent leur couronnement, on pourrait dire leur consécration d'impartialité dans ces paroles qu'à l'ouverture de la session d'automne du Conseil général prononça, le 19 septembre dernier, M. Paul Bignon, président de cette Assemblée.

« Ses goûts et sa science agronomique, son désir d'être utile, sa manière d'être aimable et courtois lui avaient créé dans son pays une popularité discrète et



intime. Dans sa vie privée, comme en politique, Suchetet fit toujours preuve de conscience et de loyauté. Sans doute, bien des nuances de programme le séparaient de beaucoup d'entre nous, mais il avait trop de sincérité dans ses sentiments, trop de droiture dans sa vie, trop de courtoisie dans sa manière pour que l'on ne s'inclinât point avec respect devant ses convictions. »

L'hommage est sans réserve ; il fut applaudi, il était mérité. L'Académie l'enregistre avec émotion et avec une légitime fierté d'avoir compté dans son sein un homme capable de réunir autour de lui une telle unanimité d'admiration et de se faire d'autant plus aimer qu'il se faisait plus connaître.

Mais c'est de sa foi encore que M. Suchetet tirait un optimisme invincible qui le faisait accueillant pour tous, une confiance inébranlable dans le succès final du bien. Jamais il ne bouda aux hommes ni aux événements. Loin de subir le contact malsain des ambiances, il les embellissait du rayonnement de sa personnalité, le feu de sa conviction purifiait tout. Il était un de ces êtres supérieurement bons et loyaux qui forment l'aristocratie moderne ouverte à toutes les ascensions morales. Il gardait jalousement dans l'épanouissement de sa vie les qualités chevaleresques que l'on croyait autrefois l'apanage réservé du sang et du nom ; il était la preuve et combien sympathique et péremptoire du renouvellement continu d'une noblesse française.

Avant 1789, noble et généreux, M. Suchetet eût acclamé la nuit du 4 août. Dans la démocratie actuelle, il se montra le défenseur convaincu, mais sans étroi-



tesse et sans morgue, des traditions vénérables qu'il savait rajeunir et adapter aux besoins nouveaux sans en trahir les principes éternels.

C'est ainsi qu'il réalisait encore, par la noblesse de sa vie, le troisième Etat dont parle le Loyal Serviteur, qu'il ne s'en est jamais trouvé : « Quant à l'état de noblesse un plus deffensible. »

L'Académie a perdu en lui un homme qui, pour reprendre un mot célèbre, faisait honneur à l'homme, mais il est permis d'espérer qu'il en aura « quant à Dieu sa grâce et quant au monde verdoyante et immortelle couronne de laurier ».

---



CLASSE DES BELLES-LETTRES  
ET DES ARTS



# RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES  
ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1909-1910

Par M. E. LAYER, Secrétaire.

---

Pour accomplir le dernier acte de la fonction de Secrétaire que vous aviez bien voulu me confier, je vais avoir l'honneur de vous exposer les faits qui ont marqué, pendant l'année qui vient de s'écouler, la vie de l'Académie.

Il convient de s'arrêter tout d'abord aux deuils qui ont si cruellement atteint notre Compagnie en la personne de MM. Canonville-Deslys, le docteur Giraud et Suchetet. Des notices biographiques, dues à MM. Lecaplain, le docteur Delabost et Montier, conserveront dans le *Précis* la mémoire des mérites de ceux dont nous déplorons la perte et le souvenir des services dont leur fut redevable l'Académie.

M. le Président a rendu, le jour de leurs obsèques, l'hommage qui était dû aux excellents confrères que furent MM. Canonville-Deslys et Suchetet. Un désir formellement exprimé n'a pas permis à M. G. de Beau-repaire de rendre le même hommage à M. le docteur Giraud.

Après avoir abordé l'art de l'ingénieur, M. Canonville-Deslys poursuivit avec distinction dans l'enseignement scientifique une longue et laborieuse carrière. Homme de science, notre très distingué confrère se trouvait être, avec pareille aisance, homme de lettres, en même temps que très averti de ce qui touchait à l'art. Partout où le conduisait son activité, servie par la rencontre de ses rares aptitudes, M. Canonville-Deslys apportait le concours d'un dévouement aussi précieux qu'inlassable. Si l'Académie ne fut pas seule à obtenir le profit de services éminents, il lui fut donné de recevoir de notre confrère une collaboration assidue, toujours appréciée, soit au titre de secrétaire de la classe des sciences, soit comme vice-président et président.

De même que M. Canonville-Deslys, M. le docteur Giraud était de ceux qui, en donnant aux devoirs professionnels tout ce qu'ils leur doivent, savent réserver une part de leur activité et de leurs talents aux labeurs désintéressés de la science, des lettres et des arts. Médecin réputé, fonctionnaire de haute distinction, homme de caractère bienveillant et ferme, M. le docteur Giraud joignait aux mérites du savant ceux du lettré et de l'ami des arts. Par le charme de la forme, par la sûreté de l'appréciation, l'étude sur quatre graveurs normands, prise pour sujet de la réponse, faite au discours de réception de M. Homais, témoignait de l'heureuse union, chez son auteur, de dons rarement rassemblés.

M. le docteur Giraud a rendu à l'Académie de signalés services comme trésorier, vice-président et président.

Homme de grand savoir et d'extrême modestie, M. Suchetet ne pouvait, en raison des fonctions législatives que lui avaient confiées ses concitoyens, prendre part, comme il l'aurait désiré, aux réunions de notre Compagnie, mais il lui restait sincèrement attaché.

Notre très distingué confrère s'était intéressé à des études d'histoire naturelle et se préoccupait vivement de tout ce qui touchait aux progrès de l'agriculture; il mettait, avec un dévouement justement apprécié, ses connaissances scientifiques et son talent de parole au service des intérêts des populations rurales.

En rappelant les mérites de MM. Canonville-Deslys, le docteur Giraud et Suchetet, on ne saurait oublier que ces hommes, aussi distingués par le caractère que par le talent, avaient eu, les uns et les autres, le bonheur de posséder des convictions dirigeant la vie vers l'idéal.

L'Académie, après avoir éprouvé des pertes si sensibles, a la bonne fortune de compter trois nouveaux membres résidants.

M. Chardon, directeur honoraire de l'Enregistrement, avait, en dehors d'études sur des questions de droit administratif et fiscal, pris pour objet de ses travaux des études littéraires et particulièrement des recherches historiques, aussi avait-il choisi pour sujet de son discours de réception : *Les Fêtes symboliques du Directoire à Rouen*. Le tableau de ces solennités de l'époque révolutionnaire présentait de piquants détails, notamment celui de l'obligation imposée aux citoyens de se rendre à des fêtes dont les allégories et réminiscences mythologiques ne les attireraient pas par elles-mêmes.



M. le Président a pris pour sujet de sa réponse : *La Vie municipale à Fécamp pendant la Révolution*. Les éléments de cette étude avaient été recueillis dans les délibérations de la Municipalité de cette ville.

C'était la reconstitution intéressante d'un passé qu'il importe de connaître : on y rencontrait partout l'obligation et la suspicion. A Fécamp, la persécution sévit, mais sans devenir sanglante.

M. le docteur François Hüe a rappelé, dans son discours de réception, la rivalité ayant existé dans le passé entre les médecins et les chirurgiens ; les uns, appartenant à l'Université, exerçaient une profession libérale ; les autres, placés dans une situation d'infériorité étaient compris dans les corps d'arts et métiers.

Le récipiendaire a rappelé comment ce fut, grâce au savoir et aux services éclatants d'un Rouennais, le chirurgien François Lecat, que fut obtenu de Louis XV, en 1761, un édit élevant l'exercice de la chirurgie au rang de profession libérale.

M. le Président, ayant rappelé tout d'abord *L'Histoire de l'Hospice-Général*, écrite par M. le docteur François Hüe, avait pris pour objet de sa réponse un aperçu de l'histoire des hôpitaux de Rouen. Après avoir fait mention des anciennes léproseries, M. G. de Beau-repaire s'était arrêté spécialement à rappeler l'origine, les développements et les déplacements de l'Hôtel-Dieu.

M. Lucien Valin avait, dans son discours de réception, présenté le très intéressant exposé des *Origines de la commune de Rouen* ; il avait indiqué par suite de quelles considérations politiques, Henri II Plantagenet

avait été amené à accorder aux bourgeois de notre ville une émancipation définitive des sujétions féodales. Par suite même de l'importance de cette étude historique d'un si particulier intérêt pour des Rouennais, il n'est possible que d'en indiquer l'objet dans ce compte rendu.

M. le Président, après avoir rappelé l'ouvrage de M. Valin : *Le Duc de Normandie et sa Cour*, a pris pour sujet de sa réponse une *Etude sur M. Léopold Delisle*, notre éminent correspondant. M. G. de Beaurepaire s'est appliqué tout particulièrement à rappeler les liens étroits qui rattachaient à notre province celui qui, pendant plus d'un demi-siècle, avait administré avec une si haute distinction la Bibliothèque nationale.

Outre les discours qui viennent d'être rappelés, le *Précis* comprend les travaux originaux de plusieurs membres de notre Compagnie.

D'autres communications ont été faites à l'Académie, ayant pour objet des travaux destinés à des recueils périodiques.

M. Samuel Frère a donné une étude très complète sur *L'Œuvre du peintre normand Lebourg*, membre correspondant de l'Académie. Notre confrère a apprécié dans cette monographie, avec la compétence toute spéciale que lui donne sa pratique personnelle, le caractère et les qualités éminentes du talent de M. Lebourg. M. Samuel Frère, après un examen d'ensemble de l'œuvre de l'artiste, s'est arrêté à faire ressortir dans tous leurs détails les mérites de deux toiles magistrales : *La Neige en Auvergne* et *La vue de l'île Lacroix*.

M. Desbuissons, dans une pièce de vers intitulée :

*Que faut-il manger?* a donné de façon humoristique une ingénieuse analyse de l'ouvrage de M. le docteur Gouraud, membre correspondant, portant le même titre.

Mgr Loth, dans une étude sur la *Mission de Mgr de Salamon dans le diocèse de Rouen*, s'est attaché à rectifier une erreur qui s'est glissée dans un article du cardinal Mathieu sur Mgr de Salamon.

Notre confrère a établi que la mission confiée à ce prélat par indult du Saint-Siège, du 1<sup>er</sup> juin 1801, avait pour objet de mettre fin à un conflit de juridiction survenu entre l'évêque de Séez et les vicaires capitulaires du diocèse de Rouen, et aussi de régler la conduite à suivre au sujet d'une question de prestation de serment demandée par le gouvernement consulaire.

La mission dont ils'agissait ne constituait en aucune façon un acte d'opposition au Concordat dont il n'était pas question lors de la venue du prélat à Rouen.

M. Lecaplain a remis à l'Académie une notice de grand intérêt sur M. Henri Wallon.

M. Chanoine-Davranches a donné à l'Académie une étude très documentée : *La Ligue et les Libelles*. Ce travail particulièrement intéressant montre quelle fût la violence de la guerre de plume poursuivie entre les catholiques et les calvinistes, depuis le règne de Charles IX jusqu'à l'avènement de Henri IV. C'est grâce à des documents en sa possession que notre confrère a pu établir une étude de si considérable intérêt.

M. le vicomte de Monfort a donné lecture à l'Académie d'extraits de ses souvenirs de la guerre du Mexique

(1864-1867) publiés depuis dans *Le Correspondant* (1). C'était une brillante évocation, écrite sous une inspiration personnelle tout à fait prenante, de faits d'armes accomplis sur une terre lointaine pour l'honneur du drapeau. En dehors des aperçus historiques qu'elle fournissait, l'œuvre de notre éminent confrère donnait des indications géographiques à retenir. C'était une lecture tout à fait attrayante, angoissante parfois, que celle de ces récits d'actes de vaillance mêlés à de tragiques incidents.

M. l'abbé Vacandard a fait deux communications à l'Académie, extraites de travaux importants publiés dans la *Revue du Clergé français*, le *Dictionnaire catholique*.

La première de ces communications avait pour objet : *Les Origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception* (2).

Notre confrère a établi dans cet exposé historique que la fête de l'Immaculée Conception avait été célébrée dans la Cathédrale de Rouen dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, et qu'elle se trouvait mentionnée, en 1248, dans les œuvres du pontificat d'Eudes Rigaud, l'ami de saint Louis.

La seconde communication de M. l'abbé Vacandard avait pour objet : *Saint Eloi, sa vie, ses œuvres, sa doctrine* (3). Après avoir rappelé la vie séculière d'Eloi,

(1) *Correspondant*, numéros des 10 novembre, 10 décembre 1910 et 25 janvier 1911.

(2) *Revue du Clergé français*, t. LXII (1910), p. 5 et suiv. ; p. 257 et suiv. ; p. 281 et suiv.

(3) *Dictionnaire catholique*, de Letouzey et Ané.

notre savant confrère s'attachait particulièrement à la recherche de l'action exercée, pendant son épiscopat, par l'évêque de Noyon ; il le montrait, comme saint Ouen, son ami, favorisant les fondations religieuses, répandant la foi, faisant disparaître les restes du paganisme. M. l'abbé Vacandard constatait que malheureusement les œuvres de ce prélat, dont l'action avait été considérable, ont disparu, à part quelques vestiges recueillis par ses biographes.

Dans *Une histoire de revenant : Messire Pierre Cauchon aux fêtes de Jeanne d'Arc*, M. Edward Montier évoque de façon tout à fait ingénieuse et séduisante les personnages si fâcheusement mêlés au procès de l'héroïne sainte, et la cité normande d'autrefois. C'est une leçon véritable où l'histoire et l'archéologie se trouvent mises à la portée de tout le monde par un érudit qui sait, en toute circonstance, parer la vérité du charme de la fiction.

Pendant plusieurs de ses séances, l'Académie a entendu la lecture d'une étude philosophique importante : *Psychologie est plus que Science* qui lui avait été adressée par son auteur, M. Michel-Ange Billia, de Turin.

La Compagnie a suivi avec le plus grand intérêt cette communication de portée très haute, profondément étudiée, traitée dans une forme véritablement magistrale.

M. le capitaine Engelhard, membre correspondant, a lu à l'Académie un poème ayant pour titre : *A nos contemporains* ; cette œuvre, heureusement inspirée,

où la distinction de la forme sert l'expression de sentiments généreux, a été publiée dans un recueil littéraire.

Dans une attrayante causerie sur *L'Architecture dans l'œuvre de Flaubert*, M. Delabarre paraissait avoir pénétré la pensée de l'écrivain normand qui a fait intervenir de si large façon la description dans ses compositions. Qu'il s'agisse de Salambô, la porte et la terrasse monumentale du temple formaient, quand elle y paraissait, un cadre et un piédestal magnifique pour la beauté de la jeune fille, objet de la passion de Matho. Les murs inaccessibles de Carthage remplissaient aussi leur rôle dans le drame humain; c'était l'obstacle abhorré dont la vue portait à son comble l'irritation du mercenaire contre la cité punique. Chez la bonne Madame Aubin tout est simple et en rapport avec le caractère de l'héroïne. A Ry, la simplicité du logis ne répond pas aux aspirations de Madame Bovary.

M. Vermont a présenté à l'Académie une étude sur la *Question des Retraites* telle qu'elle a été résolue jusqu'ici par les législations étrangères et la législation française. Notre confrère a montré l'obligation prévalant en Allemagne, l'assistance en Angleterre, en Belgique et en Suisse le principe de la prévoyance subsidée.

M. Vermont, plus autorisé que personne à traiter cette grave question, craignait que dans notre pays le principe de l'obligation ne prévale à tel point sur celui de la prévoyance que la mutualité ne se trouve compromise au détriment des finances publiques et de la dignité humaine.



Mgr Loth a présenté deux rapports, l'un sur les travaux de M. l'abbé Blanquart, curé de la Saussaye, canton d'Amfreville (Eure), l'autre sur l'ouvrage de M. Lucien Valin, *Le duc de Normandie et sa Cour*.

Le rapport sur les travaux de M. Chardon avait été confié à M. Homais.

C'est à la suite de la lecture de ces rapports, qui l'avaient vivement intéressée, que l'Académie avait admis au nombre de ses membres résidants MM. Valin et Chardon, de même qu'elle avait admis au même titre M. le docteur François Hüe sur le rapport qui lui avait été présenté au nom de la classe des sciences.

C'est aussi à la suite de rapports sur leurs œuvres, présentés au nom de chaque classe, que MM. le docteur Gouraud et l'abbé Blanquart avaient été nommés membres correspondants.

Après lecture de très intéressants rapports de MM. Bordeaux, Homais, Samuel Frère et Vermont, l'Académie a attribué, conformément aux conclusions qui lui étaient soumises : le prix Dumanoir, à M. Louis Dupré, de Rouen ; les prix Rouland, à M. et M<sup>me</sup> Paplorey, de Malaunay, et à M<sup>lle</sup> Henriette Lestiboudois, du Havre ; les prix Boulet-Lemoine, à M<sup>lles</sup> Marie Sorel, de Normanville, et Marie Toutain, du Mont-aux-Malades.

Le prix de la Reinty a été décerné à M. le vicomte du Motey, président de la Société archéologique de l'Orne, et les prix Pellecat, à MM. Charles Rasset, de Oissel, et Narcisse Guilbert, de Rouen, l'un et l'autre peintres.

Comme l'année précédente, Mgr Loth a bien voulu



célébrer en l'église Cathédrale le service prévu par nos statuts pour le repos de l'âme de nos confrères défunts.

M. le Président a représenté l'Académie au service célébré à Dieppe aux termes de la fondation faite par M. de la Reinty.

Pour compléter l'énoncé des faits marquant l'action exercée par l'Académie pendant la dernière année, il convient de mentionner la démarche faite par M. le Président auprès de l'Institut de France en vue de la conservation des richesses monumentales et artistiques de notre pays.

Nous ne saurions oublier les remerciements dus à notre confrère, M. Ruel, pour avoir assumé la charge de faire exécuter un meuble, placé par ses soins dans un de vos salons, pour assurer la conservation des archives de l'Académie.

Cette année, M. Montier a maintenu la reconstitution, due à son initiative, de l'antique tradition du Puy des Palinods. Par une délicate attention à l'égard de notre Compagnie, il a voulu que cette intéressante cérémonie fut présidée par M. G. de Beaurepaire, président de l'Académie.

Après avoir rempli pendant une année les fonctions de secrétaire que j'ai dû résigner, je vous adresse, Messieurs, mes sincères remerciements pour me les avoir confiées. J'ai surtout à exprimer ma profonde gratitude à l'excellent Président qui m'a facilité l'accomplissement d'une tâche à laquelle je n'étais pas préparé et dont il a, avec une obligeance et une délicatesse sans égales, pris à sa charge une large part.



# LES FÊTES SYMBOLIQUES DU DIRECTOIRE

A ROUEN

---

Discours de réception de M. CHARDON.

---

MESSIEURS,

Le 13 juin dernier, votre distingué et si sympathique Président m'arrachait la promesse de l'autoriser à vous proposer ma candidature, et, deux jours après, je lui écrivais :

« Je sors de la Bibliothèque municipale : j'y ai parcouru les *Précis* de l'Académie de Rouen, lu les discours des nouveaux récipiendaires et les communications des membres. Je suis resté confondu de mon infériorité, me demandant comment j'avais été assez faible pour céder à vos chaleureuses instances et assez présomptueux pour songer à faire partie de la docte Assemblée : ma place n'est pas au milieu d'érudits et de savants qui, avant de se présenter aux suffrages de leurs collègues, s'étaient déjà, par leurs travaux, distingués dans les lettres, les sciences ou les arts.

« Je viens donc vous prier de reporter votre crédit sur plus méritant que moi. »

Ma lettre n'eut aucun succès : M. de Beaurepaire ne voulut pas admettre mes raisons ; il maintint ma candidature, vous la soumit, persuadé que mon récent travail sur la Société populaire de Rouen était un talisman suffisant pour m'ouvrir les portes de votre Compagnie.

Vous avez bien voulu ne pas lui objecter que, si le livre est gros, le fond est bien mince, et vous m'avez accueilli parmi vous.

S'il est vrai que rien ne soit plus flatteur pour l'homme qu'un témoignage d'estime de ses concitoyens, je me trouve honoré à un haut point de vos suffrages et touché de votre extrême bienveillance. Je vous exprime toute ma profonde reconnaissance.

Je renouvelle en même temps à M. le Président ma vive gratitude pour le grand honneur qu'il me vaut aujourd'hui.

Fonctionnaire pendant plus de quarante-cinq ans, chef de service pendant près de quinze ans comme directeur de l'Administration de l'Enregistrement dans votre belle et intellectuelle ville de Rouen, je ne suis pas orateur : je n'ai jamais rédigé que des rapports arides, dans une science plus aride encore ; il ne faut donc pas attendre de moi le discours que vos règlements imposent à tout nouveau membre ; je puiserai dans les notes que j'ai recueillies au cours de mes longues stations dans les dépôts publics, depuis qu'une retraite bien venue, il y a dix ans, m'a donné des loisirs, et je vais vous entretenir de quelques fêtes nationales célébrées à Rouen sous le Directoire.

## FÊTES NATIONALES SOUS LE DIRECTOIRE

Au cours de la Révolution, il n'est pas de faits d'ordre politique qui reflètent mieux l'état de l'opinion que les fêtes publiques.

Jusqu'à la fin de 1791 elles sont organisées par la garde nationale, incarnation de la bourgeoisie ; elle y associe la religion ; l'autel qui voit conclure les pactes est l'autel de la Patrie ; les fêtes sont patriotiques.

Dès 1792 la scène change, le spectacle aussi. L'influence exercée par la garde nationale passe aux mains des Sociétés populaires ; l'idée bourgeoise est vaincue par l'idée démocratique ; les fêtes auront surtout pour but de commémorer les grandes journées et les événements glorieux des temps historiques ; les fêtes seront nationales ; l'hymne de Rouget de l'Isle ajoutera à l'éclat de toutes les cérémonies publiques.

Après l'abolition du culte catholique, si grand est le vide causé par sa disparition que sur ses ruines s'établit un autre culte qui s'adresse à la Raison.

Mais Robespierre a rêvé de « recréer l'harmonie du monde politique et du monde moral. » A cet effet, il dresse autel contre autel, et c'est vers l'Être suprême que doivent monter désormais les hommages d'un peuple qui, par l'organe de son maître d'un jour, a reconnu l'immortalité de l'âme.

Dans le célèbre discours sur le *rapport des idées religieuses et morales avec les principes républicains* qui aboutit au décret du 18 floréal an II (7 mai

1794), Robespierre traita la question des fêtes nationales, dont le but devait être, selon lui, « de rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être » ; elles devaient emprunter leurs vocables « aux événements glorieux de la Révolution, aux vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme et aux plus grands bienfaits de la nature. »

A ces deux derniers ordres d'idées se rattachaient les fêtes décadaires, c'est-à-dire celles qui étaient fixées aux jours de décadi — jours de repos — et qui devaient être au nombre de trente-six. Avec celles-ci le symbolisme envahissait le calendrier républicain. Il s'agissait, en effet, de célébrer l'amour de la Patrie, la haine des tyrans et des traîtres, la vérité, la justice, la pudeur, la frugalité, etc.

Au moment de se séparer, la Convention, par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sur l'instruction publique, institua sept fêtes nationales :

Trois politiques : celle de la Fondation de la République ; celle de la Reconnaissance et des Victoires ; celle de la Liberté ; — et quatre fêtes morales : de la Jeunesse, des Epoux, de l'Agriculture, des Vieillards.

Les fêtes décadaires étaient maintenues, mais sans caractère obligatoire.

Dans la pensée du législateur, les fêtes morales devaient contribuer à former à la fois l'homme et le citoyen.

Cette conception n'était point sans poésie et sans charmes. Mais les abstractions qu'il s'agit de glorifier restent pour la multitude de froides images à demi voilées

sous les nuées d'encens par où s'exhale l'enthousiasme officiel. La pompe qui entoure ces fêtes ne parvient pas à déterminer l'ébranlement des masses qui ne trouvent pas dans ces sortes de cérémonies un mode d'expansion de leurs sentiments (1).

Je passerai rapidement sur les fêtes décadaires.

Jusqu'en mars 1795 elles se tinrent dans la Cathédrale, transformée depuis 1793 en temple de la Raison, où elles avaient un vaste vaisseau, admirablement disposé pour les grands spectacles avec orchestre, et on sait le rôle considérable que remplirent sous la Révolution, dans toutes les solennités, la musique et les chœurs.

Des deux côtés de la nef, depuis le bas de l'église jusqu'au transept, on avait construit pour le public deux rangs de tribunes garnies de bancs ; le premier, en avant des piliers, formait galerie ; le second, en arrière, entre chaque pilier, était en amphithéâtre, avec gradins ; les escaliers qui y conduisaient se trouvaient dans les bas-côtés de l'église où la circulation était libre.

Le jubé, qui ne fut détruit qu'en 1875, était masqué par une grande cloison tendue de toile rouge qui fermait ainsi le chœur et le dérobaît à la vue ; cette partie de l'église était d'ailleurs interdite au public.

Des drapeaux et des panoplies surmontés d'un bonnet rouge, avec cette inscription : *L'union fait la force*, décoraient le couronnement du jubé.

(1) *Les fêtes nationales et les cérémonies civiques dans la Haute-Vienne*. A. Fray-Fournier.



Au haut de la nef, adossée à la cloison, était élevée une estrade où se plaçaient les autorités et les corps constitués. Au bas de la nef, en avant et à la suite du buffet d'orgue, dont on avait détruit la rampe, était établi un plancher incliné garni de banquettes et porté sur des colonnes en bois.

Cet amphithéâtre, qui faisait ainsi face à l'estrade des autorités, occupait trois travées de la nef, et pour y parvenir on avait pratiqué deux escaliers : l'un du côté de la tour Saint-Romain, l'autre du côté de la tour Georges-d'Amboise ou de Beurre.

Il était réservé à l'orchestre qui comprenait au moins cent musiciens exécutants, tant maîtres qu'amateurs, de la ville et des environs, sans compter les chanteurs et chanteuses des deux théâtres, des Arts et de la République, dont les instruments et les voix se mêlaient au jeu de l'orgue, généralement tenu par Broche, dont le talent était universellement reconnu.

Lorsque les réunions décadaires ne furent plus de rigueur, la Commune, qui avait pris depuis 1791 possession de l'hôtel de la Première Présidence, — l'hôtel même où nous sommes réunis, — lui assigna la salle de son Conseil général ; et quand le Directoire eut prescrit de reprendre de nouveau ces Assemblées, elle leur affecta l'église Saint-Ouen qui était spécialement réservée à la célébration des mariages.

« Le local spacieux de cet édifice, lit-on dans le *Journal de Rouen*, est très propre à contenir de nombreuses réunions de citoyens et présente des moyens faciles de donner aux cérémonies républicaines la

pompe et la dignité qui parlent à l'œil des assistants. »  
(9 vendémiaire an VII.)

A cet effet, le contre-retable fut remplacé par un grand tableau représentant les statues de la Liberté et de l'Égalité avec leurs attributs ; au-dessous on en plaça un autre où l'on voyait un tyran renversé, tenant à la main un poignard, attaché par une grosse chaîne fixée à la muraille.

Devant ces tableaux était un autel à la Patrie, de forme cubique, orné de guirlandes et de festons aux trois couleurs.

Des deux côtés, des trépieds ou candélabres portaient des cassolettes à parfums. On avait décoré le pourtour de l'église d'emblèmes civiques, entre autres de la Déclaration des droits de l'homme, placée de manière à être lue facilement par tous.

L'intérieur de la nef était garni de banquettes, avec places réservées pour les magistrats, places d'honneur pour les vieillards et les défenseurs de la Patrie blessés dans les combats ; une place spéciale se trouvait assignée aux instituteurs et à leurs élèves.

Il y avait une tribune pour les orateurs et, sous la voûte de la tour, une estrade entourée d'un grillage, où se plaçaient les symphonistes et les chanteurs.

Les fêtes décadaires avaient lieu le matin, à onze heures. Le programme était imprimé dans les journaux et affiché à tous les coins de la ville.

La cérémonie commençait par une entrée jouée par l'orgue ; un membre de la Municipalité se levait alors et donnait lecture des lois et arrêtés rendus au cours

de la décade écoulée. Le lecteur est quelquefois remplacé soit par un instituteur ou un élève reconnu pour bien lire et bien prononcer, soit par des jeunes gens admis à l'honneur de paraître à la tribune pour y réciter des morceaux de morale ou des chansons républicaines.

Les jeunes élèves étaient ensuite interrogés sur la Constitution. L'examen achevé, on chantait un hymne de circonstance et on entendait lire le *Bulletin décadaire*, où étaient relatés les actes de vertu et d'héroïsme des bons citoyens.

Après cette lecture, publication des naissances, décès, reconnaissance d'enfants nés hors mariage, adoptions, divorces ; puis proclamation des actions héroïques, accompagnée d'une fanfare de trompettes.

Enfin, on procédait à la célébration des mariages ; pendant la cérémonie, la musique faisait entendre des accords doux et harmonieux. « C'était le moment, dit un contemporain, où tous les mauvais sujets qui s'étaient morfondus deux heures durant prenaient leur revanche ; les commentaires désobligeants ou simplement grivois tombaient sur les nouveaux époux et des murmures ironiques s'élevaient lorsqu'une vieille fille, parée du chapeau virginal, s'unissait à un jeune homme contrefait. »

Le décadi où il n'y avait pas de mariages, le temple était désert.

Jusqu'en 1799, aux fêtes célébrées dans le temple décadaire, on n'avait jamais dansé ; pour la première fois, le 30 mars de cette année, la fête de la *Souverai-*

*neté du peuple*, qui s'était tenue à Ouen, se termina par des rondes, et à cette occasion on put lire dans le *Journal de Rouen* :

« Ce n'est pas un petit triomphe remporté par la philosophie que ces danses exécutées dans un lieu réputé jadis sacré ! Quelques gens auront crié au scandale ; mais tout bien considéré, il y en a peut-être moins à danser aujourd'hui dans ce temple pour célébrer la souveraineté du peuple qu'il y en avait dans les rendez-vous qu'on s'y donnait autrefois à la messe de midi et dans l'air de dissipation et de désœuvrement qu'y présentait chaque assistant. »

L'après-midi des décadi était consacré aux jeux.

« L'enfant, disait à la Convention le représentant du peuple Lequinio, y développera en liberté ses membres naissants. Sous les yeux attendris de sa sœur et de sa mère, le jeune homme apprendra à y déployer les forces dont la nature commence à lui faire l'heureux présent ; il recevra des mains de la vieillesse la couronne due à ses efforts, à son adresse ou à ses talents ; la jeune fille modeste et vertueuse y choisira son amant dans la liste des concurrents, l'enflammera d'un regard et doublera son émulation et son ardeur en lui faisant lire dans ses yeux l'espoir d'obtenir sa main pour seconde récompense de son courage et de sa vertu.

« La jeune mère sera vaine d'y montrer son nourrisson ; elle voudra l'instruire à balbutier les cris d'applaudissements donnés aux vainqueurs, et tandis que par secousse et par élancement il tentera de soulever

ses faibles bras pour essayer d'applaudir aussi, elle lui annoncera de pareilles couronnes alors qu'il sera grand ; cette espérance deviendra pour elle-même une jouissance très vive. Son propre cœur se nourrira des succès futurs de cet enfant ; elle sera toute occupée de les prédire à ceux qui l'entourent et, dans les transports de ses désirs innocents, ses joues se couvriront de larmes.

« La vieillesse assise avec distinction au-dessus des autres âges jouira paisiblement du respect de la jeunesse, des égards dus à son âge et à ses infirmités et de la considération méritée par sa bonne conduite et par ses travaux ; les jeux de ses fils lui retraceront ses exercices et ses combats ; l'enthousiasme du bonheur commun lui renouvellera ses premiers plaisirs, les lui rendra présents une autre fois et lui donnera, pour ainsi dire, une seconde jeunesse . . .

« Ces jeux seront animés par des chants civiques ; les danses leur succéderont ; mais la décence et le bon ordre y sont nécessaires, et ils seront facilement observés pourvu que les réjouissances aient lieu dans le jour et tant que l'atmosphère le permettra, sous la voûte majestueuse du ciel ».

Il faut croire qu'à Rouen la décence et le bon ordre ne présidaient pas toujours à ces jeux, car plus d'une fois des membres de la Municipalité s'étaient plaints de ce que la jeunesse, faute d'établissements où elle pût trouver d'innocentes distractions, prenait, le décadi, l'habitude du cabaret, du café, des maisons de jeux et de débauches.

« C'est ainsi, disait l'un d'eux à la séance du 14 juin 1794, que votre jeunesse se perdra bientôt pour la Patrie et pour elle-même ; c'est dans ces mauvais lieux qu'elle contractera mille défauts, indignes de la Liberté ; remédiez à ces inconvénients en les retenant par les mêmes motifs qui l'y conduisaient. Que va-t-elle faire dans ces lieux ? Boire, jouer et danser. Qu'elle boive, s'exerce et danse sous les yeux de ses concitoyens, de ses parents, des vieillards et de ses magistrats ; l'espoir de la Patrie réside surtout dans la génération qui s'élève ; diriger ses plaisirs, c'est y satisfaire la vertu ; les mœurs gagneront infiniment à leur publicité ; l'innocente joie aime à s'évaporer au grand jour, mais le vice est l'ami des ténèbres, et jamais l'innocence et le mystère n'habiteront longtemps ensemble. La Patrie y gagnera des citoyens robustes, vertueux ; des filles modestes, dignes un jour de porter le nom respectable de mères de famille ; que dans les jours qui terminent l'année républicaine il soit offert une couronne de fleurs à celles qui auront dansé avec le plus de modestie et de grâce ; que celui qui, dans la course, aura le premier atteint le but ; que le jeune homme qui, dans les exercices du ballon, du battoir et du tamis, aura montré le plus d'adresse, sur le jugement des vieillards, en reçoive le prix des mains des magistrats ; il naîtra insensiblement de cet usage une espèce de spectacle où les acteurs, animés par les regards du public, préféreront la gloire des applaudissements à l'intérêt du prix ; devenus plus vertueux, plus agiles et plus vigoureux, ils s'en estimeront davantage



et s'accoutumeront à tirer leur valeur d'eux-mêmes plutôt que de ce qui leur sera donné ; l'honneur leur deviendra plus cher que le prix. »

Le Conseil se rendait à ces considérations et immédiatement prenait l'arrêté suivant :

« Les décadis, le Champ-de-Mars est réservé aux danses.

« Le cours de l'Égalité — Grand-Cours actuel — est divisé en deux parties : la partie Est est consacrée au jeu des barres et à celui de tamis ; la partie Ouest, au jeu du ballon. La demi-lune est destinée aux vieillards qui y trouveront des sièges ; ils présideront aux jeux de leurs concitoyens.

« Quatre orchestres seront construits au Champ-de-Mars ; ils seront de forme octogonale et disposés de manière que les musiciens soient de tous côtés tournés vers le peuple qui les entourera.

« Les douze carrés qui environneront chacun des orchestres seront exclusivement réservés aux danses, aucun spectateur ne pourra y entrer ; ils auront pour barrière naturelle un ou deux rangs de chaises destinées aux mères de famille ; un ruban tricolore cernera le terrain destiné aux danseurs ; quiconque le franchira sera regardé comme perturbateur de la tranquillité publique ; quiconque le brisera sera traité comme contre-révolutionnaire.

« Chaque orchestre sera composé de quatre maîtres de danses jouant du violon, de deux clarinettes et d'un tambour ou grosse caisse.

« Le Conseil général se repose sur ses concitoyens



pour le maintien de la décence et de l'ordre qui doivent toujours distinguer les amusements des républicains. »

Inutile de vous dire que cet arrêté resta sans suite.

J'arrive aux fêtes morales ou symboliques instituées par la loi du 3 brumaire an IV et qui s'échelonnent de mars à septembre, car le législateur a voulu pour elles le plein soleil et la clarté sereine des nuits d'été.

Avec le Directoire, l'initiative de l'organisation de ces fêtes n'appartient plus aux autorités municipales qui se contentent de les faire précéder de proclamations dans lesquelles elles expriment, sur un mode lyrique, des images majestueuses et douces.

Tout, en effet, est changé avec la Constitution de l'an III.

Les Conseils généraux et Directoires de département et de district ont disparu, faisant place à une Administration départementale unique. Celle-ci représente seule le pouvoir central et seule correspond avec lui. A elle incombe la mission de propager et d'appliquer les doctrines qui doivent désormais servir de guide aux citoyens. Les pouvoirs locaux sont maintenant surveillés et soutenus d'en haut. Indépendants autrefois, ils ont vu la nouvelle Constitution consacrer leur subordination vis-à-vis du gouvernement. Toutes les Sociétés populaires, qui sous la Convention étaient si puissantes, ont été dissoutes. La bourgeoisie est rentrée dans les affaires publiques.

Orateurs des clubs, apôtres de la Liberté, membres des Comités de surveillance, toute la catégorie de

citoyens qui se qualifient hommes de loi, c'est-à-dire les procureurs, avocats ou greffiers, occupent les emplois rétribués, ce qui est le cas de toutes les fonctions publiques.

Dans les fêtes, ils se montrent au peuple en tenue d'apparat, dans les nouveaux costumes constitutionnels créés, comme le dit le législateur, « par le goût et le génie, étudiés dans l'antique, et qui sont à la fois dignes de la fierté républicaine et de la richesse d'une nation opulente ».

Voici les administrateurs du département en habit-manteau de couleur noire avec larges revers et doublures bleu clair, veste de même nuance, culotte et bas noirs, col blanc rabattu, écharpe de soie blanche à franges d'or, en ceinture, chapeau noir, rond, retroussé d'un côté et orné de plumes tricolores.

Puis les officiers municipaux, habit, veste, culotte et bas noirs, large écharpe tricolore en sautoir, chapeau rond orné d'une petite écharpe tricolore et d'une plume panachée aux trois couleurs.

Enfin, les magistrats des divers ordres, même costume noir, sur lequel tranche un large ruban blanc avec liséré rouge et bleu, auquel est suspendu l'insigne distinctif de chaque juridiction : un œil en argent pour le Tribunal civil, un faisceau avec la hache pour le Tribunal criminel, un petit faisceau sans hache pour le Tribunal de justice correctionnelle.

Les juges de paix ont à la main un bâton blanc, de la hauteur de l'homme et surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle est gravé un œil noir (1).

(1) Loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). V. *Les Fêtes nationales à Limoges*, supra.

Tout le décor de ces nouvelles fêtes est donc une affaire officielle.

Au début, le peuple y courut comme il courait à toutes les nouveautés, puis il devint très vite moins empressé, sinon tout à fait indifférent.

De ces cérémonies d'un nouveau genre, nous possédons, pour Rouen, des programmes et des comptes rendus dans lesquels abondent les détails descriptifs ; il est dès lors bien inutile de les commenter ou seulement de disposer avec art un autre récit, car ces textes, et c'est là leur exceptionnel mérite, ont conservé l'allure et l'accent particulier de la société issue de la Révolution.

La *Fête de la Jeunesse*, la première des fêtes morales établie par la loi du 3 brumaire an IV, associait le printemps de la vie à celui de l'année. Elle était célébrée le 10 germinal. Le législateur avait voulu qu'elle eut toute la solennité propre à donner à la jeunesse une grande idée de ses devoirs envers la société, de ses obligations envers la Patrie. La loi en avait fixé les principales dispositions et, tous les ans, le Pouvoir exécutif et les autorités départementales les rappelaient aux Municipalités.

Ces dispositions étaient : 1° l'armement des jeunes gens parvenus à l'âge de seize ans ; 2° l'inscription, sur les registres des citoyens, des jeunes gens parvenus à l'âge de vingt et un ans et la délivrance de la carte civique à chacun d'eux ; 3° la distribution des récompenses aux élèves qui s'étaient distingués dans les écoles communales et nationales.

« Mais ne vous contentez pas, écrivait le Ministre aux Municipalités, de distribuer des prix aux talents ; donnez aussi des récompenses aux jeunes gens qui, par des actes de piété filiale, auront mérité cet honneur, ou plutôt félicitez publiquement les auteurs de leurs jours ; la palme que les enfants auront méritée, déposez-la entre les mains de leurs vieux parents. Que le sentiment embellisse particulièrement cette fête, et que la vertu en soit le luxe et l'ornement. Honorez non seulement le goût pour l'étude et le succès dans les arts, mais encore la simplicité des mœurs, la régularité de conduite, la modestie, la tempérance, l'amour de la Constitution ; rendez surtout sensibles par le langage si puissant des images et des emblèmes les vérités dont il est si important de déposer les germes dans ces âmes vierges et tendres. . . »

Les orateurs devaient dans leurs discours exalter aux yeux de la jeunesse les institutions d'un peuple libre, ces grandes conquêtes de la Révolution pour lesquelles les pères avaient fait tant de sacrifices et dont les enfants devaient recueillir tous les fruits.

Tout devait être dirigé vers l'enthousiasme patriotique, la morale et l'instruction.

Voici la narration de la fête de la Jeunesse, du 10 germinal an IV (30 mars 1796), empruntée aux registres de l'Hôtel-de-Ville.

« Aujourd'hui, 10 germinal an IV, la cloche du beffroy sonne depuis huit heures jusqu'à neuf heures du matin. A dix heures se rassemblent à la maison commune, rue de la Municipalité (Saint-Lô aujourd'hui),

les administrateurs du département, les administrateurs municipaux, les tribunaux criminel, civil, de commerce et correctionnel, les juges de paix et assesseurs, l'ingénieur du département, les fonctionnaires publics, tous en uniforme, les payeurs et receveurs, les professeurs et leurs élèves, le général et son état-major, les officiers des différents corps militaires de la garnison, l'agent militaire du gouvernement, les officiers de gendarmerie, les commissaires des guerres et de la marine.

« Le cortège se forme, et, précédé des tambours, d'une musique brillante, et escorté par les vétérans et divers pelotons de canonniers, grenadiers, chasseurs de la garde nationale, par les rues de la Municipalité, Socrate, Ganterie, Beauvoisine, de la Rougemare, Bourg-l'Abbé et Maulévrier, il arrive à l'Ecole centrale qui, cette année même, venait d'être installée dans les bâtiments de l'ancien collège royal.

« La musique joue le *Chant du départ, Veillons au salut de l'empire* [musique de Dalayrac, paroles de Boys]. — *Çà ira, la Marseillaise* et d'autres airs à la gloire de la République.

« Dans la cour du collège est élevé un autel à la Patrie, autour duquel sont déjà placés les défenseurs de la Patrie blessés, ainsi que les jeunes gens de seize à vingt et un ans; devant l'autel est un faisceau d'armes destinées à ces derniers.

« La garde nationale se forme en bataillon carré : les corps administratifs et militaires prennent la place qui leur est assignée aux deux côtés de l'autel : devant eux se massent les citoyens qui participent à la fête.

« Un ban est battu; le président de l'Administration municipale, Louis Lezurier, monte à la tribune et dit :

« Citoyens, vos administrateurs quittent un instant les travaux auxquels la confiance publique les a appelés : en présence des vieillards, des défenseurs de la Patrie blessés en combattant pour elle, ils viennent encourager les jeunes gens qui, par leur assiduité et leur goût pour l'étude, se sont distingués dans les écoles ».

Puis, après avoir, en paroles pathétiques, rappelé aux jeunes citoyens qu'ils doivent se former de bonne heure à remplir les devoirs qui leur sont imposés aux diverses époques de la vie, il continue ainsi :

« Tout, autour de vous, jeunes citoyens, a des droits à vos égards, à votre respect et à vos services : les enfants par leur innocence ; les femmes par leur faiblesse, par le charme qu'elles répandent sur toute la vie, lorsque leur âme sensible et bonne est l'asile de la vertu ; les hommes faits parce qu'ils sont hommes ; les magistrats parce qu'ils servent la chose publique ; les vieillards parce qu'ils l'ont servie ; parce que si la prudence, la modération, la sagesse étaient bannies du monde, elles trouveraient un refuge dans la vieillesse.

« C'est ainsi, jeunes citoyens, que l'estime publique vous accompagnera dans tous les âges de la vie.

« C'est ainsi, que votre âme devenue robuste et forte goûtera avec délices les charmes d'une juste liberté et qu'exempte de remords elle considérera l'avenir avec le calme de l'espérance et jouira du présent sans inquiétude. ».

S'adressant aux élèves qui se sont le plus distingués



dans les mathématiques, l'orateur les félicite de réussir dans cette science, la plus grande de celles que l'esprit de l'homme peut embrasser : « Quoi de plus beau, dit-il, que de calculer toutes les forces, toutes les oppositions, de mesurer depuis l'espace le plus resserré jusqu'à l'immense étendue que parcourt la planète Uranus. [Découverte par Herschell, 1781.] Comme tous les petits intérêts qui enorgueillissent les hommes semblent misérables et dignes de pitié aux yeux du mathématicien qui n'a pour toute ambition que l'étude et la liberté qui seules peuvent agrandir l'esprit humain ; c'est à ses yeux qu'il règne une véritable égalité, c'est à ses yeux que les princes et les hommes sont égaux. »

Aux élèves les plus méritants dans les classes de dessin, il rappelle que la « commune s'honore de compter Jouvenet parmi les citoyens qu'elle a produits et que c'est à eux maintenant de rivaliser avec succès les Rubens, les Van-Dick, les Joardens, afin que l'Europe apprenne que l'Ecole française républicaine produit des ouvrages supérieurs au temps des Le Brun, des Champagne et des Poussin ».

Ce discours est couvert par des acclamations de : Vive la République ! auxquelles succèdent les airs chéris des Français.

Le cortège se rend ensuite dans la grande salle de réception et de déclamation du ci-devant collège, pour procéder à l'installation des nouveaux professeurs, et là, le citoyen Lezurier, prenant une dernière fois la parole, félicite la commune de Rouen, de posséder dans son sein un tel foyer de lumières et ne doute pas



que les parents ne s'empressent d'envoyer dans cette Ecole leurs enfants, afin de les arracher à tous les maux de l'ignorance.

« Un jeune homme, dit-il, dont l'étude n'a pas réglé le génie, ressemble à ce météore, qui longtemps répandit l'effroi sur la surface du monde ; il semble une comète errante, tantôt resplendissante des feux les plus étincelants, tantôt précipitée dans les plus obscures ténèbres, croisant d'une marche incommensurable tous les systèmes et menaçant tout ce qui existe d'une prochaine destruction. »

Enfin, s'adressant aux professeurs : « Nous le souhaitons, leur dit-il, et nous n'en doutons pas, vos talents vont rendre à cette ville le plus beau lustre ; elle se montrera digne d'avoir produit Corneille, Fontenelle et tant d'autres grands écrivains. »

La cérémonie se termina par l'appel nominal des jeunes élèves qui s'étaient le plus distingués dans les différentes parties de l'éducation : le président posa sur leur tête une couronne de lauriers et donna à chacun l'accolade en signe de la satisfaction qu'il éprouvait.

La *fête des Epoux* succédait à celle de la Jeunesse et était célébrée le 10 floréal.

Par un arrêté notifié à toutes les municipalités cantonales le Directoire avait tracé dans les termes suivants le programme de la fête :

« Les municipalités auront à rechercher les personnes mariées qui, par quelque action louable, auront mérité de servir d'exemple à leurs concitoyens et celles qui,

déjà chargées de famille, auront adopté un ou plusieurs orphelins. Leurs noms seront inscrits et proclamés le jour de la fête. Les vieillards des deux sexes auront les places d'honneur dans cette fête ; ils y seront accompagnés de leurs enfants et petits-enfants ; celui de tous qui aura près de lui la famille la plus nombreuse aura les premières places et c'est lui qui sera chargé de distribuer les couronnes civiques.

« Les jeunes époux qui auront été unis pendant le mois précédent seront invités à la fête et feront partie du cortège. Les épouses y paraîtront vêtues en blanc, parées de fleurs et de rubans tricolores. »

La cérémonie qui eut lieu à Rouen, le 29 avril 1796, n'offrit rien de semblable. Y eût-il pénurie de candidats aux couronnes civiques ? En tout cas la répugnance des jeunes mariées pour la promenade processionnelle qui leur était proposée se conçoit facilement.

Tout se borna à la réunion des autorités et d'un public peu nombreux, dans la maison commune ; au discours de commande prononcé par le citoyen Lezurier et à l'exécution par des artistes et des amateurs d'un morceau de musique.

L'orateur retraça d'abord, d'un côté, les désastreuses conséquences du célibat, et, de l'autre, les douceurs de l'union conjugale ; puis rappelant que dans tous les temps où les mœurs ont trouvé un utile appui dans les lois, des peines diffamantes ont été prononcées contre le célibat, il continua ainsi : « Tandis qu'un vieillard, père d'une nombreuse famille, jouit, entouré des siens, d'une vieillesse respectée, chérie, le célibataire, seul,

abandonné, ayant pour compagnons toujours des regrets, souvent des remords, repoussé d'un sexe qu'il a méprisé, méprisé de celui dont il n'a partagé ni les soins, ni les peines, ni les plaisirs, finit dans l'amertume une existence imparfaite et bientôt oubliée.

« O vous, jeunes gens, que toutes les grâces accompagnent, puisse un bonheur constant vous suivre dans toutes les époques que vous allez parcourir ensemble.

« Arrivés au bout d'une carrière parsemée de plaisirs et quelquefois de peines, mais que vous avez supportées ensemble, comme Philémon et Baucis, votre vieillesse s'écoulera paisiblement.

« Semblable au soir d'un beau jour d'été, votre demeure sera l'asile de la paix et de la prudence ; aucun triste souvenir ne troublera votre pensée : à l'entour de votre table viendra se ranger respectivement une nombreuse famille ; votre voix faible et peu modulée, vos discours lents seront écoutés avec le silence qu'inspire toujours la sagesse, trop heureux si, lorsque l'instant fatal sera arrivé, lorsque l'aliment de la vie manquera dans votre sein, le même soleil voit clore votre paupière.

« A cet instant redouté, votre fils, inondé de larmes, pressera contre ses lèvres votre main desséchée ; il retardera votre dernier soupir et ce sera pour le recevoir. Votre âme fugitive sera témoin de sa douleur et le dernier signe de votre main tremblante sera un frémissement de reconnaissance et de tendresse ».

Puis, s'adressant aux femmes, aux jeunes épouses, aux mères : « Vous qui avez sur les hommes, leur dit-il,

un si juste et si puissant ascendant, sachez connaître toute l'étendue de votre empire ; consentez à avoir pour époux et pour fils des hommes ; que l'apathie, la faiblesse, la frivolité cessent d'avoir des charmes pour vous ; consentez à avoir pour soutiens des hommes forts et courageux, ne craignez point cette auguste et fière rivale : la Liberté. L'oisiveté et sa désastreuse suite, le mépris de l'honnête citoyen sont bien plus dangereux pour vous.

« Les femmes aussi ont leur courage, et qui le méconnaît est indigne de leur amour ».

A ce discours succèdent des hymnes et des chants civiques ; puis l'orchestre exécute à la satisfaction de tous les citoyens les stances suivantes :

Joignez-vous à ma voix, enfants de Polymnie,  
Et vous, amis d'Euterpe, unissez vos efforts,  
Prêtez à mes accents, par vos brillants accords,  
Le doux charme de l'harmonie.

Nous célébrons l'hymen : le Dieu de la Nature,  
Pour ces nœuds fortunés, a créé les mortels.  
Epoux : venez jouir au pied de ces autels  
De la volupté la plus pure.

O vous qui connaissez son aimable délire,  
Vous dont il a reçu les plus tendres serments,  
Célébrez avec nous les chastes sentiments  
Que vous goûtez sous son empire.

Noms touchants, noms sacrés de frère, d'époux, de père.  
Du mortel vertueux vous enchantez le cœur :  
Auprès de sa compagne il trouve le bonheur  
Si le bonheur est sur la terre.

Amants, que trop souvent égare la jeunesse,  
 Le bonheur de l'hymen couronnera le choix  
 Que votre cœur a fait en entrant sous ses lois,  
 S'il fut dicté par la Sagesse.

Et vous, jeunes beautés, voulez-vous sur vos traces  
 Entraîner ce mortel que chérit votre cœur ?  
 Ecoutez la vertu, fille de la pudeur.  
 La vertu fait aimer les grâces.

Soldats républicains, compagnons de la gloire,  
 Combattez pour la paix, objet de nos désirs :  
 La beauté vous attend pour combler vos plaisirs  
 Sous les lauriers de la victoire.

Le président proclama ensuite les citoyens déjà chargés de famille qui avaient adopté des orphelins et que leur modestie avait empêchés de se présenter pour recevoir les couronnes civiques.

La fête, comme toujours, se termina par l'exécution d'airs patriotiques.

Le 10 messidor (26 juin) avait lieu la *Fête de l'Agriculture*, la mère nourricière du genre humain.

Le programme établi par le Gouvernement portait : « Toutes les autorités constituées, la garde nationale, les citoyens et citoyennes seront convoqués au son du tambour et des fanfares et se rangeront en ordre sur la principale place de la commune, où un autel à la Patrie aura été dressé. A quelques pas devant l'autel, on placera une charrue ornée de feuillages et de fleurs, attelée de deux bœufs ou chevaux. Après la charrue suivra un char surmonté de la statue de la Liberté, tenant d'une

main une corne d'abondance et montrant de l'autre les ustensiles du labourage entassés à ses pieds.

« La charrue sera précédée d'un groupe de vingt-quatre laboureurs choisis par l'Administration parmi les plus méritants ; devant eux marcheront leurs femmes et leurs enfants. Tous tiendront d'une main un ustensile de labourage et de l'autre un bouquet d'épis et de fleurs ; les chapeaux seront ornés de feuillages et de rubans tricolores.

« L'Administration municipale désignera celui des laboureurs qui, par son intelligence, sa bonne conduite, son activité, sera proposé pour exemple ; son nom sera proclamé à haute voix et, pendant toute la cérémonie, le vieillard sera placé à côté du président.

« Le président de l'Administration municipale prononcera un discours analogue à l'objet de la fête ; il exaltera les services que rendaient les laborieux habitants des campagnes, si longtemps dédaignés, et qu'il fallait venger du mépris flétrissant dont les couvrait encore, dans d'autres pays, un despotisme destructeur.

« Au son d'une musique instrumentale, entremêlée d'hymnes, le cortège s'avancera dans la campagne et se rangera en ordre dans un champ que la Municipalité aura désigné.

« Les laboureurs se mêleront alors aux citoyens armés, invités à la fête, et, à un signal donné, échangeront momentanément les ustensiles de labourage contre les fusils.

« Puis, toujours au son des fanfares et d'hymnes, le président de l'Administration municipale enfoncera



dans la terre le soc de la charrue et commencera un sillon. Les laboureurs rendront ensuite les fusils qui auront été ornés d'épis et de fleurs et reprendront leurs instruments aratoires.

« Le cortège revenu sur la place publique, on déposera sur l'autel de la Patrie tous ces instruments, on les couvrira d'épis, de fleurs, de diverses productions de la terre, pendant que la musique exécutera des fanfares.

« La fête se terminera par des danses. »

Rouen, ville industrielle, se prêtait difficilement au cadre d'une fête agricole telle que la demandait le Directoire.

C'est ainsi qu'on ne vit ni le groupe des vingt-quatre laboureurs, de leurs femmes et enfants, ni le char de l'Agriculture, et que le champ de labourage fut remplacé par l'esplanade du Boulingrin.

La Municipalité voulut toutefois se conformer, dans la mesure du possible, au programme qui lui était tracé.

A cet effet, elle invita toutes les autorités constituées, les professeurs de l'Ecole centrale et leurs élèves, les Municipalités de Darnétal et de Mont-aux-Malades à se réunir dans l'après-midi du 10 messidor à la maison commune.

A quatre heures, le cortège se met en marche ; il est précédé d'un piquet de cavalerie, d'un fort détachement de la garde nationale, avec tambours et musique en tête ; vient ensuite la charrue officielle que conduit le vieillard Jean-Baptiste Duparc, cultivateur de la commune de Déville.



Au milieu de deux haies de troupes, le cortège, par les rues de la Municipalité, des Carmes, Beauvoisine et le boulevard de ce nom, gagne le Boulingrin, pendant que la musique joue *le Chant du Départ, la Marseillaise* et plusieurs marches civiques.

Il y trouve une assez grande affluence de citoyens.

Au milieu du Boulingrin est élevé l'autel à la Patrie; deux perches, garnies de feuilles, soutiennent, au-dessus, une guirlande de lierre; l'arbre de la Liberté est décoré d'une équerre garnie de roses; sur l'autel sont des instruments aratoires, une gerbe de blé et d'autres attributs de l'agriculture.

Une fois les autorités placées, la musique joue l'air *Veillons au salut de l'Empire*, puis les discours commencent.

Le premier est prononcé par le citoyen Lelièvre, faisant fonctions de président de l'Administration municipale de la ville; le second, par le président de la Municipalité de Darnétal, et le dernier par celui de la Municipalité de Mont-aux-Malades; tous rappellent l'honneur et la reconnaissance rendus dans tous les temps aux travaux laborieux des habitants des campagnes.

« Ces travaux, dit le dernier orateur, nombreux et variés, présentent à tous une occupation proportionnée à leur sexe et à leur âge. Le jeune enfant y exerce de bonne heure ses forces et apprend en jouant à être utile un jour à ses concitoyens.

« L'homme robuste se livre aux pénibles travaux à qui nous devons notre subsistance, mais sa constitution

ferme et vigoureuse lui rend ses travaux légers et faciles ; le vieillard conserve jusqu'au tombeau sa santé et sa fraîcheur, et à son heure dernière ses faibles mains sont encore occupées à quelque travail utile.

« Là, un sexe destiné à faire notre bonheur et notre consolation sait remplir ses devoirs avec un courage et une douceur admirables.

« Après avoir partagé les dures travaux du vigilant cultivateur, ce sexe fait encore l'agrément et le bonheur de sa vie, et l'on voit, dans les longues soirées d'hiver, l'épouse fidèle et les filles vertueuses charmer les ennuis de son époux et de leur père par des chansons innocentes et filant les vêtements de la famille.

« De l'exercice des vertus domestiques naissent toutes les vertus sociales ; la bonne foi, la probité, le respect pour les lois sont ordinairement le partage de l'habitant des campagnes ; le pauvre y trouve les secours et les égards dus au malheur ; la pitié n'y est point orgueilleuse ni avilissante...

« Heureux le laboureur ! s'écrie un poète qui a consacré ses premiers vers à chanter la nature et à tracer à ses concitoyens les principes de l'économie champêtre.

« Heureux aussi le peuple, dit l'orateur en terminant, qui met toute son attention à partager et à honorer l'agriculture ! »

Après ce discours, le citoyen Lelièvre, au nom de l'Administration, donne l'accolade au vieillard Deschamps et lui offre, en signe de la reconnaissance nationale, un bélier de race étrangère.

Les présidents des Municipalités de Rouen, de Darnétal et de Mont-aux-Malades, prennent la charrue, tracent le sillon symbolique, puis le cortège retourne à la Maison commune.

Le 10 fructidor était réservé à la *fête des Vieillards* qui, plus que toute autre, avait pour but d'élever les sentiments de famille et d'améliorer les mœurs, en inspirant à tous le respect dû à la vieillesse.

Voici les principaux traits de la fête célébrée à Rouen en l'an IV (27 août 1796).

La veille, l'Administration avait désigné, au scrutin, pour servir d'encouragement et de modèle à tous les âges, les citoyens Pinard, docteur en médecine; La Cheney-Eude, négociant; Roussel, marchand orfèvre; Le François, vivant de son revenu, tous quatre vieillards respectables, de l'âge le plus avancé et jouissant de la plus grande réputation de probité, de patriotisme et de vertu.

Le lendemain, dès le matin, des jeunes gens, également choisis par l'Administration, vont, accompagnés de la musique, orner de feuillages les portes des vieillards.

Dans l'après-midi, la Municipalité, accompagnée d'enfants des deux sexes, de huit à douze ans, de jeunes gens armés, des musiciens qui exécutent des airs patriotiques vont prendre les quatre vieillards, pour les conduire place de la République, lieu choisi pour la fête.

Ils marchent la tête couverte, appuyés sur quelques-uns des enfants qui ont tous la tête nue et gardent le silence.

Le cortège arrive ainsi, par les rues de la Municipalité, Boudin, du Bec, de la Grosse-Horloge, sur la place de la République.

Là est élevée une estrade ornée et ombragée de lauriers et d'orangers ; quatre sièges y attendent les vieillards.

Autour de l'estrade, en demi-cercle, on voit deux rangées de tilleuls entrelacés de guirlandes, sous lesquels sont des bancs pour les autorités.

Les vieillards et les membres du cortège se placent ; un ban est battu ; on entend une symphonie à grand orchestre ; puis le citoyen Caudron, membre de l'Administration municipale, prend la parole et fait un long discours sur la reconnaissance due aux vieillards qui ont dévoué leurs talents et leurs facultés à rendre la Patrie heureuse et florissante.

Le citoyen Lezurier lui succède et parle du respect qu'inspire la vieillesse ; puis, s'adressant aux vieillards qu'il va couronner, et rappelant ses souvenirs classiques : « Respectables vieillards, leur dit-il, après les orages de la vie, parvenus dans la rade, vous considérez le passé avec calme ; vous le jugez avec le flambeau de l'expérience, et l'avenir même semble se découvrir à nos yeux.

« Ce n'est qu'en tremblant que mes mains, jeunes encore, vont poser sur cette tête blanchie par l'étude, le travail et les ans, le tribut que la Nation rend à la vertu. Il me semble qu'en touchant cette tête sacrée, elles vont acquérir un degré qu'elles n'avaient pas ; il semble qu'en approchant de ce sanctuaire de l'expérience tout mon être va s'ennoblir.

« Les peintres, les poètes, lorsqu'ils ont voulu inspirer aux hommes un religieux effroi, ce sont les traits d'un vieillard qu'ils nous ont présentés.

« L'Être suprême, tirant le monde du chaos, d'un souffle créant la vie, d'un mot créant la lumière, nous est présenté sous la figure d'un vieillard.

« Respectables octogénaires, tranquilles au milieu des orages de la Révolution, comme Nestor au milieu du camp des Atrides, vous avez toujours exercé les devoirs les plus sacrés du patriotisme.

« Vous avez servi l'humanité souffrante de vos sages conseils; vous avez aidé vos concitoyens par votre industrie; vous avez contribué à la prospérité de l'Etat.

« Recevez la couronne civique que vous décerne la Patrie reconnaissante. »

En même temps, l'orateur pose une couronne de verdure sur la tête des quatre vieillards. A ce signe d'honneur rendu à la vieillesse vertueuse, le peuple témoigne toute sa joie par les acclamations de la plus vive allégresse.

De jeunes épouses auraient dû, ensuite, présenter aux vieillards des corbeilles ornées de fleurs et pleines de fruits : mais à Rouen, les jeunes épouses firent défaut.

Pendant toute la cérémonie, la musique exécuta des chants analogues à l'objet de la fête.

Le soir, les vieillards couronnés furent conduits par l'Administration au Théâtre-des-Arts, accompagnés des vétérans et d'une partie de la musique militaire; on les plaça dans la loge du milieu, ornée de feuillages,

où ils furent accueillis par le témoignage de la plus grande satisfaction.

La salle était illuminée; le spectacle se composait de *La Piété filiale* et de *Blaise et Babet* [opéra comique, paroles de Monvet, musique de Dezède]; entre les deux pièces on chanta, en pompe, l'hymne : *Veillons au salut de l'Empire*.

Avec la fête de la Jeunesse, qui arriva le 10 germinal an V, commence une seconde série annuelle des solennités du nouveau régime.

Leur multiplicité et leur retour périodique impliquent nécessairement plus d'un trait commun; les procès-verbaux qui en donnent le compte rendu officiel sont en quelque sorte coulés dans le même moule, rédigés dans les mêmes termes; les discours, où le pathos boursoufflé le dispute aux périodes froides, creuses, lourdement solennelles, lorsqu'ils ne sont pas la répétition de ceux prononcés les années précédentes aux mêmes anniversaires, sont inspirés par la même pensée : pensée de récrimination contre le régime de la Terreur, de glorification du Directoire.

Donner de ces fêtes, pour les cycles ultérieurs, une relation même écourtée, serait abuser de votre indulgence et de votre patience.

Je m'arrête donc. — Deux mois après la fête des Vieillards de l'an VII (27 août 1799), le coup d'Etat du 18 brumaire mettait fin au Directoire, et, avec le Consulat, les fêtes et les solennités publiques ne sont plus que des revues autour du temple de la Victoire.



# FÉCAMP PENDANT LA RÉVOLUTION

(1792-1795)

---

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CHARDON

Par M. GEORGES DE BEAUREPAIRE, Président.

---

MONSIEUR,

Vous seul pouviez douter que votre place ne fut pas marquée parmi nous depuis longtemps. Alors que vos graves fonctions de directeur des Domaines ne vous absorbaient pas tout entier, n'aviez-vous pas consacré, notamment à l'ardent patriote polonais Adam Mickiewicz, à André Theuriet, des études de critique littéraire, accueillies avec empressement par la *Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*? Poursuivant une brillante carrière dans l'administration de l'Enregistrement, il était naturel que votre goût pour les recherches historiques s'exerçât bientôt dans le domaine qui vous était confié. Après vous être préoccupé des *Origines de l'impôt du Timbre*, vous avez consacré une savante étude à la *Direction de l'Enregistrement dans les Généralités de Tours et de Rouen au temps de la Ferme géné-*



*rale*. Le système inauguré par la loi du 5 décembre 1790 n'était pas nouveau. Reconstituer *Une Direction des Domaines dans la Généralité de Tours en 1777* avait été le but d'une première étude (1). De nouvelles recherches, de nouveaux documents vous permirent de la compléter, de saisir sur le vif la vie administrative des commis et des employés supérieurs de l'Enregistrement au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'établir quelle parenté existe entre les institutions financières actuelles et celles de l'ancien régime. D'ailleurs qui pouvait être plus qualifié pour poursuivre dans les anciennes généralités cette étude de manutention administrative ?

Votre trisaïeul, Jean-Baptiste-Claude Chardon, n'était-il pas conseiller du roy, receveur particulier de ses finances en la ville et département de Toul ? Quatre de ses enfants suivirent la même carrière. Jean-Baptiste, votre bisaïeul, fut inspecteur des Domaines en la Généralité de Moulins. Attaché à la Ferme générale, il termina sa carrière comme directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Nancy. Votre aïeul, Jacques Chardon, entra dans l'Enregistrement, comme surnuméraire, à Nancy, en 1792, parcourut tous les degrés de la carrière, et fut retraité comme administrateur à la Direction générale de l'Enregistrement. Il était officier de la Légion d'honneur. Enfin, votre père, Jean-Baptiste-Emile, entra dans l'Administration en 1816, comme surnuméraire, et prit sa retraite, en 1868, étant directeur à Versailles et chevalier de la Légion d'hon-

(1) Étude publiée en 1886 dans les *Annales de l'Enregistrement*.

neur. Ce sont de précieux souvenirs dont vous avez le droit d'être fier, de remarquables traditions auxquelles vous êtes demeuré fidèle ; elles sont trop honorables pour que vous ne m'excusiez pas de les avoir rappelées. J'aurais pu citer, tout autour de vous, Monsieur, des noms bien connus dans le monde des lettres, dans celui de la diplomatie ; il me suffira d'ajouter que du côté maternel des liens fort étroits vous attachaient à notre Normandie. Aussi, lorsque sonna, pour le fonctionnaire, l'heure de la retraite et du repos, il n'en fut pas de même pour le travailleur, et depuis lors vous avez consacré le meilleur de votre temps aux recherches historiques.

C'est une époque particulièrement agitée mais bien curieuse qui sollicita votre attention. De toutes parts, après la prise de la Bastille, les associations politiques ont surgi. Affiliées à la Société des Jacobins de Paris, elles devaient bientôt se transformer en Sociétés populaires et collaborer à l'œuvre du Comité de Salut public. Les procès-verbaux de leurs séances, lorsqu'ils ont été conservés, sont intéressants parce qu'ils éclairent d'un jour particulier les décisions des administrateurs municipaux. Ce sont ces documents qu'après un labeur persévérant vous avez pu analyser, au besoin compléter, et grâce à vous, Monsieur, nous pouvons connaître la Société populaire de Rouen, de 1790 à 1795.

Aujourd'hui, vous vous êtes attaché à nous retracer les fêtes populaires qui devaient, sous le Directoire, faire diversion aux graves préoccupations de l'époque. Vous m'excuserez si, poussé par la curiosité, je me suis

aventuré sur le terrain que vous aviez choisi. J'ai voulu rechercher, loin du chef-lieu du département, quelle influence les événements politiques pouvaient exercer sur les esprits et je me suis arrêté à Fécamp. Je dois ajouter, pour être sincère, que les loisirs de vacances passés au bord de la mer ont largement contribué à fixer mon choix. Malheureusement, je n'ai pu consulter que les délibérations de la Municipalité, du 27 février 1792 au 4 avril 1804. Pour tracer un tableau fidèle d'une petite ville à l'époque de la Révolution, il faudrait avoir sous la main, comme vous l'avez si bien fait pour la ville de Rouen, les procès-verbaux de la Société populaire, les décisions du Conseil général de la commune, la correspondance échangée entre le commissaire du Directoire exécutif et le commissaire central. J'estime cependant que les arrêtés du Corps municipal reflètent assez bien les préoccupations du temps.

\*  
\* \*

Le 8 mars 1792, la Municipalité décide qu'il sera établi sous ses ordres, dans la ville de Fécamp, un Comité de surveillance, composé de douze membres, ayant droit d'arrêter toutes personnes suspectes.

Au mois de juin, les habitants de Saint-Etienne, assemblés en état de commun, décident que les prêtres non conformistes ne pourront dire la messe en leur église que s'ils assistent aux offices des prêtres constitutionnels. Si le 22 juin la Municipalité annule cette résolution, comme contraire à la loi; si le 12 août, elle

arrête que les corps de la ville se rendront à l'église de la Trinité, le jour de l'Assomption, pour assister à la procession solennelle du vœu de Louis XIII; bientôt elle ordonne (27 août 1792 — l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté, le 1<sup>er</sup> de l'Egalité) que les prêtres et religieux insermentés s'éloignent de la ville. Pour tout délai, ils auront jusqu'au 3 septembre.

Au dire de Taine, « ils sont ainsi 8,000 à Rouen qui nolisent des gabarres pour obéir au décret (du 26 août) et la populace ameutée des deux côtés de la Seine retient leurs navires ».

Pendant ce temps, les événements les plus graves se déroulaient à Paris. A l'annonce de l'entrée des Prussiens en Lorraine, de la prise de Longwy et de l'investissement de Verdun, on proclamait la Patrie en danger. Tandis que s'organise la légende du complot des prisons, que se poursuivent les horribles tueries de septembre, la Municipalité de Fécamp adresse une proclamation (1) à ses concitoyens pour porter à leur connaissance la loi du 2 septembre 1792. Cette loi « déclare infâmes, traîtres à la Patrie et dignes de la peine de mort tous les citoyens qui refuseront de servir personnellement ou de remettre leurs armes à ceux qui marchent à l'ennemi. Elle prononce la même peine contre ceux qui entraveraient, de quelque manière que ce soit, les ordres donnés et les mesures prises par le Pouvoir exécutif ». Le 15 septembre, le Conseil général de la commune se transporte avec des commissaires en l'église

(1) 12 septembre 1792.

de la Trinité. On y proclame à nouveau les lois relatives au recrutement et aux visites domiciliaires ; on excite les citoyens à voler à la défense de la Patrie et à s'enrôler de suite pour le camp de Meaux. Les procès-verbaux portent que, sur un premier registre, un grand nombre de citoyens vinrent donner diverses sommes pour les volontaires, leurs veuves et leurs enfants. Nous ne saurions indiquer le montant de l'offrande patriotique, le chiffre étant resté en blanc. Un deuxième registre était ouvert pour les enrôlements : huit volontaires s'inscrivirent.

Le dimanche 23 septembre, le Conseil municipal s'assemble avec les commissaires dans le réfectoire de la ci-devant abbaye. Mêmes excitations aux citoyens des onze paroisses rurales du canton. Un volontaire seul s'engage à partir pour le camp de Meaux.

Mais s'il y a de vrais ennemis au dehors, il y a encore bien plus d'ennemis imaginaires au dedans, et contre ceux-là il faut également des armes. Pour les maintenir en respect, la Municipalité passera, le 24 septembre, adjudication de 400 piques destinées au service de la Commune.

Au mois de juillet 1792, on a planté sur la place d'Armes un arbre de la Liberté. Dans sa proclamation, le Corps municipal annonçait que cet arbre serait surmonté d'un bonnet et d'une pique, puis orné des pavillons français, anglais et américain. Quelques mois plus tard, la guerre était déclarée avec l'Angleterre. Les officiers municipaux se transportaient de nouveau sur la place d'Armes. En présence des bataillons assemblés

de la garde nationale, lecture était donnée de la loi du 24 février 1793, relative au recrutement d'une armée de 300,000 hommes. Un bureau était aussitôt établi où devaient s'inscrire les citoyens qui voudraient avoir l'honneur de se rendre aux frontières pour la défense de la Patrie.

A l'intérieur, sous la menace des Comités de surveillance, on pourchasse les suspects, tous ceux qui sont soupçonnés d'incivisme, et nul n'ignore si l'expression est souple et compréhensive. « Désormais, et en vertu des décrets de la Convention elle-même, les Jacobins, dit Taine (1), ont non seulement le pouvoir exécutif tout entier..., mais aussi le pouvoir discrétionnaire du tyran antique ou du pacha moderne ».

Au mois d'avril 1793, le procureur de la Commune est informé que les officiers municipaux de Fécamp n'ont pas encore procédé aux visites domiciliaires. Il requiert l'application de la loi qui veut qu'on désarme les suspects au profit des bons citoyens. Le 19 frimaire, un certain nombre d'habitants, convoqués d'urgence par la Municipalité, doivent venir déclarer qu'ils ne détiennent ni titres de noblesse, ni titres féodaux. Cadets de Caux, ils n'en ont jamais possédé, ou bien leurs titres ont été déjà brûlés (2).

(1) *Les Origines de la France contemporaine, La Révolution*, II, p. 437.

(2) 19 frimaire an II. Déclarations de la citoyenne Suzanne-Louise Vattemare, épouse du citoyen Mauduit; de la citoyenne Victoire-Elisabeth La Frapinière, pour l'absence du citoyen La Frapinière, son père; de la citoyenne Bonne-Anne d'Escalles; d'Adrien Mahiel; de Louis-Emmanuel Lacour (Lafortelle) pour lui et la citoyenne



Charles d'Avanne, ancien capitaine d'infanterie, ne peut venir faire sa déclaration. On se transporte chez lui, où il est trouvé « gisant dans son lit, malade ». Seul, François de Venois, dit d'Hatentot, qui plus tard se fera remarquer par l'ardeur de ses sentiments révolutionnaires, dépose six pièces en parchemin et deux en papier contenant des lettres et titres de noblesse, « pour y ceux être brûlés et les cendres jetées au vent ». Déjà, le 23 septembre, sur réquisition de la Municipalité, en vertu de la loi du 28 juillet 1793, d'Avanne, Louis Lacour-Lafortelle, Nicolas Le Maître (Claville) étaient venus en la Maison commune déposer la croix de Saint-Louis qu'ils possédaient depuis des années.

Les officiers municipaux, s'il le faut, se rendront auprès du lit des malades pour recevoir leur déclaration de fidélité à la Nation et leur feront prêter le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution républicaine, la liberté et l'égalité ou de mourir (1).

Il est continuellement question de séquestrer ou de faire vendre les biens et effets ayant appartenu à des

Louise-Catherine Le Canu (d'Ambermare); de Bernard Becquet (de Longuemare); de Charles-Nicolas Lemaître (Claville); de Marie-Madeleine Duval, épouse du citoyen d'Harnois, émigré; de Marie Vattemare, épouse du citoyen Frédéric de Giverville, émigré; de Jean-Louis Lescailles.

(1) 16 janvier 1794, serment de Marie Binet, invalide et infirme, gisant dans son lit, à l'hôpital militaire. — 10 février 1794, serment d'Anne Pain, indisposée.



émigrés ou à des déportés (1). La maison de Giverville est transformée en maison de détention (2) et Marguerite Loisel, sœur d'un prêtre déporté, avec lequel elle demeurait, au district de Brutusvilliers, obtiendra, non sans peine, qu'on sursoie à la vente de ses effets (3), confondus avec ceux de son frère.

Ce n'est pas encore suffisant, il faut effacer jusqu'aux derniers souvenirs du passé. Le 20 septembre 1793, la Municipalité reçoit une lettre du District l'invitant à changer le nom de la commune. N'est-ce pas celui du ci-devant fief noble de Fécamp, dépendant de la baronnie du même nom ? Il est nécessaire que la ville prenne un nom nouveau qui ne rappelle ni la royauté, ni la féodalité. Réponse doit être donnée sous trois jours. Un membre fait heureusement remarquer que le nom de Fécamp existait avant la baronnie et les fiefs. Avant de rien décider, n'est-il pas à propos de savoir si les grandes villes changent leur nom ? Que fait Yvetot qui est une principauté ? et c'est en termes évasifs que l'on répond au District.

L'antique abbaye, dont l'église, ce merveilleux chef-d'œuvre, fait aujourd'hui notre admiration, est déjà morcelée, les religieux sont depuis longtemps dispersés, plusieurs ont embrassé les idées nouvelles. L'un d'eux,

(1) 1<sup>er</sup> décembre 1793. Des commissaires sont nommés à Montivilliers, qui devront se transporter à Fécamp pour obtenir l'état des biens vendus ou à vendre des émigrés. — Juillet 1794. La municipalité désigne deux commissaires pour séquestrer et faire vendre tous les effets ayant appartenu à des émigrés ou à des déportés.

(2) 8 mai 1794.

(3) 3 novembre 1794.

Dom Le Tellier, a été nommé curé de la Trinité, et pour obtenir les certificats de civisme nécessaires et conserver son traitement d'ex-bénédictin, il a prêté tous les serments exigés (1). Les armoiries placées sur les tombeaux, celles qui décoraient la jolie clôture renaissance des chapelles ont été martelées; les soldats du bataillon de Beauvais, installés dans les bâtiments de l'abbaye, ont déjà commis mille déprédations. Les cloches des églises ont été descendues de leur beffroi et brisées; le métal adressé au citoyen Poisson, fondeur à Rouen, pour en faire quatre canons destinés à la défense de Fécamp (2).

Au mois d'octobre 1793, deux ouvriers retirent la croix fleurdelysée qui se trouve sur le portail de la Trinité. Avec le prix du fer, on paiera au citoyen Guérin les 150 livres de salaire qu'il réclame et, avec le surplus, on pourra placer un bonnet de la Liberté à la place de la croix, si toutefois le District donne un avis favorable, car tous les fers sont en réquisition. Le Conseil général décide en même temps d'enlever les

(1) Le citoyen curé de la Trinité prête serment pour recevoir son certificat de civisme, afin d'être payé de son traitement. *Procès-verbaux du Conseil général de la commune*, 5 frimaire an II.

(2) *Ibid.*, 10 octobre 1793, 26<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an II. — A la suite d'une adresse du Conseil général de la commune de Lisieux, tendant à être autorisée à faire convertir en canons une partie des cloches de ses églises, la Convention nationale décréta, le 23 février 1793, que toutes les communes de la République étaient autorisées à faire convertir en canons une partie de leurs cloches, après avoir soumis leurs marchés au visa des districts et à l'homologation de leurs départements.

fleurs de lys qui sont au cadran de l'abbaye, sans oublier celles qui sont au bout de l'aiguille.

Dans la séance du 8 novembre 1793, certains membres du Conseil général semblent atteints d'une véritable rage de destruction. L'un d'eux demande que l'on détruise les fleurs de lys qui se trouvent sur les vitraux des églises de Fécamp. Un autre expose qu'il y a dans l'église de la Trinité un tableau représentant le tombeau des ci-devant ducs de Normandie. On y voit encore des fleurs de lys, des mitres et crosses, ainsi qu'un pape orné de sa tiare. Il convient de tout détruire. Par bonheur, un troisième membre intervient. Dans une précédente réunion, n'a-t-on pas décidé de n'effacer que l'inscription portée au bas du tableau? La décision est ajournée, grâce à cette intervention.

Un autre demande que pour la commodité du public, on démonte le lambris de statues qui entourent le chœur. La motion fut encore ajournée, sur la remarque que les statues du chœur étant très élevées, la démolition du lambris ne servirait à rien.

Enfin, au nom de la Société populaire, le citoyen Luneau demandait au Conseil général l'image de sainte Suzanne, qui se trouvait dans la chapelle de Saint-Benoît. Il s'agissait d'en faire une déesse de la Liberté et de la placer sur la place publique, au haut d'une pyramide. Un contradicteur tenta quelques objections, mais elles ne furent pas écoutées. A son tour, le curé de la Trinité adressa une pétition; le Conseil général n'en tint pas compte et la statue de sainte Suzanne fut définitivement abandonnée à la Société populaire. Et

comme il fallait un couronnement à la pyramide qu'on se proposait d'édifier, on sollicita du District l'autorisation pour l'entrepreneur de prendre à la corniche du cloître les pierres nécessaires.

Le 7 décembre 1793, on décide que l'inauguration de la fête de la Raison se fera, le décadi suivant, dans la nef de la Trinité. Les grilles et collatéraux seront fermés afin d'éviter toute communication du côté du chœur; avec des toiles, on couvrira les deux autels et toutes les figures qui sont contre le jubé, afin que la fête soit librement exécutée et qu'elle ne puisse être frappée d'aucun objet de superstition. A compter du 20 frimaire, jour de l'inauguration de la Raison, la place du Vieux-Marché prendra le nom de place de la Liberté, en attendant qu'elle devienne la place de la Révolution.

Le 19 frimaire, on donne lecture d'une lettre adressée au Conseil général par la citoyenne Floriand, comédienne. Dans l'instant où l'on se propose de fêter la décade par une cérémonie publique, elle apprend qu'un citoyen a proposé au club de l'engager pour représenter la déesse de la Raison, mais à condition qu'on lui fournirait un costume. « Ses sentiments, dit-elle, sont trop désintéressés pour avoir tenu pareil propos. Toutes les fois qu'elle a fait ou fera quelque chose pour la Patrie, son zèle ardent pour la cause publique ne laissera de doute sur ses sentiments républicains ». Sensible à tant de dévouement à la Patrie, le Conseil général décida que la citoyenne Floriand et deux de ses compagnes seraient invitées pour être les

déeses du lendemain. Le 20 frimaire (10 décembre 1793), un long cortège composé de la Municipalité, des corps constitués, des membres de la Société populaire et des Comités de surveillance sortait, à neuf heures du matin, de la Maison commune. Chacun tenait en main une branche de chêne. Les volontaires de Beauvais, la première réquisition en garnison à Fécamp, la garde nationale formaient la haie. Au milieu de la place du Vieux-Marché se trouvait la statue de la Liberté, couverte d'un voile. A ses pieds, un bûcher était préparé pour recevoir les attributs du fanatisme, qu'un âne traînait dans un tombereau. Les procès-verbaux du Conseil général nous permettent d'indiquer qu'il y avait là quelques titres féodaux, remis à la Société populaire par un huissier et par un ci-devant homme de loi, sans omettre la lettre de prêtrise du ci-devant curé de Beuseville. Deux membres de la Société populaire avaient bien demandé les tableaux de Henri IV et des ducs de Normandie, que possédait l'abbaye, pour qu'ils fussent également brûlés, mais un citoyen ayant fait remarquer qu'il pouvait y avoir intérêt à conserver ces tableaux, on s'était borné à nommer des commissaires. Arrivée près du bûcher, apprêté par la Philosophie, la Raison y mit le feu, dans lequel on jeta les attirails odieux de l'erreur, aux cris de : Vive la Montagne! et au doux air de : *Ça ira*. La citoyenne qui figurait la Liberté ôta le voile de la statue — c'était l'image de sainte Suzanne — et lui mit en main la pique surmontée du bonnet rouge, après quoi on entonna l'hymne chéri de la Liberté. Le cortège se

dirigea ensuite vers l'abbaye où devait se consommer le sacrilège. Qu'il me suffise de rappeler qu'un autel était préparé sur lequel un feu pur, symbole de la génération, brûlait à l'honneur du premier don de la nature, celui de la Raison. La citoyenne Floriand enlève le voile qui recouvre la statue de la Raison. « A la vue de ses charmes, dit le procès-verbal, tous les citoyens ont élevé leurs mains au milieu d'acclamations ». Après des discours non moins impies qu'émphatiques, après le chant de couplets révolutionnaires, « les autorités constitués, la Société populaire et le peuple se trouvèrent confondus et se firent des embrassements fraternels ». Malgré l'enthousiasme du procès-verbal, on chuchotait en ville que la citoyenne Floriand avait reçu 200 livres pour figurer la déesse de la Raison. Aussi, son mari vint-il se plaindre deux jours plus tard et demander au Conseil général de détromper le public. Si la citoyenne Floriand avait accepté l'invitation de la Municipalité, son républicanisme seul l'avait engagée à le faire.

Dès lors la persécution religieuse semble prendre encore plus d'acuité. La Société populaire qui, depuis un mois, s'est installée dans le chapitre de l'abbaye, décide qu'elle tiendra définitivement ses séances à la Trinité (1); tous les jours de décade, à onze heures, les corps constitués s'assembleront dans l'église devenue temple de la Raison (2). Les sœurs hospitalières de-

(1) *Procès-verbaux du Conseil général de la commune*, 17 brumaire et 3 nivôse an II.

(2) *Ibid.*, 29 frimaire an II.



vront prêter le serment civique, et si elles ne veulent y consentir (1), on se préoccupera de leur remplacement.

Comme l'a si bien fait remarquer Mgr Loth, dans son beau livre : *Le Cardinal de la Rochefoucauld et le diocèse de Rouen pendant la Révolution*, c'est une histoire édifiante et glorieuse dans ses tristesses que celle des communautés religieuses de femmes à cette époque. Dans la manifestation de leur foi et la fidélité de leurs principes, les religieuses de Fécamp ne le cédèrent en rien à celles de Rouen. Les hospitalières ne voulurent pas prêter le serment qu'on exigeait d'elles et l'hôpital fut laïcisé. Elles devaient même être incarcérées, pour recouvrer la liberté après le 9 thermidor.

Considérant l'inégalité qui résulte de celle des fortunes pour la sonnerie des enterrements et autres cérémonies religieuses, estimant au surplus qu'aucun culte ne se doit manifester extérieurement, « le Corps municipal arrête, le 14 mars, qu'à commencer de ce jour les cloches des deux paroisses ne sonneront plus qu'à l'ouverture du jour, à midi et à l'heure de la retraite. Elles annonceront l'ouverture des assemblées publiques du Conseil général, du club révolutionnaire et de la réunion civique des jours de décade ». Tout ministre ou sonneur qui sonnerait ou ferait sonner en dehors des cas prévus serait condamné à l'amende et à l'emprisonnement. Quelques jours plus tard, deux commissaires se présentent à la Maison commune (2). Ils sont

(1) *Ibid.*, 1<sup>er</sup> et 5 frimaire an II.

(2) 1<sup>er</sup> germinal an II.



délégués par la Société populaire et viennent réclamer la fermeture des églises et chapelles pouvant servir aux cérémonies du culte catholique.

Pendant toute cette période si profondément agitée par la première coalition contre la France, les registres de la Municipalité portent la trace des préoccupations publiques; c'est un écho lointain de troupes en marche. Le 19 novembre 1793, on décide d'abattre les arbres du cimetière Saint-Valery pour le chauffage des soldats; le lendemain, on se préoccupe de préparer le logement et les fournitures nécessaires pour 200 hommes. De son côté, le Conseil général (1) veut transformer en caserne l'église de la Trinité. Au mois de février 1794, les administrateurs du district de Montivilliers donnent commission à un laboureur, demeurant à Froberville, ainsi qu'au juge de paix de Saint-Léonard, d'exercer « le droit de préhension » sur tout ce qui est propre (2) à l'équipement des troupes à cheval. Guimberteau, le représentant du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg, ordonne, le 2 mars, la réquisition de tous les cuirs. Pendant ce temps, pour se livrer à une spéculation sordide, les bouchers refusent de vendre les cuirs provenant de l'abat des bestiaux (3). Pour mettre un terme à leurs manœuvres, on les oblige à fournir un

(1) Procès-verbaux du Conseil général, 8 frimaire an II.

(2) « Commission d'exercer le droit de préhension sur les selles, brides, bridons, licols, bridons d'abreuvoir, mords, sengles, housses, chabraques, couvertures de laine, cordes à fourrages, bottes à l'écuyère et à la hussarde, éprous, peaux de daim et de mouton pour culottes... » Procès-verbal du 27 pluviôse an II.

(3) 22 messidor an II.

état des bêtes abattues. Le Corps municipal lui-même est obligé d'adresser une réquisition de suif à l'entrepreneur de la tuerie nationale pour le service de la Municipalité qui manque totalement de chandelles.

Il faut aviser encore aux moyens de procurer le logement à 450 hommes du bataillon de Beauvais qui doivent arriver à Fécamp le 16 avril (1). On décide que l'église Saint-Etienne sera remplie de lits pour le casernement ; des cheminées y seront faites avec la plus grande économie possible pour l'installation de vingt-deux marmites. Pour subvenir aux couchures et fournitures pressantes, on prendra d'abord toutes les couvertures qui se trouveront dans les maisons des personnes en arrestation, déportés, émigrés et autres. Si c'est insuffisant, on prendra le surplus chez les habitants les plus aisés.

Songez également que les paysans n'osent pas ou ne veulent pas apporter leur farine au marché et que le blé manque de tous côtés. Les administrateurs de Brutusvilliers — disons de Montivilliers — ordonnent le recensement de tous les grains existant chez les cultivateurs. Pour les décider à apporter aux halles le contingent de blé assigné par l'administration du district (2), la Municipalité de Fécamp enverra 200 hommes du bataillon de Beauvais chez les cultivateurs de Grainval-la-Montagne ; 50 dans la commune de Benouville ; 100 dans celle de Bordeaux ; 100 à Epreville ; 50 à Ganzeville ; 150 à Saussezemare ; 150 à Auber-

(1) 23 germinal an II.

(2) 23 ventôse an II. — 11 prairial an II.

ville; 100 à Fongueusemare. Et remarquez que ces garnisaires devaient inspirer une méfiance justifiée aux populations rurales. Plusieurs volontaires de Beauvais n'avaient-ils pas, quelques mois auparavant, déclaré aux membres de la Société populaire qu'ils leur feraient danser la *Carmagnole* (1). La Société populaire avait si bien compris ce langage que, pour pouvoir rédiger son procès-verbal, elle s'était immédiatement réfugiée au sein de la Municipalité. Les registres du temps fourmillent en dénonciations relatives à des fournitures ou à des apports de grains (2) et presque toujours ce ne sont que de vagues racontars. Le moindre fait devient alors suspect. N'est-il pas arrivé une caisse sans adresse (3) où se trouvaient des fusils? A-t-on remarqué, à une heure du matin, sur la côte de Reneville (4), un feu qui semblait faire un signal? Un autre feu n'a-t-il pas brillé dans la nuit au pied de la tour qui jadis servait de corps de garde? On imagine aussitôt quelque trahison; on présume qu'un ennemi imaginaire veut fuir et gagner la mer et l'on s'empresse d'accourir auprès des officiers municipaux; ils transcrivent fidèlement la dénonciation craignant d'engager leur propre responsabilité.

A la fin d'octobre 1793, « des cent quatre-vingts Girondins qui conduisaient la Convention cent quarante ont péri, ou sont en prison, ou ont fui sous un arrêt

(1) 4 frimaire an II.

(2) 21 floréal an II — vendémiaire an IV, etc.

(3) 20 ventôse an II.

(4) 20 messidor an II.

de mort. Après un tel retranchement et un pareil exemple, écrit Taine, le demeurant des députés ne peut manquer d'être docile ; ni dans les pouvoirs locaux, ni dans le pouvoir central, la Montagne ne rencontrera de résistance ». Aussitôt, cependant, la division se met au camp des révolutionnaires. Les uns éivrés de sang exigent, avec Hébert et Chaumette, de nouvelles mesures de terreur ; les autres, avec Camille Desmoullins, réclament la création d'un comité de clémence. Sous le prétexte de complots divers, Robespierre écrasera les uns et les autres. La Municipalité de Fécamp aurait pu garder le silence ; ardeur révolutionnaire, ou plutôt timide et lâche complaisance, elle voulut approuver et prit parti contre les modérés. Le maire et les officiers municipaux envoyèrent, le 13 germinal an II, aux représentants du peuple à Paris une adresse consignée dans les procès-verbaux, mais que n'accompagne aucune signature. Quelques phrases suffiront à nous faire connaître combien les esprits étaient alors aveuglés :

« Gloire à toi, Montagne trois fois sainte, écrit-on, gloire te soit rendue pour nous avoir encore une fois sauvés... Que la Liberté, le palladium de notre bonheur, reste toujours sur cette Montagne sacrée qu'elle rend si fertile en miracles et si quelques intrigants, couverts du manteau du patriotisme, veulent de nouveau la faire écrouler, hâtez-vous, Montagnards intrépides, de la foudroyer. Nous le répétons, restez à votre poste. Salut et Fraternité. »

Malgré ces félicitations, le peuple était las de vio-

lences. Vienne la chute de Robespierre, les heureux effets de la réaction thermidorienne se feront bientôt sentir. Sur l'ordre du Comité de sûreté générale, sur l'ordre des représentants du peuple en mission, les élargissements se succèdent. De ces détenus, les uns étaient enfermés à Fécamp, d'autres à Rouen; Jean Le Révérend, prêtre, de la commune du Thilleul, était retenu à Paris en la maison de sûreté dite « Égalité ». Parmi ceux qui viennent à Fécamp faire enregistrer l'ordre de mise en liberté, notons au passage la citoyenne Duval, ci-devant femme de Germain d'Arnois, qui justifie de son divorce; Dubois de Rimogue, ancien administrateur du département des Ardennes; Davanne, ex-noble, comme moyen justificatif, il a pu rappeler que jadis il avait remis sa décoration militaire et son brevet; Jean Fitz-Gérald, venu en France en 1788 pour faire ses études au collège des Irlandais, il a donné des preuves de son attachement à la Constitution républicaine, au moment de son arrestation, en se privant de son lit pour les défenseurs de la Patrie. Citons encore plusieurs religieuses Annonciades et huit religieuses hospitalières, toutes de Fécamp (1), etc. En même

(1) Mise en liberté de la citoyenne Marie-Madeleine-Désiré Duval, ci-devant femme de Germain d'Arnois, 10 vendémiaire an III; — du citoyen Davanne, 26 brumaire; — de Dubois de Rimogue, 28 brumaire; — de Marthe-Anne Denoyer, veuve Bailleul, ex-noble, mère d'émigré, 6 frimaire; — de Lemaitre dit Claville, ci-devant, 6 frimaire; — de Pierre Auger, tonnelier; Gaspard Levicq, boulanger, et Henriette Liot, ci-devant religieuse, maintenant couturière en linge et vivant de son travail, 21 frimaire; — de Le Révérend, ex-prêtre, 1<sup>er</sup> ventôse; — de Louise De la Rüe, Marthe Lemasurier, Françoise Pollet,

temps, les administrateurs du district réintègrent dans ses fonctions Jean-Baptiste Le Thuillier, sous-adjutant général des côtes. Il avait été suspendu, par ordre du général Beaufort, sans autre motif qu'une dénonciation vague de la Société populaire de Fécamp (1).

Parmi ces libérés, il en est un dont la situation me paraît digne de remarque. Lors d'une visite domiciliaire faite chez Guillaume-Dominique Le Tellier, on avait trouvé chez lui la relique du Précieux-Sang. C'en était assez pour qu'à la réquisition de l'agent national l'ancien curé de la Trinité fut incarcéré. Après le 9 thermidor, Le Tellier réclama, lui aussi, sa mise en liberté et produisit, à l'appui de sa demande, deux certificats de la Municipalité. Le premier, du 7 octobre 1794, constatait que lorsqu'il en avait été requis, l'ancien bénédictin avait « remis la châsse et le coffre en vermeil dans lesquels était renfermé ledit Précieux-Sang ». Le second, du 5 février 1795, portait que « si

Marie-Anne Caillot, anciennes religieuses Annonciades du monastère de Fécamp, 2 et 5 ventôse ; — de Guillaume-Dominique Le Tellier, ex-bénédictin, ex-curé de la Trinité, 12 ventôse ; — de Jean Fitz-Gérald, irlandais d'origine, 13 ventôse ; — de Anne-Catherine Pesson, religieuse, 19 ventôse ; — de Geneviève Majot, Marie Catherine Frébourg, Adrienne Drouet, Angélique-Jeanne Majot, Marie-Pétronille Wallart, Adrienne-Rose Feray, Jeanne-Rose Le Borgne, Claire-Françoise Adde, ex-religieuses hospitalières de Fécamp, 21 ventôse ; — de Marie-Angélique Vattemare, femme Giverville, et sa fille ; de Catherine Lecoq, veuve Le Bailly, avec Françoise, Victoire, Modeste, Madeleine et Julie, ses filles ; de Marthe Delacroix, veuve Liot, et sa fille ; de Antoine-Alexandre Chevalier La Frapinière, 29 ventôse. — La date indiquée est celle de l'enregistrement sur les registres de la Municipalité.

(1) 19 germinal an III.



Le Tellier s'était chargé des fonctions de curé, c'était par zèle pour le bien public. Loin d'exciter des troubles, il avait toujours manifesté dans sa conduite et ses discours les meilleurs principes politiques, s'étant toujours montré partisan de la Révolution ». La Société populaire de Fécamp appuya la pétition, le Comité révolutionnaire du district fut consulté et se montra favorable. Sur le vu de ces attestations, « considérant que celui-ci ne doit pas être regardé comme fanatique qui s'est toujours montré partisan de la Révolution; — considérant que l'on doit d'autant (moins) réputer criminel le fait dont il s'agit qu'il ne s'en est suivi ni trouble, ni murmure, ni rassemblement; — considérant que l'objet dont on a voulu faire matière d'un crime n'était ni bien national ni bien particulier, le représentant du peuple Duport arrêta que Le Tellier serait mis en liberté et que les scellés apposés sur ses effets et papiers seraient levés (1) ».

Deux mois plus tard, la loi du II prairial an III décidait que les édifices du culte seraient remis à l'usage des citoyens dans l'état où ils se trouveraient. En vertu de cette même loi, tout ministre d'un culte devait faire sa soumission aux lois de la République devant la Municipalité du lieu où il voulait remplir son ministère. Profitant de ces dispositions de la loi, un grand nombre d'habitants de Fécamp demandèrent aussitôt la ci-devant église de Saint-Etienne pour le libre exercice de leur culte.

(1) 13 ventôse an III.



Dès le 22 prairial (10 juin 1795), le Corps municipal arrête que l'usage du temple leur sera permis. En même temps, Le Tellier, cy-devant bénédictin, Delaunay, ex-curé de Saint-Léonard, Lambert, ex-curé de Colleville, Ingout, ex-capucin, ex-curé du Bec-de-Mortagne, venaient faire leur soumission aux lois de la République. Aux termes de leur déclaration, ils étaient dans l'intention d'exercer leur ministère dans l'église de la Trinité, ce qui leur fut accordé. De leur côté, L-A. Blandin, prêtre, ex-bénédictin, Lefebvre, prêtre, et Martel, ex-bénédictin, tous trois demeurant à Fécamp (2), venaient faire la même déclaration et demandaient à pratiquer les cérémonies du culte catholique romain dans l'église Saint-Etienne. Notons en passant que jureurs et soumissionnaires ne sauraient alors être confondus, mais ils pouvaient être autorisés concurremment. Pour éviter, selon toute vraisemblance, des difficultés possibles, des heures différentes leur furent accordées. Martel fut autorisé à célébrer le culte de six heures à huit heures du matin, Lefebvre de huit heures à dix heures, et dom Blandin de dix heures à midi. Enfin, à la demande générale (3), la cloche de la Trinité qui ne se faisait plus entendre que pour les cérémonies révolutionnaires, annonça aux ouvriers les premières lueurs du jour ; à midi, l'heure

(1) 15 prairial an III.

(2) 20 et 22 prairial.

(3) 15 prairial an III. Pétition adressée au Conseil général de la commune pour sonner la cloche existant dans le clocher de la Trinité. Accordé.

du repos et à sept heures du soir, l'accomplissement de la journée.

Il serait superflu de rappeler comment, avant de se séparer, la Convention élaborait la Constitution de l'an III et quelles furent les conséquences de la journée du 15 vendémiaire. Avec le Directoire, surtout après le coup d'Etat du 18 fructidor, une nouvelle dictature recommence, la persécution s'avive, les visites domiciliaires se succèdent même à Fécamp, les tracasseries policières se multiplient et bientôt nous sommes de nouveau sous un régime de terreur. Et pendant toute cette période qui va d'octobre 1795 à novembre 1799, les registres des délibérations sont remplis du récit de fêtes civiques où l'idylle enrubannée le dispute au ridicule.

La fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire ouvrait l'année républicaine. Lorsque revenait le 21 janvier, dans une cérémonie faite de haine et d'imprécations, on fêtait, pour me servir de l'expression du temps, l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français. Après la solennité de la Souveraineté du peuple se succédaient, au printemps, la fête de la Jeunesse (10 germinal), celle des Époux (10 floréal), celle de la Reconnaissance et des Victoires (10 prairial). Le 10 messidor était occupé par la fête de l'Agriculture que ne sauraient rappeler nos fêtes actuelles de la moisson. Pendant les jours d'été, de longs défilés parcouraient la ville pour commémorer le 14 juillet et le 10 août. Les 9 et 10 thermidor étaient consacrés à la fête de la Liberté. Enfin, sans parler de certaines cérémonies funèbres, l'année

s'achevait avec les fêtes de la Vieillesse et du 18 fructidor.

Pour extirper définitivement le christianisme et son culte, les arrêtés du Directoire, les instructions des ministres s'efforcent de substituer des rites improvisés aux habitudes de cœur nourries par une pratique de plusieurs siècles. Fêtes obligatoires pour certains anniversaires, chômage obligatoire du décadi, assistance obligatoire des fonctionnaires, des instituteurs et de leurs élèves, règlement du décor, des chants et des lectures, des acclamations et des imprécations, tout est prévu administrativement. Aussi Taine n'est-il guère indulgent pour « la nouvelle liturgie ».

« Devant ces prescriptions de cuistres et ces parades de marionnettes, écrit-il (1), on ne ferait que hausser les épaules, si derrière l'apôtre qui compose des allégories morales, on n'apercevait pas le persécuteur qui incarne, supplicie et tue ».

Un jugement aussi rigoureux ne saurait s'appliquer à Fécamp. Si Rouen, si Dieppe virent, pendant la Révolution, se dresser l'échafaud sur leurs places ; si Caen fut ensanglanté, notamment par le meurtre de Georges Bayeux, procureur syndic, ancien avocat au Parlement, l'un de nos premiers membres résidants, jamais que je sache, Fécamp ne vit pareil spectacle.

Après le tableau si vivant que vous venez de tracer, Monsieur, des fêtes civiques à Rouen, sous le Directoire,

(1) Taine : *Les Origines de la France contemporaine. La Révolution*, t. III, p. 600, *passim*.

je dois m'arrêter. Tenter de retracer ce qui se passait à Fécamp serait de ma part simple témérité. Serais-je indiscret en ajoutant qu'aujourd'hui vous ne nous avez révélé qu'une partie de vos notes.

En vous ouvrant nos rangs, permettez-moi, Monsieur, d'espérer que vous poursuivrez des recherches si patiemment entreprises. Notre Compagnie, dont vous apprécierez de plus en plus le commerce aimable et sympathique, escompte déjà le profit qu'elle pourra retirer de vos intéressantes communications.

---

# LA MISSION DE M. DE SALAMON

DANS LE DIOCÈSE DE ROUEN, EN 1801-1802

Par Mgr JULIEN LOTH.

---

Le diocèse de Rouen, après la mort du cardinal de la Rochefoucauld survenue le 23 septembre 1800 à Münster, fut en proie à des divisions religieuses aussi funestes qu'inattendues. Elles furent de courte durée, d'octobre 1800 à avril 1802, mais elles troublèrent profondément les consciences. Cet épisode de notre histoire n'a pas échappé aux écrivains ecclésiastiques, mais il a été traité d'une manière incomplète et défectueuse; il a même donné lieu à des assertions erronées qu'il importe de rectifier.

La plus récente et la plus grave émane d'un prince de l'Eglise, du cardinal Mathieu, ancien archevêque de Toulouse, et membre de l'Académie française, dont les brillants et doctes écrits font autorité. La vérité ayant des droits imprescriptibles et supérieurs à toute considération humaine, j'ai cru devoir la rétablir, tout en professant la plus sincère admiration pour cet illustre prélat, dont la mort a été un véritable deuil pour l'Eglise de France et les lettres chrétiennes.

## I

La Révolution n'avait pu éteindre la foi des bonnes populations du diocèse de Rouen, restées en majorité fidèles au culte catholique. La plupart des églises avaient été ouvertes, peu à peu, sous l'œil bienveillant des autorités locales, à la fin de 1799 et dans l'année 1800. Le clergé constitutionnel occupait officiellement 420 paroisses divisées en 26 archiprêtres. C'était peu sur les 1,460 paroisses de 1789.

Le clergé fidèle revenu de l'exil exerçait son ministère dans les églises non occupées par les assermentés, ou, dans les villes, en d'anciennes chapelles de communautés religieuses et dans des oratoires particuliers.

Les constitutionnels avaient alors pour évêque M. Leblanc-Beaulieu, nommé le 14 octobre 1799 par 4,154 suffrages sur 6,828 électeurs ayant pris part au vote dans les paroisses du département. Il succédait à Gratien, mort le 3 juin 1799 à Rouen.

Les catholiques orthodoxes, privés de leur premier pasteur par la mort du cardinal, se trouvaient placés sous la juridiction des vicaires capitulaires élus, *sede vacante*, selon les lois de l'Eglise.

En effet, la lettre qui annonçait la mort du cardinal n'étant parvenue à Rouen que le 8 octobre 1800, les chanoines présents dans cette ville s'assemblèrent le 16 octobre, dans les délais voulus, pour élire les vicaires capitulaires. Ils n'étaient, a-t-on assuré, qu'au nombre de six sur cinquante-cinq. Ce nombre nous paraît infé-

rieur à la réalité. D'après le journal de M. Martin de Boisville, il y avait au moins douze chanoines revenus alors de l'exil, mais le chiffre importe peu. La Congrégation du Concile de Trente a déclaré, le 14 janvier 1588, que si les chanoines dispersés par la violence ne peuvent s'assembler sans difficulté, il suffit, pour obtenir des démissoires, de s'adresser aux chanoines qui sont sur les lieux, quand bien même il n'y en aurait qu'un seul, parce que le droit du Chapitre se conserve dans un seul, *quia jus capituli in uno conservatur*. Cette décision, rapportée par le célèbre canoniste Fagnan, et suivie par tous les bons auteurs, s'applique à l'espèce présente. Il y a plus, Fagnan, traitant des élections capitulaires, ajoute : « La présence de tous les chanoines n'est pas de l'essence de l'acte capitulaire. Quant même on négligerait d'appeler quelques-uns des chanoines capitulants, ceux-ci pourraient se plaindre et faire annuler l'acte, mais il ne serait pas nul de plein droit. » Ce sentiment se trouve confirmé par des décisions de la Congrégation du Concile de Trente des 9 juin et 6 septembre 1649.

Or, les chanoines, réunis le 16 octobre 1800, à Rouen, nommèrent vicaires capitulaires M. de Saint-Gervais, doyen du Chapitre avant la Révolution, M. Papillaut et M. Malleux. Ce dernier ne faisait pas partie de l'ancien Chapitre, mais avait été nommé chanoine par le cardinal de la Rochefoucauld, le 7 septembre 1800, à Münster, en remplacement de M. de la Croix, décédé, et il avait rendu de tels services pendant la tourmente, à Rouen, comme vicaire général, muni des pleins pouvoirs de



l'archevêque exilé, qu'il justifiait à tous égards le choix des capitulants.

Le jour même de l'élection, les chanoines présents à Rouen adressèrent un mandement au clergé et aux fidèles du diocèse pour leur notifier la nomination des vicaires capitulaires.

Les chanoines dispersés ne réclamèrent pas contre l'acte du 16 octobre et n'en poursuivirent pas la nullité. L'élection, au point de vue canonique, devait être regardée comme bonne et valide.

Il convient de rappeler que la mort avait fait bien des vides dans les rangs du Chapitre depuis 1790.

MM. des Moulins, d'Angerval, de la Croix, de la Rue, Davault, de Bonnissent avaient été rappelés à un monde meilleur, dans le cours de la Révolution. M. Duval était mort à Rouen le 11 août 1798; M. le Baillif-Ménager, en Angleterre, vers le même temps; M. de Lurienne avait été guillotiné à Paris le 19 messidor an II (7 juillet 1794); les deux frères Jacques et Joseph Ravette, condamnés à la déportation, avaient subi l'horrible supplice des pontons et y avaient succombé: Joseph, le 26 août; Jacques, le 28 août 1794. M. Perchel, emprisonné au Palais-de-Justice, où il avait longtemps siégé comme conseiller clerc au Parlement, n'avait pu résister aux privations et aux mauvais traitements et avait rendu l'âme le 26 juin 1794 (4 messidor an II).

Bien des chanoines dispersés à l'étranger ne reparurent à Rouen qu'après le Concordat.

Les vicaires capitulaires prirent en main, le 16 octobre 1800, l'administration du diocèse. Grand fut leur

étonnement lorsqu'ils apprirent, l'année suivante, que Mgr d'Argentré, évêque de Séez, exilé à Münster, réclamait l'administration du diocèse de Rouen, comme le plus ancien évêque de la province, en vertu d'un indult du Saint-Siège daté de Rome le 1<sup>er</sup> juin 1801, signé par Michel di Piétro, patriarche de Jérusalem, secrétaire de la Congrégation des cardinaux préposés aux affaires ecclésiastiques.

Il importe de reproduire les termes de l'indult.

« Notre très Saint-Père Pie VII, par la divine Providence, Souverain Pontife, de l'avis de la Congrégation des cardinaux préposés aux affaires ecclésiastiques, vu l'état de viduité où se trouvent l'église métropolitaine de Rouen et les autres églises épiscopales de la province ecclésiastique de Normandie qui sont privées de leur pasteur, a accordé à l'évêque de Séez tous les pouvoirs nécessaires et convenables pour l'administration spirituelle et immédiate de toutes les susdites églises *dans lesquelles il n'y aura point de vicaires capitulaires élus conformément aux décrets du Concile de Trente et pourvus des qualités requises par ces mêmes décrets pour exercer ces fonctions*. Sa Sainteté a communiqué au même évêque de Séez, pour l'administration spirituelle et immédiate des susdites églises, tous les pouvoirs que Pie VI, d'heureuse mémoire, a accordés aux archevêques et évêques de France, par ses Lettres apostoliques du 19 mars et du 13 juin 1792. »

Mgr d'Argentré nomma pour le représenter à Rouen, avec le titre et les pouvoirs de vicaire général, l'abbé

François-Clément Dubois, si tristement fameux depuis sous le nom d'abbé Clément (1).

Les vicaires capitulaires étaient trop versés dans la science du droit canon pour ne pas invoquer les termes mêmes de l'indult pontifical, exceptant de la juridiction de Mgr l'Evêque de Séez « les églises dans lesquelles il y aurait des vicaires capitulaires élus conformément aux décrets du Concile de Trente. »

C'était, comme nous l'avons dit, le cas de l'église de Rouen.

Les vicaires généraux continuèrent malgré les prétentions de Mgr d'Argentré et celles de son vicaire général, Clément Dubois, à se croire les légitimes administrateurs du diocèse et à agir en conséquence.

Ils adressèrent, le 16 juin 1801, au clergé, relativement au renouvellement des pouvoirs, une lettre des plus touchantes et des plus expressives. Elle se terminait par cet appel à la concorde :

(1) François-Clément Dubois était, avant la Révolution, chapelain et directeur d'une communauté religieuse à Dieppe. Il fut choisi comme vicaire général par Mgr d'Argentré et se mit, à Rouen, à la tête des antifidélites et d'une secte d'*illuminés* dont Baston parle dans ses *Mémoires*. Il se déclara l'adversaire du Concordat et constitua un groupe d'opposants appelés Clémentins. Il entra dans la petite église. Arrêté en 1802, le Vendredi-Saint, dans une maison de la rue du Champ-des-Oiseaux, où il faisait l'office, il fut exilé et se retira à Turin. Il revint à Rouen en 1814 et établit une chapelle et sa résidence rue des Minimes. Il alla habiter Gournay, en 1823, et reprit domicile à Rouen, en 1832, au n° 31 de la rue Saint-Maur, où il mourut, le 4 juin 1833, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il conserva quelques adeptes à Rouen et à Dieppe. Il n'en reste plus aujourd'hui dans le diocèse.

« O vous, nos très chers frères, vous, les compagnons de notre exil, de nos fers, de nos souffrances, nous vous en conjurons, au nom de cette noble prérogative, de ce titre glorieux qui nous est commun, au nom de ces chaînes que nous avons tous portées ensemble, ne nous laissons pas dans le bien ; loin de nous séparer, soyons désormais plus étroitement unis, et n'oublions pas que, plus que jamais, nous avons tous besoin d'un parfait accord, d'une union constante, de toute notre vertu.

« Au retour d'un long exil, rendus déjà pour la plupart à nos augustes fonctions, l'unique objet qui doit nous occuper aujourd'hui, c'est le soin de rebâtir Jérusalem et de repousser les antiques perfidies de l'infidèle et jalouse Samarie. Mais si, loin de diriger contre elle nos efforts, nous tournons nos armes contre nous, que va devenir le temple du Seigneur ?

« Hélas ! et qu'allons-nous devenir nous-mêmes ?

« Réunissons-nous donc, faisons à la religion les sacrifices qu'elle exige de nous. Ne faisons pas triompher les ennemis du nom de Jésus-Christ ; ne mettons pas entre leurs mains des armes dont ils se serviraient avantageusement contre nous. »

Cet appel à la concorde n'était pas justifié seulement par la question de juridiction, mais encore par celle très délicate du serment de fidélité.

L'un des premiers actes du Gouvernement consulaire avait été d'accorder, aux prêtres exilés, la permission de rentrer en France, à condition de prêter le serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII, et pour lever les

scrupules du clergé, le ministre de la police générale avait déclaré, dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> janvier 1800, que, par la promesse de fidélité, l'on ne demandait ni adhésion intérieure à la Constitution, ni approbation des lois existantes, mais seulement l'engagement de ne pas troubler l'ordre public établi.

La légitimité de ce serment divisa alors l'Episcopat, le clergé et les fidèles.

Un certain nombre d'évêques, et à leur tête Asseline, évêque de Boulogne, justement renommé pour sa science et ses vertus, s'élevèrent contre ce serment et interdirent aux prêtres de le prêter. Des évêques, comme celui de Bayeux, Mgr de Cheylus, déclarèrent suspens *ipso facto* les prêtres qui le faisaient. Ils donnaient à la promesse de fidélité un sens exagéré, en y voyant un assentiment au divorce, au mariage des prêtres, à la vente des biens nationaux, aux faits criminels et impies de la Révolution.

Telle était la répulsion de certains évêques contre cette promesse que le bon et sage cardinal de la Rochefoucauld la considérait, par une lettre du 20 février 1800, comme *intrinsèquement illicite*, et par une autre lettre du 7 septembre 1800, rangeait *les permissionnaires dans la classe des prêtres qui avaient fait tous les serments de la Révolution*.

Rome gardait le silence. Une vingtaine d'évêques seulement, sur quatre-vingt-dix encore vivants, se montraient favorables à la prestation de la promesse de fidélité.

A Rouen, les prêtres, qui la refusaient, avaient la

sympathie de toutes les victimes de la Révolution ; on les appelait les prêtres purs, les prêtres intacts. De là une nouvelle classification de prêtres fidélistes et antifidélistes.

M. Baston crut devoir exhorter, de l'exil, ses confrères de Rouen à l'union, dans sa *Branche d'olivier*, et peu après dans le *Docteur romain*, et justifier la *Promesse de fidélité*.

Les vicaires capitulaires, sans prendre parti dans la question, firent appel, dans leur premier mandement du 18 octobre 1800, à la concorde : « Point de discussion, disaient-ils, point de déchirements, point de schismes. Ne jugez point, condamnez encore moins, surtout gardez le silence quand l'Eglise se tait, et lorsqu'elle n'a point prononcé, gardez-vous bien de prononcer avant elle..... Laissons à chacun la liberté des opinions permises, évitez toute question contentieuse, tout jugement précipité, et gardez-vous de semer schisme sur schisme, jaloux de conserver l'heureuse unité de l'esprit dans le lien désiré de la paix. »

Les vicaires capitulaires ne se décidèrent à faire la promesse qu'en 1801 : M. de Saint-Gervais, le 29 mars, MM. Papillaut et Malleux, le 30 avril.

On a peine à concevoir aujourd'hui l'ardeur des controverses qui s'élevèrent autour de cette promesse. Elle réveillait chez les antifidélistes toutes leurs rancœurs de dix ans d'une effroyable persécution.

Ainsi, en 1801, l'état de notre diocèse, au point de vue religieux, était profondément troublé. Les vicaires capitulaires le comparent, dans un de leurs mande-



ments, « au bruit tumultueux d'une mer violemment agitée. »

D'un côté, l'évêque et le clergé constitutionnel, et leurs adhérents, qui n'étaient pas une quantité négligeable, puisque 6,828 électeurs avaient concouru au choix de M. Le Blanc-Beaulieu.

De l'autre, les catholiques orthodoxes partagés entre deux juridictions différentes, celle de Mgr d'Argentré, évêque de Séez, représenté par son vicaire général Clément Dubois, et celle des vicaires capitulaires, dont les ouailles étaient scindées encore en fidélistes et antifidélistes.

Comment sortir de ce chaos ?

## II

Le Saint-Siège, mis au courant de la situation du diocèse de Rouen, décida d'y envoyer un administrateur apostolique et choisit pour cette mission délicate M. de Salamon.

Disons tout de suite que Mgr le cardinal Mathieu s'est trompé en écrivant : « Après la conclusion du Concordat, il (Mgr de Salamon) fut chargé par le cardinal Caprara de le faire accepter dans le diocèse de Rouen, où beaucoup de prêtres n'en voulaient point et dont l'archevêque, Mgr de la Rochefoucauld, avait refusé sa démission (1). » Nous avons le très vif regret de relever ici les erreurs par trop manifestes de l'éminent écrivain.

(1) *Le Correspondant* du 10 août 1908, p. 418.



Il ne pouvait s'agir en 1801 de l'application du Concordat qui n'a été obligatoire et promulgué en France que le 18 avril 1802. Mgr le cardinal de La Rochefoucauld n'a pas eu à refuser en 1801 sa démission puisqu'il était mort en 1800 (le 23 septembre), à une date où il n'était pas encore question officiellement du Concordat. Les premières négociations ne commencèrent à Paris, entre Talleyrand et Mgr Spina, que le 6 novembre 1800. Le cardinal Consalvi n'arriva à Paris que le 22 juin 1801, et le Concordat ne fut signé que le 15 juillet 1801. Il fut converti en loi le 8 avril 1802 et publié, comme nous venons de le dire, le 18 avril 1802.

M. de Salamon n'avait nullement pour mission de s'occuper, en 1801, à Rouen, de l'acceptation du Concordat, mais de mettre fin aux divisions suscitées par les deux juridictions et la promesse de fidélité.

Rappelons la belle et édifiante histoire de sa vie antérieure.

Louis-Suffrein-Joseph de Salamon de Foncrose était né le 23 octobre 1750, à Carpentras (alors comtat Venaissin), d'une noble famille (1). Il fut, très jeune, chevalier de Malte. Il fit ses premières études au collège de la Trinité de Lyon, dirigé par les Oratoriens, sa théologie et son droit à l'Université de Lyon. Docteur en droit, il fut, en 1780, auditeur de la rote d'Avignon et doyen du Chapitre de Saint-Pierre d'Avignon. Nous le

(1) Elle portait : d'azur à une fleur de lys d'argent en chef, et une montagne de six coupeaux du même, mouvante de la pointe. Devise : *Quod tibi, hoc alteri.*

voyons, en 1785, conseiller-clerc au Parlement de Paris, et prendre part au procès du collier. Il fit partie, après la suppression des Parlements, en 1790, de la Chambre des vacations. Après le départ du nonce Dugnani, M. de Salamon fut chargé des affaires du Saint-Siège en France, sinon avec le titre, du moins avec les attributions d'un internonce.

Mgr Mathieu convient que « le prélat se conduisit très courageusement pendant la Terreur et n'échappa que par miracle aux massacres de la prison de l'Abbaye où il était enfermé. Sous le Directoire, il fut accusé de correspondre avec l'ennemi pour avoir expédié une dépêche de Pie VI; il passa devant le jury et eut l'extraordinaire fortune de sauver sa vie et d'être acquitté (1).

Nous avons raconté autrefois, à l'aide des *Mémoires* de Mgr de Salamon, publiés par M. l'abbé Bridier, les épreuves et les souffrances de ce vaillant ecclésiastique pendant la Révolution, et les services éminents qu'il rendit, à cette époque, à l'Eglise de France et au Saint-Siège (2).

C'est lui qui, au péril de sa liberté, fit parvenir, en mars 1791, les brefs de Pie VI, condamnant la Constitution civile du clergé, au cardinal de la Rochefoucauld et aux archevêques encore présents en France. Jeté en prison le 27 août 1792, M. de Salamon fut témoin, à l'Abbaye, des scènes de sauvagerie des massacres de septembre et eut le bonheur d'avoir la vie sauve. Il se

(1) *Le Correspondant* du 10 août 1908, p. 418.

(2) *Semaine religieuse du Diocèse de Rouen*, 1890, nos 23, 24 et 26.

réfugia, pendant la Terreur, dans les bois, après avoir été condamné à mort par contumace. Il trouva le moyen de correspondre avec le cardinal Zelada, ministre d'Etat de Pie VI, et de s'occuper des affaires ecclésiastiques de France.

M. le vicomte de Richemont a publié, dans un excellent ouvrage, la correspondance secrète de l'abbé de Salamon avec le cardinal de Zelada (1791-1792 (1)).

Il fut mêlé, sous le Directoire, aux négociations entamées par le ministre des Affaires étrangères, Ch. Delacroix, avec le Saint-Siège, en vue d'une sorte de Concordat qui aurait sanctionné la Constitution civile du clergé, en certains points, et qui, par cela même, ne pouvait aboutir. Une lettre importante de M. de Salamon au pape ayant été interceptée, il fut jeté en prison à la Grande-Force. Il fut traduit devant le tribunal en janvier 1797 et, après une éloquente plaidoirie de Bellart, fut acquitté le 26 janvier. Tels sont quelques-uns des faits qui précédèrent la mission de M. de Salamon à Rouen.

Il avait cinquante et un ans lorsqu'il arriva parmi nous.

On trouve dans le beau livre de M. l'abbé Bridier un portrait de ce prélat tracé par un contemporain, et où on relève sa physionomie distinguée et des plus sympathiques, sa vive intelligence et ses formes courtoises.

(1) Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898.

M. le vicomte de Richemont nous a accordé, avec une extrême obligeance, l'autorisation de reproduire dans notre notice le superbe portrait de M. de Salamon qui orne son livre. Qu'il daigne agréer ici l'expression de notre reconnaissance !

Avec ces qualités, il devait réussir et il réussit dans sa mission.

Il obtint tout de suite la confiance des vicaires capitulaires et des chanoines en maintenant dans leurs fonctions les dignes prêtres choisis autrefois par le cardinal, et depuis par le Chapitre, pour gouverner le Diocèse.

M. de Salamon avait été autrefois en relations avec le cardinal de La Rochefoucauld. Il en parle ainsi, dans une lettre au cardinal de Zelada, secrétaire d'Etat du pape Pie VI, datée de Paris, 12 septembre 1791 :

« Je passai chez M. le cardinal de La Rochefoucauld, où je trouvai un grand nombre d'évêques qui me reçurent avec bonté et empressement. Son Eminence, dont le bel aspect est vraiment surprenant à son âge, me conduisit tout de suite dans son cabinet avec M. l'évêque de Couserans. M. le cardinal me fit part que les évêques qui se trouvaient chez lui étaient venus pour se concerter au sujet d'une déclaration projetée... » (1).

Le cardinal était alors à la tête du Comité des Evêques. M. de Salamon fait plusieurs fois mention de lui dans sa Correspondance (2). Il avait pour lui une profonde vénération et l'on conçoit que ses grands vicaires lui aient inspiré confiance et sympathie.

Ils adressèrent, le 22 décembre 1801, à tous les curés, prêtres et fidèles une lettre très développée,

(1) *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon*, publiée par le vicomte de Richemont. Paris, Plon, 1898, p. 35.

(2) Pages 75, 102, 211, 284, 332, 357, 384, 401, 404.

au sujet de la nomination d'un administrateur apostolique. Elle débute ainsi :

« Nos très chers frères, toujours animé d'une sollicitude vraiment pastorale pour toutes les églises qui sont confiées à ses soins, le Souverain Pontife, du haut de la chaire apostolique, a jeté un regard paternel sur les funestes divisions qui désolent ce diocèse ; et pour en étouffer au plus tôt le germe déplorable, il a cru devoir recourir, dans sa sagesse, à une de ces mesures imposantes et peu usitées, il est vrai, mais qui sont par là même conservatrices de l'unité et tutélaires du bon ordre, et qui, sans porter atteinte aux droits des églises et des pasteurs, n'ont pour objet et pour but que d'assoupir toutes les dissensions et de rapprocher tous les esprits. . . . .

« Nous sommes donc autorisés, nos très chers frères, à vous apprendre qu'en vertu des droits attachés à la suprématie universelle de l'Eglise de Rome, le Vicaire de Jésus-Christ's'exprimant par l'organe de Son Eminence Mgr le cardinal Caprara, son légat *a latere*, vient de nommer, pour administrateur du Diocèse de Rouen, un de ces hommes déjà recommandables par les titres les plus distingués, mais surtout par cet esprit de modération et ce caractère de prudence qui doit plus que jamais exciter votre confiance en son gouvernement, et votre reconnaissance envers le Saint-Siège qui vous l'a donné ; un de ces hommes, enfin, dont la mission seule présage le retour du calme, et dont le choix même est déjà un bienfait. »

MM. de Saint-Gervais, Papillaut et Malleux ne pou-

vaiant rendre un plus juste hommage aux qualités et aux vertus de M. de Salamon. Ils avaient su l'apprécier pendant ce premier mois de collaboration.

M. de Salamon, assuré des sentiments des vicaires capitulaires de Rouen, tourna ses efforts du côté de Mgr d'Argentré.

Son vicaire général à Rouen, M. Clément Dubois, avait repoussé les avances de M. de Salamon. Il signifiâ même, par une lettre publique et imprimée, son opposition à M. de Salamon « soi-disant administrateur du diocèse de Rouen » et lorsqu'il fut désavoué par le vénérable évêque de Séez, il leva l'étendard de la révolte. Suivi de deux ou trois prêtres et d'un petit nombre de fidèles, il inaugura le schisme des Clémentins qui, unis à la petite Eglise, devaient survivre assez longtemps à Rouen et à Dieppe notamment, au Concordat.

Mgr d'Argentré, édifié par le cardinal Caprara et les démarches de M. de Salamon, écrivit, le 27 janvier 1802, de Münster, à M. l'abbé Clément, la lettre suivante, dont nous possédons une copie authentiquée par M. de Salamon, le 16 février 1802 :

« Si vous aviez eu connaissance, Monsieur, des faits dont m'a fait part Mgr le cardinal Caprara, légat de Sa Sainteté, la prudence consommée dont vous m'avez donné tant de preuves m'est un sûr garant que vous vous seriez abstenu de vos actes d'opposition signifiés à M. Salamon, le 21 décembre 1801, et dont vous m'avez envoyé copie ; vous reconnaîtrez facilement qu'il est impossible de la laisser subsister, et je suis assuré



d'avance que, conformément à mes intentions, vous vous empresserez :

« 1° De révoquer, sans délais, les censures dont vous avez menacé le nouvel administrateur et les prêtres qui le reconnaissaient ;

« 2° De cesser, à l'instant où vous recevrez cette lettre, toutes fonctions de vicaire général et d'official, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ;

« 3° De faire connaître ces dispositions tant aux ecclésiastiques qu'aux laïcs du diocèse de Rouen, afin de calmer les consciences et d'empêcher qu'il n'y soit contrevenu.

« Je touche à la fin de ma carrière, et puisque les circonstances m'obligent à renoncer au gouvernement d'une église dont je ne tarderai pas à suivre au tombeau le pasteur vénérable que vous regrettez si justement, dites aux ecclésiastiques et aux laïques restés fidèles à sa mémoire et aux vrais principes, que je les exhorte à ne jamais s'en départir ; dites-leur surtout qu'en attendant que l'Eglise ait prononcé sur une contestation d'un autre genre qui s'est élevée dans notre malheureuse patrie, ils doivent communiquer, suivant l'expression de saint Chrysostôme, mais ne rien souscrire qui puisse blesser leur conscience. *Communicate quidem ne scindatis Ecclesiam, sed nolite subscribere.*

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, très sincèrement, votre très humble et obéissant serviteur.

« † J.-B., évêque de Séez. »



L'acte de désistement du vénérable prélat était digne de son passé de fidélité et de dévouement à l'Eglise.

Il était sans réserve et il fit une profonde impression sur les prêtres qui avaient cru jusque-là à son bon droit.

Les prêtres et les laïques qu'il dirigeait se soumi-  
rent à la juridiction de M. de Salamon. Ils formaient un groupe assez important dans le diocèse, et comptaient dans leurs rangs, comme nous l'avons dit, ceux qui avaient le plus souffert de la Révolution.

Très explicite sur la soumission due au nouvel administrateur apostolique, la lettre de Mgr d'Argentré l'est beaucoup moins sur la question de la promesse de fidélité, ou plutôt, persistant dans son opinion plusieurs fois exprimée, il conseille de ne pas la prêter, mais il reconnaît qu'on doit garder l'union et communiquer, selon le terme théologique, avec ceux qui ont fait cette promesse.

A cette époque, l'accord s'était à peu près établi sur la légitimité de la promesse. Le savant et pieux M. Tuvache, proposé après le Concordat pour l'épiscopat, fut un des derniers chanoines à promettre fidélité. Il se décida à cette démarche le 30 septembre 1801. Son exemple entraîna alors nombre de retardataires.

M. de Salamon réunit en peu de temps, sous son autorité éclairée et bienveillante, la presque unanimité des prêtres orthodoxes. Il ne paraît pas avoir aussi bien réussi auprès des prêtres de l'église constitutionnelle.

L'évêque Leblanc-Beaulieu, qui avait protesté le 27 décembre 1801 contre le titre et les fonctions de

M. de Salamon, fut toutefois l'un des premiers évêques constitutionnels qui adressèrent leur démission au cardinal Caprara.

M. de Salamon écrivait, de Rome, le 8 mars 1815, au cardinal de Talleyrand-Périgord, grand aumônier de France : « Pendant mon administration apostolique en Normandie, j'avais pris des renseignements exacts sur tous les prêtres de différents diocèses, et d'une manière fort impartiale, même sur les prêtres intrus ; c'est ainsi que j'avais envoyé des notices très vraies et très exactes à Pie VII sur tous les évêques constitutionnels qu'il m'avait demandées (1). »

Il est permis de croire que ses notes furent favorables à Leblanc-Beaulieu qui fut nommé, après le Concordat, en avril 1802, évêque de Soissons, où son épiscopat de dix-huit ans fut, malgré quelques mandements et quelques mesures regrettables, digne et apprécié.

M. Leblanc de Beaulieu devint, à la Restauration, un ardent royaliste, à ce point qu'il fut nommé à l'archevêché d'Aix lors du Concordat, non exécuté, de 1817.

Sa nomination resta sans effet et, en 1820, il se démit de son siège pour se retirer au séminaire des Missions étrangères de Paris, où il mourut le 13 juillet 1825.

Le zèle de M. de Salamon et son action bienfaisante s'étendirent aux diocèses de Normandie privés de leurs évêques morts ou en exil. Ils étaient plus ou moins troublés, comme le nôtre, par cette question de la pro-

(1) *Les Quatre Concordats*, t. III, p. 61.

messe qui divisait les prêtres entre fidélistes et anti-fidélistes.

M. de Salamon, qui approuvait et recommandait la promesse, fut assez heureux pour la faire accepter presque par tous et pacifier et unir ainsi les esprits.

Mgr le cardinal Mathieu a publié, dans *Le Correspondant*, la lettre écrite, le 9 avril 1802, par M. de Salamon au consul Cambacérès, où il parle de sa mission à Rouen : « Ma mission, je l'avoue, n'était point autorisée (par le Gouvernement) mais elle était connue; sans cela je n'aurais pas voulu partir. Elle était tout en faveur du Gouvernement. Devant agir de la manière la plus circonspecte, on ne s'est aperçu de ma présence dans ces départements que par les heureux effets qu'elle a produits. Les préfets, celui de la Seine-Inférieure, où j'ai résidé plus longtemps, attesteront la loyauté de ma conduite. J'ai saisi l'autorité sans secousse, j'ai abattu les rebelles, j'ai favorisé et mis en place *les prêtres qui avaient fait la promesse de fidélité à la Constitution*. J'ai fait taire les intolérants et les dévotes, surtout, en leur mettant devant les yeux les grands bienfaits du Gouvernement (Consulaire). Tous ces trois grands diocèses attesteront la vérité de ce que j'annonce. J'ai encore reçu des comptes de Coutances, on n'y connaît que deux prêtres récalcitrants : il y a 850 paroisses.

« A Rouen, on n'en connaît que cinq ou six : on compte 1,460 paroisses.

« On ne m'en signale aucun d'Evreux : ce diocèse contient 360 cures. J'ai rempli ma mission avec zèle, avec calme et à mes frais. »

## III

Nous sommes obligé de revenir ici à l'erreur où est tombé l'éminent cardinal Mathieu en imaginant qu'il s'agissait du Concordat, tandis qu'il n'était question que de la promesse de fidélité. Mgr le cardinal Mathieu, après avoir cité cette lettre, ajoute : « La vérité, c'est qu'il fut (M. de Salamon) aidé dans sa mission par une puissance plus forte que tous les diplomates : la mort qui frappa l'archevêque inopinément (1) et désarma l'opposition en lui enlevant son chef. Salamon ne fit rien de très difficile. » Or, le cardinal de la Rochefoucauld était mort le 23 septembre 1800, plus d'un an avant l'arrivée de M. de Salamon à Rouen et deux ans avant la promulgation du Concordat, le 18 avril 1802.

Comment présenter le cardinal de la Rochefoucauld,

(1) Mgr le cardinal Mathieu se trompe en ce détail comme sur le fond même de la question. Mgr le cardinal de la Rochefoucauld n'est pas mort inopinément. il a été malade pendant plusieurs jours. M. Jarry l'affirme dans l'oraison funèbre du cardinal. « A la nouvelle de sa maladie, dit-il, la consternation se répand dans la ville (Münster). Sa maison se remplit à toute heure d'Allemands et de Français ; on court, on s'interroge, on demande avec inquiétude si l'art a désespéré de la nature. On oublie qu'il a vécu près d'un siècle. On n'est frappé que du vide immense que va laisser un homme si vertueux (1). »

Quand l'état du vénérable vieillard fut reconnu grave, Mgr le Cardinal reçut les sacrements avec la plus édifiante piété. C'est M. l'abbé Carron qui l'affirme : « Homme de prière et nourri du pain des forts, il vit avec une confiance filiale le terme inévitable s'approcher. Préparé depuis longtemps à ce redoutable passage, il quitta sans peine cette vallée de larmes. (2) »

(1) Jarry, *Oraison funèbre*, p. 44.

(2) Abbé Carron, *Confesseurs de la Foi*, t. IV, p. 385.

si fidèle, si dévoué au Pape, pendant toute la Révolution, comme chef de l'opposition au Concordat !

C'est cette assertion publiée dans une revue grave et importante, estimée de tous les bons esprits, signée par un prince de l'Eglise, et qui passera par conséquent pour une vérité historique, c'est cette assertion démentie par des dates indiscutables qui nous a forcé à protester, avec tout le respect dû à l'éminente dignité, à la haute intelligence et au mérite littéraire de Mgr Mathieu et à rétablir les faits. Rien ne peut prévaloir contre les dates que nous rappelons.

Si nous écoutions notre cœur, nous ajouterions que M. de Salamon, après les souffrances qu'il a endurées pendant la persécution, les services rendus à l'Eglise, la longue et édifiante carrière qu'il a fournie comme évêque, méritait mieux que l'étude par trop humoristique publiée dans *Le Correspondant* du 10 août 1908.

Nous n'avons pas à écrire l'histoire de M. de Salamon racontée déjà bien des fois avec fidélité, respect et sympathie, par des écrivains autorisés (1).

(1) M. Norbert Lallié a publié, dans *Les Contemporains*, une notice de Mgr de Salamon. Voir aussi : *Le Correspondant*, 1897, *Première rencontre du Pape et de la République*. — *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. XVIII (1901). — Victor Pierre, *Un internonce à Paris...* *Revue des Questions hist.*, 1<sup>er</sup> janvier 1891. — H. Wschinger : *Le Directoire et le Concile national de 1797* (1895). — Jules Gaudry, *Pie VI, sa vie, son pontificat, d'après les archives vaticanes* (1897). — Edmond Biré, *Un internonce à Paris pendant la Terreur* (1892). — *Mémoires inédits de Mgr de Salamon*, publiés par M. l'abbé Bridier, Paris, Plon, 1890. — *Correspondance secrète de l'abbé de Salamon avec le cardinal Zelada*, publiée par le vicomte de Richemont, Paris, Plon, 1898.

Nous ne pouvons prendre au sérieux l'accusation de franc-maçonnerie, insinuée mais non prouvée, par M. l'abbé Dassance, et rappelée dans l'article du *Correspondant*.

M. de Salamon a été, dans sa jeunesse, chevalier de Malte. M. Dassance assure, qu'après sa mort, survenue en 1829, les Templiers lui firent un service funèbre et couvrirent le catafalque de leurs insignes. Cet écrivain si estimable n'aura-t-il pas confondu les chevaliers de Malte avec les Templiers ?

M. l'abbé Chaludet, du diocèse de Saint-Flour, qui a écrit sur les évêques de cette contrée la notice publiée dans le grand ouvrage consacré à l'Episcopat français au XIX<sup>e</sup> siècle, édité sous la direction de la Société bibliographique de Paris, veut bien nous mander « que l'assertion de l'abbé Dassance est une affirmation sans preuve, démentie par les sentiments, la conduite admirable et toute la vie de Mgr de Salamon. »

Ce que nous savons, c'est que Mgr de Salamon a été appelé à Rome, en 1806, par le pape Pie VII, « honoré de la dignité épiscopale, sacré dans l'église Sainte-Agnès par le cardinal Joseph Doria, avec le titre d'évêque d'Orthonia *in partibus*, qu'il a été proposé en 1817 pour l'évêché de Belley, puis de Bayonne, et, comme ces deux élections demeurèrent sans effet, il a été nommé à l'évêché de Saint-Flour le 20 mars 1820.

Et voici le témoignage qui lui est rendu dans l'ouvrage sur l'Episcopat français au XIX<sup>e</sup> siècle dont nous venons de parler :

« Mgr de Salamon apporta à Saint-Flour les surpré-



nantes qualités que ses soixante-dix ans n'avaient pu affaiblir. Son épiscopat fut fécond et digne de son glorieux passé. Il dota son diocèse d'un pensionnat ecclésiastique et de trois communautés cloîtrées (Visitation de Saint-Flour, monastère de Notre-Dame à Saint-Flour et à Salers). Il fit relever les deux grandes tours de la cathédrale, découronnées depuis 1794, et abolir le rit clermontois..... et y substitua la liturgie romaine. Les petits et grands séminaires furent ses œuvres de prédilection. Il en favorisa le recrutement, il en fortifia les études. Il établit les missions diocésaines et l'œuvre de la Propagation de la Foi.

« Il s'éteignit le 11 juin 1829, après avoir légué sa fortune aux établissements publics du diocèse. Suivant son désir, son corps fut déposé dans la fosse commune et son cœur dans la chapelle du grand séminaire : une inscription gravée sur le marbre rappelle sa munificence envers cet établissement. Ses libéralités et ses efforts pour le bien de son peuple lui ont acquis un droit sacré à l'éternel souvenir du diocèse et de la ville épiscopale.

« On fit, en 1839, l'exhumation des restes du prélat ; de l'ancien cimetière, ils furent transférés à la cathédrale, dans le caveau destiné à la sépulture des évêques (1). »

Nous trouvons, dans une autre publication intitulée *Biographie des personnes remarquables de la Haute-Auvergne*, les traits suivants qui achèvent cette belle et sympathique physionomie d'évêque. « Sa charité

(1) *L'Épiscopat français*. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907 p. 569, depuis le Concordat jusqu'à la Séparation.



envers les pauvres était grande. Nous savons de science certaine que Mgr de Salamon fit faire, dans son palais, des distributions de pain, pour une somme annuelle de quinze cents francs, et pareille somme était employée, chaque année, à acheter de l'étoffe du pays pour habiller les pauvres, sans compter les aumônes secrètes et de rigueur, et dans l'acte de ses dernières volontés, en dotant, en prince, les serviteurs de sa maison, et en léguant au grand séminaire une somme de cent mille francs. (1) »

Ce que nous savons surtout, c'est que Mgr le cardinal de La Rochefoucauld, notre archevêque vénéré, n'a pas été mêlé au Concordat conclu bien après sa mort, et qu'il n'a pu refuser au Saint-Père une démission qui ne lui a pas été demandée.

C'est ce fait qu'il importe de rétablir.

On se souvient de l'assertion de Mgr le cardinal Mathieu :

« Après la conclusion du Concordat, il (M. de Salamon) fut chargé par le cardinal Caprara de le faire accepter dans le diocèse de Rouen, où beaucoup de prêtres n'en voulaient point et dont l'archevêque, Mgr de La Rochefoucauld, avait refusé sa démission. (2) »

Or, c'est le 15 août 1801 que le pape Pie VII, dans ses lettres apostoliques *Tam multa et tam præclara*, s'adressait aux évêques français et leur

(1) *Biographie des personnes remarquables de la Haute-Auvergne*, par M. l'abbé Chammeil. Saint-Flour, Ribains, 1867, in-8°.

(2) *Le Correspondant*, p. 418.

déclarait que la conservation de l'unité et le rétablissement de la religion catholique en France demandaient qu'ils donnassent la démission de leurs sièges. « Nous sommes contraint, disait-il, par la nécessité des temps, qui exerce sur nous sa violence, de vous annoncer que votre réponse écrite doit nous être envoyée dans dix jours, et que cette réponse doit être absolue et non dilatoire, de manière que, si nous ne la recevons pas telle que nous le souhaitons, nous serions forcé de vous regarder comme si vous aviez refusé d'acquiescer à notre demande. »

Ce bref du pape, du 15 août 1801, n'a pas été adressé au vénérable cardinal de La Rochefoucauld, mort le 23 septembre 1800, et il n'a pu, du ciel, où ses vertus, ses souffrances, ses bienfaits, l'ont sans doute fixé, donner ou refuser sa démission.

M. de Salamon quitta Rouen dans les premiers jours d'avril 1802. Après son départ, les vicaires capitulaires continuèrent d'administrer le diocèse. Mgr Cambacérès, nommé à l'archevêché de Rouen, le 9 avril 1802, sacré dans la cathédrale de Paris, le jour des Rameaux, 11 avril 1802, par le cardinal-légat Caprara, arriva à Rouen le 14 mai 1802, et prit solennellement possession de son siège le dimanche 23 mai.

Mgr Cambacérès avait écrit de Paris, le 31 mars 1802 (10 germinal an X), avant sa nomination officielle, mais déjà arrêtée, au clergé constitutionnel de Rouen, la lettre suivante, des plus significatives :

« Je dois vous prévenir que vous êtes sans juridiction dans mon diocèse, et que votre ministère ne saurait

être utile. Jusqu'à ma prise de possession de mon siège, la seule autorité qui puisse et doive gouverner le diocèse de Rouen, ce sont MM. les Grands-Vicaires, nommés par le Chapitre, à la mort de M. le cardinal de La Rochefoucauld, mon prédécesseur. (1) »

Ainsi, le nouvel archevêque de Rouen reconnaissait comme valide l'élection des grands-vicaires par le Chapitre. « Je suis jaloux, écrivait-il aussi à Beugnot, le préfet de la Seine-Inférieure, de m'entourer d'une manière honorable (2). »

Le clergé constitutionnel réfléchit et se soumit. Il adressa, le 25 avril 1802, « à Monsieur Cambacérès, leur archevêque », son adhésion, en ces termes :

« Instruits de la conduite qu'ont tenue, vis-à-vis de Son Eminence Monseigneur le Cardinal-Légat, Messieurs les archevêques de Besançon et de Toulouse, les évêques de Soissons, Cambrai, Strasbourg, etc.; animés des mêmes sentiments qui les ont dirigés, et désirant lever, dans votre esprit, tout doute sur nos dispositions, nous vous déclarons, par cette lettre, abandonner volontairement la Constitution civile du clergé, et admettre toutes les dispositions et articles de l'accord passé entre N. S. P. le Pape Pie VII et le gouvernement français, et vous reconnaître pour seul premier pasteur et archevêque de ce diocèse, vous promettant, en cette qualité, l'obéissance que nous avons vouée dans notre Ordination à notre archevêque et à ses successeurs. »

(1) Arch. nat., AB., XIX, 353 (Legs Beugnot). Cité par M. Etienne Dejean, dans son ouvrage : *Un préfet du Consulat*, Paris, Plon, 1907, p. 352.

(2) Id.

Aussi, dans la première visite que le clergé fit le 15 mai 1812, à Mgr Cambacérés, à l'hôtel de la Préfecture, on vit réunis, et pour toujours, les deux clergés, comme ils assistèrent en habits de chœur, le dimanche 23 mai, dans la cathédrale, à l'intronisation de leur archevêque.

Il résulte des faits et des dates rappelés en cette étude que, contrairement aux assertions de S. Em. le cardinal Mathieu, M. de Salamon n'eut à s'occuper, dans le diocèse de Rouen, ni du Concordat, ni de son application, et que le clergé, sauf la fraction minime des Clémentins, accepta volontiers le Concordat et s'y conforma fidèlement (1).

C'est l'honneur de Mgr Cambacérés, puissamment aidé par les prêtres admirables qui composaient alors son Administration et son Conseil, d'avoir réorganisé l'Eglise de Rouen, c'est l'un de ses meilleurs titres à la reconnaissance de notre diocèse.

---

(1) M. Etienne Dejean, dans son livre sur Beugnot, dit, en parlant de la Seine-Inférieure : « Le Concordat ne fut pas mal accueilli. Quatre maires seulement paraissent s'y être opposés. Le Conseil général manifesta dès le premier jour son approbation de voir « la majorité respectable du département rendue à ses habitudes anciennes et sentimentales, et assurée désormais de trouver dans la religion, dont elle regrettait les consolations, de nouveaux motifs de respect pour les lois. » Pages 348-349.

# LA LIGUE ET SES LIBELLES

Par M. CHANOINE-DAVRANCHES.

---

Depuis que des soldats catholiques avaient, dans un accès regrettable de fanatisme et de colère, massacré à Vassy des protestants qui continuaient à chanter en français leur office devant le duc de Guise, la guerre religieuse n'avait pas cessé d'ensanglanter la France. Momentanément suspendue par des traités de paix illusoires, elle renaissait toujours plus ardente, sans que la question qui divisait les esprits fût jamais résolue. Charles IX avait cru désarmer les partis en accordant successivement des satisfactions à chacun d'eux. Il n'avait réussi qu'à se les aliéner l'un et l'autre. La révolte des principales villes du Midi, l'échec du duc d'Anjou devant la Rochelle lui montrèrent la gravité du mal : il fallait compter avec les protestants. Il signa avec eux un nouveau traité de paix (1) qui leur assurait la liberté de conscience. Les catholiques ne manquèrent pas de déclarer inacceptable cette concession faite à un moment où le pape et le roi d'Espagne venaient précisément de féliciter le Gouvernement français de l'énergie qu'il avait déployée à la Saint-Barthéle-

(1) La paix de la Rochelle, 1573.

my. De part et d'autre, on se montrait encore plus surexcité. Charles IX mourut; le duc d'Anjou, qui était appelé à lui succéder, n'était pas apte à dominer la situation.

Il crut faire acte de politique avisé en déclarant dès son entrée en France que les huguenots n'avaient qu'à se faire catholiques ou à sortir du royaume. Cette fanfaronnade, qui les indisposa, ne lui concilia même pas les sympathies des catholiques, parce qu'on s'aperçut bien vite qu'il n'avait pas l'intention de réaliser ses menaces et qu'il se contenta d'envoyer dans le Midi des officiers dépourvus de troupes sans tenter un effort sérieux.

Cependant la partie sage de la population désirait la paix : entre les catholiques exaltés que surexcitait l'ambition des Guise et les protestants fanatiques qu'aiguillonnait la crainte des représailles, un tiers parti se forma dans le but avoué d'obtenir le rétablissement de la tranquillité publique par une prudente et mutuelle tolérance. On l'appela le groupe des politiques. Trois membres de la grande famille des Montmorency en avaient pris l'initiative, MM. de Damville, de Méru et de Thoré. Le duc d'Alençon voulut y entrer et chercha à en prendre la direction dans l'espoir caché de satisfaire, sous des apparences de patriotique désintéressement, ses visées ambitieuses. Il s'aboucha avec le prince de Condé et le roi de Navarre qui étaient alors les chefs du parti protestant, mais, au dernier moment, il prit peur et dévoila à la Cour le plan des conjurés. Le prince de Condé, averti, eut le temps de



s'échapper et de gagner l'Allemagne ; il y recruta une petite armée. Le duc d'Alençon, le roi de Navarre, les sieurs de Méru et de Thoré, arrêtés, furent retenus prisonniers. Damville, qu'une mission tenait éloigné, et Condé signèrent, à Milhaud, un traité d'alliance pour poursuivre, avec l'élargissement des princes, la liberté religieuse et la convocation des Etats généraux.

La guerre reprit alors avec une activité nouvelle : Damville avait réuni dans le Languedoc environ quinze mille hommes. Condé avait envoyé en Champagne son avant-garde de reîtres allemands. Le duc de Guise se jeta au devant d'eux et les défit au combat de Dornans (11 octobre 1575) où il reçut au visage la balafre fameuse qui lui valut son surnom et consacra parmi les siens sa popularité. Le prince de Condé ne réussit pas moins à franchir la Loire avec dix-huit mille hommes et à rejoindre à Moulins le duc d'Alençon qui était parvenu à s'échapper. Le roi de Navarre s'évada à son tour. La Cour, effrayée, accepta l'intermédiaire du duc d'Alençon et signa avec les protestants la paix dite de Beaulieu ou de Monsieur, du nom de son négociateur, qui concédait à celui-ci le duché d'Anjou dont il porta le titre depuis cette époque, la Touraine et le Berry avec des droits régaliens, sous la seule réserve de l'hommage, — au prince de Condé, le gouvernement de la Picardie avec Péronne comme ville forte, — au roi de Navarre, le gouvernement de la Guyenne. Le libre exercice du culte était partout reconnu aux protestants, Paris excepté, *jusqu'à la convocation des Etats généraux et la réunion d'un libre et saint concile*



*général.* La Saint-Barthélemy était désavouée, — les arrêts obtenus contre Coligny, La Môle, Coconnas, Montgomery, Montbrun, annulés, — les biens des victimes restitués à leurs veuves et à leurs descendants. A titre de garantie, les protestants obtenaient huit places de sûreté en Languedoc, en Dauphiné, en Guyenne, en Auvergne et en Provence. Des chambres mi-parties étaient créées dans les Parlements.

La Cour, comme toujours, avait signé ce traité avec l'intention de ne pas l'exécuter. Il n'en souleva pas moins dans le monde catholique une effroyable tempête. Un pareil abandon après deux ans de règne, alors que de si lourds impôts avaient été prélevés, au nom et pour le soutien des intérêts religieux, sur le peuple écrasé, et sur le clergé à concurrence de deux cent mille livres de rente, était déclaré inqualifiable et honteux. Tant d'efforts et de sang versé pour aboutir au triomphe de l'hérésie ! On prononçait tout haut le mot de félonie : le roi était un traître qui sacrifiait la France à une monstrueuse dépravation : ses pratiques extérieures de dévotion, ses flagellations publiques, ses prétendues libéralités aux églises et aux monastères n'étaient que fourberie, raffinements scandaleux de luxure et prétexte à faveurs entre ses mignons, l'exécration du peuple. L'amour de l'opposition, qui est au fond du cœur de tout citoyen français, s'était singulièrement accru depuis la réforme : un scepticisme amer né du libre examen, une irritation grandissante trouvèrent occasion de se produire sous toutes les formes, par la parole aussi bien que par l'écriture et par le

dessin. Jamais époque n'a été marquée par autant d'injures abominables et de criminelles provocations. Quand elles ne tombaient pas, sous le couvert d'une religion malentendue, de la tribune dans les réunions quotidiennes des partis ou de la chaire dans les églises, elles s'étalaient sur les murs dans des avis, des manifestes, des protestations, des déclarations de principes. Elles se répandaient dans les masses sous forme de poésies outrancières ou licencieuses, de lettres supposées, de pamphlets et de libelles. On bataillait autant par la plume qu'au mousquet et à l'arme blanche. Entre temps, la caricature se donnait libre carrière : quelques spécimens de dessins sont parvenus jusqu'à nous. Celui qui représente un renard revêtu d'une robe de moine sous la rubrique : « L'habit ne fait pas le moine » est de l'époque de la Ligue, de même que la gravure reproduite par Chamfleury, dans laquelle un prince fait sortir d'une corne, en soufflant dedans, un âne crossé et mitré, avec la légende : « Je suis un âne que faveur fait voler ». — Les images de la conception romaine, de l'oiseleur romain, de la truie papale sont après joyusetés du même temps que les protestants exaltés se plaisaient à publier contre les catholiques.

Ceux-ci d'ailleurs avaient déjà réédité les caricatures imaginées contre Luther à l'occasion de son mariage, et contre Calvin « le porc prêchant ». Les deux partis usaient dans l'intérêt de leur cause des mêmes procédés grossiers et haineux.

L'imprimerie, qui venait d'être inventée à la fin du siècle dernier, avait trouvée une utilisation inattendue

dans cette poussée d'outrages et cette soif toujours intense de publicité. La Ligue a été sa première et meilleure propagatrice, et ses adversaires n'ont pas manqué de la suivre dans cette voie commode. On verra plus tard que, pour les besoins de sa propagande et de sa publicité par la presse, elle a eu son comité de direction actionné par M<sup>me</sup> de Montpensier, son libraire et son éditeur privilégiés qui n'imprimaient et ne vendaient qu'avec son autorisation et sur son visa. Plus tard aussi, on verra qu'à raison de l'impossibilité pour ces deux commerçants de suffire à toutes les demandes elle a permis à d'autres imprimeurs non brevetés de lui prêter momentanément leur concours dans un but spécial de réclame et de vulgarisation. Détail amusant qu'il serait fâcheux, en sens inverse, de négliger au milieu de tous ces tristes souvenirs, c'est un bourgeois de Paris, jurisconsulte de talent et catholique avéré, mais écœuré, qui se chargea de rédiger pour le roi de Navarre plusieurs manifestes, notamment son apologie publiée après son excommunication.

En 1576, le service de la publicité était loin d'être aussi bien organisé, mais déjà se placardaient et circulaient dans le peuple les pamphlets et les pasquils dont les Mémoires de l'Estoile rapportent de si nombreux spécimens. Personne n'y est épargné, ni les personnages en vue qui dirigent le mouvement de part et d'autre, ni les parlementaires auxquels on reproche d'être les trop dociles exécuteurs de la volonté royale dans l'enregistrement des édits fiscaux, ni le roi qui, indirectement pris à parti, reçoit dans la mêlée de terribles

éclaboussures, Mais les premiers et plus durement atteints sont les mignons, dissipateurs honnis de la fortune publique. L'un d'eux, du Gast, avait été assassiné dans son logis sans qu'on ait jamais connu l'auteur du crime.

La réimpression de ces satires acerbes donnerait une idée exacte de l'acuité de la lutte et du ton où était montée la polémique, mais les plaisanteries scatologiques que Luther avait mises à la mode pour frapper l'esprit des masses et se concilier, par le rire, la faveur du petit peuple, avaient fait école et la crudité d'expression des pamphlets est souvent telle qu'il est impossible, quelque bonne volonté qu'on en ait, de les reproduire sans blesser la bienséance et la morale. En voici seulement quelques-uns, empruntés à l'Estoile, dont la forme est à peu près acceptable. Les premiers sont dirigés contre les mignons :

Notre roi doit cent millions,  
Et faut, pour acquitter ses dettes  
Que messieurs les mignons ont faites  
Rechercher les inventions  
D'un nouveau tyran de Florence  
Et les pratiquer en la France.  
Avant que l'argent en soit prêt,  
Monsieur le mignon le consomme  
Et fait un parti de la somme  
A cent pour cent pour l'intérêt.

Et cependant que le lien  
De ces tyranniques gabelles  
Et les frais des daces nouvelles  
Que nous forge l'Italien,

Cruellement serre et accable  
 La pauvre France misérable,  
 Ces beaux mignons prodigement  
 Se vautrent dedans leurs délices  
 Et peut-être dedans tels vices  
 Qu'on ne peut dire honnêtement

Leur parler et leur vêtement  
 Se voit tel qu'une honnête femme  
 Aurait peur d'en recevoir blâme  
 En usant si lascivement.

Leur œil ne se tourne à son aise  
 Dedans le repli de leur fraise ;  
 Déjà le froment n'est plus bon,  
 Et faut, pour façon plus exquise,  
 Faire de riz leur amidon.

Leur poile est tondu au compas  
 Et non d'une façon pareille,  
 Car, en avant, depuis l'oreille,  
 Il est long et derrière bas.  
 On retord leurs plis refrisés  
 Et dessus leur tête légère,  
 Un petit bonnet, par derrière,  
 Les rend encore plus déguisés.

. . . . .  
 . . . . .

Et toutefois ce mol troupeau  
 De faces Ganymédiennes  
 Et d'âmes épicuriennes,  
 Qui ne sont que pesant fardeau  
 Et faix inutile à la France,  
 Consomme toute la substance  
 Du clergé et du noble aussi,  
 Et le Tiers état misérable  
 Gémit du faix insupportable  
 De ces prodigues sans souci

. . . . .  
 . . . . .

Ouvrez les yeux, pauvres Français ;  
 Voyez cet état misérable.  
 Vous de qui le nom redoutable  
 Faisait peur aux plus puissants rois ;  
 Etant nations les plus braves,  
 O misérables et esclaves,  
 Sous le joug vous soupirez  
 Et laissez manger la substance  
 De tous les états de la France  
 A ces vilains efféminés.

A propos des processions de flagellants où le roi et ses mignons à moitié dévêtus, se portaient réciproquement des coups de discipline, on avait publié les vers suivants :

Mignons, qui portez doucement,  
 En croupe le sang de la France,  
 Ne battez pas le dos seulement,  
 Mais le q qui a fait l'offense.

Tous les personnages qui touchaient de près ou de loin à la Cour étaient malmenés. Naturellement la Chambre des comptes avait sa bonne part de pamphlet :

Réveille-toi, Pasquil, grand prophète des hommes,  
 Secret mignon du temps, des ans, de vérité ;  
 Entle tes deux côtés, reprends ta liberté  
 Pour chanter les secrets du siècle où nous sommes.

Mannequins, Hennequins, ridicule canaille,  
 Fils de l'aune et du poids, des comptoirs, des étaux,  
 Enfants et nourrissons de fiens, mis en paille,  
 Emplissant le palais de cocus et de veaux.

. . . . .

O honte du palais, honte des compagnées  
 Dont les chefs sont issus de pauvres portefaix,  
 De bouchers, d'épingliers, de frippiers, de valets.  
 Trop plus qu'autres portant les trognes renfrognées

Et toi, la Gossetière, étant jadis valet,  
 De cuisine souillon, depuis commis de taille  
 Pour prendre et recevoir où tant pinças la maille  
 Qu'on t'a fait président d'une estrille mulet.

Vous race des Guiots, race des taverniers,  
 Pour vos armes prenez le pot et le foret,  
 Et mettez en leur champ le blanc et le claret,  
 Armes propres à tous vinotiers hôteliers.

Dolu le président, étalon de boutique.  
 Le drap, l'aune et le beq, t'ont fait venir et naître  
 D'un sire mal vêtu. Un devant t'a fait maître  
 Ta mère au bas métier triomphait en pratique.

O cage belle et grande des oiseaux horlogers,  
 Des chantres de midi, notre Chambre des comptes,  
 Présidents, auditeurs, maîtres clercs et greffiers  
 Sont un bon tiers cocus. Ores qui je les compte.

Dolu, la Frassetière et le port saint Mesmin  
 Le gros badin Thibaut, le rôtiisseur Lefebvre,  
 Voluise le grand sot, le boiteux Hennequin,  
 Le Geay, le beau foireux, le bon seigneur de Sèvre,

Mais sur tous Guiberville a le chef plus cornu  
 Qu'un taureau : bon bêlier, sur tous il est connu.

. . . . .  
 . . . . .

De Mesmes, les hauteurs, la gravité du monde,  
 Votre aïeul fut, jadis notaire de village,  
 Qui vivait de poireaux, de choux et de laitage :  
 Votre gloire et grandeur sur cet estoc se fonde.



Séguier, la grosse moue, orgueilleux lieutenant,  
 Petit fils de mercier, pour mieux feindre le grave,  
 Tranche du renfrogné, du fâcheux et du brave,  
 Du vieux, de l'entendu, du maître et du pédant.

Du Vair, si nature t'engendre serviteur,  
 L'art de bien dérober t'a fait devenir maître.  
 La justice et la foi, pour enrichir et croître,  
 Indignement tu vends au plus haut acheteur.

Paris, maître des Juifs, montre-nous un Florette  
 Issu d'un vigneron ; montre-nous un Charron.

. . . . .  
 . . . . .

Ce Charron, maître des requêtes, était prévôt des  
 marchands. Il était peu estimé, détesté du peuple, et  
 déjà on avait écrit sur lui :

O riches citoyens, un coquin vous commande,  
 Qui, pour se relever de honte et pauvreté,  
 Vend à deniers comptants les lois, la liberté.  
 Et rien, qu'emprunts, qu'impôts, que taille ne demande.

Les parlementaires auxquels on reprochait de s'être  
 complaisamment prêtés à la dilapidation des finances,  
 n'étaient pas mieux traités : dans un placard apposé  
 en septembre 1576 sur les murs du Louvre en manière  
 de protestation contre les abus et d'avertissement à la  
 Cour, on rappelait « que la continuation et duration  
 successive de toute royauté dépend de la garde et exer-  
 cice de deux choses, la foi et la justice... Le Parle-  
 ment est aujourd'hui une forêt aux ânes...

« Dieu veuille inspirer les majestés de vous et de  
 votre honorée mère à rebâtir un nouveau siège de jus-

tice, à le remplir de nouveaux hommes afin qu'en France on puisse faire revivre la foi et la justice. A quoi, sire, si vous ne pourvoyez puisque, pour y pourvoir, le glaive et la force sont entre vos mains, Dieu qui donne les royaumes, qui établit les rois, qui les détruit quand il veut, vous perdra en brief, élèvera vos peuples contre vous et ruinera entièrement votre état ».

Ce qu'on reprochait surtout au roi, c'était le gaspillage des finances et c'est pour lui qu'on avait créé la légende du grand diable d'argent dont on annonçait la mort et l'on faisait l'épithaphe :

Jadis vous avez vu que le diable d'argent,  
 Quoiqu'à tirer à lui chacun fût diligent,  
 Avait de son vivant une telle puissance  
 Qu'il versait dessus tous sa corne d'abondance.  
 Mais ores, il est mort en France, il est passé,  
 En pleure qui voudra, le diable est trépassé.

Mais l'irritation populaire était grande et des velléités de résistance se manifestaient hautement :

Le roi, pour avoir de l'argent,  
 A fait le pauvre et l'indigent,  
 Et l'hypocrite.  
 Le grand pardon, il a gagné,  
 Au pain, à l'eau il a jeuné  
 Comme un hermite.  
 Mais Paris qui le connaît bien,  
 Ne lui voudra plus prêter rien  
 A sa requête :  
 Car il en a jà tant prêté  
 Qu'il a de lui dire, arrêté :  
 « Allez en quête ».

On n'ignorait pas en effet que le flot toujours grandissant des impôts et des emprunts était autant destiné à couvrir les étranges libéralités du roi envers ses mignons que ses perpétuelles dépenses en tournois et en fêtes : « Cependant le roi faisait joustes, tournois, ballets et force mascarades où il se trouvait ordinairement habillé en femme, ouvrait son pourpoint et découvrait sa gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé ainsi que lors les portaient les dames de la Cour, et était bruit que, sans le décès de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, son beau-père, peu auparavant advenu, il eut dépensé au carnaval, en jeux et mascarades, cent ou deux cents mille livres. »

C'était pourtant l'époque où le duc de Montpensier revenant de Guyenne rapportait au conseil « que les pauvres gens des champs à centaines, se venaient, par les chemins, prosterner et jeter à genoux devant lui, le suppliant très humblement, si le roi voulait continuer la guerre (c'était le prétexte des impôts) qu'il lui plût de leur faire couper la gorge sans tant les faire languir : « Ce que, entendant, le conseil avait conclu à « un édit de pacification (1) ».

Malgré tous ces avertissements, les mêmes abus avaient continué; les pamphlets devinrent plus violents :

Dans l'en-tête d'une prétendue déclaration royale affichée sur les murs du palais, on lit :

« Henri, par la grâce de sa mère, incertain roi de

(1) Mémoires de l'Estoile.

France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, et de toutes les églises de Paris, gendre de Colas (1), gaudronneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur des étuves, gardien des quatre mendiants, père conscrit des Blancs battus et protecteur des caputiers. . . »

Les pamphlets de cette époque sont innombrables ; ils étaient avant tout placardés à Paris. Bien que l'émotion tendit en effet à se généraliser en province, elle était encore circonscrite et comme centralisée dans la capitale d'où elle rayonnait sur le reste du pays. C'était de Paris que venait l'impulsion directrice : c'était là que se déployait le plus d'activité intolérante et d'exaltation fanatique.

L'usage s'était établi dans la partie vive de la population de se réunir les jours de dévotion, en confréries, sous le pieux prétexte recommandé par les ordres religieux, d'apaiser la colère divine par des prières, des prédications, des processions, et d'obtenir « par cette sainte union des cœurs » la tranquillité sociale.

Entre les membres des mêmes confréries rassemblés en vue d'intérêts communs, l'entente était facile. Elle se fit entre les sociétés mêmes. Leurs tronçons épars dans les divers quartiers se rapprochèrent, se soudèrent et, sous l'énergique poussée d'un bourgeois de Paris, M. de la Rochebland, des curés de Saint-Séverin et de Saint-Benoist et du chanoine de Lannoy (2), finirent

(1) Surnom donné au protestantisme.

(2) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, 1<sup>er</sup> vol.

par former un tout complet, solide, fortement discipliné, une société nombreuse, ardente et redoutable, dont les efforts, dirigés par une volonté occulte tendaient en apparence à l'écrasement de l'hérésie, mais devaient poursuivre en réalité la conquête du trône, au profit de la maison de Guise, inspiratrice et bénéficiaire inavouée du mouvement. Déjà en secret, on préparait les esprits à cette éventualité désirée en établissant une généalogie sournoise qui rattachait les Guise à la dynastie de Charlemagne et représentait les Capétiens comme de simples usurpateurs. Henri de Guise était le héros prédestiné qui seul pouvait restaurer la monarchie et la foi, et devait « faire enfermer les Valois dans un cloître comme Pépin, son ancêtre, avait fait à Childéric ». On eut la preuve irréfragable de ces desseins prémédités dans les papiers d'un avocat au Parlement de Paris, Nicolas David, qui, ayant été envoyé à Rome pour soumettre au pape la généalogie nouvelle et s'assurer de son approbation, avait été arrêté et même, dit-on, tué à Lyon.

Les ordres religieux étaient dans Paris à la tête de la propagande unioniste. Parmi les plus actifs défenseurs du projet, Davila (1) place en première ligne le père Bernardin Castor, de l'ordre des jésuites. Ce zélé religieux aurait déployé dans ses instructions orales et ses écrits assez de persuasion communicative pour décider le roi à donner son assentiment à ces réunions politico-religieuses dont il ne soupçonnait pas le danger.

(1) *Histoire des guerres civiles de France.*

C'est depuis lors qu'il aurait participé aux processions de l'Union et qu'on l'aurait vu, le torse nu, la discipline à la main, se distinguer avec ses favoris parmi les plus rudes flagellants.

On ne connaît rien des écrits du père Bernardin Castor, mais on sait que son autorité personnelle et la fougueuse éloquence des autres prédicateurs ont produit rapidement effet au-delà des murs de la ville, jusque dans les provinces voisines. Des émissaires adroitement envoyés secondèrent d'ailleurs le mouvement commencé. Jacques d'Humières, gouverneur, pour le roi, de Péronne, de Roye et de Montdidier, fut en province l'instigateur de la révolte.

On se souvient que la paix de Monsieur avait assuré au prince de Condé le gouvernement de la Picardie avec Péronne comme ville de sûreté. D'Humières était brouillé avec les Montmorency et il était naturellement l'ennemi personnel de leur allié, le prince de Condé, qui devait le supplanter. Il travailla successivement les habitants de Péronne, de Montdidier, de Roye et de Doullens, et leur persuada que l'arrivée du gouverneur protestant marquerait le dernier jour de leur liberté. Leurs biens seraient confisqués, leurs maisons détruites, leurs familles dispersées, leur ville réduite en cendres; la France serait pour jamais perdue.

A son instigation et à l'imitation de ce qui se faisait à Paris, une sainte union fut décidée entre les membres des quatre villes, puis entre ces villes mêmes. On décida de consigner l'accord par écrit, et les termes du contrat, de la Ligue comme on disait, définitivement

arrêtés, furent résumés dans une formule au pied de laquelle chacun des adhérents fut appelé à apposer sa signature ou sa croix d'approbation. Le texte du traité, qu'on se borne toujours à analyser, est assez intéressant et assez important pour être reproduit en son entier. On verra quelles étaient, strictement précisées, les obligations d'aide matérielle et financière que les confédérés contractaient envers la Société.

« Au nom de la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, notre vrai Dieu auquel soit honneur et gloire, la confédération des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doit être faite et le sera :

« Premièrement pour rétablir la loi de Dieu en son vrai état, et en remettre le saint service en la forme et manière de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, abjurant et renonçant à toute erreur du contraire ;

« Secondement pour conserver le roi Henri troisième de ce nom et les rois très chrétiens qui lui succéderont en l'état, splendeur, autorité, devoir, service et obéissance que ses sujets sont obligés de lui rendre *suivant le contenu des articles qui lui seront présentés en l'assemblée des Etats*, qu'il jure et promet d'observer d'ordinaire en son sacre et couronnement, *avec protestation de ne rien faire contre les choses qui seront prescrites et ordonnées par les Etats* ;

« Troisièmement, pour remettre les provinces et autres états qui dépendent de ce royaume, aux mêmes droits, prééminances, franchises et libertés qu'ils avaient anciennement au temps de Clovis, premier roi



très chrétien et pour les rendre encore meilleurs et plus utiles, s'il est possible, sous la même protection :

« En cas qu'il y ait *empêchement, opposition* ou *rébellion* aux choses susdites, de quelque nature qu'elles soient et de *quelque part qu'elles viennent*, les confédérés seront tenus et obligés d'employer tous leurs biens et leurs personnes jusques à la mort, pour punir et persécuter ceux qui en seront les auteurs et s'employer sans relâche jusqu'à ce que les choses susmentionnées aient eu leur plein et entier effet.

« Si ceux de l'Union ou leurs amis ou dépendants, sont recherchés, molestés ou oppressés pour ce sujet par quelque personne que ce puisse être, ils seront tenus d'employer leurs biens et leurs vies à se venger de ceux qui auront fait cette injure et d'y procéder par les voies de la justice ou par celle des armes sans exception de personne.

« S'il se trouve quelques-uns qui, après s'être obligés par serment à cette Union s'en veulent départir ou séparer sous quelque excuse ou prétexte (ce que Dieu ne permette pas), tels parjures et réfractaires seront maltraités en leurs corps et en leurs biens par toutes les voies imaginables comme ennemis de Dieu, rebelles et perturbateurs du repos public, sans que les susdits confédérés puissent être cités ou recherchés ni en public ni en particulier pour le sujet de cette vengeance.

« Ceux de cette ligue jureront de rendre une prompte obéissance et un fidèle service *au chef qui sera député*, de le suivre partout et de l'assister de leur conseil et de

leur aide, tant pour la conservation de la même union que pour la ruine de ceux qui s'y voudront opposer, sans avoir égard aux personnes ni en faire exception, et, en cas qu'ils s'en départent ou qu'ils viennent à faillir, ils seront tenus par l'autorité du chef en suivant son ordre auquel tout confédéré sera tenu de se soumettre.

« Tous catholiques des villes et des villages seront avertis et sommés secrètement par les gouverneurs des lieux particuliers, d'entrer en cette ligue et de contribuer aux levées des gens de guerre et aux autres nécessités, selon la condition et les moyens d'un chacun.

« Défenses seront faites à ceux de l'Union d'émouvoir aucuns différends entre eux, sans la permission du chef au jugement duquel on se remettra, de toutes sortes de constatactions tant de robe que d'épée, et tous les confédérés seront obligés de prêter le serment comme il s'en suit :

« Je jure à Dieu le créateur, — touchant le texte des Evangiles, et sur peine d'excommunication et de damnation éternelle, que je suis entré dans cette sainte ligue suivant la forme de l'écrit qu'on vient de me lire, et que je l'ai fait fidèlement et sincèrement en intention ou de commander ou d'obéir et de servir comme il me sera enjoint, et promets, sur ma vie et sur mon honneur, de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans m'en départir ni sans y contrevenir pour quelque commandement prétexte ou sujet qui s'en puisse présenter. »

On voit avec quel art consommé ce traité d'union

avait été rédigé et dans quelles formules astucieuses le champ d'action de l'autorité royale avait été circonscrit, l'autonomie des provinces proclamée, le pouvoir des États généraux amplifié, le rôle des unionistes défini, le pouvoir de leurs chefs prévu, le but de la Ligue expliqué. L'adhésion une fois donnée par les membres à la Société, ils lui appartenaient corps et biens et ils n'en pouvaient plus sortir. L'incorporation était complète. Leur personnalité disparaissait; ils n'étaient plus qu'une insignifiante partie d'un grand tout destiné en apparence pour les profanes à servir la royauté, en réalité pour les initiés, à la régenter par la force et à la renverser si elle refusait de céder.

De ce contrat aussi inquiétant que captieux, on fit de nombreuses copies qu'on remit entre les mains des plus zélés partisans de la maison ducale. Ils les colportèrent dans les provinces, s'insinuant dans les familles au nom de la religion, et recueillirent de multiples adhésions. Mais le nerf de l'intrigue manquait : pour faire rendre à l'Union les effets qu'on en attendait, il fallait de l'argent et les souscripteurs ne se pressaient guère d'en fournir. Guise se tourna du côté de l'étranger. De même qu'il avait sollicité de Rome une confirmation de sa généalogie nouvelle, de même il demanda à la catholique Espagne des secours en argent et en gens de guerre. Étant donné qu'il s'agissait d'affaiblir la France en la divisant, ils lui furent aussitôt promis.

Henri III mis au courant de toutes ces manœuvres, ne parut pas s'en préoccuper. Fidèle à sa politique de duplicité, il cherchait toujours le moyen de détruire les

partis l'un par l'autre et essayait avant tout de se soustraire à l'exécution du traité de paix qu'il avait consenti aux protestants.

Mais s'il était peu disposé à en observer les conditions, le roi de Navarre et le prince de Condé étaient très résolus à s'en prévaloir. Ils se plaignaient hautement, le premier, que ses intérêts personnels eussent été oubliés ; le second, qu'on ne l'eût pas mis encore en possession du gouvernement de Picardie et de la ville de Péronne qui refusait de lui ouvrir ses portes. Ils firent parvenir à la Cour leurs pressantes réclamations. Le roi, pour gagner du temps, proposa au prince de Condé, au lieu de Péronne et de la Picardie, de lui concéder les villes de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély placées au milieu des pays où les forces protestantes étaient rassemblées. Condé vit le subterfuge, et, sans attendre qu'on lui eût remis officiellement les deux villes, s'en empara de vive force, obtint adroitement la reddition de la place de Brouage dont la position sur l'océan était d'un intérêt marqué pour les confédérés, et devint rapidement maître de Pont, Royan, Talemont et autres villes de la Saintonge. De son côté, le roi de Navarre, par persuasion autant que par violence, prenait possession effective des villes de son gouvernement et s'y faisait reconnaître, excepté dans Bordeaux, comme le chef du parti protestant unifié avec Condé comme lieutenant. Son affabilité naturelle, la souplesse de son caractère, sa bonhomie madrée, la finesse de son esprit, l'originalité et la gaieté de ses

réparties avaient vaincu la défiance et même gagné la sympathie d'une partie de la population catholique qui se montrait disposée à le suivre « s'il s'engageait à la maintenir en la religion de ses pères ».

La situation devenait sérieuse : pour ne pas sombrer entre les deux forces rivales également menaçantes, la Cour ne pouvait essayer du jeu de bascule qui lui avait si peu réussi. Elle se souvint qu'elle avait promis de réunir les Etats généraux et elle les convoqua à Blois pour le commencement de décembre 1576. Elle espérait trouver dans l'expression de la volonté du pays consulté une indication pour la conduite à tenir. Mais les Calvinistes redoutaient les violences de l'Union. Ils se montrèrent peu dans les réunions électorales et se bornèrent à répandre dans le public des quantités énormes de libelles qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais qui n'eurent sur le résultat du vote aucune action « parce qu'ils contenaient à côté de beaucoup de vérités, trop de fables et de mensonges inacceptables ».

La désignation des députés se fit sous la pression de la maison de Guise. Leur vote lui était acquis d'avance. Le roi licencia les Etats avant qu'ils eussent rien décidé et crut porter un coup mortel à l'influence du Balafre en se proclamant chef de la Ligue. Il parvint seulement à s'amoinrir aux yeux des catholiques et s'aliéna du même coup les protestants qui, ne voulant plus voir en lui que le chef d'un parti ennemi, se dépêchèrent de prendre La Réole, Marmande et Périgueux. Le duc d'Anjou envoyé contre eux n'obtint qu'un suc-

cès médiocre. La prise de la Charité (1) par le duc de Guise permit de signer avec eux le traité de Bergerac qui mit fin à cette nouvelle campagne en accordant aux réformés une liberté de conscience mieux définie que dans les traités antérieurs, des juges spéciaux dans les parlements et huit places de sûreté.

Trois ans s'étaient à peine écoulés qu'une nouvelle guerre commençait et se terminait presque immédiatement par la capitulation de Cahors au profit des protestants et par le traité de Fleix, une réédition du traité de Bergerac (1580).

La fatigue commençait à s'emparer des esprits. On n'entendait que plaintes contre la mollesse et l'irrésolution de la Cour. La noblesse et la haute bourgeoisie se rapprochaient de plus en plus du roi de Navarre dont on vantait la décision, la franchise et la bravoure chevaleresque. Les trois Montmorency lui avaient définitivement apporté l'appoint précieux de leur autorité matérielle et morale.

(1) Les protestants croyaient la Charité imprenable et avaient envoyé au duc de Guise cet avertissement :

Où courez-vous, hélas ! picoreux insensés  
 Cherchant de Charité la proie et la ruine,  
 Qui, sans ombre de foi, abattre la pensez ?  
 . . . . .  
 En vain vous employez le blocus et la mine  
 Le canon ne peut rien contre la vérité.  
 Plustôt vous détruira la peste et la famine ;  
 Car jamais, sans la foi, n'aurez la Charité.

La ville se rendit cependant après un siège de deux mois et fut livrée au pillage.



La Cour de France crut trouver un dérivatif à ce courant trop actif d'opinion, en appuyant les Pays-Bas révoltés contre l'Espagne, par une expédition militaire d'ailleurs désavouée pour la forme. Mais les forces envoyées étaient insuffisantes, et le duc d'Anjou, qui les commandait, fut obligé d'évacuer le pays. Sa mort survenue presque aussitôt après son retour en France ouvrit la plus redoutable question qui pût se poser à cette époque où le sort de la royauté était si incertain, celle de la future occupation du trône. On savait, en effet, que les jours de Henri III étaient déjà comptés et qu'il n'aurait pas de postérité. Sa succession pouvait donc s'ouvrir d'un moment à l'autre, et elle allait échoir à Henri de Navarre, un hérétique relaps; jamais on n'avait encore songé qu'il pût devenir l'héritier des Valois.

A la seule considération de cette éventualité les passions se ranimèrent d'elles-mêmes, non pas parmi *quelques marmitons et soupriers de Sorbonne*, comme le dit dédaigneusement l'Estoile, mais au sein des masses populaires. Une Ligue officielle, calquée sur celle de Péronne, s'organisa à Paris et se développa rapidement sous l'effort des prédications incendiaires, de la menace et de la violence. Une assemblée tenue en Lorraine décida l'extension du mouvement et une prise d'armes pour l'année suivante si le roi ne donnait pas satisfaction aux sommations qui lui seraient faites. La fièvre était partout : le duc de Guise se rendit compte qu'une hésitation pourrait compromettre le succès de sa cause et signa le 31 décembre 1584, avec le roi



d'Espagne, un traité dans lequel les deux parties s'engageaient à extirper de France les sectes hérétiques, à exclure du trône les princes protestants et à assurer la succession des Valois au cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, qu'on avait convaincu de la légalité de sa vocation héréditaire.

Au fond, les signataires de ce traité s'étaient trompés mutuellement. Le roi d'Espagne nourrissait pour sa propre fille des prétentions à la couronne de France en vertu des droits qu'elle tenait, selon lui, de sa mère Elisabeth, fille de Henri II. Le duc de Guise avait proposé le cardinal de Bourbon pour masquer ses projets ambitieux jusqu'au jour prochain où il lui plairait de le divulguer publiquement ; sa proposition constituait cependant une faute puisqu'il reconnaissait implicitement les aptitudes de la famille de Bourbon à la succession au trône et qu'il s'agirait de savoir, le cas échéant, lequel des membres de cette maison serait fondé à s'en prévaloir. Le traité n'avait un effet tangible que pour la Ligue qui recevait chaque mois de l'Espagne cinquante mille écus d'or pour l'entretien de la guerre. On sut plus tard, par les papiers du duc, qu'il avait reçu personnellement deux millions de ducats (1).

Henri de Guise avait signé le traité tant en son nom que comme représentant du parti catholique. Il en était bien le chef tout puissant et respecté. Sa bravoure, sa fermeté, son éloquence naturelle, chaude et persuasive

(1) Palma Cayet, 1<sup>er</sup> vol., p. 645.

qui savait entraîner les masses, lui assuraient une prépondérance indiscutée, mais il est juste d'ajouter qu'il avait de précieux auxiliaires dans son frère Mayenne, bien qu'il lui reprochât parfois un peu d'irrésolution, dans son frère Louis, cardinal de Lorraine, auquel il accordait sa confiance entière, et aussi dans sa sœur Catherine, veuve du duc de Montpensier, qui ayant pris définitivement ses quartiers à Paris, déployait sa fiévreuse activité au profit de la Ligue dont elle était la principale inspiratrice. Les autres princes de la maison de Lorraine, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, petits-fils du premier duc de Guise, le duc de Mercœur, le cardinal de Vaudemont et le marquis de Muy, frères de la reine et petits-fils du duc Antoine de Lorraine, lui étaient également acquis.

Avec un pareil état-major la Ligue était sûre d'être bien commandée. Elle ne rencontra pourtant pas ses plus sûrs affiliés dans la noblesse de province qui restait neutre ou tendait à se rapprocher du Béarnais. Les grands premiers rôles se divisèrent la besogne : le duc de Guise souleva la Champagne, Mercœur la Bretagne, Mayenne la Bourgogne. Elbeuf se chargea de la Normandie où déjà Villars, gouverneur du Havre, Pierre-court et la Mailleraye, lieutenants au gouvernement de la province, étaient dévoués à l'Union, de même que les évêques de Lisieux, d'Avranches et d'Evreux et naturellement l'archevêque de Rouen. D'Aumale amena la Picardie.

Le cardinal de Bourbon, candidat désigné à la royauté, lança alors au nom de la Ligue un manifeste

retentissant qui, précisant les griefs des catholiques au point de vue tant politique que religieux, déterminait les réformes à opérer dans le gouvernement et invitait la population à une prise d'armes générale et urgente pour rétablir l'Eglise de Dieu et détruire l'hérésie, pour pourvoir aux différends à naître lors de l'ouverture de la succession au trône de France, et pour chasser les favoris du roi qui abusaient de son autorité.

La déclaration de la Ligue produisit en France comme une explosion. Sous l'action des émissaires partout dépêchés, un mouvement considérable se dessina : Châlons, Reims, Soissons, Péronne, Amiens, Mézières, Dijon, Macon, Auxonne, Abbeville, Rouen, ouvrirent leurs portes avec empressement aux gouverneurs nommés par l'Union. L'Anjou, le Berry, Lyon, se décidèrent bientôt en sa faveur.

Le roi fut aussi surpris du manifeste qu'effrayé du brusque soulèvement qu'il avait déterminé. Il commença par écrire au roi de Navarre de se maintenir en paix pour qu'on pût juger quels étaient les perturbateurs du repos public.

En même temps il fit appel à sa noblesse et tout aussitôt répondit au manifeste de la Ligue par un contre-manifeste où il déclarait que la paix était le véritable et unique moyen de rétablir la religion catholique dans le royaume, — que la reine était en bonne santé, à la fleur de l'âge et qu'il avait tout espoir en elle, — qu'enfin il avait accordé sa confiance et distribué les plus hautes charges de l'Etat à ceux-là même qui prétendaient se plaindre des favoris ; qu'avec l'aide de Dieu

il saurait soulager son peuple. Il terminait en ordonnant à ceux qui s'étaient affiliés à l'Union, d'en sortir et de rentrer dans le devoir.

Venant d'un prince qui s'était déclaré le chef de l'Union, l'ordre pouvait paraître étrange : il est inutile de dire qu'il ne reçut exécution de la part d'aucun des conjurés.

Henri de Navarre était trop avisé pour écouter les conseils intéressés du roi et aussi pour rester exposé aux insinuations perfides de la Ligue qui le représentait comme ennemi du catholicisme et perturbateur du repos public. En réponse à la déclaration des ligueurs, il en prépara une, très adroitement rédigée, qu'il envoya aux rois, aux princes régnants, aux autres chefs d'Etat, et à tous les parlements de France, protestant qu'il n'avait jamais pensé à la succession au trône, qu'il espérait voir naître un Dauphin, — qu'il n'était pas l'ennemi des catholiques et que sa conduite montrait assez qu'il n'était pas perturbateur de l'Etat. Il accusait de *feintise* ses ennemis, déclarait qu'en l'accusant, ils avaient menti et, pour prouver sa sincérité, il proposait, au nom des protestants, de remettre au roi les gouvernements et places de sûreté qu'il leur avait concédés à la condition que les ligueurs renonceraient, de leur côté, aux gouvernements par eux détenus, et « pour éviter une plus grande désolation », il suppliait le roi de l'autoriser à vider la querelle des partis avec le duc de Guise, soit seul à seul, soit avec des seconds.

Provocation toute chevaleresque, mais qui, bien entendu, ne fut pas relevée. Le parti de la guerre l'em-

porta, mais l'argent manquait pour la soutenir. La reine-mère négocia en sous-main avec Guise, et le roi signa, avec celui-ci, en juillet 1585, le traité de Nemours qui approuvait « ce que la Ligue avait fait pour la religion », et lui accordait, avec Toul et Verdun, six places de sûreté, trois en Champagne, deux en Brie, une en Picardie. Quant au soulagement du peuple, on ne s'en occupait même pas.

Le culte réformé était une fois de plus défendu sous peine de confiscation des biens, et ses ministres sommés de quitter le royaume dans un délai de six mois.

L'édit de Nemours blessa d'autant plus vivement les protestants qu'il coïncidait avec une résolution prise par le nouveau pape, Sixte V, aussitôt la proclamation de son pontificat. Il excommuniait les deux chefs du parti protestant, et déliait leurs sujets de l'obligation de fidélité.

Cette grave décision avait peut-être, pour les catholiques intransigeants, le mérite de confirmer en principe les rigoureuses prescriptions de l'édit de Nemours, mais elle avait le tort, aux yeux des modérés et des plus clairvoyants, de constituer une ingérence de la papauté dans le domaine politique français et une atteinte aux franchises et libertés de l'Eglise gallicane dont le Gouvernement et le clergé de France se montraient si jaloux. La cour et le Parlement hésitaient à laisser publier la bulle.

Henri de Navarre vit la faute, et, à l'attaque, répondit par une rapide riposte : il s'assura de la plus grande partie des villes voisines des bords de la Loire, saisit et

fit vendre les biens des catholiques et publia, en manière de réponse, une insolente opposition à la bulle papale.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, premier pair et prince de France, s'oppose à la déclaration et excommunication de Sixte V, soi-disant pape de Rome, la maintient de faux et en appelle comme d'abus en la cour des pairs de France dont il a l'honneur d'être le premier. Et, en ce qui touche l'hérésie de laquelle il est fausement accusé par la déclaration, dit et soutient que Monsieur Sixte, soi-disant pape (sauve sa sainteté) en a fausement et malicieusement menti, et que lui-même est hérétique, ce qu'il offre prouver en plein Concile libre et légitimement assemblée, auquel s'il n'y consent ni s'y soumet, comme il y est obligé par ses canons même, il le tient et déclare comme un vrai antéchrist et hérétique, et, en cette qualité, veut avoir guerre perpétuelle et irréconciliable avec lui. Proteste de nullité et de recours contre lui et ses successeurs, de l'injure qui lui est faite et à toute la maison de France..... Espère que Dieu lui fera la grâce de venger cette injure à son roi, à sa maison et à son sang et à toutes les cours de parlement de France..... Implore à cet effet l'aide et le secours de tous les princes, rois, villes et communautés vraiment chrétiennes..... pour s'opposer avec lui à la tyrannie et usurpation du pape et des ligueurs, conjurateurs de France, ennemis de Dieu, de l'Etat et de leurs rois, ainsi que du repos général de toute la chrétienté. »

Et plus bas : « Autant en proteste Henri de Bourbon, prince de Condé. »



Presque aussitôt parut une *Apologie du roi de Navarre* qu'un savant jurisconsulte catholique avait, comme on l'a déjà dit, composée dans l'intérêt de ce qu'il croyait être la vérité. L'auteur y établissait doctrinalement qu'on ne peut pas, sans engager sa conscience, préjuger la succession d'un vivant pour se la disputer, — que la famille de Bourbon n'était pas, comme on l'avait à tort prétendu, inhabile à succéder au trône, et que le cardinal de Bourbon avait, dans le contrat de mariage du roi de Navarre, son neveu, abandonné toutes prétentions au partage des biens et droits de la maison de Vendôme, et reconnu à Henri de Navarre le titre et la qualité d'aîné de la famille de Bourbon.

Dans le même temps, le roi de Navarre fit publier par toute la France quatre lettres qu'il adressait au clergé, à la noblesse, au Tiers-Etat et aux habitants de Paris.

Au clergé, il montrait que tout ce qu'avait fait la Ligue avait été entrepris contre le roi dont on escomptait prématurément la succession et contre la tranquillité de l'Etat, quand il eût été si facile de s'en remettre, comme il l'avait toujours proposé, à la décision d'un Concile général.

A la noblesse, il vantait sa patience, la sagesse de son attitude en face d'incessantes provocations. Il lui rappelait qu'elle s'était armée sur l'ordre et la convocation du roi pour combattre des rebelles commandés par des étrangers. Sous le prétexte que la France ne savait ni apprécier, ni conduire ses affaires, on était allé lui chercher en Italie un directeur et un juge, et déplaçant les



responsabilités, on imputait au roi de Navarre les misères et les malheurs de la guerre religieuse, très injustement d'ailleurs puisqu'il avait offert pour les éviter, de vider la querelle dans un duel avec le chef autorisé du parti catholique.

Au Tiers-Etat, il rappelait qu'il s'était soumis aux décisions d'un concile. Il avait proposé d'attirer sur lui seul tout le péril de la France pour la sauver de la misère et de la ruine. On avait repoussé son offre. Aucun des abus signalés n'avait été réformé et le mal était plus grand que jamais.

Au peuple de Paris, il parlait de la justice de sa cause que le roi reconnaissait fondée; il reportait l'origine des maux présents aux ambitieux qui les avaient occasionnés et protestait d'employer ses forces et de dépenser sa vie à la défense et à la conservation de l'Etat.

C'était encore une bataille de plume et de presse qui recommençait. Elle s'aggrava d'une irruption de libelles violents et injurieux à plaisir. Personne n'y était épargné. En voici quelques-uns empruntés encore à l'Estoile :

« *L'Arche de Noé de la Ligue* contient, sous l'étiquette et la figure d'animaux, les noms des soutiens les plus marquants de l'Union : le cardinal de Bourbon (le chameau), Laussac (l'éléphant), Saint-Luc (le cheval rétif qui ne cherche qu'à faire le mal), Brissac (le bœuf qui travaille pour autrui sans se plaindre), d'Autragues (l'âne), d'O (l'ours qui se laisse conduire), Randan (le griffon orgueilleux), La Chastre (le sanglier ravageur),

d'Emeri (le blaireau), Antraguët (le coq qui cherche les poules) . . . . . »

On ne peut pas reproduire le texte de la pièce qui est beaucoup trop longue.

#### TOUT

Le pauvre peuple endure tout,  
 Les gendarmes ravagent tout,  
 La sainte Eglise paie tout,  
 Les hérétiques gâtent tout,  
 Les grands seigneurs demandent tout,  
 Le roi leur accorde tout.  
 Le chancelier cèle tout,  
 Le Parlement vérifie tout.  
 Les imprimeurs impriment tout,  
 La reine-mère conduit tout,  
 Le duc d'Épernon pille tout,  
 La Ligue veut faire tout ;  
 Le médecin guérit de tout,  
 Le Guisard s'oppose à tout,  
 Les princes du sang perdent tout,  
 Le cardinal est bon à tout,  
 Le roi d'Espagne entend à tout,  
 Chicot tout seul (1) se rit de tout.  
 Le Pape leur pardonne tout ;  
 Sans Dieu, le diable emporte tout.

#### RIEN

Le peuple ne gagne plus rien,  
 Les soldats ne combattent rien,  
 La sainte Eglise n'a plus rien,  
 Les hérétiques ne peuvent rien.  
 . . . . .

(1) *Le Roi de Navarre.*

Le roi aussi n'entend à rien,  
 .....  
 Le Guisard se trouble de rien,  
 Les princes n'y perdront rien,  
 Le cardinal est bon à rien,  
 Le roi d'Espagne n'y aura rien.  
 .....

Mais on ne peut pas tout citer.

L'édit de Nemours contenait une véritable déclaration d'hostilités ; la guerre reprit presque aussitôt avec l'aide des forces nouvelles que les deux partis venaient de recevoir.

Le roi, qui avait voulu s'y attribuer le beau rôle, en sortit diminué. Joyeuse, son favori, s'était laissé attirer à Coutras et s'y était fait battre. Le duc de Guise, au contraire, avec une armée peu nombreuse, avait réussi à diviser la troupe des reîtres allemands et l'avait décimée. En vers et en prose, on chanta sa gloire. C'était un second David, un nouveau Moïse, le libérateur des catholiques, la colonne et l'appui de la sainte Ligue. Alors que des libelles insidieux déversaient le ridicule et le mépris sur la personne du roi et faisaient appel à la haine contre ses mignons, la chaire exaltait les vertus, même les miracles du nouveau Gédéon, du nouveau Macchabée, venu au monde pour le salut du peuple. Quand il rentra dans Paris, contre la volonté du roi, le peuple, en délire, voulut le porter en triomphe.

Une telle poussée d'admiration commandée devait avoir sa contre-partie en satires et en pamphlets. Ils apparurent nombreux et violents ; la haine du Balafre

unit pour un moment le parti de la Cour et celui des protestants. On l'injuria, on le conspua en français et en latin, en prose comme en vers.

## DOUZAIN AUX REÎTRES

Le Guisard balaféré a défait à propos  
 Un nombreux ennemi de reîtres hugenots :  
 Le reste s'est sauvé pour montrer sa prouesse,  
 Mais, sans un méchant clou qu'il avait à la fesse  
 Et l'empêchait encore de monter à cheval,  
 Il les eut tous tués ou fait beaucoup de mal.  
 Reîtres donc qui fuyez par la France où vous êtes,  
 Les cornes retirant et non pas vos cornettes,  
 Dites un grand merci et venez sur le tard,  
 Vos chandelles offrir aux fesses du Guisard.  
 Car vous pouvez bien voir que votre vie entière  
 Dépend tant seulement du fait de son derrière.

## SONNET

Traître, sorcier, Lorrain, parricide exécration,  
 Rebelle ambitieux, bâtard, marranisé,  
 Hyppocrite piqueur, empatenostriqué,  
 Sans cœur, sans foi, sans loi, athéiste damnable.

Ne verrai-je jamais ton âme insatiable,  
 Saoûlé de flageller le peuple baptisé,  
 Ou le feu que tu as pour la France attisé,  
 Consommer avec toi ta race détestable.

Ingrat, du Dieu maudit, imitant la vipère,  
 Tu as rongé le ventre à la France, ta mère,  
 Et meurdri ses enfants, même dans le berceau.

Le sang qu'as épanché devant Dieu crie vengeance.  
 Dieu te fera mourir par la main du bourreau,  
 Qui de ton bras, tyran, délivrera la France.

*Epistola domini ducis de Guisia  
Ad dominos de urbe Parisius  
Decantanda in forma hymni, Dominica prima  
Cujusque mensis  
In missa capitaneorum  
1587.*

*Domini de Parisius,  
Ad vos scribit dux Guisius  
Breve epistolium  
Ut jam vos met confirmetis  
Nec amplius dubitatis  
Sibi serrare Liliam.*

*Quidquid dicant Huguenoti  
Regis heres coronati  
Nosmet sumus proximior.  
Ille namque rex Navarræ  
Nimis longe, prope mare,  
Habitat (et) remotior.*

*Sed nos stamus apud regem :  
Ex hoc damus illi legem  
Quia nihil facit sine nos,  
Hæc est bonum argumentum  
Quod, si facit retro saltum,  
Valetc tous les Huguenots.*

*Nam si bene memisistis,  
Sæpe nobis promisistis  
Quod ad nostrum servitium  
Parati semper eritis,  
Et nostris factis et dictis,  
Dabit is obsequium.*

*Satis sumus securati  
De nullio presidente  
Et infinitis aliis,  
Quos potitis cognoscere  
Certos verbo et opere  
De dandis nobis Liliis.*

*Scimus bene quod non omnes  
Tement de nobis sermones  
Tales quales optabamus,  
Sola, dicunt, ambitio,  
Nulla prorsus religio,  
Facit quod arma feramus.*

*Dicunt quod ante Sedanum  
Bene facimus poltronum,  
Et quod fumum vendidimus,  
Quod scimus bene fugere,  
Sine retro respicere  
Ut homo valentissimus.....*

.....  
.....

*Eia ergo, fons benigne,  
Me sentire vim coronæ  
Fac ut tecum gaudeam :  
Fac ut portem regis mortem,  
Et in me cadere sortem  
Ut fiam rex per Galliam.*

*Si me bene exauditis,  
Hæc littera erit satis,  
Nec tot opus est verborum,  
Rogo tantum sitis nostri  
Nam procerto sumus vestri  
In secula seculorum*

*Amen.*

Cette poésie macaronique, qui démasquait les secrètes visées de la maison de Guise, accrut encore l'irritation de la Cour.

La pièce suivante, la plus violente peut-être qu'on vit affichée, soulignait, en l'exagérant, l'infériorité de recrutement des hommes qui composaient l'armée de la Ligue.

MANDEMENT DU ROI DE GUISE  
POUR LA CONVOCATION DE SA GENDARMERIE  
EN JUIN 1587

« Henri, par la grâce du diable, roi de Guise et de Hiérusalem, fils aîné d'Edem, dominateur en France, et protecteur général créé et établi par le Saint-Père de la sainte foi catholique, apostolique et romaine ès pays septentrionaux,

« A nos très chers et très aimés cousins, les rois d'Aumale et d'Elbeuf, — les seigneurs d'Antragues-Touchot, duc d'Orléans, — Guillot de la Chastre, duc de Berry, — de Randan-Lavardin, duc d'Auvergne, — Thibaut de Cossé de Brissac, naguère duc d'Anjou et amiral de Portugal, — Aubin de Laussac, comte de Bourdelais, — Jean de Saint-Luc, comte de Saintonge et Rochelois, — Fierabras de Vaillac, comte de Nauras, — Maugis de Saux, duc de Provence, — Enguerand, duc de Marigny, — Do, marquis de Constantin, — Hercule de Nangis, palatin de Brie, — Benet de Rosnes, primat de Champagne, — Hector de Grandpré, prince et pair des Ardennes, — amiral de Tavannes, naguère comte d'Auxonnes, grand bouteiller de notre maison, — Théodoric de Saint-Chaumont, comte de Forest, — Jehan de Prougni de Bois-Dauphin, comte du Mans, — Valentin-Orson de Haultefort, comte de Limousin, — Nangis de Bauffremont, marquis de Mâconnais, — Colin d'Entraguet, notre grand chambellan, et à tous nos autres officiers et justiciers, salut!

« Puis naguères avons été avertis qu'à la persuasion



de quelques petits gallans de Bourbon, aucuns malotrus et ivrognes d'Allemagne, assemblent des troupes de gens de guerre pour s'acheminer par deça, pour troubler notre tant juste domination et prétendue usurpation, — à quoi désirant pourvoir, ayant premièrement imploré l'aide de notre grand dieu *Juras Dios marra-nos*, et de l'avis de notre bonne mère des dieux, avec l'adjonction du révérend en décimes, messer Lois Sibillot, écrevisse bouillie, afin de montrer et faire connaître que nous n'avons pas le bec de corne et ne nous mouchons pas du pied, nous ordonnons, enjoignons et à chacun de vous commandons que promptement et sans délai assemblez en chacun de vos royaumes, duchés, comtés, principautés, seigneuries et ressorts d'icelles, et autres terres de notre obéissance, ligue et intelligence, le plus grand nombre que vous pourrez de coquins, marauds, gueux, bélitres, fainéants, larrons, mutins, picorneurs, voleurs, vagabonds, diseurs de bonne aventure, bohémiens, retailats, recutits, broch' en culs, cats en culs, meurtriers, fugitifs, forbannis, foruscis, essorillés, banqueroutiers, cessionnaires, pipeurs, emprunteurs, morveux, vérolés, roupieux, foireux, nieurs de dettes, trompeurs, assassinateurs, chenets, croisets, pesous, garniers, messeres Renés, sorciers, empoisonneurs, lieurs d'aiguillettes, chevilleux, menteurs, imposteurs, écervelés, éventés, ingrats, pendards, bavards, querelleux, noiseurs, renieurs de Dieu, coupeurs de bourse, tireurs de laine, guetteurs de chemins, coupe-jarrets, coupe-gorges, faussaires, jureurs, blasphémateurs, hypocrites, sacrilèges, maquereaux,

rufians, paillards, ladres et tous autres de nos sujets, soldats les plus aguerris aux susdites qualités que vous pourrez trouver, ayant le cœur du tout à l'Espagnol comme nous, et non à la fleur de lys, et ce, au plus grand nombre et quantité que vous pourrez, excédant, s'il est possible, le nombre qu'aviez l'année passée, — et iceux faire conduire et amener le plus diligemment que vous pourrez, vivant, comme vous avez fait l'année passée, aux us et coutumes de la Ligue, suivant l'indulte de notre grand Satrape de Rome, savoir : pillant, volant, déroband, picornant, détroussant et rançonnant toutes sortes de gens, sans respect ni discrétion d'âge, qualité ni condition ; tuant les hommes, forçant et violant femmes et filles après les avoir battues et outragées, — et, après que vous aurez assemblé lès vous, bonne troupe de tels gens de la qualité susdite, vous ayez à les faire acheminer et venir près de notre personne, comme souverain de la Ligue, et lieutenant général de deux princes et monarques, les souverains d'Ibérie et d'Ausonie, et ce, dedans le vingt-cinquième de mai prochain venant, là partout où nous serons, et à vous, nos dits frères, cousins, confédérés et alliés, duement garnis de jambons, saucissons, cervelas, bœuf salé et autres confitures, avec bouteilles, flacons et brocs de haute taille, et autres appareils, instruments bachiques, et, en général, avec tout l'attirail et artillerie de gueule pour relever même la poitrine de notre très cher et très aimé cousin, le roi Gros-Bœuf. — Semblablement, afin que cette honorable et cacolique troupe puisse être entretenue, empieffée près notre royale autorité et majesté,

voulons en outre que vous puissiez assembler près de notre très cher et bien-aimé frère, le cardinal de la Raquette, tous nos ânes d'évêques, de Rennes le morgueux, de Noyon l'entendu, de Bazas le têtù, d'Amiens le badin, de Senlis le fou, et autres tels nos jaquets, sans oublier le doyen foireux de Paris, et notre aimé et féal conseiller de notre Conseil privé, pillatif et incestueux, M. l'Archevêque de Lyon, et autres nos aimés députés et commissaires, de M. de Lasino Cléri, afin qu'ils procèdent diligemment à la vente et aliénation du temporel et bien de l'Eglise, et qu'ils fassent tout devoir de nous apporter par sommes, ou fassent tenir les deniers à nous ordonnés sur icelui, pour le soutien de la Ligue Sainte, et la guerre par nous entreprise suivant la bulle du Saint des saints du monde, laquelle ils ont mystiquement et authentiquement, sans faux-donner à entendre, subrepticement obtenue et apportée à leurs dépens, par messire Pierre de Gondi, chef avoué et reconnu de tous les ânes mîtrés de France, et ce, nonobstant tous les murmures, empêchements et crieries d'un tas de petits missotiers et clergeaux pour lesquels destourbier ne voulons et n'entendons aucunement être différé.

« Mandons, en outre, à nos aimés et féaux messires Foupoule Zamet, premier conseiller de la Ligue; Ludovic Diacette, comte Vilain de Chasteau, — Scorpion, Serredeniers, marquis de Procuration, — François Allemand de Chastelet, sieur de Guaipean, prince de Griffigni, — Jean de la Bistrades, baron de Harancsalés, — Nicolas Parent, écuyer, sieur de la Croix de

Grève, — Claudin Aubin, sieur de la Place Maubert, — Caillette Thomas, et autres officiers, même de la Grand'rue, s'il y échet, qu'incontent, promptement, diligemment, et sans délai, ils mettent en avant toutes sortes d'impôts, daces, subsides, aides, exactions, concussions, pilleries, voleries, rapines, créations d'offices, et autres moyens nouveaux d'attraper et tirer argent, tant des fols que des sages, politiques et ligueurs, pauvres et riches, sans distinction et généralement sur tout le peuple.

« Mandons aussi à notre aimé et féal chancelier, dit Tout ce que vous voudrez, qu'il ait à expédier toutes lettres, édits, commissions et dépêches, en la meilleure forme que faire se pourra, tout incontinent et sans délai, et lesquels nous voulons être rapportés et renvoyés soudain vers messires Bergamasque Augustin de Thou, Guillemain Molevault, Jan Jan de Hère, Thibaut de Nully, Gringoire d'Anguechien dit Bête rousse, Michaut le zélé, Séguier l'entendu, et une infinité d'autres c. . . . ., nos officiers et espions de nos cours pour, par eux, toutes autres affaires cessant, être procédé à la vérification d'iceux à ce que, par leur demeure et longueur, nos deniers ne soient retardés. Lesquels voulons et ordonnons être mis et délivrés promptement et si tôt que faire se pourra es mains de Jan qui ne peut, sieur de Bray, grand moqueur des dames de Paris, trésorier et général de nos guerres et affaires, pour iceux être employés à nos vouloirs et commandements pour nos propres affaires. Et à ce, ne faites faute, sur peine d'avoir encouru l'indignation d'avoir éculé la

pantoufle du Saint-Père et la notre, et d'être punis comme rebelles et désobéissants à nos saints vouloir et intention, nonobstant quelconques lettres, mandements, jussions, défenses et toutes autres choses contraires auxquelles nous avons, de notre certaine science, pouvoir matagonesque et haute luitte, expressément dérogé et dérogeons par ces présentes. Car tel est notre plaisir et désir de faire pis à l'avenir.

« Donné à Paris, en notre palais de Clisson, hôtel de Gueux, près les Enfants rouges, la nuit des Grands Vents de l'an de malédiction 1587 et de notre imaginaire usurpation et domination le troisième.

« Ainsi signé :

« Henri QUINQUIN.

« Et plus bas :

« Par le roi, dominateur susdit,

« Gennin le SEURRE, Poil-de-Vache.

« Et scellé de cire rouge, couleur de sang, auque est engravé un roi balafré, couronné d'une livre de beurre, tenant en sa main dextre un verre cassé et un bateau de paille et en la senestre un pot de moutarde de Dijon. »

Le roi avait été d'autant plus mécontent de l'arrivée de Guise à Paris que le duc se présentait en vainqueur pour lui imposer ses conditions. Le Balafré venait, en effet, de se rencontrer à Nancy avec plusieurs membres de sa famille, le duc et le chevalier d'Aumale, les ducs de Mayenne, d'Elbeuf et de Nemours, le comte de Cha-

ligny, et, au milieu d'une orageuse discussion, il avait fait agiter la question de la déposition du roi. La solution était restée en suspens, mais tous avaient été d'accord pour exiger qu'il chassât de son Conseil les membres qui lui seraient désignés (les mignons, et en tête, d'Épernon), — qu'il accordât à la Ligue des places de sûreté, — qu'il l'assistât dans ce dont elle aurait besoin, et enfin qu'il prît les dispositions nécessaires pour arriver à la confiscation des biens des huguenots.

Guise s'était chargé de faire parvenir cette requête au roi. Quand celui-ci en eut pris connaissance, sa colère fut grande et se traduisit par un éclat. Il nomma aussitôt d'Épernon au Gouvernement de Normandie, vacant depuis la mort de Joyeuse à la bataille de Coutras. La réponse était brutale ; Guise n'en supporta pas l'humiliation. Résolu à s'emparer du Gouvernement, il envoya quelques-uns de ses intimes, MM. de Boisdauphin, de Chamois, d'Esclavelles, de Saint-Paul et de Menneville, prendre le commandement de cinq quartiers de Paris et s'entendit avec le Conseil des Seize pour se saisir de la personne du roi au Carême prochain, dans une procession.

La Cour fut avisée du complot. Elle fit mander des troupes pour investir Paris. On persuada au peuple qu'elle projetait une Saint-Barthélemy de catholiques et l'on placarda dans la ville des affiches incendiaires :

« AUX BONS CATHOLIQUES,

« Sera-ce toujours, pauvres catholiques, que vous vivrez en cette calamité d'attendre que l'on vous vienne



à toute heure couper la gorge dans vos lits sous une prétendue fausse conspiration, emmener avec vos femmes et vos enfants prisonniers ? Quel malheur est le nôtre qu'il faille tenir le venin dans l'estomac et le laisser gagner le cœur pour vous étouffer plutôt que de le vomir pour être allégés et guéris ! Et s'il est vrai qu'il ait fallu jusqu'à cette heure céder à la force, reprenez cœur, au moins aujourd'hui, que vos ennemis, par crainte et pusillanimité, montrent qu'ils ne sont forts que de votre lâcheté. Il n'y a faute que de cœur pour mettre à exécution ce qui vous mettra en repos pour jamais, c'est de chasser tous les hérétiques et leurs auteurs, — les coupe-jarrets sacrilèges des Quarante-Cinq et leur ladre de la Valette, grand protecteur de l'hérésie. . . . Ce chancre qui vous ronge et dévore s'est vanté que son maître donnera curée de votre sang à ses bons serviteurs, c'est-à-dire aux hérétiques et traîtres comme lui. Faites-les mentir. . . . Croyez que Dieu vous y aidera et ayez pour résolu que votre ennemi n'est fort que par votre couardise et lâcheté. »

Le Conseil des Seize, désarmé, appela Guise à son secours, et celui-ci, malgré une défense formelle, s'empressa d'accourir, protestant devant le roi qu'il était venu uniquement pour se justifier des calomnies dont il était l'objet et demander justice. En fait, il se retira en son hôtel pour préparer un soulèvement général de la population. Le roi, heureusement pour lui, avait pris ses précautions et fait entrer dans la ville des Suisses et des gardes françaises. Mais déjà partout des barricades



s'élevaient, partout on entendait des cris de mort : l'exaspération était à son comble. Henri III parvint à sortir de Paris sous un déguisement et se retira à Chartres. Dès ce moment, il était décidé à se débarrasser des Guise dont l'audace croissante devenait un danger pour son autorité et pour sa vie : il convoqua les Etats généraux pour le mois de décembre 1588 dans la ville de Blois.

Les élections, surveillées par la Ligue, furent presque partout favorables à sa cause. Quand les députés furent réunis, ils choisirent, pour présidents des Groupes, des ennemis personnels du roi, qu'on parlait, dès l'ouverture des séances, de faire enfermer après avoir fait de Guise connétable. M<sup>me</sup> de Montpensier ne craignait pas de montrer, suspendus à sa ceinture, les ciseaux d'or avec lesquels elle tenait, disait-elle, à découper la couronne monacale de Henri.

Ces multiples manifestations précipitèrent les événements : le 23 décembre, le duc de Guise était assassiné dans l'antichambre du roi par les Quarante-Cinq, la fidèle garde du corps ; le lendemain, le cardinal de Lorraine était tué dans sa chambre à coups de hallebarde et l'on arrêtait aussitôt, dans le château, le prince Charles de Joinville, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, la mère des Guise, et, dans la ville, le prévôt des Marchands de Paris, le président de Neuilly, le comte de Brissac, MM. de Boislauphin, et Périscard, secrétaire du duc de Guise. Une saisie opérée dans les papiers personnels du duc dévoila ce que personnellement il avait reçu en argent de l'Espagne.

Le roi croyait avoir raffermi sa couronne. Il s'aperçut bien vite que jamais elle n'avait été plus chancelante. A la nouvelle du meurtre, Paris s'était soulevé ; la Faculté de théologie délia le peuple de l'obligation de fidélité et proclama la légitimité de l'insurrection. Il devint de règle de traiter le roi de tigre, de chien, d'hérétique, de tyran : « Il n'y avait si chétif prédicateur, dit l'Estoile, qui ne trouvait place en son sermon pour y enfiler une suite d'injures contre lui, ni si malotru pédant qui ne fit une couple de sonnets sur ce sujet, ni si pauvre petit imprimeur qui ne trouvât moyen de faire tous les jours rouler sa presse pour quelque sot discours ou libelle différent contre Sa Majesté, farci de toutes les plus atroces injures qu'on pût imaginer ».

Rouen fut une des premières villes de province à se mutiner.

Déjà, huit jours après son installation, d'Epernon avait été obligé de se retirer de son gouvernement devant les dispositions hostiles de la population. Le duc de Montpensier l'avait nominalemeut remplacé et le roi avait cru pouvoir modifier l'état des esprits en venant passer quelques jours dans la ville et en y signant l'Edit d'Union dans lequel il prenait, vis-à-vis de la Ligue, l'engagement de s'employer à ce que le trône de France n'appartint jamais, après lui, qu'à un prince catholique. Mais cette nouvelle capitulation n'avait fait que démontrer les incessantes tergiversations de sa politique et le peu de fond qu'on pouvait faire sur ses promesses. Dès qu'ils connurent la mort des Guises, les bourgeois prirent les armes et vinrent mettre le siège devant le

château que commandait Le Veneur de Carouge en qualité de lieutenant du roi.

Chartres suivit l'exemple de Rouen, puis Louviers, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, Honfleur, Le Havre, Evreux, Falaise, Argentan, puis les principales villes de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Bourgogne, de l'Auvergne, du Berry, de la Guyenne et de la Bretagne.

Le duc de Mayenne, envoyé par son frère en expédition dans le Lyonnais, avait eu la chance d'échapper au massacre. Il s'assurait en revenant de diverses places de Bourgogne, Châlons, Beaune, Dijon et Mâcon, quand il reçut une lettre des Seize qui le rappelait d'urgence. Rouen était alors en pleine insurrection et avait nommé un Conseil provincial de l'Union ressortissant au Conseil général de Paris. Le duc d'Aumale était venu prendre la direction du mouvement. Mayenne survint et fut aussitôt élu par acclamation gouverneur de la province. Le même jour, il apprenait que le Conseil de Paris lui avait conféré les fonctions de généralissime des forces de la Ligue, de chef de l'Union et de lieutenant général du royaume.

Le Parlement de Normandie, réuni par ordre, dut enregistrer de force ces décrets de nomination et prêter serment de résister de toute son énergie aux intentions de ceux qui, « ayant violé la foi publique, avaient rompu l'Edit d'Union, franchises et libertés des Etats du royaume par les massacres et emprisonnements commis en la ville de Blois les 22 et 24 décembre derniers, et aussi d'en poursuivre la justice tant contre les auteurs,

coupables et adhérents, que contre ceux qui les avaient assistés et favorisés ».

Quelques jours après, une Assemblée générale de la ville et commune de Rouen, à laquelle assistaient les membres délégués du bailliage et des Cours souveraines, les conseillers de la ville et les échevins, reconnaissait au Conseil général de l'Union le droit de pourvoir aux affaires du royaume en attendant la réunion des Etats généraux et décidait qu'une députation serait envoyée au pape pour solliciter de lui, au nom de l'Union des villes de Normandie, la confirmation du décret de la Sorbonne qui avait prononcé, de droit, la déchéance du roi.

La révolte était complète ; elle tendait à se généraliser. De tous côtés, on apprenait que les autorités civiles et judiciaires se laissaient gagner à la cause de la Ligue. Deux Parlements seulement résistaient encore, ceux de Bretagne et de Guyenne. Une partie seulement des membres du Parlement de Normandie étaient restés fidèles sans oser manifester leur foi. Le roi transféra le siège de la haute juridiction à Caen : dix de ses magistrats y suivirent l'illustre Groulard, leur premier président. Les autres, déclarés par ordonnance royale indignes et déchus de leurs fonctions, continuèrent à siéger à Rouen et y formèrent un Parlement de ligueurs dont l'autorité devait contrebalancer celle du Parlement régulier.

Dans la première période de son existence mouvementée, la Ligue avait, en apparence, soutenu la royauté contre les protestants réputés rebelles et avait,

en réalité, cherché à déplacer l'omnipotence du pouvoir pour la faire passer du roi aux Etats généraux. Mais elle avait été le jouet des Guise qui avaient exploité ses ressources et ses moyens d'action dans l'intérêt de leur ambition personnelle pour arriver à se substituer aux Valois sur le trône de France. Ils avaient payé de leur vie leur téméraire audace.

Depuis leur mort, la Ligue était entrée dans une phase nouvelle, purement révolutionnaire, et proclamait sa haine contre le roi et sa volonté arrêtée de le supprimer.

La lutte s'ouvrait donc entre le roi et la Ligue. Mais le roi était déconsidéré et entièrement isolé : après avoir répudié les protestants, il avait proposé à Mayenne une réconciliation que celui-ci s'était gardé d'accepter. — De son côté, la Ligue insurrectionnelle ne pouvait avoir qu'une existence éphémère, et, la première effervescence passée, son parti dénué d'unité d'action devait fatalement s'émietter. Pour l'un et pour l'autre, l'avenir apparaissait ainsi sombre et incertain.

L'ennemi commun, le parti protestant, allait bénéficier de la faiblesse et des fautes de ses deux adversaires. Sagement conduit par un chef qui déclarait n'avoir d'autre ambition que de procurer au pays la liberté de conscience, l'ordre et la paix, il représentait seul, dans le formidable gâchis où la France succombait de souffrance et de misère, le principe de l'autorité fiable et de l'énergie clairvoyante.

Aussi les protestants virent-ils leur cause s'affermir

rapidement dans le centre et le midi de la France. Plusieurs villes du Poitou et de Saintonge ouvrirent leurs portes après le départ du duc de Nevers. Le roi de Navarre recommanda qu'on ne fit aucun tort à leurs habitants et qu'on leur laissât la pleine liberté de conscience et d'exercice du culte.

De Châtellerauld et de Niort, qui s'étaient données à lui, il publia un manifeste dans lequel il réprouvait les soulèvements entrepris contre le roi de France et déclarait qu'il ne poursuivait d'autre but que la liberté et la paix pour tous sans se préoccuper pour lui-même d'un intérêt politique.

Ce langage était celui d'un chef avisé et d'un habile homme d'Etat. Henri III comprit le profit qu'il pouvait tirer d'une entente avec le roi de Navarre. Il lui fit proposer un traité de paix et d'alliance armée, qui fut définitivement accepté et scellé dans l'entrevue mémorable de Plessis-lès-Tours. Henri de Navarre mettait à la disposition de son beau-frère quatre mille hommes de pied et douze mille chevaux « aux fins de combattre la faction qui viole l'autorité de Sa Majesté et trouble son état. » Pour accéder facilement près des troupes royales en traversant la Loire, la ville de Saumur lui était accordée comme place de sûreté.

L'accord des deux rois causa dans le monde catholique un véritable scandale. Un monitoire, dressé par le Chapitre de la Cathédrale, fut affiché à Rouen, sommant le roi de mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon sous peine d'excommunication.

On apposa sur les murs de Paris et de plusieurs



viles de province des placards injurieux où le roi était (par anagramme à son nom) traité de vilain Hérode. Du haut de la chaire on défendait de prier pour cet excommunié de plein droit qui faisait incarcérer et assassiner les princes de l'église. A Paris, on organisait des processions d'enfants porteurs de petites chandelles allumées qu'ils écrasaient sous leurs pieds en criant : « Le roi est hérétique et excommunié. » — On déchirait ses portraits ; on grattait ses armoiries sur les monuments, on biffait son nom des actes publics et, comme on avait trouvé, dans une des résidences royales, des chandeliers représentant des satyres, on en avait fait faire une reproduction que le fougeux prédicateur Gincestre exhibait avec indignation comme une preuve évidente que le roi adorait le diable.

La surexcitation dans Paris était à son comble. Le Conseil de la Ligue l'entretenait avec d'autant plus de sollicitude qu'il avouait moins ses préoccupations au sujet du traité de Tours. Il crut un moment pouvoir en neutraliser les effets. Mayenne avait dans la ville des amis dévoués qui le tenaient, jour par jour, au courant de ce que faisaient ses ennemis. Il apprit par eux, qu'aussitôt après l'entrevue du Plessis, Henri de Navarre avait quitté Tours pour aller chercher ses troupes, laissant auprès du roi des forces insuffisantes. Il résolut de profiter de cette circonstance pour surprendre la ville et s'emparer de Henri III.

Il s'avança donc à marches forcées et attaqua les faubourgs qu'un régiment de Suisses défendit avec énergie jusqu'au moment où le roi de Navarre, prévenu,



obligea les troupes catholiques à se retirer aussi vivement qu'elles étaient accourues.

La rapide arrivée de l'armée protestante et ce premier succès des forces alliées rendirent la confiance aux royalistes qui, bien que catholiques, n'avaient guère de sympathies pour la Ligue. En très peu de semaines, l'armée combinée des deux rois s'accrut dans des proportions considérables. Nombre de villes rentrèrent dans l'obéissance du roi. De divers côtés, les royalistes remportaient des avantages marqués. La Ligue comprit qu'elle entraît dans une période de défaveur; elle se décida à modifier son mode de propagande. Jusque-là elle s'était bornée à injurier et à déconsidérer ses ennemis. Elle se dit que le moment était venu, pour pénétrer plus efficacement dans les masses et laisser de sa force une impression plus profonde et plus durable, de préparer elle-même l'instrument écrit de sa propre défense et de sa glorification.

La réclame n'est pas née d'hier : on pourrait même dire qu'elle remonte à l'origine du monde et que c'est en faisant valoir, dans une captieuse réclame, les mérites de la pomme, que le serpent a décidé la première femme à savourer avec le trop confiant Adam les douceurs du fruit défendu. Comme elle est foncièrement humaine, on en retrouve la trace chez les peuples de l'antiquité et du moyen âge. Les inscriptions murales de Pompéi montrent assez comment les Romains entendaient la réclame. Nos ancêtres, les Gaulois, ne la dédaignaient pas, et l'on sait de quelle façon bruyante ils clamaient leurs mérites et publiaient leurs exploits.

La Ligue avait plus que jamais besoin, pour se soutenir, de réchauffer le zèle attiédi de ses adhérents, d'entretenir leur foi, de provoquer leur émulation. Elle ne le pouvait qu'en dissimulant ses faiblesses et ses fautes, en exagérant ses succès, en s'en attribuant au besoin d'imaginaires, surtout en proclamant la grandeur désintéressée et le caractère quasi sacré de la mission qu'elle avait assumée. Elle créa dans ce but un service complet et suivi de publicité par voie de petites brochures qu'on répandait dans le peuple, lequel s'en montrait très friand. L'Estoile rapporte que ce service était placé sous la haute direction de M<sup>me</sup> de Montpensier. Il a ramassé environ trois cents de ces libelles et en a fait relier une centaine en deux volumes sous le titre : *Inventaire des paquets de M<sup>me</sup> de Montpensier*,

Ces libelles étaient tous d'un même format in-12. Il en existe encore quelques-uns devenus assez rares, et dont nous possédons une vingtaine. On y trouve l'indication d'une organisation méthodique : ainsi la Ligue avait à Paris son imprimeur, Rolin Thierry, et son libraire, Nicolas Nivelles, auxquels le Conseil avait octroyé un privilège en forme, par acte du 18 avril 1589, avec expresse défense aux autres imprimeurs et libraires de reproduire et de mettre en vente les publications autorisées.

Il faut ajouter d'ailleurs que ce privilège n'eut qu'une valeur éphémère et certainement restreinte ; car, les demandes de libelles venant à se produire en nombre trop considérable pour que l'imprimeur breveté put en assurer le tirage, le Conseil général, d'accord sans

doute avec les sieurs Thierry et Nivelles, permit à d'autres imprimeurs et libraires de reproduire et de mettre en vente certaines publications urgentes aussi bien à Paris qu'en province, notamment à Lyon. Quelques éditeurs plus osés se hasardèrent même à faire paraître quelques petits volumes de leur propre autorité sans demander l'agrément du Conseil. Il leur fut sans doute pardonné à raison de l'intention, car les pièces irrégulières non saisies sont parvenues jusqu'à nous.

L'Estoile n'avait qu'une très piètre opinion des publications de la Ligue, puisqu'il les déclare « discours de faquins et de vaunéants, égoût de la vie d'un peuple sot et rebelle auquel, pour l'abuser, on fait voir tous les jours un papier de nouvelles défaites qui ne sont point » ; et il ajoute : « Ce ne sont que balivernes et mensonges comme on le peut voir par plusieurs d'entre elles qui font juger des autres. »

Il y a dans cette appréciation un peu d'exagération : on ne peut pas dire « que les publications de la Ligue sont mensonges » en ce sens qu'elles paraissent contenir toujours une part de vérité ; elles reposent sur un fait initial vrai, un succès obtenu d'un côté ou d'un autre du territoire. Mais cet avantage est le plus souvent si mince dans la réalité des faits et le commentaire qu'on en donne si amplifié que le fond et la forme n'ont qu'un point éloigné de ressemblance. La publication faite en vue de la propagande n'est ni franchement vraie ni sincère ; elle ne vaut que pour la réclame dont elle a les exagérations. On s'en rendra compte en comparant les faits avec la narration qui en est donnée.

Le premier en date des livrets a trait à la reddition d'Orléans dont la perte fut particulièrement sensible au roi.

Les habitants d'Orléans avaient été rapidement avisés de la mort des Guise par un des leurs qui, étant près des princes, à Blois, avait pu s'échapper. Ils se soulevèrent en masse et, sans prendre le temps de se choisir un chef, vinrent mettre le siège devant le château que commandait M. d'Entragues en qualité de lieutenant du roi. Cet officier manquait de soldats et de tout ce qui lui aurait été nécessaire pour soutenir un siège. Il trouva le moyen de faire prévenir le roi qui envoya à son secours Dunes dit Entragues, frère du sieur d'Entragues, avec le maréchal d'Aumont. Tous deux purent s'introduire dans la place avec quelques forces, mais le manque de munitions et de vivres obligèrent d'Aumont à partir. Les assiégés durent capituler et remettre la place au chevalier d'Aumale que la Ligue avait envoyé pour bénéficier de la situation désespérée faite par les seuls Orléanais aux royalistes.

Le DISCOURS *de ce qui s'est fait et passé en la ville d'Orléans, par Monsieur le chevalier d'Aumale*, présente naturellement les choses sous un tout autre jour. On commence par faire l'éloge de la maison de Guise, dont on vante le dévouement à la cause catholique, et du chevalier d'Aumale, dont on admire la vaillance. Puis, sans parler de ce qu'avaient fait personnellement les Orléanais, on représente la prise du château comme une opération purement militaire due à l'habileté et à l'énergie du chevalier. Les

catholiques doivent moins s'enorgueillir de ce succès que s'humilier devant Dieu et le remercier de bénir ainsi la résistance opposée par l'Union aux efforts d'un prince honni de la chrétienté, et condamné par l'église pour avoir étendu une main sacrilège sur ses ministres. Ce petit livret mérite d'être cité en son entier :

« Combien que la maison de messieurs d'Aumale ainsi que celle de messieurs de Guise, ait toujours été tenue pour une des plus catholiques, des plus zélées et affectionnées au repos du public de France, comme ils ont démontré par le devoir qu'ils ont fait de porter les armes pour la défense de la religion chrétienne, jusques au hasard de leurs biens et vies ; et par conséquent qu'il ne soit grand besoin aujourd'hui de publier par écrit leurs actes héroïques, ce nonobstant, afin de ne dérober l'honneur à qui il appartient, j'ai trouvé expédient faire une petite description de la prouesse et vaillance que fit Monsieur le chevalier d'Aumale près la ville d'Orléans, pour en laquelle s'acheminer, il monta à cheval en la ville de Paris avec un assez petit nombre d'hommes, trois ou quatre jours après qu'il eut reçu avertissement de la mort de feu monsieur le duc de Guise et le cardinal, ses cousins germains. Du premier jour qu'il fut arrivé en la dite ville, ayant parlementé avec les habitants et eu assurance de leur part qu'ils vivraient et mourraient avec lui pour soutenir la querelle de l'Eglise, il s'efforça par doux moyens de gagner l'Entraguet, frère de M. d'Autrague qui commandait dans la citadelle. Voyant que par douceur il ne pouvait rien faire avec lui, il se délibéra de l'avoir par force et

le traiter le plus durement qu'il lui serait possible à la mode de la guerre et comme il méritait à raison qu'il avait tourné sa jaquette, c'est-à-dire qu'il avait faussé la promesse qu'il avait faite à mon dit sieur duc de Guise de ne jamais se séparer d'avec lui. Et parce qu'il y a à la citadelle deux portes, l'une du côté de la ville, et l'autre, des champs, par laquelle le Gouverneur pouvait faire entrer tel nombre de gens de guerre que bon lui eût semblé pour couper la gorge en une belle nuit à ceux de la ville, monsieur le chevalier d'Aumale, avec l'avis et conseil des gouverneurs, fit faire des barricades du côté de la porte qui répond à la ville, relevées d'une telle terrasse qu'ils n'eussent pu sortir aucunement de la dite citadelle pour offenser ceux de la ville. Après ces barricades terrassées, mon dit sieur le chevalier fit approcher l'artillerie qui battait de telle furie la citadelle qu'elle fut démantelée et découverte jusqu'à des casemates dans lesquelles se retiraient les soldats pour être à couvert et une tour qui tomba sur eux, j'entends tant de ceux qui étaient dedans que dehors, tellement que plusieurs y laissèrent la vie, monsieur le chevalier d'Aumale estimant que la dite tour était tombée sur ses ennemis par inspiration divine, pour lui donner avertissement qu'il faisait bon de les combattre, prit résolution avec les citoyens et tel petit nombre de gens de guerre qu'il pouvait avoir avec lui, de sortir hors de la ville pour leur livrer le combat, sur lesquels il se jeta et de telle furie qu'il tailla le reste des Suisses qui avaient été envoyés, avec quelques compagnies de cavalerie et autres, pour tâcher d'entrer dedans la dite



ville d'Orléans : ce qui fut fait le jour de jeudi, dernier de ce mois. Et dès le lendemain, M. le Chevalier fit sortir quelques compagnies de la dite ville pour aller loger ès faubourgs et ès autres lieux où s'étaient campés ses ennemis.

« J'ai voulu faire un petit narré du bonheur arrivé nouvellement aux catholiques de la France, non pour leur donner advertissement de s'enfler et s'énorgueillir comme font les volages habitants de ce monde, qui s'oublent quand ils voient au commencement d'une guerre, être gratifiés et favorisés de Dieu, ains plutôt pour les inciter de s'humilier et prier le Tout-Puissant de plus en plus, que son bon plaisir soit les assister de sa grâce, à celle fin qu'ils puissent obtenir victoire à l'encontre de leurs ennemis. Car on a vu et connu plusieurs fois en la guerre, qu'une bonne prière vaut plus que ne pourraient faire tous les canons, les arquebusades, les pistoles, les contrelasses et les lances, desquelles se servent ordinairement ceux qui font profession des armes pour tuer. Et parce qu'il y a des catholiques de la ville de Paris qui ont fait et d'autres qui pourraient faire comme eux, scrupule de bailler argent pour intenter et soutenir une guerre à l'encontre de son prince et roi, entendu qu'il est commandé à tous les vassaux de lui obéir et en plusieurs endroits de l'écriture sainte, j'ai bien voulu insérer en cet endroit la résolution qui fut donnée touchant cette matière par messieurs les Docteurs de la Faculté en la Théologie à Paris, qui se sont trouvés en leur assemblée jusques au nombre de cinquante, lesquels ont arrêté et conclu



qu'il est bien loisible à un sujet de se retirer de l'obéissance de son roi jusques à contribuer aux frais qu'il convient faire, pour intenter guerre à l'encontre de lui, quand il a rompu le serment qu'il a fait à son sacre.

« Et davantage pour faire entendre à tous les catholiques de la France, que la guerre qui s'y conduit aujourd'hui n'est fondée sur un profit ou bien sur une affection particulière de la maison de messieurs de Lorraine, comme quelques affectionnés de la France ont mis et peuvent mettre en avant, par une haine mortelle qu'ils leur portent, ains sur le bien du public et de la chrétienté, laquelle se sent intéressée et offensée grandement de la part de Henri de Valois troisième, pour la main violente qu'il a mise, ou fait mettre sur ses deux protecteurs, et principalement sur le cardinal de Guise, en considération duquel le clergé de France ne fait et ne doit faire conscience de contribuer largement pour faire la guerre à l'encontre du roi, afin de lui montrer qu'il a commis une grande offense contre la Majesté divine, d'avoir fait massacrer ce pilier de l'église, contre la forme et solennité de justice montrant le chemin à ses sujets de la négliger et vilipender, qui est le plus grand héritage qu'un roi pourrait faire à sa couronne. Car, quand la justice n'est point administrée en un royaume, il s'en fait un réceptacle à voleurs, à larrons, meurtriers et paillards, les habitants d'icelui ne se souciant de commettre tous les actes incivils et ruines qui leur viennent en la fantaisie, parce qu'ils savent qu'ils n'en seront punis et châtiés. Les habitants de la France ont occasion de re-

gretter le feu roi Charles de Valois que Dieu absolve, autant que le roi qu'ils pourraient avoir eu, car il était fort grand amateur de justice comme il a démontré par l'Administration qu'il en a fait faire et telle que ses vassaux n'ont eu grande occasion de se plaindre de lui, car il a pratiqué inviolablement les deux belles vertus desquelles tous rois doivent être doués et décorés, qui sont piété et justice, portées par sa devise, car il a usé de grande douceur et humanité vers ceux qui se sont humiliés devant lui et qui l'ont reconnu, les embrassant ainsi que fait un bon père de famille à ses enfants, quand ils reconnaissent leur faute, et qui lui portent telle obéissance qu'ils doivent. Mais il n'a voulu que ses vassaux aient abusé de sa douceur et clémence ; car il a toujours fait punir et le plus rigoureusement qu'il a été possible, ceux qu'il a trouvés passé les limites de raison et d'honnêteté, commandant et bien expressément à tous les administrateurs de sa justice, user de rigueur de ceux qui trouveraient avoir délinqué et n'avoir acception non plus du grand que du petit et du riche que du pauvre. Si Henri de Valois troisième se fut gouverné ainsi que son frère, il ne surviendrait en son royaume tant de troubles comme un chacun juge qu'il y aura, à raison que ses sujets n'eussent pris l'audace et la hardiesse de s'entretuer et massacrer comme ils font tous les jours et qu'ils sont pour faire, suivant l'exemple que Henri troisième leur a donné, quand il a fait son carnage de ce pilier de l'église et déchargé sa furie sur le corps du feu cardinal de Guise, que Dieu absolve. »

Le DISCOURS *abrégé de la prise et reddition de la ville et du château de Jamets* montre en même temps comment la famille de Guise usait de la Ligue dans son intérêt personnel, et comment la Ligue mettait à son actif des succès qui n'étaient pas ceux de sa cause.

Les faits qui ont donné lieu à ce discours sont assez complexes :

Quand le roi de France, par l'édit de juillet 1585, eut ordonné aux protestants de sortir du royaume s'ils ne voulaient se faire catholiques, ceux qui habitaient la Champagne, la Picardie et l'Île de France se retirèrent dans les contrées de l'Est, notamment à Sedan et à Jamets, qui appartenaient au duc souverain de Bouillon.

Mais les princes de Lorraine ne tenaient pas à conserver de pareils voisins. Ils soulevèrent une question de suzeraineté qui fut repoussée par le duc de Bouillon. La querelle était donc personnelle aux deux familles et n'intéressait ni la France ni la chrétienté. Elle s'agissait si bien entre les deux seules maisons de Lorraine et de Bouillon que le duc de Guise, prenant en main la cause de sa famille, demanda au roi l'autorisation de faire la guerre, une guerre privée, au duc de Bouillon. Henri III refusa son consentement, mais un incident fortuit permit à Guise de commencer de lui-même les hostilités.

Un gentilhomme de Sedan, ami du duc de Bouillon, parti de chez lui avec un certain nombre d'hommes qu'il avait soudoyés, s'empara nuitamment de la petite place de Rocroy dépendant de la Champagne et en tua le gouverneur.

Le duc de Guise reprit aussitôt la ville, mais accusa le duc de Bouillon d'être l'auteur de l'entreprise. En vain le duc prétextait de son ignorance et montra qu'il s'était entremis pour faire remettre la place au roi. Guise soutint que le duc voulait faire sous main la guerre à la France. Il demandait toujours à agir et le roi persistait dans son refus d'autorisation, quand un certain nombre de soldats de la garnison de Jamets eurent la malencontreuse idée de surprendre et de piller la maison d'un gentilhomme appartenant à la maison de Lorraine. C'était le prétexte rêvé : Guise, sans permis de la Cour, s'empara de Beaucourt et d'une partie du territoire de Sedan.

Une trêve fut cependant signée en avril 1587, et prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1588, mais le onze de ce même mois, le duc de Bouillon étant venu à mourir, laissant sa sœur, M<sup>lle</sup> de la Mark, pour unique héritière sous la tutelle de son oncle le duc de Montpensier, le duc de Lorraine profita du désarroi de la petite Cour de Bouillon pour mettre le siège devant Jamets. Guise vint lui prêter main forte.

Le roi intervint en faveur de M<sup>lle</sup> de la Mark et, pour en finir avec ces incidents de mauvaise foi, lui proposa de prendre les places attaquées sous sa protection et d'y mettre un gouverneur de son choix. Le siège n'en continua pas moins; une trêve fut encore signée, mais bientôt elle fut violée par les assiégeants et la ville prise, après un an de siège, fut remise au duc de Lorraine.

Dans le livret de la Ligue, les choses sont racontées

tout autrement. On parle bien à l'origine d'une question de suzeraineté, mais le conflit n'est pas né de ces contestations personnelles. Ce qu'on reproche au duc de Bouillon c'est d'avoir pris parti pour le roi, les politiques et les hérétiques et d'avoir appelé en France les reîtres allemands sous le couvert du roi de Navarre et de connivence avec lui pour combattre le duc de Lorraine qu'on savait le premier et plus fidèle allié de la Ligue et « aussi pour permettre au Valois de se venger des catholiques. » C'est pourquoi le duc de Lorraine a dépêché contre ces hérétiques le marquis de Pont, son petit-fils.

Par ce simple exposé, il n'est pas malaisé de voir que la publication de la Ligue a été faite pour justifier, aux yeux des naïfs, son étrange intervention dans une querelle personnelle de la maison de Lorraine. Bien entendu on ne dit rien des péripéties de la lutte ni des violations successives de trêves. On explique encore moins comment le marquis de Pont, envoyé, avec les forces combinées de l'Union, pour empêcher les renforts étrangers de se joindre aux protestants, a négligé de les combattre et a limité ses efforts à mener à bien le siège de Jamets entrepris dans le seul intérêt de sa famille. Mais on proclame, avec le désintéressement de la Ligue, son succès final, sans oublier de mettre en relief les brillantes qualités militaires, la clairvoyance et la décision du jeune général que l'on qualifie de *petit-fils de France* pour souligner ses prétentions au trône, du chef de sa mère, Claude de France, sœur de Henri III. Le livret se termine ainsi :

« Ayant donc Monseigneur le marquis pourvu à la sûreté et garde de la place et à tout ce qui était de besoin, il est retourné vers Son Altesse pour rejoindre toutes ses forces qu'il a *toutes destinées au secours des catholiques*, la conservation desquels a toujours été réputée par Son Altesse et Messeigneurs ses enfants la leur propre, tant pour être toute la maison de Lorraine avec eux au même corps de l'Union, que pour l'obligation et singulière affection qu'ils ont au bien et au repos de ce royaume, — Son Altesse pour y avoir pris alliance, et *messeigneurs ses enfants pour être petits-fils des rois* qui ont régné si heureusement par tant d'années et avec tant de gloire et réputation. »

Le but poursuivi par la publication apparaît jusque dans ces derniers lignes.

LA RÉDUCTION *de la ville et du château du Mans à la sainte Union des villes catholiques*, éditée par Michel Jouin, rue Saint-Jacques, à Paris, sans autorisation, est une de ses publications auxiliaires, à forme de sermon, que la Ligue laissait paraître à l'occasion de faits démesurément exagérés pour le bien de sa cause. La ville du Mans, et son gouverneur, M. du Fargy, s'étaient rendus le 12 février 1589 sans combat. M. de Boisdauphin, un des intimes de la maison de Guise, n'avait eu qu'à en prendre possession. L'auteur n'en écrit pas moins avec une admirable assurance :

« Nous devons rendre grâces à Dieu, Chrétiens, de ce que miraculeusement de jour à autre il nous fait tant de biens que la pensée des humains ne l'eût jamais cru.



Mais je pense que ce sont les prières qu'on fait qui en sont cause, lesquelles nous devons continuer mieux que nous n'avons fait par ci-devant, car elles intercèdent beaucoup envers Dieu, non seulement pour faire unir les villes, mais pour gagner la victoire sur ses ennemis, ce que nous faisons. Il nous apparaîtra que non seulement les villes s'uniront, mais que nous remporterons la victoire contre nos ennemis, lesquels seront contraints de reconnaître en l'union de la ville et château du Mans une œuvre de Dieu extraordinaire et admirable. . . . . »

Remercier Dieu d'un si petit succès est un moyen de propagande et de réclame. L'auteur n'a pas voulu le négliger. Il donne, d'ailleurs, en passant, au parti catholique un avis charitable « de procurer allègement à son Eglise et avancement à son Evangile », et lui fait craindre, « s'il se montrait ingrat en cet endroit et ne délibérait de maintenir son honneur et l'intégrité de sa parole, d'être puni par Dieu, comme il a puni le peuple d'Israël par le Chanaanéen et l'Amorrhéen. » Puis, faisant une allusion discrète aux prétentions des Guises à la couronne de France, il rappelle que s'il n'y avait pas de prince en Juda, Dieu lui en a suscité un, et qu'il peut aussi faire naître en France « un duc et prince qui régira, gouvernera et administrera son peuple et, comme en Juda, remportera la victoire sur tous ses ennemis. . . . . Voilà pourquoi ne craignez pas de prendre les armes pour votre Dieu qui vous a déjà tant montré la faveur et l'amitié qu'il vous porte tant à l'endroit de Monseigneur de Nemours que de Madame la Duchesse, sa mère, lesquels ont été restitués de prison



en liberté, nul intervenant que Dieu qui vous a tant aidés et le peuple : fiez-vous donc en lui, ne perdez point courage et montrez le chemin au peuple à ne point craindre, et il vous suivra. Car tout ainsi que quand la tête est malade, tous les autres membres s'en sentent, ainsi quand les princes ne font rien et ne s'enhardissent à la guerre pour porter les armes contre leurs adversaires, les peuples fainéantissent. Donc, Messieurs les Princes catholiques, prenez les armes, montrez le chemin au peuple, et le peuple vous suivra..... — et ce faisant, vous obligerez les pauvres français, et spécialement les bons catholiques, serviteurs de notre souverain Dieu, d'invoquer leur maître..... afin qu'il vous avance en grandeur et prospérité en ce monde, et vous donne au ciel une place de bienheureux en reconnaissance de ce que vous l'aurez défendu et conservé. »

Le petit volume se termine par un *Sonnet aux princes* :

Vous, princes, qui, pour nous et notre défense,  
Etes des souverains conservés en la France,  
Empoignez vos carquois et armez dextrement  
Pour défendre le Christ d'un courage vaillant.

Prenez un bon cheval et en vos mains vos lances  
Afin qu'exterminiez ces maudites engeances  
De huguenots méchants qui ont toujours tâché  
De voir de vie à mort chacun de vous allé.

Dépêchez-vous en bref, de crainte que longueur  
De temps ne vous détourne et ne mette en trêneur  
Et vous ferez grand bien à la foi catholique.

Et au Dieu tout puissant qui guidera vos coups  
Et fera que vraiment remporterez toujours  
Victoire et mettez à sac les hérétiques.

A partir de ce moment, les événements vont se précipiter et donner lieu à de fréquentes publications.

Dès que Mayenne eut pris la direction de la Ligue, les principaux chefs se partagèrent les commandements des forces provinciales. Tout d'abord, le duc d'Aumale se dirigea sur la Picardie dont il était gouverneur. Puis le comte de Chaligny et le colonel de Saint-Paul, confidents des Guises, passèrent en Champagne. Le vicomte de Tavannes alla commander en Bourgogne, gouvernement particulier de Mayenne. Le Lyonnais fut attribué au duc de Nemours, le Berry, à la Chastre, maréchal de camp. Le Gouvernement d'Auvergne fut donné au comte de Randan, celui de Provence à MM. de Villars et de Vins, celui de Gascogne au duc de Joyeuse.

Personnellement, Mayenne restait dans le voisinage des deux rois. Il avait recruté une petite armée de huit mille fantassins et deux mille cavaliers qui se trouva augmentée de deux régiments envoyés par les Parisiens. Il reçut la soumission de Vendôme, de l'apanage du roi de Navarre, mais ne se crut pas assez fort pour s'en prendre à Blois qu'il savait sérieusement fortifié et protégé par une armée de secours.

En arrivant à Château-Renault, il apprit que d'Epernon, ayant divisé ses troupes, avait fait partir son infanterie et laissé sa cavalerie au commandement du comte de Brienne, près de Saint-Ouin, sur la route de Blois à Amboise.

Brienne avait maladroitement divisé le logement de ses hommes entre plusieurs villages. Mayenne se porta

rapidement sur lui, le surprit, lui fit subir un échec et le força à se retirer avec le peu de soldats qu'il avait dans le petit château de Saint-Ouin, où il le fit facilement prisonnier. Le compte rendu de cette petite affaire a été publié avec l'autorisation spéciale du duc, dans les libelles de la Ligue, sous le titre de :

*LA VICTOIRE obtenue par Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant de l'Etat et Couronne de France.*

*Contenant, outre le nombre des morts, combien d'enseignes des ennemis de Dieu et du repos public, ont été par lui nouvellement conquises.*

Le récit en est fait avec l'exagération habituelle à ces publications. Il est même en partie controuvé puisque, après avoir montré comment : « Ce a été de tout temps une chose infallible et véritable que ceux qui se sont bandés contre Dieu et son peuple ont été enfin déçus en leurs opinions et ont fait voir clairement à leurs dépens de combien il est secourable aux siens sans jamais les abandonner », l'auteur raconte que le 26 avril 1589, Mayenne ayant livré bataille près de Vendôme au comte de Soissons se porta tout aussitôt au devant du comte de Brienne « qui voulait lui dresser une embuscade », lui tira cinq cents hommes et le força à capituler dans le château de Saint-Ouin qu'il avait fait bombarder. Six enseignes avaient été le prix de sa victoire ; il en aurait pris d'autres si Brienne n'avait pris soin de les brûler avant de se rendre. Il a envoyé ces trophées à Paris pour être suspendus aux voûtes de l'église Notre-Dame.

« Louange gloire et honneur en soient donc au bon Dieu ; il est combattant pour nous. Il achèvera de jeter les chars, le reste de la gendarmerie de Pharaon et le même Pharaon dedans la mer. La dextre de Dieu sera magnifiée en force ; la dextre de Dieu brisera l'ennemi de son Eglise, et, dès maintenant, crainte et épouvantement sont tombés sur lui. »

C'est encore, comme on le voit, un nouveau modèle d'amplification oratoire.

En voici un autre à l'occasion d'un incident survenu en Bretagne.

Le Gouvernement de cette province avait été confié à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, que les libelles de la Ligue appellent, on ne sait pourquoi, car ils étaient faits sous la direction de sa famille, M. du Maine ou M. de Mercure. Le duc avait gagné sa province à la sainte Union, et s'y était proclamé le chef.

Le parti royaliste avait cependant conservé des attaches dans certaines villes, notamment à Rennes où la noblesse très remuante ne demandait qu'à prendre les armes contre la Ligue.

Pour répondre à l'appel de ce groupe de fidèles, le roi leur envoya le comte de Soissons avec M. de Lavaradin pour lieutenant.

L'arrivée du comte parvint à la connaissance de Mercœur. Il courut à Château-Giron où le comte s'était tranquillement installé pour passer la nuit, et le fit, avant que le jour ne fût levé, prisonnier dans ses appartements. C'est ce qu'une publication de M<sup>me</sup> de Mont-

pensier appelle : LE DISCOURS VÉRITABLE *de la prise du comte de Soissons avec la défaite de ses troupes et celles de Lavardin*, ou ce qu'une autre publication intitulée : LA DÉFAITE *des troupes de Lavardin, ensemble la prinse d'icelui et la prinse du comte de Soissons par Monsieur le duc de Mercure, gouverneur du pays et duché de Bretagne*, — deux volumes édités avec la permission du Conseil de l'Union.

On voit le degré de confiance que peuvent inspirer les publications de la Ligue. La vérité est qu'on reprochait à Mercœur de s'être fait de la Bretagne un fief de tout repos où il vivait dans une douce apathie, sans se préoccuper de ce qui se faisait au dehors pour ou contre son parti. Il a voulu proposer sa défense en magnifiant sa conduite. La petite excursion nocturne de Château-Giron est devenue un combat et, pour doubler son succès, à la prise du comte de Soissons, on a ajouté celle de M. de Lavardin, qui s'était échappé.

On ne peut pas douter du mécontentement que soulevait l'indolence de M. de Mercœur, car l'un des libelles commençait ainsi : « Il y a des habitants en la France, encore qu'ils soient catholiques, qui ne se sont pu abstenir (transportés de leur affection particulière) de semer quelques propos discourtois de M. le duc de Mercure, depuis peu de temps, à raison de ce qu'il n'avait fait aucune prouesse et vaillantise à l'encontre de ceux qui lui sont ennemis. Ses affectionnés mettraient incontinent bas leurs affections particulières s'ils n'avaient connaissance..... de la bonne volonté qu'il a de s'employer pour l'Union. »

Mais la partie la plus curieuse du volume est celle où est raconté le prétendu combat : « Quelques gentilshommes des environs donnèrent avis à M. de Mercœur que l'ennemi était en chemin pour tirer à Rennes ou à Vitray . . . . il dépêcha incontinent vers ses troupes et au jeudimatin, donna leur rendez-vous à Forges assez près de là, et lui vint avis que l'ennemi l'attendait de pied ferme au combat, ce qui le réjouit fort, espérant que le bon jour lui apporterait cet heur de faire quelque agréable service à Dieu et à notre religion.

« Aussitôt, il fait marcher ses troupes au lieu où lui fut dit qu'était l'ennemi . . . . et fait avancer les sieurs de Tallouet, La Chesnaie et la Fontaine qui menaient les coureurs ; le sieur de Vignes suivait avec la première troupe pour les soutenir, accompagné des arquebusiers à cheval.

« M. de Mercœur marchait après, assisté du sieur de Guébrian, auquel connaissant ses mérites, il avait donné la cornette blanche ce jour-là.

« Les régiments des sieurs de Combérande et de Ouy Greffier suivaient le plus diligemment qu'ils pouvaient et, étant M. de Mercœur arrivé près de Château-Giron . . . . il fit mettre pied à terre à ses arquebusiers pour commencer la charge avec les coureurs.

« Le sieur de Vignes donna dans le bourg d'un autre côté, si courageusement, qu'il renversa ceux qui s'efforçaient de lui résister et de lui tenir tête.

« M. de Mercœur ayant mis deux régiments au-dessus du bourg, prit quelques arquebusiers avec sa troupe pour les soutenir et donnant aussi dans le



bourg, il rencontra une barricade faite dès longtemps dont les ennemis se servaient, laquelle il fit attaquer et fut emportée incontinent.

« Le sieur de Comberon et le capitaine des gardes de M. de Mercœur, abordant le logis du comte de Soissons, le forcèrent jusques à la chambre où était ledit comte auquel le sieur de Comberon dit qu'il se rendît à lui. . . . »

Cette courte citation suffit à montrer la fertilité d'imagination de l'auteur.

LE DISCOURS *des deux belles défaites des ennemis, exécutées en Champagne et en Bourgogne, le 23 avril 1589, par les sieurs de Hautefort, de Fervagues, de Gionvelle et autres capitaines* n'est que matière à injures contre « cet hypocrite Henri, naguères roi des Français, qui a, par avis des ennemis de l'Eglise, entrepris sous le voile de piété, de dévotion et de réformation de ses vilaines mœurs et bestiale vie, de ruiner la religion catholique, apostolique et romaine pour planter au royaume l'hérésie ou plutôt l'athéisme », — et une occasion de dépeindre « les perfidies, les impiétés et apostasie de tels infidèles. Voire comment estimerions que tels méchants nous tinsent la foi jurée vu qu'ils n'en ont point? Comment pourrions-nous continuer en paix avec eux, vu qu'ils sont, dit le Prophète, comme la mer bouillante, laquelle ne peut s'apaiser, et de laquelle les ondes ne jettent plus que fange et ordure. »

Quant au fond du récit, on peut se demander par



quelle finesse et surtout par quelle imprudence de pres-sentiment la Ligue a pu donner, le 18 avril 1585, à son éditeur, privilège de publier le succès des deux combats qui ne se sont livrés que plusieurs jours après, le 22 avril d'après le texte du livre, le 23 d'après son titre. Il est à craindre, s'il n'y a erreur de date, que ces deux prétendues défaites, dont on ne trouve pas trace dans les mémoires du temps, ne soient, comme dit l'Etoile, balivernes et menteries.

On se souvient que M. de la Chastre avait été envoyé dans le Berry pour y faire reconnaître l'autorité de la Ligue. Il n'eut qu'à y parader avec sa troupe pour recevoir la soumission des populations que rien ne mettait en état de se défendre. *LE DISCOURS VÉRITABLE de la prise des villes et châteaux du pays et duché de Berry, par Monsieur de la Chastre, pris sur la copie d'une lettre d'un gentilhomme de sa suite envoyée à un sien ami en Picardie* n'est donc que le résumé, assez plat, d'ailleurs, de cette promenade militaire au milieu de petites villes et de bourgades dont les noms sont généralement inconnus.

*LE DISCOURS de la deffaicte du vicomte de Thuiraine à Châteauneuf, en Berry, le 26 mars 1589, par Monsieur de la Chastre* aurait présenté plus d'intérêt si l'Etoile n'avait écrit que M. de Turenne n'était pas à Châteauneuf à la date indiquée.

Le libelle publié à Paris, chez Denis Binet, avec permission du Conseil, n'est vraiment curieux que par l'accumulation des injures adressées au parti royaliste.

La forme dans laquelle il est conçu indique qu'il émane d'un prédicateur militant : « Depuis peu de temps en ça et même de jour en autre, Chrétiens, le bon Dieu nous a toujours beaucoup favorisés en nos affaires contre les hérétiques, desquels est protecteur et défenseur Henri, surnommé le tyran, porte-bannière d'Angleterre, dont nous l'en devons bien remercier, et même de ce qu'il nous a octroyé, depuis le vingt-sixième du mois passé, en la ville de Châteauneuf, en Berry, où ce valeureux Mars, M. de la Chastre, gouverneur de Bourges, avec ses troupes, a mis à mort un des mignons de Henri le tyran, qui est le vicomte de Thuraine, venant pour surprendre ce Mars en forme humaine qui a tant défendu les bons catholiques, et puis se joindre avec Henri de Vault-rien. Que nous devons de fois rendre grâces à Dieu pour cette heureuse défaite, car c'est la mort d'un brave homme et méchant, toutefois vrai athéiste caché et chien enragé contre les bons catholiques, lequel n'a point laissé son vomissement pour s'en départir au lieu de s'y retourner. . . . . Or, pour faire entendre tous les desseins de ce méchant tue areine, il faut que chacun sache que le huitième jour de février il partit de la ville de Pote-en-Biart, ville qui reçoit dedans elle plusieurs sortes de malheureuses gens, et qui, par permission de Dieu, comme je le crois, bientôt périra. Et, pour continuer, il était accompagné de quinze à seize cents hommes de cheval pour venir aider à Henry le Vaudois, athéiste et vérolé pour la troisième fois, qui attend de jour à autre ce malheureux hérétique pour lui apporter aide en ses méchantes intentions. Que si le bon Dieu

des batailles continue à nous aider, nous mettrons ce Henri de Valois à sac et l'envoyérons au diable en nous jouant. . . . . car des athéistes et hérétiques, je n'en donnerais pas un niquet, je n'en donnerais pas un goujat morfondu si Dieu est avec nous. . . . . »

Le récit de *LA DÉFAITE des troupes de Givry, près de Villers-Cottrets en juin 1589, par M. de Sagonne*, a plus de tenue en la forme, mais n'offre pas, au fond, beaucoup plus de garanties.

On se souvient, en effet, que M. de Givry avait été envoyé en Brie par le roi. Il y avait eu des succès et était venu camper devant Meaux qui s'était, depuis deux ans, déclaré pour la Ligue. Celle-ci fait publier dans son livret que M. de Sagonne aurait forcé les royalistes à lever le siège et qu'il les aurait poursuivis jusque sous les murs de Villers-Cottrets où M. de Givry aurait trouvé la mort au milieu d'une sanglante mêlée. Or, il n'est pas douteux que le récit est fantaisiste, au moins quant à ce qui concerne la mort de Givry, car on retrouvera dans les libelles mêmes de la Ligue, M. de Givry combattant en Brie le marquis de Pont au mois de septembre suivant. Il est vrai que, dans ce second combat, on proclamera encore inexactement son *nouveau* décès.

Dès que l'accord se fut fait entre les rois de France et de Navarre, ils se préoccupèrent l'un et l'autre de compléter leurs armées. Nicolas de Sancy s'en alla lever en Suisse une troupe de fantassins, l'armée

royale manquant surtout d'infanterie, Il en revint avec quinze mille soldats aguerris. Longueville avait de son côté recruté trois mille hommes. Les deux armées alliées formant un ensemble de quarante mille combattants prirent le chemin de Paris pour rencontrer Mayenne qui s'y était retiré.

Cherchèrent-ils à s'emparer, en passant, de Château-dun, dont le Conseil de la Ligue proclame dans une de ses publications la stoïque résistance. Il est permis d'en douter s'il est vrai, comme le dit l'auteur du livre, que « l'armée royale employant toutes sortes de ruses, finesses et stratagèmes de son école ait envoyé clandestinement et sans bruit, de ses gens dans la ville, tantôt deux hommes de pied, tantôt quatre de cheval, et ait ainsi facilité une irruption du dehors que les seuls habitants de la ville ont suffi à repousser ». Il est vrai que ces preux ont fait montre de tant de vaillance que « les troupes du roi de Navarre ont tourné le dos, cheminé le grand galop, d'où elles étaient venues à leur grande honte et perte de leurs gens et charges avec longue mesure. » Et le même auteur d'ajouter : « Dieu n'a pas voulu que ces troupes maudites du diable s'emparent de la ville catholique, tous ceux qui suivent cet hérétique de Navarre étant voleurs, yllots, brigands, nullement disciplinés au fait de la guerre, quand il faut mener les mains à la campagne et monter à une brèche ou faire semblable exploit de guerre selon l'occurrence. Telle canaille de soldats qui n'ont cœur dans le ventre, reculent arrière et, quand on vient pour les charger, ils confirment que la peur leur a gelé le courage et qu'ils ne sont duits à tel métier. »

Pour remercier le Dieu des victoires de ce brillant succès, la ville aurait fait chanter un *Te Deum* en musique aux principales églises de Saint-André, du Château, de Saint-Lubin et de la Madeleine.

Or, il est tout à fait invraisemblable que l'armée royaliste si nombreuse et sûrement aguerrie, qui venait de reprendre toutes les petites places des bords de la Loire et de culbuter les troupes de M. de Saveuse, ait tourné le dos devant quelques bourgeois de Château-dun alors que peu de temps après elle devait si facilement se rendre maîtresse de la ville.

Quoiqu'il en soit, les troupes protestantes se réunirent devant Paris aux forces amenées par Henri III qui venait de s'emparer en chemin, de Gergeau, de Chartres, d'Etampes, de Montereau et de Poissy.

L'arrivée d'une armée aussi imposante, quand Mayenne ne disposait en somme que de huit à dix mille hommes de troupes régulières, mal payés et dont le nombre diminuait chaque jour, l'invertissement de la capitale depuis Argenteuil jusqu'à Saint-Cloud et à Vaugirard, les menaces qu'on attribuait au roi « de saigner la ville pour la guérir de son état de frénésie », glaçaient les Parisiens d'effroi. Ils se montraient aussi abattus qu'ils avaient été exaltés ; personne ne doutait qu'au jour prochain de l'attaque générale, la ville ne fût prise d'assaut quand, le 1<sup>er</sup> août, un événement imprévu bouleversa toutes les prévisions : on apprit qu'un moine jacobin, du nom de Jacques Clément, ayant obtenu par surprise une lettre de créance du comte de Brienne pour le roi, était parvenu à s'introduire près de celui-ci et l'avait poignardé.

La mort de Henri III rendait la situation du roi de Navarre extrêmement difficile. L'alliance des deux rois n'avait pas amené la fusion de leurs partis. Beaucoup de seigneurs catholiques qui étaient restés fidèles au roi depuis l'accord de Plessis-lès-Tours, se demandaient avec anxiété s'ils pouvaient en conscience prendre parti pour son successeur protestant. Henri lui-même ne prêtait pas par son attitude intransigeante à dissiper l'incertitude des esprits. Aux sollicitations pressantes que lui adressaient ses amis de se faire catholique, « ne fût-ce que pour la bienséance du roi très chrétien », il répondait évasivement qu'il ne demandait pas mieux que de s'instruire, mais qu'il fallait attendre une occasion plus commode : « Auriez-vous donc plus agréable un roi sans créance. J'appelle de vos jugements à vous-même, messieurs, et ceux qui ne pourront prendre une plus mûre délibération, je leur baille congé librement pour aller chercher leur salaire sous des maîtres insolents. J'aurai toujours parmi les catholiques ceux qui aiment la France et l'honneur ». L'entrevue traînait en longueur. Givry y coupa court. « Avec son agréable façon, dit d'Aubigné, il embrassa les genoux du roi et lui dit : « Sire, je viens de voir la fleur de votre brave noblesse qui réservent à pleurer leur roi mort quand ils l'auront vengé ; ils attendent avec impatience les commandements du vivant. Vous êtes le roi des braves et ne serez abandonné que par les poltrons. » La cause était gagnée : on décida de consigner dans une sorte de contrat enregistré plus tard au Parlement de Tours que le roi, se faisant instruire,



prendrait parti dans les six mois, et que d'ici là il jurait de maintenir partout en France la religion catholique exclusivement à toute autre, hormis dans les lieux où l'édit de Bergerac accordait la liberté du culte aux protestants. Il promettait de plus de garder les officiers catholiques dans les commandements et places qui leur avaient été confiés.

Cet accord provisoire fit beaucoup de mécontents. Nombre de seigneurs catholiques, d'Épernon en tête, se retirèrent chez eux. D'autres passèrent avec leurs hommes du côté de la Ligue. Plusieurs se firent acheter, Biron tout le premier. Les officiers huguenots montraient de l'humeur de voir faire tant de sacrifices aux catholiques, et de l'appréhension d'être un jour sacrifiés. La Trémouille partit dans le midi avec neuf bataillons déclarant hautement qu'il ne voulait pas servir un souverain protégeant l'idolâtrie. L'armée se désagrégait peu à peu et ne comprenait plus qu'une vingtaine de mille hommes en partie étrangers. Il était évident que le siège ne pouvait plus être poursuivi. Paris en exultait et la Ligue aurait pu croire sa cause gagnée si la rivalité des prétendants au trône de France n'eût montré les incertitudes de l'avenir. Pour écarter en bloc les compétitions, le Conseil pressait vivement Mayenne de se saisir de la couronne. Mais il était l'homme de l'irrésolution. N'osant brusquer la fortune, il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, déjà désigné dans le traité que Guise avait signé avec l'Espagne, et se réserva personnellement la lieutenance générale du royaume.



Le cardinal était resté prisonnier depuis le 24 décembre 1588. Le Béarnais le fit prudemment transférer de Chinon, où il était détenu, à Fontenay, et, comme le moment était venu d'une action rapide, il envoya le duc de Longueville en Picardie, le maréchal d'Aumont en Champagne et il se porta de sa personne en Normandie : Compiègne, Meulan, Clermont, Gisors, Gournay lui ouvrirent leurs portes et lui livrèrent leurs recettes dont il avait grand besoin. Puis, après avoir reçu Pont-de-l'Arche des mains de son commandant, Rollet, qui tenait à protester ainsi de son loyalisme, il vint camper à Darnétal « faisant semblant, dit Davila, de vouloir assiéger Rouen où le comte de Brissac et le duc d'Aumale s'étaient jetés. . . . pour ainsi amuser l'ennemi jusqu'à ce qu'il eût pourvu aux choses qu'il se proposait de faire. »

Laissant en effet provisoirement son armée au duc de Montpensier et au maréchal de Biron, il partit, accompagné seulement de trois cents chevaux, reconnaître et étudier topographiquement les environs de Dieppe où commandait le sieur Aimar de Châtes et dont la possession lui était d'autant plus précieuse pour soutenir le premier choc de la Ligue qu'il pouvait recevoir par là secours d'Angleterre et, au besoin, s'embarquer en cas de défaite.

Les avantages du terrain une fois déterminés, il revint chercher ses troupes qui comprenaient au plus sept mille hommes, dont trois mille soldats suisses, et alla les établir entre le faubourg du Pollet, les villages d'Arques et de Saint-Martin-Eglise. Il avait cueilli au passage les places de Neufchâtel et d'Eu.

Les libelles de la Ligue ont représenté la levée du pseudo-siège de Rouen comme un insuccès des royalistes. On sait ce qu'il faut penser des opérations militaires du Béarnais devant la capitale de la Normandie. Voici comment l'Union les a appréciées dans le *VRAI DISCOURS ET DÉFENSE des catholiques de la ville de Rouen contre le siège et force du roi de Navarre lequel fut contraint de se retirer ayant perdu de ses hommes au fort de Sainte-Catherine 1589* (publié à Lyon juxte la copie de la lettre-missive envoyée de Rouen).

« Messieurs, je désire que scachiez ce qui s'est passé ces jours derniers à la ville de Rouen, ville capitale du pays de Normandie. Le roi de Navarre voyant la mort de Henri de Valois, son beau-frère, et que ses forces ne pourraient résister contre les Parisiens, soudain leva le siège qu'il voyait lui être d'importance, et lors se achemina vers Rouen, lui et toute son armée, lesquels étant arrivés de bien près, il fait sommer la ville et les habitants, par une trompette, savoir s'ils ne voulaient pas reconnaître le roi de Navarre pour leur roi et seigneur.

« Soudain le Conseil fut assemblé de messieurs les Présidents, bourgeois et catholiques de la ville de Rouen, de ne point obéir à un roi hérétique, et firent réponse à la trompette du roi de Navarre qu'ils tenaient pour la Sainte Union, et qu'ils voulaient vivre et mourir pour les princes catholiques. Donc le roi de Navarre ayant entendu les réponses des catholiques à Rouen et qu'ils étaient résolus de soutenir le parti des

princes catholiques, de rage il fait border la rivière de Seine comme il avait fait étant avec son beau-frère Henri de Valois devant Paris, lorsqu'il lui promettait que s'il entra dedans Paris, qu'il serait son grand lieutenant des hérétiques, ce que Dieu n'a permis à Henri de Valois comme il nous a été déclaré par le discours du jacobin.

« Or, pour reprendre la matière du siège mis du roi de Navarre de devant la ville et faux bourgs de Rouen, et de toutes ses entreprises vaines avec tous ses réalistes, espérannistes, athéistes et hérétiques, que, s'il pouvait entrer dedans Rouen, qu'il leur donnait tout au pillage, et même de tout ce que les gens de son armée pourraient prendre, tant hommes, femmes que filles, gens d'église, ornements, calices et croix d'argent, leur donnait tout au pillage et à rançon, ce qui a été rapporté dedans la ville de Rouen par gens notables et pauvres hommes d'église, lesquels sont dedans la ville.

« Or, pour avertir que les catholiques de Rouen se sont bravement défendus contre l'armée du roi de Navarre et a été son siège vendredi, et samedi dernier fut contraint de se lever à leur grand honte et confusion avec perte de leurs hommes, entre autres un des enfants de Gomery et un des fils de Colombières y ont perdu la vie. Et croyez que les enfants de Rouen leur auront fait connaître ce qu'ils savent faire, sachez que le mardi et même mercredi 28 et 29 août, Fontaine Martel, Perdriel, Pellicard, Monseigneur de Brissac et autres braves capitaines des Ouallons, leur donnèrent une si terrible cargue qu'il demeura un bon nombre

de leurs hommes entre l'église du Mesnil et le fort Sainte-Catherine. Si les fossés de ce lieu-là n'étaient pleins, ils ont aidé à les emplir grâces à Dieu, et croyez que le roi des Navarrais n'y a plus que faire. Mais ils ont fait plusieurs ravages dans la ville de Garnétal (1), brûlé et saccagé aux environs de cette ville, comme si eüssent été barbares. »

On reconnaîtra que, dans ce récit, la Ligue avait singulièrement fardé la vérité. C'est qu'elle ne partageait pas la confiance un peu naïve de son chef.

Mayenne avait foi dans une prochaine et décisive victoire des catholiques. Il voyait dans l'amoindrissement des forces protestantes coïncidant avec un accroissement de celles dont il disposait, un symptôme significatif de la désaffection que manifestait le peuple pour son rival. Aussi lui semblait-il que jamais occasion ne s'était mieux présentée d'en finir avec lui. Il résolut de s'attacher à ses pas.

Le Conseil de la Ligue, au contraire, n'était pas sans quelque appréhension, non pas que ses troupes fussent trop peu nombreuses (elles étaient plusieurs fois supérieures à l'armée royale), mais que les éléments disparates et de douteuse moralité dont elles se composaient ne présentâssent pas les garanties suffisantes de solidité et de fiabilité.

On retrouve la preuve de ses préoccupations dans L'ADVERTISSEMENT *envoyé (par lui) au duc du*

(1) Il semble que le pseudo-rouennais qui est supposé avoir envoyé ce récit, ne connaissait guère les communes limitrophes à Rouen.

*Maine* (1) *sur le déportement de son armée*. Tout d'abord, on le supplie avec instance de ne laisser approcher de lui aucun homme armé qu'il ne connut parfaitement, et, à ce propos, on lui rappelle comment le premier duc de Guise mourut assassiné par Poltrot de Méré, suscité, dit-on, par l'amiral de Coligny. « Semblablement vous remarquerez ceux qui vous font escorte en cette armée pour vous y assurer, de peur qu'étant proche des piliers de l'hérésie, ennemis de toute religion, ils ne se débandent et ne s'aillent joindre à eux (chose à mon jugement fort à craindre). Puis, considérant que cette guerre est entreprise pour la défense de notre sainte religion, il ne sera pas hors de saison de faire vivre le soldat sous la discipline militaire au mieux que faire se pourra, lui défendant sur toutes choses le blasphème qui s'adresse directement contre la majesté de Dieu, la paillardise, l'avarice, les concussions et le vol, vous souvenant d'un trait de justice que fit monseigneur votre père, en revenant d'Italie, envers un soldat pour avoir fait quelque petit larcin mais le faisant vivre en l'amour, crainte et obéissance de Dieu ; ce que étant ainsi, vous pourrez vous assurer d'une victoire prochaine, moyennant la grâce du Dieu des victoires qui se saura fort bien venger du tort qu'il a reçu aux serments et protestation faites sur son précieux corps par Henri de Valois et aux cruautés plus que hérétiques et barbares perpétrées le vingt-trois et vingt-quatrième de décembre mil cinq cent quatre-vingt-

(1) Ce titre est souvent donné à Mayenne dans les libelles de la Ligue.

huit, veille de Noël dernier, à la face des Etats, contre les personnes de très illustres messeigneurs vos frères, le duc et le cardinal de Guise, qui présidaient, l'un pour la noblesse, l'autre pour l'ecclésiastique, pour ce qu'ils avaient saintement prouvé le bien et le repos de la France. . . . . faisant brûler et mettre en cendre leurs corps et leur déniaient la sépulture. . . . . Puis il ne sera pas hors de saison de donner ordre à ceux qui manient les finances du Trésor public pour la solde de la gendarmerie, et faire si bien que les coffres ne soient épuisés ni dégarnis, ménageant cet argent comme leur propre et ne s'arrêtant à faire leurs maisons, chose qui serait d'un grand préjudice à la chose publique. Bref, fidèles en tout et partout, à celle fin que le soldat reçoive ses gages et qu'il ne se déborde en concussions et voleries qui affaibliraient grandement votre armée. Le trésor ainsi bien ménagé et distribué ne sera jamais vide. Plus on ôtera, plus on y portera, attendu que le nerf de la guerre c'est l'argent. A quoi, monseigneur, toute la France vous supplie. . . . . etc. ».

Le duc lui-même, si tranquille qu'il fût en apparence, n'était pas sans apercevoir les dangers de sa tâche, et la nécessité, dans la partie redoutable qu'il allait jouer contre son adroit adversaire, de s'assurer de la fidélité de ses troupes. Ne pouvant les haranguer en bloc, il crut devoir faire imprimer le discours qu'il voulait leur adresser et en fit distribuer les exemplaires à ses hommes. LA HARANGUE *faite par Monseigneur le duc de Mayenne aux capitaines et soldats de son armée le neuvième jour de septembre 1589* explique l'indis-



pensable obligation pour tous d'un vigoureux effort et d'une entente parfaite :

« C'est une chose de grande conséquence, mes compagnons, cousins et bons amis, que nous délibérons dorénavant, puisque la nécessité nous presse, de donner fin à cette tant sainte et glorieuse entreprise. Pourquoi il est grandement besoin que vous remémoriez souvent en votre pensée le vœu que vous avez fait, vous associant à cette compagnie, et vous souvienniez sous qui est ce que vous combatrez et que Jésus-Christ est votre chef et conducteur ; et pour ce, devez vous entr'aimer et pardonner l'un à l'autre des torts et injures que vous pourriez vous être fait ensemble, n'y ayant plus belle marque ni signe d'un cœur généreux que l'oubli des torts et injures reçus.

« Souvenez-vous que, pour la discorde des chefs, plusieurs armées ont été périées et pensez qu'en vain vous implorez la grâce, faveur et assistance de Dieu, si, obéissants à son saint commandement, vous ne retournez en grâce les uns avec les autres.

« Or, pensez mes bons amis, que si par les guerres passées il y en ait une qui méritât qu'on usât de loyauté, foi, prudence et conseil, c'est maintenant en celle-ci qu'il faut que toutes ces choses y soient employées et quand bien je serais assuré de perdre la vie, je veux honorablement satisfaire et à moi-même, et à la gloire de mon père et de mon aïeul.....

« Pensez de rechef que notre entreprise est sainte et juste et qu'en icelle Dieu nous aidera moyennant que nous lui demandions sa grâce et faveur, et, par ce



moyen, nous serons conservés de l'avantage que nos ennemis prétendent sur nous et à l'issue de notre victoire réduirons la captivité de notre pays et république française en assurance et seront délivrés nos femmes et enfants de servitude et remis en liberté, chose que nous devons cent mille fois plus estimer que notre propre vie, comme récite un poète de notre temps en ces vers :

C'est une sainte guerre  
De mourir pour son Dieu et défendre sa terre,  
De garder sa maison, sa femme et ses enfants,  
Pour un petit de sang qui nous rend triomphants.

« Pendant que nous avons l'occasion en main et qu'elle nous favorise, il faut que chacun de vous autres prenne cœur et s'efforce de vaincre son ennemi, attendu que toujours on loue les bons et valeureux soldats, lesquels aimeraient mieux perdre la vie qu'il leur fut imputé et mis à sus que leur paresse et fainéantise ait retardé en rien le cours d'une victoire. Vous savez que ces jours passés, je vous ai donné à entendre l'honorable fin où tend cette entreprise, ce qui vous doit suffire pour vous conforter et poindre à reprendre votre accoutumée hardiesse, ayant toujours en votre pensée qu'en l'entreprise où le cœur et la générosité défont, l'art n'y sert de rien et la prudence y est inutile. *Pourquoi il faut qu'à quelque prix que ce soit, que vous déployiez vos forces, vous portant en bons soldats et très vaillants hommes, vu que vous n'aurez à combattre pour une seule ni icelle de peu de conséquence, ains pour la vie, pour le pays commun à vous tous, où*

vous avez été nourris et élevés, pour vos femmes et enfants, et en somme pour toutes choses tant humaines que divines, lesquelles, en vainquant, sont vôtres, et vaincus cèdent à l'ennemi..... »

On peut se rendre compte par cette pressante insistance du duc de Mayenne, des préoccupations qui l'assiègent et de son espoir d'en finir prochainement avec le protestantisme dont Paris escompte par avance l'effondrement. Le but final poursuivi par le chef de l'armée catholique commence d'ailleurs à se dessiner dans la lettre initiale de la publication représentant un roi de France qui n'est pas Henri III, puisqu'il est mort ennemi de la Ligue, et dans les derniers vers d'un sonnet qui termine le volume :

## SONNET

*A Monseigneur le duc de Mayenne.*

Quand un navire en mer est agité du vent,  
 Qui élève les flots et embosse les ondes,  
 Et fait dans l'Océan des vallées profondes  
 Et des monts qui au ciel vont leur chef élevant,  
 Les experts matelots qui, quelque gain suivant,  
 S'exposent au danger des vagues furibondes,  
 Aux ancres ont recours, qui de leurs dents mi-rondes,  
 Assurent le vaisseau et ceux qui sont dedans.  
 Tout ainsi, en ce temps qui rudement redouble,  
 Orage sur orage et trouble dessus trouble  
 (Si bien qu'il est advis que lis d'or cherra),  
 Tous ont recours à vous, Monseigneur, car vous êtes  
 Celui qui, Dieu aidant, abattez les tempêtes.  
*Et lors le lis doré en la paix ancrera.*

C'est donc définitivement vers le trône de France que tendront les efforts de la maison de Guise.

Le duc de Mayenne en suivant son rival, s'est assuré des petites places qu'il rencontre.

LA PRISE *de la ville et château de Gournay* a donné lieu à une élucubration amphigourique où se rencontreront les noms de Noé, de Moïse, d'Esdras, de Galaor, du bon roi Robert, de Noémie, de Troyens, de Cyrus, de Josué, de la reine Thomiris et autres personnages, dont on invoque, on ne sait pourquoi, l'exemple. Il est inutile de rééditer cette prose indigeste; il suffit de rappeler qu'après la reddition de la place, Mayenne a établi M. le marquis de Menclay à Gournay, en lui donnant mission de « garder si soigneusement la ville, que les ennemis ne puissent y remettre le pied. » On verra bientôt comment ce mandat a été rempli.

La ville d'Eu ne chercha même pas à résister. Elle se rendit à la première sommation, ce qui n'a pas empêché qu'on en ait célébré LA PRINSE *et reddition par Monseigneur le duc de Mayenne*.

Au fond, la petite publication est moins destinée à glorifier les catholiques d'un succès discutable qu'à montrer par voie d'insinuation à quelle situation désespérée l'armée royale était réduite par l'imprévoyance de son chef. Le défaut de vivres pour les hommes et les chevaux l'aurait forcé à quitter Dieppe; M. de Mayenne l'a obligé à se retirer dans le château d'Arques où il est encore, et dont il ne sortira que prisonnier.

Le Conseil de la Ligue attachait certainement de l'importance à cette publication, car une note spéciale indique que « le présent récit a été vu et lu par Messieurs de la sainte Union ».

Contrairement à ce que pensaient les Ligueurs, Henri de Navarre ne s'était pas établi à la légère dans la vallée d'Arques. En dehors des ressources que lui procurait le voisinage de la mer, il avait envisagé les avantages résultant de la nature mouvementée du sol et de la protection du château. Il se hâta de se fortifier dans cette position excellente pour son armée restreinte, coupant par des tranchées et des défenses légères les points accessibles, les routes, les chemins et sentiers conduisant au bourg.

Mayenne lui en avait laissé le temps ; il attendait, pour attaquer, que toutes ses forces fussent réunies. Quand il les eut sous la main, il commença par faire une démonstration d'artillerie contre le faubourg du Pollet et les avant-postes établis à Arques. La vigoureuse résistance qu'il rencontra le surprit, mais doubla l'élan de l'armée royaliste. La bataille s'engagea définitivement le vingt-un septembre et se continua toute la journée avec des alternatives diverses. Le sort aurait pu en être un moment compromis par un stratagème des reîtres allemands appartenant aux troupes de la Ligue : feignant d'entrer dans les lignes ennemies pour se rendre, ils se ruèrent traîtreusement sur leurs adversaires en les prenant à revers. Biron accourut, le roi fit engager ses réserves ; ses troupes pliaient sous le nombre des assaillants. Forçant par la prière et la menace ses hommes à retourner au combat, il demandait à grands cris s'il ne se trouverait pas cinquante gentils-hommes ayant assez de résolution et de courage pour mourir avec leur roi. Par bonheur, le brouillard qui avait

jusqu'à gêner le tir de l'artillerie du château en lui cachant la vue de l'ennemi, se dissipa. Des volées de canon, habilement dirigées, firent dans les rangs des ligueurs de larges trouées et y semèrent un désordre inexprimable. L'arrivée de Chatillon avec deux régiments d'infanterie, décida du sort du combat : après avoir vu tomber un grand nombre de ses hommes, parmi lesquels le comte de Sagonne et le baron de Saint-André, Mayenne fit sonner la retraite : l'avantage restait aux royalistes.

Le lendemain, Mayenne voulut renouveler le combat, mais il subit un nouvel échec, et, comme on annonçait que le duc de Longueville et le maréchal d'Aumont rappelés d'urgence arrivaient avec leurs troupes, comme on savait, d'autre part, que Henri venait de recevoir un renfort de cinq mille hommes, envoyés par Elisabeth d'Angleterre, il craignit d'être enveloppé et se replia sur les bords de la Somme pour recevoir les renforts que lui envoyait le duc de Parme.

Le Béarnais s'était montré habile et valeureux capitaine. La renommée de son succès fut d'autant plus vive, qu'on savait ses forces très inférieures et qu'on avait mieux escompté sa défaite. La Ligue fit cependant annoncer que l'avantage lui était resté ; elle montra trois drapeaux ennemis pris dans les tranchées et publia *LE DISCOURS ABRÉGÉ du combat de Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Etat, royaume et couronne de France, et du roi de Navarre, le vingt-unième jour de septembre 1589*. On n'y trouve rapporté ni le honteux stratagème des reîtres

allemands, ni la canonnade meurtrière du château d'Arques, ni l'intervention décisive des régiments de M. de Chatillon, mais uniquement le récit d'un combat chaudement disputé, dont l'heureux succès est attribué « à la valeur, à la prudence et à l'assurée résolution du duc de Mayenne ».

« Monseigneur le duc de Mayenne étant venu en Normandie pour faire retirer le roi de Navarre qui avait comme assiégé Rouen, et trouver moyen de le combattre, le roi de Navarre s'éloigna de Rouen, et, quelques jours après, vint vers la ville d'Eu qu'il prit par composition. . . . et de là se retira à Dieppe, mit partie de ses forces en la ville, l'autre à Arques et ès villages d'entre deux, étant ces lieux en une assiette avantageuse et difficile à forcer à cause de trois rivières, des marais et des montagnes et bois qui l'environnent.

« Jugeant mon dit sieur de Mayenne que son intention était de l'attendre pour l'avantage du lieu et la commodité de la mer qui lui pouvait fournir vivres, amener du secours d'Angleterre ou servir de retraite s'il en avait besoin, il entreprit premièrement, afin de n'être incommodé par derrière, de prendre la ville de Gournay. . . . Du dit lieu, il s'en alla assiéger la ville d'Eu en approchant toujours de Dieppe, qui se rendit, les approches faites et le canon mis en batterie. Le même jour, mon dit seigneur n'y voulut entrer pour garantir la ville du dommage et de la licence des troupes. . . . Durant quatre ou cinq jours, il y eut de légères escarmouches. Cependant, il fallait faire entreprise sur Arques ou Dieppe.



« Le vingt-unième jour de septembre, après avoir jugé que le plus expédient était de les attaquer du côté d'Arques pour leur fermer le passage et occuper les logis qu'ils avaient deçà la rivière, deux heures durant il fit préparer les troupes qu'il y voulait employer, qui étaient de douze cents chevaux, de deux mille soldats français et de deux mille lansquenets, y en étant d'autres en plus grand nombre pour les secourir s'il en était besoin.....

« Encore que l'infanterie des ennemis combatte avec un grand avantage dans un bois taillis fort épais et élevé, qu'il y eût des tranchées en plusieurs endroits, si est-ce que notre infanterie française soutenue des lansquenets, après une rude et furieuse escarmouche qui dura près de trois heures, gagna les tranchées où demeurèrent plus de quatre cents soldats des ennemis, et vint jusqu'à l'issue du bois près d'une chapelle où il y avait des ennemis qui furent aussi emportés.

« Notre cavalerie qui s'avancait en un chemin longeant le bois, s'attacha à celle des ennemis, fit plusieurs charges l'une sur l'autre avec diverse fortune, nous ayant souvent du meilleur, tantôt du pire, à cause que le chemin qui était étroit ne donnait le moyen de se servir de toute la cavalerie.

« Cependant, le canon des ennemis qui était placé du côté d'Arques, de la rivière, en trois divers endroits, donnait toujours, lequel toutefois, à cause d'un brouillard épais, n'en tua pas deux des nôtres.

« Enfin, l'infanterie française et les lansquenets qui étaient venus jusques à un gros bataillon de Suisses



ennemis, les chargea, et en furent tués plus de cinq à six cents, ce qui les mit en telle frayeur que six compagnies rendirent leurs enseignes, et deux de lansquenets firent de même, dont celle de Strasbourg en est l'une, et tous ensemble commencèrent à entrer en capitulation pour se rendre avec M. de Belin, l'un des maréchaux de camp de l'armée, qui était avec nos lansquenets. Au même instant, M. le maréchal de Biron, qui avait été jeté à terre de son cheval, se rendit à quelques soldats. Toutefois, peu après, en une charge qui se fit de cavalerie, il se sauva, et M. de Belin et M. de Tremblecour qui faisaient la capitulation d'avec les Suisses, furent retenus et arrêtés, s'étant perdue l'occasion d'emporter les Suisses à cause d'un grand retranchement dans lequel ils étaient, et à la faveur duquel le reste des ennemis se mit en sûreté.

« Outre les huit premières enseignes des Suisses et lansquenets, il y en a eu encore quatre gagnées et cinq d'infanterie française dont les drapeaux ont été apportés et présentés au Conseil général de l'Etat par l'un des écuyers de mon dit seigneur le duc de Mayenne.

« Outre les Suisses et soldats français des ennemis qui sont demeurés en ce combat, il y a de cent à six vingts gentilshommes et capitaines dont les noms sont encore inconnus..... il y a plus de deux cents prisonniers.

« Nous y avons perdu de notre côté Monsieur de Sagonne et Monsieur le baron de Saint-André, fort regrettés pour leur valeur et mérite, et quinze à seize autres gentilshommes et environ cent soldats, pareil

nombre de blessés ; ce qu'il n'y eut commodité, pour la difficulté du lieu de faire combattre la plupart de nos forces et empêché que nous n'ayons obtenu une victoire entière.

« Tous les princes y firent très bien de notre part et Monsieur le duc de Nemours eut deux chevaux tués sous lui et un troisième blessé. Monseigneur le duc de Mayenne fit paraître en cette occasion tant de valeur, prudence et d'assurée résolution que, après Dieu, on lui doit l'heur et succès de cette exécution en laquelle le roi de Navarre a fait une telle perte de la fleur et élite de son armée, qu'elle en est affaiblie d'une moitié. »

On voit avec quelle habileté mensongère la Ligue transforme en un échec le succès des royalistes. Il ne lui fallait pas en rester là ; comme elle avait à cœur de ne pas laisser se répandre le bruit que des renforts avaient pu leur arriver par la mer, après avoir imaginé un second avantage remporté par ses soldats sur les flancs escarpés du château d'Arques, elle créa la légende d'un *combat naval*, dans lequel le chevalier d'Aumale, aidé par les habitants de Saint-Valery et un certain nombre d'Espagnols, se serait emparé, le vingt septembre, de deux grands vaisseaux anglais chargés de munitions, de chevaux d'armes et d'argent envoyés par la reine Elisabeth de France sous la conduite de son ambassadeur.

La vérité est que l'escadre anglaise commandée par lord Stafford, ambassadeur d'Angleterre, est entrée le vingt-trois septembre dans le port de Dieppe amenant,

sans avoir subi aucune perte, deux cent mille livres d'argent, soixante-dix mille livres de poudre, trois mille boulets, une quantité considérable de vivres et de munitions, et cinquante gentilshommes qui venaient offrir à Henri IV le secours de leur épée. — Quelques jours après, arrivaient mille Écossais et quatre mille Anglais.

Il est donc regrettable que le petit volume de la Ligue, publié avec son autorisation, porte, *in fine*, la CERTIFICATION de la Faculté de théologie que ce présent discours a été vu, visité et approuvé par vénérables docteurs de la Faculté de théologie de l'Université de Paris, auquel n'ont trouvé chose qui puisse empêcher l'impression d'icelui, mais l'ont trouvé très utile et nécessaire être mis en lumière.

Si l'on en croit l'Estoile, l'imagination de la Ligue se serait encore donné carrière dans le discours de LA DÉFAICTE de Monsieur de Sourdy, en la Brie, par la gendarmerie de Monsieur le marquis du Pont, petit fils de France, le vendredi premier jour de septembre.

L'action eût-elle été réellement engagée entre M. de Sourdis et M. du Pont, qu'elle se réduirait à une simple prise et reprise de bagages, mais l'Union visait un tout autre but que de mettre en relief cette minime affaire. Elle avait à cœur d'attribuer au jeune prince de Lorraine une qualité qui rappelât sa candidature au trône. Son intention est soulignée dans quelques vers imprimés en fin du volume :

Race du Saint-Empire et progénie des rois,  
Qui en France, es venu pour protéger les lois,  
Contre cil qui de Dieu son honneur a quitté.  
Et qui journellement son Eglise ruine,  
Tu ressens tel désir qu'ont eu ceux de Lorraine,  
Par légitime droit de leur antiquité.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'au cours du combat, l'auteur fait intervenir M. de Givry. C'est la meilleure preuve que sa mort annoncée dans un des précédents livrets, était un fait entièrement controuvé.

Dans une dernière publication, on rapporte que M. de Brissac apprenant qu'un parti de soldats commandé par le prince de Béarn, se trouvait à Connerré, près de la Ferté, l'aurait surpris de nuit et lui aurait fait subir quelques pertes ; après quoi il se serait éloigné.

On ne sait rien, par les mémoires spéciaux, de cet engagement sans importance qui ne valait pas les honneurs de l'impression.

Cependant, les combats d'Arques avaient eu, en France, un immense retentissement. On commençait à croire dès ce moment que rien ne serait impossible au prince qui avait franchi victorieusement de pareilles épreuves. Il ne perdit pas de temps : dès qu'il eut reçu ses renforts qui lui constituaient une armée solide d'une vingtaine de mille hommes, pourvue d'une bonne artillerie, il reprit possession des petites places des environs de Dieppe, et sachant que Mayenne était occupé en

Picardie, il se dirigea rapidement sur Paris, dont il attaqua les faubourgs. Il les prit et les laissa piller par ses troupes, comme compensation de la solde qu'elles n'avaient pas reçue. Il ne pouvait pas songer à entreprendre un siège régulier et n'avait tenté qu'un hardi coup de main. L'arrivée de Mayenne qui accourait à marches forcées le força à se retirer. Il se replia du côté de Vendôme, et, de là, se rendit à Tours où le 22 novembre, il fut proclamé roi de France, et reçut les premières félicitations diplomatiques qui lui aient été adressées, celles de la république de Venise.

C'en est fini avec la propagande et les publications de la Ligue : Celles que l'on connaît maintenant par cette sommaire analyse, ne forment qu'une minime partie de ce que l'Union a jeté dans la circulation au cours de l'année 1589. L'Estoile, on s'en souvient, dit avoir collecté une centaine de ces petits volumes. Ont-ils continué à paraître jusqu'à la bataille d'Yvry dont il serait intéressant de lire le récit écrit par les adversaires catholiques du nouveau roi ? En a-t-il paru d'autres encore plus tard ? On ne sait. Ceux qu'on possède suffisent à montrer comment la Ligue, exagérant la portée de la mission qu'elle s'était donnée, exploitée par l'orgueilleuse ambition des Guises, en est arrivée à subordonner la défense de la foi catholique, qui avait été sa raison d'être, à la passion politique. Ses moyens d'action s'en sont ressentis. Les discours, les proclamations, les pamphlets ne lui ont plus suffi. Elle a cru devoir créer et soutenir, pour les besoins de sa cause, une ardente propagande qui n'a dédaigné ni les exagé-

rations, ni les dissimulations, ni, au besoin, les inventions osées.

On a apprécié les libelles qui ont servi de véhicule à sa réclame.

L'étude qui avait pour but de les faire mettre, n'ayant plus d'objet, doit se terminer ici.

# LE PAYSAGISTE ALBERT LÉBOURG

Par M. SAMUEL FRÈRE.

---

A la dernière session des Assises de Caumont, celui de vous que la bienveillance de ses collègues appela à l'honneur de présenter le rapport sur le mouvement des beaux-arts en Normandie pendant les cinq dernières années, fut amené naturellement à s'occuper des principaux peintres vivants de la région et il dut insister sur la figure d'un paysagiste normand devant lequel tout le monde aujourd'hui s'incline : M. Albert Lebourg, membre correspondant de l'Académie.

Pour donner des indications exactes sur la carrière de M. Lebourg, le plus court était de se renseigner auprès du peintre en personne. Au lieu de répondre à une lettre par une autre lettre, Albert Lebourg aima mieux causer. Une visite en amena une autre, et, sans être doué de perspicacité, le rapporteur ne tarda pas à découvrir, que si les tableaux de l'artiste étaient bons à contempler, l'artiste lui-même, ou pour mieux dire, l'homme derrière le peintre, se trouvait être une personnalité des plus attachantes : la bonté, la modestie, l'indulgence pour les autres, une sévérité presque exagérée envers lui-même, de larges convictions esthétiques révélant un idéal élevé, un amour pas-



sionné, févreur pour son art, une simplicité de manières et une franchise de relations à ce point faciles, qu'on se prendrait à dire de lui, si le mot n'avait été détourné par l'usage de son sens exact : « Quel brave homme ! » C'en était assez, vous l'avouerez, pour distraire le biographe de son programme initial. De jour en jour il laissait donc dériver sa barque académique pendant que le fil du courant l'entraînait sur des rives où poussaient les fleurs de l'amitié derrière celles de la critique.

Mais quand vint le moment de donner une forme écrite au travail destiné aux Assises, le rapporteur éprouva quelque embarras. Impossible de tout dire dans une étude où la place eut manqué pour s'étendre à loisir. J'ai pensé, Messieurs, qu'on devait compléter cette lacune entre nous. Ces détails plus intimes seront d'ailleurs mieux à leur place dans l'ambiance de la famille intellectuelle à laquelle appartient notre éminent confrère.

. . .

En dépit de son rare mérite, Lebourg, né à Montfort-sur-Risle, était, il y a dix ans, moins prisé en Normandie que partout ailleurs. L'élite de la critique ne le perdait pas de vue sans doute, et vous aviez l'œil sur lui, vous, Messieurs, qui savez discerner les productions et les hommes dignes d'être suivis, mais le gros public normand paraissait au moins l'ignorer. Lebourg n'exposait guère : aux Salons rouennais, on l'avait aperçu par hasard une fois. A Paris même, quoique

associé, il cessait, en 1908, d'envoyer aux salons de « la Nationale » ; on l'acusait de se terrer. D'aucuns se demandaient s'il travaillait encore !

Oui, Messieurs, il travaillait, il voyageait, il s'assimilait, il recueillait d'innombrables études, croquis, dessins, impressions de toute heure et de toute saison, mais dès qu'une toile était à point, elle passait à Paris dans les mains d'un marchand de tableaux, dans la galerie d'un collectionneur avisé où elle disparaissait, de sorte qu'il ne restait guère à Lebourg grand chose à montrer aux expositions : à moins d'aller le chercher là où il était, on le rencontrait plus rarement que d'autres ne le valant pas. Ce côté-là de sa vie lui est bien particulier. De bonne heure, Lebourg a eu la bonne fortune, une bonne fortune méritée, de vendre ses œuvres, et cet agréable régime lui a apporté à la fois satisfaction et regret. Il faut l'entendre traiter ce sujet spécial avec la réserve modeste et franche qu'il apporte toujours à se mettre en scène : « Il y a ceux qui vendent, dit-il, et ceux qui ne vendent pas. De ce que le tableau se vend, il ne s'ensuit pas qu'il soit bon. D'autre part, beaucoup de chefs-d'œuvre restent invendus ! Le mérite d'un peintre (c'est toujours lui qui parle) ne se mesure donc pas au prix de ses toiles, pas même au fait qu'il en a rencontré preneur : on est ce qu'on est : si on a la chance de se voir goûté, et à la mode, on en profite et voilà tout, mais vous serez trois fois aveugle si vous ne cherchez plus à progresser, sous prétexte de succès marchand. En attendant, les toiles partent : parce qu'il en est demandé beaucoup, on en fournit beaucoup ; par-

fois on a le regret d'en voir s'en aller qu'on aimerait à retenir pour les plus pousser, pour les reprendre, pour les développer dans des dimensions plus vastes, pour les transformer en pages notables, dignes d'un musée ou d'une galerie publique. C'est le revers de cette médaille dorée. Dans ces moments-là, on peut le dire, la mariée est trop belle ! »

De pareils scrupules honorent un peintre. Heureusement justice est rendue tôt ou tard aux élus : malgré tout, il arrive une époque où l'artiste de valeur voit ses pairs, ses élèves, ses concitoyens et la masse du public lui rendre un hommage désintéressé. Déjà, la vente Gerbeau réunissant, en mai 1908, un ensemble imposant de vingt-cinq toiles supérieures, signées par notre collègue, avait permis de mesurer l'envergure de ce grand talent. Son exposition de la Nationale de 1909, où il effectuait sa rentrée avec une demi-douzaine d'œuvres de première marque, entre autres une vue prise à La Bouille, faisant penser à la fois à Turner et à Constable, semblait une sorte de résurrection d'où Lebourg sortait plus fort et plus parfait ; enfin tout récemment, et pour revenir à la province, nous voyions s'ouvrir au Musée de Rouen, par suite de l'offre de la collection Depeaux, une salle composée exclusivement des toiles de notre collègue, avec, au premier rang, cette admirable *Neige en Auvergne*, tableau de grandes dimensions, hautement pensé, et excellemment exécuté devant lequel, le jour de l'inauguration, le public a fait à Lebourg une véritable ovation.

Et ce public, vous entendez bien, ce n'était pas seule-

ment la dynastie des marchands ou des collectionneurs friands d'une denrée esthétique susceptible d'une cote ascendante dans un avenir plus ou moins prochain, c'était nous, Messieurs, nous tous, artistes, hommes de plume ou de parole, savants, musiciens, amateurs même sans galerie, chercheurs même sans portefeuilles, étrangers à la salle Drouot, et peu familiers des vitrines Bernheim; c'était enfin, nous, le public normand, retrouvant son compatriote et s'en réjouissant une bonne fois! Lebourg était désormais bien à la Normandie, et la Normandie bien à lui.



Albert Lebourg est né à Montfort-sur-Risle le 1<sup>er</sup> février 1849; il va donc avoir bientôt soixante et un ans. De taille un peu au-dessus de la moyenne, une tête ronde et puissante emmanchée dans beaucoup de cou sur un corps solide, les cheveux coupés ras, des yeux bien ouverts, des yeux mouillés, penseurs, mais point du tout caverneux sous l'ouverture de l'arcade sourcilière, une physionomie jeune encore, calme et pondérée, annonçant un esprit réfléchi, maître de lui; peu de gestes, rien de méridional, un homme tout en fond, se laissant pénétrer peu à peu avec un air de bonté qui est le charme de ce masque septentrional, une parole abondante, désertant de préférence les lieux communs, timide et hésitante d'abord, puis serrant peu à peu l'idée et lui donnant finalement l'expression juste, vraie, colorée, complète.

Rien n'annonçait dans son enfance qu'il dût figurer un jour à la tête de l'Ecole française de paysage ; il fit de bonnes études au lycée d'Evreux et revint à Montfort, où il rencontra l'artiste rouennais Victor Delamare, dont notre regretté collègue, M. Hédou, a écrit la biographie. Delamare lui donna des notions de dessin d'après nature. C'était, vous le savez, un crayon habile, expert à rendre les effets pittoresques, les oppositions vigoureuses de lumière et d'ombre ; tempérament de peintre, usant pour exprimer son inspiration de tous les moyens : frottis, estompages, grattages, empâtements, il se souciait avant tout d'envelopper son sujet dans une belle tonalité générale, où il ne craignait pas de noyer les détails. Ce sera aussi la manière de Lebourg ; l'influence du premier maître, sans être décisive, se discernerait plus tard.

Lebourg avait dix-sept ans.

Allait-on en faire un artiste ? Ses parents n'y pensaient guère ; ils cherchaient alors à obtenir son entrée dans l'Administration des chemins de fer de l'Ouest. Usant d'interventions complaisantes, son père le mena un matin chez un gros bonnet, d'où dépendait son avenir. On s'apprêtait à nouer l'affaire sur place. Un pas de plus et Albert Lebourg devenait candidat à une position de sous-chef des expéditions à Allouville-Bellefosse ou ailleurs.

Voyez, Messieurs, à quoi tiennent les choses ! Par miracle, ce jour-là, le protecteur souffrait de son arthrite : il ne put recevoir le futur auteur de *La Neige en Auvergne*. L'entrevue était donc manquée ! puis la

présentation, retardée, fut indéfiniment ajournée. Du coup, Albert Lebourg renonça à la casquette galonnée et entra dans l'atelier de M. Drouin, architecte. Il était sauvé !

A Rouen, où il s'installa, sa vocation le poussait du côté de l'Ecole municipale des Beaux-Arts, dirigée par M. Morin. Il en suivit les cours, et aidé des conseils de Delamare et de Lefebvre, un autre peintre rouennais dont les études sont restées précieuses, il se consacra presque exclusivement au paysage. Le palmarès de 1869 atteste ses premiers succès dans la section de dessin d'après nature, inaugurée par le Directeur.

C'est l'heure où le plein air commence à le griser. L'atelier est triste, on n'y voit, ni collines fuyantes, ni eaux miroitantes, ni effets de nuages ; Lebourg prend donc son pliant et court s'installer dans les îles ou sur les berges de la Seine. En 1872, il brosse une vue du Pont-Suspendu et l'expose chez M. Legrip. La toile se tenait bien, le site était dans l'air, mais les amateurs rouennais s'arrêtaient au dehors sans entrer, discutant, épluchant et... se réservant. On se réserve volontiers chez nous.

Une après-midi, un voyageur, un étranger, passe par là. Il aperçoit le tableau :

— Mais elle est fort jolie, cette pochade, qui donc a fait ça ?

Il entre et se renseigne : l'œuvre est signée d'un commençant !

— Tant mieux, dit l'amateur, l'avenir est à lui ; je suis M. Laperlier, président de la Société des Beaux-



Arts d'Alger, et je prends en ce moment les eaux de Forges. Envoyez-moi votre jeune homme et qu'il m'apporte ses études, nous causerons.

Le surlendemain, Lebourg, surpris, débarque à Forges, chargé de ses portefeuilles. Très connaisseur, et devinant à l'aspect de ces ébauches la valeur réelle du rapin, M. Laperlier fait d'abord son choix et alligne ses louis d'or. Joli bruit pour commencer ! puis la conversation s'engage ; la physionomie pleine de franchise et d'intelligente bonté de Lebourg s'éclaire de plus en plus, M. Laperlier est enchanté :

« Mon ami, lui dit-il à brûle-pourpoint, vous me plaisez : voulez-vous la place appointée de professeur à l'École libre des Beaux-Arts d'Alger. Ma Société en dispose aujourd'hui : je vous l'offre ».

Lebourg accepte sans hésiter, fait ses adieux à MM. Drouin, Morin, Delamare et Lefèvre, et s'achemine vers l'Afrique où nous le rencontrons au mois d'octobre 1872.

Il passe ainsi quatre ans à Alger, s'imprégnant de lumière et d'air, donnant à la nature orientale toutes les heures libres que ne réclament pas ses travaux à l'École des Beaux-Arts et à l'École normale où il vient d'être nommé. Les leçons particulières ne lui manquent pas non plus, l'aisance s'installe en son logis et, comme il aime à le répéter quand il évoque ces souvenirs lointains : « A Alger, j'étais bien gâté ».

Jusqu'en 1876, il mène cette heureuse vie, ponctuée seulement par un voyage à Rouen, au moment de son mariage avec M<sup>lle</sup> Guilloux, la sœur d'Alphonse et



d'Albert, les statuaires rouennais dont notre distingué confrère, M. Paulme, faisait, à la dernière séance publique, un éloge si justement applaudi.

Un autre que lui se fût sans doute laissé séduire à tout jamais par la mer bleue, les rochers rouges, les minarets blancs, les cyprès noirs, les panaches gris des palmiers dans une atmosphère sèche, ces mille jeux de l'éther sur le désert, que Fromentin a si bien décrits dans son « Eté dans le Sahara ». Lebourg était trop profondément Normand, il avait reçu de la fréquentation de notre province une impression native trop intense pour oublier les brumes bleues de son pays d'origine. Quand il revint en 1877 se fixer à Paris, il remportait donc un grand nombre d'études, dont plusieurs sont restées en sa possession, dont une seule figure maintenant au musée de Rouen, dont la plupart constituaient un bagage précieux de documents utilisables par la suite. Il avait pratiqué là-bas une éducation de l'œil dans la patrie du soleil, et, depuis, cela est certain, tout en conservant à ses paysages normands, hollandais ou auvergnats, la couleur de l'ambiance résultant de leur latitude, il a pris la coutume d'exprimer le beau dans nos régions par ses manifestations les plus lumineuses. Ses ombres ne sont pas opaques, ses vigueurs ont de la transparence et même dans les gris sa palette reste chaude. La mélancolie des hivers de nos climats du Nord au grand manteau de neige semble elle-même, sous la richesse de son pinceau, révéler parfois des dessous tout prêts à se réveiller à l'annonce du printemps, grâce à des tons de préparation

rouge plus riants et plus sonores. Les ciels qui servent de dôme à ses bords de Seine n'ont bien entendu aucun rapport de ton local avec les ciels d'azur de Blidah, ils sont plutôt balafrés par les nuées, mais dans le conflit des volutes vaporeuses dont se couronne ses paysages, orages ou beaux temps, calmes ou coups de vent, la pondération des valeurs et le jeu des colorations sont si savantes que peu de ses toiles restent sourdes. Lebourg obtient par l'usage des complémentaires des vibrations de lumière d'une énergie incomparable. Je n'en veux pour exemple que cette splendide nuée cuivre rosé surmontant dans son dernier tableau de « la Nationale » les coteaux de Caumont près La Bouille. En dessous, le panache de fumée vomie par la cheminée du steamer du premier plan continue le ciel sur les eaux, il les relie, et, par ses harmonies violettes, il exhalte encore l'or du nuage rosé, tant il est vrai que, sans travailler dans un pays dit de couleur, on peut se montrer coloriste transcendantal.

\*  
\* \*

A Paris, de 1877 à 1886, Lebourg, revenu d'Alger, mène une tout autre existence. Il entre à l'atelier de Jean-Paul Laurens pour y étudier la figure, négligée par lui jusque-là. Il y noue de solides amitiés qui lui furent précieuses depuis et qui l'aidèrent alors à accepter courageusement une période de lutttes et de patientes recherches. L'atelier lui prend sa matinée : l'après-midi, il peint d'après nature dans les environs de Paris ; le soir, il prépare l'examen de professeur de

dessin de l'Université. Les acheteurs commencent à se montrer, il produit beaucoup, surtout des toiles de dimensions restreintes, et, dès 1886, il renonce à la recherche du diplôme ambitionné dans d'autres conditions budgétaires.

Entre temps, il revient à Montfort-sur-Risle, à Rouen, à Honfleur, à Dieppe, où il s'éprend des paysages de mer. Pour la première fois, en 1883, nous le voyons exposer au salon des Champs-Élysées, avec une *Matinée à Dieppe*; puis en 1884 et 1885, il s'installe à deux reprises près de Clermont-Ferrand, où il passe l'hiver. Là, il crée sur nature un de ses plus vastes paysages, la *Neige en Auvergne*, exposé d'abord au Salon de 1886, acheté ensuite par M. Depeaux et offert au Musée de Rouen où il figure aujourd'hui en place d'honneur.



La *Neige en Auvergne* est de beaucoup l'ouvrage de Lebourg le plus important par ses dimensions.

Placé à la hauteur d'un second étage, le peintre a sous les yeux la vaste étendue d'un pays nu. Il en est séparé par la rivière à demi gelée; sur sa gauche, il aperçoit un vieux pont de pierre reliant ce désert à la rive où il travaille. Un vaste bâtiment, fabrique ou auberge, flanque l'amorce de ce pont à son extrémité et élève sur le bord des eaux sa façade mastoquée gercée de fenêtres borgnes: d'un côté, deux arbres vêtus d'un feuillage de givre; de l'autre, de maigres troncs virgulant à droite la berge du fleuve aux ondes glauques

plaquées de glaçons. Au fond s'élève une montagne monotone dont l'arête supérieure coupe le tableau d'une ligne à peu près horizontale : un autre que Lebourg eut hésité à s'asseoir devant un pareil site. Cette pente risquait de murer son sujet. L'artiste n'a pas craint de s'attaquer à la difficulté, et tout en la maintenant à son plan dans une coloration violacée, il a su la détacher d'une part des terrains inférieurs, de l'autre d'un ciel gris sombre mais plus chaud que la côte, où s'accumulent les présages du mauvais temps. Dans ce ciel mélancolique, le soleil essaie de passer sa tête par une trouée : sa lueur indécise en rougit les abords comme une nébuleuse, prolonge un reflet sur les plaines du second plan et vient colorer d'un souffle de poitrinaire les eaux figées jusqu'au bord du cadre. Cette lueur est la seule de la toile, elle se transmet de proche en proche par des transitions d'une merveilleuse discrétion ; elle s'épand sans éclat, par le seul effet de l'opposition des tons froids aux tons chauds : elle joue sur les glaçons en s'y coulant par nappe insidieuse plutôt qu'en les frappant.

Les robustes piles du pont ont arrêté la débâcle : sous ces arches aux perspectives solidement établies, l'eau passe couverte d'un suaire noir. Elle sent la mort, elle nous noie de désolation. Heureusement le poète a su réveiller cette scène navrante par un accent vigoureux. La diligence jaune, coiffée de gris, s'est lancée sur le pont au grand galop de ses six chevaux. Elle nous parle de voyages, de fuite vers le soleil, de vie enfin.

Seule sonorité du tableau, la diligence jaune, comme disent les gens du métier, fait partir tout le reste.

Ce reste, c'est, sauf la côte, la blancheur implacable dans toutes les séries du blanc gris, du blanc bleu, du blanc mauve, du blanc rose et du blanc blanc. Il faut, Messieurs, avoir essayé de peindre la neige pour mesurer la difficulté de l'exprimer juste. Généralement, on croit qu'il suffit de rapprocher beaucoup de blanc et beaucoup de noir. C'est déjà une bonne intention, mais il faut aller plus loin. Suivant qu'elle est dans l'ombre, dans le soleil, ou dans la demi-teinte, sous un ciel bleu ou sous un ciel gris, au couchant, à l'aurore ou à midi, éclairée directement, par devant, par derrière, par reflet ou par transparence, la neige change chaque fois de robe et d'écharpe comme une fée capricieuse. Pour peindre cette vêtue avec vérité, l'artiste doit user de toutes les délicatesses de son œil. Lebourg est passé maître dans ce genre de traduction. Il fait la neige comme pas un, et ce n'est jamais la même. Pour vous en convaincre, comparez, au Musée de Rouen, la *Neige en Auvergne* à son *Ile-Lacroix*, n° 15 du catalogue, et à sa *Notre-Dame de Paris*, n° 21.

Tout ceci, je le reconnais, relève d'une technique habile, mais il y a, j'ose le dire, mieux que cela dans cette belle *Neige en Auvergne*. Il y a ce que peuvent y mettre seules, l'intelligence, le sentiment et la poésie ; c'est pourquoi j'oubliais tout à l'heure le peintre, m'imaginant avoir affaire au poète. La toile n'est œuvre d'art que si elle est marquée au coin de la pensée en expansion. Voici donc la symphonie blanche de

l'âme moderne endeuillée. Cette page semble pleurer, elle est humaine sans que l'homme y soit : elle restera le chef-d'œuvre du maître.

\*  
\* \*

En 1888, Lebourg a quitté l'atelier de Jean-Paul Laurens, et, déjà connu, il se sent en pleine possession de son métier. *Billancourt, le Pont Marie, le Pont de Sèvres ou de Meudon*; ses études à Puteaux, à Bougival, ses voyages à La Rochelle, à Boulogne-sur-Mer nous conduisent jusqu'en 1889. De ses excursions, il rapporte un grand nombre de tableaux qui se placent aisément. A la même époque, il reparait aux environs de Rouen, à la Bouille, à Bonsecours; de plus en plus il aime à considérer de haut les horizons illimités où évolueront à l'aise dans le firmament les armées de ses nuages. A la fondation de la Société nationale, il délaisse la Société des Artistes français et s'attache à la nouvelle institution : elle lui semble, comme à beaucoup de ses confrères, animée d'un esprit plus large et plus éclectique. Dès 1893, il en est nommé sociétaire et il figure à toutes les expositions jusqu'en 1903. L'Etat et la Ville de Paris recherchent sa peinture. Il entre au Musée du Luxembourg, au Petit-Palais, au Musée Carnavalet. Ses petits tableaux du Luxembourg, *l'Hiver à Herblay* et *la Seine à Dieppedalle* sont des chefs-d'œuvre par la finesse des colorations, et l'enveloppe des plans, subordonnés les uns aux autres sans heurts



et sans repoussoirs violents. A la Ville de Paris, il vend *Notre-Dame (effet de Neige)*, *le Soir*, *la Seine à Croisset (effet de pluie)* et six dessins figurant au Petit-Palais. Le Musée Carnavalet s'honore de son *Pont Saint-Michel*, les collectionneurs se disputent ses œuvres, M. Gerbeau, du Bon-Marché, lui en prend une trentaine.

Sa réputation s'étend peu à peu en province. Le Musée de Saint-Quentin acquiert son *Ile-Lacroix*, le Musée du Havre son *Estacade du pont Sully*. Il figure au Musée d'Évreux avec un *Site Normand* et, dans les salles de notre Académie, avec une *Vue de la Ville prise des jardins Saint-Gervais*, offerte par lui à la Compagnie, sous la présidence de M. Paulme, le jour de sa nomination comme membre correspondant.

Son talent s'élargit encore si possible pendant son séjour à Rotterdam, à Dordrecht, à Delft; à Ouvershi. Nous le saluons à l'Exposition universelle de 1900 où il obtient une médaille d'argent; Lebourg y est représenté par trois tableaux : *La Neige en Auvergne*, *Rouen vu des hauteurs*, *Lever de soleil sur la neige (environs de Paris)*. En même temps, nous revoyons ses études orientales au pavillon algérien. Quelques dates à retenir nous permettent enfin de terminer cette courte biographie : 1902, séjour au bord du lac de Genève d'où il rapporte les deux toiles ayant paru à l'Exposition de Rouen en 1906 ; 1903, exposition à Hanoï où il donne *la Côte Sainte-Catherine, effet de neige*, tableau acquis par l'Etat pour le Musée; la même année, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur,



récompense depuis longtemps méritée par cet artiste, devenu maître et chef d'Ecole; 1910 consacre une fois de plus sa belle carrière; Lebourg, dont le Musée de Rouen n'avait rien, y pénètre glorieusement, ainsi que nous le disions en commençant, de telle façon que ceux-là même qui n'auraient pas suivi la marche ascendante de sa renommée pourront désormais d'un seul coup d'œil apprendre ce que vaut le peintre et par quels mérites il est digne de son universelle réputation.

\*  
\* \* \*

Les Lebourg de la collection Depeaux constituent une bien infime partie de tout ce qui est sorti de sa palette.

Je me reproche, Messieurs, de ne pas parcourir avec vous les collections particulières de MM. Gerbeau, François, Roux, Ephrussi, Joseph Reinach, Henri Vever, Lucien Sauphar, Tesseyre, où nous aurions à admirer bien d'autres pièces intéressantes signées de son nom; mon ambition, ce soir, est moins étendue: je voudrais seulement m'arrêter dans cette salle du Musée de Rouen où, depuis le mois de novembre, sont réunis les treize tableaux de notre collègue, datées de toutes les époques depuis 1876 jusqu'en 1903, sans parler de la *Neige en Auvergne* sur laquelle j'ai dû insister en la rencontrant à sa date.

*Une rue d'Alger* (1876) nous donne un heureux spécimen des études faites à vingt-sept ans par notre artiste pendant son séjour en Afrique.

*En rade de la Rochelle* est une jolie marine très mouvementée où, sur des eaux plus claires que le ciel, courent à contre-jour des barques de toutes dimensions. A droite, grandes voiles s'enlevant sombres sur des nuées s'épaississant dans la direction de l'horizon. L'impression et la facture sont également franches. La mise en page est irréprochable, j'allais dire classique, et toutes les parties du tableau sont peintes en vue de l'effet général sans aucun sacrifice. Pas une fausse note dans cette harmonie simple, sobre et voulue ainsi.

Datée de 1888, *la Rade de la Rochelle* est un numéro intéressant en ce qu'il donne l'idée de la manière de Lebourg à ce moment, manière modifiée par la suite en usant d'un travail de touches plus divisées et plus colorées.

Lebourg, comme beaucoup de peintres, a, en effet, passé par une série de procédés obéissant à des règles différentes. Le contact de l'impressionnisme l'a amené à désertier les heures et les effets exigeant des repoussoirs exagérés ou l'opposition brusque du noir et du blanc. Le petit tableau de la collection Hédou, par exemple, appartient à cette classe. Il est d'un rendu énergique et traité en pochade, mais d'un faire un peu lourd et sans le moindre rapport avec ce que donne actuellement le peintre. On y sent plutôt l'influence de Daubigny pour lequel Lebourg a gardé un culte. Au surplus, qu'on ne s'y trompe pas ; en profitant plus tard des qualités de l'école Claude Monet, en lui empruntant certains de ses procédés, notamment la facture par touches vibrantes, et le souci de peindre clair dans

les ombres, Lebourg n'a pas renié ses anciens modèles. Il en est resté, j'ose dire, pénétré d'une façon latente, comme un enfant subit sans le vouloir les conséquences de l'atavisme ; il leur doit le soin de la mise en page, de la belle tenue du sujet, de l'équilibre des plans, du respect de la perspective aérienne. En évoluant, il a donc assoupli sa première manière, il a simplifié de plus en plus les détails, mais il n'est jamais tombé dans les écarts troublants dont la jeune école est coutumière sous prétexte de vérité de vision. Le rapporteur des Assises de Caumont écrivait de lui : c'est un impressionniste soit, mais mâtiné de l'École de 1830. Plus exactement, il pourrait se dire l'élève de Constable et de Turner, dont il se rapproche le plus à l'heure actuelle.

\*  
\* \*

Avec *l'Île-Lacroix sous la neige* (n° 15 du catalogue de la collection Depeaux), nous marquons un grand pas. Cette petite toile peinte en 1893 et conçue dans un autre esprit que la *Rade de la Rochelle* est le triomphe de l'enveloppe. La côte Sainte-Catherine, l'île, le Pré-aux-Loups, les berges sont baignés dans une même atmosphère brumeuse et estompée où, sans perdre leur forme précise, les plans s'étagent voilés les uns sur les autres par l'emploi d'une gamme de tons et de valeurs d'une finesse exquise, le tout merveilleusement d'accord avec le ciel gris, sous le pâle manteau duquel se développe le site. L'accent du tableau est ici une note lumineuse : le quai du premier plan à gauche.

Dans d'autres toiles, sa note d'accent sera vigoureuse ; quelle qu'elle soit, chez Lebourg, vous la trouverez toujours. C'est le coup d'archet qui fait parler tout l'orchestre. Otez ce je ne sais quoi, ce caillou de la rive, cette croupe de cheval, ce bonnet de vieille femme, ce pavillon flottant au haut du mât, et vous n'aurez plus rien. La note d'accent, c'est la pierre d'achoppement des débutants et d'un grand nombre d'artistes arrivés à l'heure angoissante où le tableau va être fini. Faute d'un point, Martin perdit son âne : histoire de l'accent faux ou de l'accent absent. Sur nature, il faut d'abord le découvrir, perdu dans le tas, le seul et unique, celui qui est ou n'est pas au coin du quai, et pas un autre, car deux accents se nuisent, deux accents sont la négation de l'accent. Une fois trouvé, on doit le rendre à son degré d'intensité et de coloration : autre problème. Enfin, s'il n'est pas dans la nature, mettez-le tout de même, et laissez dire les critiques grincheux.

Ses *Bateaux à l'apportement de Dieppedalle*, n° 14 du catalogue Depeaux, sont de 1897. Le site vous est familier : à droite, les coteaux qui mènent à la forêt, par-dessus les frondaisons des jardins ; en face, le ponton ; à gauche, les chalands se profilant nettement à contre-jour sur des eaux claires reflétant le ciel d'un beau temps d'été à cinq heures. Est-ce là un coucher de soleil ? Pas précisément, mais tout l'annonce. Le motif ne se prêtait pas à une exécution pathétique : Lebourg l'a traité largement, sans brusquerie et sans mollesse, en tachant sa toile de lumières plutôt apaisées et d'ombres profondes sans lourdeurs. Etudiez ces

ombres en elles-mêmes, vous y devinerez des demi-teintes, des incidences, des reflets, des nuances fondues à même le ton local et entrant dans sa substance. C'est du beau clair obscur. Si de là vous passez aux fonds, vous jouissez comme d'un régal, de la façon dont le peintre a enlevé ses lignes d'horizon sur un ciel clair. C'est à la fois doux et fort.

En pareille circonstance, le paysagiste rencontre deux écueils : ou pour éloigner ses dernières perspectives il atténuera à l'infini leur valeur, au risque d'en supprimer les contours, alors les lignes se perdent dans une brume flou; plus de vérité et plus de consistance! ou respectueux de la forme écrite dans la nature, le peintre l'accusera sur l'écran de l'horizon dans une exécution trop serrée, alors les côtes là-bas cesseront d'appartenir au lointain, elles viendront gêner le second plan qui, du même coup, sonnera faux. L'habileté consiste à se tenir en équilibre entre ces deux extrémités : Lebourg excelle dans ce tour de force de la fuite des plans. Les fonds de son appontement de Dieppedalle (tous ces tableaux au surplus présentent ce caractère) sont exactement dans la zone qui leur est propre, et restent parfaitement consistants. Partant de là, comme un musicien partirait de sa tonique, il espace alors ses silhouettes intermédiaires à des intervalles de perspective aérienne d'une suavité rare, en maintenant ses seconds plans plutôt dans les clairs. J'ai eu la bonne fortune de l'entendre plusieurs fois insister sur cette observation : « On a toujours une tendance, disait-il, à tenir ses plans intermédiaires

trop vigoureux, soit lorsqu'ils se détachent sur le ciel, soit qu'ils sortent des terrains ou des feuillages éloignés. On est ainsi conduit, pour maintenir les relations de valeurs, à peindre ses premiers plans trop durs : tenez toujours bien compte des couches d'air qui séparent vos distances ; pour peu qu'il y ait là-haut la moindre vapeur, ces distances deviennent extrêmement sensibles. Ne les négligez pas, elles donnent au tableau de la profondeur et du moelleux.

*L'Avant-port d'Honfleur à marée basse* et surtout le *Navire norvégien* dans le port de Rouen (n<sup>os</sup> 12 et 13 du catalogue) témoignent des mêmes soucis. Rien de charmant et de distingué comme ce vieux trois-mâts à l'ancienne mode, séchant ses voiles à la chaleur d'un jour quelque peu tamisé, pendant qu'une charrette traînée par des chevaux à la croupe luisante s'apprête à charger des marchandises. Ce thème d'une simplicité enfantine n'a pas besoin d'être décrit. L'intérêt réside dans l'exécution si juste, si fine, si pittoresque, si gaie sans jovialité, si poétique sans mièvrerie. Le ciel, les lointains, les masses des maisons bordant le port, les voiles du bateau, sa coque, l'accent sonore donné par le pelage du cheval en avant du quai, comme une phrase de cor sur un accompagnement de violons : tout est parfait en soi et contribue à l'impression définitive de l'œuvre. La technique en est savante : les formes des objets solides, comme la pierre, ou fluides, comme les nuages, n'y sont point déterminés par des lignes de contour, comme les font certains artistes enclins à confondre les procédés du dessin avec ceux de la peinture.



Ici ces formes et ces reliefs sont obtenus par des juxtapositions de touches indépendantes de la voisine, mais si bien apparentées entre elles sur des dessous unis qu'il ne viendra pas à la pensée de confondre Lebourg avec un de ces adeptes insupportables des écoles dites indépendantes. En général, l'épiderme de ses toiles reste plutôt lisse. Ses matières épaisses sont distribuées surtout dans les dessous homogènes, travaillées en vue de la terminaison finale. Cet art des préparations, Lebourg le pousse fort loin. Certains de ses tableaux sont, après un premier travail sur nature, grattés superficiellement au rasoir, avec ponçage : il crée ainsi de belles impressions, ébauchées largement, en pâte lisse et sèche sur laquelle, en revenant encore sur nature, par des frottis, des glacis, des touches pleines ou des accents, il obtient, au bout de trois ou six mois de repos, des effets merveilleux de vibrations et de transparences qui transforment l'esquisse en tableau.

Cette besogne ultime est, bien entendu, la plus difficile de toutes. Elle doit être accomplie de verve. Lebourg s'y donne avec la sûreté de l'homme qui voit juste, avec l'expérience du travailleur qui profite à la fois de ses découvertes actuelles et de ses tâtonnements passés. Le maître donne ainsi la consécration à sa pensée en laissant au travail la fraîcheur d'une impression avec la solidité en plus que n'aurait pas une simple ébauche.

Non pas que notre éminent collègue dédaigne les pochades, les rapides études enlevées en une heure. Sa manière change alors, puisqu'il travaille sans le



moindre dessous. Du premier coup, il s'agit de donner la forme et le ton définitifs par coups de brosse rapides et utiles. Ceux qui ont eu l'honneur d'entrer dans l'intimité de son atelier, à Paris, ont vu passer devant eux des centaines de pochades faites, j'ose le dire, à la diable (oh ! un bien bon diable, je vous le jure), mais si justes d'effet, si lumineuses dans leur aspect chaotique, passez-moi le mot, kaleidoscopique, que l'on voudrait les encadrer.

De la chambre qu'il habite à Rouen, sur le quai, aux époques trop rares où il passe dans notre ville, il a une vue superbe, il embrasse la vaste étendue de l'horizon commençant à Bonsecours et finissant à Canteleu. Sur Saint-Sever, Sotteville et Quevilly, surplombe une moitié de ciel, une moitié qui semble immense. Du matin au soir, cet espace est un champ où les nuées badinent avec le soleil. Marches en bataille, cavalcades à la file, elles varient leur stratégie, tantôt elles s'envolent comme des oiseaux épeurés, tantôt elles se pelotonnent en boule et font le gros dos pour tomber sur nos rues. De sa fenêtre, Lebourg assiste en connaisseur à ces drames beaucoup plus intéressants que l'affaire Steinhel. Sa palette à la main, il en note au passage les scènes les plus épiques. Il tient là, sur ses panneaux, une espèce de journal de bord esthétique comme un capitaine perché sur sa passerelle. A ses pieds coule la Seine toujours en mouvement. Les steamers fument noir et les grues fument blanc à travers le grément des bateaux ; un cargo-boat à nez rouge part en sifflant. Un autre, au nez vert, plein jus-

qu'à en crever, s'amarre lourdement derrière une péniche obèse, à gouvernail flamand : Lebourg, en haut de son observatoire, croque le tout, vite, vite, bataillant contre l'effet qui s'enfuit, contre les fumées qui s'évanouissent, contre les chevaux qui remuent ; un remorqueur affairé passe sous le pont Boieldieu en l'enveloppant des tourbillons d'encre vomis par sa cheminée pliée en deux. En trois temps le remorqueur échoue sur la toile du peintre, et tout d'un coup, un rayon de soleil imprévu vient enflammer les maisons de la rive gauche ! Ah ! Messieurs, dans ces moments là on n'a pas le temps de souffler sur ses doigts, on bout, on trépigne, on jure, on maudit et l'on bénit à la même minute le sort jaloux qui mobilise cette vie qu'on immobilise à la pointe de son pinceau, antithèse déroutante qui est à la fois l'honneur et le danger de l'art. Regardez de près l'œuvre sortie de cet accès de fièvre ; quel fromage à la crème ! quelle macédoine ! quel incompréhensible galimatias ! Eloignez-vous seulement d'un mètre, la macédoine devient ordre, raison, logique, lumière, mouvement. Seule de son espèce, l'emploi de la pochade vous rendra cet immense service : fixer en un clin d'œil une image fuyante, une image qui vous plaît au moment où vous la regardez et ne vous dirait rien tantôt ou demain. Aussi entendrez-vous souvent notre collègue Lebourg vanter ce système. Écoutez ce qu'il disait un matin à un artiste de bonne volonté, mais si petit à côté de lui : « Quand vous vous sentez dans un pays qui vous va, allez-vous-en vous promener, le nez en l'air, et prenez votre petite

boîte à pouce : voici un motif conforme à vos goûts, rentrant dans vos cordes, bien éclairé, bien établi. Vite une pochade, sommaire si vous voulez, mais juste et sincère, complétez-la, si vous pouvez, par un dessin serré, sur un carton distinct, après quoi, revenez chez vous. Prenez une toile, un parasol, un chevalet, tout le bagage. Retournez vous installer à l'endroit d'où vous venez, peignez lentement si vous voulez, avec des dessous si le cœur vous en dit, refaites votre paysage, mais surtout ne perdez pas de vue votre pochade et votre dessin qui ne vous quittent pas, et interdisez-vous de changer sur votre grande toile quoi que ce soit de l'effet saisi sur les petits panneaux, même si cet effet est transformé dans la nature. Empruntez alors à cette nature sa disposition, ses lignes, ses plans, ses plis de terrain, ses détails utiles qui vous avaient échappé jusque-là, mais, encore une fois, marchez dans le sentiment et dans l'effet de la pochade et du dessin, autrement vous vous livrerez à un travail trompeur et inutile, forcé que vous êtes de peindre longtemps de suite et de subir les métamorphoses infligées à votre site par le passage des nuages, par le va-et-vient de l'éclairage. »

Comprise ainsi, la pochade n'est pas seulement le moyen de fixer un souvenir, sa portée est beaucoup plus grande : elle aide à faire le tableau sur place et à donner à cette toile étudiée l'aspect d'une chose vivante, prise sur le vif, sans tâtonnements.

\*  
\* \*

M'excuserez-vous, Messieurs, si après avoir essayé la biographie de notre collègue et m'être arrêté devant

ses traits, je me laisse ainsi aller à vous parler de ses idées en peinture. Nous le connaissons mieux pourtant quand nous aurons pénétré ses principes techniques. Peu d'hommes ont plus travaillé, peu ont plus réfléchi sur son art. Lebourg ne peint pas au hasard : il a toujours une raison de peindre comme il peint : quand il parle ou quand il écrit, on retrouve l'artiste constamment préoccupé des meilleures règles à suivre pour exprimer idéalement ce qu'il voit ; quelqu'un qui recueillerait ces préceptes composerait un véritable code du paysagiste. Permettez-moi donc de détacher, au hasard d'une correspondance qui m'est chère, des passages dont les jeunes peintres et même les vieux pourraient tirer profit :

« La vibration de la couleur, dit-il, vient beaucoup de la nature des surfaces sur lesquelles on peint, et il est des conséquences physiques auxquelles il faut réfléchir. Voici, par exemple, une expérience à tenter : préparez plusieurs surfaces, l'une en blanc pur, l'autre en noir, la troisième en gris ; une fois ces surfaces bien sèches, prenez un rouge transparent et passez-le sur ces préparations différentes. Je doute qu'au bout d'un certain temps ce rouge conserve la même teinte sur les trois préparations. Le rouge passé sur le blanc pur aura un éclat beaucoup plus grand et vibrera davantage. Multipliez ces expériences avec des couleurs différentes et sur des fonds différents, vous obtiendrez des constatations utiles.

« Pourquoi lutter avec l'impossible ? Il faut compter sur l'absorption par les couches du dessous de la cou-

leur posée la dernière. Dans un tableau bien travaillé, le dessous joue un rôle considérable : le dessous est l'avenir du tableau. »

Le dessous est l'avenir du tableau ! Comment mieux dire et comme l'œuvre de Lebourg est tout entière résumée dans ces six mots. C'est une recherche à laquelle s'adonnent surtout les professionnels, essayez-la, Messieurs, pour une fois : sur les toiles de la salle Depeaux, ingéniez-vous à découvrir, de ci, de là, sous le ton définitif, les traces plus ou moins fugitives des préparations primitives ; vous ferez, je vous le jure, d'intéressantes découvertes.

Et le chapitre des couleurs ! celles qu'il faut garder, celles qu'il faut proscrire. Ecoutez ces précieux conseils :

« Il y a des couleurs à bannir de votre palette, telles la terre d'ombre qui détruit les couleurs avec lesquelles on les mélange. Les couleurs terreuses, en général, ne valent pas grand chose. . . Je ne veux pas dire toutes les terres, ni tous les bruns. . . Il y a, par exemple, la terre de Sienne brûlée, qui est merveilleuse, surtout dans les lumières. Le brun rouge est superbe. En revanche, le brun Vandyck est bien médiocre ; la terre de Cassel, jolie, quand on vient de l'employer, ternit en vieillissant. . . Et les momies ! et le bitume ! . . . Ce sont des couleurs criminelles ! Et le vert Véronèse ! Ah ! à celui-là, il faut donner la palme du crime : séduisant, étincelant, pierre précieuse quand il est frais ! — mélangez-le avec d'autres : il noircit aussitôt.

« L'Ecole de 1830 a perdu la conservation de ses

tableaux en usant de toutes les couleurs sans les connaître et sans les contrôler. Delacroix, lui-même, employait n'importe laquelle, aussi beaucoup de ses tableaux ont noirci. Mais aujourd'hui on a mieux étudié la question et on connaît la chimie des couleurs qui permet de choisir les bonnes et d'éliminer les néfastes... Cette partie matérielle est on ne plus importante à considérer. »

Après la partie matérielle, il aborde la question de savoir quelle est pour le paysagiste la meilleure méthode de travail. Deux systèmes peuvent être proposés : 1° la peinture à l'atelier d'après des pochades, des études et la mémoire qui est aujourd'hui, dans l'enseignement des arts, un facteur des plus vantés ; 2° la peinture directe et exclusivement sur la nature.

« Il y a, dit Lebourg, dans le choix de ces deux méthodes, affaire de tempérament, d'éducation primitive et d'habitudes prises. Je crois qu'il serait bon de travailler alternativement avec ces deux méthodes et selon aussi ce que l'on veut faire.

« Tel effet ne peut absolument se peindre sur une toile un peu grande que d'après une notation en petit et le souvenir. Tel autre effet peut se représenter sensiblement le même tous les jours, à la même heure et avec le même temps (un temps très clair, par exemple, ou un temps gris uniforme). alors je ne vois pas pourquoi l'on n'essaierait pas l'étude attentive et patiente d'après la nature où l'on est toujours guidé par des formes, des accents, des ombres et des lumières.

« Je crois que de grands maîtres, tels que Constable,



ont suivi l'une et l'autre méthode, Corot aussi quelquefois, Daubigny et Paul Huet ont procédé de même. Quelquefois ils ébauchaient leurs grandes toiles d'après nature, ce qui leur donnait une ébauche plus ferme, mieux mise en page et dessinée plus grandement.

« Peut-être suivre l'un des systèmes en abandonnant l'autre entièrement conduirait-il à un résultat plutôt mauvais.

« L'écueil du travail dans l'atelier, c'est de mener le peintre à un style uniforme, du moins pour beaucoup, mettons presque pour tout le monde, à part quelques très grands peintres, Constable, par exemple, qui, par ses tableaux de la National Gallery, nous montre qu'il savait faire complètement un tableau de paysage dans l'atelier, tout en lui donnant une vie intense.

« Ce Constable est un grand génie, toujours si émotionnant, même dans ses plus petites *notations d'ensemble* d'après nature, ce qui paraît avoir été l'une de ses constantes préoccupations : saisir un aspect de nature avec son ciel, par quelques rapides coups de pinceau, cela lui semblait sans doute un exercice indispensable, de même que l'harmonie du ciel pour les terrains. Connaissez-vous un peintre plus paysagiste ? Car on peut être peintre de paysages sans être paysagiste, il n'en manque pas. Quel homme complet ! Lorsque, vers 1824, continue Lebourg, il envoya en France de ses premiers tableaux, ce fut une révélation. Delacroix lui-même en fut ébloui, au point qu'après les avoir vus, de s'être mis à remonter le ton de son magnifique tableau du *Massacre de Seio* . . . Et Géricault aussi en fut tout



étourdi. Ces tableaux devaient avoir alors un éclat sans pareil, une couleur merveilleuse. Je soupçonne qu'ils ont pu s'enfumer depuis ; à cette époque on employait des bruns funestes pour les ouvrages du temps. Cela avait moins d'importance pour les esquisses faites du coup, et qui, pour cela, changèrent moins ; elles arrivèrent même jusqu'à nous avec une fraîcheur plus grande que les tableaux faits ».

Et cette jolie lettre où, parlant de détails purement professionnels, Lebourg se laissant entraîner par une tournure d'esprit toujours portée à élever et à agrandir le sujet, nous donne sur Constable une véritable page d'histoire de l'art... , cette jolie lettre, dis-je, se termine par ces quelques mots où il se met tout entier :

« Nous avons le même âge et aussi les mêmes opinions sur beaucoup de choses, nous sommes effrayés des mêmes idées folles qui s'élèvent de la terre, comme des nuées malsaines et empoisonnées, et l'art est notre refuge et notre joie ! »

Plus loin, après sa visite à une exposition de jeunes peintres, Lebourg résume ainsi ses impressions :

« J'ai revu toutes les salles attentivement. Il y a un progrès inouï dans la vision depuis l'époque où nous avons commencé à peindre. Ce progrès est dû à l'éducation mutuelle qui s'est faite de l'un à l'autre... un éclaircissement de la palette, l'abandon des couleurs ternes, la compréhension de peindre des effets de soleil sans se croire obligé de forcer les ombres... les ombres elles-mêmes très colorées... voici, ce me semble, ce qui se dégage le plus de toutes ces toiles de

jeunes, et, comme je vous le disais, ce résultat me surprend quelque peu. J'en arrive à me dire souvent : « alors ce n'est pas si difficile que ça de bien voir ! » La multiplicité des jeunes peintres qui voient ainsi tendrait à le prouver et je m'effraie pour leur avenir ; à ce compte là, je pense, cela deviendra très commun, les tableaux agréablement peints et d'une belle couleur ! Mais comment vivront ceux qu'on encourage dans la carrière ! Déjà, aujourd'hui, à Paris, à l'Exposition des Indépendants, les amateurs achètent pour 100 ou 200 francs, des tableaux ma foi fort bien venus. Quelle abondance de peintres ! et, je crois, quelles misères !

« On ne se donne plus le temps de faire des études : à vingt ans, on vend ! si l'on peut ! on ne fait pas non plus d'études de dessin, et l'on traite les vieux maîtres de vieilles bêtes. C'est le progrès.

« Et pourtant, il y a quelque chose d'un peu superficiel dans la peinture actuelle ! quelque chose qui se voit vite et s'oublie de même. . . »

Oh ! qu'il a raison notre collègue, . . . « quelque chose qui se voit vite et s'oublie de même », mot profond et d'une impeccable justesse. Le père Ingres avait dit dans le temps « les chefs-d'œuvre persuadent plus qu'ils ne frappent ». C'est la même idée.

Sans doute, un peintre impuissant pourra travailler deux ans de suite le même sujet sans y mettre quoi que ce soit. Mais pour peu qu'il ait quelque chose dans le ventre, ce n'est pas en vain qu'il cherchera sa toile, qu'il caressera son motif, qu'il le perfectionnera sans

cesse, étant de ceux qui ne se contentent pas de la superficie. Et cette pénétration de la matière par l'esprit et la volonté constante, elle apparaîtra aux regards de l'observateur attentif. Il s'arrêtera longtemps devant le tableau, et alors il ne l'oubliera pas. Il trouvera à y réfléchir. Il se plaira à laisser entrer peu à peu en lui la succession d'impressions éprouvées par l'autre, à reconstituer à son usage la genèse de travail et de recherches de l'auteur.

Pour nous, Messieurs, cette réflexion est précieuse... « quelque chose qui se voit vite et s'oublie de même ». Elle nous aide à préciser l'esthétique de Lebourg. Il est un des paysagistes contemporains qui se fait honneur de compter avec le travail, à l'heure où l'on ne tient plus compte que du tempérament et du coup de foudre de l'improvisation. Étudiez-le. Sous un aspect très libre, très large, très prime-sautier, quel labeur de peintre, quelles recherches préparatoires, quel scrupule de travail, quelle façon de monter sa toile peu à peu au niveau souhaité, sans la noyer dans la bagatelle, quel courage pour détruire si besoin est les détails inutiles, les encombrances, mais aussi quelle jouissance, quel enseignement pour le spectateur. Oui, il restera longtemps devant le tableau celui-là, de sorte que, retournant l'aphorisme du maître, vous direz de lui : Lebourg fait des choses qui se voient lentement et ne s'oublient jamais.

« Il y a, je crois, une notion qui échappe à la génération des jeunes, écrit-il ensuite, c'est le Mystère... ce charme des maîtres venant d'un grand amour de leur

art, de l'enthousiasme du cœur et du beau milieu où vit le peintre : en disant cela, je pense à Corot, au *Ville d'Avray* du Musée de Rouen ; je pense à Daubigny, et aux beaux peintres de 1830. »

Par la même occasion, Lebourg pourrait penser à lui-même, car cet amour de son art et cet enthousiasme du cœur, ce sont ses propres vertus, bien que sa modestie l'amène trop souvent à se juger avec rigueur, et qu'il ne veuille pas entendre parler de sa supériorité. Il a même, dans l'intimité, une façon de se maltraiter lui-même qui ferait sourire, si le respect n'était dû à son imperturbable sincérité. Certains se rabaisent pour qu'on les élève ; lui, non, il est absolument convaincu de ce qu'il dit, il parle comme il pense et il écrit comme il parle ; nous en sommes quittes, nous, pour faire bonne justice de ses confessions sur « le mode pleureur », pour me servir d'une expression qui vient de lui.

Cependant, comme j'ai eu la prétention de vous montrer l'homme à côté du peintre, je veux emprunter à sa correspondance un dernier passage où il parle de lui sur mes instances.

« Et puisque vous parlerez de moi, ce n'est pas mauvais que vous connaissiez ce qui est au fond de moi-même. Les critiques traitent souvent les artistes en les couvrant de fleurs, en louant leur talent, et le lecteur de se dire : mon Dieu que cet artiste doit être un homme heureux ! — Eh bien ! souvent, ça n'est pas ça du tout, cet artiste, c'est un homme qui n'a jamais été satisfait de lui-même, . . . pas un seul instant ! Il y a pas mal de peintres dans mon cas, mais on ne crie pas ces choses-là sur les toits. Oui, je suis un mécontent, mais un mécontent de moi, . . . pas des autres !

« Il arrive un moment où l'on perçoit que tout ce qu'on a fait est bien peu. On rêve d'œuvres plus complètes. On se leurre peut-être, mais il semble que si l'on vivait encore longtemps, on réaliserait une partie de ses rêves. Il semble qu'on aura une compréhension plus simple, plus ample, plus riche des choses vues ; quelquefois la vision a progressé, on perçoit des colorations qu'on ne voyait pas autrefois, des formes d'un style plus élevé, et cela aide à espérer le mieux. Quelques-uns d'entre nous, dans un âge avancé, font des œuvres plus complètes. Souvent aussi, à cet instant de la vie, bien des éléments viennent à nous manquer et on descend ce versant du coteau trop vite pour avoir le temps de réaliser ses espoirs... Alors on se sent vaincu ! on est honteux de son petit bagage. Ce qui est, est si loin de ce qui devait être... et quand on compare la pauvre petite toile aux splendeurs de la nature... entre nous... c'est à en pleurer ! »

Eh bien, Messieurs, non, nous ne pleurerons pas, et je suis sûr que Lebourg lui-même ne tardera pas à se raccommoder avec ce monsieur qui bougonne quand il se regarde dans la glace. Il a encore, espérons-le, pas mal d'années à vivre, mais s'il disparaissait aujourd'hui, il laisserait une œuvre énorme par le nombre et supérieure par le mérite. Cette perspective doit logiquement lui apporter quelque consolation.

Le plus curieux de cette psychologie, c'est que cet artiste admirablement doué, tout en se brouillant avec son talent et en se traitant de haut en bas, reste pour ses confrères l'homme le plus indulgent, le plus

patient, le plus encourageant et peut-être le plus illusionné. J'ai eu l'occasion de l'entendre faire la critique des toiles d'un peintre qui ne lui monte pas à la cheville. Dans l'atelier, il allait toujours aux moins mauvaises études, il semblait ne pas voir les pires : et chaque fois qu'il apportait une restriction à ses compliments, c'était dans des formes adoucies, il ne manquait pas de dire par exemple : — « Ah ! tenez, vous faites ça... et bien moi aussi... j'ai fait ça, mais j'ai eu tort, je comprends comment vous êtes tombé dans cette erreur, ça m'arrive encore tous les jours, nous avons le même défaut tous les deux ! voilà. »

Avoir le même défaut que Lebourg, tout de même, c'est un reproche cousin germain d'un éloge... eh bien ! il est comme ça pour les autres, de sorte que Lebourg ne se contente pas d'être, j'ose le dire, un grand peintre, c'est aussi la bonté même ; le connaissant ainsi, vous aurez, n'est-ce pas, double plaisir à vous laisser séduire par le charme qui se dégage de ses toiles ?

• •

Il me semble qu'en matière d'art ou de belles-lettres, dans cette sphère supérieure où tant d'éléments constituent la perfection, le sentiment tient une grande place. La supériorité de la technique a son prix sans doute, mais, quand on la rencontre, si elle réussit à faire dire : c'est fort ; elle ne suffit pas à faire ajouter : j'aime. Nous aimons un livre ou une toile par je ne sais quoi d'humain ou de divin qui s'en dégage et qui crée une sorte de lien mystérieux entre l'auteur et nous. Quel-



quelquefois même le phénomène est exclusif de la valeur purement littéraire ou purement marchande de l'œuvre. Derrière les feuillets d'un roman ou d'un recueil de poésies, en présence d'un tableau qui nous fait penser, nous cherchons l'âme dont cette page est le signe, par où elle révèle son moi. Il est rare qu'un malhonnête homme écrive un livre honnête et réciproquement. Cela cependant s'est vu, mais qu'on nous permette de le dire, ce livre est un mensonge, quand même il serait un chef-d'œuvre. Il peut nous illusionner un instant, nous forcer d'applaudir, c'est tout. Ce lien dont je parlais tout à l'heure se brise dès que nous découvrons l'artifice, nous n'aimons pas les trompeurs.

En musique, et malgré les allures plus paradoxales de la proposition, c'est à peu près le même résultat. Le jour où vous avez su à quel degré de valeur morale César Franck poussait l'ordre de sa vie, étroitement attaché moitié au devoir de la famille, moitié à son art, levé à cinq heures du matin pour composer jusqu'à neuf avant de commencer les leçons, bourse légère, mais grand cœur, ne se plaignant jamais, n'enviant personne, sans rancune contre les passe-droits, la pensée élevée vers Dieu, plutôt humble que fier, marchant droit devant lui sans réclame, arrivant à la célébrité sans le secours d'aucune clique, d'aucun Syndicat battant le rappel et sonnante de la trompe, le jour où vous avez su cela et où vous vous êtes expliqué du même coup bien des passages de sa musique, parfois mystérieuse, ne vous êtes vous pas senti pour ce magnifique répertoire un redoublement



d'admiration, et en reprenant certaines de ses pièces d'orgue n'y avez-vous pas goûté un plaisir nouveau ? N'avez-vous pas dit enfin le mot en question : j'aime.

Oh ! je m'en doute, d aucuns me contrediront. « Toutes ces thèses relevant du domaine du cœur, diront-ils, n'ont rien à voir avec l'art. Si l'œuvre est belle, qu'importe l'ouvrier. Je ne le connais pas, et ne veux pas le connaître. Il y a peut-être en lui deux individualités, l'une complétant l'autre sans lui ressembler, l'une rachetant l'autre sans s'y mêler. Considérons seulement celle sous l'angle de laquelle l'homme se révèle au dehors, le reste nous est étranger. »

Ce dédoublement, répondrai-je, est difficile par les temps de journalisme, d'interviews, d'information outrancière, à l'usage d'un public avide de renseignements sur celui-ci ou sur celui-là. En 1910, on ne saurait ignorer les choses et les gens en vue. Malgré vous, et quelquefois malgré lui, on vous fera pénétrer chez l'artiste ! Que de regrets pareille indiscretion vous causera parfois. Vous me gâtez mon homme, direz-vous ! Mais aussi que d'agrément à constater devant les figures d'élite, l'accord de la réalité intime avec l'aspect extérieur seul connu des foules.

Quel serait votre profond étonnement et aussi votre amer désenchantement si l'on vous disait que Corot était méchant, orgueilleux, bête et avare ? Cet homme de génie, qui a vécu toute sa vie dans l'intimité de la bonne et sincère nature, qui a surpris la grâce des aurores et la majesté des soleils couchants, qui a causé avec les alouettes de Canteleu, et reçu les confidences des

merles de Ville-d'Avray, bien avant Chanteclair, qui a mesuré la profondeur du firmament où resplendit l'œil de Dieu, qui, dans l'ombre du bocage, conduit par sa muse, a noué de si adorables intrigues avec les nymphes sylvestres, qui a fait chanter ses pinceaux et vibrer comme une lyre sa palette émue, cet homme là, s'il eût été dans son for intérieur une âme basse, une bourse fermée, un égoïste, un matérialiste, un petit homme, quelle monstruosité de la création c'eût été, et pourtant elle eût été possible ! Seulement, auriez-vous aimé ses toiles autant que vous les aimez, si sa vie eût été le perpétuel démenti de sa peinture. Je suis sûr que non.

Grâce à Dieu, c'est tout le contraire qui est la vérité. Il était généreux, simple, grand et accueillant, il donnait ses tableaux pour soulager les malheureux, il s'arrêtait de peindre pour lever un regard attendri vers l'horizon, qui lui semblait le symbole d'un au-delà où son immortalité doit sûrement rayonner en repos : c'était comme une prière. Son âme se répandait à flots sur ses amis, sur les besoigneux, sur ses élèves, sur ses inconnus. Soyez certain que la postérité qui se prosterne devant ses tableaux subit même à son insu le souvenir plein de bonté de sa vie privée comme ces parfums d'encens qui, en s'élevant de l'autel où s'offre l'holocauste, achèvent de rendre plus pénétrante la ferveur du sacrifice.

Heureux donc selon moi celui qui, en analysant l'ouvrage, peut se l'expliquer par la valeur et l'honneur de l'esprit qui l'a conçu. J'ai eu cette bonne fortune

en vous parlant d'Albert Lebourg ; je suis aise d'avoir salué son image sous tous ses aspects, je suis fier de me dire ici, dans la noble Compagnie à laquelle il appartient, son collègue respectueux, son admirateur convaincu et, dans une mesure infime, son élève bien reconnaissant.

Décembre 1909.

---



# LE PROBLÈME DE LA VIEILLESSE

## LES RETRAITES ET LA MUTUALITÉ

Par M. H. VERMONT.

---

Le XIX<sup>e</sup> siècle, très doux aux enfants, fut très dur aux vieillards. Il ne leur offrit trop longtemps, comme dernière espérance, que l'hôpital ou le bureau de bienfaisance, alors même qu'ils avaient contribué par leur travail à la richesse et par leurs enfants à la puissance de la nation.

L'humanité veut pourtant qu'une société civilisée assiste les vieillards et les infirmes. Quant à ceux qui ont eu le double mérite du travail et de la prévoyance, le sentiment, la raison, la justice et l'intérêt social exigent qu'ils puissent assurer à leurs vieux jours quelque repos et quelque dignité.

Ce sont les mutualistes français qui ont fait comprendre ces vérités jadis méconnues. Ils ont même indiqué depuis longtemps par quels moyens simples, faciles et relativement peu coûteux on peut réaliser le problème de la vieillesse, comme ils ont résolu le problème de la maladie.

Aussi ne cessait-on de répéter qu'ils étaient pour les

retraites l'instrument préférable et préféré. Il est donc surprenant qu'en France, on ait écarté constamment leurs demandes et qu'on leur ait préféré trop souvent les autres.

Leur déception est d'autant plus grande qu'on leur avait fait plus de promesses, qu'on n'a tenu presque aucun compte de leurs désirs, et que tout en vantant avec raison leur charte libérale — la loi de 1898 — on en a pris le contre-pied, si bien qu'un grand nombre d'entre eux, et non des moindres, ne cachent pas leurs inquiétudes et se demandent avec angoisse si la loi des retraites, au lieu d'être le complément nécessaire et désiré de la loi mutualiste, ne va pas la paralyser et peut-être la détruire.

L'examen de cette question m'entraînerait trop loin et je voudrais aussi donner un intérêt plus général à l'étude que j'ai l'honneur de vous soumettre. Aussi, fidèle à la méthode expérimentale, vais-je étudier la question des retraites par l'examen des principes et des diverses législations.

#### EXPOSÉ GÉNÉRAL

##### *Le problème de la vieillesse.*

Le problème de la vieillesse, qu'on trouve si compliqué, est en réalité fort simple.

Les vieillards se divisent en trois groupes : les heureux, les malheureux, les prévoyants.

On appelle heureux, quoiqu'ils ne le soient pas tou-

jours, ceux que leurs ressources mettent à l'abri du besoin et dont la vieillesse a tout au moins l'avantage de n'être à charge à personne. Pour eux, le problème est résolu d'avance et, quelle que soit l'origine de leur fortune ou de leur aisance, l'état social ne leur doit rien, puisque, par la transmission des héritages, la facilité des communications, la protection des droits et la sécurité des biens, il leur a permis de se suffire.

Tous n'ont pas ce bonheur. Un trop grand nombre d'hommes sont victimes les uns de circonstances malheureuses, les autres de leurs propres passions. Parvenus sans ressources au déclin de leurs forces, faut-il les abandonner ? Jamais on ne le fit entièrement. Constatons cependant que des lois récentes, inspirées par un grand sentiment d'humanité, s'étaient fait bien longtemps attendre et qu'elles ont heureusement amélioré, dans beaucoup de pays, la situation des vieillards malheureux.

Pour ceux-là même dont la paresse, la débauche ou l'intempérance avaient causé le malheur, on a pensé qu'il leur suffisait d'être dans l'impossibilité de gagner leur vie pour qu'on dut leur venir en aide, et qu'il y avait mieux à faire que de les caser dans un hospice ou de les obliger à tendre la main pour vivre.

Dans le premier cas, c'est mourir deux fois que d'être obligé sur ses vieux jours de quitter sa maison, ses voisins, ses habitudes, ses parents. Dans le second cas, l'assistance, toujours si humiliante, devient encore plus pénible, alors que pour la recevoir il faut subir tant de regards, de questions, de refus et parfois de promiscuités.



On peut critiquer tel ou tel article des lois qui assurent une petite pension aux vieillards incapables de travailler. On doit approuver le principe de ces lois.

Est-il besoin d'ajouter que, si la misère est digne de sympathie, ceux-là sont bien autrement intéressants qui, sans leur bonne conduite, leur énergie et leurs habitudes de travail et d'épargne, seraient en grand nombre, eux aussi, à la charge publique.

On les honore, on les vante, on a bien raison. Chacun reconnaît et proclame la supériorité de la prévoyance sur l'assistance. C'est une vérité banale, incontestée, que chaque jour démontre. La prévoyance élève et l'assistance déprime. Avec dix fois moins de dépenses, la première obtient de meilleurs et de plus grands résultats que la seconde. Elle exige moins de fonctionnaires, et le zèle de ceux qu'elle emploie n'a d'égal que leur désintéressement. Elle réprime plus facilement les abus. Elle développe l'énergie, la prévoyance, le sentiment si fort de la dignité personnelle que l'assistance affaiblit et souvent même détruit.

Les enfants des assistés sont presque toujours des assistés eux-mêmes. C'est ainsi que s'accroît sans cesse cette armée de malheureux dont la vie est un problème, la paresse une habitude et le nombre un danger.

Les prévoyants, au contraire, augmentent la richesse publique au lieu de l'amoinrir. Leurs enfants, accoutumés de bonne heure au travail et aux vertus familiales, deviennent de bons citoyens et perpétuent dans notre pays cette habitude de l'épargne libre qu'il pratique mieux que tout autre.

Nos caisses publiques suffisent à le prouver. On a dû prendre des mesures restrictives pour y arrêter l'affluence des dépôts. Néanmoins et bien que la loi du 20 juillet 1895 ait abaissé de 2,000 francs à 1,500 francs les versements à la Caisse d'épargne et que même le total des dépôts de l'année ne puisse plus excéder ce dernier chiffre, ces dépôts, qui étaient de 597,438 francs en 1884, se sont élevés en 1908 à 1,429,600,240 francs. Au 31 décembre 1908, les livrets de nos Caisses d'épargne, en dehors des énormes achats de rentes effectués d'office ou par les déposants, étaient au nombre de 13,259,337 et constataient 5 milliards 223,600,285 fr. 24 de dépôts.

Prétendre que l'obligation seule peut nous faire épargner, c'est une erreur et c'est une calomnie. Jamais l'impôt ne remplacera l'épargne; elle est libre par essence. C'est une vertu française et le plus sûr fondement de notre richesse nationale. Elle seule peut opposer à la misère un obstacle réel, général, efficace. Tout le reste n'est qu'un palliatif et qui parfois même va contre son but, car les secours assurés aux malheureux développent trop souvent leur insouciance et leur paresse.

Les mœurs et la législation devraient donc, sans méconnaître l'assistance, s'attacher davantage à protéger le travail, à favoriser l'épargne, à développer la prévoyance, à augmenter la pension de ceux qui, sans leurs vertus, seraient à la charge de la nation.

On fait presque le contraire, on comble d'éloges les prévoyants, c'est aux imprévoyants qu'on prodigue les millions.

Cette contradiction est même particulièrement accentuée en France. En 1910, les dépenses inscrites au budget pour tous les services de la mutualité ont été de 9 millions et demi (exactement 9,560,000 francs) et celles de l'assistance ont été de 300 millions. Si nous remontons plus haut, nous constatons, depuis 1881-85 millions pour les premières, et pour les secondes, 7 milliards 300 millions (1).

L'étude des législations achèvera de prouver cette anomalie que la réalité des faits ne démontre que trop.

#### LA QUESTION DES RETRAITES

Trois solutions ont été données à la question des retraites.

Dans la plupart des nations, on s'est borné à l'assistance. Tantôt, dans un grand nombre de pays, il n'y a pas de lois spéciales, les vieillards ne reçoivent que des secours plus ou moins aléatoires; tantôt, comme en Angleterre, en Danemark, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, etc., une pension leur est assurée sans qu'ils aient rien fait pour l'obtenir, et c'est l'universalité des contribuables qui paie ces pensions considérées comme une charge nationale.

En Allemagne, les pensions de retraite ont pour base une contribution obligatoire du travailleur, du patron

(1) Ces chiffres m'ont été donnés par M. P. Deschanel, président du Groupe mutualiste de la Chambre des Députés. Ils confirment ceux qu'avait précédemment donnés M. Barberet, ancien directeur de la Mutualité. H. V.

et de l'Etat. Jusqu'à ces derniers temps, ce système très prôné à l'origine, ne fut reproduit par aucune autre nation, sinon en Autriche où il s'applique seulement aux employés.

La Belgique, bientôt suivie par l'Italie et par les cantons de Vaud et de Neuchâtel, a appliqué les principes des mutualistes français. Elle a fondé sa loi des retraites sur la liberté subsidiée, c'est-à-dire sur les encouragements donnés à l'épargne libre, largement subventionnée (1).

J'étudierai successivement la loi anglaise, la loi allemande et la loi belge, qu'on peut considérer comme présentant les applications les plus raisonnées de chaque système, puis je résumerai et j'apprécierai la législation française.

## LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES

---

### LÉGISLATION ANGLAISE

L'Angleterre est le pays de la liberté, le sentiment du droit personnel y est très vif, l'esprit d'association très développé. Les Sociétés de secours mutuels, inférieures aux nôtres à certains égards, y sont depuis

(1) La Suisse a toujours repoussé à d'énormes majorités le système de l'obligation, soit qu'on l'ait consultée par un referendum général, soit qu'ensuite plusieurs cantons aient procédé, comme récemment à Genève, par voie de referendum cantonal. H. V.

longtemps plus importantes et plus florissantes que dans tout autre pays.

En 1859, on n'y comptait pas moins de 21,000 *Friendly-Society*. En 1863, les *old-fellows* avaient à eux seuls 287,573 adhérents, et les *foresters* 207,933. L'Angleterre comptait un mutualiste sur 9 habitants, il n'y en avait alors qu'un sur 66 en Belgique, et un sur 76 en France. Les Mutualités anglaises, d'un caractère moins familial que les nôtres, sont entièrement libres. Elles ont si bien continué à prospérer que, récemment encore, les deux Sociétés que je viens de citer étaient à elles seules plus riches que toutes les Sociétés de secours mutuels de France réunies.

Par contre, l'assistance sociale était chez nos voisins odieusement rudimentaire.

Depuis 1834, les vieillards n'avaient que des secours à domicile très insuffisants ou l'entrée des *workhouses*, véritables prisons.

En 1892, M. Chamberlain, un instant séduit par la législation allemande, déposa un projet de pensions de retraites fondé sur l'obligation. Il ne tarda pas à le retirer en constatant l'énormité des charges qui devaient en résulter et qui, pour assurer des retraites sérieuses, auraient démesurément aggravé les impôts ou détruit l'équilibre du budget.

Le Danemark et plusieurs colonies anglaises s'étaient contentés de donner à l'assistance une forme nouvelle, en respectant la liberté des travailleurs et la propriété de leur salaire, et en assurant aux vieillards malheureux des pensions qui ne leur avaient rien coûté.

Ce système, préconisé par MM. Channing et Asquith, chancelier de l'Échiquier, prévalut et fut adopté par la loi du 10 mai 1907.

Cette loi accorde une pension de 325 francs, payables par semaine, aux vieillards ayant (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910), 65 ans.

Pour avoir droit à cette pension, il faut être : 1<sup>o</sup> Anglais ou résider en Angleterre depuis vingt ans, sauf des interruptions déterminées par la loi ; 2<sup>o</sup> n'avoir pas plus de 790 francs de ressources annuelles, à moins que ces ressources proviennent de versements réguliers de prévoyance aux *Friendly-Society*, ou aux *Trades-Unions*.

Sont exclues de ces pensions :

Les personnes recevant les secours d'assistance publique, sauf quelques exceptions ;

Celles qui, avant l'ouverture du droit à la pension, ont habituellement manqué de travailler suivant leur capacité ;

Certaines personnes retenues dans les asiles comme indigentes ou aliénées ;

Les condamnés à l'emprisonnement.

Les sexagénaires, condamnés à la détention pour ivresse, peuvent être privés du droit à la pension pendant dix ans.

Comme on le voit, cette loi, bien qu'elle porte le nom de pensions de retraites, est une loi d'assistance. Néanmoins, chose remarquable, elle accorde aux prévoyants un droit exceptionnel, tandis qu'elle refuse ou retire son bienfait à beaucoup de ceux qui sont malheureux par leur faute.

Malgré ces restrictions, cette loi a produit de tels abus que le nombre des assistés et le chiffre de leurs pensions a rapidement doublé les prévisions.

Le premier crédit demandé a dû être quintuplé.

Cette loi d'assistance, très sage, serait peut-être moins onéreuse si l'Angleterre subventionnait les prévoyants, ce qui est le seul moyen de diminuer le nombre des assistés.

#### LÉGISLATION ALLEMANDE (1)

##### *Historique.*

On a souvent invoqué l'exemple de l'Allemagne pour soutenir que l'obligation de l'épargne pouvait seule assurer les pensions de retraite. Cet exemple est en effet très démonstratif et d'autant plus que la législation allemande a le triple avantage d'être logique, modérée, décentralisatrice.

M. de Bismarck s'est trompé lorsque pour combattre le socialisme, il lui a emprunté une de ses armes. C'était le moyen, non de l'entraver, mais de le développer, et c'est ce qui eut lieu.

Mais M. de Bismarck était trop sérieux pour édicter sur des sujets analogues des lois contradictoires, Aussi, ayant adopté le système de l'obligation, l'a-t-il pris comme base de toutes les lois d'assurances ouvrières

(1) Pour ce chapitre j'ai consulté, plus particulièrement, le savant ouvrage de M. Bellom : *Les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger* ; les brochures de M. Fuster, chargé de missions en Allemagne par le Ministère du Commerce, et les publications du musée social. II V



contre la maladie (lois du 15 juin 1883 et du 20 avril 1892) ; contre les accidents (lois de 1884 et de 1889) ; contre l'invalidité et la vieillesse (loi du 22 juin 1889, révisée le 13 juillet 1899).

Toutes ces lois reposent sur l'obligation pour les ouvriers de subir une retenue de leur salaire, pour les patrons de la recevoir et de l'augmenter, pour l'Etat de la compléter.

La première proposition de fonder une loi des retraites sur l'obligation fut faite le 17 novembre 1881, par un message impérial et rencontra une vive opposition. M. Kamiersh, au nom des ouvriers, M. Hagen, au nom du centre, en combattirent énergiquement le projet qu'après huit ans de luttes le chancelier de fer finit par imposer le 22 juin 1889.

Tout d'abord, comme par un mot d'ordre, on en fit partout un éloge que l'événement ne devait pas confirmer.

### *Résumé de la loi.*

D'après cette loi, l'assurance pour la vieillesse et pour l'invalidité est obligatoire à partir de seize ans, pour les ouvriers et apprentis salariés et pour un certain nombre d'employés et de membres de l'enseignement.

Les salaires, divisés en cinq catégories, subissent un prélèvement de 1 à 2 pour 100, dont la moyenne hebdomadaire, très faible, varie de 0,0875 à 0,225.

Il y a deux sortes de pensions. Les pensions de vieillesse, uniformes suivant chaque catégorie de verse-

ments, varient de 75 francs à 225 francs. En dehors de la période interimaire, elles se donnent, à 70 ans, à ceux qui ont subi 1,200 semaines de retenue. Leur moyenne partie de 146 fr. 35 doit s'élever, au bout de 50 ans, à 168 fr. 75.

Les pensions d'invalidité varient avec le nombre des versements opérés. Elles peuvent être réclamées, après 200 ou 500 semaines de retenue, par ceux dont l'incapacité normale de travail est réduite d'un tiers et ne provient pas d'un accident. Leur moyenne partie de 137 francs en 1888, doit s'élever, au bout de 50 ans, à 262 francs.

Comme on le voit, la loi allemande n'impose que de faibles retenues et ne donne que des pensions minimales. Son application est facilitée par trente et un établissements d'assurance territoriale et par un certain nombre de caisses spécialement autorisées, sous la surveillance d'un directeur général, d'un tribunal arbitral et de l'office impérial des assurances.

Ces nombreux établissements ne facilitent pas seulement l'encaissement des versements. Au lieu de les accumuler dangereusement dans les caisses de l'État, ils ont une grande liberté pour leur emploi ; ils les utilisent de la manière la plus judicieuse, en construisant des sanatoriums, des maisons ouvrières, des établissements d'hygiène et de santé, en faisant des prêts à l'agriculture, aux associations de crédit, d'épargne, etc.

Aussi, M. Fuster, dans le Recueil de documents sur la prévoyance sociale qu'il a publiés, sur la demande du Ministre du Commerce, a-t-il eu raison d'écrire : « La

loi allemande vaut par ce qu'elle tolère autant que par ce qu'elle exige ; ou, si l'on veut, par ses effets indirects et parfois même imprévus, autant que par le jeu normal et régulier de ses dispositions ».

#### APPRÉCIATIONS ET RÉSULTATS

Cette loi est cependant loin de justifier l'engouement un peu factice qu'elle avait excité tout d'abord.

Elle est tyrannique dans son principe, puisqu'elle ôte aux travailleurs le droit de disposer de leur salaire ; imparfaite dans ses dispositions qui permettent de l'éluider par l'entente entre patrons et ouvriers ; insuffisante et inique dans ses résultats, puisque les pensions de retraite sont trop minimes et que les pensions d'invalidité sont refusées aux infirmes qui n'ont jamais pu travailler et même à ceux qui ont subi des retenues sur leur salaire, si le nombre de ces retenues n'atteint pas 200 ou 500 semaines.

Cette loi n'est pas moins imparfaite au point de vue financier. On croyait tout d'abord que les pensions de retraite seraient la règle et les pensions d'invalidité l'exception. C'était méconnaître la nature humaine. Priver, malgré lui, l'ouvrier de son salaire en lui promettant une pension, c'est diminuer son amour du travail et l'exciter à vouloir la pension le plus tôt possible.

Aussi l'application de cette loi obligatoire n'a-t-elle pas tardé à renverser la proportion des deux genres de pensions. Vainement a-t-on remanié la loi, vainement a-t-on augmenté les frais de surveillance ; le nombre

des pensions d'invalidité a démesurément augmenté, tandis que diminuaient constamment celles des pensions de retraite, ainsi que le prouvent les tableaux suivants :

APPLICATION DE LA LOI ALLEMANDE

*Nombre des rentes concédées annuellement.*

Années	Rentes de vieillesse.	Rentes d'invalidité.
—	—	—
1891 (1) . . . . .	132.926	31
1892 . . . . .	42.128	17.784
1893 . . . . .	31.083	35.177
1894 . . . . .	33.871	47.385
1895 . . . . .	30.144	55.983
1896 . . . . .	25.953	64.450
1897 . . . . .	22.320	75.746
1898 . . . . .	19.525	84.781
1899 . . . . .	17.320	96.665
1900 . . . . .	19.790	124.588
1901 . . . . .	14.759	129.234
1902 . . . . .	12.816	141.481
1903 . . . . .	12.374	150.209
1904 . . . . .	12.069	142.296
1905 . . . . .	10.716	124.111
1906 . . . . .	10.666	110.969
1907 . . . . .	10.814	112.220

Les pensions d'invalidité remplaçant les pensions de retraites et devenant à la fois plus nombreuses

(1) Les chiffres de 1891 sont très incertains. H. V.

et plus durables, il en est résulté un accroissement de charges excessif. En 1904, M. Keiner, fonctionnaire bavarois des assurances, a déclaré que le nombre des allocations de rentes dépassait de 125 0/0 les prévisions. Le 14 janvier 1904, M. de Posadowky, vice-chancelier de l'Empire, a reconnu que « tous les calculs étaient faussés, toutes les prévisions détruites et qu'il éprouvait les plus grandes inquiétudes financières ».

Le 2 mars 1905, il ajouta : « Nous avons construit un édifice gigantesque, mais il n'a point de base, il n'a point de fondations » et il indiqua « la nécessité de créer de nouveaux organes et de nouveaux fonctionnaires » pour empêcher les ouvriers de se soustraire à la loi ou de l'é luder, en réclamant des pensions d'invalidité au lieu d'attendre des pensions de retraite.

Toutes les mesures qu'on a prises, en augmentant les dépenses, n'ont diminué que faiblement cet état de choses. Aussi, dès 1905, M. Fuster, peu suspect, reconnaissait-il avec le guide pour l'assurance ouvrière de l'empire allemand que l'assurance obligatoire devait arriver à ce résultat que, sur douze pensions nouvelles, on ne créerait plus qu'une seule pension de vieillesse.

Ces prévisions tardives et peu encourageantes continuent de se réaliser.

Au 3 décembre 1908, le nombre total des pensions de vieillesse servies en Allemagne était descendu à 108,635. Le nombre des rentes servies pour l'invalidité était de 868,086. Le chiffre moyen de ces derniers était légèrement supérieur aux autres :

166 fr. 04 pour l'invalidité et 161 fr. 64 pour la vieillesse.

La loi allemande, tant prônée par les partisans de l'obligation est merveilleusement organisée. Qu'a-t-elle produit cependant ?

Des pensions d'invalidité, trop souvent obtenues par la fraude, qui sont à la fois trop minimales et trop nombreuses et qu'on refuse aux infirmes et aux incurables, alors même que, pendant plusieurs années, ils ont travaillé et subi des retenues.

Des pensions de retraite, dont le chiffre et absolument insuffisant, dont on exclut une partie de la nation, dont le nombre depuis dix-huit ans s'est constamment réduit à tel point que dans ce pays de plus de 63 millions d'habitants, il n'y a pas même 110,000 retraités de vieillesse.

Aussi, dès le 13 juillet 1899, les Allemands ont reconnu que leur loi avait manqué son but et ils en ont modifié le titre, en y supprimant le mot de retraite. La loi allemande a pour titre : « Loi d'assurance obligatoire contre l'invalidité ».

#### LÉGISLATION BELGE (1)

##### *Historique.*

La Belgique n'est pas comme l'Allemagne un pays resté à certains égards autocratique et féodal. Cette nation, peu nombreuse et d'un territoire restreint,

(1) Cette étude a été principalement faite sur les documents officiels. M. Haukar, directeur de la Caisse générale d'épargne et de retraites, a bien voulu en contrôler tous les chiffres. H. V.

s'impose au respect par son indépendance, son énergie, son libéralisme et par le soin qu'elle apporte à la solution des questions sociales.

Il n'est donc pas étonnant qu'au lieu de baser sa loi des retraites sur l'obligation, la Belgique l'ait fondée sur la liberté, mais elle a sagement compris la difficulté de l'épargne pour celui qui n'a d'autre fortune que ses bras. Aussi, pour généraliser les pensions de retraite, ne s'est-on pas contenté de louer la prévoyance ; on l'a excitée et récompensée, en donnant aux Sociétés qui la répandent et à ceux qui la pratiquent, une partie des millions employés dans d'autres pays à payer les fonctionnaires chargés de l'imposer.

Les Belges procédèrent avec beaucoup de sagesse et de méthode.

Ils avaient, en 1850, fondé une Caisse de retraites qui ne donna que fort peu de résultats.

A partir de 1891, ils comprirent que le meilleur moyen de multiplier l'épargne et d'en assurer la persévérance, était de favoriser particulièrement les Sociétés de secours mutuels qui en sont le meilleur instrument. Aussi, avant d'édicter une loi générale des retraites, basée sur de simples théories, voulurent-ils procéder du particulier au général, afin d'être éclairés par l'expérience et l'examen des faits.

La loi du 23 juin 1894 sur les Sociétés de secours mutuels ne se contenta pas d'améliorer la situation de ces Sociétés, beaucoup plus arrêtées que soutenues jusque-là par une organisation trop minutieuse, elle posa les jalons d'une législation à la fois plus simple et plus complète.



Les Mutualités reconnues furent admises à créer des fonds spéciaux de retraites, avec certaines immunités et exonérées des travaux compliqués et des erreurs nombreuses qui accompagnent trop souvent l'assurance à long terme. Déchargées du service des pensions, elles furent appelées seulement à être des intermédiaires. La Caisse d'épargne de l'Etat reçut leurs capitaux, majora leurs versements de 0 fr. 60 par franc, se chargea de leurs calculs et délivra leurs pensions, en donnant à ces Sociétés un concours d'autant plus apprécié qu'il assurait à leurs membres une entière sécurité.

La question préoccupait à la fois le pays et le Parlement.

Une Commission, composée de théoriciens et de praticiens, fut chargée de l'examiner et se livra pendant 5 ans à une étude approfondie. Elle ne tint pas moins de 48 séances et constata que non seulement le pays, fidèle à ses traditions, repoussait l'obligation, mais que la loi des retraites obligatoires donnait en Allemagne beaucoup de déceptions tandis que la loi belge de 1894, fondée sur la liberté subsidiée, obtenait les plus beaux résultats.

Au bout de 44 ans, la Caisse des retraites belge, fondée en 1850, n'avait en effet qu'un nombre de livrets insignifiant. La loi de 1894, bien que limitée aux Sociétés de secours mutuels, lui avait fait prendre une telle extension que le crédit créé pour subventionner les versements de ces Sociétés avait dû être, en 5 ans, porté de 20,000 francs à 600,000 francs, et qu'en 1899 on compta 161,313 livrets de retraites, dont 66,712 dus aux mutualistes dans cette seule année.

En 5 ans, le nombre des Mutualités, qui s'étaient chargées des affiliations à la Caisse des retraites, s'était élevé de 147 à 940. Le chiffre de leurs livrets nouveaux était monté de 5,504 à 60,356, et l'importance de leurs versements avait décuplé, en passant de 93,346 francs à 959,036 francs.

En même temps, le nombre des Sociétés de secours mutuels reconnues s'était élevé de 756 à 2,918.

L'expérience était décisive.

M. Beco, secrétaire du Ministère de l'Agriculture, résuma l'opinion générale, en demandant à la Commission que la loi des retraites fût fondée sur la liberté de l'épargne, généralisée par une active propagande, par l'affiliation à la Caisse des retraites et par une organisation décentralisatrice et largement libérale, dont les Sociétés mutualistes seraient le principal instrument.

Cette théorie ayant prévalu, la Commission présenta, le 10 janvier 1900, son rapport au Gouvernement qui, deux mois après, saisit la Chambre d'un projet de loi si bien coordonné que les socialistes furent seuls à le combattre.

L'obligation était écartée et on avait indiqué pourquoi :

Elle exige un contrôle irritant et onéreux ;

Ses dépenses sont telles qu'elles nécessitent de très lourds impôts ;

La cherté de la vie en serait augmentée ;

L'effort et la dignité personnels diminués ;

Les institutions de prévoyance menacées ;

Les patrons obligés de diminuer les salaires ou d'augmenter leurs prix de vente ;

Les ouvriers seraient les plus atteints et beaucoup ne pourraient plus élever que difficilement leur famille, puisqu'on frapperait d'une retenue leurs salaires souvent déjà insuffisants.

Au cours des débats, le rapporteur, M. M. Nyssens, précisa nettement le caractère de la loi. Il déclara qu'elle n'imposait aucune obligation légale sinon pour l'Etat, mais qu'elle contenait pour les provinces et pour les patrons une obligation morale, qu'ils s'exposaient à subir l'obligation, s'ils méconnaissaient leurs devoirs et refusaient de s'associer généreusement, comme l'Etat, à l'épargne populaire contre la vieillesse.

La loi fut votée par la Chambre le 30 avril et par le Sénat le 7 mai. Elle fut promulguée le 10 mai 1900, réglementée par les arrêtés royaux du 20 février et du 20 octobre 1901, et modifiée quelque peu le 18 février et le 20 août 1903.

Une loi du 21 mars 1902 la compléta en affiliant les miliciens à la Caisse des retraites.

En voici les principales dispositions.

### *Résumé.*

Le législateur belge a sagement cru qu'il devait s'occuper d'abord et surtout des prévoyants, sans oublier toutefois les ouvriers besogneux ou trop âgés pour profiter comme les autres de la nouvelle loi.

A côté des dispositions principales, qui ont toutes

un caractère de prévoyance, il a pris des mesures transitoires dont quelques-unes ont un caractère d'assistance.

*Dispositions principales.*

Dès son début, la loi belge affirme son caractère largement libéral. Les versements sont facultatifs, la loi assure l'organisation et le service des pensions, elle récompense l'épargne pour la vieillesse, l'Etat seul est obligé.

L'article 1<sup>er</sup> donne des primes annuelles d'encouragement à toutes les personnes assurées à la Caisse des retraites soit directement, soit par l'intermédiaire d'une Société de secours mutuels.

Ne sont exceptées de cet avantage que les personnes payant un impôt de 50 à 80 francs, suivant l'importance de leur commune, ce qui est une présomption d'aisance, et les agents de l'Etat qui ont droit à une pension régie par des lois et règlements spéciaux. On chercherait vainement dans la loi belge les anomalies qu'on rencontre dans les pays soumis à l'obligation et qui établissent des règles différentes suivant les différentes professions.

Le bienfait de la loi est réservé aux Belges, ainsi qu'aux étrangers résidant en Belgique depuis 10 ans et appartenant à une nation accordant des avantages analogues aux Belges.

La prime ne s'accorde qu'aux titulaires d'un livret de la Caisse des retraites, ayant fait un versement sur ce livret l'année précédente.

La jouissance des rentes commence de 55 ans à 65 ans.

L'Etat majore annuellement de 0 fr. 60 par franc les versements jusqu'à 15 francs.

Un régime de faveur est accordé aux Sociétés mutualistes reconnues. Leurs membres peuvent profiter de la loi et des primes dès l'âge de 6 ans, par dérogation au minimum d'âge général qui est de 16 ans. Les mutualistes sont exonérés des formalités nombreuses imposées aux autres déposants.

Si leur versement de l'année ne dépasse pas 60 francs, ils ont droit aux primes, alors même qu'ils paieraient les contributions qui en privent les autres. Une subvention annuelle de 2 francs leur est accordée pour chaque livret sur lequel 3 francs ont été versés en dehors des subsides des Pouvoirs publics, mais à la condition que la gestion et les écritures de la Société aient été trouvées régulières.

Comme les Sociétés se bornent à encaisser et à transmettre les versements, ces comptes sont faciles à tenir. La prime spéciale qu'elles reçoivent dépasse de beaucoup les frais qui en résultent, alors même que le dévouement des mutualistes ne les suppriment pas. Les Sociétés déchargées de toute gestion de fonds, de tous calculs de probabilités et de tout service des pensions peuvent se consacrer à une propagande, d'autant plus facile, qu'elles font généralement profiter leurs sociétaires de cette majoration de 2 francs par livret, qui s'ajoute à tant d'autres avantages et que viennent augmenter les subsides accordés à cette institution par

les gouvernements provinciaux et par un certain nombre de communes, de patrons et de particuliers. Hormis les versements des Pouvoirs publics, toutes les libéralités font profiter le futur retraité de la prime de 0 fr. 60 par franc.

Toute personne s'étant constitué une pension annuelle et viagère de 360 francs, calculée dans l'hypothèse de versements à capital abandonné et d'une entrée en jouissance à 65 ans, cesse d'avoir droit aux primes.

La loi ne parle pas des rentes prématurées d'invalidité. D'après son exposé de motifs, ces rentes continuent d'être régies par la loi du 16 mars 1865 qui, suivant les cas, assure aux invalides des rentes prématurées, mais réduites proportionnellement à leur âge, ou des rentes entières, mais qui ne peuvent jamais dépasser 360 francs.

*Dispositions transitoires. — Mesures d'assistance.*

La loi devait tenir compte soit des efforts qui l'avaient précédée ou qu'elle produirait chez les personnes ayant un certain âge au moment de son application, soit du malheur de ceux qui, à cette époque, joindraient l'indigence à la vieillesse.

De là deux dispositions transitoires.

La première, qui fut complétée par la loi du 20 août 1903, assure aux personnes âgées de 40 ans le 1<sup>er</sup> janvier 1900, des avantages spéciaux d'autant plus importants qu'à cette époque ils étaient plus âgés. Le droit à la prime est assuré à leurs versements jusqu'à 24 francs

par an. Comme leur épargne sera plus tardive, on les excite à l'augmenter pour que leurs pensions soient moins faibles.

La deuxième disposition transitoire a un caractère d'assistance. Elle assure une pension de 65 francs aux ouvriers belges ou anciens ouvriers belges résidant en Belgique depuis un an et qui, étant dans le besoin, atteindront 65 ans le 1<sup>er</sup> janvier 1901. Leurs femmes ou veuves ont la même pension, accordée sans réduction sur les secours ordinaires que les communes donnent aux nécessiteux.

Le droit à cette pension est échelonné suivant les âges avec obligation, pour les personnes âgées de moins de 58 ans le 1<sup>er</sup> janvier 1900, d'effectuer à la Caisse des retraites, pendant une période minimum de 3 ans, des versements d'au moins 3 francs par an et formant un total de 18 francs.

Comme on le voit, la loi belge, même dans ses dispositions transitoires, excite et récompense l'épargne.

### *Résultats.*

On a qualifié de foudroyants les résultats de la loi belge.

La Caisse de retraite n'avait obtenu presque aucun résultat, lorsque la loi de 1894 lui permit, grâce au concours de la mutualité, d'atteindre son but.

La loi de 1900 développa beaucoup plus encore le double progrès que j'ai précédemment signalé.

En 1900, en effet, le nombre des nouvelles affiliations



s'éleva à 136,384, celui des versements à 856,116 francs, leur montant à 5,121,056 fr. 02.

Les partisans de l'obligation ne pouvant nier ces chiffres ont prétendu que ce magnifique début s'était beaucoup ralenti, qu'il n'y avait eu qu'un feu de paille et ils ont présenté contre la loi belge des objections plus nombreuses que sérieuses.

*Première critique.* — L'application de la loi belge est trop onéreuse.

*Réponse.* — C'est le contraire qui est vrai. Cette loi est si simple et si facile qu'elle n'entraîne presque aucuns frais. Les dépenses de la Caisse des retraites unie à la Caisse d'épargne, sont couvertes par un prélèvement de 5 0/0 sur les versements. Ces dépenses sont donc payées non par les contribuables, mais par les intéressés. Les frais de l'Etat sont minimes et consistent seulement dans la dépense des imprimés, pour l'établissement des comptes, de la vérification de ces comptes et des frais d'enquêtes relatives aux pensions d'assistance pour les vieillards besogneux de 65 ans.

*Deuxième critique.* — La loi belge a un caractère général et elle profite à ceux qui n'en ont pas besoin.

*Réponse.* — La misère dans la vieillesse, menaçant tout le monde, les lois de retraite devraient toujours être générales et non pas particulières. C'est d'autant plus certain qu'il ne suffit pas d'exercer certaines professions pour être à l'abri du besoin. Reconnaissons toutefois que la loi belge est extrêmement prudente et que son texte répond par avance à cette deuxième critique. Elle a pris de nombreuses et sages précautions,

notamment en écartant de son bienfait ceux dont les impôts font présumer l'aisance et en limitant à 15 francs par an, les versements auxquels elle accorde des primes.

Si elle profitait vraiment à ceux qui n'en n'ont pas besoin, les versements individuels seraient nombreux. Or, leur moyenne, depuis 1905, est inférieure à 300 par an. La dernière statistique par professions n'accuse pas même 9 0/0 pour les affiliés autres que les ouvriers, enfants mineurs, miliciens et ménagères. Dans ces 9 0/0, combien n'y a-t-il pas de personnes sans aucune fortune, tels que les artisans, petits patrons, petits fermiers, etc.

*Troisième objection*, plus grave. — La loi belge serait beaucoup trop coûteuse, on a même prétendu que son application en France exigerait 70 millions.

*Réponse*. — Ce serait relativement peu, mais c'est inexact. L'erreur consiste à confondre deux choses absolument distinctes, les pensions d'assistance et les pensions de prévoyance.

La loi belge a consacré aux pensions d'assistance à ses vieillards besogneux, 11 millions, qui se sont élevés peu à peu à 13 millions et demi, mais ces pensions n'ont aucun rapport avec les pensions de vieillesse dues à la prévoyance. Or ces dernières ont coûté à l'Etat, en 1908, 4,248,000 francs pour les primes et 1,104,000 fr. pour les subventions aux Mutualités, soit, en tout, 5,352,000 francs, chiffre qui n'a rien de commun avec les charges énormes qui résultent de l'obligation et de l'armée de fonctionnaires qu'elle exige.

*Quatrième critique*. — La loi belge, après un bril-

lant début, a causé de nombreuses déceptions; elle n'atteint pas le total de la population; le nombre des affiliés loin d'augmenter diminue.

*Réponse.* — Ici encore les chiffres répondent. La loi belge date de 10 ans, elle ne peut donc pas avoir produit entièrement son effet, puisqu'on réclame 30 ans pour que la loi française d'obligation donne les résultats qu'on se flatte d'atteindre.

La question est de savoir si les effets de la loi belge diminuent, restent stationnaires, ou augmentent. L'augmentation a été continuelle. Cette loi a même immédiatement produit un remarquable développement de l'esprit de prévoyance. La loi de 1894 avait fait sortir la Mutualité de sa torpeur; la loi de 1900 augmenta ce progrès. En 1908 le nombre des Mutualités reconnues était non plus de 665 comme en 1895, mais de 7,945.

La progression s'est produite dans le nombre des sociétaires aussi bien que dans celui des Sociétés, dans l'augmentation de leur avoir comme dans celui de leurs recettes et de leurs dépenses, parmi les Sociétés ne s'occupant qu'accessoirement de la retraite et dans celles qui avaient ce but principal.

Quant aux retraites proprement dites, l'irréfutable preuve des effets, constamment heureux, de la loi belge résulte du tableau général et annuel des opérations de la Caisse des retraites depuis la loi, c'est-à-dire depuis 1900.

Voici ce tableau que j'emprunte aux documents officiels :

*Tableau des Opérations de la Caisse des retraites belge depuis la loi du 10 mai 1900.  
De 1900 à 1909.*

ANNÉES.	NOMBRE de nouvelles AFFILIATIONS.	NOMBRE approximatif DES AFFILIÉS au 31 décembre.	NOMBRE DE VERSEMENTS.	MONTANT DES VERSEMENTS.	MONTANT des FONDS DE RENTES (en millions).
1900	136.384	<u>300.000</u>	856.116	fr. <u>5.121.056 02</u>	31.0
1901	133.606	430.000	1.368.406	8.853.414 08	39.4
1902	90.397	517.000	1.810.402	9.900.404 21	49.0
1903	114.978	627.000	1.903.640	10.476.321 15	59.6
1904	78.861	700.000	1.991.116	11.823.401 44	71.8
1905	85.138	780.000	2.122.080	12.685.100 71	85.2
1906	86.151	858.000	2.224.427	13.706.894 47	100.0
1907	79.265	920.000	1.759.677	14.206.957 32	115.4
1908	84.571	1.000.000	1.801.651	14.649.259 75	131.6
1909	81.827	<u>1.075.000</u>	1.797.765	<u>15.148.281 05</u>	148.7

Pour bien apprécier ce tableau, il ne faut pas oublier l'effet anormal que produisent toujours à leur début les lois qui s'appliquent tout d'abord à une multitude de personnes qui en auraient profité plus tôt, si on ne les leur avait pas si longtemps fait attendre. C'est au bout d'un certain temps que les moyennes s'établissent. En Belgique, le nombre des affiliés nouveaux, qui fut seulement de 78,861 en 1904, s'est maintenu et même élevé, sa moyenne, depuis cette époque, étant supérieure à 80,000.

La diminution du nombre des versements résulte surtout d'un décret fort sage, en vertu duquel les affiliés ne font généralement plus qu'un seul dépôt au mois de décembre, tandis qu'auparavant ils en effectuaient plusieurs dans le cours de la même année.

Les obligataires font souvent observer que tous les versements ne se continuent pas. C'est ce qui se produit partout. Il y a en Belgique des livrets de retraites abandonnés soit par insouciance, soit parce que les déposants ayant amélioré leur situation ne peuvent plus profiter des avantages de la loi. L'abandon des livrets se produit en Belgique beaucoup moins qu'en France. Cet abandon est effrayant dans nos Mutualités scolaires. Les ouvriers des mines, soumis en France à l'obligation, ont abandonné 73,000 livrets de retraite sur 183,000.

Les abandons qui se produisent en Belgique sont bien faibles, ce qui le prouve c'est que, chaque année, malgré les décès et les abandons, le total des affiliés augmente ainsi que le chiffre de leurs versements.

En résumé, tandis qu'en Allemagne les retraites de vieillesse ont diminué de plus en plus et à tel point que, vingt ans après la loi obligatoire, il n'y avait pas dans ce pays de 63 millions d'habitants 110,000 pensions de vieillesse; la loi belge continue de prouver sa supériorité par le continuel accroissement du nombre des affiliés et du total de leurs versements.

Les mœurs publiques se sont améliorées. Les provinces, dans des proportions malheureusement trop inégales; les patrons, en nombre insuffisant, ont secondé l'effort de l'État d'une manière assez sérieuse pour faire de plus en plus comprendre combien l'épargne est préférable à l'impôt, combien la mutualité libre est supérieure au fonctionnarisme et à l'obligation.

Bien loin que les déposants à la Caisse des retraites diminuent, on constate qu'en dix ans le nombre des versements a doublé, leur montant a triplé, le nombre des affiliés est passé de 300,000 à 1,075,000, et le fonds de retraite a quintuplé.

Au point de vue des retraites, la Belgique a réussi autant que l'Allemagne a échoué.

En dix ans, sans nouveaux impôts, sans nouveaux fonctionnaires, la Belgique a fait plus que nous depuis cinquante ans.

## LÉGISLATION FRANÇAISE

*Les lois d'assistance.*

La France, a toujours été le pays qui compatissait le plus aux malheureux.

Il serait trop long d'énumérer les lois destinées à leur venir en aide. Parmi les plus récentes, je citerai :

1° La loi des accidents (9 avril 1898) qui fit cesser une trop longue injustice ; il était odieux que la veuve d'un ouvrier, tué sans qu'on sût comment dans un ouvrage commandé, n'eût droit à aucune indemnité ;

2° La loi d'assistance médicale (1893) qui assure aux habitants des campagnes un secours indispensable, mais qui s'applique de telle sorte qu'on peut se demander si elle a été faite pour les malades ou pour les médecins ;

3° La loi d'assistance aux infirmes et aux vieillards (14 juillet 1905), excellente dans son principe, inférieure dans ses dispositions aux lois analogues de l'Angleterre et de la Belgique. L'effet de cette loi est trop tardif, puisqu'à l'exception des infirmes et des incurables, elle ne pensionne que les septuagénaires. Elle facilite les abus et contient des inégalités choquantes. La pension, au lieu d'être uniforme, varie de 60 à 360 francs, non d'après les besoins des assistés, mais d'après leur commune, et tandis qu'en Belgique cette pension se cumule avec les secours communaux, tandis qu'en Angleterre elle s'accorde, sans tenir compte des modiques pensions acquises dans les *Friendly Society* ou



dans les *Trades Unions*, en France, il y a également une exception, non pas en faveur des prévoyants, mais contre eux.

Au-dessus de 60 francs, la pension de prévoyance se déduit pour moitié de la pension d'assistance, alors même que le cumul de ces deux pensions n'atteint pas 360 francs. On prodigue parmi nous les éloges aux prévoyants, c'est aux imprévoyants qu'on prodigue les millions. Il faut que l'épargne soit ancrée au cœur des Français pour que nos travailleurs, si souvent déçus et trompés, continuent d'épargner.

Ce n'est pas à coup sûr la loi des retraites obligatoires qui va les y encourager.

#### *Les lois de prévoyance.*

On a fait en France beaucoup de lois sur les retraites servies par l'Etat : elles ont eu généralement des applications malheureuses. L'Etat s'est emparé du capital de la Caisse des invalides de la marine. Le budget paie chaque année des centaines de millions pour les pensions civiles et militaires qui ne devaient rien coûter. Les pensions des employés des postes, des employés de chemins de fer, etc., d'origine relativement récente, ont donné lieu à beaucoup de déceptions et de récriminations. Combien d'autres exemples ne pourrait-on pas citer, mais il faut se restreindre. J'étudierai seulement la loi des retraites qui devaient être générales et qui ne le sont pas, alors pourtant que, s'agissant d'un service social, tout le monde devrait y contribuer et tout le monde, en cas de vieillesse malheureuse, devrait en profiter.

*Historique.*

C'est la France qui a pris l'initiative des retraites ouvrières. L'idée en remonte à 1843 et reçut, en 1850, un commencement d'exécution. La loi du 18-25 juin 1856 créa, sur un éloquent rapport de M. Benoist d'Azy (1), la Caisse nationale des retraites, dont le capital fut formé par les versements volontaires des déposants et la gestion confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Il fut d'abord interdit aux Sociétés de secours mutuels de promettre des retraites à leurs sociétaires. Elles n'y furent autorisées et encouragées qu'en 1856, mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, leurs efforts favorisés à certains égards ne laissèrent pas de subir beaucoup d'entraves.

Le 18 mars 1882 marque en France une date importante dans l'histoire des questions sociales. Ce jour-là, en effet, le Parlement français fut pour la première fois saisi officiellement (par le Ministre Léon Say) de deux projets de lois remaniant la législation de la prévoyance

(1) M. Benoist d'Azy, dans son rapport, signale « la grande amélioration sociale qui résulterait de la facilité donnée à l'épargne prévoyante de s'assurer contre la vieillesse. » Il montrait aussi « combien il serait utile de développer les secours mutuels, où des hommes de même profession, de même voisinage et de mêmes sentiments religieux se réunissent pour atténuer les mauvaises chances de la vie en se les partageant, où la bienfaisance, par ses dons, pratique les devoirs sociaux et religieux, où les hommes deviennent meilleurs parce qu'ils s'élèvent à leurs propres yeux ».

en améliorant la situation légale des Sociétés de secours mutuels et en favorisant la création des pensions de retraite.

*La loi mutualiste.*

Le premier de ces projets, présenté par M. Tirard en faveur des Sociétés de secours mutuels, fut accueilli par nous avec beaucoup de reconnaissance. Mais, sous l'influence des actuaires et des Commissions du Parlement, il fut bientôt dénaturé et nous fûmes menacés de perdre nos avantages financiers, notre indépendance et la liberté de notre administration. On voulait notamment nous retirer, même rétroactivement, le 4 1/2, et nous obliger à nous organiser, non d'après la méthode mutualiste, mais d'après la méthode des assurances.

Les mutualistes de cette époque ne cherchaient pas à plaire aux Pouvoirs publics, mais à les éclairer. Ils multiplièrent pendant quinze ans leurs écrits, leurs conférences, leurs pétitions, leurs congrès. La netteté de leurs demandes ne permettait pas de se méprendre sur leurs désirs, la crainte de déplaire à ceux qui distribuent les places et les faveurs n'atténua jamais la vigueur de leurs arguments. Il faisaient observer qu'il était contradictoire de louer leur œuvre et de les empêcher de la continuer, et comme ils avaient pour eux la persévérance, l'énergie et la raison, ils finirent par avoir également l'opinion publique et le succès.

Le Parlement, plaçant, à son grand honneur, l'amour du pays au-dessus de ses préjugés et de son amour-

propre, remania la loi votée à plusieurs reprises, tantôt par la Chambre et tantôt par le Sénat, et nous accorda, le 1<sup>er</sup> avril 1898, la charte libérale que nous réclamions depuis si longtemps.

Elle donne aux Sociétés de secours mutuels le droit à l'existence et à l'approbation, respecte et améliore leur organisation, assure et augmente leurs avantages et leur liberté. C'est une des meilleures lois qu'on ait jamais faites. Elle est cependant incomplète, et à certains égards défectueuse, mais il était très facile de la perfectionner, et nous indiquions comment, en demandant notamment avec persistance :

Qu'on nous autorise à créer un capital aliéné tout ou partie de nos pensions quand elles proviennent de l'épargne des participants et qu'on modifie l'article 28 de cette loi qui interdit de faire partie de plusieurs Sociétés de secours mutuels, pour avoir des retraites supérieures à 360 francs. N'est-il pas étrange que ce chiffre de 360 francs soit considéré comme un maximum pour l'épargne libre et comme un minimum pour l'épargne obligatoire ?

Nous demandions également : 1<sup>o</sup> qu'on exonère d'impôt nos dons et legs, qui, par une inexplicable routine, ne représentent que la deux centième partie des dons et legs philanthropiques (1) ; 2<sup>o</sup> qu'on en facilite la ré-

(1) Il résulte du rapport de M. Dislère, président de section au Conseil d'Etat, qu'en 1908, sur plus de 100 millions de libéralités philanthropiques, les Sociétés de secours mutuels, qui viennent au dernier rang, n'ont reçu que 500,000 francs. H. V.

ception en nous assimilant aux établissements publics, tels que les hôpitaux (1); 3° qu'on majore de 25 0/0 nos pensions jusqu'à 360 francs : on a majoré de 83 0/0 les pensions des ouvriers des mines.

Les dépenses résultant de ces réformes auraient été très inférieures à celles qu'une loi d'obligation exige pour ses fonctionnaires (2). On aurait dû accepter nos demandes, d'autant plus qu'en favorisant comme nous, tous ceux qui peuvent et devraient s'occuper des pensions de retraite : municipalités, syndicats, caisses patronales, on aurait généralisé les pensions ouvrières plus vite et avec beaucoup moins de dépenses et de dangers que par une loi d'obligation.

L'expérience méritait au moins d'être tentée.

On ne l'a pas voulu; toutes nos demandes ont été ajournées ou repoussées, toutes nos entraves maintenues, et cependant il a suffi que la loi de 1898 nous donne plus de liberté pour que notre Institution prenne un essor merveilleux.

(1) L'Emulation chrétienne de Rouen attend, depuis dix ans, la délivrance d'un legs de 2,000 francs fait par M. Labarre, membre de son Conseil honoraire, et accepté par sa famille. L'autorisation d'accepter ce legs est arrêtée par une difficulté administrative résultant d'un autre legs absolument différent et concernant une commune rurale. H. V.

(2) J'évalue à 4 ou 5 millions qui se seraient, je l'espère, augmentés progressivement par la suite, la dépense résultant de toutes nos demandes, si on les avait acceptées. Le coût des fonctionnaires nouveaux, nécessaires pour l'application de la loi d'obligation, sera de 17 millions, d'après M. Viviani, et de 45 millions, d'après M. Poincaré. Le Ministère des Finances, présidé par M. Caillaux, l'avait évalué à 80 millions; de grands efforts sont faits pour diminuer une telle dépense : réussiront-ils ! On ne sait pas même à quel parti s'arrêter !

Bien qu'on nous ait fait attendre plus de trois ans le règlement d'administration publique et plus longtemps encore les subventions que la loi confère aux livrets individuels comme aux autres modes de constitution des pensions, la mutualité française a fait, en dix ans, des progrès considérables, quoique ralentis depuis 1906 par le vote de la Chambre adoptant l'obligation.

En dix ans, de 1898 à 1908, le nombre de nos Sociétés s'est élevé de 11,355 à 19,353; celui de leurs adhérents de 1,909,479 à 4,730,708; celui de nos retraités de 83,690 à 156,422, l'importance de leurs pensions de 6,380,764 francs à 13,818,455 francs, et notre capital de 278,755,397 francs à 547,348,419 francs.

Dans ces chiffres ne figurent ni les progrès que nous avons accomplis depuis 1908; ni les Sociétés civiles de retraites, parmi lesquelles cinq pseudo-mutualités représentent à elles seules 900,000 adhérents et 120 millions de capitaux; ni les pensions innombrables servies par les Compagnies d'assurances, les chemins de fer, les établissements de crédit, les caisses patronales, etc.

Constatons seulement, d'après sa dernière statistique, que la Caisse nationale des retraites sert actuellement 322,240 pensions représentant plus de 40 millions de rentes, dont la moyenne est de 124 francs.

La liberté, bien qu'insuffisamment encouragée, a donc produit en France, pays de 40 millions d'habitants, rien que par l'intermédiaire d'une seule caisse, le triple de ce qui résulte en Allemagne d'une loi d'obligation, aidée du concours de 31 établissements régionaux et de plusieurs caisses particulières.



Que n'aurions-nous pas fait si on avait augmenté, comme nous le demandions, notre liberté et les avantages qu'on accorde si parcimonieusement en France à ceux dont la prévoyance écarte la misère ?

On l'avait longtemps espéré, et d'autant plus que la loi des retraites étant le complément naturel et nécessaire de la loi des Sociétés de secours mutuels, devait reposer sur le même principe.

C'est malheureusement le contraire qu'on a fait.

### *La loi des retraites.*

Le projet de loi sur les retraites, déposé le 18 mars 1882, par M. Tirard, reposait sur ce principe si sage et trop souvent oublié :

« La République a le devoir d'aider ceux qui s'aident eux-mêmes ».

Il assurait aux pensions des Sociétés de secours mutuels le taux de 5 0/0 dont elles jouissaient depuis dix ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier suivant, le 5 0/0 devint du 4 1/2, puis du 4 0/0, puis du 3 1/2, et ce, au mépris des engagements de l'Etat qui, en exigeant le dépôt entre ses mains de nos capitaux si nous voulions être approuvés, leur avait garanti le 4 1/2. Cette violation des engagements de l'Etat n'a cessé qu'en 1898.

Aucune suite ne fut donnée au projet de M. Tirard, non plus qu'à celui du Ministère Waldeck-Rousseau, présenté par M. Constans en 1891, et dont l'article 37 promettait aux Sociétés de secours mutuels de majorer



leurs pensions des deux tiers, ce qui était excessif. Aussi avais-je pétitionné pour qu'on nous donnât beaucoup moins, mais qu'on ne nous le fit pas trop attendre.

Nous attendons toujours.

Un troisième projet fut présenté quelques années plus tard, par M. Millerand, au nom de la Commission de prévoyance sociale qu'il présidait.

Ce projet reposait sur l'obligation, et comme l'erreur est multiple, il en enfanta beaucoup d'autres, si bien qu'en 1901 la Chambre, fort embarrassée, décida, sur la proposition de M. de Gailhard-Bancel, qu'une enquête nationale indiquerait au Parlement si la France préférerait l'obligation ou la liberté.

L'enquête ne laissa aucune place au doute, une majorité considérable se prononça pour la liberté. Une deuxième enquête, entreprise en 1905, donna le même résultat, ce qui n'a pas empêché nos législateurs de voter, dans des conditions d'ailleurs anormales, une loi basée sur l'obligation.

Le 26 février 1906, la Chambre, à l'expiration de son mandat, avait adopté, sans vouloir en connaître la dépense, un projet de loi basé sur l'obligation qui fut abandonné comme inexécutable. Le Sénat nomma une Commission dont 14 membres sur 18 étaient favorables à la liberté. Cette Commission proposa cependant un projet basé sur l'obligation, il fut modifié considérablement et déplorablement en deuxième lecture et devint la loi que tout le monde critique, et que la Chambre, au moment où expiraient ses pouvoirs, adopta hâtivement sans y rien changer.

Cette loi fut votée le 5 avril 1910. Elle ne deviendra exécutoire que 3 mois après l'adoption par le Conseil d'Etat des règlements d'administration publique destinés à l'expliquer et à la compléter.

*Résumé de la loi.*

La loi du 5 avril 1910 oblige les salariés des deux sexes, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture, les serviteurs à gages et certains salariés de l'Etat, à des versements obligatoires de 9 francs pour les hommes, de 6 francs pour les femmes et de 4 fr. 50 pour les enfants. Les employeurs percevront à chaque paie ces retenues, les doubleront et verseront le tout à l'Etat qui, pendant 30 ans et plus encaissera ainsi une quantité de milliards difficile à déterminer. Les employeurs, les Sociétés de secours mutuels, si elles le désirent et plusieurs caisses prélèveront ou recevront les retenues dont il sera justifié par l'apposition de timbres-quittance et qu'ils devront transmettre ou verser.

L'article 3 contient une disposition importante, due à M. Fortier, sénateur de la Seine-Inférieure, et d'après laquelle les mutualistes et certains prévoyants pourront être autorisés à continuer à leurs Sociétés où à leurs Œuvres les versements obligatoires.

L'Etat majore les pensions de 60 francs à 65 ans, si l'assuré a fait au moins 30 versements annuels atteignant le chiffre imposé. Une majoration moindre

est accordée dans certains cas à des versements moins élevés.

L'âge normal de la retraite est de 65 ans; elle peut être anticipée dans des conditions que la loi détermine ainsi que la réversibilité de la pension en faveur des enfants et de la veuve.

Lors de l'entrée en vigueur de la loi, les bénéficiaires de la loi d'assistance du 14 juillet 1905, âgés de 65 à 69 ans, recevront une pension maximum de 100 francs : ceux qui auront à la même époque plus de 45 ans verront leur allocation viagère augmentée dans une proportion variant, suivant leur âge, de 42 francs à 102 francs.

L'assuré, dont la retraite en cours d'acquisition dépasse 180 francs, peut affecter la valeur du surplus à une assurance en cas de décès ou à la constitution d'un bien de famille, cette exception favorable n'est pas étendue aux mutualistes.

La loi énumère les caisses où l'assuré peut avoir son compte individuel. Les Sociétés de secours mutuels ne peuvent les recevoir que dans des conditions qui ne sont pas imposées aux caisses patronales et syndicales.

Les placements sont effectués en valeurs de l'Etat ou jouissant de sa garantie et en prêts limités; d'autres placements pourront être autorisés pour un dixième (1/10) ou pour un quatre centième (1/400).

Les Sociétés de secours mutuels pourront assurer directement les retraites à leurs sociétaires, mais seulement après avoir été agréées à des conditions que la loi ne détermine pas. Elles pourront alors faire les en-

caissements, si leurs sociétaires le demandent, et recevront, comme les autres organismes qui les effectueront, 5 0/0 sur ces versements, dont elles devront justifier et qu'elles devront transmettre. Si elles assurent le service des retraites, elles auront de plus 1 franc par tête d'assuré et une allocation de 1 fr. 50 ou de 0 fr. 75 affectée au dégrèvement de la cotisation de maladie. Il en sera de même des syndicats professionnels constituant des caisses de maladie et d'invalidité.

Des amendes s'ajouteront au prélèvement de l'arriéré pour punir l'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres-quittance n'aura pas eu lieu. Une autre amende de 100 francs à 500 francs et un emprisonnement de 5 jours à 2 mois punira les fraudes et aussi ceux qui verseraient les encaissements, sans être agréés et autorisés, ou qui feraient disparaître des cartes les timbres apposés.

Un titre spécial est consacré aux fermiers, métayers, cultivateurs, artisans et petits patrons considérés comme assurés facultatifs et qui ont le droit ou de payer la retenue imposée aux ouvriers en profitant de la loi, ou de s'y soustraire.

La loi crée un Conseil supérieur des retraites et prend, en les assurant, par des amendes de 16 à 500 francs, de nombreuses mesures transitoires, concernant les pensions actuellement acquises ou en cours d'acquisition. Un titre spécial est consacré aux droits et aux obligations des assurés facultatifs.

Cette loi, très touffue et quelque peu confuse, ne contient par moins de 42 articles, dont quelques-uns

très étendus (1). Elle est cependant loin d'être complète, car sur 14 points elle se réfère à de futurs règlements d'administration publique.

*Appréciations et appréhensions.*

Nul ne peut prévoir les résultats de cette loi, ni même si, dans sa forme actuelle, il sera possible de l'appliquer.

Plus sa discussion se poursuivait au Sénat et plus on s'apercevait qu'on s'était trompé de route. De là les continuels remaniements de textes qu'on ne connaissait souvent qu'au moment de les discuter ; de là l'exception si grave et si heureuse portée au principe même de la loi, dans son dernier chapitre qui excepte de l'obligation 7 millions de travailleurs ; de là les 14 renvois aux règlements d'administration publique qui, par une étrange confusion de pouvoirs, ont trop souvent chargé le Conseil d'Etat de compléter ou de rectifier ce dont le législateur avait été trop embarrassé.

On ne saurait trop déplorer qu'une loi aussi importante et aussi mal faite, si contraire aux vœux du pays et à ses intérêts, ait été votée par la Chambre sans discussion, sans examen. C'est d'autant plus fâcheux que les projets de règlements d'administration publique, au lieu de l'améliorer, ne font que l'aggraver (2). Aussi

(1) L'article 38 n'a pas moins de 12 paragraphes occupant 64 lignes d'impression dans le rapport in-4° de M. Puech. H. V.

(2) J'apprécie ainsi les seuls que je connaisse, c'est-à-dire les avant-projets de règlements d'administration publique soumis au Conseil supérieur de la Mutualité. H. V.

qu'est-il arrivé? C'est que, même avant l'application de cette loi, on ne se contente pas de la critiquer, on demande qu'on la modifie.

La Chambre est déjà saisie à cet égard de plusieurs projets ayant un caractère libéral (1). De leur côté, les députés socialistes voudraient supprimer une des bases essentielles de la loi dont on ferait une annexe de la loi d'assistance, en donnant aux ouvriers des pensions pour lesquelles ils n'auront rien payé.

C'est tout remettre en question, et si, au début d'une législature, la Chambre revenant à la liberté subsidiée nous donnait une loi simple, peu coûteuse, conforme à l'expérience et à la raison, aux désirs du pays et à ses intérêts, ce ne sont pas les mutualistes qui s'en plaindraient.

Une chose est au moins dès à présent certaine.

Cette loi, qui devait être un progrès, est un recul. Elle ne peut qu'aggraver la misère au lieu de la diminuer.

Elle est fautive dans son principe; injuste, despotique, contradictoire dans ses dispositions; effrayante dans ses résultats.

Au lieu d'encourager et de récompenser la prévoyance, elle prétend l'imposer, et dans sa forme la moins recommandable, le placement à fonds perdu.

Son but est d'intérêt général. Elle veut, avec raison, qu'on se prémunisse contre la misère, mais, oubliant que nous en sommes tous menacés, elle divise les Fran-

(1) Tels sont les projets de MM. Patureau-Mirand, Delachenal et de Lyons, de MM. Deschanel, Métin, Siegfried, de M. Lairolle.



çais en trois catégories, en traitant d'incapables onze millions de travailleurs dont le seul tort est d'avoir un patron et qu'on dépouille, eux et tous les leurs, du droit de disposer de leur salaire, en les obligeant de penser à leur vieillesse avant de penser à leurs enfants.

Dans une seconde catégorie, 7 millions de Français, vivant eux aussi de leur travail et supposés prévoyants, ont le droit d'accepter la loi ou de s'en écarter. On leur laisse le droit si naturel d'employer au mieux de leurs intérêts l'argent qu'ils ont gagné.

Quant au reste de la nation, on lui refuse ce qu'on impose à d'autres. La loi prend le salaire de ceux qui ont de la peine à vivre, elle n'accepte pas l'épargne volontaire de ceux qui, riches aujourd'hui, seront peut-être sans ressources plus tard.

On a changé les termes de cette étrange loi. Il ne s'agit plus de la retenue sur le salaire des assujettis. A ces mots trop exacts, on en a substitué d'autres plus gracieux. La retenue devient un versement, les assujettis deviennent des assurés, mais c'est en vain qu'on veut farder la vérité. Elle est tellement claire qu'elle excite déjà un mécontentement général.

Pour diminuer la misère, on va augmenter démesurément les impôts de la nation qui est déjà la plus endettée et la plus imposée de l'univers; pour venir en aide aux travailleurs, c'est surtout le travail qu'on impose. 140 millions, si ce n'est beaucoup plus, seront payés chaque année par la nation, c'est-à-dire par nous tous. A ces 140 millions s'ajouteront, par centaines, d'autres millions payés moitié par les patrons, moitié par les ouvriers.



Ces derniers, je n'hésite pas à l'écrire, seront non pas les *bénéficiaires* mais les *victimes* de la loi. Ils supporteront leur part de l'impôt général, ils subiront la répercussion du nouvel impôt qui obligera les patrons soit à modifier au détriment du travail national l'emploi de leurs capitaux, soit à diminuer les salaires, soit plutôt à élever leurs prix de vente, ce qui augmentera de plus en plus la cherté de la vie.

Les ouvriers seront enfin directement atteints, puisqu'on leur prendra une partie de l'argent gagné par leur travail.

Ce qui me choque le plus dans cette loi, c'est qu'elle frappe surtout les malheureux. Au-dessous de 3,000 fr. de salaire, sa main injuste et lourde exige le même impôt des travailleurs sans tenir compte ni de la différence des temps et des régions, ni de la diversité des professions et des salaires, ni de l'inégalité des charges de famille.

Il est vrai que la première année on donnera 100 fr. de rente à certains qui auront versé 9 francs seulement, mais, pendant 20 ans, 30 ans et plus, on prendra également 9 francs à onze millions d'ouvriers dont 87 0/0 ne recevront en échange que l'espoir d'une rente qu'ils ne toucheront pas.

La loi des retraites est très impopulaire, et cela ne peut étonner personne, puisque votée contrairement aux résultats des enquêtes nationales, elle aura pour effet :

De priver les ouvriers de leur salaire, alors même qu'il est à peine suffisant pour élever leur famille ;

D'augmenter les charges déjà si lourdes du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ;

De multiplier les conflits du travail en faisant des patrons des collecteurs d'impôt, et de l'impôt qui est déjà le plus impopulaire de tous ;

De créer une armée de fonctionnaires, exigeant des émoluments représentant le double, sinon le quintuple de la totalité du crédit affecté à la prévoyance ;

D'immobiliser, pendant 30 ans et plus, dans les caisses de l'Etat, une telle quantité de milliards qu'on s'effraye de les compter.

On pensait que tout au moins on respecterait ou favoriserait les promoteurs des retraites, les précurseurs de la loi. La Mutualité devait être l'instrument préféré des retraites ouvrières, on le répétait sans cesse et beaucoup le croyaient, tout en s'étonnant que depuis dix ans toutes les demandes des mutualistes aient été repoussées ou ajournées.

Hélas ! sur ce point encore, il faut reconnaître qu'on nous a endormis et trompés.

Bien loin d'être préférés aux autres, les mutualistes se sont vu constamment préférer les autres. On a refusé d'assimiler leurs caisses aux caisses patronales et syndicales. On exonère de la moitié de la retenue celui qui s'est constitué 180 francs de pension et qui achètera un bien de famille ; cette exonération n'est pas accordée aux mutualistes qui, aux 180 francs de pension résultant de la loi, justifieront qu'ils se sont assurés déjà 180 francs, 240 francs, 300 francs de pension dans leur Société.

Sept millions de Français ne sont pas soumis à l'obligation parce qu'on les suppose prévoyants. Leur droit

d'option est refusé aux mutualistes dont la prévoyance se prouve tous les jours et qui s'assurent à la fois contre la maladie et la vieillesse, en payant librement et depuis longtemps des cotisations supérieures à l'impôt de prévoyance établi par la nouvelle loi.

Ce n'est pas tout.

La loi de 1898 assure aux Sociétés de secours mutuels le droit à l'existence et même à l'approbation. Elle les divise en trois classes : les Sociétés libres, les Sociétés approuvées, les Sociétés reconnues d'utilité publique. La loi des retraites obligatoires crée une quatrième et nouvelle classe.

Pour s'occuper des retraites, les Sociétés de secours mutuels, même reconnues d'utilité publique, *devront* se faire *agréer*, et ni la loi, ni les projets de règlements n'indiquent ce qui donnera le droit d'être agréé. Allons-nous retomber sous le régime de l'arbitraire et du bon plaisir ?

Les avant-projets de règlement d'administration publique soumis au Conseil supérieur de la mutualité, ont achevé d'éclairer la situation. Ils sont très significatifs.

L'article onze du premier projet refuse aux Sociétés de secours mutuels la remise de 5 0/0 sur les encaissements, si elles n'en versent pas le produit intégral. Il y a des Sociétés de retraites qui ont 50,000, 100,000 adhérents, si un seul de ceux qui l'ont promis ne verse pas la retenue, elles perdraient la remise de 5 0/0 sur les autres. Je doute qu'une telle exigence, repoussée par le Conseil supérieur, soit maintenue; il est surprenant que la Commission nommée par le Ministre ait osé la proposer.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs. C'est une illusion de croire que les ouvriers, au lieu d'abandonner la retenue le jour de la paie, préféreront se déranger tous les huit ou quinze jours pour l'apporter au siège de leur Société. Pour obtenir que les Mutualités encaissent les retenues sur le salaire, il faudrait assimiler le versement de ces retenues au paiement des cotisations, permettre de ne les percevoir que trimestriellement, et de plus, ne pas nous astreindre au système compliqué des timbres-quittance.

Mais, même en ce cas, je doute fort que malgré l'énorme pression qui s'exerce déjà, il y ait beaucoup de Mutualités disposées à devenir des percepteurs d'impôt responsables et très médiocrement rétribués (1).

Le deuxième avant-projet de règlement s'applique aux Mutualités agréées en vue de la retraite.

Pour être agréées, elles devront justifier : 1° de 3,000 adhérents; 2° assurées; 3° ayant demandé par écrit à choisir leur Société comme assureur, c'est-à-dire à payer la retenue entre ses mains. A part les Sociétés de retraites, dont le nombre est très restreint, sur plus de 20,000 Sociétés, il n'y en a pas 100 qui comptent 2,000 adhérents, il n'y en a pas 10 faisant la maladie et la retraite qui pourraient remplir la triple condition qu'on exige.

(1) On offre aux Sociétés de secours mutuels 5 0/0 des retenues opérées et transmises par leurs soins; ce sera un léger avantage pour les Mutualités d'usines ou d'établissements industriels ou commerciaux; ce serait plutôt onéreux pour les autres Sociétés. II. V.

La mutualité, qui devait être l'instrument préféré de la loi obligatoire, est donc mise *hors la loi*.

On le désire tellement, que, à la dernière session du Conseil supérieur de la Mutualité, M. Viviani, sur mon interpellation, a déclaré formellement qu'il appliquerait la loi sans tenir compte des derniers paragraphes de l'article 3 (ex-amendement Fortier) qui constituent le seul avantage important qu'on nous a concédé (1).

Ce serait une violation de la loi qui aurait pour conséquence de mettre les mutualistes dans la nécessité, *ou bien de payer deux fois*, ce que beaucoup ne pourraient pas faire, ou bien *d'abandonner leurs Sociétés* en perdant le fruit de leurs épargnes passées.

On se trompe, si on croit que nous sommes résignés à une telle injustice.

La loi des retraites que nous avons été les premiers à réclamer et que nous désirons plus que personne ne doit pas, ne peut avoir pour résultat, qu'en imposant la prévoyance *à ceux qui l'ignorent*, on la rende *impossible* dans la forme qu'ils *préfèrent*, à ceux qui en ont donné l'exemple et qui la *pratiquent* depuis longtemps.

Cette loi a-t-elle indirectement pour but, aura-t-elle au moins pour conséquence de détruire notre charte libérale? La plupart des anciens mutualistes le craignent et les plus autorisés ne s'en cachent pas.

Déjà se dessinent et se multiplient les conseils et les attaques les plus dangereuses pour notre institution.

Vous ne pouvez pas, disent les uns, avoir une situa-

(1) Cette injuste prétention a motivé de telles protestations qu'il paraît difficile de la maintenir. H. V.

tion privilégiée, c'est-à-dire le 4 1/2 (1) et les subventions, et quand nous proposons de réclamer le maintien de la loi de 1898 dans ses principes essentiels, ceux dont les promesses nous ont tant de fois trompés s'y opposent sous prétexte que c'est inutile et que nous n'avons rien à craindre.

Vos méthodes, disent les autres, sont surannées, vous n'êtes pas scientifiques, il faut, pour vos pensions, abandonner votre organisation et adopter celle des assurances en faisant des retraites garanties. Or, à la dernière session du Conseil supérieur, le directeur de la Mutualité, M. Mascle, a déclaré que pas une seule Société de secours mutuels ne faisait la retraite garantie (2).

On nous engage très sérieusement :

A ne plus avoir de membres honoraires, c'est-à-dire à supprimer une de nos ressources et à cesser d'être un trait d'union entre le capital et le travail ;

A ne plus assurer à nos malades la gratuité des ser-

(1) La discussion du budget a amené quelques déclarations plus rassurantes, notamment pour le 4 1/2.

Pendant combien de temps seront-elles suivies d'effet ?

Le nouveau Ministre de la Prévoyance, M. Lafferre, effrayé du mécontentement trop justifié des mutualistes a, sur plusieurs points essentiels, donné une interprétation de la loi absolument contraire à celle de son prédécesseur. Mais que valent des discours ? Ce sont les textes qu'il faut voir, on les promet, nous les attendons toujours. H. V.

(2) L'excellent projet de MM. P. Deschanel, Métin et Siegfried vient d'être dénaturé et dans sa forme nouvelle exclut de l'utile réforme qu'il propose les Sociétés ne spécialisant pas leurs cotisations, c'est-à-dire presque toutes celles qui s'occupent à la fois de la maladie et de la vieillesse, ce qui est contraire à la liberté d'administration garantie par la loi de 1898. H. V.



vices médicaux et pharmaceutiques, en ne leur donnant plus qu'une indemnité quotidienne uniforme, comme si la diversité des maladies n'exigeait pas que les médecins fassent des visites plus ou moins multipliées et qu'ils ordonnent des médicaments plus ou moins coûteux.

Un des pontifes de la mutualité nouvelle nous a même conseillé de payer à leur place la retenue sur le salaire de nos participants; il en donne un moyen bien simple. Il suffit, pour cela, de rendre aliénable notre fonds commun de retraite et de puiser à même la caisse jusqu'à ce qu'elle soit vide. On détruirait ainsi ce trésor de la prévoyance populaire, constamment accru depuis cinquante ans et qui est tout à la fois le legs du passé, la garantie du présent, l'espoir de l'avenir. Nous agirions comme ces parents indignes qui, sans nul souci des leurs, dilapident l'héritage des aïeux.

Nous détruirions nous-mêmes le mur chaque jour plus solide et plus grand que la Mutualité française élève depuis un demi-siècle pour protéger les travailleurs contre la misère.

Déjà on nous conseille de ne plus créer de pensions de retraites, d'en être uniquement les intermédiaires, c'est-à-dire les employés de l'Etat. Quand ce sera fait et que la loi de 1910 sera appliquée, on demandera, au nom de la logique, que la France continue d'imiter l'Allemagne et que l'obligation assure les secours de maladie comme elle assure les pensions de vieillesse.

Et alors, en France comme en Allemagne, on aura détruit la Mutualité.



Voilà ce qu'il faut bien qu'on sache et que les vrais mutualistes n'accepteront jamais.

Beaucoup d'entre nous ont consacré, avec désintéressement, leur vie à répandre et à défendre l'institution qu'ils considèrent comme étant celle qui répond le mieux aux aspirations, aux besoins et aux désirs légitimes de notre démocratie. Nous ne permettrons pas qu'on l'enterre, même sous les fleurs, et nous n'admettrons jamais qu'on substitue l'impôt à l'épargne, l'obligation à la liberté, le fonctionnarisme au dévouement et l'Etat à la Mutualité.

### *Conclusion.*

Si le Parlement était sage, il reconnaîtrait son erreur et nous donnerait, au début de cette législation, une loi fondée sur la liberté subsidiée et qui, simple, claire et peu coûteuse, développerait la prévoyance non en l'imposant, mais en la récompensant.

Je n'ai pas actuellement cette espérance.

Tout au moins devrait-on assimiler les mutualistes à ceux que l'on suppose prévoyants et leur donner, sous certaines conditions faciles à déterminer, la liberté accordée à tant d'autres, de subir ou de repousser l'obligation.

*Le moins qu'on puisse faire, c'est de ne pas supprimer de cette loi, si mal faite, un de ses meilleurs articles, mais au contraire de le compléter pour la rendre d'une application plus certaine et plus facile.*

L'article 3 (ex-amendement Fortier) exige, et le bon

sens veut, qu'au moins dans une certaine mesure, on déduise de la retenue sur le salaire la cotisation mutualiste dans les Sociétés qui font la retraite; que, par exemple, celui qui, avec ou sans la prévoyance contre la maladie, s'est assuré dans une Société de secours mutuels la moitié de la rente voulue par la loi n'ait à payer que la moitié de la retenue.

C'est un acte de justice qui s'impose.

Si on veut que les mutualistes acceptent la loi, il faut respecter les droits qu'ils ont acquis par leur épargne volontaire et ne pas obliger les prévoyants à payer plus que les imprévoyants.

---

UNE HISTOIRE DE REVENANT

---

## MESSIRE PIERRE CAUCHON

AUX FÊTES DE JEANNE D'ARC

Par M. EDWARD MONTIER

---

Or donc messire Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et de Lisieux, ayant repris ce qui reste de son corps en le caveau de sa cathédrale Saint-Pierre au pays lexovien et son âme, où Dieu l'a mise, prélassa l'un et l'autre comme au temps jadis sur une haquenée blanche qui portait ses armoiries, et incontinent se trouva, ce 31 mai 1909, au jour quasi-anniversaire de l'acte le plus important de sa vie, transporté en la cité de Rouen.

On l'y a vu incontestablement errer ces jours-là; il est apparu à plusieurs, il a même parlé à quelques-uns pour s'enquérir des rues qu'il ne connaissait point et des fêtes singulières qu'il y voyait se dérouler.

On comprend en effet qu'il chercha tout d'abord cette *Porte devers les champs* par où il croyait pouvoir pénétrer incognito dans la ville comme ses amis les Anglais y avaient fait pénétrer de son temps « certaine femme se faisant dénommer la Pucelle ».

Malgré le bruit assourdissant que faisaient non loin de là des dragons de fer crachant le feu et la fumée comme jamais ne fit la gargouille de monsieur Saint-Romain, il crut bien avoir retrouvé au moins le Donjon du château de Bouvreuil ; la tour massive était restée la même, avec son toit en poivrière ; il est vrai qu'il crut distinguer au sommet une girouette fleurdelysée et il allait s'enquérir, lorsque la perspective d'une rue enguirlandée et pavoisée de pennons d'azur, de pourpre et d'hermine lui fit oublier cet incident ; la voie s'ouvrait triomphale, messire Pierre Cauchon qui paraît bien ne s'être jamais décontenancé, même quand le Concile de Bâle l'excommunia pour le forcer à payer ses droits de mutation de siège, descendit la rue, cherchant les noms connus de jadis. Au *Marché-Neuf*, qui lui parut peu fourni, il aperçut à la gauche un monument gothique aux fenêtres carrées cependant ; on lui dit que c'était le *Palais-de-Justice* ; bien que le monument ne fût point pavoisé, Pierre Cauchon mit la main sur ses yeux et se fit petit pour passer inaperçu ; la justice, il l'avait vue de près ; un instinct, à cette date, le poussait d'ailleurs vers le *Marché de la Boucherie*, vers ce quadrilatère de son temps irrégulier, où il s'était assis, juge, avec ses amis, Louis de Luxembourg et Jean de Mailly, et ce « haut et puissant » cardinal d'Angleterre, auquel il devait mainte grâce ; il pensa tout d'abord à prendre, en passant, son autre ami Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, et leva les yeux vers l'angle sud-est de la place ; au coin de la Grand'Rue, où s'élevait précisément l'église Saint-

Michel, il se heurta à une sorte de taverne, telle qu'il en avait fréquenté rue Saint-Romain, et ayant demandé messire Robert Jolivet, abbé et capitaine de l'abbaye de Saint-Michel-en-Mer, il fut stupéfié de la stupéfaction avec laquelle l'accueillit la tenancière du cabaret, merveilleusement assorti de liqueurs et vins, qui remplace la vieille église de son ami. Faut de mieux et pour couper court à des interrogations un peu narquoises, Pierre Cauchon demanda une coupe de petit vin gris de Saint-Adrien, et s'en fut jeter un regard sur le Marché-aux-Veaux. La place était superbement décorée, Pierre Cauchon frémit en lui-même ; il venait d'apercevoir debout, comme sur un bûcher, la silhouette d'une femme. Hanté de souvenirs et poussé par cette curiosité que décuple la terreur, il s'avança croyant deviner ; mais quand il fut devant la statue de Slodtz, élevée en 1755 sur son socle triangulaire orné de dauphins, Pierre Cauchon poussa un soupir de soulagement et murmura : « Non... je l'ai bien connue, c'est tout ce que l'on voudra : mais ce n'est pas Elle ! » et ayant fait, rasséréiné, le tour de la place, sans prendre garde aux inscriptions d'un latin dont le Moyen-Age ignora l'élégance, le vieux juge remonta vers ce qu'il supposait l'aître Saint-Sauveur. Là, s'était adossé, le 30 mai 1431, l'échafaud du haut duquel il avait entendu Nicolas Midy haranguer la Pucelle, d'où il avait lui-même lu, dans toute l'autorité de sa juridiction exceptionnelle, la sentence fatale, solennelle et souveraine : « Il faut te rejeter de l'unité de l'Eglise même et te retrancher de son corps et aussi t'abandon-

ner au pouvoir séculier, comme nous te rejetons, te retranchons et t'abandonnons!... »

Mais comme l'église Saint-Michel, à l'autre bout de la place, l'église Saint-Sauveur sembla s'évanouir devant Cauchon à mesure qu'il s'avancait, et quand il fut rendu où l'appelait la persistance très nette de ses souvenirs, il n'y vit plus qu'un édicule dont son époque avait ignoré l'usage...

Cependant, sur le coin des halles, qu'il trouva plus spacieuses et mieux aérées qu'en 1431, Pierre Cauchon put examiner un plan qui le remit en pleine connaissance des lieux. Voilà bien le pilori, voilà bien cette rue qui *monte* et qui mène à la porte Cauchoise, et celle-ci qui porte encore le même nom qu'alors, rue de la Prison.

Mais soudain le visiteur recule comme s'il avait marché sur des charbons encore ardents, il regarde, il lit un nom seulement, une date, Jeanne Darc, 30 mai 1431. C'est bien là, et comme il avait fait ici même et à cette date qui lui saute aux yeux comme une étincelle, Pierre Cauchon pleura, et pour cacher ses remords, voulut de suite laisser Rouen. Il se souvint alors, comme d'une plaisante image, de son jardin « assis en la paroisse de Sotteville-lès-Rouen, planté et édifié de maisons, colombier, aisements et arbres dessus croissants » et il descendit à grands pas vers le port ; la rivière de Seine lui parut singulièrement rétrécie, des navires qui ne rappelaient point les galères du roi Henri VI somnolaient. Sur le pont qu'il crut tout d'abord être le pont Mathilde, il se baissa comme pour

recueillir une poussière sacrée, la cendre d'or de la Pucelle, que de concert avec Winchester, il avait fait jeter, du coin d'une barbacane, près l'abreuvoir aux chevaux, en ce fleuve dont il voulait faire son complice; mais la poussière qu'il toucha n'était que de la poudre de charbon, la Seine avait tout emporté.

Or, tout à coup, sous Canteleu, en un long tournant assoupli et incliné comme un beau corps endormi, le fleuve paisible prit l'attitude d'un être extraordinaire, étendu. Cauchon pâlit et marcha à pas de velours pensant : « c'est là qu'elle dort ! ne la réveillons pas ! »

Par le « pavement du Roi » le prélat angoissé, avide d'air pur, s'en fut vers le domaine campagnard auquel lui donnait droit sa juridiction et qui touchait au prieuré de Grammont. Il fut aise tout d'abord, malgré qu'il se fût égaré en quelques détours, de retrouver ce nom de Grammont, toujours inscrit en ces parages; mais il n'aperçut plus, derrière un nouveau pont aux ailes de fer, que des prairies immenses, et, plus loin, avec des tours singulières, plus hautes et plus frêles que n'avaient accoutumé les moustiers, et toutes fumantes comme autant de bûchers, une cité s'élevait populeuse et grouillante; c'était l'ancien hameau de Sotteville, qui groupait naguère quelques mesures seulement autour du prieuré et du domaine épiscopal. Cauchon regarda autour de lui vers les falaises, et voici qu'un monument étrange, qui ne rappelait en rien l'abbaye Sainte-Catherine, apparut dans une gloire. Sous une sorte de dais délicatement ouvragé, il aperçut, et cette fois sans s'y méprendre, reconnut avec ses



cheveux coupés en rond sur le front, les mains liées, mais le corps robuste revêtu d'une armure, une Pucelle de grande beauté, l'œil franc, la poitrine formée : c'était bien elle, cette fois ; elle dominait la vallée, elle s'était levée du lit sinueux de son repos. De la prairie nivelée où pas une pierre n'avait subsisté de son domaine de loisir, Cauchon la voyait énigmatique, enchaînée encore, mais armée de nouveau.

L'évêque rebroussa chemin et voulut rentrer dans la cité, sinon au centre, chez maître Jean Rubé, de Saint-Nicolas, mais, dans ce petit coin réservé du Gaillarbois, dans son exemption de Lisieux, où il avait son manoir épiscopal, orné de ses armoiries, et sa miniature de cathédrale : Saint-Cande-le-Vieux. Sa pensée, plus vite encore que ses jambes, l'y porta. Non loin d'un monument qu'on lui dit être un théâtre, quoiqu'à ses yeux de médiéval, jamais théâtre n'ait eu cette forme, il aperçut en lettres d'or le nom de sa ville épiscopale : *Hôtel de Lisieux*, c'était là ; c'était là tout près de la grève, qu'il avait habité, qu'il avait dormi sans remords, c'est de là qu'il avait souvent jeté un regard d'envie sur les tours de la Métropole rouennaise, inachevées comme sa propre fortune ; c'est là qu'un matin de décembre, pendant que son barbier le rasait, il s'était senti frappé d'une attaque d'apoplexie ; c'est là, il s'en souvenait, qu'il était mort.

Il crut entendre pourtant, comme des saluts de bienvenue, autour de lui, des voix familières, son neveu Jean Bidault, à qui précisément il avait légué son manoir campagnard de Sotteville ; sa nièce Guillemette

Bidault, à laquelle il avait fait épouser le secrétaire même du petit Henri VI, Jean de Rynel.

Mais dès qu'il eut mis le pied sur le seuil, il n'aperçut point de servante en bonnet cauchois, et un personnage dont le costume ne lui rappelait que très mal celui des pages, lui présenta la carte des vins en lui demandant s'il prenait place à la table d'hôte ! hôte du passé ! hôte revenant. Cauchon se tut ! son ancien logis ne l'avait pas plus reconnu qu'il ne le reconnaissait ; la postérité lui était ingrate vraiment.

Un peu inquiet, Pierre Cauchon reprit son rude pèlerinage, inconnu dans cette ville qu'il avait pliée sous sa fêrule et ses bénédictions, après comme avant le procès de la sorcière des Armagnacs.

Il franchit une ruelle cependant, et se rappelant que malgré tout et pour l'éternité il était évêque, il s'achemina vers Saint-Cande-le-Vieux, sa cathédrale...

Comme si les prières qu'il y avait faites et les sacrifices qu'il y avait offerts eussent été rejetés du ciel, il ne retrouva rien : pas une pierre, pas une trace, pas un souvenir du clocher qui avait carillonné en son honneur, des verrières dont les flamboiements l'avaient irradié jadis, de l'autel qui souffrit son baiser. En pure perte, semblait-il, il avait multiplié là ses jeûnes et ses carêmes, ses processions et ses oraisons. On aurait dit qu'il avait voué d'avance à la profanation le sanctuaire où il s'était agenouillé.

Mais l'heure de none était passée, la journée avançait, et soudain, de tous côtés, les cloches sonnèrent ; la ville aux cent clochers qu'il avait connue sembla

ressusciter, à son oreille tout au moins. Il entendit Saint-Maclou devant lequel il avait reçu l'encens, lors de la levée de la Fierle ; l'abbatiale de Saint-Ouen, qu'il apercevait maintenant achevée ; Saint-Godard, où, à Pâques-Fleuries, il était allé chercher le Corps Saint ; plusieurs cloches nouvelles l'étonnèrent, qui lui parurent venir comme d'une cité agrandie, hors des murs qu'il avait connus, et il s'étonna plus encore de n'en point entendre d'autres qui lui étaient familières, comme Saint-Martin-du-Grand-Pont, les Carmes qu'il affectionnait, Saint-Nicolas-le-Pointeur, Saint-Sauveur, Saint-Cande-le-Jeune, au moins, qui aurait dû survivre à Saint-Cande-le-Vieux, Saint-André et Saint-Laurent, dont il apercevait les tours, mais n'entendait pas les voix.

Cependant il vit une foule énorme, presque aussi bariolée que de son temps, qui se portait par les rues pavées vers la Cathédrale dont le portail lui parut nouveau. Comme il n'était point sans goût, il admira la Tour, qu'un mauvais plaisant lui dit être de Beurre, mais il ne s'expliqua point l'idée qui avait fait greffer une flèche de fonte sur une tour de pierre.

Il se présenta à ce même porche qu'il avait franchi hautain et solennel, au 31 mai également, le lendemain du supplice de la Sorcière, « la monstration de notre Seigneur » en les mains.

Un clerc incongru se permit de lui demander s'il avait une invitation. Il répondit : « Je suis l'évêque de Lisieux ; mais le clerc, de plus en plus incorrect, lui riposta : « L'évêque de Lisieux, qui est en même temps

l'évêque de Bayeux, célèbre en ce moment même les vêpres pontificales en l'honneur de Jeanne Darc ! »

C'est ainsi que Pierre Cauchon, qui avait constaté la disparition de tant de choses, apprit la fin de son évêché lui-même et qu'il n'avait plus de titre.

Cette préoccupation d'ordre matériel l'empêcha de faire attention à la fin de la phrase faisant allusion à Jeanne Darc ; c'est pourquoi il insista, disant : « Je suis ami des chanoines de Rouen, conduisez-moi vers l'un d'eux, messire Denys Gastinel, par exemple, c'était un mien compagnon... »

Un petit monsieur à veston court et l'œil très vif sous un binocle, répondit : « Messire Denys Gastinel avait, jusqu'en ces temps derniers, au moins sa pierre tombale vers l'autel des fonts, selon son désir, mais les gamins l'usaient tellement des clous de leurs galoches, qu'on l'a « relevée » pour conserver à l'exécration publique les traits de cet individu, plus odieux peut-être que Cauchon lui-même, car Cauchon pleura et oncques ne larmoya Gastinel ! »

Pierre Cauchon, un peu pâle, se réclama alors de ses amis Loyseleur, Venderès, de Beaupère, mais le petit monsieur à veston court et l'œil très vif sous son binocle, lui répondit encore : « Des chanoines, il y en a certes céans, et d'excellents ; vous pouvez les apercevoir d'ici, ils sont tous réunis ici pour honorer la mémoire de Jeanne Darc ; je ne vous engage pas à leur parler de Loyseleur, de Venderès et des autres, si vous voulez vous faire bien voir d'eux, car ils n'ont pas l'air du tout flattés de les avoir eus ici comme pré-

décesseurs ; tous ils s'efforcent très louablement de réparer ce que les autres ont fait. »

« Mais, demanda Cauchon, se découvrant, tout à fait, si c'est encore l'évêque de Lisieux, qui officie en ce même endroit, où évêque de Lisieux, j'officiai à pareille date, serait-ce qu'il me serait loisible, plus qu'il ne me le fut jadis, le siège vacant, de devenir archevêque de Rouen, au cas où mon collègue au procès, Raoul Roussel, aurait rendu l'esprit. »

Pour toute réponse, le petit monsieur à veston court, l'œil très vif sous son binocle, tendit à son interlocuteur une lettre du *Bulletin religieux*, où Cauchon put lire des choses peu flatteuses pour lui, et comme il se frottait les yeux, cherchant la signature, le petit monsieur lui dit : « Inutile de chercher le nom, sachez seulement que cet écrit est de l'archevêque de Rouen, lequel a entendu parler de vous, lorsqu'il était lui-même à Beauvais. »

Pierre Cauchon, comme les gens qui rêvent, ne répondit pas, il entra dans la cathédrale pavoisée, illuminée, remplie de chants, de fleurs, d'harmonie, avec toute la gamme des sons, vibrant en accord parfait, grâce à la maîtrise d'un chanoine éminent.

De dessous les orgues il aperçut l'archevêque de Rouen, des évêques, des prélats, des chanoines, aux stalles qu'occupaient ses amis ; tous chantaient les louanges de la Pucelle, et à genoux, prostrés, ils demandaient pour la cité et pour la Patrie sa protection tutélaire.

Autour de lui, Pierre Cauchon entendit alors, comme

dans un éclat strident : *It is very beautiful!* Il s'épanouit comme à l'écho d'une langue maternelle. Il y a donc encore des Anglais à Rouen ! se dit-il ; mais en se retournant il vit que ces Anglais n'avaient ni casques ni armures, mais seulement des lorgnettes et des Kodaks ; il n'osa point leur parler de Bedford.

L'image de Jeanne Darc, au milieu des feux, s'élevait en apothéose aux acclamations des chœurs de Lenepveu :

Monte donc dans ta gloire, ô Jeanne !...

Alors dans ce Rouen méconnaissable pour lui, devant ces évêques dont tous les gestes bénissants étaient pour lui autant de réprobations et de malédictions, devant ce Chapitre rajeuni et patriote qui formait une couronne d'admiration à la Pucelle, sous les voûtes séculaires de cette cathédrale qui ne l'avait subi, il le sentait maintenant, que parce qu'elle était captive elle-même, Pierre Cauchon prit plus complètement conscience de son crime et levant vers la victime d'il y a quatre siècles, déjà passés, ses yeux agrandis d'épouvante, il cria : « Par la benoite vierge, Jehanne, prends de moi mercy ! »

Du haut du triforium, parmi les lumières, l'évêque prévaricateur crut entendre la triomphatrice du jour qui lui répondait : « Evêque, s'il est vrai que je mourus par vous, par vous aussi je renaquis au ciel, vos larmes ont éteint mon bucher ! » Et comme Pierre Cauchon, ému et de nouveau pleurant, s'évanouissait dans le lointain apaisé des âges, les évêques, les clercs et le peuple entonnèrent à l'envi : *Te Deum laudamus.*





## QUE FAUT-IL MANGER ?

Au Docteur F.-X. Gouraud (1).

Que faut-il manger ? *That is the question !*  
Problème ardu pour prolonger sa vie !  
Contenter son goût, suivre son envie  
C'est aller souvent à l'indigestion !

Que faut-il manger ? On se le demande  
Sitôt qu'on maigrit ou qu'on est trop gras ;  
Et plus grand encor devient l'embarras  
Quand on est d'humeur quelque peu gourmande.

— « Mangez de ceci et non de cela ! »  
Vous dit un ami d'un accent sévère ;  
Un autre bientôt soutient le contraire  
Non moins convaincu. Tirez-vous de là !

De tous les côtés on cherche un régime  
Qui pour le côlon soit moins imparfait  
Et ne puisse avoir un fâcheux effet  
Sur le *pancréas* ou le *parenchyme*.

Que faut-il manger ? œufs, poisson ou chair ?  
L'arthrite viendra. Gare à l'albumine !  
Que doit apprêter l'art de la cuisine,  
Le plus simple plat, le mets le plus cher ?

(1) Membre correspondant de l'Académie, auteur du traité d'alimentation rationnelle : *Que faut-il manger ?* avec préface du professeur Armand Gautier. Paris, Rousset, 1910.

Votre cordon bleu s'en fait de la bile,  
 — « Victoire ! Sachez, dans vos aliments,  
 Eviter la sauce et les condiments ! »  
 C'est encore bien pis quand on dîne en ville :

— Ce menu va faire un affreux mic-mac ;  
 Que vais-je manger ? Je suis très perplexe ;  
 Si je prends ceci, je crains le réflexe  
 Du foie ou des reins sur mon estomac ;

Si je prends cela, plus d'un borborygme  
 Va sourdre et gronder dans mon intestin.  
 Comment conjurer le mal clandestin ?  
 Que faut-il manger ? cruelle est l'énigme !...

Un de mes docteurs est végétarien ;  
 Cet autre inventa le fruitarisme ;  
 Celui-ci revient à l'omnivorisme ;  
 C'est à jeter langue et mâchoire au chien !

Qui me donnera la bonne recette ?  
 Comment se nourrir et fuir le danger ?  
 Pour ne pas mourir, que faut-il manger ?  
 Que faut-il manger ?... J'en perdrai la tête !...

Mon sommeil est plein de spectres maudits ;  
 Sur mon édredon dansent les toxines ;  
 Je rêve de la *triméthylxanthine* .  
 Et du *bacillus entériditis* !

Des sous-alcalins et des bi-oxydes  
 Les fantômes font mille évolutions ;  
 Puis ce sont des flots d'hypersecrétions  
 Pour éliminer les hyperacides !.....

Que faut-il manger ? On sait que partout  
Se trouve caché le mauvais microbe ;  
C'est à devenir alimentophobe !...  
Si l'on pouvait ne rien manger du tout !

## ENVOI

Ce qu'il faut manger : — Dévorer ce livre,  
Se l'assimiler en tous les instants,  
Le bien digérer, et jusqu'à cent ans,  
Sain de corps et d'âme, il vous fera vivre.

R. DESBUISSONS.

---



## NOTICE

SUR

M. WALLON (PAUL-HENRI)

Par M. LECAPLAIN.

---

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je vois s'ouvrir le tombeau où va reposer l'excellent camarade dont je saluais, avec une joie si vive, il y a cinquante ans déjà, l'entrée à la grande Ecole qui a donné à l'Université tant d'hommes distingués.

Que de fois m'est échu le triste honneur d'exprimer les regrets amers de ceux qui ont vu s'éteindre les amis fidèles qu'une mort implacable a frappés sans souci des larmes qu'elle allait faire répandre.

C'est en 1862, date de son entrée à l'Ecole normale, que se nouèrent entre Wallon et moi les cordiales relations que nous avons entretenues sans le plus léger nuage pendant près d'un demi-siècle, et qui sont aujourd'hui, hélas ! si cruellement brisées.

Qui de nous n'aime à se reporter à ces années charmantes, où le ciel était si bleu, l'avenir si plein de sourires ? Quels heureux rêves ne fait-on pas ? Comme on pense, avec une foi naïve, qu'il n'y aura que des fleurs

à cueillir sur le chemin de la vie ! Puis la jeunesse aux longs espoirs et aux vastes pensées passe rapide comme l'éclair. Les soucis naissent et se multiplient, les difficultés surgissent, les épreuves se succèdent ; et, arrivés à la dernière étape, on jette sur le passé des regards attendris, plus ou moins grièvement blessés par les épines de la route.

Paul-Henri Wallon naît à Paris le 26 juillet 1843. Dès l'âge de neuf ans, il commence ses études à Sainte-Barbe, et il est un des premiers élèves de Sainte-Barbe-des-Champs. Il suit plus tard les cours de Louis-le-Grand, et fait enfin sa philosophie au collège Rollin.

Après de fortes et brillantes études, qui lui ont valu une couronne au Concours général, il entre, en 1862, à l'École normale, objet de ses rêves, à la grande joie de son illustre et vénéré père, dont il suivra toujours les traditions d'honneur et de travail.

A sa sortie de l'école, reçu agrégé de grammaire, il passe successivement par les lycées d'Amiens, de Bourges et de Besançon, non sans faire à Weimar, puis à Vienne de longs séjours consacrés à la préparation d'une thèse de doctorat sur l'influence de Shakespeare sur le théâtre allemand. Partout, il conquiert rapidement l'affection de ses jeunes disciples par sa bonté et par l'excellence de son enseignement, l'estime et la sympathie de ses collègues, par la cordialité de ses relations et la délicatesse de ses sentiments.

Certes, il était destiné à devenir un des maîtres les plus distingués de l'Université ; les circonstances en décidèrent autrement. Bientôt, en effet, il devait entrer

dans une des familles industrielles les plus respectables de la capitale de Normandie, en s'unissant à une jeune fille bonne et distinguée comme lui, ornée de toutes les qualités qui assurent le bonheur de la vie. Mais on ne devient pas le chef d'une grande industrie sans avoir franchi les premiers échelons : rien ne peut dispenser d'une préparation spéciale. Le jeune professeur change sa robe pour la blouse de l'ouvrier, abandonne pour les livres techniques les chers ouvrages de littérature. Il part gaiement et plein d'entrain pour faire, à Meerane d'abord, puis à Prague, son apprentissage. L'esprit très ouvert, apte à tout apprendre, il se rend bientôt maître des connaissances nécessaires. Mais la guerre éclate : dès les premiers revers, il quitte Prague en toute hâte, et rentre en France pour prendre part à la défense du sol envahi. La paix revenue, il rejoint sa fiancée et, en août 1871, il la conduit à l'autel.

Guidé par son beau-père, qui a laissé à Rouen un si durable souvenir, il se met à l'œuvre, et remplit ses nouvelles fonctions avec une conscience et une loyauté poussées jusqu'au scrupule. Il a soutenu vaillamment une lutte que la concurrence, toujours croissante, et les difficultés de toute espèce rendent chaque jour plus dure. Il s'est donné sans compter ; et, son zèle n'ayant pas de bornes, il a cru que ses forces n'auraient pas de limites. Pour ses ouvriers, il fut toujours un véritable père : si l'un de ses collaborateurs était gravement atteint par la maladie, il quittait en toute hâte ses travaux pour se rendre auprès du patient ; il l'encourageait, le soutenait par de consolantes paroles, et ne sor-



tait guère sans avoir largement ouvert sa bourse. Si tous les chefs d'industrie comprenaient leur rôle comme notre excellent camarade, que de funestes conflits pourraient être évités !

Quand la fatigue courbait ses épaules, toujours épris de ses premières études, il relisait avec bonheur les immortels chefs-d'œuvre de l'antiquité, où il semblait avoir puisé le meilleur de lui-même. Quelle ineffable joie il trouvait à planer quelques instants dans les régions sereines de la littérature et de l'art ! L'amour même de de l'enseignement le tenait encore, et les lycéens de Rouen, ceux de 1875, peuvent se rappeler encore le jeune industriel qui consacrait ses loisirs à venir leur faire, pour le plaisir, des conférences de grec.

La fermeté de ses principes ne l'a jamais empêché de respecter toutes les opinions sincères et de réclamer énergiquement la liberté pour tous. Comme son illustre et vénéré père, qu'il aimait tant, il a imposé le respect, l'estime et la sympathie aux hommes de tous les partis, par la finesse de son esprit, la cordialité de son commerce, la dignité de sa vie. En toutes circonstances il a été le « *Vir probus* » des anciens !

Il a rendu au Tribunal de commerce, puis à la Chambre de commerce, dont il était l'éminent secrétaire, et qu'il a représentée au Conseil supérieur des colonies, les plus signalés services. Ses rapports lumineux et précis attiraient l'attention de tous les hommes compétents, et plus d'une fois le Ministre du Commerce lui adressa ses plus chaudes félicitations.

C'est pour la Chambre de commerce qu'il a composé

plusieurs ouvrages historiques d'une incontestable valeur :

*La Bourse découverte et les quais de Rouen* (1897);

*Jetons et médailles de la Chambre de commerce de Rouen* (1897);

*Les Phares établis sur les côtes maritimes de la Normandie par la Chambre de commerce de Rouen, et leurs transformations au XIX<sup>e</sup> siècle* (1900);

*Le Magasin de sauvetage de Quillebeuf* (1902);

*La Chambre de commerce de la province de Normandie de 1703 à 1791* (1903).

Ajouterai-je que ces ouvrages, fortement documentés, sont tous écrits dans un style pur et élégant où le normalien se révèle tout entier? Ils resteront pour l'illustre Compagnie d'impérissables monuments.

A l'Académie de Rouen, à la Société d'Émulation, dans toutes les Sociétés auxquelles il apportait sa précieuse collaboration, on écoutait religieusement sa parole, toujours éloquente, ses conseils toujours judicieux. Partout où il s'est montré, il a laissé de son passage une trace lumineuse. Ne méritait-il pas, par tant de travail, la satisfaction bien légitime de voir attacher sur sa poitrine la croix de la Légion d'honneur? D'une modestie extrême, il n'en a jamais manifesté le désir. Il estimait avec raison que pour un homme de cœur la plus belle récompense est la considération de ses concitoyens. Combien cependant se fût honoré celui qui eût sollicité pour lui une distinction dont il était si digne à tous égards!

Qui de nous aurait jamais pensé que cette intelli-

gence si vive, si lucide, pût un jour, prématurément usée par un labeur excessif, briller d'un moins vif éclat ? Pendant quatre années, sa digne compagne, dont le dévouement a été sans égal, a subi, partagée entre la crainte et l'espérance, la plus cruelle des épreuves. Et c'est au moment même où elle pensait le reprendre auprès d'elle, où elle croyait pouvoir jouir quelque temps encore des derniers rayons de cette belle intelligence ; alors que pour le recevoir elle s'ingéniait à parer la maison, à embellir le jardin pour qu'il y pût, au printemps prochain, retrouver les fleurs qu'il aimait, qu'un coup soudain est venu, le 1<sup>er</sup> décembre, l'enlever brutalement à sa tendresse.

Revenu, depuis plusieurs années déjà, aux sentiments et aux habitudes religieuses de son enfance, il a quitté ce monde, comme on le quitte dans cette noble famille, avec les espérances du chrétien.

Que l'épouse désolée aux larmes de laquelle nous mêlons les nôtres puise le mâle courage dont elle a besoin dans l'affection de ceux qui l'entourent, et aussi dans cette pensée consolante que Dieu n'avait pas fait cette belle âme pour la détruire, mais pour la faire remonter à lui.

Ce n'est pas, cher et bien-aimé camarade, un adieu suprême que je t'adresse, car je vois, avec le poète, au travers des fissures des tombeaux, briller les lueurs de l'immortalité.

---

# ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

---

## PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1911, 1912 ET 1913.

---

1911

L'Académie décernera deux prix de 300 fr. chacun à une femme non mariée ou veuve, née à Rouen, y habitant depuis dix ans au moins, s'étant distinguée par son assiduité au travail, sa bonne conduite ou les soins dont elle aurait entouré ses parents.

### PRIX BOUCTOT (SCIENCES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude des procédés industriels propres à détruire ou à absorber les gaz, vapeurs et poussières nuisibles à la santé des ouvriers dans les ateliers et à la santé publique lorsqu'ils se répandent dans l'atmosphère, en dehors des usines. »

1912

## PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière; les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

## PRIX BOUCTOT (LETTRES)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers : œuvre lyrique, poème, épître, conte ou fable.

## PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

« Etude sur Nicolas Mesnager, négociant et diplomate. »

1913

## PRIX BOUCTOT (BEAUX-ARTS)

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris (1).

## PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

## PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

(1) Dans le cas où une Exposition des Beaux-Arts aurait lieu à Rouen, en 1912, l'Académie se réserve le droit de distribuer le prix Bouctot cette année-là, par anticipation.

## PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1,000 fr. à la personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux.

## PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

## PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecat*, *Boulet-Lemoine*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> juillet.



## OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1<sup>er</sup> juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. A. GASCARD, pour la Classe des Sciences, ou M. Gaston BORDEAUX, pour la Classe des Lettres et des Arts.

## EXTRAIT DU RÉGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

---



TABLE BIBLIOGRAPHIQUE  
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE  
PENDANT L'ANNÉE 1909-1910

---

- Avenel (G. d'). — *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. T. V. 1909.*
- Babelon et Pottier. — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, du 2 avril 1910.*
- Bordeaux (Gaston). — *Discours de réception à l'Académie de Rouen. 1909. (1910).*
- Chardon (Jacques). — *Etude sur Adam Mickiewicz. (1798-1855). 1865. — Un Poète romancier contemporain : M. André Theuriet. — La Direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre dans les généralités de Tours et de Rouen, au temps de la ferme générale. (1681-1791). — Cahiers des procès-verbaux des séances de la Société populaire à Rouen. (1790-1795). 1909.*
- Coutil (Léon). — *Le Culte de sainte Clotilde aux Andelys (Eure) et en Normandie. 1909. — II<sup>e</sup> Centenaire de Thomas Corneille. Compte rendu de l'Exposition cornélienne organisée à l'Hôtel-de-Ville des Andelys, 8-16 décembre 1909.*
- Delisle (Léopold). — *La Bible de Robert de Billyng et de Jean Pucelle. 1910.*
- Demaison (Louis). — *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements. Tome XXXIX bis. Reims. Collection Tarbé. 1909.*

- Dufacq (François). — *Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique. (1856-1863). Thèse pour le doctorat ès lettres.* 1910.
- Duval (Louis). — *La Vie municipale dans le canton de Passais (Orne), pendant la Révolution.* 1910.
- Engelhard. — *Rondeaux lexoviens.* 1910.
- Engerand (Louis). — *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Paris. Bibliothèque du Sénat.* 1908.
- Espérandieu (Emile). — *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. T. II. Aquitaine. 1908. T. III. Lyonnaise. 1<sup>re</sup> partie.* 1910.
- Fortin. — *Restes humains et objets de l'époque gallo-romaine, à Saint-Aubin-sur-Mer (Seine-Inférieure).* 1909.
- Gadeau de Kerville. — *Notice nécrologique sur le docteur Emmanuel Blanche. (1824-1908).* 1909.
- Grob (l'abbé Jacques). — *Recueil d'actes et de documents concernant les Frères mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. T. I et II.* 1909.
- Guéry (l'abbé). — *Gace de la Bique, curé de la Goulafrrière (Eure), poète et premier chapelain de France. (1310-1380).* 1910.
- Houdard (Georges). — *Les Châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye. T. II, fascicules 14 à 21.* 1909-1910.
- Hüe (docteur François). — *Histoire de l'Hospice-Général de Rouen. (1602-1870).* 1903.
- Iwill (Marie-Joseph). — *Paintings in oil and pastel.* 1911.
- Janet (Charles). — *Sur la morphologie de l'insecte. — Sur l'ontogénèse de l'insecte. — Sur la phylogénèse de l'insecte.* 1909.
- Labrosse (Henri). — *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements. T. XXXIX. Reims. Table des matières. T. II, 3<sup>e</sup> partie.* 1909.
- Lasteyrie (Robert de) et Alexandre Vidier. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les*

- Sociétés savantes de France. T. V. 3<sup>e</sup> livraison. 1908. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. (1905-1906). 1908.*
- Lebas (Georges). — *A Abraham Duquesne. Ode.*
- Le Corbeiller (Armand). — *La Maison de Rolland à Rouen. 1908 (1909).*
- Lefrançois (Georges). — *Un Tableau de Jouvenet à la chapelle du Lycée de Rouen. 1910.*
- Lemoine (Paul). — *Sur la présence de fossiles marins dans le néocomien inférieur du pays de Bray. 1907. (1908). — Sur la présence d'astéries dans le portlandien supérieur du pays de Bray. 1907. (1908). — Révision de la feuille de Neuschâtel. Extrait du Bulletin de la carte géologique de France. N<sup>o</sup> 119. T. XVIII. (1907-1908). — Sur l'extension de la craie marneuse aux environs de Foucarmont (Seine-Inférieure). 1909.*
- Loisne (de). — *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais. 1907.*
- Panel (docteur). — *Démographie et statistique médicale. 1909.*
- Pennetier (docteur Georges). — *Actes du Museum d'histoire naturelle de Rouen. Fascicule XIII. 1910.*
- Perdreau (abbé). — *Souvenirs d'un prêtre. (1820-1906).*
- Pillet (docteur). — *Guide clinique pour les maladies des voies urinaires. 2<sup>e</sup> édition. 1910.*
- Pisani (chanoine). — *L'Eglise de Paris et la Révolution. T. III. (1796-1799). 1910.*
- Pottier. V. Babelon.
- Prevost (G.-A.). — *Armorial général de France. (Edit de novembre 1696). Généralité de Rouen. Publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. T. I et II. 1910.*
- Purpus (J.-A.) et J.-N. Rose. — *Three new species of Echeveria from southern Mexico. 1910.*
- Robert (Paul-Louis). — *Lettres de Boieldieu. (1830-1834).*
- Robert (Ulysse). — *Testaments de l'Officialité de Besançon. (1265-1500). T. II. (1402-1498). 1907.*

Roger (docteur Jules). — *Echos de ma vie*. Poésie. 1910.

Rose (J.-N.). V. Purpus.

Saillard (Emile). — *Conférences du Comité de sucrerie et de distillerie pendant l'année 1909*.

Thévenot (Arsène). — *Souvenirs, impressions et réflexions d'un vieux bonapartiste*. Extrait des *Mémoires inédits d'un paysan*.

Valin (Lucien). — *Le duc de Normandie et sa cour (912-1204)*. *Etude d'histoire juridique*. 1910.

Vernier. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Archives civiles. Série C et D. Table générale*. 1910.

Vidier (Alexandre). V. Robert de Lasteyrie.

Zawodny (Josef). — *Fütterung des Kindes*. 1910. *Versuchs und Kontrollstation in Freudenthal*.

---

# TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN


pour l'année 1910-1911


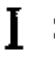
---

## OFFICIERS EN EXERCICE

M. MONTIER (Edward), *Président*.

M. RUEL (G.) I , *Vice-Président*.

M. GASCARD (A.) I , *Secrétaire pour la classe des Sciences*.

M. BORDEAUX (Gaston) , I , *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts*.


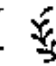
M. DE BEAUREPAIRE (Georges), *Archiviste*.


M. DELABOST (le docteur Merry) , I , *Trésorier*.

ANNÉE  
de  
réception.

## ACADÉMICIENS HONORAIRES DÉCÉDÉS


MM.

1860. HOUZEAU O , I , professeur honoraire à l'École supérieure des Sciences, route de Paris, 105.

GIRAUD (docteur) A , directeur-médecin en chef honoraire des Asiles d'aliénés, 15, rue Louis-Malliot.

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1889. CANONVILLE-DESLYS I , ingénieur des Arts et Manufactures, professeur honoraire au Lycée-Corneille et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres, rue Thiers, 28.

1890. SUCHETET, ancien député de la Seine-Inférieure, conseiller général, rue Alain-Blanchard, 10.



## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1910. CHARDON (Ed.) ✻, directeur honoraire de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, rue Saint-Maur, 37.
1910. HÛE (docteur François) I ✻, chirurgien des hôpitaux, professeur à l'École de médecine, rue aux Ours, 48.
1910. VALIN (Lucien), docteur en droit, avoué à la Cour d'appel, rue de Fontenelle, 38.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1868. DELISLE (Léopold) G O ✻, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, 21, Paris.
1878. LENEVEU O ✻, I ✻, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire de musique, rue de Verneuil, 22, Paris.
1906. ROUETTE (L.), professeur, ancien président de la Société havraise d'Études diverses, 40, rue Thiers, Le Havre.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1910. BLANQUART (abbé), curé de La Saussaye (Eure), par Elbeuf (Seine-Inférieure).
1910. GOURAUD (docteur F.-X.), 6, avenue de Tourville, Paris.
1910. DIÉTERLE (G.-P.) ✻, artiste peintre, président de la Société havraise des Beaux-Arts, 3, rue de Bruxelles, Paris, et Criquebeuf, par Yport.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 15 décembre 1910</i> .....	5

## DISCOURS ET RAPPORTS

<i>Recherches sur les origines de la Commune de Rouen</i> , discours de réception de M. Lucien Valin.....	9
<i>Léopold Delisle</i> , correspondant de l'Académie de Rouen, réponse au discours de M. Valin, par M. Georges de Beaurepaire, président.....	43
<i>Rapport sur les prix Eugène Pellecat</i> , par M. Samuel Frère.....	61
<i>Rapport sur le prix de La Reinty</i> , par M. Robert Homais.....	75
<i>Rapport sur le prix Boulet-Lemoine</i> , par M. Vermont.....	93
<i>Rapport sur les prix Dumanoir et O. Rouland</i> , par M. G. Bordeaux.....	101
<i>Un jeune poète rouennais moderne : Albert Thomas</i> , par M. Henri Paulme .....	109

## CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Sciences</i> , par M. Gascard, secrétaire .....	139
<i>Membres résidants décédés</i> .....	139
<i>Membre résidant nouveau</i> .....	140
<i>Membre correspondant nouveau</i> .....	141
<i>De Tizi-Ouzou à Beni-Mengallet</i> , par M. Layer .....	141
<i>Les plus lourds que l'air</i> , par M. Lecaplain .....	142
<i>Les maladies de l'étain</i> , par M. Gascard (séance du 20 mai).....	144
<i>Souvenirs épars à propos de portraits de deux anciens chirurgiens de l'Hôtel-Dieu</i> , par M. le docteur Merry Delabost.....	145
<i>Rapports de M. le docteur Boucher sur les ouvrages de M. le docteur François Hûe et de M. le docteur Gouraud (séances du 4 février et du 22 juillet)</i> .....	148

## MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Notes sur la Communauté des chirurgiens de Rouen, discours de réception de M. le docteur François Hûe</i> .....	149
<i>Notes sur l'Hôtel-Dieu et les anciens hôpitaux de Rouen, réponse au discours de M. le docteur Fr. Hûe, par M. Georges de Beaurepaire, président</i> .....	169
<i>De Tizi-Ouzou à Beni-Mengallet, par M. Layer</i> .....	193
<i>Souvenirs épars à propos de portraits de deux anciens chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, membres de l'Académie de Rouen, par M. le docteur Merry Delabost</i> .....	237
<i>Les plus lourds que l'air, par M. Lecaplain</i> .....	279
<i>Notice sur M. le docteur Albert Giraud, par M. le docteur Merry Delabost</i> .....	325
<i>Notice sur M. Canonville-Deslys, par M. Lecaplain</i> .....	345
<i>Notice sur M. André Suchetet, par M. Edw. Montier</i> .....	355

## CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la classe des Belles-Lettres et Arts, par M. Ernest Layer, secrétaire</i> .....	373
<i>Membres résidants décédés</i> .....	373
<i>Membres résidants nouveaux</i> .....	375
<i>L'œuvre du peintre normand Lebourg, par M. S. Frère</i> .....	377
<i>Que faut-il manger ? par M. Desbuissons</i> .....	378
<i>Mission de M. de Salamon dans le diocèse de Rouen, par Mgr Loth</i> .....	378
<i>Notice sur M. Henri Wallon, par M. Lecaplain</i> .....	378
<i>La Ligue et ses libelles, par M. Chanoine Davrauches</i> .....	378
<i>Souvenirs de la guerre du Mexique, par M. le vicomte de Montfort (séances des 22 et 29 avril)</i> .....	379
<i>Les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception, par M. l'abbé Vacandard (séance du 6 mai)</i> .....	379
<i>Saint Eloi, sa vie, ses œuvres, sa doctrine, par M. l'abbé Vacandard (séance du 10 juin)</i> .....	380
<i>Une histoire de revenant : Messire Pierre Cauchon aux fêtes de Jeanne d'Arc, par M. Edward Montier</i> .....	380
<i>Psychologie est plus que science, par M. Michel-Ange Billia, correspondant étranger (séances des 17 et 24 juin)</i> .....	380

	Pages
<i>A nos contemporains</i> , poème de M. le capitaine Engelhard, membre correspondant (séance du 1 <sup>er</sup> juillet).....	380
<i>L'architecture dans l'œuvre de Flaubert</i> , par M. Delabarre (séance du 24 juin).....	381
<i>La question des retraites</i> , par M. Vermont.....	381
<i>Rapports de Mgr Loth sur les ouvrages de M. l'abbé Blanquart et de M. Valin</i> (séances du 28 janvier et du 6 mai).....	382
<i>Rapports de M. Homais sur les travaux de M. Ed. Chardon et l'œuvre de M. Diéterle</i> (séances du 8 avril et du 15 juillet).....	382
<i>Rapports sur les prix de vertu</i> .....	382
<i>Prix de la Reinty (Histoire des Antilles)</i> décerné à M. le vicomte du Motey.....	382
<i>Prix Pellecat</i> , décernés à MM. Charles Rasset et Narcisse Guilbert.....	382
<i>Service annuel et Service à Dieppe</i> .....	383
<i>Installation des archives</i> .....	383
<i>Le Puy des Palinods chez « les Philippins »</i> .....	383

## MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>Les fêtes symboliques du Directoire à Rouen</i> , discours de réception de M. Chardon.....	385
<i>Fécamp pendant la Révolution</i> , réponse au discours de M. Chardon, par M. Georges de Beaurepaire, président.....	417
<i>La mission de M. de Salamon dans le diocèse de Rouen en 1801-1802</i> , par Mgr Loth.....	443
<i>La Ligue et ses libelles</i> , par M. Chanoine Davranches.....	471
<i>Le paysagiste Albert Lebourg</i> , par M. Samuel Frère.....	571
<i>Le problème de la vieillesse : les retraites et la mutualité</i> , par M. H. Vermont.....	611
<i>Une histoire de revenant : Messire Pierre Cauchon aux fêtes de Jeanne d'Arc</i> , par M. Edward Montier.....	665
<i>Que faut-il manger ?</i> poème de M. Desbuissons.....	677
<i>Notice sur M. Wallon</i> , par M. Lecaplain.....	681
<i>Programme des prix proposés par l'Académie pour les années 1911, 1912 et 1913</i> .....	687
<i>Table bibliographique des ouvrages offerts à l'Académie pendant l'année 1909-1910</i> .....	693
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1910-1911</i> .....	697











